Air intérieur : actions publiques et jeux d'acteurs

Indoor Air : public policies and policy players

Rapport final

Auteurs

Renaud CRESPIN, chargé de recherche au CNRS, CSO – Science Po Paris
Benjamin FERRON, Maître de Conférence, CEDITEC - Paris 12
Renaud HOURCADE, ingénieur de recherche, CURAPP-ESS †
Florence JAMAY, maître de conférence en droit, CURAPP-ESS †
Jean-Pierre LE BOURHIS, chargé de recherche au CNRS, CURAPP-ESS †
Sylvie OLLITRAULT, chargée de recherche au CNRS, CRAPE *

† CURAPP-ESS (UMR7319) - Centre Universitaire de Recherche sur l'Action Publique et le Politique - Épistémologie et sciences sociales) - Faculté de Droit et de Science Politique - Université de Picardie - Jules Verne - 10 placette Lafleur - 80027 Amiens Cedex 1

* CRAPE (UMR 6051) - Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe - Université de Rennes 1. Faculté de droit et de science politique 9 rue Jean Macé - CS 54203 - 35042 Rennes Cedex

Coordinateur : Jean-Pierre LE BOURHIS/ lebourhis@u-picardie.fr

Nom du responsable ADEME : Albane GASPARD

Confidentialité : NON

Date : mai 2016 (version révisée : octobre 2016)

N° de contrat : 12 10 C 0036
Date du contrat : 30 juillet 2012
Durée du contrat : 36 mois

RÉSUMÉ COURT

Le projet AIRIN (2012-2016) porte sur la formation de la politique de « l'air intérieur » qui a émergée en France à la fin des années 90 et s'est renforcée durant les deux dernières décennies. Il s'appuie empiriquement sur quatre enquêtes explorant le traitement de cet enjeu au sein de différents espaces : institutions publiques et cadre juridique ; expertise et institutions savantes ; médias ; mobilisations et mises en œuvre locales des politiques publiques. Ces enquêtes ont produit plusieurs ensembles originaux de données (un corpus juridique ; un corpus médiatique (1995-2015) ; une série d'entretiens semi-directifs (n = 42) avec les groupes professionnels concernés). L'étude révèle une forte dispersion de la saisie publique et des façons de percevoir le problème de l'exposition à des substances nocives en milieu intérieur. Cette dispersion se traduit par la juxtaposition des préoccupations et des approches règlementaires ; une couverture médiatique quantitativement faible et qui privilégie un registre didactique inspiré par le discours institutionnel ; des mobilisations sociales limitées en nombre, en ampleur et non reliées entre elles. La recherche montre aussi que la politique de « l'air intérieur » s'est construite depuis trois décennies sous l'influence d'acteurs divers. Elle est marquée en France par l'antériorité d'une saisie institutionnelle et experte qui a contribué, dans le contexte de la crise de l'amiante, à structurer la couverture médiatique et la perception publique des pollutions intérieures. Cette réponse étatique a eu pour effet de canaliser des préoccupations et des mobilisations émergentes dans le domaine de la santé-environnement. Avec le recul historique, elle illustre aussi les limites d'une politique intervenant en amont de l'expression publique des problèmes sanitaires et restreignant leur portée politique.

SHORT SUMMARY

The AIRIN Project (2012-2016) studies the making of the "indoor air" policy that emerged in France in the late 90s and has gradually strengthened over the past two decades. It is based empirically on four case-studies, each one analyzing how social actors deal with the issue in different areas: law and public institutions; expertise; the media ; local mobilizations and policy implementation. These studies produced several original sets of data (a corpus of legal texts; media coverage (1995-2015); a series of semi-structured interviews (n = 42) with relevant professional groups). These studies reveal a scattered pattern in the collective perception and management of the indoor toxic exposure problem. It reveals itself in the coexistence of several regulatory objectives and approaches; a limited media coverage oriented towards a didactic and institutional discourse; very few civic and isolated mobilizations, with a reduce scope. The research also shows that the “indoor air” policy has been elaborated for 30 years under the influence of actors from different social spheres. It is structured by the prior intervention of institutional actors and experts in the wake of the French asbestos crisis, which have oriented media coverage and public perception subsequently. This state reaction has channeled new social demands and emerging mobilizations in the environmental and health domain. With the benefit of the hindsight, it also sheds light on the limits of such policies which intervene upstream of social mobilizations and reduce their political scope.

RÉSUMÉ

Le projet AIRIN (2012-2016) porte sur la formation de la politique de « l'air intérieur » qui a émergé en France à la fin des années 90 et s'est renforcée durant les deux dernières décennies. Il s'appuie au plan empirique sur quatre enquêtes articulées explorant le traitement de cet enjeu au sein des principaux espaces sociaux concernés : l'univers du droit et des institutions publiques ; le champ de l'expertise et des institutions savantes ; l'espace médiatique ; les mobilisations et mises en œuvre locales des politiques publiques. Il repose sur plusieurs ensembles originaux de données issus de ces enquêtes : un corpus de textes juridiques et jurisprudentiels ; un corpus des productions médiatiques (1995-2015) issues de la presse nationale, régionale, spécialisée et de supports audiovisuels ; une série d'entretiens semi-directifs (n = 42) avec les groupes professionnels concernés (experts, agents administratifs, élus, militants associatifs, personnels médicaux, journalistes et spécialistes de la communication). Pour des raisons de faisabilité, le périmètre étudié est quasi-exclusivement celui du territoire national français, qui n'a été étendu qu'occasionnellement à l'espace européen et international.

Ces enquêtes et leur analyse croisée ont visé à améliorer la connaissance des politiques publiques de « l'air intérieur », en apportant un éclairage sur leur complexité et leurs dimensions multiples. Les principaux résultats transversaux de la recherche sont les suivants.

Un **premier constat commun aux différentes perspectives adoptées est tout d'abord celui d'une forte dispersion de la saisie publique de ce problème** et son statut de cause secondaire dans l'ordre des priorités collectives. En tant que problème public et support d'une politique, « l'air intérieur » a fait l'objet de prises en charge souvent non coordonnées qui résultent des façons multiples de percevoir et de catégoriser cet enjeu dans plusieurs secteurs d'intervention de l'État : régulation du bâtiment et de la construction ; lutte contre la pollution atmosphérique ; prévention des risques liés aux substances dangereuses ; protection des lieux professionnels et des salariés ; salubrité de l'habitat ; promotion de la santé publique. Par ailleurs, du fait de son positionnement marginal et de la concurrence avec d'autres priorités plus centrales pour chacun des secteurs évoqués, le problème public de « l'air intérieur » n'a reçu en moyenne (hors périodes exceptionnelles) qu'une

attention limitée, que ce soit dans l'ordre médiatique, dans les mobilisations sociales ou dans la production et la mise en œuvre de politiques publiques.

Ce constat s'illustre et se décline dans chaque domaine étudié par AIRIN. Dans le domaine institutionnel, les principaux porteurs administratifs de « l'air intérieur » interviennent surtout à l'échelle nationale dans le domaine de l'expertise, de la connaissance et de la production de normes. La configuration d'acteurs correspondante au niveau central est marquée par la prédominance d'un organisme de production statistique à vocation d'observatoire public (*Observatoire de la Qualité de l'Air intérieur*, OQAI) ayant réussi à fédérer un réseau d'expertise, mais sans disposer de véritables relais locaux. L'OQAI est au principe d'une structuration de l'expertise d'État qui conduit à la prévalence d'une approche centrée sur les bâtiments et leur amélioration, héritée de la constitution initiale de cet enjeu au sein du secteur public de l'habitat et de la construction. Ce quasi-monopole sur la définition du problème tend aussi à réduire, sans les annuler, les tensions existantes avec d'autres façons de problématiser l'enjeu des pollutions intérieures (approches de santé publique, prévention des risques chimiques notamment).

On note aussi l'éclatement et la faiblesse quantitative du traitement médiatique de la question, ainsi que sa dépendance aux discours institutionnels. La question de la qualité ou des pollutions de l'air intérieur fait l'objet d'une couverture quantitativement peu importante par rapport à d'autres affaires sanitaires. Elle est surtout produite par des journalistes non spécialisés et des rédacteurs occasionnels qui privilégient un registre didactique ou pédagogique inspiré par des sources institutionnelles. Les rubriques concernées sont plurielles et secondaires dans la hiérarchie journalistique (santé, environnement, bien-être, maison) et le sujet migre très rarement vers les pages politiques ou généralistes. **De même, le cadre juridique enregistre la succession et la juxtaposition des préoccupations** ayant conduit à des réglementations variées. Ceci se traduit par un ensemble hétérogène de règles de droit, dont l'unification n'est entamée partiellement que depuis 2009 mais sans aboutir à un ensemble intégré**. Enfin, les mobilisations locales sont principalement portées par des acteurs proches des sphères institutionnelles** et elles restent dépendantes de secteurs particuliers et de la mise en réseau d'intervenants aux logiques hétérogènes. Dans le cadre régional privilégié par AIRIN (Bretagne, Picardie), ces mobilisations se développent dans un espace concurrentiel de causes en santé et environnement mettant au second plan la thématique de l'air intérieur, qui ne bénéficie pas des mêmes soutiens politiques ou

associatifs locaux (par comparaison avec les pollutions de l'eau en Bretagne par exemple ; de façon moins marquée en Picardie grâce à un accent sur les pollutions chimiques, pesticides notamment).

Un deuxième résultat central met en avant les effets structurants de l'intervention étatique précoce, dès la fin des années 90, sur la construction médiatique et la perception publique du problème. A partir des évolutions observées dans les univers institutionnels, experts et médiatiques, AIRIN a permis de produire une analyse par séquences de la construction du problème et de l'action publique correspondante. Cette chronologie recomposée montre l'antériorité temporelle d'une façon de construire le problème, qui est identifié et conceptualisé dès le début des années 90 au sein d'un organisme d'expertise (le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) sous la tutelle de l'administration centrale du ministère de l'Equipement (Direction de la Construction ; aujourd'hui fusionnée au sein du ministère de l'Ecologie). L'appui gouvernemental à cette approche se traduit par la création de l'OQAI et son financement récurrent à partir des années 2000. Ils donnent alors une prépondérance institutionnelle, puis médiatique comme on l'a noté ci-dessus, à une conceptualisation particulière des pollutions de l'environnement intérieur centrée sur les matériaux et la gestion de leurs émissions polluantes.

Conformément à la vocation des organismes d'expertise précédemment cités, la volonté de gérer techniquement ce risque a freiné les mécanismes d'alerte et de recours à l'opinion publique rencontrés dans d'autres causes (mécanismes allant de l'affichage public d'un danger jusqu'à la dénonciation de type « scandale »). Au contraire, les discours officiels produits autour de « l'air intérieur » ont mis, avec succès, l'accent sur la maîtrise de ce danger et la canalisation des inquiétudes, en réponse au contexte de la fin des années 90 marqué par la crise de l'amiante et les contestations multiples des insuffisances de l'Etat. Le domaine de « l'air intérieur » constitue ainsi un cas exemplaire de la façon dont cet État – « sanitaire » ou « environnemental » - a tiré les leçons de cette crise et commencé à partir de cette époque à répondre de façon préventive à des préoccupations et des mobilisations émergentes. Mais cette approche préventive a aussi eu des conséquences imprévues que le recul historique permet de faire apparaître : le cas éclaire sur les limites inhérentes à ces actions étatiques privilégiant une approche technique, 'en amont' de l'expression publique des problèmes et qui restreignent en partie leur capacité à nourrir des mobilisations sociales et politiques.

De façon plus opérationnelle, les résultats recueillis conduisent à mettre en avant deux recommandations principales vis-à-vis des politiques étudiées. D'une part, la recherche pointe l'intérêt **d'un rééquilibrage de la politique publique de l'air intérieur en déplaçant son point de focalisation du niveau national vers le local**. Cette politique a en effet surtout fait l'objet d'investissements importants depuis deux décennies au premier niveau, que ce soit en matière de production de normes (valeurs guides élaborées par l'ANSES et ses incarnations antérieures) et d'outils de gouvernement de type informationnel (avis et information du public, dispositif d'étiquetage). En revanche, la structure de mise en œuvre au plan local et régional reste très embryonnaire, avec peu de mobilisation institutionnelle à cet échelon et un faible intérêt politique porté à cette thématique, sauf exceptions localisées (la ville de Rennes par exemple dans notre échantillon régional).

D'autre part et dans le même sens, **l'action publique gagnerait à renforcer le dispositif de surveillance territorialisé en sens inverse de la tendance récente à en réduire la portée, qui s'est manifesté notamment depuis 2014.** La politique de l'air intérieur est, à l'image de la lutte contre le tabac, une politique essentiellement symbolique, au sens où c'est l'affirmation collective d'un danger qui peut réorienter des comportements situés dans la sphère privée, voire intime, hors d'atteinte des interventions publiques. Dans cette configuration, la surveillance systématique des lieux publics constitue un outil puissant de sensibilisation et de mobilisation des populations, mais aussi de mise sur l'agenda local de la question de l'air intérieur.

L'enquête sur cette dimension territoriale constitue une des pistes principales à poursuivre à l'issue du projet AIRIN, en focalisant sur des dynamiques régionales identifiées mais insuffisamment analysées, notamment en région Hauts-de-France, Grand-Est et PACA. D'autres développements pertinents pour des recherches ultérieures concernent des scènes nécessitant un investissement empirique spécifique que le projet n'a pas pu réaliser du fait de son caractère exploratoire : le **niveau européen et international**, incluant ses intervenants politiques, experts et issus des mouvements sociaux ; le milieu de la **standardisation et des producteurs de labels** ; le **secteur marchand des solutions techniques associées à la politique publique de l'air intérieur** (matériaux et objets à faibles émissions, capteurs, applications, épurateurs, kits d'analyse etc.) ; enfin, les **acteurs et institutions participant au niveau central à la politique de l'air intérieur**, prolongeant l'enquête initiée mais non finalisée dans AIRIN du fait d'évolutions au sein de l'équipe.

SUMMARY

The AIRIN Project (2012-2016) explores the formation of the "indoor air" policy that emerged in France in the late 90s and has gradually strengthened over the past two decades. It is based empirically on four articulated case-studies, each one analyzing how social actors deal with the issue in different areas : law and public institutions ; expertise ; the media ; local mobilisations and public policy implementation. These studies produced several original sets of data, including a legal and jurisprudential database ; media coverage (1995-2015) from french national and regional sources, specialized journals and audiovisual media ; a series of semi-structured interviews (n = 42) with relevant professional groups (experts, administrative staff, local representative, activists, medical staff, journalists and communication specialists).

These surveys and their cross-analysis provide several insights into the policies related to indoor air. First, they paint together the picture of a patchwork of public interventions regarding this issue. Several departments and services of the state intervene without strong coordination, each one promoting its own way to perceive and categorize “indoor air” as a public problem. It includes : the regulation of building and construction; policies against air pollution ; the risk management of dangerous substances ; occupational health ; safe housing ; the promotion of public health. Because of its marginal position and the competition with other priorities, the public problem of "indoor air" is often given secondary consideration, whether in the media order in social mobilization or in the production and implementation of public policies.

Inside bureaucracy, the main proponents of "indoor air" policies are first and foremost actors from expert public bodies, producing knowledge and standards on technical matters. Localized at the central administrative level, the structure of this group displays a predominance of a statistical service acting as a “public observatory”. It has succeeded in setting up a network of expertise around the issue, yet without real infra-national services. The leading role of this statistical observatory strengthened a particular approach as a result of its close association with the building regulation administration. Its virtual monopoly on the definition of the indoor air problem tends to minimize, rather than suppress, the tensions between the different ways to problematize the issue of indoor pollution (for example public health approaches, chemical risk prevention in particular).

The research also shed light on the fragmentation of the media regarding this issue. Quantitatively speaking, the media production on indoor air is relatively small in comparison with the coverage of other health issues or sanitary crisis. Articles and news reports are mainly produced by non-specialist journalists and free-lancers who use a didactic or pedagogical approach, mainly inspired by their institutional sources. The concerned press sections are numerous and secondary in the journalistic hierarchy (health, environment, welfare, home) and the subject very rarely migrates to the political section the main pages. Similarly, the analysis of legal texts shows the addition and juxtaposition of various regulations, written to reach specific goals. This results in a heterogeneous set of rules and laws, whose unification is partially initiated since 2009, but without clear advances toward integration. Finally, local mobilizations are mainly supported by actors close to the institutional spheres. As such they are influenced by the administrative logic and dynamic. They also have to rely on networks of stakeholders with heterogeneous objectives. They compete unsuccessfully for public attention and budgets with other causes in the areas of health and environment, which are more attractive than the theme of the indoor air.

We use the survey findings to identify parallel developments in the spheres of institutions, experts and the media, then point to chronological sequences in the evolution of the state intervention. The resulting timeline shows the anteriority of the institutional construction of the problem of “indoor air” by experts close to the central government. This also account for the low priority of "indoor air” issues. The bureaucratic project to manage technically this emerging risk inhibited warning mechanisms that have been found in other cases, as the public display of a toxic threats or the denunciation of sanitary scandals. On the contrary, the discourse from official sources on "indoor air" emphasizes risk management, control of the danger and maintaining people’s fears at a low level. The indoor air policy can be considered as an illuminating example of how the state – handling "health" or "environmental" issues - channels social demands and emerging mobilizations. It also sheds light on the limits of such policies which intervene 'upstream' of these mobilizations and tend to neutralize them.

Considering the scarcity of scholarly research on indoor air policies, the AIRIN project also included a reflective and critical analysis regarding the design of the research, its methodology, scope and objects. It was necessary in particular to take into account the constructed, socialized nature of the concept of "indoor air" and to prefer a cautious use of such concept, which does not exclude relevant realities and phenomena not labelled as such.

Based on the scientific results of the project, two main recommendations could be put forward vis-à-vis the policies studied. On the one hand, it would seem fruitful to rebalance the indoor air public policy by moving its point of focus from the national to the local level. The first level has been the main point of attention in the last two decades, either in terms of production standards (guideline values) or in terms of policy tools elaborated (from public information through expert advice to labeling scheme) . However, the implementation structure of the policy at local and regional level is still very in its infancy, with little institutional mobilization at this level and a low or non-existent political interest in this topic.

On the other hand, public policy would benefit from strengthening the monitoring policy at the local level, by reversing the recent trend to reduce its scope. The indoor air policy - similarly to the fight against tobacco smoke- is mainly a symbolic policy, where the collective statement of danger through public discourse and actions aims at changing the behavior of individuals in the private sphere. In this configuration, the systematic, compulsory monitoring of public places appears to be a powerful tool to raise awareness and mobilize the population, but also to put the issue of indoor air on the local agenda.

The investigation of this territorial dimension is one of the main research orientation to explore beyond the AIRIN project, by focusing on the regional dynamics identified but not completely analyzed - including region Hauts-de-France, Grand-Est and PACA. Other relevant developments for future research point toward new sites of policy making which have not been sufficiently investigated : European and international level, including political stakeholders and experts from social movements; standardization bodies at different levels and labels producers; the economic actors offering technical solutions linked to the public policy of indoor air (low emissions products ; sensors, applications, air purification devices , test kits etc.). Finally, central actors and institutions involved in the indoor air policy, extending the investigation initiated but not finalized in AIRIN because of changes in the team.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ COURT 2

SHORT SUMMARY 3

RÉSUMÉ 4

SUMMARY 8

« AIR INTERIEUR » : JEUX D'ACTEURS AUTOUR D'UNE POLITIQUE EMERGENTE 15

DES SUBSTANCES AUX LIEUX : VERS UNE APPROCHE SITUEE DE LA POLLUTION 15

LA POLITIQUE DE L'AIR INTERIEUR : AVANCEES ET LIMITES DANS LA PROMOTION D'UNE CAUSE PUBLIQUE 17

QUESTIONS ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE 21

LES METHODOLOGIES 22

PRINCIPAUX RESULTATS PAR ENQUÊTE 24

RECOMMANDATIONS ET USAGES OPERATIONNELS DE LA RECHERCHE 33

APPORTS METHODOLOGIQUES ET INTERET DE L'APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE AUTOUR DE « L'AIR INTERIEUR » 37

LIMITES DE L'APPROCHE AIRIN ET DEVELOPPEMENTS ULTERIEURS 38

COMMUNICATIONS, PUBLICATIONS ET PRODUITS DE LA RECHERCHE 41

Articles 41

Chapitres d'ouvrages 41

Articles soumis à des revues scientifiques à comité de lecture 41

Communication à des conférences, congrès et séminaires 41

BIBLIOGRAPHIE 43

Bibliographie générale 43

Eléments bibliographique en sociologie (générale, des mouvements sociaux) 48

Médias et communication **49**

Documentation sur la presse et corpus (axe médias) **51**

ANNEXES – CONTRIBUTIONS THEMATIQUES **53**

ANNEXE 1. DU DROIT A L'ETAT GAZEUX POUR L'AIR INTERIEUR **54**

INTRODUCTION **54**

LA GESTION DE LA POLLUTION DE L'AIR INTERIEUR PAR L'AERATION ET LA VENTILATION ; DES OBLIGATIONS ANCIENNES ET STRICTEMENT ENCADREES **56**

Une réglementation ancienne 56

Des obligations lourdement sanctionnées 59

DES FAIBLESSES SUR LE TERRAIN DE LA PREVENTION : L'ELIMINATION DES POLLUANTS A LA SOURCE, UNE INCITATION SANS CONTRAINTE **63**

De rares interdictions, de nombreuses recommandations 63

Le choix du registre incitatif 67

CONCLUSION **74**

ANNEXE 2. NAISSANCE D'UNE EXPERTISE INTERNATIONALE ET INVENTION DE L'AIR INTERIEUR **76**

INTRODUCTION **76**

UNE EXPERTISE INTERNATIONALE SUR L'AIR INTERIEUR : LA CONTRIBUTION A L'ACTION PUBLIQUE DES RESEAUX D'ACTEURS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES **77**

La constitution des savoirs spécialisés sur l'air intérieur : structures et dynamique d'un champ scientifique international 78

De la connaissance à l'action publique : champ scientifique de la QAI et production des savoirs pré-régulatoires à l'OMS 88

L'Union Européenne et la promotion de l'expertise et de la recherche sur l'air intérieur 92

L'AIR INTERIEUR' COMME PROBLEME PUBLIC : LE CAS FRANCAIS **99**

Configuration multipolaire de l'expertise et couverture à bas bruit d'un problème « mineur » (1970-2000) 99

La genèse d'une consécration technique et l'institutionnalisation du traitement médiatique (2001 – 2007) 102

Consécration médiatique du consensus technique et routinisation de l'information (2007-) 105

CONCLUSION **107**

ANNEXE 3. UN SCANDALE A LA RECHERCHE DE SON PUBLIC : LA CONSTRUCTION MEDIATIQUE DU PROBLEME DE L'AIR INTERIEUR EN FRANCE (1995-2015) **109**

I. UNE MEDIATISATION DISCRETE ET SOUS CONTROLE **115**

I.1. Une médiatisation « à bas bruit » : le traitement journalistique de l'air intérieur 115

I.2. Une médiatisation sous contrôle : la carrière de l'air intérieur dans les médias français (1995-2015) 134

II. LA CONSTRUCTION D'UN CONSENSUS MEDIATIQUE **172**
II.1. Contrôle de la communication et luttes pour la propriété légitime du problème de l'air intérieur..... 172
II.2. Un traitement journalistique dispersé 197

CONCLUSION **229**

ANNEXE 4. SE MOBILISER POUR L'AIR INTERIEUR EN BRETAGNE ET PICARDIE : SINGULARITES ET CONTRAINTES **233**

INTRODUCTION **233**

LES MONDES DE L'AIR INTERIEUR : DES RESEAUX PROFESSIONNELS ET MILITANTS EN VEILLE **237**
L'air intérieur au croisement d'une pluralité de préoccupations professionnelles et militantes 237
Lieux d'interconnaissance et entrepreneurs locaux de la cause 241
L'information, outil de sensibilisation, de gestion de crise et de cadrage 242
Une cause mineure portée par des agents isolés 245
Les mobilisations professionnelles dans le secteur du bâtiment 246
Des effets limités et différenciés sur les publics visés..... 248
Quelques freins identifiés 251

LES PROCESSUS DE MOBILISATIONS : L'AIR INTERIEUR, UNE ACTION COLLECTIVE IMPOSSIBLE ? **252**
Mobilisation et processus de libération cognitive..... 253
Profanes co-constructeurs ou guidés : les degrés de la libération cognitive..... 255
Santé au travail versus santé à domicile : lieux d'exposition et carrière de la plainte 258
Les différents cadrages des plaintes selon les lieux d'exposition..... 260

CONCLUSION **261**

ANNEXES – AUTRES **264**

Annexe 5. Ensemble des entretiens réalisés **264**

Annexe 6 – Méthodologie de recherche (axe médias) **265**
Corpus documentaire..... 265
Entretiens..... 272

Annexe 7 - Table des illustrations de la contribution "médias" (figures)..... **278**

Annexe 8 - Table des illustrations de la contribution "médias" (tableaux) **279**

Annexe 9 - Sigles et abréviations **281**

DES SUBSTANCES AUX LIEUX : VERS UNE APPROCHE SITUEE DE LA POLLUTION

La perception des effets des expositions chimiques s'inscrit dans l'histoire longue des relations entre industries et santé publique (Blanc 2007 ; Massard Guilbaud 2010 ; Casper 2003) mais a connu, à partir des dernières décennies du XXe siècle, un tournant spécifique qui a centré le regard sur l'exposition individuelle. Ce saut qualitatif a résulté d'alertes convergentes révélant les menaces sanitaires liées à des substances spécifiques, des pesticides aux perturbateurs endocriniens (Carson 2002 ; Markey et al 2002 ; Cicollella 2013), mais mettant aussi en évidence des sites géographiques d'accumulation de ces polluants (Allen 2003 ; Ogé et Simon 2004) des activités professionnelles à risque (Blanc et Dolan 2012 ; Pitti 2012) ou encore des lieux spécifiques d'exposition comme les bâtiments (Murphy 2006 ; Barthe et Rémy 2010 ; Wolfson 2012).

Cette dernière approche par *les lieux d'exposition,* et en particulier les espaces intérieurs, est restée néanmoins marginale dans les travaux en sociologie et science politique générale (sauf exception : Guilleux 2011). Les tentatives de mettre cette question à l'agenda scientifique sont demeurées jusqu'à présent cantonnées au périmètre sectoriel des études sur la pollution de l'air (Mandin et al. 2002 ; Mandin 2005 ; Marchand et al 2008 ; Charles 2011 ; Boutaric 2014). Plusieurs explications éclairent ce cantonnement sectoriel, dont l'examen en survol permet aussi d'esquisser les pistes possibles pour une réflexion scientifique renouvelée, et le paysage savant dans lequel s'inscrit la présente recherche.

Une des premières causes, est que, depuis le début des années quatre-vingt-dix, le débat public a été majoritairement structuré par une série de crises sanitaires associées aux substances toxiques, dont l'exemple paradigmatique reste l'amiante (Henry 2007), ainsi que par un enchaînement de mobilisations de moindre ampleur ciblant également des polluants spécifiques (plomb, benzène, formaldéhydes, éthers de glycols notamment). Initié par la recherche en santé publique, toxicologie ou épidémiologie, ce cadrage du problème par les produits plutôt que par les lieux a été relayé par

une demande d'intervention issue du monde associatif et des collectifs de victimes fédérés en réseaux et coalitions mobilisés autour des enjeux dits de *santé environnement*. Ces mobilisations à la fois sociales et expertes ont suscité en parallèle une transformation globale des dispositifs institutionnels de sécurité sanitaire (Hood Rothstein Baldwin 2001 ; Benamouzig et Besançon 2007 ; Borraz 2013), mais aussi des recompositions multiples des activités de production de connaissance à des fins de régulation dans les domaines devenus connexes du risque, de la santé et de l'environnement, ainsi qu'à leurs croisements : santé environnementale, sécurité sanitaire, risque environnemental, etc. (pour une synthèse récente, voir Henry et al 2015).

La prégnance des enjeux publics de gestion des substances dangereuses a également rivé l'attention des chercheurs en sociologie et science politique sur la question des relations entre production de savoir spécialisé et décision publique. Cette problématique est désormais l'objet d'une vaste littérature centrée sur l'expertise comme activité (Spruijt *et al* 2014 ; Barbier *et al* 2013 , Dumoulin et al 2005, Bérard et Crespin 2010 ; Henry et al 2015), sur les communautés scientifiques concernées et leur rôle dans la production des faits régulatoires et des standards (Frickel 2004 ; Demortain 2011), les modalités du fonctionnement des comités d'experts et de *l'advisory science* qui s'y fabrique (Jasanoff 1990 ; Barbier Granjou 2010 ; Lentsch et Weingart 2011 ; Gee et Stirling 2003) ou, d'un autre point de vue encore, sur la contribution des non-spécialistes à la production de données et à l'établissement des causalités, comme dans le cas de l'épidémiologie populaire (Allen 2003 ; Calvez 2009 ; Akrich, Barthe, 2010). Suivant cette piste, les écarts régulièrement constatés entre l'identification scientifique des dangers liés aux substances et la réponse régulatoire ont conduit plus récemment certains auteurs à s'intéresser à la question de la perpétuation de situations d'ignorance (Proctor 2008 ; Boudia et Jas 2014 ; Gilbert et Henry 2012), en faisant l'hypothèse d'effets institutionnels de confinement des informations ou de maintien de la méconnaissance par l'expertise, notamment dans le domaine de la santé au travail (Henry et Jouzel 2008). Dans une perspective proche et dans le sillage de travaux antérieurs portant sur la production des alertes (Chateaureynaud et Torny 2000), sociologues et historiens se sont focalisés sur le changement de paradigme que représente l'émergence de la question des « faibles doses » par rapport aux présupposés de la toxicologie classique, fondée notamment sur la relation dose-réponse (Boudia et al 2012). Ce type d'interrogation, qui vaut en particulier pour les polluants émergents comme les perturbateurs endocriniens, conduit à s'intéresser de façon privilégiée aux controverses en matière

de santé-environnement, aux appuis cognitifs et à la façon dont les savoirs scientifiques viennent étayer l'action collective puis l'intervention publique (Chateaureynaud et Debaz 2013).

À partir d'une tout autre perspective, les analystes des politiques publiques ont de façon convergente préféré une approche par les risques associés à des substances, en laissant de côté la question de l'approche publique par les lieux d'exposition, qui se révèle marginale sinon inexistante. Ces auteurs se sont surtout intéressés au gouvernement des risques de façon globale et ont élargi la focale aux régimes de traitement public des produits dangereux (Hood Rothstein Baldwin 2001). Ces travaux comparatistes offrent un cadre permettant de percevoir, à l'échelon international et national, les différences d'approches régulatrices selon les pays et les types de risques envisagés, entre États-Unis et Europe comme à l'intérieur de l'UE. Retrouvant les problématiques centrées sur la décision et les controverses socio-scientifiques, ces études à vocation comparatiste sont complétées par des travaux plus récents articulant sociologie des sciences et science politique qui restent centrés sur les conflits d'expertise sur les dangers et sa prise en compte dans la décision publique, par exemple dans le cas récent du bisphénol A (Edge et Eyles 2014 ; voir également Alemanno 2010).

LA POLITIQUE DE L'AIR INTÉRIEUR : AVANCÉES ET LIMITES DANS LA PROMOTION D'UNE CAUSE PUBLIQUE

Ce panorama, volontairement cursif des travaux sur les risques chimiques en sociologie et science politique vise surtout à éclairer les spécificités des pistes privilégiées dans la recherche AIRIN. Ce programme se donne pour objectif d'explorer les recompositions de l'action publique autour de la prévention et de la gestion publique des pollutions. Il suit deux orientations principales que l'on peut résumer ici.

En premier lieu, il prend comme objet **l'émergence, ou la réémergence, dans l'espace public et institutionnel d'une approche par les lieux d'exposition**, ou dit autrement, mettant en place un *cadrage*[1] de la pollution, notamment d'origine chimique, comme problème « d'air intérieur » associé à d'autres sources de nuisances. Cette réactivation d'une approche ancienne, que l'on

[1] Au sens sociologique de E. Goffman : « Les cadres ne sont pas des « schèmes mentaux » ou des « représentations collectives », mais des opérations de cadrage qui organisent la configuration et la signification des activités », Erwing Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, éd. de Minuit, (Coll. « Sens commun »), 1991, p. 242

pourrait qualifier de néo-hygiéniste[2], présente toutefois des traits nouveaux : elle introduit une série de changements à la fois politiques, par les imputations de responsabilité qu'elle établit, scientifiques, par les connaissances qu'elle mobilise et enfin organisationnels, par la recomposition des institutions qu'elle suppose. Durant les années 80, la réintroduction de ce *cadrage* au sens sociologique défini ci-dessus, s'opère dans la scène experte et institutionnelle et précède sa reconnaissance publique et médiatique dans les décennies suivantes. Ces deux moments méritent une attention particulière si l'on souhaite comprendre la bifurcation alors opérée et ses conséquences actuelles.

En second lieu, le choix a été fait de problématiser cette émergence à l'intérieur d'un ensemble de travaux en sociologie et science politique qui décloisonnent la réflexion sur l'air intérieur et tracent des pistes pour l'intégrer au débat plus général **sur les politiques sanitaires**, environnementales dont elle relève. Pour cela, la perspective privilégiée est celle de la construction des problèmes publics autour de laquelle convergent déjà nombre de travaux abordant les sujets connexes des crises sanitaires, des controverses en santé publique mais aussi environnementales.

Cette double articulation a nourri les orientations des équipes d'AIRIN organisées en « axes », destinés à l'origine à couvrir les principales scènes où pouvait s'observer la mise en place d'une politique de l'air intérieur. Nous reprenons plus bas les résultats auxquels nous sommes parvenus dans chaque enquête, scène par scène. Mais avant cela, **nous exposons ici les deux principales conclusions transversales** que l'on peut retirer de l'ensemble du projet en croisant les perspectives de ces enquêtes sectorielles[3].

1. **Un premier résultat majeur est issu de l'analyse parallèle du droit existant en matière de pollutions de l'air intérieur et des actions publiques** au plan national comme local : elle révèle, au-delà de l'intitulé unifiant, une grande diversité des interventions publiques, en même temps que leur faiblesse intrinsèque. **L'analyse de la production juridique** montre en effet que le droit de l'air intérieur se caractérise par sa dispersion et sa faible cohésion, malgré des tentatives d'unification

[2] En référence au mouvement social et scientifique du 19e siècle ayant mis l'accent sur les effets du milieu de vie, en particulier l'habitat, sur la santé et le bien-être des populations. Voir Patrice Bourdelais (dir.), *Les Hygiénistes : enjeux, modèles et pratiques*, Belin, 2001 ; Gérard Jorland, *Une société à soigner : hygiène et salubrité publiques en France au XIXe siècle*, Gallimard, 2010.

[3] Un ouvrage en préparation développera de façon plus complète cette approche et résultats transversaux, à partir d'un récit entrelacé des différentes dimensions de la politique de l'air intérieur. Le présent rapport vise d'abord à rendre compte le plus fidèlement possible des données produites dans le cadre des différents modules de recherche d'AIRIN.

sous la bannière du droit de l'environnement. La variété des saisies juridiques et jurisprudentielles de cet objet est le produit d'une série d'actions successives dans différentes branches du droit, visant à réglementer différents aspects réunis sous cette étiquette récente : principalement contrôle de la ventilation et de la salubrité des habitations, de la construction et des substances dangereuses (plomb, amiante pour l'essentiel) ; protection des lieux professionnels et des salariés exposés ; diverses mesures incitatives et obligations d'information et de surveillance pour des lieux publics (d'enseignement, de soin).

Or ces observations convergent avec celles sur la mise en œuvre au plan local des politiques conduites autour de ce problème, qui se caractérisent par le même aspect mosaïque. On retrouve ici la juxtaposition de plusieurs formes d'action publique, qui traitent des nombreux aspects de ce que l'on place sous le vocable d'air intérieur : traitement médical curatif et préventif par le biais des actions des Agences de santé et des réseaux de Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI), agissant sur prescription de spécialistes (pneumologues, allergologues) et plus rarement de généralistes ; prise en compte dans les collectivités locales et établissement recevant du public des dangers liés aux émanations toxiques dans les locaux ; lutte contre l'habitat insalubre ; suivi et mesure de la qualité de l'air intérieur, en lien avec celle de l'atmosphère. Le droit comme les structures publiques de mise en œuvre des politiques offrent deux formes d'objectivation très claires du morcellement existant dans le traitement collectif de cet enjeu. Ils enregistrent les effets d'une histoire antérieure faite de normes et de politiques conduites en parallèle, selon des logiques spécifiques et qui n'ont été que récemment, durant les 3 dernières décennies, rapprochées sous l'intitulé d'air intérieur, devenu prédominant au moins dans l'espace public.

Ceci révèle aussi le trompe-l'œil que forme la réussite indéniable de la mobilisation d'acteurs institutionnels spécifiques à « l'air intérieur », au plan national, autour de cette thématique. Engagée depuis le début des années 2000, l'entreprise de constitution d'un nouveau domaine d'intervention public se superpose symboliquement tout en se juxtaposant au plan juridique et organisationnel aux interventions antérieures. L'état du droit montre l'inachèvement d'une cause publique promue essentiellement par la voie d'outils informationnels (production d'expertise, observation statistique, normes indicatives, etc.) ou d'accompagnement des mécanismes de marché (information du consommateur). Si des normes (valeurs guides) ont commencé à être produite, leur effectivité est en question, par la faiblesse du dispositif de surveillance, de contrôle et de mise en œuvre – en particulier dans le cas symbolique des établissements recevant du public.

2. Un deuxième résultat transversal de la recherche est issu du croisement des données recueillies sur le suivi médiatique du problème de l'air intérieur et celui de sa prise en charge par la sphère de l'expertise. **L'analyse détaillée des deux chronologies montre un processus inversé par rapport à d'autres causes de santé publique ou environnementale, ce qui peut expliquer la spécificité comme les limites de la problématisation en termes d'air intérieur.**

Ce type de problème collectif est en effet conçu – au sens d'identifié mais aussi de construit intellectuellement – par des organismes internationaux et nationaux d'expertise proches en France de l'État et des instances de la science régulatoire. Ce n'est que dans un second temps, postérieur à ce moment expert, qu'il accède pleinement à l'espace public, alors qu'il demeurait jusqu'alors cantonné à un traitement médiatique ponctuel et limité dans son audience et son impact. Par des effets liés aux sources médiatiques autorisées – quasi uniquement gouvernementales - la structuration du problème est fortement dépendante du regard et des objectifs des acteurs institutionnels gestionnaires qui s'en saisissent dans les années 90. Cette prépondérance ancrée dans l'histoire et les structures institutionnelles réduit d'autant l'audience et l'influence des victimes potentielles, ou d'autres institutions chargées de répondre aux mises en cause de ce type et plus attachées, notamment, à la protection des populations ou celle de la santé publique. Les problématisations de type « affaire sanitaire » soulignant les menaces et nuisances des contaminations, sont minoritaires dans un champ de discours où les messages de prévention prédominent et sont principalement dirigés vers des réponses individuelles d'adaptation.

La cause publique de l'air intérieur présente de ce fait un profil spécifique par rapport à la plupart des dossiers sanitaires connus. Ces derniers se caractérisent par une rupture dans leur traitement au plan de l'action publique et du droit intervenant généralement dans le sillage de mobilisations politiques et sociales fortes. La genèse institutionnelle et médiatique que l'on a retracée dans le cas présent montre, à l'inverse, une prise de conscience antérieure des dangers et leur anticipation par le milieu expert et scientifique, puis une prise en charge institutionnelle au niveau des administrations centrales et de leurs organes d'expertise - en l'occurrence les directions et bureaux du secteur de la construction davantage que de ceux en charge des risques industriels.

Le traitement médiatique est dès lors dépendant de cette parole gouvernementale. Il relaie mal et n'amplifie pas - comme dans d'autres affaires sanitaires, de l'amiante aux ondes - des

mobilisations ou des tentatives de mise en causes issues des groupes organisés. Si ceux-ci, notamment les associations de consommateurs, jouent un rôle d'alerte, le discours dominant dans la sphère publique parle davantage le langage de la prévention et de la maîtrise par la connaissance, l'identification et le traitement des dangers. Il rend ainsi peu perceptible les alertes susceptibles de déclencher des émotions et des mobilisations sociales, sources de conflits et échappant au cadre gestionnaire.

Ce cadrage prédominant du problème est aussi, dans une certaine mesure, à l'origine d'un *défaut de priorisation*, en ayant trop bien réussi à ne pas créer d'alertes critiques. Symboliquement bordée par un ensemble de discours à tonalité gestionnaire dans la sphère médiatique, la question de l'air intérieur demeure un problème secondaire par rapport à d'autres causes bénéficiant de mobilisations plus actives de la part des acteurs sociaux et politiques. En l'absence d'urgence, sinon constatée du moins médiatiquement reconnue , elle peut être ainsi plus facilement considérée comme mineure et son traitement reporté dans le temps. La promotion d'une approche rationnelle d'évaluation et de gestion des risques n'est donc pas sans effet symboliques et politiques : la diffusion d'un discours de connaissance et de maîtrise, visant à éviter toute panique publique, prive aussi la politique publique d'une mobilisation sociale venant en soutien.

*

Avant de reprendre ci-dessous de façon plus détaillée les principaux résultats par axe de travail, nous rappelons d'abord dans les deux points suivants les questions posées à l'origine de la recherche et les objectifs qu'elle poursuivait, avant d'exposer les méthodologies suivies.

QUESTIONS ET OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

À partir d'un état de l'art, le projet AIRIN est issu du constat d'un manque de connaissance sur les cadres institutionnels, sociaux et politiques dans lesquels se développe l'action publique relative à l'air intérieur. Son objectif était donc d'apporter un éclairage sur les jeux d'acteurs et les scènes à différents niveaux où cette action publique se met en place.

L'originalité principale du projet consiste en son caractère multidimensionnel et pluridisciplinaire : l'enquête a été conduite selon plusieurs axes portant chacun sur un aspect de ce qui constitue l'action publique en question : le traitement et la construction médiatique du problème ; la définition experte et institutionnelle au niveau international et national (France) ; la structuration

d'un cadre législatif et réglementaire ; les mobilisations et la mise en œuvre territoriale des politiques concernées.

La problématique articule, selon les axes, des apports de l'analyse juridique, de la sociologie des médias, de l'histoire, de la science politique appliquée aux mobilisations et aux politiques publiques. Les questions principalement posées sont les suivantes : quelles sont les spécificités du problème et du domaine de la politique de l'air intérieur au sein des secteurs d'intervention de santé-environnement, et quelles conséquences a cette spécificité sur l'émergence d'une action publique autonome ? Quelles configurations favorisent ou non la mise sur l'agenda politique et gouvernemental, puis le traitement de ce problème par les pouvoirs publics mais aussi les acteurs des différents secteurs professionnels concernés ?

Nous avons donc au cours du projet visé une **description globale, quoique non détaillée, des lieux et scènes concernés par cette intervention publique. Ce travail dessine les grandes lignes d'une cartographie de la saisie politique et institutionnelle de cet enjeu**, que ce soit en matière de définition dans l'espace public et médiatique, sous sa forme juridique ou dans les mobilisations et mise en œuvre locales.

LES MÉTHODOLOGIES

On rappelle ici de façon séparée, les méthodologies suivies pour les enquêtes ayant eu recours à des techniques qualitatives (saisie institutionnelle au niveau central, mobilisation et mise en œuvre locale). Le travail fourni sur le cadre juridique et sur le traitement médiatique est décrit par la suite, ces axes ayant recouru à des techniques spécifiques (analyse juridique et méthodes quantitatives). De façon transversale, la définition que nous avons retenue de l'objet « pollutions de l'air intérieur » est large et correspond au périmètre généralement dessiné dans les publications institutionnelles ou médiatiques (incluant les objets périphériques tels que le radon par exemple). Cette reprise est nécessaire dans la mesure où nous intéressons ici précisément à la construction de ce périmètre et à son institutionnalisation progressive.

Enquêtes sur les institutions nationales, locales et le monde expert

Cette série d'enquêtes qualitatives a consisté en un ensemble d'entretiens (liste en annexe) auprès des groupes d'intervenants concernés : experts, scientifiques et responsables publics au niveau international et national (17) ; acteurs des politiques publiques et militants en Bretagne et Picardie (approximativement une quinzaine) et la création d'un corpus de documents partiellement analysés (presse centrale et locale, documents et sites d'établissements locaux, rapports et documentation administrative, etc.).

Les e**ntretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'acteurs clés** des politiques publiques (fonctionnaires, experts, techniciens, représentation d'associations), combinant services administratifs et groupes sociaux impliqués dans l'élaboration et mise en œuvre de la politique de lutte contre la pollution de l'air intérieur (PAI). Au niveau ministériel, les entretiens devaient se concentrer sur les services impliqués dans la gestion du problème au sein du Ministre de l'Écologie, du Logement (Égalité des territoires), du Ministère de la Santé et de celui du Travail, qui constituent les principales administrations parties prenantes de la nouvelle politique publique[4]. Au niveau local (Bretagne et Picardie), les entretiens ont concerné délégations de l'ADEME, le Conseil régional (services et élu), de l'ARS, un cabinet d'avocat, des acteurs associatifs et des conseillers en environnement intérieur.

Enquête juridique

Le travail de recherche a eu pour objectif de procéder à la reconstruction détaillée du cadre normatif. On a effectué un recensement de l'ensemble des dispositions juridiques concernant la PAI, au moyen d'un dépouillement des différents codes concernés par la question, des revues et bases de données juridiques, des revues spécialisées en droit de l'environnement (*Droit de l'environnement, Environnement et développement durable, Revue juridique de l'environnemen*t) et droit de la santé (*Revue de droit sanitaire et social*). Les bases de données, *Lexis-Nexis, Dalloz, Lamyline* notamment ont été mobilisées afin de réaliser une synthèse des travaux existants, complétée par une recherche jurisprudentielle (bases de données telles *Legifrance* et *Doctrinal*).

[4] La recherche sur le niveau institutionnel central a été réduite du fait du retrait de Chloé-Anne Vlassopoulou pour raisons personnelles en 2014 et du manque de données collectées. Une partie de ce travail a été réalisé en se focalisant sur l'univers de l'expertise par Renaud Hourcade et Jean-Pierre Le Bourhis

Enquête sur les médias

La recherche vise ici à étudier les **processus de publicisation, de cadrage et de définition du problème de l'air intérieur par les acteurs** médiatiques. Ce recueil de données repose sur un corpus d'articles montrant les mises en forme journalistiques du problème de la PAI. Deux méthodes ont été privilégiées : la c**onsultation d'archives et de bases de données ; la réalisation d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs des espaces médiatique, associatif et industriel.**

On a construit un corpus de documents d'archives et procédé en partie à son analyse quantitative et qualitative. Cette collecte a été faite à partir des archives de deux types de médias : les médias d'information générale et politique et les médias spécialisés (sources : base Europress, sites de médias ; mot-clé : « air intérieur »). Le corpus couvre la presse généraliste nationale, la presse régionale, la télévision et les médias spécialisés. La contribution relative à l'axe « médias » donne l'ensemble des informations sur ces corpus et les entretiens réalisés.

PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR ENQUÊTE

1. Le traitement juridique des nuisances de l'air intérieur

Rédigée par Florence Jamay, cette contribution au programme de recherche visait à voir comment le droit appréhende cette question, c'est-à-dire comment il organise et répartit les responsabilités des différents acteurs concernés par, ou engagés dans le traitement des pollutions de l'air intérieur. La formule imagée qui en résume l'essence (« un droit a l'état gazeux ») s'efforce de pointer un corpus juridique resté très modeste et une doctrine juridique qui s'est peu, voire pas, intéressée à cette problématique - à l'exception toutefois de l'amiante, souvent pensée à part du fait de son importance intrinsèque. Les auteurs peinent donc à analyser les spécificités de ce domaine juridique de l'air intérieur. Cette difficulté résulte de ce que la matière apparaît éclatée : appliquée à des sources et des environnements distincts, mais qui interagissent entre eux, les règles qui lui sont applicables concernent de multiples branches du droit. Elles correspondent à des préoccupations qui ont émergé progressivement et ne présentent pas une grande unité.

On note toutefois une tentative d'unification de cette problématique au sein du code de l'environnement. En effet, dans le prolongement des plans nationaux santé-environnement et des travaux du groupe III du Grenelle de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement crée une nouvelle section relative à la qualité de l'air intérieur et vise à définir un cadre législatif permettant de développer les connaissances et la surveillance de l'air intérieur. La définition d'une responsabilité générale de l'État dans la prise en charge de cette problématique manifeste d'une avancée majeure puisqu'elle concerne bien l'ensemble des sources et des lieux visés par cette pollution. À la lumière de ces constats, l'analyse juridique aboutit à formuler plusieurs enseignements.

Le premier porte sur les conséquences de l'éclatement de la pollution de l'air intérieur en tant que catégorie juridique. Les réglementations portant sur certains polluants ou certains milieux de vie sont en effet restées longtemps sectorielles et ne permettaient pas d'appréhender globalement cette problématique complexe. On voit qu'en matière d'exposition à des polluants de l'air intérieur, la prise de conscience est plus rapide dans le milieu professionnel et les interdictions plus précoces, parce que l'exposition des salariés est permanente, qu'elle cause des pathologies graves, voire des décès et que le lien causal est souvent plus facile à établir. Les mesures tendant à prévenir les effets des expositions de la population générale sont en revanche souvent tardives. Ces problématiques sont donc d'abord envisagées comme des problématiques de santé au travail plus que de santé environnementale. Il apparaît donc nécessaire de dépasser ce cloisonnement des différents milieux de vie et saluer l'apparition d'organismes comme l'ANSES qui tentent une approche globale de ces questions. La tentative évoquée, même insuffisante et lacunaire, d'unification de la pollution de l'air intérieur au sein du Code de l'environnement est louable en ce qu'elle manifeste d'une évolution vers une approche plus intégrée de la pollution de l'air intérieur.

Le deuxième enseignement est que la problématique sanitaire rejoint de manière évidente une problématique sociale. Les affections résultant de l'exposition au plomb et à l'amiante touchent, dans le milieu professionnel, essentiellement des ouvriers, dont les pathologies ont longtemps été imputées par les médecins à leur mauvaise hygiène de vie. On retrouve cette tendance concernant la pollution de l'air intérieur dans les logements, où les mauvaises pratiques des occupants sont stigmatisées : défaut d'aération, tabagisme, modes de cuisson, modes de chauffage… Avec, pour la question du plomb, un traitement sur le terrain de l'habitat indigne. Les facteurs personnels et

sociaux sont donc ici déterminants. Dans cette perspective, les carences de la prévention et les limites de la seule la réparation apparaissent clairement.

Face à ces défis, si le droit de la pollution de l'air intérieur se développe et se structure, il apparaît clairement que la lutte contre cette pollution n'est pas une priorité sur l'agenda gouvernemental. Le recul concernant la surveillance des établissements recevant du public (2014) en témoigne ; même si le dispositif prévu par les textes était sans doute trop complexe, le renvoi à un guide de bonnes pratiques reste inadapté à la hauteur de l'enjeu. Il manifeste, comme le préconisaient les auteurs du rapport sur la lutte contre l'inflation normative, que la gestion de la pollution de l'air intérieur pourrait se satisfaire de l'ouverture des fenêtres. De même, la plupart des mesures préconisées ou annoncées dans le plan d'actions contre la pollution de l'air intérieur n'ont pas vu le jour. D'où cette impression, après l'exploration du corpus juridique mobilisé pour organiser la lutte contre cette pollution, d'un droit ne satisfaisant, pour un certain temps encore, que de manière très imparfaite à ses exigences.

2. La genèse technico-médiatique d'une approche des pollutions intérieures

Renaud Hourcade et Jean-Pierre Le Bourhis ont exploré ici la genèse à la fois scientifique, experte et institutionnelle du problème public de l'air intérieur, tout en s'appuyant sur les résultats de l'enquête sur son traitement médiatique. Cette piste « experte » est apparue en cours de recherche à partir du constat d'une faible institutionnalisation du domaine. À l'exception d'un organisme conduisant un programme d'enquête statistique centré sur le phénomène (l'OQAI), la réglementation concernée reste embryonnaire (voir ci-dessus) ainsi que le portage institutionnel, qui est largement dispersé entre des services et bureaux consacrés à d'autres thématiques. L'idée était alors **d'enquêter sur la naissance en amont de ce problème et sa structuration** en se **focalisant sur les lieux et groupes où il émerge, principalement la communauté scientifique et experte** durant les années 90 et la façon dont il gagne ensuite l'espace public. L'hypothèse qui a servi de fil rouge à notre enquête est centrée sur la spécificité de la mise à l'agenda gouvernemental et public de cette thématique, qui la distingue fortement d'autres enjeux sanitaires ou environnementaux et permet d'en expliquer en partie les évolutions.

L'argument que nous défendons ici est que l'émergence de l'air intérieur comme domaine d'intervention public est marquée par la prépondérance d'une demande institutionnelle, née dans le monde de la science régulatoire et anticipant sur les mobilisations ou préoccupations sociétales reprises dans l'espace public. Contrairement à d'autres problèmes ayant suivi un chemin inverse – de l'alerte à la mobilisation, y compris médiatique, vers la prise en charge publique le traitement du problème de l'air intérieur prend son origine dans une prise en charge précoce et en amont de la manifestation des problèmes posés par la présence de pollution (notamment chimiques) sources de nuisances pour la santé dans l'espace intérieur. C'est l'histoire de cette préoccupation experte, traduite ensuite en intervention institutionnelle qui est explorée dans ses premiers linéaments[5]. Pour cela la contribution suit dans un premier temps l'émergence de cette question au niveau international et européen, avant de s'intéresser à la façon dont elle a été portée scientifiquement et institutionnellement dans le cas français[6].

L'enquête mobilise conjointement une analyse des réseaux d'expertise et celle du traitement médiatique. Elle montre la constitution parallèle d'un problème public et d'un groupe d'acteurs dans l'appareil d'État autour de la redéfinition de situations de pollutions de l'espace domestique privé comme enjeu de « qualité de l'air intérieur ». Cette définition devient progressivement dominante dans la sphère publique en s'appuyant sur la création de dispositifs spécifiques (un observatoire statistique, l'OQAI ; un programme gouvernemental d'action) mais aussi la production de discours relativement routinisés et relayés médiatiquement. Ce qui se joue dans cette monopolisation est autant une réduction du nombre des acteurs qu'une réduction du sujet : la prédominance du pôle « amélioration technique du bâtiment » a marginalisé une grande partie des cadrages alternatifs construits au cours des années précédentes, selon d'autres logiques morales, techniques et institutionnelles, et qui aboutissaient à des constructions bien différentes du problème public.

[5] Cette partie est encore exploratoire, du fait du caractère tardif de l'enquête engagée en fin du programme AIRIN (année 2015) à partir des diagnostics opérés en cours de recherche. La documentation et les matériaux collectés doivent encore faire l'objet d'une analyse approfondie. Ce travail sera poursuivi sur la période 2015-2018 grâce à un programme complémentaire, financé par le Conseil régional de Picardie et l'ANSES (projet SATORI).

[6] Cette enquête est fondée sur un important travail d'archives (actes de congrès, rapports, littérature grise, etc.) de consultation de revues spécialisées et d'une série d'entretiens semi directifs (n = 17) avec des responsables experts et publics concernés par ce problème. Nous remercions en particulier le CSTB et Séverine Kirchner pour l'accès à des documents relatifs à la genèse de cette thématique dans cet organisme.

Notre analyse a été centrée sur le processus de détermination de la *propriété* de ce problème particulier, au sens de J. Gusfield, en prêtant attention au fait que la concurrence entre *propriétaires* s'inscrit dans un contexte culturel, administratif et économique établi descriptible sous formes de relations structurelles, qui n'en fait pas une lutte *à armes égales.* Dans le champ bureaucratique, le paysage éclaté de l'expertise d'État, où quatre « pôles » relativement concurrents peuvent être distingués, se simplifie au début des années 2000 au profit d'une approche consacrée et appuyée budgétairement par l'État, portée par un acteur lié au secteur professionnel du bâtiment. Ici, les inégalités structurelles entre porteurs d'enjeu concurrents concernent la nature des appuis institutionnels et politiques, l'accumulation de moyens exclusifs de quantification et de surveillance (un « Observatoire ») qui constituent une nouvelle connaissance du sujet, le poids économique de ce secteur, la fragmentation et l'isolement des acteurs concurrents, la faiblesse structurelle de l'administration de la santé dès lors qu'il s'agit d'agir aux marges de la santé clinique, notamment en santé environnementale.

Au terme d'une entreprise savante et institutionnelle réussie, un secteur institutionnel et un organisme d'expertise parviennent donc à faire prévaloir leur définition du problème et des solutions. La configuration sociale décrite permet aussi à ces acteurs de rester les « définisseurs primaires » du problème dans les médias[7]. La prédominance acquise au sein de l'État est alors renforcée par deux types d'éléments structurels qui orientent le traitement médiatique du problème : d'une part les rapports inégaux entre les journalistes et leurs sources (scientifiques, institutionnelles, administratives, politiques, etc.), qui les rendent dépendants de l'information autorisée ; d'autre part, des tendances propres au champ journalistique.

Il importe également de remarquer que la prédominance progressive de certains cadrages influence le traitement institutionnel comme médiatique et aboutit à une forme de refroidissement des alertes liées aux risques chimiques du quotidien. Les effets du cadrage étatique et du traitement médiatique sont proches de ceux évoqués à propos de la médicalisation ou de la psychologisation d'autres problèmes sociaux, mais aussi de la carrière de questions proprement environnementales, où prévalent une conception individualisante, la prise en charge par des professionnels techniques

[7] On renvoie ici aux *primary definers* conceptualisés par Stuart Hall : « *Compte tenu d'un rapport souvent tendu au temps, de la crainte de publier une information dont la fausseté leur serait imputée, les journalistes vont valoriser dans chaque domaine des sources « premières » dotées d'un pouvoir de définition des situations et problèmes en raison de leur statut, de leur représentativité ou proximité au terrain* », E. Neveu, *Sociologie politique des problèmes publics* , A. Colin, 2015, pages 220-222.

et une forme de dépolitisation. Cette convergence des traitements, quel que soit le secteur concerné, appelle à poursuivre la réflexion sur la façon dont l'État – « social » ou « environnemental »- a mis en forme les préoccupations et mobilisations émergentes dans les dernières décennies, et les effets sur l'impact et les limites inhérentes à ces politiques.

3. La couverture médiatique

Cette contribution, produite par Renaud Crespin et Benjamin Ferron, développe une analyse approfondie de la façon dont les médias se sont intéressés à la question de « l'air intérieur ». Au cours des vingt dernières années (1995-2015), le problème de la pollution de l'air intérieur s'est installé avec discrétion mais constance dans le traitement journalistique de l'actualité des médias français. Les résultats des recherches scientifiques menées sur le sujet et les messages de prévention des pouvoirs publics destinés à limiter l'ampleur du problème sont relayés par les rédactions de la presse écrite au audiovisuelle, tant à l'échelle nationale que locale. L'air intérieur est devenu une sorte de petite musique, un refrain entonné, en ordre dispersé et sans mise en avant excessive, par des acteurs variés du débat public : des journalistes généralistes couvrant les problèmes « de société », l'actualité locale ou les rubriques liées à la consommation et à la vie domestique ; des journalistes spécialisés sur les questions d'environnement, de santé ou scientifiques ; des spécialistes de la communication travaillant à produire et faire circuler, auprès des médias, des élus et des citoyens ou encore des professionnels de la santé ou du bâtiment, l'information sur ce sujet et les recommandations pour assainir l'air pollué des bâtiments – à commencer par l'aération de la maison et la surveillance de la qualité de l'air intérieur.

Parfois, un journaliste politique, un éditorialiste ou un chercheur « engagé » entame une partition plus audacieuse, dénonçant les effets sanitaires ou économiques potentiellement désastreux de l'exposition prolongée des populations – en particulier les enfants - à des doses légales de produits toxiques dans leurs propres lieux d'habitation. Mais ce cas, jusqu'à présent du moins, reste l'exception plutôt que la règle. L'air intérieur reste confiné en périphérie du marché hautement concurrentiel des « affaires » de santé publique. L'air intérieur est désormais un air connu, sinon de tous, du moins d'une fraction importante de l'opinion. Mais le scandale de l'air intérieur n'a pas eu lieu. Dans cette partie du rapport Airin, Benjamin Ferron et Renaud Crespin se sont attachés à rendre compte de cette situation, à partir d'une enquête sur la médiatisation du problème de l'air intérieur

en France, à travers l'analyse d'un corpus de publications médiatiques et une campagne d'entretien auprès de journalistes et de communicateurs.

Cette enquête a permis d'observer le traitement médiatique relativement discret et homogène de cette question dans les médias français, ainsi que la singularité de la carrière publique d'un problème placé précocement sous le contrôle scientifique, administratif, politique et normatif des pouvoirs publics. Le problème de la pollution de l'air intérieur se trouve pris dans des luttes définitionnelles dont un des enjeux centraux porte sur son autonomie par rapport à d'autres problèmes publics. La médiatisation de ce problème dans la presse française entre 1995 et 2015 montre que celle-ci peine à se démarquer de problèmes comme la pollution de l'air extérieur et/ou se trouve classé dans des catégories hétérogènes de problèmes publics de santé, d'environnement, de logement ou encore de consommation. Elle alterne ainsi entre des phases de publicisation plus ou moins saillantes et des phases de confinement, même si, depuis le Grenelle de l'environnement, son autonomie tend à s'accentuer et son traitement médiatique à devenir routinier.

L'analyse éclaire les logiques dominantes de production et de circulation des discours publics relativement consensuels qui entourent cette question dans les médias, en mettant en évidence les mécanismes de contrôle qui s'exercent à travers une série de dispositifs d'information et de communication publique, ainsi que les contraintes proprement journalistiques auxquelles les journalistes sont soumis au quotidien dans le traitement du sujet.

L'étude débouche sur une première conclusion en forme de paradoxe. L'analyse de l'émergence des « scandales » médiatique repose généralement sur une interprétation en termes de « révélation », par des médias d'information en quête de « scoops » journalistiques et cherchant à damer le pion à leurs concurrents, d'une situation problématique qui serait demeurée inconnue ou mal connue de l'opinion publique en raison de son occultation ou de sa manipulation par les pouvoirs publics, les experts et/ou des intérêts privés. Dans le cas de l'air intérieur, nous sommes dans le cas d'un récit médiatique pour ainsi dire sans histoire, dans lequel un sujet problématique disposant de nombreux atouts pour se transformer en scandale bénéficie d'une attention médiatique a minima.

Pour rendre compte de ce phénomène nous avons eu recours à un cadre d'analyse à la fois constructiviste et structural. L'analyse de la construction médiatique de ce problème public illustre, de notre point de vue, les effets d'une évolution en ciseau de la production d'information

médiatique contemporaine en France : d'un côté, le renforcement des logiques de communication - les services de communication (qu'ils soient publics, privés ou associatifs) tendant à acquérir sur la définition publique de nombreux problèmes sociaux un degré d'autonomie sans précédent ; d'un autre, une fragilisation de l'autonomie professionnelle des journalistes, dans un contexte de « crise » économique de la presse écrite d'information générale et politique, de transformation des hiérarchies de la légitimité dans le champ journalistique (importance croissante de la télévision et des logiques commerciales, reconfiguration des sous-champs spécialisés du journalisme) et de précarisation croissante des métiers de l'information. Emprise de la communication, déprise du journalisme ?

À l'automne 2014, une bataille politico-médiatique s'est engagée et a conduit au report, par la ministre de l'écologie Ségolène Royal, de l'obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les Établissements Recevant du Public (ERP) introduite par le gouvernement de droite précédent. Une partie de la classe politique française, dans un contexte de dénonciation d'un trop-plein normatif dont souffrirait le pays, a élevé cette obligation de surveillance au rang de mesure aussi coûteuse qu'inutile[8]. Plus récemment, une contre-offensive a été menée avec la publication d'un rapport sénatorial chiffrant, sur la base des résultats d'une étude menée par un économiste, le coût financier et sanitaire de la pollution de l'air intérieur. Dans ce contexte, on peut se demander si une possible évolution du problème de la pollution de l'air intérieur vers la forme « scandale » ne peut advenir qu'à la condition d'une rupture avec le cadrage englobant et consensuel qu'imposent sa propre dénomination et la définition sous-jacente du problème qu'elle emporte avec lui.

4. Des mobilisations locales en pointillé

Jean-Pierre Le Bourhis et Sylvie Ollitrault sont à l'origine de cette contribution, réalisée en croisant les approches des modules dont ils ont conduit les travaux autour, respectivement des structures de mise en œuvre des politiques et des mobilisations locales autour de l'air intérieur. Les terrains concernés sont situés dans deux régions (Bretagne et Picardie) traitées de façon comparative. L'objectif poursuivi a été, dans un contexte de faible conflictualité, d'identifier les « niches » dans

[8] Roy Soline, "Pollution : Ségolène Royal renonce à surveiller l'air des crèches et des écoles", *Le Figaro*, 26/9/2014.

lesquelles les mobilisations peuvent se développer localement et de comprendre l'économie (au sens général des conditions de possibilité) de ces phénomènes. Il s'agit ici de mettre au jour quelques mécanismes qui contribuent à faire exister mais aussi à maintenir ces mobilisations faiblement visibles dans l'espace public. L'étude a exploré ainsi la mécanique des mobilisations et des actions collectives liées à ce type d'environnement et mis en lumière certains traits distinctifs, les relais potentiels de la cause et les contraintes propres qui s'imposent à eux dans la façon de « cadrer » le problème.

L'enquête montre que l'on se trouve dans une phase d'appropriation de nouveaux cadrages, qui divergent dans les imputations de responsabilités qu'ils proposent. De ce point de vue les deux régions étudiées varient en partie. En Bretagne, la question prédominante et structurante de la prévention du radon s'est retrouvée intégrée en partie à la problématique « air intérieur », qui a permis d'englober plusieurs problématiques connexes préexistantes. En Picardie, ce sont les thématiques de la prévention des polluants chimiques et de la lutte contre les allergies qui constituent plutôt la matrice à partir de laquelle est construit le nouveau cadrage.

Au-delà de cette caractérisation régionale, le principal résultat qui émerge est que l'on est en présence d'un réseau déjà en alerte sur la question de la pollution d'air intérieur, constitué de composantes variées issues de plusieurs secteurs d'activités professionnelles. Néanmoins, l'éparpillement des populations potentiellement victimes, la variété des substances incriminées, des différences de dispositifs entre espace professionnel, habitat ou encore établissement accueillant du public ont pour effet une dispersion des mobilisations et leur non synchronisation. Il apparaît difficile de trouver un intérêt commun mobilisateur sur ce thème, sinon sous la forme – première et essentielle- d'un encouragement à travailler sur les pratiques et les représentations des acteurs.

La mise en place des outils de prévention en matière d'air intérieur se fait dans des configurations associant acteurs déjà en alerte, connaisseurs des dangers de cette pollution et intervenants devant encore intégrer les nouvelles normes dans leurs pratiques professionnelles. On a pu également distinguer dans cet ensemble des profanes (non spécialistes du domaine technique) co-constructeurs qui sont capables d'accroître la pression publique (notamment sur les élus) en développant des demandes sociales et des profanes guidés plus dépendants du réseau de politiques publiques mis en place par l'État dans le cadre d'une activité de veille et de surveillance (environnementale sociale, ou sanitaire).

En écho avec d'autres analyses des mobilisations, l'importance des actions de certification apparaît ici aussi, qui expliquent la présence de plaintes ne devenant pas un enjeu de controverse ou la base d'une action collective, visant des cibles sur lesquelles faire pression. On sait que les acteurs individuels ou les groupes restreints doivent « monter en généralité », c'est-à-dire sortir de l'ornière de l'état de « NIMBY » pour exister dans l'espace public global. Toutefois, l'opération ne dépend pas uniquement d'un travail rhétorique ou cognitif pour extraire la cause de son contexte local. Il est en effet, indispensable que des réseaux d'acteurs portent une certification de ce type de plainte, comme cela a pu être démontré sur la question des ondes. Ce sont ce type d'agents certificateurs qui désignent telle ou telle action collective comme porteuse d'une plainte avérée et crédible. Ce mécanisme rend compte pour partie des circulations (possibles ou non) entre l'échelon local, national voire global décrites par des auteurs comme Christopher Rootes. Ainsi, les causes locales qui n'arrivent pas à s'appuyer sur des réseaux qui amplifient leurs imputations de causalité restent à un niveau confidentiel. Du fait de la prédominance de ces cadrages institutionnels, les mobilisations médiatiques ont encore un profil de mobilisation de consensus, c'est-à-dire conduisant l'opinion publique à accepter que cet enjeu soit reçu comme une forme de cause sans adversaire.

RECOMMANDATIONS ET USAGES OPÉRATIONNELS DE LA RECHERCHE

Plusieurs enseignements à portée pratique peuvent être retirés de l'ensemble des recherches produites dans le cadre d'AIRIN. Le projet a eu un caractère exploratoire marqué, ayant permis d'aborder – et souvent de défricher – un terrain neuf pour les sciences sociales : la présente recherche est l'une des rares à traiter cette thématique de ce point de vue et elle demeure unique par son approche multidisciplinaire mêlant étude juridique, analyse des processus politiques à l'œuvre, enquêtes sur l'expertise ou sur le traitement médiatique associé[9]. Cette orientation a contraint les membres de l'équipe à se confronter très rapidement à des difficultés spécifiques et à devoir expliciter un certain nombre d'*a priori*, ainsi qu'identifier quelques barrières à la connaissance des processus sociaux associés aux politiques de l'air intérieur.

[9] Cf. les travaux français cités ci-dessus, qui ont avant nous abordé cette thématique.

Les premiers contacts avec ce terrain ont tout d'abord montré la nécessité d'une réflexion sur le design de la recherche, sa méthode, son périmètre et ses objets, ce qui peut avoir un intérêt appliqué pour définir de futures orientations scientifiques (rédaction d'appels à proposition de recherche).

Conscients de cet enjeu, des membres de l'équipe ont mené un travail sur la structuration de la problématique qu'occasionne la commande publique de recherche, notamment par l'affirmation officielle de « l'air intérieur » comme catégorie évidente (voir communication et publication en cours, Ferron, Le Pourris, 2015 et 2016). Cette forme d'imposition de problématique, via l'utilisation exclusive du vocable « air intérieur », peut engendrer des effets d'occultation conduisant à sous-estimer le poids et l'importance d'actions publiques ou de mobilisations non étiquetées comme telles. Cette question se pose en particulier dans le choix concret des mots clés pour délimiter un corpus de presse à analyser, ou recomposer les réseaux intervenants dans la production de l'action publique : faut-il reprendre le seul terme d'« air intérieur » comme critère de délimitation du sujet , ou bien élargir - et jusqu'à quel point - la focale en redéfinissant le thème autour d'une liste de substances, de pollutions ou de nuisances associées à l'espace intérieur ? L'équipe a privilégié la première approche, dans la mesure où le repérage de l'univers social de « l'air intérieur » était l'un des objectifs poursuivis, tout en conservant une distance réflexive avec cette catégorie. Ceci a pu se faire notamment par le souci d'opérer des comparaisons, de façon ponctuelle, en partant d'autres mots-clés, telle « amiante » par exemple.

Le projet ayant montré – dans sa partie relative à la genèse de « l'air intérieur » - comment cette catégorie a résulté d'une histoire institutionnelle et politique, la commande publique de recherche, notamment via des appels à proposition, devrait éviter les effets d'imposition de catégorie ou de problématique, en incitant à une diversité d'approches en la matière. Concernant l'étude des actions mobilisations ou perceptions publiques, mention devrait être faite de l'importance d'approches antérieures au paradigme de « l'air intérieur » et encore juxtaposées aujourd'hui à celui-ci - que ce soit la régulation substance par substance, la prise en charge des situations d'insalubrité, l'articulation avec l'air extérieur, etc.

A la lumière des obstacles rencontrés par l'équipe AIRIN dans la formulation d'un projet de type SHS et dans sa mise en œuvre, plusieurs suggestions relatives à l'orientation des programmes scientifiques futurs peuvent être avancées. Encourager la communauté SHS à élaborer des

propositions de recherche en SHS dans ce domaine – encore très peu nombreuses – supposerait de réduire le coût d'entrée perçu comme important par ces chercheurs du fait du caractère très technique et sectorisé de la thématique, sans communauté correspondante dans les sciences sociales. Cela peut en particulier se faire par la mention de problématiques bénéficiant de dynamique scientifiques fortes tout en étant potentiellement tangentes à celle de « l'air intérieur » comme objet d'intervention public. On peut ici citer les pistes principales :

- définition, institutionnalisation, et mis en œuvre des politiques de régulation des risques chimiques à partir d'approches socio-historiques, comparatives et éclairant les principaux acteurs sectoriels et instruments de gouvernements concernés (réglementaire, informationnel, économiques ou de marché)

- processus de création normative à différent niveaux (avis techniques, standards, réglementations, recommandations, etc.) sur des sujets techniques et leur rôle dans l'évolution du droit de l'environnement

- circulation des savoirs et normes entre domaines de la santé environnement, et de la santé au travail et leur relation à la santé publique générale

- approches territoriales des politiques de santé publique ou environnementales

- études sur les mouvements sociaux, mobilisations et associations aux différentes échelles (du local à l'européen / international) intervenant sur des enjeux associés à l'air intérieur (risques chimiques, santé environnementale, insalubrité, normes de construction et d'habitation (incluant l'éco-habitat)

- La problématique de l'air intérieur ne se posant pas de façon similaire selon les publics et leurs caractéristiques socio-économiques , faire une place spécifique aux thématiques de santé et d'hygiène publique et à la prise en charge des pollutions liées à la précarité ou à l'habitat dégradé (plomb, moisissures par exemple).

Par ailleurs **deux recommandations répondant plus directement aux problèmes associés à l'air intérieur** peuvent être inférées des résultats de la recherche.

1. Les éléments recueillis suggèrent **un nécessaire rééquilibrage de la politique publique de l'air intérieur** pour corriger le décalage observé entre, d'une part, une action publique menée de façon prédominante depuis deux décennies au niveau central (national) autour de la production de normes (valeurs guides), d'outils informationnels et mobilisant des mécanismes de marché (avis et information du public, étiquetage) ; et d'autre part, une structure de mise en œuvre de cette politique au plan local et régional qui reste très embryonnaire, que ce soit sur le plan de la prise en charge médicale via le dispositif des CMEI – dont le nombre et le financement demeurent très faible

en regard des enjeux – ou du dispositif de surveillance des établissements recevant du public, dont la mise en place a été fortement allégée et reportée jusqu'en 2018 [10] .

A rebours de cette tendance, la mise en œuvre locale et la promotion de politiques territoriales dans ce domaine devraient permettre la concrétisation de l'action publique lancée à la fin des années 90 et demeurée un enjeu majeur pour les seules institutions centrales. Les résistances rencontrées parmi les élus peuvent en partie s'expliquer par ce manque de relais, sauf exceptions, à une échelle sub-nationale[11].

2. De ce point de vue, il **apparaît en particulier nécessaire d'infléchir la tendance observée jusqu'à très récemment en matière de connaissance et de surveillance**, où se signalent également une forte sous-estimation et un sous-investissement marqué sur la facette territoriale. Un récent rapport parlementaire témoigne de cette orientation, en ne portant qu'une attention très secondaire à l'échelon local.[12] Il est révélateur que l'accent soit mis d'abord dans le diagnostic sur les besoins de connaissances et d'études générales – dans la lignée des enquêtes initiée s depuis 2001. A l'inverse, le rapport accrédite l'idée d'une surveillance trop onéreuse au niveau local, pouvant être remplacée par des mesures simples de gestion sans contrôle ni suivi[13]. Le développement de la politique de l'air intérieur à l'échelon local nécessite au contraire la mise en place, même allégée, d'un dispositif de surveillance susceptible d'agir comme outil de sensibilisation et de mise sur l'agenda du problème dans les collectivités, pour les élus et les populations, davantage qu'une campagne publicitaire. Si le caractère symbolique de la politique est une donnée incontournable, face au caractère très protégé du domicile privé, ce ne peut être que par l'affirmation territorialisée d'une préoccupation de santé publique que l'action publique peut gagner en crédibilité et en influence sur les comportements.

---

[10] Cf.Décret du 17 août 2015 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

[11] Une partie de l'équipe AIRIN continuera de suivre cette territorialisation – encore très limitée durant l'observation menée entre 2012 et 2015- dans le cadre d'un projet financé à partir de 2016 par le Conseil régional de Picardie et l'ANSES, coordonné par J.P Le Bourhis.

[12] Assemblée Nationale, *Rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air*, présenté par MM Roumégas et Saddier, mai 2016. Malgré l'ambition de couvrir la pollution de l'air intérieur, celui-ci ne contient qu'une seule mention d'acteurs locaux (AASQA).

[13] Assemblée Nationale, 2016, *op.cit.* p.256 « *la campagne de mesures menée dans les établissements scolaires montre que les contrôles risquent de coûter très cher là où des mesures simples à concevoir, sinon à mettre en œuvre, suffiraient : ouverture des fenêtres avant et après la classe (...)* ». Les auteurs semblent s'inspirer ici d'avis et propositions émis par les services de la Ville de Paris, notamment sa direction des affaires immobilières (cf. p. 229).

APPORTS MÉTHODOLOGIQUES ET INTÉRÊT DE L'APPROCHE MULTIDISCIPLINAIRE AUTOUR DE « L'AIR INTÉRIEUR »

Le projet AIRIN s'est appuyé sur une combinaison d'approches classiques d'enquêtes propres à chacune des disciplines consacrées, de la constitution de corpus juridique et jurisprudentiel à celle des productions médiatiques (presse et audiovisuel) en passant par la réalisation d'entretiens avec les divers groupes professionnels concernés (experts, agents administratifs, militants associatifs, personnel médical, journalistes et spécialistes de la communication, etc.). L'originalité méthodologique de l'approche a résidé dans la mise en commun et en débat des données et analyses par différentes voies concrètes : tenue d'un wiki collaboratif centralisant et reliant par des hyperliens les données collectées ; organisation de journées de travail régulières (fréquence de 2 à 3 par an) ; conduite de certains modules de la recherche en croisant deux perspectives (mobilisation associative et analyse des politiques publiques ; sociologie des médias, de l'expertise et de l'action publique)

Plusieurs apports spécifiques résultant de ce mode d'organisation multidisciplinaire sont à souligner :

1. la possibilité de développer **une analyse par séquences de construction de l'action publique**, découpées en articulant les différentes dimensions observées a contrario de chronologies fondées sur une seule dimension. La mise en débat des basculement, ruptures, phases d'avancement ou de recul a permis de dégager des logiques d'évolution au croisement d'influences hétérogènes (politiques, institutionnelles, scientifique et experte, médiatique). Ceci révèle aussi les fausses évidences des discours privilégiés par les milieux institutionnels et experts reposant sur un modèle de révélation rationnelle du problème (allant de sa découverte, en partie grâce à la science, à sa prise en charge publique) ; mais aussi de ceux utilisés ordinairement pour rendre compte de la construction militante d'une cause (allant des plaintes, revendications, protestations isolées à leur regroupement, leur reconnaissance et leur traitement par une intervention collective). En disposant des outils permettant de problématiser le fonctionnement et la logique propre de chaque univers

social, la méthodologie multidisciplinaire choisie a permis de mettre en lumière un processus singulier , non réductible à ces parcours généralement attendus des problèmes publics.

2. Un second apport lié à l'organisation multidisciplinaire du projet a été **l'approfondissement de la dimension réflexive**. Présent à l'origine face à l'appel à proposition, cet aspect s'est imposé peu à peu comme une des dimensions centrales de la recherche. La construction et le devenir de la catégorie institutionnelle d'« air intérieur » était en effet un des objets initiaux de l'enquête, focalisée sur la compréhension des « jeux d'acteurs » autour d'une politique publique spécifique ; ou, pour reprendre l'expression d'un des commanditaires de la recherche à l'ADEME, de faire apparaître « les coulisses » de ce secteur et de cette politique publique. La multiplication des points de vue disciplinaires a confirmé le caractère construit et contingent de cette catégorie et la diversité des cadrages opérés par les différents acteurs, principaux ou secondaires. L'enquête opère un travail de dénaturalisation de la politique publique et de son évolution, préalable nécessaire pour comprendre ses avancées et ses reculs.

Par ailleurs, sur un plan scientifique, ce travail de dénaturalisation aide aussi à opérer un désenclavement des travaux sur l'air intérieur : tout en caractérisant ses traits spécifiques, cet objet de recherche peut prendre sa place au sein des analyses couvrant d'autres problèmes publics similaires, également produits d'une construction historique comme causes sanitaires ou environnementales. Cette piste comparative esquissée durant le projet sera davantage creusée à l'occasion d'un ouvrage collectif en cours de rédaction par les membres de l'équipe.

LIMITES DE L'APPROCHE AIRIN ET DÉVELOPPEMENTS ULTÉRIEURS

Le choix de prendre une approche multidisciplinaire sur un sujet pour l'essentiel inexploré par les membres de l'équipe a eu pour conséquences la nécessité de consacrer une partie importante de la recherche à une acculturation avec le terrain d'enquête et à privilégier dans un premier temps la production d'analyses principalement disciplinaires, sans la production systématique de grilles d'enquêtes nourries des différents regards et listes de questions. On a opté initialement pour le quadrillage d'un secteur et d'une action publique et une conduite majoritairement parallèle des enquêtes, limitant les interactions à la mise en commun des résultats. Ceci était néanmoins d'autant

plus inévitable que le temps nécessaire à l'élaboration rigoureuse d'une grille interdisciplinaire est important et peut difficilement s'engager à mi-parcours.

Un certain nombre de questions, objets et pistes sont ainsi apparues en cours de recherche sans que l'équipe ait pu les traiter suffisamment ou pour certaines les aborder même. Elles constituent autant de pistes que nous inventorions ici pour l'avenir :

Tout d'abord le programme AIRIN a trop peu **exploré le rôle dans la construction des politiques de l'air intérieur d'un certain nombre d'acteurs et de scènes** qu'il serait pertinent d'éclairer davantage. On pense en particulier aux **acteurs européens**, experts comme administratifs qui participent à la mise sur agenda de l'air intérieur dans les années 90 mais aussi aux efforts inaboutis de régulation européenne de ce secteur - le projet d'une directive spécifique n'ayant jamais débouché. Les **acteurs des mouvements sociaux en santé environnement** à ce niveau devraient être également intégrés à l'analyse, comme on l'a déjà noté. La scène des **organismes de standardisation** (ISO, AFNOR et équivalents dans les Etats-membres européens et nations de l'OCDE) mériteraient également une enquête spécifique du fait de leur intervention en amont des processus étudiés ici et de leur positionnement intermédiaire entre régulation par le marché et par l'État. On sait par ailleurs que les normes techniques (telles celles relatives à la ventilation) ont fait l'objet de fortes controverses politico-scientifiques aux Etats — Unis qui révèlent l'importance des enjeux sous-jacents (santé publique, industriels) [14].

Un second série d'objets insuffisamment abordés est constitué des **modes d'intervention à la frontière entre l'État et le marché**, ou directement issu du secteur économique. Dans cette perspective, l'analyse juridique gagnerait à se déployer en direction des instruments fiscaux, trop peu étudiés par manque de temps ici, par rapport aux outils de gouvernement de type réglementaire ou informationnels privilégiés dans AIRIN. Une exploration plus complète du secteur en développement des services et produits liés à l'ait intérieur pourrait également apporter une meilleur vision de l'articulation entre l'action étatique et des réponses économiques au problème dont on a étudié la genèse ici. : offre de solution de dépollution ou de ventilation ; activités de monitoring professionnel ou individuels (capteurs et kits individuels de mesure, objets connectés et applications).

[14] S.A. Bialous and S.A. Glantz, "ASHRAE Standard 62 : Tobacco Industry's Influence over National Ventilation Standards," Tobacco Control 11, no. 4 (2002) : 315–328

Dans le prolongement du point précédent, **l'association de compétences spécialisées en économétrie ou en sociologie économique** serait sans doute productrice de valeur ajoutée scientifique pour mesurer la taille et les dynamiques du secteur de « l'économie verte » associée à l'air intérieur évoqué ci-dessus. Les éléments produits pourraient aussi permettre d'avoir une meilleure capacité d'évaluation des choix de politique faits et de leurs coûts et bénéfice associés, par exemple en matière de généralisation de la surveillance.

COMMUNICATIONS, PUBLICATIONS ET PRODUITS DE LA RECHERCHE

Articles

Florence Jamay, « Vers un droit de la pollution de l'air intérieur », *Mélanges Nicole Decoopman, Les frontières du droit*, Editions CEPRISCA, 2014, pages 329-348

Florence Jamay, « Lutte contre la pollution de l'air intérieur : une surveillance allégée », *Energie, Environnement, infrastructures*, mars 2016, pages 47-48,

Ferron B., R. Crespin, "Un scandale à la recherche de son public : la médiatisation du problème de la 'pollution de l'air intérieur' (1995-2015)", article soumis à la revue *Politiques de communication* (accepté pour publication en 2016)

Chapitres d'ouvrages

Crespin Renaud (avec Emmanuel Henry), « Savoir (s) », in Emmanuel Henry et al., Dictionnaire critique de l'expertise, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2015 p. 273-279

Crespin Renaud (avec Yann Bérard) « Situation d'expertise », in Emmanuel Henry et al., Dictionnaire critique de l'expertise, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Références », 2015, p. 294-299

Ollitrault (S.), Calvez (M.), Van Tilbeurgh (V.) (2015), « Les plaintes en santé environnementale et l'expertise épidémiologique », *Sciences sociales et santé,* décembre 2015, vol 33, n°4, 2015, p. 5-29

Ollitrault (S.), JOUZEL (J-N), (2015) « Contre Expertise », in Henry (E.), Gilbert (C.), Jouzel (J-N), Marichalar (P.) *Dictionnaire critique de l'expertise*, Presses de Sciences Po, p. 86-91, 2015

Articles soumis à des revues scientifiques à comité de lecture

Ferron B., J. P. Le Bourhis, "Faut-il dé(cons)truire les objets complexes ? Réflexions à partir d'une recherche sur les politiques de lutte contre la pollution de 'l'air intérieur'", article soumis en septembre 2015 à la revue *Politique et sociétés* [revue canadienne de science politique] dans le cadre d'un numéro thématique "La science politique face aux 'problèmes complexes' (*wicked problems*) : enjeux et défis de l'interdisciplinarité" sous la direction de Carole Clavier, Aurélien Evrard et Maya Jegen.

Communication à des conférences, congrès et séminaires

Ferron - B., J. P. Le Bourhis et R. Hourcade, "Structures sociales et construction d'un problème public de la 'qualité de l'air intérieur' (1990-2010)", communication au colloque "Croisades privées et problèmes publics. L'héritage sociologique de Joseph Gusfield", Université Paris-Dauphine et EHESS, 23-24 novembre 2015, Paris.

Ferron B., "Un drôle d'air. Manipuler les catégories indigènes dans des entretiens sur les politiques de 'qualité de l'air intérieur'", communication au séminaire du Céditec (EA3119) "L'entretien de recherche : approches critiques et interdisciplinaires", Université Paris-Est Créteil, 29 mai 2015 Créteil.

Ferron, B., J. P. Le Bourhis, "Faut-il dé (cons)truire les objets complexes ? Réflexions à partir d'une recherche critique sur les politiques de 'l'air intérieur'", Communication au 6e Congrès des associations francophones de Science Politique, section thématique n° 18, "La science politique face aux objets complexes", 5-7 février 2015, Lausanne

Hourcade, Renaud, Le Bourhis Jean-Pierre, « From Alerts to Surveillance. Indoor Air Quality Experts and the Construction of a Policy Field in Europe and France », ECPR General Conference 2015, Montreal

Le Bourhis, Jean-Pierre, « Les données publiques sur l'air et l'eau entre transparence et opacité. Enjeux politiques et bureaucratiques de l'information environnementale », Congrès de l'AFSP, Section Thématique 18 - Gouverner (par) les données. Open et Big data, vers une redéfinition des outils et des publics de l'action publique ? juin 2015.

Ollitrault, Sylvie, 9 octobre 2015 : « Mobilisations environnementales et rapport à l'espace » Ville et Environnement, SAGE Strasbourg

Ollitrault, Sylvie, 26 septembre 2013, séminaire « L'angoisse aux risques hypothétiques » (resp. Marion Bary) MSH-Bretagne

Ollitrault, Sylvie, 30 Janvier 2015, Démocratie participative et enjeux environnementaux : émergence de nouvelles formes de capacité citoyenne ? Participation, Négociations, Environnement et Mondes Agricoles, journée des sociologues de l'environnement-Ouest, Agrocampus Rennes2

Ollitrault, Sylvie, Discutante invitée, La santé dans un environnement à risques, CNRS, Paris Diderot, 8-9 Janvier 2015

Ollitrault, Sylvie, Prise de parole citoyenne en matière d'environnement : les habitants, Gouvernance d'entreprise et gouvernance écologique, Académie internationale d'été, Université Paris Sud IDEP & au 3 juillet 2013, 2 juillet 2013

Ollitrault, Sylvie, « Action publique et mobilisation », MSH-B, Agro Campus, Rennes 2 La Nature en ville, (invitée et communicante), 14 janvier 2013

Ollitrault, Sylvie, 17 octobre 2013 « Mobilisation citoyenne et santé environnementale » « JOURNÉE DE SENSIBILISATION ET D'ÉCHANGES SANTÉ ET ENVIRONNEMENT » des liens avérés. Comment agir? Mutuelle des Pays de Vilaine./Maison de la Consommation et de l'environnement

Ollitrault, Sylvie, participation au colloque Santé et territoires, MSH-B, MSH Ange Guépin, Rennes, (invitée et communicante), 21-22 23 novembre 2012,

BIBLIOGRAPHIE

[NB : certains éléments bibliographiques sont cités dans le corps du texte]

Bibliographie générale

AKRICH Madeleine, Yannick Barthe, 2010, *Sur la piste environnementale, Menaces sanitaires et mobilisation*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines.

ALAM, Thomas , Quand la vache folle retrouve son champ. Une comparaison transnationale de la remise en ordre d'un secteur d'action publique, Thèse de doctorat en science politique, université de Lille 2, dir. Pierre Mathiot, 2007.

ALEMANNO Alberto, 2010, « The Fabulous Destiny of Bisphenol A (BPA) », *European Journal of Risk Regulation*, 4, pp.397-400

ALLEN, Barbara, 2003, *Uneasy Alchemy : Citizens and Experts in Louisiana's Chemical Corridor Disputes*, Cambridge, MA : MIT Press

ALLEN., Barbara L. « Les frontières de la santé environnementale à l'épreuve. Le cas de Grand Bois en Louisiane », in

ANSES, OQAI, CSTB, Etude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur, 2014

BARBIER Marc et al., 2013, « Pour une Approche pragmatique, écologique et politique de l'expertise », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2013/1 Vol. 7, n° 1, p. 1-23

BARBIER, Marc, Céline Granjou, 2010, *Métamorphoses de l'expertise . Précaution et maladies à prions*, Paris, Quae

BARTHE Yannick, REMY Catherine, « Les aventures du 'syndrome du bâtiment malsain' », *Santé publique*, 22/3, 2010, p. 303-311

Benamouzig Daniel et Besançon Julien, « Les agences, alternatives administratives ou nouvelles bureaucraties techniques ? » Le cas des agences sanitaires, *Horizons stratégiques*, 2007/1 n° 3, p. 10-24

BERARD, Y., Crespin, R., 2010, *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*. Presses Universitaires de Rennes, coll. « Res Publica »

BLANC Paul D., Brian Dolan (eds), 2012, *At Work in the World : Proceedings of the Fourth International Conférence on the History of Occupational and Environmental Health*, San Francisco : University of California Medical Humanities Press

BORRAZ Olivier, « Le cadrage par les risques sanitaires. Le cas des antennes relais de téléphonie mobile », in Gilbert Claude, Henry Emmanuel (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 91-111

BORRAZ, Olivier, 2013, *Les politiques du risque,* Paris, Les presses de Sciences Po

BOUDET, Hilary Schaffer, Doug Mcadam, *Putting Social Movements in their place. Explaining Opposition to Energy Projects in the United States*, 2000-2005, Cambridge, Cambridge University Press, 2012

BOUDIA Soraya, Francis Chateauraynaud, Josquin Debaz et Nathalie Jas, *L'exposition aux faibles doses. Une socio-histoire des modèles scientifiques et des controverses publiques*, Rapport final projet ANR FADO, 9 février 2012

BOUDIA Soraya, Nathalie Jas (dir.), 2014, *Powerless Science? The Making of the Toxic World in the Twentieth Century*, Oxford, UK : Berghahn Books.

BOUTARIC Franck , Pollution atmosphérique et action publique, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2014

BOUTARIC Franck, « L'information sur la qualité de l'air : dispositif et constructions sociales », *Mouvements*, 37/1, 2005, p. 100-108

BOY, Daniel Pourquoi avons-nous peur de la technologie ? Presses de Sciences Po, Paris, 2007.

BRAYE, L. Nègre, B. Sido, D. Dubois*, Rapport sur le projet de loi portant engagement national pour l'environnement*, n° 552, Tome I, 9 juillet 2009, p 37,

BREYER, Stephen *Breaking the Vicious Circle : Towards Effective Risk Regulation*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1993.

BRICKMAN, Ronald Sheila JASANOFF et Thomas ILGEN, *Controlling Chemicals : The Politics of Regulation in Europe* and the United States, (N.Y) Cornell University Press, 1985.

BROWN, Phil « Retour sur l'épidémiologie populaire », in Madeleine AKRICH, Yannick BARTHE, Catherine REMY (dir.), Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes, Paris, Presses des Mines, 2010, p. 53-89.

BUTON François, « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », Genèses, 2006/4 no 65, p. 71-91

BUZZI Stéphane, Jean-Claude Devinck, Rosental Paul-André, 2006, *La santé au travail, 1880-2006*, Paris, La Découverte

CAILLOSSE, Jacques « Droit de la crise, crise du droit ? », in C. GILBERT (dir.), La catastrophe, l'élu et le préfet, Grenoble, PUG, 1990, p. 43-66.

CALVEZ Marcel (avec la collaboration de Sarah LEDUC), Des environnements à risques. Se mobiliser contre le cancer, Paris, Presses des Mines, 2011.

CALVEZ Marcel, 2009. Les signalements profanes de clusters de cancers. Épidémiologie populaire et expertise en santé environnementale, *Sciences sociales et santé*, 27(2), 79-106.

CALVEZ, Marcel « L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions », SociologieS [Online], Theory and research, Online since 22 October 2006, connection on 09 August 2014. URL : http://sociologies.revues.org/522

CALVEZ, Marcel, Incertitude, Risque et Handicap : jalons d'analyse culturelle, Mémoire HDR sociologie, université Rennes 2, 2005.

CAPEK, S. M. « The 'Environmental' Justice Frame : A conceptual Discussion and an Application », Social Problems, 40 (1), 1993, p. 5-23.

CARSON, R., 2002. *Silent Spring,* 40th Anniversary ed. Boston : Houghton Mifflin.

CASPER, Monica J. 2003. *Synthetic Planet : Chemical Politics and the Hazards of Modern Life*. New York : Routledge

CEFAÏ, Daniel, Cédric TERZI (dir.), L'expérience des problèmes publics, Paris, EHESS, 2012.

CHARLES, Lionel, « Santé, environnement(s), sociétés : por renouveler les approches », Séminaire n°3 5 juillet 2011. Qualité de l'air intérieur, environnement et santé. p.3-5

CHATEAURAYNAUD Francis et Torny Didier, 2000, *Les Sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS.

CHATEAURAYNAUD Francis, J. Debaz et M. Fintz, 2013, « Aux frontières de la sécurité sanitaire. Les controverses métrologiques sur les faibles doses et les perturbateurs endocriniens », *Natures, Sciences, Sociétés*, vol 22.

CHATEAURAYNAUD, François Didier TORNY, Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Paris, EHESS, 1999.

CICOLELLA André, *Toxique Planète. Le scandale invisible des maladies chroniques*, Seuil, 2013.

COLBORN Theo, Dumanoski Dianne et Myers John Peterson, *L'Homme en voie de disparition ?* Terre vivante, 1997.

COLLECTIF, « Risques sanitaires et environnementaux liés aux activités humaines, industrielles et économiques : bâtiment et santé », *Lamy Droit de la santé*, 630-10 et s.

CORBIN Alain, *Le miasme et la jonquille. L'odorat et l'imaginaire social XVIIIe-XIXe siècles*, Paris, Flammarion, 1986

CRESPIN, Renaud « Quand l'instrument définit le problème. Le cas du dépistage des drogues dans l'emploi aux Etats-Unis », in Claude GILBERT, Emmanuel HENRY (dir.), Comment se construisent les problèmes de santé publique ? Paris, La découverte/PACTE, 2009, p. 215-237.

DAVEZIES P. , « Les maladies professionnelles », *Dictionnaire historique et philosophique de la médecine, Paris, PUF, 2003,*

DEMORTAIN, David, 2011, *Scientists and the Regulation of Risk. Standardising Control*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, UK and Aldershot, MA, USA.

DOUGLAS, Mary , Purity and Danger : An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo (1966) [publié en français sous le titre De la souillure : Essais sur les notions de pollution et de tabou, Paris, la Découverte, 2005.

DUMOULIN L. et al. (dir.), 2005, *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

EDGE, Sara, John Eyles, 2014, "The socio-spatial (re)configuration of legitimacy, knowledge, and practice in chemical risk governance : integrating boundary-work and scale-frame analytics", Environmental Politics, Vol. 23, 2.

EMERSON, Robert , Sheldon MESSINGER, « The Micro-Politics of Trouble », Social Problems, 25 (2), 1977, p.121-134.

FIJALKOW, Y. « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900 », *Mil neuf cent, Revue d'histoire intellectuelle*, 2004/1,

FILLION, Emmanuelle , Didier TORNY, DE la réparation individuelle à l'élaboration d'une cause collective. L'engagement judiciaire des victimes du distillbène, RFSP, automne 2015

FRICKEL Scott, 2004, *Chemical Consequences : Environmental Mutagens, Scientist Activism and the Rise of Genetic Toxicology* , New Brunswick N.J, Rutgers University Press.

GIDDENS, Anthony , Les conséquences de la modernité, traduit par Olivier Meyer, Paris, L'Harmattan, 2000.

GILBERT Claude, HENRY Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53/1, 2012, p. 35-59

GILBERT, Claude , Emmanuel HENRY (dir.), Comment se construisent les problèmes de santé publique ? Paris, La découverte/PACTE, 2009.

GINESTET - A. , « Air intérieur : la question de la ventilation se pose », *Journal de l'environnement*, 18 juin 2008,

GUEGAN-LECUYER A. « La consécration du droit à réparation d'un 'préjudice spécifique d'anxiété' globalisé

au profit des salariés exposés à l'amiante », *Recueil Dalloz 2013*, p 2954,

GUILLEUX Céline, « Entre expertise et contestation : la problématisation de l'air intérieur comme nouvelle menace environnementale et sanitaire », *Sciences sociales et santé*, 29/4, 2011, p. 5-28

HAUT CONSEIL DE LA SANTE PUBLIQUE, *Repérage de l'amiante, mesures d'empoussièrement et révision,* juin 2014

HENRY E., GILBERT C., Jouzel J.-N., Marichalar P., *Dictionnaire critique de l'expertise*, Presses de Sciences Po, (P.F.N.S.P.), 2015

Henry Emmanuel, Jouzel Jean-Noël, « Les politiques de santé au travail au prisme de la sociologie de l'action publique », *Santé Publique* hs/ 2008 (Vol. 20), p. 181-189

HENRY, E. *Amiante, un scandale improbable*, Presses universitaires de Rennes, 2007

HOLMES, Seth M. « Parce qu'ils sont plus près du sol » L'invisibilisation de la souffrance sociale des cueilleurs de baies, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 2006, 165. Santé et Travail, 2 : victimes et responsables.

HOOD, Christopher, Rothstein, H., Baldwin, R., 2001, *The Government of Risk : Understanding RiskRegulation Regimes*. Oxford University Press.

JAS Nathalie, «Public Health and Pesticides Regulation in France before and after Silent Spring», in Soraya Boudia et Nathalie Jas (dir), *Risk Society in Historical Perspective, History and Technology*, volume 23, numéro 4, décembre 2007, pp. 369-388

JASANOFF Sheila, *The fifth Branch : Science Advisers as Policy Makers*, Cambridge MA, Harvard University Press, 1990.

JASPER, James M., Nuclear Politics : energy and the State in the United States, Sweden and France, Princeton University Press, 1990.

JOLY, Pierre-Benoit, 2010, *La saga du chlordécone aux Antilles françaises. Reconstruction chronologique* 1968-20081, Paris : INRA/SenS et IFRIS

JOUZEL Jean-Noël , Des toxiques invisibles : sociologie d'une affaire sanitaire oubliée ,Editions de l'EHESS, 2012,240 p.

KROLL-SMITH, Steve , H. HUGH FLOYD, « La "maladie environnementale" comme épistémologie pratique », in Madeleine AKRICH, Yannick BARTHE, Catherine REMY (dir.), Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes, 2010, p. 89-123.

LAMBERT A. et J.C. BOULART, *Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative*, La documentation française, 2013.

LAPERCHE - D. « L'exposition au plomb toujours d'actualité », *Actu-environnement*, 2 août 2012,

LASCOUMES Pierre, BOUTARIC Franck, RUMPALA Yannick VAZEILLES I., « L'obligation d'information instrument d'action publique. Surveillance et délibération dans la lutte contre la pollution atmosphérique », Rapport CEVIPOF CNRS, ADEME, 2002

LE BOURHIS, Jean-Pierre (et co-auteurs), 2014 a, *« Le développement durable. Une nouvelle affaire d'État »*, Paris : PUF

LENTSCH, J., Weingart, P (eds.). , 2011, *The Politics of Scientific Advice. Institutional Design for Quality Assurance*, Cambridge University Press

LUCAS J.P. , « Historique de la réglementation relative à l'emploi de la céruse et dérivés du plomb dans la peinture en France », *Environ Risque Santé*, 2011

MANDIN Corinne, Andre CICOLELLA, J. OOSTERBAAN. Environnement interieur : vers une prise de conscience francaise de l'enjeu sanitaire. Annales des mines. Responsabilite et environnement, 2002, pp.65-74

MANDIN Corinne, (2005), Qualité de l'air dans les écoles : émergence d'une priorité de santé publique, AIR PUR, n° 69, 2005/06, pages 18-21

MARCHAND Dorothée, BELAIR Frédérique, KIRCHNER Séverine,(2008), Indices de qualité d'air intérieur : vers une culture du risque sanitaire, Environnement, Risques & Santé – Vol. 7, n° 5, septembre-octobre, pages 341-347

MARCHETTI, Dominique , Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production dans la presse, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2010.

MARKEY, C.M., Rubin, B.S., Soto, A.M. and Sonnenschein, C., 2002, 'Endocrine disruptors : from Wingspread to environmental developmental biology', *J Steroid Biochem Mol Biol*, (83) 235 –244.

MASSARD GUILBAUD, Geneviève, 2010, *Histoire de la pollution industrielle, France 1789-1914*, Paris, Editions EHESS.

MAXIM Laura (dir.), 2011, *La Chimie durable. Au-delà des promesses*, CNRS Éditions

MCADAM Doug, Hilary Boudet, 2012, Putting Social Movements in their Place Explaining Opposition to Energy Projects in the United States, 2000 –2005, Stanford University, California, May 2012

MURPHY Michelle, 2006, *Sick Building Syndrome and the Problem of Uncertainty : Environmental Politics, Technoscience, and Women Workers*. Duke University Press, 2006.

NOIVILLE, Christine, Du bon gouvernement des risques. Le droit et la question du « risque acceptable », Paris, Presses Universitaires de France, 2003, 235 p.

OGE Frédéric, Pierre Simon, *Sites pollués en France,* éd. Librio, 2004

OLLIVRO, André, Le scandale des algues vertes, Pornic, éd. Du Temps, 2009.

OLLIVRO, André, Yves-Marie LE LAY, Les marées vertes tuent aussi ! Le scandale sanitaire, Pornic, éd. Du Temps, 2011.

PADIOLEAU Jean-Gustave, « La lutte contre le tabagisme. Action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue française de science politique*, 6, 1977, p. 932-959

PITTI Laure, 2010, « Experts « bruts » et médecins critiques » Ou comment la mise en débats des savoirs médicaux a modifié la définition du saturnisme en France durant les années 1970 », *Politix*, n° 91, p. 103-132

PITTI, Laure , « Experts « bruts » et médecins critiques », Politix 3/2010 (n° 91), p. 103-132

PITTI, Laure, 2012, "Occupational Health Movements in France : History, Historiography and Politics", in Paul D. Blanc et al, *At Work in the World,* San Francisco : University of California Medical Humanities Press

PROCTOR Robert N., Londa Schiebinger (eds.), 2008, *Agnotology. The Making and Unmaking of Ignorance,* Stanford CA, Stanford University Press

QUERE, Louis , « Le travail des émotions dans l'expérience publique. Marées vertes en Bretagne », in Daniel CEFAÏ, Cédric TERZI, L'expérience des problèmes publics, Paris, Raisons Pratiques, EHESS, 2012, p. 135-163.

RANHORN J. , « Saturnisme : les ouvriers peintres contre la céruse », *Santé et travail*, n° 065, janv. 2009.

ROBIN, Marie-Monique , Notre poison quotidien : la responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie des maladies chroniques, Paris, La découverte/Arte, éditions, 2011.

RODRICKS J., Levy J., Science and decisions : advancing toxicology to advance risk assessment, *Toxicol. Sc*i., 2012, doi : 10.1093/toxsci/kfs246

ROOTES, Christopher , From local conflict to national issue : when and how environmental campaigns succeed in transcending the local, Environmental Politics, 2013, 22:1, p.95-114

RUI Sandrine , (avec A. VILLECHAISE), « Les associations face à la participation institutionnalisée. Les ressorts d'une adhésion distanciée », Espaces et Sociétés 4/2005, p. 21-36.

RUI, Sandrine , « Le public fait-il la loi ? Le débat national sur l'eau entre injonction participative et néo-corporatisme », Politix, n° 75, 2006.

RUI, Sandrine , La démocratie en débat : Les citoyens face à l'action publique, Paris, A. Colin, 2004.

RUMPALA Yannick, « De l'objectivation des risques à la régulation des comportements. L'information sur la qualité de l'air comme instrument d'action publique », *Réseaux*, 126/4, 2004, p. 177-212

SPRUIJT Pita, Anne B. Knol, Eleftheria Vasileiadou, Jeroen Devilee, Erik Lebret, Arthur C. Petersen, Roles of scientists as policy advisers on complex issues : A literature review, *Environmental Science & Policy*, Volume 40, June 2014, Pages 16-25

TROM, Danny , « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », Revue française de science politique, 1999, vol. 49, n°1, p. 31-50.

Van STAËVEL, Elvire , La pollution sauvage, Paris, PUF/Le Monde, 2006.

WOLFSON, Mariel Louise. 2012. The Ecology of a Healthy Home : Energy, Health, and Housing in America, 1960-1985. Doctoral dissertation, Harvard University.

ZONABEND, Françoise , « Au pays de la peur déniée », Communications, 57, 1993, p. 121-130.

Eléments bibliographique en sociologie (générale, des mouvements sociaux)

DEVETTER, François-Xavier, Sandrine ROUSSEAU, « Du Balai, Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité », Raisons d'agir, Paris, 2011, 140 p

DOUGLAS, Mary Purity and Danger. An analysis of Concept of Pollution and Taboo, London, Routledge§Kegan Paul, 1966.

FABIANI, Jean-Louis « La Crise de légitimité de la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », Actes de la recherche en sciences sociales, n° 54, 1984.

FABIANI, Jean-Louis « Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionne », Études rurales, La chasse et la cueillette aujourd'hui, 87-88, 1982.

GAMSON, William, *Talking politics*, Cambridge University Press, 1992,

REMY, Elisabeth « Apprivoiser la technique. Débat public autour d'une ligne à haute tension », Politix, vol. 8, n°31, troisième trimestre 1995, p. 136-144.

SNOW David , Robert D. BENFORD, « Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization », International Social Movement Research, 1988, 1, p. 197-217.

SNOW, David A. R. BURKE ROCHFORD, Jr. Steven, K. WORDEN, and Robert D. BENFORD, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », American Sociological Review, 51, 1986, p. 464-481

TRAÏNI Christophe (dir.), Émotions... Mobilisation!, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

TROM, Danny « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », Revue française de science politique, 1999, vol. 49, n°1, p. 31-50.

Médias et communication

ACCARDO Alain (dir.), *Journalistes précaires, journalistes au quotidien* [1995, 1998], Marseille, Agone, 2007

ALDRIN Philippe, HUBE Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel, *Les mondes de la communication publique. Légitimation et fabrique symbolique du politique*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2014

AYKUT Stefan C., COMBY Jean-Baptiste & GUILLEMOT Hélène, « Climate Change Controversies in French Mass Media 1990-2010 », *Journalism Studies*, 2012, p. 1-18

BAISNEE Olivier, « Publiciser le risque nucléaire. La polémique autour de la conduite de rejets en mer de l'usine de La Hague », *Politix*. 14/54. 2001, p. 157-181

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Repères, La Découverte, 2003, 357 p.

BERLIVET Luc, « Naissance d'une politique symbolique : l'institutionnalisation des "grandes campagnes" d'éducation pour la santé », *Quaderni*, 33, 1997, p. 99-117

BLUMER Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs (1971) », trad. français Laurent Riot, *Politix*, 17/67, 2004, p. 185-199

BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Elisabeth, « Du monde social en tant que scène d'un procès », in BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Elisabeth, OFFENSTADT Nicolas, VAN DAMME Stéphane (dir.), *Affaires scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris Stock, coll. Les essais, 2007, p. 395-452

BOURDIEU Pierre, « Le langage autorisé : les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Points-Essais, Fayard, Le Seuil, 2001, p. 159-173

BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Liber, Raisons d'agir, 1996

BOURDIEU Pierre, « Comprendre », in BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 1389-1447

BROUSTAU Nadège, JEANNE-PERRIER Valérie, LE CAM Florence, PEREIRA Fábio Henrique, « L'entretien de recherche avec des journalistes. », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* [En ligne], 1/1, 2012, mis en ligne le 15 septembre 2012. URL : http://surlejournalisme.com/rev

CHAMPAGNE Patrick, « Le Médiateur entre deux *Monde* », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 131-132, 2000, p. 8-29

CHAMPAGNE Patrick, MARCHETTI Dominique, « L'information médicale sous contrainte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, 1994, p. 40-62

CHEVALIER Yves, « Le savant, le sorcier et l'artiste. Le constructivisme en question », *Communication et langages*, 139, 1er trimestre 2004, p. 5-15

COMBY Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient 'médiatique'. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, 5/157-158, 2009, p. 157-190

COMBY Jean-Baptiste, *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*, Paris, Université Paris II, Thèse de doctorat non publiée, 2008

FRISQUE Cégolène, « Cerner les formes d'emploi instable dans le journalisme : questionnement et confrontation des sources », in LETEINTURIER Christine, FRISQUE Cégolène (dir.), *Les espaces professionnels*

des journalistes. Des corpus quantitatifs aux analyses qualitatives, Paris, Editions Panthéon-Assas, coll. Colloques, 2015, p. 111-137

GAMSON W., CROTEAU D., HOYNES W., SASSON T., « Media Images and the Social Construction of reality », *Annual Review of Sociology*, 18, 1992, p. 373-393

GRAWITZ Madeleine, « L'interview ou l'entretien », *Méthodes des sciences sociales*, 7e édition, Paris, Dalloz, 1990, p. 741-834

GUILBERT Thierry, *« L'évidence » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite*, Paris, Editions du CROQUANT, 2011

GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique* (1981), Paris, Economica, 2009

HENRY Emmanuel, « Du silence au scandale. Des difficultés des médias d'information à se saisir de la question de l'amiante», *Réseaux* 122/6, 2003, p. 237-272

HILTGARNER S., BOSK C., « The rise and fall of social problems : a public arenas model », *American Journal of Sociology*, 94/1, 1988, p. 53-78

KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Collin, série Discours et communication, 2012

LAGROYE Jacques, « Les processus de politisation », in Lagroye J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, Socio-histoires, 2003, p. 359-372

LEFEVRE Sylvain, « Le sale boulot et les bonnes causes. Institutionnalisation et légitimation du marketing direct au sein des ONG», *Politix* 79/3, 2007, p. 149-172

LEGAVRE Jean-Baptiste, « Entre conflit et coopération. Les journalistes et les communicants comme 'associés-rivaux' », *Communication & langages*, 169, 2011, p 105 – 123

MACKENDRICK Norah A., « Media Framing of Body Burdens : Precautionary Consumption and the Individualization of Risk », *Sociological Inquiry,* 80/1, 2010, p. 126-149

MAINGUENEAU Dominique, *Analyse les textes de communication* [1998], 2e édition, Paris, Armand Collin, 2007

MALONE Ruth, BOYD Elisabeth, BERO Lisa A., « Journalists' Constructions of Passive Smoking as a Social Problem », *Social Studies of Science*, 30/5, 2000, p. 713-735

MARCHETTI Dominique, *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG, 2010

MARCHETTI Dominique, *Communication et médiatisation de l'État. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008

MARCHETTI Dominique, « Les sous-champs spécialisés du journalisme », *Réseaux*, 111/1, 2002, p. 22-55

MARCHETTI Dominique, « Les révélations du 'journalisme d'investigation' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 131/1, 2000, p. 30-40

NEVEU Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Collin, 2015

NEVEU Erik, « Médias et protestations collectives », in FILLIEULE, Olivier, AGRIKOLIANSKY, Eric, SOMMIER, Isabelle, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, Recherches, 2010, p. 245-264

NEVEU Erik, *Une société de communication ?* 4e édition, Paris, Montchrestien, 2006

NOLLET Jérémie, « La production des décisions 'médiatiques'. A propos de la crise de la 'vache folle' en France », in *Savoir/Agir*, « Journalisme et dépolitisation », 28, 2014, p. 39-44

NOLLET Jérémie, *Des décisions publiques « médiatiques » ? Sociologie de l'emprise du journalisme sur les politiques de sécurité sanitaire des aliments*, thèse de science politique non publiée, Université Lille 2, 2010

OLIVESI Stéphane, *La communication syndicale*, Rennes, PUR, 2013

OLLIVIER-YANIV Caroline, RINN Michael (dir.), *Communication de l'État et gouvernement du social. Pour une société parfaite ?* Grenoble, PUG, coll. Communication, médias et société, 2009

OLLIVIER-YANIV Caroline, *L'État communiquant*, Paris, PUF, 2000

PADIOLEAU Jean-Gustave, Le Monde *et le* Washington Post*. Précepteurs et mousquetaires*, Paris, PUF, 1985

RIEFFEL Rémy, *Que sont les médias ? Pratiques, identités, influences*, Paris, Gallimard, 2005

RINGOOT Roselyne, UTARD Jean-Michel, *Les genres journalistiques. Savoirs et savoir-faire*, Paris, L'Harmattan, Communication et civilisation, 2009

RIUTORT Philippe, *Sociologie de la communication politique*, Paris, Repères, La Découverte, 2007

RIUTORT Philippe, « Grandir l'événement, l'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, 76/14, 1996, p. 61-81

SAÏTTA Eugénie, « Le monde, vingt ans après. », *Réseaux,* 131/3, 2005, p. 189-225

SCHLESINGER Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme » (1990), *Réseaux*, 51, 1992, p. 51-98

SPECTOR Malcom, KITSUSE John I., *Constructing Social Problems*, Menlo Park, CA, Cummings, 1977

TESH Sylvia Noble, *Hidden Arguments. Poitical Ideology and Disease Prevention Policy*, New Brunswick, Rutgers UT, 1988

ZEMOR Pierre, *La communication publique* (1995), 4e édition, Paris, PUF, Que sais-je ? 2008

Documentation sur la presse et corpus (axe médias)

A LA CARTE, « Quel est l'endroit le plus pollué chez vous ? », *France 3*, mars 2009

AGNES Yves, *Manuel de journalisme. Écrire pour le journal*, Paris, La Découverte, Grands Repères, 2002

BENKIMOUN Paul « Près d'un tiers des écoliers exposés à un air contaminé. Un cadre juridique de plus en plus strict », *Le Monde*, 30/3/2012

BLANC Paul D., *How everyday products make people sick. Toxins at home and in the workplace* [2007], Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 2009

CANS Roger, « Un code de l'environnement va regrouper tous les textes de droit existants », *Le Monde*, 23/2/1996.

CARRERE D'ENCAUSSE Marina*, «* Le Magazine de la santé »*, France 5*, 1/12/2006

CASINIERE (DE LA) Nicolas, « Périls en la demeure », *Libération*, 25 janvier 1995

CHARDON Delphine, « Il faut revoir la loi sur l'air », *Le Quotidien du Médecin*, 5/2/2002

CHAUVEAU Loïc, « Danger dans l'air », *L'Express*, 15/6/2000

CHESNAY Elisabeth, « La maison empoisonnée », *Que Choisir*, 326, avril 1996, p. 47

CHIROT Françoise, « Une trentaine de polluants relevés dans les maisons » *Le Monde*, 29/11/2006

COURRIER PICARD (LE), « Pour éviter la pollution intérieure, ouvrez vos fenêtres ! », 18/4/2009

DEOUX Pierre, DEOUX Suzanne, *L'écologie, c'est la santé*, Ed. Frison-Roche, 1993

ENVOYE SPECIAL, « Poisons-intérieurs », *France 2*, 16 juin 2005

FABREGAT Sophie, « Qualité de l'air intérieur : l'obligation de surveillance dans les crèches et écoles est repoussée sine die » *Actu-environnement.com*, 25/9/2014

GUIHAIRE Édouard, POY Cyrille; SERRANO Alice, « Contrôle de l'air », *L'Humanité*, 11/7/2001

HASENDAHL Stéphanie, « Rhinite et asthme allergiques : la faute à l'école », *Le Quotidien du Médecin*, 29/03/2012

HOPQUIN Benoît, « Trois questions à... ANNETTE PEULVAST-BERGEAL », *Le Monde*, 28/5/2001.

HOPQUIN Benoît, « Les produits de construction "bio" rencontrent un succès croissant », *Le Monde*, 16 décembre 1999

JOURNAL TELEVISE DE FRANCE 2, *France 2,* 11 juillet 2001

JOURNAL TELEVISE DE FRANCE 3, « 19/20 », *France 3*, 19 novembre 2003

LARONCHE Martine, « L'air des bébés », *Le Monde*, 12 juin 1991, p. 21

MAGAZINE DE LA SANTE, *France 5*, décembre 2006

MALTO Marine, « Ma maison me rend malade », *Le Monde*, supplément Habitat, 4 avril 1990, p. 20

MANDIN Corinne, « Eléments d'information relatifs aux dispositions réglementaires applicables pour le formaldéhyde en France », *Air Pur*, 74, 2008, p. 29-30

MANDIN Corinne, « Qualité de l'air dans les écoles : émergence d'une priorité de santé publique », *Air Pur*, 69, 2005-2006, p. 18-21

MISEREY Yves, « Un observatoire pour analyser l'air domestique », *Le Figaro*, 31/5/2001

MOREL Philippe, *Pratique des relations presse*, 4e édition, Paris, Dunod, 2008

NICOLINO Fabrice, « Ecoles : du radon et du benzène aux programmes », *Charlie Hebdo*, 5/5/2015

PAYET Marc, « Traquer la pollution à la maison », *Le Parisien*, 8/7/2000

POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, Paris, Gallimard, Le Débat, 2009

QUOTIDIEN DU MEDECIN (LE), « Un observatoire de la qualité de l'air intérieur », 17/7/2001

ROBIN Marie-Monique*, Notre poison quotidien. La responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie des maladies chroniques* [2011], Paris, La Découverte/Poche, 2013

ROMI Raphaël, « Loi Grenelle I : programme, promesses ou vœux pieux ? », *Droit de l'environnement*, 171, septembre 2009, p 32

ROY Soline, "Pollution : Ségolène Royal renonce à surveiller l'air des crèches et des écoles", *Le Figaro*, 26/9/2014

SANTI Pascale, « « A l'intérieur, l'air que l'on respire est encore plus pollué. De la peinture aux solvants, en passant par les sprays ou les meubles, les substances potentiellement nocives sont légion », *Le Monde*, 22/4/2009

SCARWELL Helga-Jane, « Analyse des décrets : nouveaux décrets pour la qualité de l'air intérieur dans certains ERP (Etablissement Recevant du Public) : décret sur les valeurs guides, décret sur la surveillance et décret sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP. », *Pollution atmosphérique*, 213-214, 2012, p. 97-98

SUNDELL Jan, « On the history of indoor air quality and health », *Indoor Air*, 14/7, 2004, p. 51-58

VERDIER Marie, « Les véhicules les plus polluants vont être pénalisés », *La Croix*, 22/06/2004

Annexe 1. DU DROIT A L'ETAT GAZEUX POUR L'AIR INTÉRIEUR

Contribution du module juridique au programme de recherche AIRIN

Florence Jamay
Maître de conférences en droit public à l'Université Picardie Jules Verne
CURAPP-ESS (UMR7319)

INTRODUCTION

Alors que les campagnes de mesures de la pollution de l'air intérieur livrent les unes après les autres leurs résultats alarmants[15], il est intéressant de voir comment le droit appréhende cette question complexe. Si le corpus juridique, comme nous le verrons, reste encore assez modeste, il apparaît que la doctrine juridique s'est peu, voire pas, intéressée à cette problématique, à l'exception toutefois de l'amiante. La pollution de l'air intérieur est ainsi souvent traitée comme une sous-catégorie de la pollution de l'air extérieur et les auteurs peinent à analyser ses spécificités. Cette difficulté résulte de ce que la matière apparaît éclatée. En effet, la pollution de l'air intérieur « *provient soit des produits présents dans les locaux ou les activités réalisées dans ces locaux, soit des lieux eux-mêmes* »[16].

Dans la mesure où elle résulte donc de sources et d'environnements distincts, mais qui interagissent entre eux, les règles qui lui sont applicables concernent diverses branches du droit, puisque ce ne sont pas les mêmes réglementations qui sont mobilisées en fonction des différents lieux de vie et des différents polluants. La réglementation relative à la qualité de l'air intérieur est ainsi éclatée entre différents codes ; le code du travail pour ce qui concerne les locaux professionnels, le code de la construction ou encore le code de la santé publique et, plus récemment le code de l'environnement. La réglementation est donc diffuse et ne présente pas une grande unité. Elle s'est en effet développée afin de répondre à des préoccupations qui ont émergé progressivement et ne présente pas une grande unité.

On assiste toutefois à l'émergence récente d'une tentative d'unification de cette problématique au sein du code de l'environnement. En effet, dans le prolongement des plans nationaux santé-environnement et des travaux du groupe III du Grenelle de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, en créant une nouvelle section relative à la qualité de l'air intérieur, vise à définir un cadre législatif permettant de développer les connaissances et la surveillance de l'air intérieur. Ces dispositions manifestent d'une évolution vers une approche plus intégrée de la pollution de l'air intérieur, même si les dispositions encadrant la lutte contre cette pollution restent assez largement dispersées, dans la mesure où il apparaît difficile de traiter de manière intégrée des sources très diverses. Le droit de la pollution de l'air intérieur

[15] On peut citer par exemple la dernière campagne nationale de mesure des composés organiques semi-volatils, présents dans l'air et dans les poussières au sol des logements dont les résultats ont été présentés en juin 2015 par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI).

[16] Risques sanitaires et environnementaux liés aux activités humaines, industrielles et économiques : bâtiment et santé, Lamy Droit de la santé, 630-66.

reste donc éclaté entre différents codes mais c'est désormais le code de l'environnement qui fixe le cadre juridique global. Et la définition d'une responsabilité générale de l'État dans la prise en charge de cette problématique manifeste d'une avancée majeure puisqu'elle concerne bien l'ensemble des sources et des lieux visés par cette pollution.

On peut d'ailleurs s'interroger sur le choix de codifier les dispositions relatives à la qualité de l'air intérieur dans le code de l'environnement, plutôt que dans le code de la santé publique. La pollution de l'air intérieur constitue en effet plus un problème de santé publique qu'une problématique environnementale. Les textes visent d'ailleurs exclusivement les effets sur la santé alors que les dispositions sur la qualité de l'air extérieur visent tant la santé que l'environnement. Il apparaît donc clairement que le législateur considère la pollution de l'air intérieur comme une problématique de santé publique plus que d'environnement. On peut considérer, en conséquence, que les dispositions concernant cette pollution avaient plus naturellement vocation à être intégrées dans le code de la santé publique que dans celui de l'environnement. Le choix du code de l'environnement résulte sans doute d'une volonté de regrouper les problématiques liées aux pollutions de l'air intérieur et extérieur puisque les dispositions visant la lutte contre la pollution de l'air intérieur sont prévues dans le titre II « Air et atmosphère » du livre II « Milieux physiques. Si ce choix présente une certaine cohérence, il ne permet pas à la pollution de l'air intérieur d'exister en tant que catégorie juridique ; elle est en effet fondue dans la catégorie pollution de l'air et dominée par la pollution de l'air extérieur alors que cette problématique présente des spécificités.

En effet, alors que la pollution de l'air extérieur mobilise ONG environnementales et acteurs institutionnels et fait l'objet d'une très large couverture médiatique, l'intérêt pour la pollution de l'air intérieur apparaît encore faible. Pourtant, les alertes ne manquent pas, à travers, comme on l'a dit, les campagnes de mesures, qui sont rendues publiques ou encore récemment l'estimation par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) du coût socio-économique de la pollution de l'air intérieur à 19,5 milliards d'euros alors que seuls six polluants ont été évalués, sans que l'on connaisse leurs effets associés[17]. Mais, si l'on excepte l'amiante, dont l'exposition était essentiellement professionnelle, la pollution de l'air intérieur n'a pas encore fait de victimes identifiées. Il est bien difficile d'imputer à des substances, dont les effets sont, pour certains, encore mal connus, des pathologies spécifiques. L'étude précitée fait bien état de cancers du rein, de leucémies, de cancers du poumon ou encore de maladies cardiovasculaires, résultant de l'exposition à tel ou tel polluant mais ces affections étant par essence multifactorielles, il n'est pas évident, en dehors de la communauté médicale, de lier pollution de l'air intérieur et maladies. En outre, à l'exception des moisissures, résultant de l'humidité, cette pollution reste largement invisible.

Pourtant, l'intérêt pour la pollution de l'air intérieur est ancien à travers les obligations d'aération et de ventilation qui apparaissent dès les années 1950. Elles sont d'ailleurs renforcées concernant le milieu professionnel, où le juge n'hésite pas à sanctionner leur absence ou leur insuffisance. Au point que l'analyse de la jurisprudence laisse le sentiment que la pollution de l'air intérieur est plus une question de santé au travail qu'une problématique de santé environnementale. Il apparaît en tout en état de cause que la pollution de l'air intérieur a été essentiellement gérée par la mise en place d'obligations d'aération et de ventilation (première partie). Elle le reste d'ailleurs assez largement. Si la lutte contre la pollution de l'air intérieur est

[17] ANSES, OQAI, CSTB, Etude exploratoire du coût socio-économique des polluants de l'air intérieur, avril 2014 : https ://www.anses.fr/fr/system/files/AUT-Ra-CoutAirInterieurSHS2014.pdf

désormais unifiée au sein du droit de l'environnement, il faut admettre que ce sont les principes de ce droit qui s'appliquent à cette pollution. Ils ne le sont pourtant que partiellement ; en effet, si les obligations d'information dominent, la prévention apparaît encore lacunaire et la précaution est inexistante (deuxième partie).

LA GESTION DE LA POLLUTION DE L'AIR INTÉRIEUR PAR L'AERATION ET LA VENTILATION ; DES OBLIGATIONS ANCIENNES ET STRICTEMENT ENCADREES

Les obligations d'aération et de ventilation ne sont pas apparues récemment, ce qui manifeste d'un intérêt ancien pour la problématique de la pollution de l'air intérieur (1). Et le juge judiciaire n'hésite pas sanctionner leur violation (2).

Une réglementation ancienne

Alors que la problématique de la pollution de l'air intérieur est apparue récemment en tant que catégorie juridique, les obligations d'aération et de ventilation sont anciennes, tant pour les lieux d'habitation que pour les locaux professionnels.

Concernant les lieux d'habitation, un décret d'octobre 1955 impose déjà « l'aération des pièces principales et des cuisines de façon satisfaisante » et précise même que « dans les pièces dont les baies sont équipées de manière à fermer de façon absolument hermétique empêchant ainsi toute arrivée d'air extérieur et dans les logements dont toutes les baies ouvrent sur une seule façade, le renouvellement d'air doit pouvoir se faire de façon permanente indépendamment de l'ouverture des baies ». En outre, la ventilation des pièces qui servent à la fois de pièce principale et de cuisine doit être particulièrement active et comporter notamment une amenée particulière d'air[18]. Ces obligations sont précisées par un arrêté du 14 novembre 1958 dont les dispositions ont pour objet « d'assurer en permanence le renouvellement d'air des pièces principales et des cuisines, de telle manière que soient maintenues de bonnes conditions de salubrité en ce qui concerne l'air respiré et les condensations »[19]. C'est une dizaine d'années plus tard que l'on voit apparaître dans les textes l'expression « pollution de l'air intérieur ». Le décret du 14 juin 1969 impose en effet l'obligation pour les logements de « bénéficier d'un renouvellement de l'air et d'une évacuation des émanations tels que les taux de pollution de l'air intérieur du local ne constituent aucun danger pour la santé et que puissent être évitées les condensations, sauf de façon passagère »[20]. Et l'arrêté du 24 mars 1982, qui vient préciser ses modalités, fixe des exigences de débit en m3/h en fonction du nombre de pièces principales dans le logement. Cette mobilisation institutionnelle dans les années 1960-1970 résulte directement de la prise de conscience des risques sanitaires liés à l'insalubrité des logements. Les recherches sur le sujet sont déjà anciennes puisque, dès le 19e siècle, le mouvement

[18] Décret n° 55-1394 du 22 octobre 1955 fixant les règles générales de construction des bâtiments d'habitation visé à l'article 92 du code de l'urbanisme et de l'habitation : JO, 25 oct. 1955.

[19] Arrêté du 14 novembre 1958, JO du 18 novembre 1958.

[20] Décret n° 69-596 fixant les règles générales de construction et d'habitation, JO 15 juin 1969.

hygiéniste insiste sur le lien entre l'absence d'hygiène dans l'habitat et le développement d'épidémies. Très tôt, l'influence de la qualité de l'air dans les logements sur la santé, et notamment sur le développement d'épidémies tels que choléra et tuberculose, est soulignée[21]. Les problématiques sanitaires rejoignent ici des problématiques sociales puisque ce sont essentiellement les logements ouvriers qui sont touchés. Et, déjà, une loi du 13 avril 1850 vise l'assainissement et l'interdiction des logements insalubres définis comme ceux « qui se trouvent dans des conditions de nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants ». Son article 10 affirme que les causes de l'insalubrité sont dépendantes de l'habitation elle-même ; on y trouve notamment l'humidité, à l'origine de moisissures, qui sont l'une des principales causes de pollution de l'air intérieur. Elle permet en conséquence l'intervention des communes pour contraindre les propriétaires à réaliser des travaux dans les cas les plus graves. La mise en œuvre sera toutefois lente et, en 1970, une nouvelle loi intervient avec l'objectif renouvelé de supprimer l'habitat insalubre[22]. Elle permet notamment au préfet de déclarer l'insalubrité des logements et d'imposer au propriétaire des travaux dans les logements présentant un danger pour la santé ou la sécurité de leurs occupants. Son article 9, codifié à l'article L 1331-22 du code de la santé publique, interdit notamment de mettre à disposition, « à titre gratuit ou onéreux, aux fins d'habitation, des caves, sous-sols, combles et pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur ». Le traitement de l'habitat insalubre apparaît toutefois encore largement insuffisant, ce que la découverte d'enfants victimes de saturnisme, notamment à Paris, en 1985 va cruellement souligner[23]. Il y a dans ces différents textes une inspiration hygiéniste évidente et une visée sociale forte puisque ce sont les populations défavorisées qui occupent ces logements. C'est ce même fondement qui va conduire à l'adoption des textes visant à lutter contre le saturnisme.

Les obligations de ventilation et d'aération sont renforcées pour les locaux professionnels. Mais le droit du travail va plus loin en fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle. Issu d'un décret du 7 décembre 1984[24], l'article R 4222-1 du code du travail *(R 232-1 dans sa version initiale)*

---

[21] Ainsi, en 1832, un médecin souligne le rôle de la qualité de l'air dans les logements concernant le développement des épidémies de choléra :
« La cause première est dans l'air. Les faits recueillis l'indiquent. La mortalité était plus grande quand la température était plus variable. Elle a frappé surtout ceux dont la profession les condamne à subir l'action continue de l'air extérieur. Elle a été plus meurtrière partout où l'air pouvait davantage s'amasser, s'épaissir et se corrompre, dans les rues mal ventilées, dans les étages inférieurs, dans les logements placés sous les combles. Quelle est cette cause première ? On l'ignore encore ; c'est à une plus exacte analyse de l'air, c'est à de nouveaux progrès de la chimie à nous l'apprendre. La cause secondaire, c'est l'insalubrité partout où elle se rencontre, dans les personnes, sur la voie publique, dans les habitations, dans les matières qu'emploient certaines professions ; c'est tout ce qui constitue un foyer d'infection, tout ce qui est de nature à corrompre l'air ». (Henri Bayard, « Mémoire sur la topographie médicale du IVe arrondissement de la Ville de Paris. Recherches historiques et statistiques sur les conditions hygiéniques des quartiers qui composent cet arrondissement », *Annales d'hygiène publique*, XXVIII, 1842, p. 5-46 et 241-309, cité in Y. Fijalkow, « L'enquête sanitaire urbaine à Paris en 1900 », *Mil neuf cent, Revue d'histoire intellectuelle*, 2004/1).

[22] Loi du 10 juillet 1970 tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre, dite loi Vivien : JO du 12 juillet 1970, p 6543.

[23] Cf. infra.

[24] Décret n° 84-1093 du 7 décembre 1984 modifiant les sections 1ere et VII du chapitre II du titre III du livre II du code

précise que, dans les locaux fermés où les travailleurs sont appelés à séjourner, l'air est renouvelé de façon à maintenir un état de pureté de l'atmosphère propre à préserver la santé des travailleurs et éviter les élévations exagérées de température, les odeurs désagréables et les condensations. Il distingue entre les locaux à pollution non spécifique, dans lesquels la pollution est liée à la seule présence humaine *(code du travail, art. R 4222-4)* et les locaux à pollution spécifique, dans lesquels des substances dangereuses ou gênantes sont émises ainsi que les locaux pouvant contenir des sources de micro-organismes potentiellement pathogènes et les locaux sanitaires *(code du travail, art. R. 4222-3).*

Dans les locaux à pollution non spécifique, l'aération est assurée soit par ventilation mécanique, soit par ventilation naturelle permanente *(code du travail, art. R. 4222-4).* L'aération par ventilation naturelle, assurée exclusivement par ouverture de fenêtres ou autres ouvrants donnant directement sur l'extérieur, est autorisée lorsque le volume par occupant est égal ou supérieur à 15 mètres cubes pour les bureaux et les locaux où est accompli un travail physique léger et 24 mètres cubes pour les autres locaux *(code du travail, art. R. 4222-5).* Lorsque l'aération est assurée par ventilation mécanique, le débit minimal d'air neuf à introduire par occupant est déterminé en fonction des différents locaux par un tableau inséré à l'article R 4222-6 : 25 m3 pour les bureaux et locaux sans travail physique, 30 m3 pour les locaux de restauration, les locaux de vente et les locaux de réunion, 45 m3 pour les ateliers et locaux avec travail physique léger et 60 m3 pour les autres ateliers et locaux. L'air envoyé après recyclage dans les locaux à pollution non spécifique doit être filtré. L'air recyclé n'est pas pris en compte pour le calcul du débit minimal d'air neuf. En cas de panne du système d'épuration ou de filtration, le recyclage est arrêté.

Dans les locaux à pollution spécifique, les concentrations moyennes en poussières totales et alvéolaires de l'atmosphère inhalée par un travailleur, évaluées sur une période de huit heures, ne doivent pas dépasser respectivement 10 et 5 milligrammes par mètre cube d'air *(code du travail, art. R 4222-10).* La ventilation y est réalisée et son débit déterminé en fonction de la nature et de la quantité des polluants ainsi que, le cas échéant, de la quantité de chaleur à évacuer *(code du travail, art. R 4222-11).* Les émissions sous forme de gaz, vapeurs, aérosols de particules solides ou liquides, de substances insalubres, gênantes ou dangereuses pour la santé des travailleurs sont supprimées, y compris, par la mise en œuvre de procédés d'humidification en cas de risque de suspension de particules, lorsque les techniques de production le permettent. À défaut, elles sont captées au fur et à mesure de leur production, au plus près de leur source d'émission et aussi efficacement que possible, notamment en tenant compte de la nature, des caractéristiques et du débit des polluants ainsi que des mouvements de l'air. S'il n'est techniquement pas possible de capter à leur source la totalité des polluants, les polluants résiduels sont évacués par la ventilation générale du local *(code du travail, art. R 4222-11).* Les installations de captage et de ventilation sont réalisées de telle sorte que les concentrations dans l'atmosphère ne soient dangereuses en aucun point pour la santé et la sécurité des travailleurs et qu'elles restent inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelles. Les dispositifs d'entrée d'air compensant les volumes extraits sont conçus et

---

du travail, JO 8 déc. 1984.

disposés de façon à ne pas réduire l'efficacité des systèmes de captage. Un dispositif d'avertissement automatique signale toute défaillance des installations de captage qui n'est pas directement décelable par les occupants des locaux *(code du travail, art. R 4222-12).* L'air provenant d'un local à pollution spécifique ne peut être recyclé que s'il est efficacement épuré. Il ne peut être envoyé après recyclage dans d'autres locaux que si la pollution de tous les locaux concernés est de même nature. En cas de recyclage, les concentrations de poussières et substances dans l'atmosphère du local doivent demeurer inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle *(code du travail, art. R 4222-13).* Les installations de recyclage comportent un système de surveillance permettant de déceler les défauts des dispositifs d'épuration. En cas de défaut, les mesures nécessaires sont prises par l'employeur pour maintenir le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle, le cas échéant en arrêtant le recyclage *(code du travail, art. R 4222-16).* En cas de recyclage de l'air, les conditions du recyclage sont portées à la connaissance du médecin du travail, des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel *(code du travail, art. R 4222-16).*

L'employeur a l'obligation de maintenir l'ensemble de ces installations en bon état de fonctionnement et en assure régulièrement le contrôle *(code du travail, art. R 4222-20)* et il doit indiquer dans une consigne d'utilisation les dispositions prises pour la ventilation et fixe les mesures à prendre en cas de panne des installations. Cette consigne est établie en tenant compte, s'il y a lieu, des indications de la notice d'instructions fournie par le maître d'ouvrage et est soumise à l'avis du médecin du travail, du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel *(code du travail, art. R 4222-21).*

Le respect de ces obligations fait l'objet d'un contrôle puisque l'inspecteur du travail peut demander à l'employeur de faire procéder par une personne ou un organisme agréé aux contrôles et aux mesures permettant de vérifier la conformité de l'aération et de l'assainissement des locaux de travail *(code du travail, art. R 4722-1).* Des obligations s'imposent également aux maîtres d'ouvrage qui doivent concevoir et réaliser les bâtiments et leurs aménagements de façon à ce que les locaux fermés soient conformes aux règles d'aération et d'assainissement prévues aux articles R 4222-1 et R 4222-17 *(code du travail, art. R 4212-1).* Par ailleurs, et c'est essentiel, le code du travail fixe des valeurs limites d'exposition professionnelle à ne pas dépasser concernant les concentrations de quatre-vingt-quatre agents chimiques présents dans l'atmosphère des lieux de travail *(code du travail, art. R 4412-149)*[25]

On voit que les obligations de ventilation et d'aération sont très détaillées concernant les lieux de travail. Leur non-respect est en outre susceptible de sanctions.

Des obligations lourdement sanctionnées

Les constructeurs, les bailleurs ainsi que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de renouvellement de l'air et d'évacuation des émanations.

[25] Cf. infra

La responsabilité du constructeur peut notamment être mise en cause dans l'hypothèse d'une insuffisance de ventilation résultant d'un vice de conception de nature à rendre les pavillons impropres à leur destination (*CA Lyon, 2e chambre, 13 nov. 1984, n° 2412 B/M*).

Le bailleur est également tenu, en vertu des alinéas 2 des articles 2 et 6 de la loi du 6 juillet 1989 et l'article 1719 du code civil, de délivrer un logement décent, bénéficiant en conséquence, au regard de la sécurité physique et de la santé des locataires, « de dispositifs d'ouverture et de ventilation permettant un renouvellement de l'air adapté aux besoins d'une occupation normale du logement et au fonctionnement des équipements »[26]. En conséquence, la responsabilité contractuelle d'une SCI est engagée lorsque des condensations intérieures, provenant essentiellement d'un manque d'isolation thermique et d'un manque de dispositif de ventilation correcte associés à des menuiseries vétustes et un chauffage insuffisant, sont constatées dans le logement *(CA Nîmes, 5 nov. 2009, 08/05526).* Il peut être également sanctionné pour défaut d'entretien et de réparation des parties communes de l'immeuble, imposés par l'article 1719 du code civil, tel l'insuffisante ventilation du parking, d'où émane du monoxyde de carbone. En l'espèce, « la présence, à moins d'un mètre des fenêtres de l'appartement -de la locataire-, d'une bouche d'extraction de l'air vicié des parkings souterrains de l'immeuble est constitutive d'une infraction à l'article 31.1 du règlement sanitaire départemental » et à l'origine d'un préjudice pour la locataire *(CA Versailles, 25 sept. 2007, n° 06/03298).*

Si l'on compte donc quelques décisions mettant en cause la responsabilité de constructeurs ou de bailleurs concernant des préjudices liés à la pollution de l'air intérieur, c'est incontestablement concernant les risques professionnels que la jurisprudence est la plus abondante. On sait que la législation du travail veille à la protection des salariés et que le juge se montre soucieux de la faire respecter.

En premier lieu, le juge sanctionne la violation des règles du code du travail concernant la ventilation des locaux. Ainsi, alors qu'un salarié reproche l'absence de système de renouvellement de l'air installé dans un laboratoire de chimie classé selon l'INRS comme un local à pollution spécifique, la chambre des prud'hommes de la Cour d'appel de Douai rappelle que « selon le code du travail, le chef d'un établissement classé dans cette catégorie doit s'assurer du bon renouvellement de l'air dans ses locaux ». En conséquence, elle juge qu'au « jour où le salarié a pris acte de la rupture du contrat de travail, au minimum, ses doléances relatives au manquement de son employeur aux règles légales de sécurité concernant l'aération des locaux de travail et le stockage de certains produits ou déchets étaient justifiées. Ces manquements sont, par leur nature, suffisamment graves pour rendre la rupture du contrat de travail imputable à l'employeur et, dès lors, la prise d'action doit produire les effets d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse » (*CA Douai, 31 mai 2012, n° 1114/12).*

L'infraction aux règles concernant la ventilation des locaux est en outre susceptible d'occasionner des poursuites pénales ; le juge pénal a ainsi considéré que le décès brutal d'un pharmacien au service d'une entreprise, alors qu'il travaillait, équipé d'une combinaison et d'un masque dans un local, était directement lié à la nature du travail effectué, en particulier à la

[26] Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent pris pour l'application de l'article 187 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, art. 3.2. JO du 31 janvier 2002.

manipulation et l'inhalation de produits toxiques dans un local clos, désinfecté chaque soir au formol et ne comportant aucune ventilation mécanique *(Cour de cassation, chambre criminelle, 19 déc. 1995, n° 94-84.644).* Le président du conseil d'administration de la société a en conséquence été déclaré coupable des chefs, notamment, d'infraction aux règles concernant la ventilation des locaux à pollution spécifique, défaut de mise à disposition des équipements de protection individuelle et homicide involontaire. De même, après la mort d'un salarié lors de l'explosion d'atmosphère survenue à l'intérieur d'un bateau, causée par l'inflammation du mélange gazeux air-vapeurs de peinture, due à la manipulation par le salarié d'un projecteur électrique dépourvu de sécurité, un chef de chantier a été condamné pour deux infractions aux règles de sécurité relatives d'une part à l'obligation de ventiler les locaux à l'intérieur desquels sont émis, sous forme de gaz, vapeurs ou aérosols, des produits insalubres, gênants ou dangereux pour la santé des travailleurs, prévue à l'article R 232-5-7 du Code du travail, et d'autre part, à l'interdiction d'utiliser, dans des zones présentant des risques d'explosion, des installations électriques susceptibles d'être une cause d'inflammation des atmosphères explosives *(Cour de cassation, chambre criminelle, 10 mars 1998, n° 96-83049).*

En second lieu, le juge sanctionne la violation par l'employeur de l'obligation de sécurité définie à l'article L 4121-1 du code du travail qui lui impose de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ». Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail, des actions d'information et de formation ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur s'appuie, pour les mettre en œuvre, sur un certain nombre de principes généraux de prévention, tels que l'évitement des risques, l'évaluation des risques qui ne peuvent pas être évités ou encore le fait de combattre les risques à la source *(code du travail, art. L 4121-2).* Il est par ailleurs tenu, en fonction de la nature des activités de l'établissement, d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail. À la suite de cette évaluation, il « met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs » qu'il intègre dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement *(code du travail, art. L 4121-3).* Enfin, l'employeur est tenu à une obligation générale d'information et de formation. Il doit en conséquence organiser et dispenser « une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier » ainsi que sur « les risques que peuvent faire peser sur la santé publique ou l'environnement les produits ou procédés de fabrication utilisés ou mis en œuvre par l'établissement ainsi que sur les mesures prises pour y remédier » *(code du travail, article L 4141-2).*

L'obligation de sécurité posée par l'article L 4121-1 est, comme l'affirme le juge judiciaire, une obligation de résultat, « notamment en ce qui concerne le risque de maladie occasionné par les produits utilisés par l'entreprise » *(CA Amiens, chambre sociale, 29 janv. 2014, n° 13/02465) ;* concernant l'employé d'un port autonome décédé d'une leucose, dont l'origine professionnelle, résultant d'une exposition à des produits toxiques à base de benzène, a été reconnue, il a pu considérer que le port autonome « ne s'est pas suffisamment préoccupé des risques toxiques présentés par les produits utilisés et des conditions réelles d'emploi de ces produits par son salarié » et qu'il n'a donc « pas pris les mesures de prévention nécessaires pour préserver le salarié du danger auquel il était exposé ». En conséquence, la responsabilité de l'employeur « apparaît pleine et

entière » *(CA Douai, 21 déc. 2007, n° 06/00723 ; voir aussi CA Nouméa, 31 oct. 2013, n° 11/00275).* À l'égard des salariés mis à disposition, cette obligation de sécurité de résultat s'impose tant à l'entreprise de travail temporaire qu'à l'entreprise utilisatrice « chacune au regard des obligations que les textes mettent à leur charge en matière de prévention des risques » *(Cour de cassation, chambre sociale, 30 nov. 2010, n° 08-70390).*

Ce manquement à l'obligation de sécurité peut également caractériser une faute inexcusable, telle qu'elle résulte de l'article L 452-1 du code de la sécurité sociale, « lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver » *(CA Nouméa, 31 oct. 2013, n° 11/00275 ; voir aussi CA Aix en Provence, 2 nov. 2010, n° 08/21015).* La mise en évidence de la conscience du danger et de la carence de l'employeur quant à la mise en place des mesures de protection adéquates suffisent à caractériser la faute inexcusable. La conscience du danger chez l'employeur résulte, selon le juge civil, « de l'absence de toute prévision raisonnable du risque par l'employeur ou de l'imprudence ou de la négligence qui conduit à l'absence des mesures de sécurité élémentaires ou à la tolérance de certaines pratiques en violation avec les consignes de sécurité ». Son appréciation est « faite en référence à ce qu'aurait dû connaître un professionnel avisé, c'est-à-dire in abstracto, en l'état des connaissances scientifiques à l'époque des faits et eu égard au sentiment que l'employeur doit normalement avoir, compte tenu de son expérience et de ses connaissances professionnelles ». Il n'est donc « pas exigé de l'employeur qu'il ait eu une connaissance effective du danger » *(CA Orléans, 26 janv. 2011, n° 10/01000).* Ainsi, il a considéré que l'inscription du benzène au tableau des maladies professionnelles dès 1932 constitue la preuve d'une connaissance très ancienne des dangers de ce produit que l'employeur, compte tenu de la taille de l'entreprise et sa spécialisation dans la fabrication des pneumatiques, ne pouvait ignorer (*CA Agen, 8 déc. 2009, n° 08/01150*). De même, la Cour de cassation a pu juger qu'une « une entreprise de -cette- taille disposant de services spécialisés techniques et médicaux permettant de mieux prendre en compte la dangerosité, la prévention et la sécurité des travailleurs, ne pouvait ignorer, en fonction de la réglementation existante, la dangerosité des produits tels que carburant, éther de pétrole, white spirit en utilisation spécifique dans des milieux clos ou mal ventilés » (*Cour de cassation, 2e chambre civile, 15 mars 2012, n° 11-10.240).* Le juge sanctionne aussi l'absence ou l'insuffisance de dispositif d'aération, de ventilation ou d'évacuation des produits *(Cour de cassation, chambre sociale, 17 déc. 1992, n° 91-14.703* : le poste de travail du salarié n'était pas équipé de dispositifs de sécurité permettant l'évacuation des gaz et vapeurs toxiques provenant des solvants ; *CA Paris, 4 mai 2007, n° 05/06763 ; CA Douai, 21 déc. 2007, n° 06/00723 ; CA Paris, 13 mars 2008, n° 07/489 ; CA Agen, 8 déc. 2009, n° 08/01150 ; CA Lyon, 28 mai 2013, n° 12/01173*) ou de système d'aspiration *(CA Grenoble, 9 fév. 2006, n° 04/00515)* et l'absence ou l'insuffisance de mesures de protection respiratoires (*CA Paris, 13 mars 2008, n° 07/489* ; *Cour de cassation, chambre sociale, 30 nov. 2010, n° 08-70390* : « alors qu'un risque d'exposition aux fumées de soudage avait été identifié en prévention duquel des masques à adduction d'air devaient être mis à disposition des soudeurs, la seule circonstance qu'un tel masque n'ait pas été fourni au salarié dès le début de sa mission constituait un manquement de l'entreprise utilisatrice à son obligation de sécurité de résultat lui causant nécessairement un préjudice ».

Alors que, après le scandale de l'amiante et ses milliers de victimes, la Cour de cassation a reconnu l'existence d'un préjudice d'anxiété résultant de l'inquiétude permanente face au risque de déclaration à tout moment d'une maladie liée à l'amiante, que le salarié subisse ou non des contrôles et examens réguliers propres à réactiver cette angoisse, manifestation d'un « pas vers une meilleure prise en compte des victimes d'exposition à des agents toxiques aux effets pathogènes

différés »[27] *(Cour de cassation, chambre sociale, 11 mai 2010, n° 939 ; Cour de cassation, chambre sociale, 4 déc. 2012, n° 11-26294*), on peut se demander si cette jurisprudence pourrait être étendue aux salariés exposés à des substances toxiques. Le juge reconnaît déjà que « les maladies professionnelles liées aux risques chimiques surviennent progressivement suite à des expositions multiples répétées à de faibles doses, le temps de latence pouvant être de dix ans et plus » et « que, selon certains experts, les atteintes surviendraient fréquemment après des expositions faibles et continues plutôt qu'élevées et intermittentes » *(CA Besançon, 2 avril 2013, n° 11/02997).* Le juge admet donc le caractère différé des effets de l'exposition sur des longues durées, ce qui rapproche la situation de ces salariés de celle des salariés exposés à l'amiante. Et, dans le cadre professionnel, l'établissement d'un lien de causalité entre le préjudice et l'exposition est facilitée dès lors que la maladie est inscrite au tableau des maladies professionnelles.

La gestion de la pollution de l'air intérieur est donc essentiellement réalisée par la ventilation des locaux, certes nécessaires mais insuffisante. D'abord, parce qu'une grande partie des logements a été construite avant que les obligations de ventilation ne soient mises en place[28]. Ensuite, parce que la ventilation ne permet pas toujours de diluer rapidement les polluants qui peuvent se retrouver à des concentrations entraînant des risques sanitaires. Elle apparaît donc comme un palliatif insuffisant à l'élimination des polluants à la source.

DES FAIBLESSES SUR LE TERRAIN DE LA PREVENTION : L'ELIMINATION DES POLLUANTS A LA SOURCE, UNE INCITATION SANS CONTRAINTE

Si la gestion de la pollution de l'air intérieur est assurée par des obligations strictes en matière de ventilation, les mesures de prévention restent insuffisantes. En effet, alors que la dangerosité de certaines substances est établie et ne laisse guère place au doute quant à leurs effets sur la santé, les interdictions restent rares. Les recommandations sont en revanche nombreuses (1). Le choix du registre incitatif apparaît clairement à travers le développement des obligations d'information et de surveillance et des démarches volontaires, notamment dans le secteur du bâtiment (2).

De rares interdictions, de nombreuses recommandations

Si les interdictions sont rares, il faut néanmoins évoquer deux substances polluantes qui, parce qu'elles ont causé de nombreuses victimes, ont été interdites.

Le plomb, d'abord, a été à l'origine d'intoxication ou saturnisme, notamment par inhalation de poussières contaminées.

Dans le secteur professionnel, le saturnisme fait des victimes dès le début du XIXe siècle, notamment chez les peintres en bâtiment ; « selon les entreprises, ce sont jusqu'à 50 % des ouvriers

[27] A. Guégan-Lecuyer, La consécration du droit à réparation d'un « préjudice spécifique d'anxiété » globalisé au profit des salariés exposés à l'amiante, Recueil Dalloz 2013, p 2954.

[28] A. Ginestet, Air intérieur : la question de la ventilation se pose, Journal de l'environnement, 18 juin 2008 : http://www.journaldelenvironnement.net/article/air-interieur-la-question-de-la-ventilation-se-pose,9688

qui sont hospitalisés chaque année pour des lésions plus ou moins graves atteignant le système digestif puis le système nerveux central, souvent de façon irréversible »[29]. Déclenchant des grèves et de fortes mobilisations, ils réclament l'interdiction de la céruse. Une loi interdit en juillet 1909 son usage dans tous les travaux de peinture mais sans interdire sa production. Alors que le saturnisme est indemnisé comme un accident du travail par les tribunaux depuis 1903, il fait l'objet d'un des deux premiers tableaux de maladies professionnelles dans la loi du 25 octobre 1919.

La loi de 1909, si elle interdit l'emploi de la céruse pour les travaux de peinture en bâtiment, réalisés par les peintres, n'interdit pas à un propriétaire, à un locataire ou à un artisan d'utiliser de la céruse. Pas plus que la loi du 31 janvier 1926 qui élargit l'interdiction à tous les professionnels du bâtiment. Leurs dispositions relèvent d'ailleurs du code du travail. Et, « si l'année 1949, communément considérée comme date charnière à partir de laquelle la céruse n'a plus été utilisée dans la peinture », l'utilisation de peintures contenant de la céruse a été possible dans les logements jusqu'à l'arrêté du 1er février 1993 qui interdit la vente et l'importation de peinture contenant certains composés du plomb[30]. La découverte, dans les années 1980, de cas de saturnisme infantile, aux conséquences très graves, souvent liés à un habitat dégradé, a suscité la mobilisation des pouvoirs publics. Après un premier plan d'action en 1993, la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions[31] crée l'obligation pour le médecin qui identifierait un cas de saturnisme chez une personne mineure de le signaler au médecin de l'agence régionale de santé *(code de la santé publique, art. L 1134-1).* Et, si des revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils sont susceptibles d'être à l'origine de l'intoxication du mineur, le préfet doit faire exécuter sur l'immeuble, aux frais du propriétaire ou du syndic, les travaux nécessaires à la suppression du risque *(code de la santé publique, art. L 1334-2).* Bien que la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ait renforcé ces obligations, une enquête, coordonnée par le CSTB et réalisée auprès d'enfants atteints de plombémie en 2008-2009, relève la présence de peinture au plomb dans 24 % des habitations, dont 4,7 % dans un état dégradé[32].

L'amiante ensuite dont l'évolution de la réglementation manifeste de grandes similitudes avec celle concernant le plomb ; parce que c'est par inhalation de ses poussières qu'elle provoque des pathologies telles la fibrose pulmonaire et l'asbestose, elle est aussi considérée comme un polluant de l'air intérieur. Utilisée depuis l'Antiquité, elle provoque maladies et décès d'ouvriers travaillant à son contact dès le début du 20e siècle. Aussi, la fibrose pulmonaire intègre, par une ordonnance de 1945, le tableau des maladies professionnelles (il faut attendre 1950 pour l'asbestose et 1976 pour le cancer broncho-pulmonaire et le mésothéliome). Alors que le caractère cancérogène de l'amiante est établi de manière certaine dans les années 1950 et que l'opinion publique prend conscience de la gravité de la crise sanitaire provoquée par la contamination par l'amiante au milieu

[29] J. Ranhorn, Saturnisme : les ouvriers peintres contre la céruse, Santé et travail, n° 065, janv. 2009.

[30] J.P. Lucas, Historique de la réglementation relative à l'emploi de la céruse et dérivés du plomb dans la peinture en France, Environ Risque Santé 2011.

[31] J.O. du 31 juillet 2008.

[32] D. Laperche, L'exposition au plomb toujours d'actualité, Actu-environnement, 2 août 2012 : http://www.actu-environnement.com/ae/news/exposition-plomb-toujours-actualite-saturnisme-cstb-ehesp-enfants-16341.php4

des années 1990, avec la mise en évidence de l'exposition des usagers et des personnels du site universitaire de Jussieu, ce n'est qu'à partir du 1er janvier 1997 que l'interdiction générale de la fabrication, l'importation et l'utilisation de l'amiante est posée, par le décret du 24 septembre 1996. Un décret du 7 février 1996[33], codifié aux articles R 1334-15 à R 1334-19 du code de la santé publique, et une loi du 21 juillet 2009, codifiée aux articles L 1334-12-1 et L 1334-14 et suivants[34], font peser sur les propriétaires d'immeubles des obligations, accompagnées de sanctions, de recherche de présence d'amiante et de mise en œuvre de mesures pour contrôler et réduire l'exposition[35]. Entre 60 300 et 118 400 personnes seraient décédées entre 1955 et 2009 des suites d'une maladie provoquée par l'inhalation de poussières d'amiante, le plus souvent dans le cadre de leur activité professionnelle, et on estime que ce sont 100 000 personnes qui décèderont de ces maladies entre 2009 et 2050[36].

Concernant les autres polluants de l'air intérieur, les interdictions sont rares. L'interdiction de mise sur le marché est en effet limitée, depuis le 1er janvier 2010, aux produits de construction et de décoration émettant plus de 1ug/m3 de trichloréthylène, de benzène, de phtalate de bis (2-éthylhexyle) et de phtalate de dibutyle[37]. Le champ d'application est donc limité à certains produits et à certains polluants.

L'exposition professionnelle fait l'objet de dispositions relativement contraignantes puisque le code du travail fixe des valeurs limites d'exposition professionnelle à ne pas dépasser concernant les concentrations de quatre-vingt quatre agents chimiques présents dans l'atmosphère des lieux de travail *(code du travail, art. R 4412-149).*

Pour ce qui concerne l'exposition générale, ce sont des valeurs guide de qualité de l'air intérieur qui prédominent (VGAI). Définies « comme des concentrations dans l'air d'une substance chimique en dessous desquelles aucun effet sanitaire ou aucune nuisance ayant un retentissement sur la santé n'est attendu pour la population générale en l'état des connaissances actuelles », elles visent à définir et proposer un cadre de référence destiné à protéger la population des effets sanitaires liés à une exposition à la pollution de l'air par inhalation[38]. Elles ont une valeur indicative et servent

[33] Décret n° 96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, JO 8 février 1996, p 2049.

[34] Article 105 de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, JO 22 juillet 2009, p 12184.

[35] Risques sanitaires et environnementaux liés aux activités humaines, industrielles et économiques : bâtiment et santé, Lamy Droit de la santé, 630-10 et s.

[36] Haut Conseil de la santé publique, Repérage de l'amiante, mesures d'empoussièrement et révision du seuil de déclenchement des travaux de retrait ou de confinement de matériaux contenant de l'amiante, 2014.

[37] Arrêté du 30 avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques de catégorie 1 et 2, JO du 28 mai 2009, p 8840 et arrêté du 28 mai 2009 modifiant l'arrêté du 30 avril 2009 relatif aux conditions de mise sur le marché des produits de construction et de décoration contenant des substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques de catégorie 1 et 2, JO du 30 mai 2009, p 8940.

[38] ANSES, Valeurs guides de qualité de l'air intérieur (VGAI), 2015 : https ://www.anses.fr/fr/content/valeurs-guides-de-qualité-d'air-intérieur-vgai

de fondement aux pouvoirs publics pour l'adoption des valeurs réglementaires de surveillance et de qualité de l'intérieur. L'ANSES, qui s'est autosaisie en 2004, en a défini pour onze substances ; le formaldéhyde (2007), le monoxyde de carbone (2007), le benzène (2008), le naphtalène (2009), le trichloroéthylène (2009), le tétrachloroéthylène (2010), les particules (2010), l'acide cyanhydrique (2011), le dioxyde d'azote (2013), l'acroléine (2013) et l'acétaldéhyne (2014). Par ailleurs, conformément à la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale, un décret du 2 décembre 2011 définit des valeurs guides pour l'air intérieur dans les établissements recevant du public, c'est-à-dire un niveau de concentration de polluants dans l'air intérieur fixé, dans un espace clos donné, dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine, à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné pour deux polluants : le formaldéhyde et le benzène *(code de l'environnement, art. R 221-29).* Même si la distinction entre ces deux catégories de valeurs est peu explicite, il apparaît que les valeurs guide définies à l'article R 221-29 sont opposables[39]. Elles s'ajoutent aux valeurs réglementaires existant pour le radon, le monoxyde de carbone, l'amiante et le perchloéthylène. Toutefois, et comme le souligne l'ANSES, l'article R 221-29 ne fournit aucune indication sur la conduite à tenir en cas de dépassement de ces valeurs[40].

On voit que le nombre de substances visées est relativement limité ; aussi, dans le prolongement des travaux du groupe III du Grenelle de l'environnement, un amendement au Sénat, lors des débats relatifs à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, proposait, en l'absence de valeurs limites d'exposition ou de doses de référence s'appliquant aux substances et préparations présentes dans ou émises par les produits de construction et d'ameublement ainsi que dans les revêtements muraux et de sol, les peintures et vernis, les produits de grande consommation et l'ensemble des produits ayant pour objet ou pour effet d'émettre des substances dans l'air ambiant, d'appliquer les valeurs limites d'exposition professionnelle définies à l'article R 4412-149 du code du travail, divisées par un facteur de sécurité fixé par décret et d'interdire à la vente les produits présentant ou émettant des substances chimiques à des doses supérieures aux limites ainsi définies[41].

On peut tirer de ces développements trois enseignements. Le premier porte sur les conséquences de l'éclatement de la pollution de l'air intérieur en tant que catégorie juridique. Les réglementations portant sur certains polluants ou certains milieux de vie sont en effet restées longtemps sectorielles et ne permettaient pas d'appréhender globalement cette problématique complexe. On voit qu'en matière d'exposition à des polluants de l'air intérieur, la prise de conscience est plus rapide dans le milieu professionnel et les interdictions plus précoces, parce que l'exposition des salariés est permanente, qu'elle cause des pathologies graves, voire des décès et que le lien

[39] Décret n° 2011-1727 du 2 décembre 2011 relatif aux valeurs guides pour l'air intérieur pour le formaldéhyde et le benzène, art. 1er, JO 4 déc. 2011, p 20529.

[40] Avis relatif aux deux projets de texte : projet de décret et projet d'arrêté pris en application de l'article 180 de la loi n° 2010-788 et du décret d'application relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public, août 2011, p 3.

[41] Amendement n° 1317.

causal est souvent plus facile à établir. Les mesures tendant à prévenir les effets des expositions de la population générale sont en revanche souvent tardives. Ces problématiques sont donc d'abord envisagées comme des problématiques de santé au travail plus que de santé environnementale. Il apparaît donc nécessaire de dépasser ce cloisonnement des différents milieux de vie et saluer l'apparition d'organismes comme l'ANSES qui tentent une approche globale de ces questions. La tentative, même insuffisante et lacunaire, d'unification de la pollution de l'air intérieur au sein du Code de l'environnement est louable en ce qu'elle manifeste d'une évolution vers une approche plus intégrée de la pollution de l'air intérieur. Ainsi, l'article L 221-7, issu de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, confie de nouvelles responsabilités à l'État qui se voit chargé de coordonner les travaux d'identification des facteurs de pollution ainsi que d'évaluer les expositions et les risques sanitaires relatifs à la qualité de l'air intérieur, d'élaborer les mesures de prévention et de gestion destinées à réduire l'ampleur et les effets de cette pollution et, enfin, d'informer le public des connaissances et travaux relatifs à cette pollution. Le deuxième enseignement est que la problématique sanitaire rejoint de manière évidente une problématique sociale. Les affections résultant de l'exposition au plomb et à l'amiante touchent, dans le milieu professionnel, essentiellement des ouvriers, dont les pathologies ont longtemps été imputées par les médecins à leur mauvaise hygiène de vie. En effet, « les médecins manifestent une très forte réticence à chercher des étiologies du côté du travail. Le point de vue dominant est qu'en règle générale, les atteintes à la santé présentées par les ouvriers ne sont pas dues aux risques et aux nuisances du travail mais avant tout à la condition de l'ouvrier et à son hygiène de vie (…). Les atteintes à la santé sont dues à la condition de l'ouvrier, donc à sa responsabilité sociale générale, non aux conditions de travail qui dépendraient de la responsabilité de l'employeur (…). La réticence à chercher du côté du travail a pour pendant une tendance à privilégier les causes individuelles »[42]. Emmanuel Henry a bien montré comment la mobilisation des chercheurs de Jussieu a transformé le statut de l'amiante, qui est passé de risque industriel à un risque environnemental menaçant l'ensemble de la population[43]. Et l'on retrouve cette tendance concernant la pollution de l'air intérieur dans les logements, où les mauvaises pratiques des occupants sont stigmatisées : défaut d'aération, tabagisme, modes de cuisson, modes de chauffage… Avec, pour la question du plomb, un traitement sur le terrain de l'habitat indigne. Les facteurs personnels et sociaux sont donc présentés comme déterminants. Enfin, les carences de la prévention et le choix de se situer sur le terrain de la réparation apparaissent clairement.

Le choix du registre incitatif

Le choix du registre incitatif apparaît clairement concernant la prévention et la gestion de la pollution de l'air intérieur. Il est justifié par la nécessité de développer les connaissances sur les sources de pollution et leurs effets sur la santé ; il faut toutefois constater que les mesures contraignantes sont rares, même pour les substances dont les effets sur la santé sont établis.

[42] P. Davezies, Les maladies professionnelles, Dictionnaire historique et philosophique de la médecine, Paris, PUF, 2003

[43] Amiante, un scandale improbable, Presses universitaires de Rennes, 2007.

Le plan national d'actions pour la qualité de l'air intérieur, publié en octobre 2013, illustre ce choix. Les 26 actions sont regroupées en cinq thématiques : informer le grand public et les acteurs relais ; développer l'étiquetage pour les produits susceptibles d'émettre des polluants dans l'air intérieur, dans la filière du bâtiment ; développer les actions incitatives et préparer les évolutions réglementaires en lien avec la réglementation thermique ; progresser sur le terrain vis-à-vis de pollutions spécifiques et améliorer les connaissances[44]. On voit que le registre d'actions repose ici sur l'information du public notamment, la communication auprès des acteurs mobilisés, l'incitation auprès des maîtres d'ouvrage, des professionnels de la construction ou du mobilier et l'amélioration des connaissances. Ce choix découle évidemment du statut de cet instrument, qui n'a aucune portée obligatoire et qui ne saurait imposer des mesures mais il est significatif de la démarche adoptée par les pouvoirs publics dans ce secteur. A ce titre, il faut souligner le fort contraste existant avec les mesures concernant la performance énergétique, autrement plus contraignantes. Cela ne saurait étonner quand on sait qu'elles visent à lutter contre la pollution de l'air extérieur et les changements climatiques, identifiés comme des enjeux prioritaires.

Ce choix apparaît en outre dans le développement des obligations d'information et de surveillance. Les actions de prévention se déclinent essentiellement sous la forme d'obligations d'information, et notamment à travers l'étiquetage.

Les fabricants ont l'obligation, depuis le 1er janvier 2012, d'assurer un étiquetage des polluants volatils émis par les produits de construction, les revêtements muraux et de sol et les vernis *(code de l'environnement, art. L 221-10, issu de la loi du 12 juillet 2010).* Sont visés plus précisément les revêtements de sol, mur ou plafond, les cloisons et faux plafonds, les produits d'isolation, les portes et les fenêtres et les produits destinés à la pose ou à la préparation de ces produits *(code de l'environnement, art. R 221-23).* L'étiquette, placée sur le produit ou son emballage, indique les caractéristiques d'émission en polluants volatils une fois incorporé dans l'ouvrage ou appliqué sur une surface : ses mentions doivent être rédigées de manière facilement compréhensible, en langue française, même si elles peuvent figurer dans une ou plusieurs autres langues *(code de l'environnement, art. R 221-24).* Onze polluants volatils doivent être pris en compte pour caractériser l'émission du produit : formaldéhyde, acétaldéhyde, toluène, tetrachloroéthylène, xylène, 1, 2, 4-triméthylbenzène, 1,4-dichlorobenzène, éthylbenzène, 2-Butoxyéthanol, styrène, composés organiques volatils totaux. Les caractéristiques d'émission de substances sont formalisées selon une échelle de quatre classes, de A+ à C, la classe A+ indiquant un niveau d'émission très peu élevé, la classe C, un niveau d'émission élevé. Le niveau d'émission est indiqué par la concentration d'exposition, exprimée en ug.m-3[45]. Pour chaque substance ou groupe de substances, les scénarios d'émissions, la méthode de caractérisation des émissions, la méthode de mesure de la concentration d'exposition, les valeurs limites et les classes correspondantes sont

[44] Le plan d'actions pour la qualité de l'air intérieur a été intégré dans le PNSE 3 afin de ne pas multiplier les structures nouvelles et de mutualiser la gouvernance des deux plans. Le PQAI a ainsi vocation à être décliné en région dans les plans régionaux santé environnement (3e plan national santé-environnement 2015-2019).

[45] Arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils, art. 2, JO du 13 mai 2011, p 8284.

mentionnées à l'annexe I de l'arrêté du 19 avril 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils. Les produits mis à disposition sur le marché avant le 1er janvier 2012 ne sont soumis à cette obligation que depuis le 1er septembre 2013. Les fabricants de produits sont responsables de l'exactitude des informations mentionnées sur l'étiquette *(code de l'environnement, art. R 221-28).* Le non respect de cette obligation est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, soit une amende de 1500 euros pour une personne physique ou de 7500 euros pour une personne morale *(code de l'environnement, art. R 226-14).*

Alors que la loi du 12 juillet 2010 avait annoncé un étiquetage obligatoire des meubles quant à leurs émissions en polluants volatils, elle n'a pas été mise en œuvre. Le plan d'actions pour la qualité de l'air intérieur annonce toutefois la décision de la conserver obligatoire à l'horizon 2020 et propose, en attendant cette échéance, de rechercher un accord volontaire avec les professionnels du meuble, avec comme objectif que 80 % des meubles pour enfants soient étiquetés. Il indique que les collectivités volontaires pourraient s'engager à introduire un critère d'exclusion sur la présence de certains composés cancérogènes, mutagènes ou toxiques dans leurs appels d'offre pour les meubles présents dans les écoles et crèches.

L'étiquetage vise donc à assurer une information complète du public, sur lequel repose donc le choix d'acheter ou non le produit. En toute logique, les consommateurs devraient se détourner des produits les plus émissifs, classés C, ce qui inciterait les fabricants à ne plus commercialiser ces produits. Cette démarche présente un certain intérêt et elle a déjà fait la preuve de son efficacité, le consommateur, par son pouvoir de choisir et son acte d'achat, ayant une influence bien réelle. Toutefois, si la dangerosité de certaines substances est établie, ne serait-il pas plus efficace d'obliger les producteurs, à limiter, voire à supprimer leur utilisation ? Alors qu'il n'existe que de rares contraintes législatives ou réglementaires sur les industriels pour qu'ils modifient leurs procédés de fabrication, on note un renvoi à la responsabilité individuelle : c'est au consommateur d'adopter des pratiques lui permettant d'éviter les expositions. Ce qui pose le problème de l'accès à l'information pour le consommateur ; le capital informationnel étant inégalement réparti, n'y a-t-il pas le risque que certains consommateurs n'aient pas accès à cette information [46]?

Dans le sens de l'information du consommateur, le responsable de la mise sur le marché de certains produits de construction et de décoration se voit imposer, lorsqu'une allégation à caractère environnemental accompagne la commercialisation de son produit, d'établir une déclaration environnementale de l'ensemble des aspects environnementaux du produit, parmi lesquels figure

[46] Le plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur prévoyait, en 2013, la réalisation d'un bilan de l'appropriation, par les acteurs, de l'étiquette des émissions en polluants volatils pour les produits de construction et de décoration, afin de connaître notamment la pénétration du marché par l'étiquette (consommateur, distributeur, voire industriels) et son efficacité sur les modifications du comportement de chacun des acteurs et de constater l'évolution en matière d'émissions de polluants volatils dans les produits mis sur le marché et dans ceux achetés.

la pollution de l'air *(code de la consommation, art. R 214-27)*[47]. Il tient à la disposition des autorités chargées des contrôles l'ensemble des éléments permettant de justifier les informations contenues dans la déclaration, qui fait par ailleurs l'objet d'une vérification par une tierce partie indépendante portant sur le respect de ses modalités de mise en œuvre et des obligations qui s'y rapportent. Ce dispositif a donc pour objet de garantir au consommateur une information objective et fiable, sachant que cette obligation de déclaration n'est effective qu'à partir du moment où le fabricant choisit de communiquer volontairement sur un aspect environnemental de son produit.

En outre, la loi du 12 juillet 2010 a introduit dans le code de l'environnement un principe de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public, lorsque la configuration des locaux ou la nature du public le justifie[48]. Elle répond à l'engagement n° 152 du Grenelle de l'environnement qui avait prévu « la mise en place d'un système de mesures et d'informations sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public », déjà traduit à l'article 40 de la loi du 3 août 2009 annonçant cette mise en place. Cette surveillance contribue à la connaissance des sources de pollution de l'air intérieur et des expositions ainsi qu'à leur évaluation, que l'article L 221-7 du code de l'environnement confie à l'État la mission de coordonner. Ces évaluations doivent permettre l'élaboration de mesures de prévention et de réduction de la pollution, notamment par la mise en place d'indices et de valeurs limites.

Alors que cette surveillance est déjà ancienne concernant la qualité de l'air extérieur, on peut la considérer tardive concernant la pollution de l'air intérieur. Elle est en outre limitée puisqu'elle ne vise que certains établissements et que certains polluants. Sont en effet seuls concernés les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de six ans, les accueils de loisirs mentionnés au 1° du II de l'article R 227-1 du code de l'action sociale et des familles, les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré, les structures sociales et médico-sociales rattachées aux établissements de santé visés à l'article L 6111-1 du code de la santé publique, ainsi que les structures de soins à longue durée de ces établissements, les établissements ou services prenant en charge habituellement, y compris au titre de la prévention, des mineurs et des majeurs de moins de vingt et un ans relevant des articles L. 221-1, L 222-3 et du code de l'action sociale et des familles, les établissements ou services d'enseignement qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation, les établissements ou services mettant en œuvre les mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire en application de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, les établissements et les services qui accueillent des personnes âgées ou qui leur apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale, les établissements et les services, y compris les foyers d'accueil médicalisé, qui accueillent des personnes adultes handicapées, ou des personnes atteintes de pathologies chroniques, qui leur

[47] Décret n° 2013-1264 du 23 décembre 2013 relatif à la déclaration environnementale de certains produits de construction destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment : J.O. du 29 déc. 2013.

[48] D. Braye, L. Nègre, B. Sido, D. Dubois, Rapport sur le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, n° 552, Tome I, 9 juillet 2009, p 374.

apportent à domicile une assistance dans les actes quotidiens de la vie, des prestations de soins ou une aide à l'insertion sociale ou bien qui leur assurent un accompagnement médico-social en milieu ouvert, les établissements ou services à caractère expérimental, les établissements pénitentiaires pour mineurs, quartiers des mineurs des maisons d'arrêt ou des établissements pour peines mentionnés à l'article 57-9 du code de procédure pénale et les établissements d'activités physiques et sportives couverts dans lesquels sont pratiquées des activités aquatiques, de baignade ou de natation *(code de l'environnement, art. R 221-30 II, issu du décret n° 2011-1728 du 2 décembre 2011)*.

La surveillance doit être effectuée tous les sept ans. Si, au moins pour un polluant mesuré, le résultat des analyses effectuées dépasse les valeurs fixées, elle doit l'être dans un délai de deux ans *(code de l'environnement, art. R 221-30 I).* Elle comporte une évaluation des moyens d'aération des bâtiments et une campagne de mesure de polluants.

Réalisés par des organismes accrédités *(code de l'environnement, article R 221-31 du code de l'environnement),* les prélèvements et analyses de polluants font l'objet de rapports transmis au propriétaire ou à l'exploitant de l'établissement *(code de l'environnement, article R 221-32)* qui doivent eux –mêmes informer les personnes fréquentant l'établissement des résultats de l'évaluation des moyens d'aération et des mesures réalisées à l'intérieur de l'établissement, mises en regard des valeurs guides *(code de l'environnement, art. R 221-33).* Lorsque, pour au moins un polluant mesuré, le résultat des analyses effectuées dépasse les valeurs fixées, les organismes ayant effectué les prélèvements informent le préfet du département *(code de l'environnement, art. R 221-35).* Le propriétaire ou l'exploitant engage alors à ses frais toute expertise nécessaire pour identifier les causes de présence de pollution dans l'établissement et fournir les éléments nécessaires au choix de mesures correctives pérennes et adaptées à la pollution *(code de l'environnement, art. R 221-36).* Le préfet doit être informé des résultats de cette expertise. En cas de non-réalisation, il peut en prescrire la réalisation aux frais du propriétaire ou, le cas échéant, de l'exploitant *(code de l'environnement, art. R 221-36).*

Alors que le rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative, établi par A. Lambert et J.C. Boulard en mars 2013, a accordé aux deux décrets du 2 décembre 2011 et du 5 janvier 2012 le deuxième prix des normes absurdes et proposé de les abroger[49] et que les maires ont manifesté leur inquiétude face aux coûts résultant d'une telle surveillance, la ministre de l'écologie a annoncé en 2013 la simplification du dispositif. En conséquence, plusieurs projets de textes ont été soumis à consultation publique entre le 23 juillet et le 23 août 2013[50]. Selon le décret finalement paru en août 2015, la surveillance des 9000 crèches et des 17000 écoles maternelles, qui aurait dû intervenir le 1er janvier 2015, est repoussée au 1er janvier 2018, qui était l'échéance prévue pour les écoles élémentaires. Aucune modification n'est annoncée pour les accueils de loisirs, les collèges et les lycées dont la surveillance devrait débuter le 1er janvier 2020 et pour les autres établissements le 1er janvier 2023 *(code de l'environnement, art. R 221-37).* Par ailleurs, l'obligation d'accréditation

[49] Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative, La documentation française, 2013, p 24.

[50] http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/surveillance-qai-a49.html

par les organismes chargés de procéder à l'évaluation des systèmes d'aération est supprimée. Cette évaluation des moyens d'aération devra désormais être réalisée par le responsable des services techniques de la collectivité publique ou de la personne morale propriétaire ou exploitant du bâtiment, par un contrôleur technique au sens de l'article L 111-3 du code de la construction de l'habitation, titulaire d'un agrément l'autorisant à intervenir sur les bâtiments, par un bureau d'études ou par un ingénieur-conseil intervenant dans le domaine du bâtiment, ou par un organisme effectuant les prélèvements ou analyses mentionnés à l'article L 221-8 du code de l'environnement[51]. Les modifications les plus profondes concernant le décret du 5 mars 2012 ; la campagne de mesures qu'il avait rendue obligatoire pour les crèches, les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degré et les accueils de loisirs n'est plus exigée pour les établissements qui ont mis en place des dispositions particulières de prévention de qualité de l'air. Celles-ci, comme le précise un projet d'arrêté relatif à la nature des conditions particulières de prévention de la qualité de l'air intérieur, sont celles figurant dans le guide « Outils pour une bonne gestion de la qualité de l'air dans les locaux recevant du public ». Ce guide, dont la dernière version date de 2015, vise à fournir « une aide opérationnelle aux différentes catégories d'intervenants dans les établissements qui accueillent des enfants » [52]. Il s'organise autour de quatre grilles d'auto-diagnostic dédiées à quatre catégories d'intervenants dans l'établissement : l'équipe de gestion (direction, mairie…), le responsable des activités de la pièce occupée (enseignant, puéricultrice …), les services techniques en charge de la maintenance du site et le personnel d'entretien des locaux. Il doit permettre d'identifier rapidement des actions favorables à la qualité de l'air intérieur via des grilles d'autodiagnostic des pratiques observées et d'identification préliminaire des sources potentielles présentes dans ou autour de l'établissement. Il précise que, dans l'hypothèse où l'équipe de gestion est amenée à décider de mesures ponctuelles, elle peut, en fonction de la substance, soit faire appel à un organisme externe pour la mesure de la substance visée, soit utiliser directement des kits disponibles sur le marché pour le formaldéhyde par exemple. On peut se demander s'il est très réaliste de la part du ministère de reporter cette mission sur des personnels, qui sont notoirement en sous-effectifs et qui ne sont pas qualifiés pour la réalisation de telles tâches.

Les établissements qui ne mettent pas en place les actions prévues par ce guide doivent organiser la campagne de mesures prévue par le décret du 5 janvier 2012. Ce texte détermine la liste des polluants à mesurer, la stratégie d'échantillonnage, les méthodes de prélèvement, de mesure et d'analyse. Il définit aussi les valeurs au-delà desquelles des investigations complémentaires doivent être menées par le propriétaire ou l'exploitant des locaux, dans le but d'identifier les causes de la présence de pollution dans l'établissement et de fournir les éléments nécessaires au choix de mesures correctives pérennes et adaptées à la pollution[53]. Le projet de

[51] Projet d'arrêté relatif aux modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération.

[52] Ministère de l'écologie, Pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants, Guide pratique 2015 : http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_pratique_QAI_enfants_2015_MEDDE-2.pdf

[53] Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public, JO 6 janv. 2012.

décret modificatif ajoute le tétrachloroéthylène, utilisé pour les activités de nettoyage à sec, lorsque l'établissement se situe à proximité d'une installation de nettoyage à sec aux trois polluants visés par le décret du 5 mars 2012, le formaldéhyde, gaz incolore principalement utilisé pour la fabrication de colles, liants ou résines, le benzène, substance cancérogène aux effets hématologiques issue de phénomènes de combustion (gaz d'échappement, cheminée, cigarette…) et le dioxyde de carbone.

Cette surveillance est nécessaire à l'évaluation des polluants de l'air intérieur et apparaît comme un préalable à l'adoption de mesures. Mais elle reste, on l'a vu, limitée à certains locaux et à certains polluants. En outre, il faudra mesurer quel est son impact sur l'adoption de mesures contraignantes et quelles conséquences les responsables d'établissements tirent de mesures révélant des dépassements.

Les signes de qualité, labels, certifications, jouant le plus souvent sur le registre incitatif, sont très développés dans le secteur du bâtiment. Parmi les labels, on distingue des labels dits réglementaires, tels la réglementation thermique 2012 et des labels volontaires, tels le label HQE. La RT 2012 prévoit un volet sur les installations de ventilation. Elle apparaît toutefois insuffisante concernant la pollution de l'air intérieur émise par un certain nombre de substances[54]. Le label réglementaire « Bâtiment biosourcé » issu d'un décret du 19 avril 2012 *(code de la construction et de l'habitation, art. R. 111-22-3)* atteste la conformité des bâtiments neufs à un référentiel qui intègre au bâtiment des produits de construction biosourcés et mobiliers fixes, tels le bois et ses dérivés, le chanvre, la paille, ou encore la laine de mouton[55]. Le label « bâtiment biosourcé » est délivré uniquement à un bâtiment ayant fait l'objet d'une certification qui porte sur la qualité globale du bâtiment, en particulier sur sa performance énergétique et sur l'aptitude à l'usage des produits qui le composent. Cette certification porte notamment sur le niveau du taux d'émission de composés organiques volatils. Le plan d'action pour la qualité de l'air intérieur propose d'ailleurs d'intégrer ce type d'exigences dans les référentiels de base des certifications volontaires, tels CERQUAL, CERTIVEA ou CEQUALI. Parmi les labels volontaires, certains, tels le label HQE, intègrent la qualité sanitaire de l'air intérieur. Et un nouveau label de performance environnementale du bâtiment est en cours d'élaboration ; au-delà de la performance énergétique, l'impact environnemental global devrait être pris en compte, et notamment la qualité de l'air intérieur. Des exigences liées à l'utilisation de produits de construction faiblement émissifs devraient y être formulées.

Par ailleurs, le CSTB a créé en 2005 une base de données, INIES, visant à mettre à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment des fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES), élaborées par les fabricants de matériaux et de produits de construction, selon la norme NF P01-010 qui fixe la méthodologie d'évaluation de dix indicateurs principaux caractérisant la qualité environnementale des produits de construction. Elles comprennent notamment des informations

[54] La RT 2012 en fait-elle assez pour a qualité de l'air intérieur ? Bati-actu, 2014 : http://www.batiactu.com/edito/la-rt-2012-en-fait-elle-assez-pour-la-qualite-de-l-38369.php

[55] Décret n° 2012-518 du 19 avril 2012 relatif au label « bâtiment biosourcé », J.O du 21 avril 2012 et arrêté du 19 décembre 2012 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « bâtiment biosourcé », JO 23 décembre.

sur les risques sanitaires liés aux émissions de substances dangereuses, tels le COV ou le radon. Ces fiches permettent donc d'évaluer la contribution des produits aux impacts environnementaux et sanitaires d'un bâtiment. Un renforcement de la caractérisation sanitaire des produits de construction est annoncé dans le plan d'action pour la qualité de l'air intérieur.

Ce plan prévoit par ailleurs de favoriser l'utilisation de produits de construction et de décoration classés A+ en termes d'émissions de polluants volatils dans les achats et marchés publics, soit à l'aide d'accords volontaires avec les principaux maîtres d'ouvrage publics, soit à l'aide d'une circulaire incitant à l'utilisation de ces produits dans les marchés de l'État.

Les produits de construction mis sur le marché doivent en outre répondre aux exigences du marquage CE, établies par un règlement européen du 9 mars 2011[56], transposé par le décret du 8 juillet 1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction[57]. On trouve notamment une « exigence essentielle d'hygiène, de santé et d'environnement » selon laquelle « l'ouvrage doit être conçu et construit de manière à ne pas constituer une menace pour l'hygiène ou la santé des occupants ou des voisins, du fait notamment d'un dégagement de gaz toxiques, de la présence dans l'air de particules ou de gaz dangereux, de l'émission de radiations dangereuses, de la pollution ou de la contamination de l'eau ou du sol, de défauts d'évacuation des eaux, des fumées ou des déchets solides ou liquides, et de la présence d'humidité dans des parties ou sur les surfaces intérieures de l'ouvrage ». On voit donc que le secteur du bâtiment intègre les exigences en matière de qualité de l'air intérieur, même s'il s'agit le plus souvent de démarches volontaires.

CONCLUSION

Si le droit de la pollution de l'air intérieur se développe et se structure, il apparaît clairement que la lutte contre cette pollution n'est pas une priorité sur l'agenda gouvernemental. Le recul concernant la surveillance des établissements recevant du public en témoigne ; même si le dispositif prévu par les textes était sans doute trop complexe, le renvoi à un guide de bonnes pratiques est tout à fait inadapté à la hauteur de l'enjeu. Il manifeste, comme le préconisaient les auteurs du rapport sur la lutte contre l'inflation normative, que la gestion de la pollution de l'air intérieur pourrait se satisfaire de l'ouverture des fenêtres. De même, la plupart des mesures préconisées ou annoncées dans le plan d'actions contre la pollution de l'air intérieur n'ont pas vu le jour. D'où cette impression, après l'exploration du corpus juridique mobilisé pour organiser la lutte contre cette pollution, d'un droit à l'état gazeux[58], ne satisfaisant que de manière très imparfaite à ses exigences.

[56] Règlement UE n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, JOUE du 4 avril 2011.

[57] Décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, J.O. du 14 juillet.

[58] Cette expression avait été utilisée par le conseil d'État, dans son rapport de 1991 consacré à la sécurité juridique.

Annexe 2. NAISSANCE D'UNE EXPERTISE INTERNATIONALE ET INVENTION DE L'AIR INTÉRIEUR

Contribution de l'axe « Structuration multiniveaux du problème public »

Renaud HOURCADE, CURAPP-ESS

Jean-Pierre LE BOURHIS, CURAPP-ESS

INTRODUCTION

Cette contribution vise à explorer, la genèse à la fois scientifique, experte et institutionnelle du problème public de l'air intérieur. Elle se fonde sur le constat - formulé au cours du programme de recherche AIRIN - d'un domaine d'intervention public faiblement institutionnalisé. A l'exception d'un organisme conduisant un programme d'enquête statistique centré sur le phénomène (l'OQAI), la réglementation concernée reste embryonnaire (voir notre partie juridique), ainsi que le portage institutionnel, qui est largement dispersé entre des services et bureaux consacrés à d'autres thématiques. L'idée était alors d'enquêter sur la naissance en amont de ce problème et sa structuration en se focalisant sur les lieux et groupes où il émerge, principalement la communauté scientifique et experte durant les années 90. L'hypothèse qui servira de fil rouge à notre démonstration est centrée sur la spécificité de la mise à l'agenda gouvernemental et public de cette thématique, qui la distingue fortement d'autres enjeux sanitaires ou environnementaux et permet d'en expliquer en partie les évolutions.

L'argument que nous défendons ici est que l'émergence de l'air intérieur comme domaine d'intervention public est marquée par la prépondérance d'une demande institutionnelle, née dans le monde de la science régulatoire et anticipant sur les mobilisations ou préoccupations sociétales. Contrairement à d'autres problèmes ayant suivi un chemin inverse – de l'alerte à la mobilisation, y compris médiatique, vers la prise en charge publique- le problème de l'air intérieur prend son origine dans une prise en charge précoce et très en amont des situations de pollution (notamment chimiques) comme sources de nuisances pour la santé dans l'espace intérieur.

C'est l'histoire de cette préoccupation experte, traduite en intervention institutionnelle, dont nous proposons de tracer ici les premiers linéaments[59]. Pour cela nous suivrons dans un premier

[59] Cette partie est encore exploratoire du fait du caractère tardif de l'enquête engagée en fin du programme AIRIN (2015) à partir des diagnostics opérés en cours de recherche. Ces pistes de recherche seront poursuivies sur la période 2015-2018 grâce à un programme complémentaire, financé par le Conseil régional de Picardie et l'ANSES (projet SATORI).

temps l'émergence de cette question au niveau international et européen, avant de nous intéresser à la façon dont elle a été portée scientifiquement et institutionnellement dans le cas français[60] et son inscription sur l'agenda public.

UNE EXPERTISE INTERNATIONALE SUR L'AIR INTÉRIEUR : LA CONTRIBUTION A L'ACTION PUBLIQUE DES RESEAUX D'ACTEURS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

L'association internationale pour la qualité de l'air intérieur (ISIAQ – International Society for Indoor Air Quality), créée en 1992, décerne chaque année un prix de "carrière" destiné à honorer la contribution d'un chercheur dans ce domaine. Ce prix porte le nom du docteur Max von Pettenkofer (1818-1901), un savant allemand pionnier dans la mise en évidence du rôle du « milieu » (qu'on appellerait aujourd'hui l'environnement) dans l'apparition des maladies. Promoteur avant l'heure de la médecine préventive, Pettenkofer était amené à combiner des savoirs en physique, chimie, ingénierie et médecine, faisant de « l'hygiène » une science fondamentalement interdisciplinaire. En lui rendant hommage, l'ISIAQ entend rappeler l'antériorité des préoccupations scientifiques qui guident les spécialistes contemporains de « l'air intérieur ». Mais elle souligne ce faisant aussi une forme de continuité : la constitution de savoirs scientifiques dans ce domaine, malgré une spécialisation spectaculairement accrue des sciences au cours du XXe siècle, continue de reposer inévitablement sur le croisement des savoirs entre santé publique, épidémiologie, sciences de l'exposition, toxicologie, physique, chimie et sciences de l'ingénieur appliquées aux espaces bâtis (thermique, flux d'air, acoustique…).

Quand des parties-prenantes de ce domaine écrivent l'histoire de l' « air intérieur », ils n'oublient généralement pas l'histoire longue et les patientes recherches des hygiénistes, qu'ils reconnaissent comme leurs prédécesseurs[61]. Mais ils ont également conscience qu'en tant que champ de connaissances structuré, labélisé, la science de la « qualité de l'air intérieur » est une construction récente. Les congrès « Indoor Air », la revue parente du même nom et l'ISIAQ ont fortement contribué à la structuration de ce champ au cours des années 1980 et 1990 en le dotant des attributs d'un domaine de connaissances particulier : une association professionnelle, des congrès réguliers, une publication phare. La structuration du domaine de la qualité de l'air intérieur a facilité la production, mais aussi la visibilité de connaissances nouvelles sur un aspect de la santé publique jusqu'alors peu pris en compte. La diversité des savoirs disciplinaires réunis dans ce cadre empêche d'y voir une « discipline » homogène. On peut en revanche reconnaître dans ce domaine les attributs d'une « communauté épistémique ». Ce concept tiré des travaux de Peter Haas permet de désigner un type de communauté savante réunie non autour d'une discipline ou d'une épistémologie particulière, mais par la mise en commun de savoirs appliqués, interdisciplinaires, associés à l'objectif d'éclairer une action publique. La définition formelle proposée par Haas retient en particulier les quatre éléments suivants :

---

[60] Cette enquête est fondée sur un important travail d'archives (actes de congrès, rapports, littérature grise, etc.) de consultation de revues spécialisées et d'une série d'entretiens semi directifs (n = 17) avec des responsables experts et publics concernés par ce problème. Nous remercions également particulier le CSTB et Séverine Kirchner pour l'accès à des documents relatifs à la genèse de cette thématique dans cet organisme.

[61] Jan Sundell, « On the history of air quality and health », *Indoor Air,* 14, suppl. 7, 2004, p.51-58, Ib Andersen *et al.* « Modern indoor climate research in Denmark from 1962 to the early 1990s : an eyewitness report", *Indoor Air,* 21, 2011.

« - a shared set of normative and principled beliefs, which provide a value-based rationale for the social action of community members ;

- shared causal beliefs, which are derived from their analysis of practices leading or contributing to a central set of problems in their domain and which then serve as the basis for elucidating the multiple linkages between possible policy actions and desired outcomes ;

- shared notions of validity – that is, intersubjective, internally defined criteria for weighing and validating knowledge in the domain of their expertise ;

- and a common policy enterprise – that is a set of common practices associated with a set of problems to which their professional competences is directed, presumably out of the conviction that human welfare will be enhanced as a consequence. » [62]

À l'échelle internationale, à partir des années 1980, la communauté épistémique de la "qualité de l'air intérieur" a accompagné, par la production et la diffusion de savoirs spécifiques, les initiatives du bureau européen de l'OMS, puis de l'Union européenne, visant à délimiter un espace d'action publique pour ce problème émergent. Le rôle d'expertise joué par les chercheurs de la QAI leur a donné l'occasion de traduire leur savoir scientifique en connaissances utiles à l'action.

La constitution des savoirs spécialisés sur l'air intérieur : structures et dynamique d'un champ scientifique international

Les travaux de sociologie des sciences a montré que les spécialisations disciplinaires relèvent moins des découpages « naturels » entre catégories de savoir que d'un travail social de délimitation et d'homogénéisation aboutissant à la création d'une identité épistémologique distinctive. Même s'il ne s'agit pas d'une discipline mais plutôt d'une « interdiscipline », le domaine de la « qualité de l'air intérieur » se présente de la même façon comme un champ socialement construit, soumis à des entreprises classiques de classement, d'étiquetage et de délimitation des frontières[63].

Naissance de l'air intérieur comme « interdiscipline » : les premiers pas des années 70

La notion d' « interdiscipline » est utilisée par Scott Frickel à propos de la toxicologie génétique, dont il étudie la naissance et la structuration à partir des années 1950-1960. Il en souligne les caractéristiques suivantes :

« Interdisciplines tend to exhibit considerably more organizational, economic, and epistemological variability than disciplines. Disciplines tend to be anchored in university departments

[62] « Introduction : Epistemic communities and international policy coordination », *International Organization,* 14, 1, 1992, p. 3.

[63] Parmi ces frontières, remarquons que la focalisation sur « l'air » exclut d'autres aspects de confort ou d'environnement intérieur. Le bruit, pourtant partie intégrante du confort et de la santé des occupants d'un espace clos, ou la luminosité, qui entre dans la définition légale des logements salubres, sont le plus souvent placés à l'écart du champ de la QAI. Une réflexion semblable peut être faite à propos des toxiques non aériens, comme le plomb. De telles frontières sont cependant incertaines : l'intérêt croissant pour les composés organiques semi-volatils, qui sont donc plutôt déposés sur les surfaces que suspendus dans l'air (ce qui change les modes d'exposition) souligne les difficultés à circonscrire ce qui est de l'ordre de « l'air ». Dans une démarche qui permettrait d'acter cette extension des frontières par un changement d'appellation, la notion « d'environnement intérieur » semble en train de gagner du terrain parmi les spécialistes de la QAI.

and maintain tight control of internal markets for the production and employment of PhD students. Interdisciplines are more likely to be located in less powerful institutes, centers or programs and no not enjoy control of internalized markets (…) A second important difference is that disciplines tend to produce knowledge that deepens understanding of specific phenomena which leads to increasing specialization. Interdisciplinary knowledge, on the other hand, is often guided by a collective interest in problem solving, which encourages the cross-fertilization of methods, concepts and theories. »[64]

La « qualité de l'air intérieur » naît comme « interdiscipline », à la fin des années 1970, sous l'effet d'une unification thématique qui consiste à rassembler sous le vocable de « qualité de l'air intérieur » des problématiques et des connaissances scientifiques jusqu'alors éparses, du fait notamment qu'elles appartiennent à des univers disciplinaires différents, allant de la biologie aux sciences de l'ingénieur, en passant par la santé publique. Au fondement de leur réunion, on trouve une problématique englobante associant l'étude conjointe d'un milieu spécifique (l'air) et de ses conséquences sur la santé humaine, dans une gamme qui va de l'inconfort aux maladies chroniques. Ce socle partagé, bien présent dans les mises en récit du champ[65], autorise le rassemblement de recherches sur des sujets aussi divers que les odeurs, les acariens, le radon, les moisissures ou les composés organiques volatils, en cumulant des approches qui vont de la modélisation des émissions par les matériaux à la mesure épidémiologique de l'état de santé des occupants d'un espace clos.

Il va de soi que les chercheurs et connaissances que ce domaine englobe lui préexistent. En quelque sorte dans la position de M. Jourdain, ils pratiquent, avant l'imposition de cette étiquette, la « QAI » sans le savoir. Cette période précédant la labellisation du nouveau champ interdisciplinaire est bien reflétée dans les propos d'un acteur français, appartenant à une institution centrale de l'hygiène publique (municipale) et engagé de longue date dans des recherches sur divers polluants intérieurs. Ce dernier qualifie ainsi la démarche scientifique des années 1970 comme exclusivement « substance par substance », traitant de polluants « bien ciblés », séparés cognitivement et historiquement :

> « *Le radon, il était tout seul dans son coin, c'est clair. Le CO aussi, et puis l'amiante aussi. Parce que c'étaient des problèmes tellement spécifiques, avec leur histoire, avec leurs préoccupations, des problèmes qui étaient complètement différents.* »[66]

On peut ajouter à cette liste les micro-organismes (moisissures, contaminations bactériennes et microbiennes), objet d'étude traditionnel des médecins s'intéressant aux « milieux » dans l'approche hygiéniste.

L'agrégation de multiples thèmes de recherche relevant d'un même périmètre (l'espace intérieur des bâtiments non professionnels) et sous un même intitulé s'opère par un jeu complexe d'aller et retour entre les communautés scientifiques des Etats-Unis et des pays du Nord de l'Europe, particulièrement scandinaves. Il est essentiellement porté par des chercheurs soucieux de développer des normes ou techniques associés au secteur du bâtiment et confrontés à la montée d'enjeux sanitaires.

---

[64] Scott Frickel, "Building an interdiscipline : Collective Action Framing and the Rise of Genetic Toxicology", *Social Problems,* 51, 2, 2004, 273.

[65] Comme dans cet éditorial de la revue *Indoor Air* rappelant que « *les effets sur la santé sont la base commune à ce champ interdisciplinaire* », Editorial, *Indoor Air,* 1992. Qu'il y ait besoin de rappeler ce qui constitue le socle commun de ces recherches suggère bien qu'il ne s'agit pas d'une évidence et donc que le travail social de délimitation des frontières et du contenu est une œuvre qui suit encore son cours.

[66] Source : entretien n°4, ingénieur de santé publique, Paris, janvier 2015.

Au cours des années 1970, un volet « Indoor Air » fait son apparition dans les grandes conférences d'ingénieurs sur l'énergie ou le climat des bâtiments. Le thème est présent par exemple dans l'*International Conference of Building Energy Management* organisée en trois volets et sur trois pays (Suisse, Etats-Unis, Portugal) entre 1976 et 1981[67]. Dans le « Indoor Climate Symposium » organisé en 1978 à Copenhague par Ole Fanger et Ole Valbjørn, c'est même la moitié du programme qui est consacrée au thème « indoor air quality », abordé à côté des problématiques énergétiques comme les systèmes de chauffage et d'isolation[68]. Cela justifie de voir dans ce congrès, selon certains, « *le début des sciences de l'air intérieur* »[69].

Le rôle moteur de chercheurs danois et suédois, en particulier, s'explique par l'avance qu'avaient prise ces deux pays au cours des années 1960, en intégrant les questions de qualité de l'air intérieur à plusieurs programmes de recherche. Les Etats-Unis sont dans une situation semblable, même s'il faut souligner que les voies qui mènent au développement de recherches sur la QAI sont un peu différentes dans ces deux contextes.

Au Danemark, dans ces années précoces, les problématiques de QAI naissent du constat de problèmes de santé grandissant, en particulier l'asthme, parmi les habitants des logements construits durant le « boom » de construction de l'après-guerre[70]. Un « Indoor Climate Research Group » (ICRG) interdisciplinaire est créé en 1962 au sein de l'Institut d'hygiène de l'Université d'Aarhus. Les paramètres de « qualité de l'air » envisagés à l'époque se concentrent notamment sur les questions de confort thermique. Cette question est également est au cœur des travaux que mène au même moment Ole Fanger à la Technical University du Danemark. Dans cette même université, les recherches de Jens Korsgaard s'intéressent à l'humidité et à la ventilation et à leurs conséquences pour l'asthme et les allergies[71]. Jan Sundell fait de même en Suède. Une autre branche de recherche émerge à partir des années 1970 : les émissions par les matériaux dans les constructions neuves. Lars Mølhave s'y consacre à partir de 1972, à son arrivée au ICRG d'Aarhus, grâce à l'installation et au perfectionnement de chambres de mesure. Parallèlement, le Danish Building Institute se dote lui aussi d'un groupe de recherche sur le thème de *Indoor Climate*. Faisant sensiblement évoluer l'hygiénisme des origines, c'est donc progressivement sur les liens entre les aspects techniques du bâtiment (isolation, ventilation, matériaux) et la santé que se concentre ce « *nouveau domaine scientifique* »[72], au sein d'un petit groupe d'institutions orientées vers la recherche appliquée. C'est pour réunir ces différents chercheurs et permettre une confrontation avec les travaux internationaux qu'Ole Fanger organise, avec Ole Valbjørn (du Danish Building Research Institute) le congrès *Indoor Climate Symposium* de 1979.

Du côté des Etats-Unis, les problématiques saillantes dans cette période de genèse de la QAI comme champ spécialisé portent sur les échanges entre air atmosphérique – déjà très étudié – et l'air intérieur. Des études s'efforcent par exemple de mesurer, au moyen de capteurs individuels,

---

[67] Eduardo de Oliveira Fernandes, J. Woods et A. Faist, *Building energy management : conventional and solar approaches : proceedings of the international congress*, Oxford, Pergamon Press, 1981.

[68] Ole Fanger, Ole Valbjørn (dir.), *Indoor climate effects on human comfort, performance and health,* Danish Building Research Institution, 1979 ; Jan Sundell, « Indoor air conferences : some personal snapshots », *Indoor Air,* 12, 2002.

[69] Clausen *et al*, "Reflections on the state of research : indoor environmental quality", *Indoor Air,* 21, 2011, p. 220.

[70] Ib Andersen et al., *art cit.*

[71] Jens Korsgaard, "House dust mites and absolute indoor humidity". *Allergy,* 38, 1983, p. 85-92.

[72] "From a tiny knowledge base had developed a national evidence-based new area of science", Ib Andersen et al., *art cit.*, p. 185.

l'exposition d'enfants au SO_2, NO_2 et aux particules (liées à la pollution extérieure et au tabagisme passif)[73]. L'Environnent Protection Agency (EPA) finance de nombreuses recherches dans ce domaine dès la fin des années 1960, par exemple celles de Demetrios Moschandreas[74].

Un autre déterminant de la réorientation des recherches sur l'air intérieur dérive de la « mobilisation nationale » américaine en faveur des économies d'énergie des années 1970. Certains centres de recherche appliquée sur l'énergie du bâtiment et l'isolation – en particulier le Lawrence Berkeley National Laboratory, de l'Université Berkeley – ne tardent pas à constater que des habitations plus hermétiques présentent des concentrations beaucoup plus fortes de contaminants, tant chimiques que biologiques[75]. En 1980, un rapport commandé par le gouvernement fédéral américain se saisit de ces constats et recommande de donner mandat à l'EPA pour intervenir dans ce nouveau secteur[76]. En parallèle, l'EPA mène à partir de 1979 des études inédites d'exposition, les études « TEAM » qui aboutissent à un constat convergent[77]. Ces recherches s'inscrivent dans le sillage d'une prise de conscience accrue de l'importance et des risques des contaminations de l'environnement par des substances chimiques, à la suite notamment de l'affaire du « Love Canal ». La démarche de TEAM est originale dans le sens où elle vise, pour la première fois, à mesurer en parallèle les expositions aux polluants chimiques (pesticides et COVs) dans les espaces extérieurs et intérieurs. Il en ressort le constat que l'air intérieur est la source la plus importante d'exposition :

> *« All four TEAM studies… made possible the discovery that, for nearly 50 or so targeted pollutants, personal exposures exceeded outdoor levels by large margins. The conclusion (…) is that the major sources of exposure are personal activities and consumer products* » [78]

D'autres travaux s'intéressent à l'amiante, au radon ou au formaldéhyde, renforçant l'idée que l'exposition à des polluants spécifiquement intérieurs est sous-estimée et appelle une action publique particulière[79]. Un état des lieux des connaissances en matière de QAI, dirigé par John Spengler, est publié par le *National Research Council* des Etats-Unis en 1981. Il s'agit de l'un des tous premiers sur le sujet. Même si elle n'y est pas centrale dans la définition du champ (on parle alors davantage de « *Indoor pollution / Indoor pollutants* »), l'expression de « Indoor Air Quality » est

---

[73] Voir par exemple Bider *et al.,* « Importance of the indoor environment in air pollution exposure », *Archives of environmental health,* 31, 1976, p.277-279.

[74] Demetrios Moschandreas et J.W.C. Stark, *The GEOMET Indoor-Outdoor Air Pollution Model,* US EPA Report n° 600 /7-78-106, Research Triangle Park, US-EPA, Environmental Monitoring and Support laboratory, 1978 ; Demetrios Moschandreas *et al*., *Indoor air pollution in the residential environment,* Final Report for US EPA, Gaithersburg, 1978 (EPA-600/7-78-229)

[75] Mariel Wolfson, "Defining Healthy Housing : The Competing Priorities of Energy and Indoor Air Quality in the Early 1980s", Working Paper, Joint Center for Housing Studies, Harvard University, 2013.

[76] U.S. General Accounting Office, *Indoor Air Pollution : An Emerging Health Problem,* Report to the Congress of the United States by the Comptroller General, CD-80-11, Washington D.C., 24 septembre 1980.

[77] Lance Wallace, *The total exposure assessment methodology (TEAM) study : summary and analysis,* Washington, US EPA, 1987.

[78] Lance Wallace cité dans Allison Shore, "Indoor Air Pollution. Environmental Inequality Inside", in Monica Casper (dir.) *Synthetic Planet*, New York, Routledge, 2003, p. 26.

[79] John Spengler et Ken Sexton, « Indoor Air Pollution : A Public Health Perspective », *Science,* 221, n°4605, 1986, p. 9-17.

également employée dans ce contexte américain[80]. Tant aux Etats-Unis qu'en Europe, ces efforts de recherche associent des médecins, souvent spécialistes de santé publique et des chercheurs en ingénierie du bâtiment, chimie atmosphérique ou épidémiologie.

Le congrès « Indoor Climate » de 1979, à Copenhague, constitue la matrice d'une série d'événements ultérieurs structurant le champ international de la QAI. Ces rencontres sont organisées aujourd'hui encore par l'ISIAQ, à un rythme triannuel, sous le nom d'*Indoor Air*. Le congrès d'Amherst (Etats-Unis) en 1981 a été le premier à adopter le nom de « *Indoor Air Quality and Climate* » ce qui signale une emphase différente de son prédécesseur danois, où l'idée de « Climate » était davantage mise en avant. C'est désormais sous le label de « qualité de l'air intérieur » que se tient cette rencontre scientifique. Transcendant les appartenances disciplinaires, le congrès *Indoor Air* constitue depuis lors – à côté de *Healthy Building,* également organisé par l'ISIAQ – le forum principal d'échange scientifique pour les spécialistes de la QAI. Une revue du même nom, *Indoor Air,* est créée en 1991 pour accueillir les contributions des spécialistes du champ. Ole Fanger en est l'une des chevilles ouvrières principales. Ce chercheur danois, spécialiste des questions de confort associées au climat des bâtiments (température, humidité) est présenté rétrospectivement par l'un de ses collègues comme « *an ever better salesman than scientist in the promotion of indoor air climate matters* »[81], une autre manière de souligner le rôle de certains entrepreneurs scientifiques dans la naissance et l'institutionnalisation de cette « pluridiscipline ». La revue *Indoor Air* devient dès lors la principale vitrine de l'avancée des recherches sur ces sujets, le lieu également des mises en récit qui donne corps à l'historicité, aux bilans, aux grands défis, en un mot à l'unité de ce champ de recherche.

Un autre élément fort de structuration du domaine est la création de l'ISIAQ, en 1992. Les statuts de cette association savante « internationale, indépendante, multi-disciplinaire, scientifique et non-lucrative » définissent ainsi son objectif général :

> « *To support the creation of healthy, comfortable and productivity-encouraging indoor environments*, by :
>
> *- advancing the science and technology of indoor air quality and climate as it relates to building design, construction operation and maintenance, air quality measurements and health sciences,*
> *- facilitating international and interdisciplinary communication and information exchange in the field of IAQ,*
> *- publishing and fostering publication on IAQ,*
> *- organizing initiatives such as meetings, conferences, seminars on IAQ, cooperating with government agencies and groups having similar purposes,*
> *- developing, adapting and maintaining codes, standards, and guidelines for the improvement of IAQ and climate in all participating countries* ».

[80] *Indoor Pollutants,* Committee on Indoor Pollutants, Board of toxicology and Environmental Health Hazards, Assembly of Life Sciences, National Research Council, Washington D.C., National Academy Press, 1981. Ce comité était placé sous la présidence de John Spengler.

[81] Andersen *et al*, « Modern indoor climate research in Denmark from 1962 to the early 1990s : an eyewitness report », *Indoor Air,* 21, 2011, p. 187.

On trouve parmi les animateurs de ces trois initiatives – congrès, revue et association savante – sensiblement le même noyau de chercheurs, pour la plupart scandinaves et américains[82]. À cette époque, les participants d'autres pays sont plus rares et se limitent principalement à la Finlande, l'Allemagne, les Pays-Bas ou le Canada.

La matrice de la « qualité de l'air intérieur » comme champ scientifique unifié se loge principalement dans ces deux contextes, américain et scandinave, dans les décennies 1960 et 1970, avant une internationalisation progressive au cours des décennies suivantes qui a permis l'inclusion de chercheurs d'autres pays d'Europe, et par la suite du continent asiatique. Si l'axe des impacts de santé est le pilier commun de cet ensemble de connaissances, il faut observer que la notion de « qualité » qui continue de donner son nom à ce champ de recherche est difficile à définir de manière précise. Selon Ole Fanger, elle inclut par exemple le souhait « d'un air frais et plaisant qui n'ait pas d'impact négatif sur la santé », mais aussi un air qui soit « stimulant et qui favorise le travail, c'est-à-dire qu'il accroisse la productivité et l'apprentissage des enfants dans les écoles »[83]. Cette relative indétermination quant aux critères d'un air « de qualité » n'a pas empêché que l'appellation de « qualité de l'air intérieur », souvent réduite à son acronyme QAI (IAQ en anglais) s'impose dans les discours et articles des acteurs.

Un changement de contexte : le « tournant chimique » de la pensée hygiéniste et ses conséquences

Le « retour » des questions d'air intérieur des années 1970 est porté par un renouvellement des recherches d'orientation hygiéniste du début du XXe siècle[84] du fait d'un contexte technologique évolutif. Le « nouveau monde » chimique bâti après la guerre[85] a en effet d'importantes conséquences sur la manière dont sont définis les enjeux de la QAI « moderne ». Les recherches qui dominent les années 1960 et le début des années 1970 portent plus sur le confort thermique, l'humidité et les taux de ventilation : leur filiation est perceptible avec les questions traditionnelles de salubrité et de l'hygiène publique, autour des problèmes microbiens, bactériens, d'asthme ou d'allergie (aux acariens notamment) liés à des logements trop humides ou trop peu ventilés.

La décennie 1970 montre une modification de cette perspective prédominante, qui se trouve davantage centrée sur les sources d'émissions toxiques. Les préoccupations se focalisent sur le rôle des bâtiments eux-mêmes, qui non seulement peuvent abriter des contaminations, mais aussi les produire. Deux facteurs sont généralement avancés par les acteurs revenant sur cette période : la mise sur le marché de nouveaux matériaux de construction et d'aménagement, entraînant une diversification et une augmentation des substances chimiques émises dans les atmosphères

[82] D'après témoignages et archives, on pourra y inclure, de manière non exhaustive et pour ce qui concerne cette période de formation de la « communauté » IAQ, les américains John Spengler, Demetrios Moschandreas, William Nazaroff, Hal Levin, les danois Ole Fanger, Ib Andersen, Lars Mølhave, Jens Korsgaard, Ole Valbjørn, les suédois Jan Sundell et Thomas Lindvall, l'allemand Bernd Seifert, le finlandais Oli Seppannen, l'italien Marco Maroni.

[83] Ole Fanger, « What is IAQ? », *Indoor Air,* 16, 2006, p. 328.

[84] Jan Sundell, « On the history of air quality and health », *Indoor Air,* 14, suppl. 7, 2004, p. 51-58 ; Tunga Salthammer "Critical evaluations of approaches in setting indoor air quality guidelines and reference values", *Chemosphere,* 82, 2011, p. 1507-1517.

[85] Soraya Boudia et Nathalie Jas (dir.), *Toxicants, health and regulation since 1945,* Londres, Pickering and Chatto, 2013.

intérieures ; la réduction de la ventilation naturelle des locaux, du fait de leur isolation et des objectifs de réduction de consommation énergétique suite aux chocs pétroliers de 1973 et 1979.

Plusieurs dossiers saillants rendent ces phénomènes sensibles. Le problème du formaldéhyde, un solvant devenu le « polluant star » des années 1970, est l'un des premiers à susciter telle une prise de conscience. On le trouve dans un grand nombre de produits de construction et d'aménagement des espaces intérieurs où il est utilisé notamment comme liant dans les panneaux à base de particules de bois. Des maisons scandinaves et des mobile-home américains tout juste construits se révèlent invivables pour les occupants du fait des émanations de cette substance[86]. Il est présent aussi dans les mousses urée-formol, un isolant à bas coût qui est massivement mis sur le marché à la suite des chocs pétroliers, mais dont on se rend assez vite compte qu'elles provoquent des nausées et irritations parfois très fortes (son utilisation sera interdite dans de nombreux Etats au début des années 1980). Les problèmes liés au formaldéhyde soulignent la faible connaissance des mécanismes d'émission, de dispersion, d'exposition des organismes humains aux émissions de ces nouveaux matériaux. L'enjeu de santé publique est d'autant plus important que certaines des substances rejetées dans les environnements intérieurs ne sont pas seulement irritantes, mais sources de pathologies chroniques ou de long terme. Les effets cancérigènes du formaldéhyde sont connus depuis les années 1980 et reconnus officiellement à partir de 1995[87].

Dans la même décennie 1980, un autre dossier émerge qui renforce les besoins de recherche sur la QAI : le « Sick Building Syndrome » (SBS), traduit généralement en français par « syndrome du bâtiment malsain »[88]. Non répertorié jusque dans les années 70, ce « syndrome » regroupe des sentiments diffus de gêne, d'inconfort associés à des affections de santé (maux de tête, fatigue) rapportés collectivement par les occupants d'un immeuble, souvent des bureaux équipés d'air conditionné, mais qui ne peuvent être rattachés avec certitude à une cause spécifique[89]. Là encore, des enquêtes pionnières visant à documenter ces situations sont le fait de centres de recherche états-uniens comme scandinaves, qui associent études *in situ* dans des locaux et expériences en chambre d'exposition[90].

L'amélioration des techniques de mesure (chambres d'exposition, capteurs personnels d'exposition) facilite également la prise en compte croissante des caractéristiques chimiques de l'air intérieur. Au cours des années 1970 et 1980, des études menées au Danemark (par Lars Mølhave notamment) et aux Etats-Unis permettent progressivement de mieux caractériser les mécanismes d'émission et de dispersion des substances soupçonnées[91]. La diffusion progressive dans les laboratoires d'instruments d'analyse qui rendent possible des caractérisations précises, rapides et

---

[86] Ib Andersen, « Formaldehyde in the indoor environment : health implications and the setting of standards », *in* Ole Fanger and Ole Valbjørn (dir.), *Indoor Climate,* Copenhagen, Danish Building Research Institute, 1979, p. 65-87. ; Spengler et Sexton, *art. cit.*

[87] Tunga Salthammer *et al.,* « Formaldehyde in the Indoor Environment », *Chemical Reviews*, 110, 4, 2010 : 2536-2572. Le formaldehyde a été classé par le CIRC comme cancérigène probable en 1995 puis comme cancérogène certain depuis 2004.

[88] Michelle Murphy, *SBS and the problem of uncertainty*, Durham, Duke University Press, 2006.

[89] WHO, *Indoor air pollutants : exposure and health effects*, Report on a WHO meeting, EURO reports and studies n°78, 1983, p. 23.

[90] Clausen *et al.,* art cit. ; Skov et Ole Valbjørn, « The 'sick' building syndrome in the office environment : the Danish town hall study », *Environment International,* 13, 1987, p. 339-349. B. Berglund et Thomas Lindvall, "Sensory reactions to 'sick buildings'", *Environment International,* 12, 1986, p. 147-159.

[91] EPA, *Indoor air facts n° 4* : *Sick Building Syndrome*. US EPA, Office of Air and Radiation, Washington, DC, 1991 ; Clausen *et al*, art. cit.

systématiques de la composition de l'air joue un rôle crucial. Les appareils de chromatographie en phase gazeuse et de spectrométrie de masse (en anglais, *GCMS* pour *Gas chromatography - Mass Spectrometry)* inventés dans les années 1950, sont rendus d'un coût accessible à partir de la fin des années 1970. Avec l'aide de micro-ordinateurs également moins coûteux, ils permettent un affinement spectaculaire des capacités d'analyse dans les laboratoires. Des substances dont la présence n'était autrefois pas vérifiable deviennent mesurables dans des quantités infimes et à budget réduit. Cela ouvre des perspectives inédites pour l'étude des pollutions chimiques de l'air et contribue à faire des émissions des matériaux un volet central des recherches sur la QAI à partir de la fin des années 1970.

Même si ce champ de recherche est resté ouvert et varié, un des effets de la prise de conscience de la menace chimique a été d'entraîner une forme de relégation des thèmes de recherches plus anciens et par conséquent également un changement dans l'ordre des hiérarchies tacites des problèmes à traiter. Les questions d'humidité des logements (et leurs conséquences comme les moisissures et allergies) sont ainsi passées au second plan en termes quantitatifs pendant une longue période[92], tandis que les enquêtes sur d'autres aspects du confort, comme les températures de chauffage ou les odeurs ou encore la lumière se sont raréfiées. Face à des problèmes davantage portés par la crise énergétique, la curiosité pour les pollutions microbiennes ou bactériennes s'est aussi émoussée[93]. Les liens avec la tradition hygiéniste et le monde médical ont eu également tendance à se distendre au fil de ce processus[94], à l'inverse des connexions avec les mondes de l'ingénierie et de la construction qui se sont quant à elles renforcées. Le fait que les conférences *Indoor Air* et davantage encore *Healthy Buildings* donnent une place importante aux recherches appliquées où sont débattus les apports et les inconvénients de méthodes ou standards particuliers, par exemple en termes de ventilation, sont un bon indicateur de ces nouvelles proximités.

De la recherche à l'action publique : la mise en forme scientifique des problèmes et des solutions

Les acteurs fondateurs de l'*indoor air* donnent à leurs travaux dès l'origine une orientation appliquée, visant à l'amélioration du bâti face à des problèmes sanitaires, liés principalement aux substances chimiques. Ils poursuivent par là des objectifs collectifs allant au-delà de la production de savoir, but propre de la sphère scientifique. Le noyau des « fondateurs » se préoccupe ainsi très tôt de la traduction en politiques publiques des connaissances acquises et prend ainsi position sur ces questions. L'importance de cet enjeu de transformation sociale est soulignée dans des articles qui s'efforcent de synthétiser les connaissances établies et de mettre en évidence les implications sanitaires de ce « nouveau » dossier[95].

Tout au long des années 1980, 1990 et 2000, plusieurs textes publiés envisagent la façon dont les instruments de régulation et les politiques publiques peuvent contribuer à améliorer la situation

---

[92] La question des allergies, devenu un problème de santé publique préoccupant dans de nouveaux pays, a réoccupé une place importante dans les années 2000.

[93] Même si au cours des années 2000 les épidémies asiatiques de SARS et la grippe aviaire ont remis ces sujets au goût du jour, dans le cadre de recherches labellisées « QAI ». Cf. *Clausen et al*, art. cit.

[94] De manière générale, l'insuffisance du lien avec le monde médical et le souhait de les développer a souvent été un sujet de préoccupation pour les organisateurs des conférences *Indoor Air* et les dirigeants de l'ISIAQ.

[95] John Spengler et Ken Sexton, art. cit., Berglund *et al*. art. cit, 1992,

à la lumière des savoirs produits[96]. Pour ce faire, l'accent est souvent mis sur le manque de considération du grand public et des décideurs pour les enjeux de ce domaine. Le constat récurrent selon lequel « *nous passons 85 % de notre temps dans des espaces intérieurs* » sert souvent à attirer l'attention sur les limites d'une action publique concentrée sur les pollutions atmosphériques[97] et oublieuse du front intérieur. Faisant l'histoire du domaine dans un article de 2004, Jan Sundell estime que les questions d'air intérieur, après avoir été prioritaires à l'ère de l'hygiénisme ont été comme sorties de la scène par la montée des problématiques environnementales dans les années 1960 :

> « *With* Silent Spring *in 1962, Rachel Carson changed the view on 'environment', from all environments (with a focus on indoor air) to 'nature'. Around this time reports on health problems due to the polluted air in industries etc. were also more often presented, again moving the focus from non-industrial indoor air. 'Environment' was suddenly synonymous with ambient air and industrial surroundings. Environmental protection agencies, as well as authorities dealing with occupational safety and health, grew strong in many regions of the world. IAQ in non-industrial indoor environments was not on the list of environmental problems!*[98]

En constituant la QAI en domaine reconnu d'enquête scientifique, ces acteurs parviennent pour partie à inverser cette tendance grâce à l'accumulation de connaissances autour de cet enjeu, qui le rendent visible ; mais aussi du fait de l'engagement plus direct des chercheurs dans les processus d'élaboration de normes ou de standards. Dressant un bilan positif des succès obtenus depuis les années 1960, un éditorial de *Indoor Air* liste en 2011 les raisons de se réjouir :

> « *There should be no doubt that members of our field and our Society are making differences that affect humans in positive ways (…). Few, if any, actions related to air pollution, whether indoor or outdoor, have benefited public health as much as the policies and laws that prohibit smoking in many building environments. (…) On the top 14 most prolific authors of the subject, five are members of the ISIAQ Academy of Fellows and at least 50 % are members of ISIAQ.* »[99]

La liste se poursuit de la même manière pour le formaldéhyde, le SBS et une série d'objets pour lesquels les chercheurs membres de l'ISIAQ sont considérés avoir joué un rôle déterminant. L'article conclut d'ailleurs :

---

[96] Ib Andersen *et al*., "A strategy for reduction of toxic indoor emissions", *Environment International,* vol. 8, 1982, p. 11-16 : Ken Sexton et Robert Repetto, "Indoor Air Pollution and Public Policy", *Environment International,* vol. 8, p. 5-10 ; Ken Sexton, « Indoor Air Quality : An Overview of Policy and Regulatory Issues », *Science, Technology & Human Values,* vol. 11, n°1, 1986 ; Oli Seppanen, "Editorial", *Indoor Air,* 1993, p. 217 ; Peder Wolkoff, "Trends in Europe to Reduce the Indoor Air Pollution of VOCs", *Indoor Air*, 13, 2003, p. 5-11 ;

[97] "« Des milliards de dollars ont été dépensé dans le contrôle des émissions atmosphériques dans un but de santé. Et pourtant, même pour les polluants dont les sources sont à la fois extérieures et intérieures (CO, NO2), les expositions qui excèdent les standards ont fréquemment lieu à l'intérieur, à cause de sources de combustion intérieures » écrit à cet égard Ken Sexton. « Indoor Air Quality : An Overview of Policy and Regulatory Issues », *Science, Technology & Human Values,* vol. 11, n°1, 1986, p. 63.

[98] Jan Sundell, "On the history of IAQ and health", art. cit*.,* p. 53.

[99] Richard Corsi, « Let's celebrate our accomplishments and harness the power of our diversity », Editorial, *Indoor Air,* 21, 2011, p. 439-441.

« *Let's celebrate who we are and the great opportunities that our community and Society have to address grand challenges of the future, and to contribute to the health of peoples around the world !* »

Expliquer ces avancées en matière de politiques publiques suppose de répondre aux questions suivantes : comment la structuration du champ de la QAI, sa façon de produire des connaissances et de hiérarchiser certains sujets ont-elles orienté les processus d'action publique ? Quels schèmes dominants du champ de la QAI ont produit des effets sociaux observables ? Quelles ont été les conséquences des cadrages opérés par les recherches sur l'air intérieur, notamment par les savoirs mis à la disposition de l'action publique ?

Telle que nous l'avons décrite plus haut, la formation de la QAI comme champ d'accumulation de connaissances scientifiques permet d'entrevoir une focalisation croissante – issues des acteurs mais aussi portée par des « actants » tels que les appareils de mesure – vers l'objet « bâtiment ». Les investissements opérés dans la mise en évidence depuis les années 1970 des problèmes d'émission de matériaux et de ventilation renforcent en effet la perception du bâtiment et ses systèmes associés comme la *source* de ce problème de santé-environnement. Dans une certaine mesure, cette vision s'impose, sans s'y substituer complètement, face au paradigme antérieur dans lequel le bâtiment n'était que le *lieu* du problème. Cette orientation tend alors à accorder une moindre importance aux enjeux de connaissance antérieurs et aux sujets d'investigations liés : les comportements humains (soin, propreté), l'organisation sociale (urbanisme, services collectifs), l'éducation des occupants ou leurs ressources économiques (la pauvreté étant perçue comme facteur indirect de pathologies).

Sur ce dernier aspect, par exemple, il est frappant de constater que les enjeux de niveaux de ressource - à l'exception peut-être du cas du recours à la cuisson par combustion de biomasse dans les pays en développement - ne figurent pas parmi les paramètres pris en compte dans la recherche sur les origines, facteurs et enjeux de la qualité de l'air intérieur. La plupart des études semblent reposer sur le postulat implicite d'un individu - consommateur saisi comme un *habitant type*, doté de propriétés socio-économiques supposées uniformes (niveau de revenu, modes de vie, etc.). Ce déplacement du cadrage vers le bâtiment relègue au second plan, voir efface la dimension sociale explorée par les hygiénistes du début du siècle, très attentifs aux conditions de vie concrètes des habitants – le plus souvent issus des classes populaires.

Des implications de cette nouvelle vision émergente depuis les années 70 apparaissent dans les solutions de gestion proposées dans la partie des publications consacrées aux recommandations d'action publique correctrices. L'étiquetage des matériaux de construction et d'aménagement, par exemple, présuppose – non sans risque - une égale capacité des consommateurs à faire porter leurs arbitrages de consommation sur les enjeux sanitaires plutôt que sur le coût[100]. L'accent mis sur les performances des systèmes de ventilation mécaniques dans la dilution des polluants est également souvent proposé comme une solution face à l'affaiblissement de la ventilation naturelle des bâtiments[101]. Elle ne tient cependant pas compte du renchérissement de la construction (et de l'entretien) qu'induit une sophistication de ces systèmes, limitant sa diffusion.

---

[100] Ib Andersen *et al*., "A strategy for reduction of toxic indoor emissions", art. cit., 1982 ; Peder Wolkoff et P.A. Nielsen, "A new approach for indoor climate labeling of building materials, emissions testing and comfort evaluation", *Atmospheric environment,* 30, 1996, p. 2679-2689.

[101] Oli Seppanen, "Editorial", *Indoor Air,* 1993, p. 217 ; Jan Sundell, "On the association between building ventilation characteristics, some indoor environmental exposures, some allergic manifestations and subjective symptom reports",

Une autre orientation implicite de ce champ de recherche, liée à l'histoire de sa constitution, est que la solution se trouve dans le système bâtiment lui-même, qui peut être amélioré de manière à réduire les effets négatifs en termes de santé. Ce prisme a des conséquences en termes d'action publique et de construction du problème de l'air intérieur. Il véhicule l'idée que les risques se posent avant tout à un niveau technique et qu'ils peuvent donc être à la fois mesurés et maîtrisés par une amélioration des dispositifs, notamment la seule dilution des produits nuisibles.

Une telle orientation favorise ce que l'on pourrait nommer un « refroidissement » des controverses associées aux expositions chimiques en promouvant un récit global de contrôle du risque. Quand d'autres découvertes en environnement ou santé-environnement des années 1960 ont conduit les scientifiques concernés à se muer en lanceurs d'alertes, comme dans les cas des biologistes face aux impacts des pesticides[102] ou devant les effets mutagènes de certaines substances chimiques[103], les chercheurs spécialistes de l'IAQ s'inscrivent dès l'origine et demeurent dans un registre avant tout technique et de rationalisation progressive, qui désamorce tout sentiment d'urgence. Si les enjeux pour la santé publique sont soulignés, le discours englobant les recherches met en avant la gamme d'outils permettant d'y faire face : améliorer les modes de construction des bâtiments, renforcer la ventilation, veiller à exclure les matériaux et produits les plus émissifs, sensibiliser les occupants et éduquer les comportements. La mise en récit dramatique est ici exclue, notamment face aux incertitudes qui demeurent, alors que l'option inverse est privilégiée dans d'autres secteurs, lieu d'alertes construites dès le stade de la production des connaissances et relayées médiatiquement.

On peut ici faire l'hypothèse que la conception précoce d'instruments permettant une surveillance rationalisée – telles les valeurs guides de concentration pour les substances toxiques de l'air intérieur - a contribué à désamorcer ces possibilités de dramatisation en limitant le sentiment d'une incertitude menaçante. Incidemment, ces perceptions d'une « intoxication » généralisée mais contrôlable participent de la production du caractère incontournable et de l'acceptabilité politique et sociale du « monde toxique » issu de l'après-guerre[104].

De la connaissance à l'action publique : champ scientifique de la QAI et production des savoirs pré-régulatoires à l'OMS

L'OMS, une interface entre science et régulation

Bien que l'OMS soit une institution non-étatique sans pouvoir de régulation, elle occupe une place non négligeable dans la traduction normative des constats issus de la sphère scientifique. Cette influence s'exerce essentiellement sur deux plans. En premier lieu, en tant qu'institution internationale l'OMS offre un espace de rencontre qui favorise la circulation des constats entre

---

Indoor Air, suppl. 2, 1994.

[102] Dans la lignée des travaux de Rachel Carson et de son *Silent Spring* de 1962.

[103] Tel, par exemple, le généticien américain James Crow parlant "d'urgence chimique" dans un article de 1968. James Crow, « Chemical Risk to Future Generations », *Scientist and Citizen*, 10, 1968, p. 113-117. Voir sur ce sujet Scott Frickel, *Chemical Consequences : Environment Mutagens, Scientist Activism, and the Rise of Genetic Toxicology.* Rutgers, NJ, Rutgers University Press, 2004.

[104] Soraya Boudia et Nathalie Jas (dir.), *Toxicants, health and regulation since 1945… op. cit.*

experts nationaux comme la diffusion des sujets et des priorités de recherche entre espaces scientifiques. Par un effet de consécration, elle donne ainsi à la thématique émergente de la QAI une audience internationale et incite à produire plus de données et de recherches. En second lieu, les travaux de ses groupes d'experts conduisent tout autant à la mise en forme de l'information scientifique disponible qu'à la production de recommandations pratiques. À l'interface entre le champ scientifique international et les espaces nationaux d'expertise régulatoire, l'OMS produit des connaissances mobilisables pour fonder et légitimer l'intervention publique, mais aussi orienter les politiques publiques concrètes.

L'OMS développe une action dans le domaine de la santé environnementale à partir des années 1950 autour d'enjeux comme les additifs alimentaires, les pesticides et la pollution atmosphérique. Dès la fin des années 1960, le bureau « Europe »[105] de l'agence se met en contact avec les chercheurs qui ont commencé à étudier les enjeux de santé liés à l'air intérieur. Cette mise en relation se trouve facilitée par la proximité géographique entre le siège de l'OMS Europe (Copenhague, Danemark) et les institutions de recherche pionnières sur ce thème, situées notamment dans ce pays. L'OMS lance son programme sur la « Qualité de l'Air Intérieur » en 1974. Il noue aussitôt d'importantes connexions avec le petit réseau de scientifiques spécialisés qui est en cours de construction. C'est ainsi dans les locaux de son bureau européen à Copenhague qu'est organisée en 1978 la première conférence « *Indoor Cimate Symposium »* d'Ole Fanger et Ole Valbjørn. L'année suivante, l'OMS-Europe lance une action sur ce thème regroupant les mêmes acteurs au sein d'un « *Working Group on Assessment and Monitoring of Exposure to Indoor Pollutants* »[106]. Son but est d'évaluer le « *degré d'exposition chronique à des polluants de l'intérieur, dont les concentrations ne sont pas encore déterminées, et qui sont un sujet de grande préoccupation pour la santé publique* ».

Au terme de plusieurs sessions de discussions entre experts, un premier rapport de synthèse est publié en 1979 faisant l'état des connaissances[107]. Il est mis à jour et étendu par une publication de 1983 qui se penche sur l'exposition de la population à divers polluants intérieurs : tabagisme passif, dioxyde d'azote, monoxyde de carbone, radon, formaldéhyde, dioxyde de soufre, ozone, amiante, substances organiques et allergènes. La plupart des rencontres de ce groupe de travail se déroulent en marge des congrès *Indoor Air*, ce qui suggère une étroite relation entre l'expertise engagée par l'OMS et la communauté scientifique travaillant autour de l'air intérieur, en cours de structuration. À l'époque, la revue interdisciplinaire *Indoor Air* n'existe pas encore et le travail de l'OMS permet de donner une vitrine à des travaux qui, comme l'explique Ib Andersen, avaient du mal à trouver leur place dans les revues disciplinaires[108].

Parallèlement, l'OMS-Europe initie à partir de 1984 un autre travail d'expertise en vue de l'établissement de valeurs guides applicables à trente substances présentes dans l'air. Le travail

---

[105] Composante de l'ONU, l'OMS est constituée de plusieurs bureaux régionaux avec leurs spécificités, dont le bureau « Europe » basé à Copenhague. Nous utiliserons OMS pour désigner l'OMS-Europe les autres bureaux n'intervenant pas à ce stade de l'analyse.

[106] On retrouve notamment, au sein des différents sous-groupes, les noms de Moschandreas, Seifert, Spengler, Andersen, et Lindvall.

[107] WHO, *Health aspects related to indoor air quality : report on a WHO Working Group.* Copenhagen, WHO Regional Office for Europe, 1979 (EURO Reports and Studies, n°21).

[108] *"The physiological or medical journals found that the paper was too technical, whereas the technical journals found it to be too health oriented"* explique-t-il à propos de la première étude épidémiologique menée sur l'air intérieur dans des écoles (1966). Ib Andersen *et al.,* art cit., 2011.

effectué sur ces substances permet de prendre en compte les sources locales d'exposition humaine en plus des sources atmosphériques. Ces valeurs sont présentées dans un rapport publié en 1987[109] amendé et complété en 2000[110]. Dans la mesure où c'est la première fois que des valeurs repères sont fixées et publiées en matière d'air intérieur, il faut y voir, selon certains acteurs, un facteur important dans la priorisation des orientations de recherche :

> « *Les publications des guidelines OMS pour l'Europe, ça, ça va quand même faire un choc. Parce qu'ils reprennent tous les polluants, de l'intérieur et de l'extérieur… Jusqu'à présent on était très centré sur l'extérieur, la communauté scientifique en général. Là par contre il y a tout : SO_2, O_3, mais il y a aussi formaldéhyde, benzène… des polluants entièrement extérieurs, des polluants mixtes comme le benzène, pour lequel il y a des sources intérieures, et puis des polluants quasiment uniquement intérieurs, comme le formaldéhyde, trichloréthylène tétrachloroéthylène… toute la gamme de ces polluants. Alors là on va se dire "maintenant il faut s'intéresser à tout cela*" »[111]

Une boîte à outils pour rendre maîtrisable les pollutions de l'air intérieur

Les interactions entre l'OS et la communauté scientifique de la QAI confortent certaines façons de concevoir l'« air intérieur » comme domaine d'intervention publique. Le travail de l'organisation internationale valide tout d'abord son statut de problème public à part entière. Par l'intérêt porté à cette menace encore méconnue, l'OMS apporte une forme de consécration aux affirmations des scientifiques scandinaves jusque-là peu audibles[112]. Les publications de l'OMS présentent également les pollutions de l'air intérieur comme des situations gérables par un ensemble de dispositifs, ce qui rompt avec les lectures soulignant l'existence d'une crise ou d'un scandale de santé publique lié à l'exposition chimique[113].

Parmi les premières publications issues des travaux d'experts de l'OMS, certaines détaillent en effet les besoins de recherche encore à satisfaire (dessinant une réduction progressive des incertitudes) tout en offrant une première boîte à outil pour gérer rationnellement l'existant, incluant les incertitudes résiduelles. Les propositions sont diverses et composent un tableau de maîtrise collective du problème. Une revue d'experts dirigée par Bernd Seifert en 1983 présente ainsi les options de contrôle des expositions en commentant leurs avantages et inconvénients :

> « *One approach is to control the sources directly, to prevent potentially harmful polluting substances from being released into the indoor air. (…) If the presence of a polluting substance in the indoor environment is unavoidable, then the concentration should be kept*

---

[109] WHO, *Air quality Guidelines for Europe,* WHO Regional Office for Europe, WHO Regional Publications, European Series, n°23, 1987.

[110] WHO, *Air Quality Guidelines for Europe,* 2nd Edition, WHO Regional Publications, European Series, n°91, 2000.

[111] Entretien n°4, ingénieur en santé publique, Paris, janvier 2015.

[112] Les travaux de O. Fanger avaient été cependant déjà identifiés par des chercheurs et repris par des institutions américaines (Etats-Unis) qui s'intéressent au sujet à la même époque.

[113] Cette lecture est prédominante depuis l'évènement fondateur que constitue la parution de *Silent Spring* de R. Carson en 1962, dénonciation des pesticides qui se diffuse très rapidement. Sur la réception européenne de l'ouvrage, voir Mark Stohl, Rachel Carson's Silent Spring, A Book That Changed The World", http://www.environmentandsociety.org/exhibitions/silent-spring/overview

as low as possible. Ventilation and air cleaning assist in diluting polluted air and in transporting the pollution to the outdoor environment. »[114]

L'atteinte de ces objectifs doit être assurée à travers une gamme de solutions techniques mais aussi administratives : fixation de standards ou de valeurs guides pour les locaux, les produits ou les systèmes de ventilation ; étiquetage des produits selon leur contenu chimique ; mise à disposition de l'information la plus complète possible ; formation des architectes et des ingénieurs ; développement de services de diagnostic et d'inspection ; éducation du public, etc.

Toutefois, l'essentiel du travail de l'OMS en matière d'air intérieur se focalise, au cours des années 1980 et jusqu'en 2010, sur la production de valeurs guides. Ces valeurs ont concerné d'abord des substances présentes à la fois à l'extérieur et à l'intérieur (rapports de 1986 et 2000), avant que l'OMS n'élabore des valeurs spécifiques pour l'air intérieur (2010). Ce recours privilégié aux valeurs guides comme instrument d'action est avant tout justifié par les auteurs du rapport de 1986 par une meilleure applicabilité. Si l'avantage des normes réglementaires est leur force légale, elles sont aussi perçues comme difficiles à faire respecter et faiblement incitatives au-delà des seuils fixés, notamment dans la recherche des meilleures techniques possibles. La contrainte qu'elles imposent peut en outre être plus mal acceptée encore dans l'espace privé :

"*Standards will require enforcement but the population may not accept infringement of perceived personal rights or private propert*y" (idem).

À l'inverse, si l'édiction de valeurs guides sous la forme de recommandations présente l'inconvénient de supprimer toute contrainte et de se fonder sur des données parcellaires, elle offre aussi selon les auteursune série d'avantages qui apparaissent alors décisifs :

« *- flexibility, because they are more amenable to change as new scientific data to support revisions become available ;*
- cost of strict enforcement is not incurred ;
- incentives, because manufacturers and designers will be encouraged to produce items which meet the guidelines ;
- benchmark concept in which guidelines may serve as interim measures in the absence of pertinent scientific data would not support a standard. "

Cette focalisation sur les valeurs guides à l'OMS révèle un processus très tôt engagé de production d'outils de gouvernement visant à assurer la maîtrise collective (épistémique et politique) d'un problème émergent. Aux frontières entre science et action régulatoire, les experts réunis dans les comités de l'OMS travaillent d'abord à transformer le volume considérable de littérature existante – présentant des résultats le plus souvent équivoques, provisoires ou conditionnels – en chiffres univoques, offrant des repères tangibles et permettant une gestion rationalisée des risques.

Or ce travail nécessite l'établissement de priorités. Sous contrainte de temps et de moyens, les valeurs guides produites ne peuvent concerner en effet qu'un nombre réduit de substances et de problèmes afférents. Conséquence de l'histoire courte du secteur et de la pression des alertes liées aux matériaux de construction, ce sont les substances chimiques associées au bâtiment qui prennent clairement le dessus. La conscience aiguë des pollutions chimiques que cela entraîne

[114] WHO Europe, *Indoor air quality research : report on a WHO meeting*, Copenhagen, Euro Reports and Studies 103, 1986, p. 28.

suscite, à partir des années 1970, une éclipse relative d'autres déterminants de la santé liés aux environnements intérieurs, notamment la question des contaminations biologiques. Sans disparaître, les problèmes d'humidité, d'acariens, d'allergies sont relégués dans l'agenda des travaux au profit des enjeux de contamination chimique et des moyens de les garder sous contrôle.

Ces recommandations délimitent également un espace de pensée où le contrôle et la réduction des pollutions à la source deviennent un instrument secondaire. La prise en compte des risques présentés par les produits de substitution, les coûts et difficultés des interdictions, les limites de l'intervention publique dans le domaine privé reviennent de façon récurrente pour justifier une approche pragmatique qui privilégie d'autres méthodes plus accessibles en complément ou en substitution.

Plus généralement, on constate que la publication de l'OMS de 1987 inscrit fortement les savoirs existants dans un récit de maîtrise, qui s'oppose à ceux de la *panique morale* associée aux menaces chimiques dans le quotidien. Elle présente un panorama de solutions de contrôle grâce auxquelles l'objectif d'un air intérieur sans danger sanitaire peut être atteint, selon des techniques déjà connues et à des coûts jugés économiquement acceptables. La prise en charge institutionnelle qu'opère l'OMS construit les pollutions de l'air intérieur comme problème de santé publique mais renforce aussi leur acceptabilité sociale par la valorisation de mesures incrémentales d'amélioration des situations. L'usage du vocable de « qualité de l'air intérieur » reprend et valide officiellement les cadrages cognitifs de l'ISIAQ. En délaissant l'expression « pollution de l'air intérieur », il assure le refroidissement du problème - par rapport à son traitement à chaud, en situation de crise, focalisé sur les substances nocives et leurs dangers (formaldéhyde, benzène, amiante, éthers de glycol, etc.). De la même façon, si la publication de l'OMS explore la question des responsabilités, elle consacre aussi l'absence d'un acteur principal - qui pourrait être identifié comme un « coupable »- en pointant pas moins de cinq types d'acteurs associés, de façon diverse, à la survenue et au traitement du problème, : les habitants, propriétaires, concepteurs et prestataires du bâtiment où survient la pollution ; les fabricants de produits ; le gouvernement[115].

Dans un contexte de mobilisations centrées sur des substances ou des objets concrets (tel le formaldéhyde des panneaux ou des moquettes), l'expertise institutionnelle qui s'initie à l'OMS joue un rôle central dans la mise à l'agenda de ces questions et le formatage en amont de la politique publique liée. Il initie un processus épistémique par lequel les connaissances mobilisées influencent la délimitation du problème public et le sens de l'action très en amont. Les acteurs scientifiques et techniques qui s'y impliquent sont porteurs de visions des enjeux et de priorités qu'ils incorporent dans la nature des connaissances (types de valeurs guides produites). La structuration d'une réponse publique s'opère au sein des champs scientifiques et techniques, à l'écart des forums plus ouverts de l'espace public.

L'Union Européenne et la promotion de l'expertise et de la recherche sur l'air intérieur

Un programme de recherches « pré-normatives » associant les experts de la QAI

À partir des années 1980, la communauté européenne représente un second espace international d'élaboration de connaissances et d'expertise à visée régulatoire. Son intervention

[115] *Ibid.,* p. 41.

prend essentiellement deux formes : d'une part la mise en place d'un groupe de travail *ad hoc* et la publication de rapports d'experts ; d'autre part le financement de recherches finalisées. La traduction de ces savoirs en mesures de régulation se révèle cependant beaucoup plus hésitante et reste inaboutie, malgré des propositions en ce sens au cours des années 2000. C'est donc essentiellement la direction générale « Recherche » de la Commission qui investit le sujet tandis que les services plus opérationnels demeurent en retrait. La prise en compte des enjeux d'air intérieur s'opère de fait uniquement via des actions sectorielles et dispersés, sous l'angle du contrôle des substances chimiques dangereuses (directive REACH de 2006), des produits de construction (directive de 1989) ou de la santé (règlements sur le tabac).

Concernant l'approche intégrée de l'air intérieur, la Commission Européenne met sur pied en 1986 une « action concertée » : le COST 613/1, devenu plus tard l'European Collaborative Action « Indoor Air Quality and its Impact on Man » dans le but de suivre, encourager et synthétiser les nouvelles connaissances. Le principe du programme COST / ECA est de réunir des spécialistes européens pour produire des informations de synthèse utiles à la gestion publique du dossier. Il s'agit donc, à l'image des groupes de travail de l'OMS actifs au même moment, d'un espace conçu pour faciliter les liens entre connaissances scientifiques récentes et action publique. Dans les termes de la Commission, cette mission est dite « prénormative », c'est-à-dire qu'elle doit répondre aux besoins « *des services de la commission et aux autres autorités en charge de prévenir la pollution et de promouvoir la santé ; le confort, et la qualité de vie* »[116].

Ces travaux sont coordonnés par le *Joint Research Centre* d'Ispra (Italie), qui dépend de la DG recherche et qui est spécialisé notamment sur les questions de santé des consommateurs. Cette « collaborative action » est dotée d'un comité de pilotage dans lequel on retrouve les grands noms européens de *l'Indoor air*, notamment Bernd Seifert (président), Lars Mølhave (vice-président), Ole Fanger, Thomas Lindvall, Marco Maroni. S'y ajoutent d'autres professionnels désignés par les Etats-membres qui le souhaitent. En France, c'est le Dr. Claude Molina, pneumologue, spécialiste du « syndrome du bâtiment malsain » qui y participe initialement, aux côtés de Joëlle Carmès (Direction générale de la Santé). On y trouve également un représentant du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, Bernard Festy durant les premières années et Yvon Le Moullec par la suite jusqu'en 1996. Le travail de préparation des rapports est réalisé par des groupes d'experts rassemblés pour les besoins d'une thématique précise. Ces études ont donné lieu, en 20 ans, à une trentaine de rapports portant sur des questions générales[117], des substances en particulier[118], certaines méthodes et « bonnes pratiques » en matière de recherche[119] ou des méthodes et instruments de régulation[120].

---

[116] Commission Européenne, Document de présentation du COST 613, 1986, archives personnelles de Yvon Le Moullec.

[117] Par exemple : *Effects of Indoor Air Pollution on Human Health,* report n°10, 1991 ; *Sensory Evaluation of Indoor Air Quality,* report n°20, 1999

[118] Par exemple : *Radon in Indoor Air*, report n°1, 1988 ; *Indoor Air Pollution by Formaldehyde in Europe*, report n°7, 1990 ; *Biological Particles in Indoor Environment*, report n°12, 1993

[119] Par exemple : *Formaldehyde Emission from Wood-Based Materials : Guidelines for the Determination of Steady State Concentrations in Test Chambers,* report n°2, 1989 ; *Strategy for Sampling Chemical Substances in Indoor Air,* report n°6, 1989 ; *Sampling strategies for VOCs in Indoor Air,* report n°14, 1994.

[120] *Guidelines for Ventilation Requirements in Buildings,* report n°11, 1992 ; *Risk Assessment in Relation to Indoor Air Quality,* report n°22, 2000 ; *Harmonisation of Indoor Material Émissions Labelling Systems in the EU, Inventory of Existing Schemes,* report n°24, 2005.

Ce programme a semble-t-il joué un rôle important pour sensibiliser certains acteurs européens aux pratiques et aux dynamiques de la recherche internationale sur l'air intérieur. C'est notamment le cas de certains pays du Sud de l'Europe, dont on déjà souligné le retard sur ces sujets en particulier par rapport aux pays scandinaves, à l'Allemagne et à la Finlande. La France, notamment, s'est engagée dans ces groupes de travail à partir d'une expertise nationale qui était encore rare et parcellaire à cette époque. L'un de ses représentants rapporte ainsi les difficultés à rassembler des données souvent éparses, disséminées dans différentes structures et laboratoires, lorsqu'il fallait contribuer aux états des lieux par substance[121]. À la différence d'autres pays, la France n'avait pas encore d'informations centralisées ni de grand spécialiste de ce sujet. D'autres pays se trouvaient dans une situation assez similaire. Un participant issu du Sud de l'Europe, universitaire spécialiste de l'ingénierie du bâtiment, explique ainsi que l'ECA « Indoor Air » a joué pour lui un rôle « absolument essentiel » en offrant la possibilité de nouer des liens durables avec « des gens de grande qualité ». C'est à partir des réunions à Ispra, explique-t-il, qu'ont été conçus un grand nombre de projets de recherches collaboratifs, souvent financés par la suite par la Commission Européenne[122]. Ces projets ont permis d'associer ceux qu'il nomme les « monstres du domaine » traditionnellement danois, suédois ou allemands à des chercheurs plus nouveaux dans le champ – français, italiens ou portugais.

Ces programmes de recherche sont l'autre volet central de la politique de l'Union Européenne en matière d'air intérieur. Dans le but de combler les informations manquantes et de réduire les incertitudes dans ce domaine, la DG Recherche a en effet financé un nombre conséquent de recherches, à travers les programmes FP 5, 6, 7 et EU2020. Ces financements sont allés, pour une grande part, à la communauté des spécialistes du sujet, déjà bien connue des institutions, en position idéale pour construire des projets collaboratifs transeuropéens et naturellement bien placée aussi pour identifier les besoins de recherche les plus pressants. « Il n'y a pas beaucoup de gens en dehors qui y ont eu accès » juge même l'un de ces acteurs, bénéficiaire régulier de projets financés, ajoutant que c'était comme un « ruisseau dont [ils] profitaient »[123]. Cela laisse entrevoir une relation assez fluide entre les financeurs européens de la recherche et un petit noyau de chercheurs européens, souvent partie-prenantes à la fois de l'ISIAQ, des conférences *Indoor Air*, des travaux d'experts de l'OMS et du Joint Research Centre d'Ispra.

Principaux projets de recherche sur la QAI financés par l'UE :

Nom du projet	Objet
HEALTHVENT (2010-2013)	Guidelines pour une ventilation qui limite l'impact sanitaire de la PAI.
SINPHONIE (2010-2012)	Pollutions intérieures dans les écoles et santé
EPHECT (2010 – 2013)	Base de données sur les émissions de produits ménagers domestiques
CLEAR-UP (2008-2013)	Technologies pour améliorer la qualité de l'air intérieur
OFICAIR (2010-2013)	Pollutions de l'air dans les bureaux et effets de santé

[121] Entretien avec acteur n°4, Paris, ingénieur de santé publique, janvier 2015.

[122] Entretien avec acteur n°15, Paris, enseignant-chercheur en ingénierie du bâtiment, juin 2015.

[123] Entretien avec l'acteur n°15, Paris, enseignant-chercheur en ingénierie du bâtiment, juin 2015

HITEA (2008-2013)	Effets de santé des polluants de l'air intérieur
VITO (2007)	Recommandations pour des politiques européennes, prioriser les recherches nécessaires
BUMA (2006-2009)	Création d'une base de données sur les émissions de matériaux, modélisation, recommandations
HEALTHYAIR (2006-2009)	Proposer des solutions pour réduire l'exposition aux pollutions de l'air intérieur
ENVIE (2004-2006)	Impacts sur la santé et recommandations d'action publique
AIRMEX (2003 - 2005)	Expositions aux polluants de l'air dans les lieux publics et santé
INDEX (2002-2004)	Evaluation et recommandations de valeurs guides
EXPOLIS (2002-2004)	Exposition des populations de 7 villes aux polluants de l'air
THADE (2001-2003)	Liens entre polluants de l'air intérieur et maladies respiratoires.
MATHIS (1998-2001)	Taux de ventilation permettant de préserver la QAI tout en économisant l'énergie
AIRLESS (1998-2000)	Systèmes de ventilation et QAI
VOCEM (1996-1998)	Émissions de VOC par les produits de construction
EDBIAPS (1994-1997)	Base de données sur les sources de pollution de l'air
AUDIT (1991-1995)	Caractérisation de la QAI dans 59 bâtiments de bureaux

Un certain nombre de ces travaux de recherche se positionnent explicitement dans une démarche de « préparation du terrain » en amont de décisions d'action publique. Ils proposent des synthèses des connaissances, testent de protocoles, forment des bases de données de manière à préparer, sur le plan technique, une évolution normative. Pour prendre un seul exemple, le programme MATHIS, qui se penche sur les techniques et matériels de ventilation mécanique, est défini par la commission comme « *une recherche pré-normative visant à contribuer au développement de codes et de régulations pour la mise sur le marché de nouveaux produits, la construction et la rénovation de bâtiments* ». La recherche européenne en matière de QAI a donc été sollicitée pour contribuer à la fabrique technique de la norme dans ses étapes amont. Il n'est pas inutile de se pencher sur les axes et thèmes privilégiés par cette mobilisation des savoirs experts.

Des savoirs filtrés : la canalisation des problèmes et des solutions à travers les processus d'expertise européens

Si les thèmes de recherche qui composent le domaine de QAI sont nombreux et variés, les connaissances scientifiques sollicitées en vue de préparer l'action publique européenne opèrent un assez net resserrement du spectre. À l'échelle de l'expertise et des financements de recherche mobilisés par l'UE, les problématiques dominantes ont trait, d'une part, à la connaissance des émissions chimiques par les matériaux et produits d'entretien, et d'autre part aux instruments qui pourraient permettre soit de les réduire (source control), soit de les diluer (ventilation). Cela ne veut

pas dire qu'aucun espace n'est laissé à d'autres thèmes de recherche. Il s'agit plutôt de souligner la direction finalement assez spécifique dans laquelle a pointé, sur les vingt dernières années, la majorité de l'effort de recherche et d'expertise sollicité dans le cadre européen.

Ce constat peut d'abord s'appuyer sur une analyse des sujets des 29 rapports produits dans le cadre de l'ECA « Indoor Air and its Impact on Man » entre 1988 et 2013. Parmi les dix premiers de la série, le premier porte sur le radon (un gaz naturel)[124], deux proposent un inventaire des projets de recherche en cours[125], un autre s'intéresse au SBS[126] et le dernier à un thème général[127]. Tous les autres ont pour thème la présence de substances chimiques dans les atmosphères intérieures, sous l'angle de leur caractérisation ou des méthodes de mesure[128]. Parmi les dix suivants (rapports 11 à 20), tandis qu'un seul s'intéresse aux contaminations biologiques[129], cinq prennent pour objet les COV, en particulier la question méthodologique de leur mesure[130]. Enfin, les rapports de la période suivante rapports (21 à 29) se consacrent plutôt à la production de connaissances utiles à l'élaboration d'instruments de régulation. Un aspect apparaît très clairement privilégié : la mesure et le contrôle des sources d'émissions chimiques. Quatre rapports s'intéressent ainsi aux méthodes d'évaluation des émissions des matériaux et produits et aux systèmes d'étiquetage qui pourraient être mis en œuvre[131], tandis qu'un porte sur les questions de ventilation (en rapport avec la question des économies d'énergie)[132], un sur les produits formés par réaction entre ozone et terpènes[133], un sur l'analyse des risques[134], un sur la mesure des expositions liées à l'air intérieur[135]. Au vu de cette liste, les orientations de l'expertise sollicitée par l'UE dessinent un paysage assez spécifique : les questions saillantes portent sur la gestion du « monde chimique » à l'intérieur des locaux. D'autres sont globalement laissées de côté, comme les maladies respiratoires, l'humidité, les allergènes, les odeurs. Se dessine par la même occasion une voie privilégiée d'action : l'étiquetage des produits de

---

[124] ECA 01 : *Radon in Indoor Air.* European Concerted Action Indoor Air Quality and its Impact on Man, Cost Project 61, 1988.

[125] ECA 05 : *Project inventory*, 1989 et ECA 09 : *Project inventory – 2nd updated Edition,* 1991.

[126] ECA 04 : *Sick building syndrome - a practical guide*, 1989

[127] ECA 10 : *Effects of indoor air pollution on human health,* 1991.

[128] ECA 02 : *Formaldehyde emission from wood-based materials : guideline for the determination of steady state concentrations in test chambers*, 1989 ; ECA 03 : *Indoor pollution by NO_2 in European countries, 1989 ; ECA 06 : Strategy for sampling chemical substances in indoor air*, 1989 ; ECA 07 : *Indoor air pollution by formaldehyde in European countries*, 1990 ; ECA 08 : *Guideline for the characterization of volatile organic compounds emitted from indoor materials and products using small test chambers*, 1991.

[129] ECA 12 : *Biological particles in indoor environments*, 1993

[130] ECA 13 : *Determination of VOCs emitted from indoor materials and products. Interlaboratory comparison of small chamber measurements*, 1993 ; ECA 14 : *Sampling strategies for volatile organic compounds (VOCs) in indoor air*, 1994 ; ECA 16 : *Determination of VOCs emitted from indoor materials and products ; second interlaboratory comparison of small chamber measurements*, 1995 ; ECA 18 : *Evaluation of VOC emissions from building products,* 1997 ; ECA 19 : *Total volatile organic compounds (TVOC) in indoor air quality investigations*, 1997**.**

[131] ECA 21 : *European Interlaboratory Comparison on VOCs emitted from building materials and products*, 1999 ; ECA 24 : *Harmonisation of indoor material emissions labelling systems in the EU*, 2005 ; ECA 27 : *Harmonisation framework for indoor products labelling schemes in the EU*, 2012 ; ECA 29 : *Harmonisation framework for health based evaluation of indoor emissions from construction products in the European Union using the EU-LCI concept*, 2013.

[132] ECA 23 : *Ventilation, good indoor air quality and rational use of energy*, 2003.

[133] ECA 26 : *Impact of Ozone-initiated Terpene Chemistry on Indoor Air Quality and Human Health*, 2007.

[134] ECA 22 : *Risk assessment in relation to indoor air quality*, 2000.

[135] ECA 25 : *Strategies to determine and control the contributions of indoor air pollution to total inhalation exposure (STRATEX),* 2006.

construction, d'aménagement et d'entretien. C'est un instrument qui cumule un haut niveau technologique, car il suppose une très bonne connaissance des mécanismes d'émission (d'où les comparaisons de méthodes et résultats inter laboratoires organisées par l'ECA), avec un faible degré de contrainte car, comme pour les valeurs guides, son objet est fondamentalement informatif. On peut relever à cet égard les affinités électives qui associent certains cadres de pensée des acteurs scientifiques du champ de la QAI (privilégier les voies technologiques d'amélioration de la situation, avec un centrage sur le bâtiment comme « source ») et le type d'instruments en préparation dans le cadre de l'UE.

Au niveau des recherches financées par la DG Recherche, le nombre et la diversité des projets empêche de réaliser un inventaire similaire. On peut relever néanmoins que la plupart de ces programmes de recherche peuvent se répartir en quatre catégories générales :

- Des recherches qui visent à produire des connaissances générales sur l'exposition liée à l'air intérieur ou sur les liens entre exposition et santé (par ex. AUDIT, EXPOLIS, AIRMEX, THADE, ENVIE, HITEA, SINPHONIE)
- Des recherches qui visent à synthétiser et trier les connaissances acquises dans la perspective de rendre possible une action publique en matière de QAI (EDBIAPS, INDEX, ENVIE, HEALTHYAIR)
- Des recherches qui visent spécifiquement à préparer des régulations portant sur les sources en caractérisant les émissions par les matériaux ou produits (EDBIAPS, VOCEM, BUMA, EPHECT)
- Des recherches qui visent à préparer des régulations sur la ventilation des espaces clos (AIRLESS, MATHIS, OFFICAIR, HEALTHVENT).

Si le financement de la recherche ne vise pas toujours la préparation opérationnelle de politiques publiques, on constate qu'une grande part des projets a clairement pour but de dégager un socle de connaissances utiles à l'action. Comme pour les travaux d'ISPRA, ces connaissances sont souvent orientées vers la gestion des pollutions chimiques, avec la préoccupation de rendre gouvernable un problème complexe marqué par des incertitudes. Le projet INDEX entre dans cette catégorie[136]. Face à la multitude de polluants présents dans l'air intérieur et à la rareté des données épidémiologiques ou toxicologiques consolidées sur la majorité d'entre eux, INDEX propose d'établir, à partir de la littérature, une liste de polluants prioritaires et de fixer pour chacun des valeurs guides de concentration. Cet exercice aboutit à une liste de polluants « très prioritaires »[137], « secondairement prioritaires »[138] et un troisième groupe pour lequel le manque de recherche empêche de se prononcer[139]. Cette réduction technique de la population des polluants

[136] Demetrios Kotzias *et al.*, *The INDEX project – Final Report. Critical Appraisal of the Setting and implementation of Indoor Exposure Limits in the EU,* European Commission, DG Joint Research Centre, 2005. INDEX est financé par la DG Sanco, mais coordonné par le JRC Ispra. On retrouve au sein de son comité de pilotage une liste de noms dont beaucoup sont désormais familiers : Christian Cochet (CSTB-France), Matti Jantunen (KTL – Finalnce), Stylianos Kephalopoulos (JRC Ispra), Séverine Kirchner (CSTB France), Thomas Lindvall (Karolinska Institute, Finlande), Marco Maroni (université de Milan, Italie), James McLaughlin (University College Dublin, Irlande), Lars Mølhave (Université d'Aarhus, Danemark), Eduardo de Oliveira Fernandes (Université de Porto, Portugal), Bernd Seifert (Federal Environment Agency, Berlin, Allemagne).

[137] Formaldéhyde, CO, NO2, Benzène, Naphtalène.

[138] Acetaldehyde, Toluène, Xylène, Styrène

[139] Ammonium, Limonène, alpha-pinène.

problématiques est conçue par ceux qui la mettent en œuvre comme une étape importante de la réduction du problème à une dimension maniable :

> *« INDEX a été très important parce qu'il nous a permis de voir une chose… Ole Fanger avait l'habitude de dire « dans cet espace, il y a 500 espèces de polluants… ». Mais si vous dites une chose comme ça, vous êtes comme écrasé ! 500 ! Avec INDEX, on a commencé à dégrossir le problème, on a fait une liste de 140, puis 40, puis on est arrivés à quatorze… Ca, ça a été un exercice très fort (…) Avec Index… nous sommes arrivés à un paquet aussi petit… Il fallait pouvoir dire : ce sont là les bêtes noires »*[140].

Pour le formaldéhyde, polluant jugé prioritaire, les actions recommandées par le groupe d'experts sont de « *minimiser les émissions par les matériaux de construction, ameublement, produits chimiques employés dans les domiciles et les bureaux, imposer un étiquetage qui informe sur la présence de formaldéhyde et sur les émissions possibles par des produits ménagers et de construction, décourager l'usage de produits contenant du formaldéhyde, accroitre la sensibilisation du public et fournir des informations sur les sources, la nature, les niveaux de risque associés au formaldéhyde dans l'air intérieur* »[141]. On reconnaît donc un jeu de préoccupations et de solutions assez similaires à ceux qui sont discutés à Ispra (par des chercheurs qui sont globalement les mêmes), avec une focalisation sur l'amélioration du « système-bâtiment » et l'accent mis sur des instruments informationnels plutôt que sur des régimes plus contraignants d'autorisation / interdiction. Le problème des pollutions de l'air intérieur y apparaît comme une préoccupation de santé publique, mais le danger n'est pas suffisamment pressant, dans la plupart des cas, pour pousser les pouvoirs publics à décider à la place des consommateurs ce qui doit être évité ou non.

Le projet ENVIE (2008)[142], au caractère davantage encore *policy oriented*, développe des lignes d'action semblables. Il valorise, en premier lieu, des modes de réduction : « développement de protocoles européens harmonisés pour l'évaluation, le *reporting* et l'étiquetage des matériaux, équipements et produits de construction, une obligation accrue d'information et de maintenance des équipements et appareils intérieurs, notamment appareils de combustion et de ventilation, de nouvelles normes et valeurs guides concernant l'imperméabilité au radon et la lutte contre l'humidité dans les constructions ». Il promeut en second lieu l'amélioration des méthodes et objectifs de dilution (standards et normes pour la ventilation mécanique)[143].

Sur ce plan, il faut noter que la question des priorités entre réduction des sources et ventilation est un enjeu important, susceptible de faire apparaître des nuances entre propositions expertes. D'un côté, faire porter les efforts sur la ventilation permet de répondre en même temps aux problèmes des contaminations chimiques et biologiques et d'agir sans avoir à attendre de mieux connaître les mécanismes d'émission des produits ou matériaux. Cette option aurait aussi l'avantage, du point de vue des industriels, de dégager une partie de la responsabilité des fabricants et de contribuer au développement de la filière professionnelle de la ventilation (dont les intérêts sont représentés au niveau européen par REHVA[144]). Des inconvénients majeurs existent cependant, pointés à l'occasion de certaines recherches comme OFFICAIR, HEALTHVENT ou ENVIE :

---

[140] Entretien avec acteur n°15, enseignant-chercheur en ingénierie du bâtiment, Paris, juin 2015.

[141] Kotzias et al., *The Index Project…,* p. 246.

[142] Eduardo de Oliveira Fernandes *et al. ENVIE. Co-ordination Action on Indoor Air Quality and Health Effects,* Final Activity Report, 2008. Les participants sont Eduardo de Oliveira Fernandes, Matti Jantunen, Paolo Carrer, Olli Seppänen, Paul Harrison et Stelios Kephalopoulos.

[143] *EnVIE. Final Report,* p. 71.

[144] Federation of European Heating, Ventilation and Air Conditioning Associations.

la ventilation n'améliore la situation qu'à condition que l'air extérieur soit de bonne qualité, l'amélioration de la ventilation est une solution plus difficile à mettre en œuvre dans le cadre de la restauration d'espaces anciens, l'entretien des systèmes est primordial mais souvent mal effectué, il y a une difficulté majeure à faire cohabiter les exigences de ventilation avec celles de réduction des consommations énergétiques. Pour toutes ces raisons, des projets comme ENVIE ou HEALTHVENT tendent à favoriser l'option du *source control* (avant tout informationnel) comme méthode numéro 1, et la ventilation comme un dispositif secondaire :

> « *In conclusion, because of complex relationships between contaminant levels, ventilation rates, and building related health effects, ventilation should not be used as the only but as the ultimate means to deal with pollution when all other means failed. Source control and other strategies should first be entertained rather than ventilation increased* »[145]

Quel que soit le sens des nuances expertes, on retrouve dans la prédominance de ces deux approches (sources et dilution) un mode de pensée structurant dans le développement des savoirs techniques liés à la QAI : un problème préoccupant mais néanmoins sous contrôle, que des solutions techniques peuvent permettre de corriger.

L'AIR INTERIEUR' COMME PROBLEME PUBLIC : LE CAS FRANCAIS

La structuration du réseau d'expertise s'opère également au **niveau national** en parallèle avec la formation d'une communauté épistémique internationale. **L'étude de ce niveau national** est particulièrement importante pour comprendre l'influence de l'expertise sur les politiques publiques concrètes, qui reposent sur la conception et la mise en œuvre de réglementations par les Etats.

Le cas de la France offre une illustration éclairant les interactions entre, d'une part, un réseau d'expertise spécifique, et, d'autre part, la forme et l'orientation d'une action publique sur le problème ciblé. Le rôle des acteurs gouvernementaux (Ministre ou hauts fonctionnaires) dans la structuration du groupe d'experts est ici déterminant du fait de la prédominance d'institutions dépendantes budgétairement ou statutairement de l'État. Les choix opérés ont des conséquences fortes sur la construction et le traitement public des problèmes liés à l'exposition domestique aux substances dangereuses.

Nous analyserons en parallèle, à différents moments de leurs évolutions, la structuration de ce champ de l'expertise française et le devenir dans la sphère publique du problème, en mobilisant ici les résultats des études sur la couverture médiatique (exposés plus en détails dans l'annexe 3).

Configuration multipolaire de l'expertise et couverture à bas bruit d'un problème « mineur » (1970-2000)

[145] HEALTHVENT, Final report, WorkPackage 4 : Health and Ventilation. Review of the scientific literature, 2012, p. 5

En France, à partir des années 1970, divers acteurs étatiques produisant de l'expertise développent un intérêt pour un domaine de la santé publique sur lequel les connaissances scientifiques sont en train de se constituer : l'exposition des populations aux polluants de l'air intérieur. Or l'appropriation technique et administrative de ce sujet s'opère en grande partie en dehors des organismes publics traitant déjà des pollutions atmosphériques extérieures : elle repose sur la création d'un domaine séparé, mobilisant ses propres sociétés savantes, experts et instruments d'action publique. La « propriété » de ce qui devient progressivement un « problème public » se joue alors de façon concurrentielle entre des intervenants et organismes publics techniques qui se positionnent autour de cet enjeu émergent. On décrit ici les principaux pôles d'expertise concernés, avant de voir le traitement médiatique, très limité, que reçoit la thématique durant cette phase.

Un premier pôle technico-administratif identifiable est celui de l'expertise sanitaire urbaine dont l'acteur central est le Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris (LHVP). Celui-ci s'inscrit dans un registre héritier de l'hygiénisme municipal visant à mesurer et réduire les nuisances dans le cadre d'une intervention de proximité[146]. Il correspond à une préoccupation historique du LHVP pour les contaminations microbiologiques et offre une opportunité de reconversion thématique pour ces spécialistes des pollutions de l'air qui se sont vus retirer en 1979 le suivi de la pollution atmosphérique. « L'air intérieur » apparaît alors comme un secteur d'intervention prometteur où la concurrence institutionnelle est encore inexistante et une manière de capitaliser sur des acquis techniques (leur connaissance de la pollution chimique, la disponibilité d'instruments de mesure).

Le vocable englobant d'« air intérieur » permet de juxtaposer ces deux thématiques dans un même ensemble, ce qui contribue à produire la cohérence d'un nouveau champ d'intervention[147]. Probablement parce que l'héritage hygiéniste donne au traitement des questions sanitaires « *une facette plus sociale qu'environnementale* »[148], le LHVP conçoit l'air intérieur comme un problème de santé qui doit être mesuré et traité *in situ*, en prenant en compte les conditions environnementales (pollutions atmosphériques), les conditions de vie (insalubrité, confinement, comportements), les polluants microbiens comme chimiques, dans le cadre d'une santé publique de proximité.

Un deuxième ensemble d'acteurs se saisit de l'enjeu de l'air intérieur au cours des années 1980, à partir d'une expertise davantage médicale. Animé par des médecins spécialistes des affections respiratoires (notamment l'asthme) et des allergies, le professeur Denis Charpin

[146] Les « bureaux municipaux d'hygiène » ont été développés dans les villes à partir de la loi de 1902 attribuant aux maires la police de l'hygiène et de la santé. Malgré une grande diversité de pratiques d'une ville à l'autre, leurs missions essentielles au cours du siècle ont été d'organiser la mixité industrie-habitat dans l'espace urbain, de lutter contre l'habitat insalubre, d'organiser la gestion des eaux et des ordures ménagères, dans une optique de santé publique locale. Voir Frioux, 2013.

[147] Voir à cet égard la production d'articles des membres du laboratoire investis sur ces questions (Bernard Festy, Yvon Le Moullec, Fabien Squinazi) où pollutions chimiques et biologiques sont traitées conjointement comme des parties du domaine émergent de « l'air intérieur ». Par ex. : Festy *et al*., 1988.

[148] Roussel et Rozec, 2003.

(Marseille) et le professeur Frédéric de Blay (Strasbourg), ce pôle thérapeutique se caractérise par une focalisation sur le traitement des patients atteints de maladies respiratoires chroniques au moyen d'une intervention sur leurs conditions de vie dans leurs espaces domestiques. L'intervention s'appuie sur des agents spécialisés à la charnière du médical, du social et du technique (« Conseillers médicaux en environnement intérieur »), qui entrent dans les logements pour proposer diagnostics et conseils pour améliorer la qualité sanitaire de l'air. En associant étroitement le problème public de l'air intérieur au développement accéléré des maladies respiratoires chroniques et des allergies, notamment parmi les enfants, ce pôle en fait un enjeu d'intervention médicale immédiate, visant des maladies chroniques déjà développées.

Tandis que l'aspect de contamination chimique par les matériaux des bâtiments apparaît marginal dans la problématisation du sujet, la dimension « sociale » est quant à elle rendue centrale : l'insistance sur les conditions de vie dégradées dans des habitats de mauvaise qualité ou mal entretenus souligne l'existence d'inégalités matérielles face aux pollutions intérieures. Soutenus souvent par les pouvoirs municipaux (Strasbourg, Marseille, Bordeaux), les acteurs médicaux, « patrons de services » se présentent comme des porteurs individuels d'initiatives dispersées, voire compétitives, et sans coordination ou soutien de la part de l'administration centrale de la Santé.

Un troisième type de problématisation de l'air intérieur apparaît dans les années 1990. Porteur de cadrages sensiblement différents du problème, ce pôle de l'alerte chimique cherche à mobiliser en s'adressant au grand public davantage qu'aux cercles professionnels. Il porte une définition du problème comme un enjeu de santé publique réclamant des mesures immédiates de précaution. Le toxicologue André Cicolella s'engage sur ces questions comme chercheur de l'INERIS (Institut National de l'Environnement et des Risques, issu notamment du laboratoire des Charbonnages de France), après avoir mené précédemment des recherches et lancé l'alerte sur l'exposition professionnelle aux éthers de glycol. Sur la base de connaissances scientifiques produites par son équipe, il endosse de nouveau ce rôle de lanceur d'alerte médiatique, à l'occasion d'au moins un passage télévisé évoquant des taux élevés de benzène cancérigène dans les appartements.

A. Cicolella cherche à positionner l'INERIS sur ce sujet des pollutions de l'air intérieur, tout en contribuant à sa construction comme problème avec une focalisation principale sur la menace à long terme (cancérigène et reprotoxique) de l'environnement domestique. Mais cette entreprise individuelle reste précaire du fait de son isolement au sein de l'INERIS. La vocation de l'institution reste la production d'une expertise d'État neutralisée et « confinée » aux milieux décisionnels. De surcroît, ses instances dirigeantes, issues du monde de l'industrie, ne perçoivent pas dans « l'air intérieur », donc domestique, un domaine d'intervention stratégique.

Cette configuration multipolaire de l'expertise correspond à une première séquence de la carrière médiatique du problème de l'air intérieur qui se caractérise par un traitement relativement homogène de la matière sur cet intervalle [voir sur ce point la contribution du module « média » ci-dessous]. Celui-ci se situe postérieurement à la phase de mobilisation experte et débute avec les premières publications consacrées au problème de la « qualité » ou de la « pollution » de l'air

intérieur dans la presse généraliste au début des années 1990. Dans cette période d'émergence « discrète » ou « à bas bruit », peu d'articles sont publiés dans les médias sur le sujet. Par contre, les formats sont plus longs que dans les séquences ultérieures. Le sujet ne semble pas être stabilisé dans une ou des rubriques spécifiques. Il s'agit la plupart du temps d'enquêtes en format long publiées par des magazines hebdomadaires dont les sources d'information sont principalement des scientifiques et des experts. La question de « l'air intérieur » est peu autonomisée par rapport à celle de la pollution de l'air intérieur. Les solutions envisagées dans les médias pour apporter des solutions au problème sont, en premier lieu, la surveillance par des organismes scientifiques ou sanitaires agréés..

La genèse d'une consécration technique et l'institutionnalisation du traitement médiatique (2001 – 2007)

L'histoire de l'air intérieur connaît un tournant majeur en 2001 avec la création d'un Observatoire statistique (l'OQAI), et le lancement d'un programme gouvernemental associé qui officialise l'existence d'un problème pris en charge par l'autorité publique. Cette décision trouve cependant ses racines en amont de la date de promulgation du décret créant l'organisme en 2001. Nous allons revenir sur cette genèse avant de voir les conséquences de cette consécration officielle sur le traitement médiatique de la question.

Dans la décennie 90, aucun de trois types d'intervenant experts évoqués précédemment n'avait pu (ni même cherché à) occuper un espace exclusif sur la question, pas davantage en couvrir tous les enjeux. Un organisme d'expertise alors marginal sur les questions de santé et de toxicologie – le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)- va s'immiscer dans ce paysage savant et institutionnel où aucun acteur n'assume de leadership technique, administratif ou de communication sur la question. Cet *outsider* parvient à tenir ce rôle, par l'accumulation d'un ensemble de ressources, cognitives, symboliques et économiques que l'on peut retracer.

Le CSTB est l'acteur pivot de ce que l'on peut appeler un « *pôle de l'amélioration technique des bâtiments* » constitué avec quelques partenaires universitaires dans le champ du génie des matériaux et des systèmes (construction, ventilation…). Sous la tutelle du Ministère de l'Équipement, il constitue une instance d'expertise au service des professionnels de la construction. Il n'investit les questions d'air intérieur qu'au milieu des années 1990, à partir de préoccupations liées aux émissions toxiques des matériaux de construction et leur impact sur la santé. Le « syndrome du bâtiment malsain » préoccupe alors les professionnels du bâtiment au niveau international comme français, sans qu'une solution évidente ne se dégage pour traiter cette série de symptômes inexpliqués liés à l'habitat.

C'est dans ce contexte que le CSTB se dote d'un laboratoire réduit, centré sur un équipement de mesure des émissions de polluants dans les matériaux de construction, principalement porté par

une chercheuse formée en chimie organique. Cet intérêt est élargi progressivement à la méthodologie de l'analyse des risques de santé-environnement et leur mesure dans des logements. La production de résultats et l'activité dans des réseaux scientifiques comme dans des organismes internationaux (OMS, *Joint Research Center* de la Commission Européenne) renforcent la légitimité du CSTB dans ce domaine des enjeux de santé liés au bâtiment.

Parallèlement, les responsables administratifs du CSTB relaient au niveau ministériel, les constats de carence d'un état des lieux des pollutions rencontrées dans le parc de bâtiments français, étape préalable à toute régulation dans le secteur basée sur la fixation de valeurs-repères. L'organisme bénéficie dans ce travail de conviction de l'activisme de son président d'alors, Alain Maugard, haut fonctionnaire pouvant mobiliser des contacts ministériels au niveau des directions d'administrations et du cabinet[149]. Dans un contexte marqué par la crise sanitaire de l'amiante, le CSTB obtient le soutien des ministres du Logement et de l'Équipement et se voit confier la création de l'Observatoire de la Qualité de l'Air intérieur (2001), placé sous sa tutelle[150]. Celui-ci consiste en une équipe d'une dizaine de personnels du CSTB et bénéficie d'un budget annuel (autour de 2 millions d'euros) permettant de financer des enquêtes statistiques régulières.

En produisant des informations scientifiques nationales et inédites, mais également en devenant un porte-parole légitime sur cette problématique, l'OQAI tend à renforcer la définition du problème initialement retenue par le CSTB et l'univers du bâtiment. Ces choix vont dans le sens d'une technicisation et d'un « refroidissement » gestionnaire des risques associés aux pollutions domestiques : l'air intérieur est présenté comme un enjeu de santé mais dont il s'agit de contrôler la « qualité » grâce à un système de surveillance rationalisé. Celui-ci repose sur des mesures de portée nationale et la fixation de valeurs-repères de gestion prenant en compte les expositions existantes. Les solutions sont donc compatibles avec le développement économique du secteur : elles résident dans des mesures incrémentales d'amélioration technique des modes de fabrication des produits (afin qu'ils émettent moins de substances nocives), des systèmes de ventilation (afin de les diluer) et des modifications de comportements des habitants (recommandation d'« ouvrir les fenêtres »).

À cette séquence d'affirmation et de consécration officielle d'une expertise d'État correspond une couverture médiatique qui dans ses caractéristiques d'ensemble traduit nettement la prise en charge du problème par des organes administratifs centralisés. Cette phase s'ouvre avec la création de l'OQAI en 2001, qui marque également un tournant dans la production médiatique.

Dans cette séquence, le traitement par les médias se fait largement en écho aux stratégies de communication des pouvoirs publics. Il s'agit principalement du CSTB - hébergeant l'OQAI - qui dispose d'un service de communication prenant en charge les « relations presse ». La phase est ainsi

[149] De formation X-Ponts, A. Maugard a été avant son arrivée au CSTB en 1992 un ex-directeur de la Construction au Ministère de l'Équipement et membre de deux cabinets ministériels socialistes.

[150] La première enquête à grande échelle menée entre 2003 et 2005 porte sur près de 600 habitations devant composer un échantillon représentatif du parc de logement français (24 millions de résidences principales).

marquée par une augmentation significative du nombre de documents consacrés à la pollution de l'air intérieur qui s'accompagne, dans la presse écrite, d'une réduction du format des articles. Le sujet est réparti entre trois rubriques principales (société, pages locales, vie pratique/ maison). Le problème est désormais abordé plus souvent par des journalistes généralistes que par des journalistes spécialisés traitant le sujet dans les pages environnement, santé et sciences/techniques.

Une des spécificités de cette période réside dans le nombre significatif d'émissions consacrées au sujet dans des magazines télévisés : l'air intérieur peut désormais être traité comme un problème légitime par les chaînes de télévision nationale. Or dans cette période, les journalistes citent beaucoup plus souvent qu'auparavant les sources administratives qui prennent en partie la place des sources scientifiques. On semble ainsi avoir affaire à un problème sans responsables et sans victimes : dans deux tiers des cas, aucun groupe spécifique de victimes n'est mentionné, et la solution de la vigilance individuelle (ouvrir les fenêtres chez soi) l'emporte sur toutes les autres.

Le traitement médiatique du problème sur le registre d'un « journalisme de communication » (Charon, de Bonville, 1996) doit ainsi beaucoup au mode de structuration monopolistique du problème dans les arènes technico-administratives et favorise la lecture imposée par le pôle « bâtiment ». Les entretiens réalisés auprès des communicants et des journalistes concernés montrent que l'appropriation du problème de l'air intérieur par un petit nombre d'acteurs publics a fortement contribué à des formes de cadrage médiatiques peu propices à l'émergence d'un nouveau scandale de santé publique.

Un des obstacles à cette scandalisation – ou du moins à une priorisation sur l'agenda public - est le flou de la définition lié à la dispersion du problème dans des catégories multiples. Le cadrage autour du bâtiment a en effet pour conséquence d'empiler les causes, les symptômes et les lieux concernés, sans hiérarchiser ni désigner de responsable unique ou principal. Selon le terme d'un journaliste, cette définition force à porter attention à une gamme de problèmes allant « des poils de chats aux gaz radioactifs », en noyant les polluants chimiques dans cet ensemble.

Une autre conséquence de cette dépendance médiatique aux sources d'information bureaucratiques et technico-scientifiques est que les principales solutions envisagées sont cantonnées à des mesures symboliques (aérer, surveiller, informer) relevant en grande partie de la responsabilité individuelle (Lascoumes et al., 2002, Rumpala, 2004). Par ailleurs, les éléments fournis par l'expertise d'État rendent difficile, voire impossible toute mise en forme – en mots et en images - du problème pour favoriser l'alerte et la mobilisation. La couverture médiatique reprend donc pour l'essentiel l'imagerie de la science officielle – blouses blanches et laboratoires – et la mise en récit d'un problème individuel ramené à des situations proches socialement des univers bureaucratiques et journalistiques concernés (témoignages et intérieurs de familles de classes moyennes).

Cet ensemble d'élément fait que le traitement médiatique du problème est distribué dans des rubriques éclatées, saisi par de nombreux journalistes, qui ne l'abordent en général qu'à une seule occasion et ne peuvent en approfondir la connaissance. Les journalistes spécialisés (environnement,

santé ou science) sont quant à eux dubitatifs ou prudents sur l'intérêt devant être porté à cette thématique institutionnelle, comparée à d'autres jugées *a priori* plus importantes ou plus porteuses professionnellement. Ceci se comprend notamment dans un contexte où la masse des informations scientifiques et environnementales à traiter quotidiennement est importante.

De fait, les rares journalistes qui tentent de promouvoir la thématique éprouvent d'autant plus par de difficulté à imposer le sujet au sein de leurs rédactions, instaurant un traitement « discret » du problème. Le processus de « scandalisation » demeure ainsi limité voire inexistant. Seuls quelques supports ou documents font exception à cette règle, dont le principal est le magazine Que Choisir, mais ils restent isolés et peu repris.

Consécration médiatique du consensus technique et routinisation de l'information (2007-)

La consécration officielle d'une expertise d'État sur l'air intérieur stabilise l'environnement technique et scientifique dans lequel il est traité, qui ne connaît pas de modifications majeures par la suite. Le destin médiatique du thème varie par contre dans la même période et mérite qu'on s'y attarde de façon spécifique. De ce point de vue, on peut distinguer deux sous-séquences homogènes, qui scandent la vie publique du problème une fois son cadre d'interprétation stabilisé par l'État.

La première révèle une politisation de surface de la question à l'occasion d'une mobilisation gouvernementale sur les questions environnementales. La seconde montre la tendance de fond d'une routinisation du traitement médiatique qui correspond, dans cet univers, au contrôle exercé dans le champ de l'expertise sur les énoncés concernés.

Le traitement médiatique se réoriente à partir de 2007 vers une « politisation » au moins superficielle du problème jusqu'en 2010. Cette période correspond aux mobilisations gouvernementales autour des deux « Grenelles de l'environnement » entre 2007 et 2010.

Ce moment est marqué quantitativement par une augmentation du nombre de publications journalistiques sur le sujet, par un format des articles dans la presse écrite qui se raccourcit encore par rapport aux périodes précédentes et un rubriquage différent : si les pages locales et « vie pratique » continuent de dominer, le sujet est plus souvent traité dans les pages « politique » qu'au cours des autres périodes. La répartition des articles dans les rubriques spécialisées se fait aussi plutôt au bénéfice des pages « environnement ». Les journalistes citent toujours fréquemment les sources administratives, mais les sources politiques et associatives gagnent alors une place privilégiée[151].

[151] La politisation du problème de la pollution de l'air intérieur, et notamment les débats qui entourent la fixation des seuils d'exposition aux polluants, s'accompagne également de citations plus fréquentes des entreprises privées qui entendent apporter des solutions pratiques au problème ainsi que d'organisations internationales comme l'OMS ou le

Si là encore, aucune population particulière de victimes du problème n'est mentionnée, la référence aux enfants comme « victimes innocentes » d'un problème de santé causé par l'inaction des pouvoirs publics constitue une ressource souvent utilisée, dans une logique de « scandalisation » qui reste toutefois contenue. Dans cette même logique, les effets cancérigènes – portant les risques de mortalité les plus élevés - sont plus fréquemment mentionnés que les problèmes respiratoires ou d'allergie qui occupaient le devant de la scène dans les périodes précédentes. Fait remarquable, des solutions qui pouvaient être jugées plus « radicales » dans l'état du débat public à ce moment sont plus fréquemment envisagées que dans les autres périodes (interdiction ou limitation drastique de certaines substances comme le formaldéhyde, étiquetage systématique les produits les plus polluants comme des peintures, vernis ou colles, etc.).

La mise en place réglementaire du deuxième « Grenelle de l'environnement » (juillet 2010) ouvre une dernière phase spécifique du point de vue du traitement médiatique, qui se prolonge jusqu'à récemment (mi- 2015).

Elle se caractérise par une couverture médiatique moins forte que la précédente, mais plus importante que lors de la phase d'institutionnalisation du problème. Elle correspond à une période de « routinisation » du traitement médiatique de la pollution de l'air intérieur. La taille moyenne des articles dans la presse écrite diminue sensiblement par rapport aux trois périodes précédentes et la proportion de brèves et de filets est en augmentation significative. Le rubriquage des articles se fait dans la moitié des cas dans les pages locales de la PQR ou bien dans les pages société. On observe également une stabilisation du problème dans la catégorie de problème environnemental lorsqu'il est traité par des journalistes spécialisés. Les pages locales de la PQR privilégient de plus en plus des annonces d'événements tels que des ateliers d'information ou de formation sur la qualité de l'air intérieur : un format journalistique qui illustre à sa manière la « routinisation » du traitement journalistique du problème, devenu une sorte de « marronnier ».

Dans cette dernière période les sources administratives continuent d'occuper une place privilégiée en tant que source d'information des journalistes. Par contre, les acteurs politiques sont moins fréquemment cités que dans la période précédente, à la faveur de sources associatives, scientifiques et des entreprises privées. On constate au cours de cette dernière séquence que les documents ne mentionnant aucune cause particulière de pollution occupent une place plus importante qu'auparavant.

Tout se passe comme si le problème avait acquis un tel caractère d'évidence aux yeux des journalistes qu'il était moins souvent besoin d'en expliquer les origines à leurs lecteurs. L'opacité qui entoure l'évocation des symptômes liés à l'exposition aux polluants de l'air intérieur est également renforcée dans cette période. On constate aussi, dans un contexte marqué par des débats sur la mise en place puis le report par le Ministère de l'écologie de la loi relative à l'obligation de mesure de la qualité de l'air intérieur dans les Établissements recevant du public (ERP), que la question de la pollution de l'air dans les établissements scolaires tend à se naturaliser dans le

CIRC qui proposent des seuils plus contraignants que ceux proposés par les autorités françaises.

cadrage médiatique du problème. Les solutions dominantes proposées par les journalistes et leurs sources pour traiter le problème demeurent sans surprise, dans cette période, la vigilance individuelle et la surveillance par des organismes agréés.

CONCLUSION

L'enquête mobilisant analyse des réseaux d'expertise et traitement médiatique montre la constitution parallèle d'un problème public et d'un groupe d'acteurs dans l'appareil d'État autour de la redéfinition de situations de pollutions de l'espace domestique privé comme enjeu de « qualité de l'air intérieur ». Cette définition devient progressivement dominante dans la sphère publique en s'appuyant sur la création de dispositifs spécifiques (un observatoire statistique, l'OQAI ; un programme gouvernemental d'action) mais aussi la production de discours relativement routinisés et relayés médiatiquement. Ce qui se joue dans cette monopolisation est autant une réduction du nombre des acteurs qu'une réduction du sujet : la domination du pôle « amélioration technique du bâtiment » a marginalisé une grande partie des cadrages alternatifs construits au cours des années précédentes, selon d'autres logiques morales, techniques et institutionnelles, et qui aboutissaient à des constructions bien différentes du problème public.

Notre analyse a été centrée sur le processus de détermination de *la propriété de* ce problème particulier au sens de J. GUsfield, en prêtant attention au fait que la concurrence entre instances d'expertises s'inscrit dans un contexte culturel, administratif et économique établi descriptible sous formes de relations structurelles. Dans le champ bureaucratique, le paysage éclaté de l'expertise d'État, où quatre « pôles » relativement concurrents peuvent être distingués, se simplifie au début des années 2000 au profit d'une approche consacrée et appuyée budgétairement par l'État, portée par un acteur lié au secteur professionnel du bâtiment. Ici, les inégalités structurelles entre porteurs d'enjeu concurrents concernent la nature des appuis institutionnels et politiques, l'accumulation de moyens exclusifs de quantification et de surveillance (l'Observatoire) qui constituent une nouvelle « connaissance » du sujet, le poids économique de ce secteur, la fragmentation et l'isolement des acteurs concurrents, la faiblesse structurelle de l'administration de la santé dès lors qu'il s'agit d'agir aux marges de la santé clinique, notamment en santé environnementale.

Au terme d'une entreprise savante et institutionnelle réussie, un secteur institutionnel et un organisme d'expertise parviennent donc à faire prévaloir leur définition du problème et des solutions. La configuration sociale décrite permet aussi à ces acteurs de rester les « définisseurs primaires » du problème dans les médias (selon la terminologie de Hall). La prédominance acquise au sein de l'État est alors renforcée par deux types d'éléments structurels qui orientent le traitement médiatique du problème : d'une part les rapports inégaux entre les journalistes et leurs sources (scientifiques, institutionnelles, administratives, politiques, etc.), qui les rendent dépendants de l'information autorisée ; d'autre part, des tendances propres au champ journalistique, comme la montée de l'information-santé dans les rubriques "vie pratique" (Marchetti, 2010) ou l'autonomisation du journalisme environnemental. Il reste que nous n'avons pas pu développer complètement ici cette analyse des conditions structurales propres au champ journalistique comme

des relations entre les médias et les "mondes de l'air intérieur" qu'ils médiatisent (ou non). Celle-ci appelle d'autres analyses mais aussi d'autres recherches.

Il importe également de remarquer que la prédominance progressive de certains cadrages influence le traitement institutionnel comme médiatique et aboutit à une forme de refroidissement des alertes liées aux risques chimiques du quotidien. Les effets du cadrage étatique et du traitement médiatique sont proches de ceux évoqués par Gusfield à propos de la médicalisation ou de la psychologisation d'autres problèmes sociaux, mais aussi de la carrière de questions proprement environnementales, où prévalent une conception individualisante, la prise en charge par des professionnels techniques et une forme de dépolitisation. Cette convergence des traitements, quel que soit le secteur concerné, appelle à poursuivre la réflexion sur la façon dont l'État – « social » ou « environnemental »- a mis en forme les préoccupations et mobilisations émergentes dans les dernières décennies.

Annexe 3. UN SCANDALE A LA RECHERCHE DE SON PUBLIC : LA CONSTRUCTION MEDIATIQUE DU PROBLEME DE L'AIR INTÉRIEUR EN FRANCE (1995-2015)

Contribution de l'axe « DEFINITIONS DU PROBLEME DE LA POLLUTION INTERIEURE : PERCEPTIONS ET CADRAGES MEDIATIQUES »

Renaud CRESPIN, CNRS, CSO – Sciences Po Paris

Benjamin FERRON, CEDITEC - UPEC [152]

Tout commence par un plan large sur des fumées d'usine, puis un second sur des nuages de pollution au-dessus de Paris. La caméra se fait ensuite plus précise. Les gros plans s'enchaînent sur des pots d'échappement de voitures et de deux-roues. Les gaz sont abondants et les images, prises au ras du sol, plongent le téléspectateur au cœur d'un espace urbain saturé de pollution. Les images sont anxiogènes, l'atmosphère est irrespirable : comment reprendre son souffle ? Un travelling vers un immeuble donne un espoir : s'abriter à l'intérieur, chez soi ? Mais une voix-off l'affirme rapidement et sans détour : « *l'air intérieur est parfois plus pollué que l'air extérieur* ». Le ton est donné. La caméra nous fait alors entrer par une des fenêtres. L'appartement semble grand et cossu. Dans un même mouvement de caméra, la visite commence, pièce par pièce, avec un commentaire qui égrène les dangers : les acariens, les bougies et les poussières du canapé dans le salon, les produits ménagers dans la cuisine, les colles, les jouets et les bois agglomérés dans la chambre des enfants, les moisissures dans la salle de bains, sont autant de sources de pollution ! Nous ne sommes nulle part pas à l'abri. Les poisons sont partout, y compris à l'intérieur de nos maisons[153]. Ce « teaser » qui ouvre le reportage *d'Envoyé spécial* est exemplaire à plusieurs titres. D'abord, il met en scène un aspect récurrent du traitement médiatique du problème de la « pollution de l'air intérieur » : celui du jeu d'inclusion/exclusion avec la pollution de l'air extérieur. Comme nous l'analyserons plus tard, dans les médias, la pollution atmosphérique reste la toile de fond à partir duquel la pollution de l'air intérieur peine à se distinguer. Ensuite, ce reportage, donne également à voir et à entendre un mode itératif de traitement médiatique de la pollution de l'air intérieur à savoir celui de la dramatisation et de la peur. Si la pollution atmosphérique n'échappe à cette forme de traitement, la pollution de l'air intérieur est, elle, construite comme d'autant plus sournoise qu'elle se cacherait à l'intérieur de nos habitations.

L'invisibilité de la pollution de l'air intérieur se traite également sur le mode du scandale. C'est particulièrement le cas dans un article récent de *Charlie Hebdo* en date du 5 mai 2015. Signé par Fabrice Nicolino et titré « Ecoles : du radon et du benzène aux programmes », ce papier mobilise quasiment tous les éléments constitutifs des scandales de santé publique. Des victimes sont d'abord identifiées : les enfants. Attention, il ne s'agit pas de cas isolés mais de « *tous les gosses* » puisque sont potentiellement concernés l'ensemble des élèves scolarisés. Les sources de pollution sont

[152] Nous associons et remercions Katell Gandon qui a soigneusement retranscrit les entretiens menés auprès de différents acteurs lors cette recherche.

[153] ENVOYE SPECIAL, « Poisons-intérieurs », *France 2*, 16 juin 2005.

désignées grâce à des études scientifiques publiées (les travaux d'Annesi-Maesano et l'étude Sinfonie) : le benzène, le formaldéhyde et le radon. Pour le journaliste, ces travaux scientifiques mettent au jour des liens de causalité entre des expositions et différents symptômes (eczéma, affections respiratoires, asthme, allergies). Dans les écoles, plusieurs valeurs limites fixées par des organismes nationaux ou internationaux sont dépassées (ANSES, OMS). Face à ces données, le registre du scandale peut se déployer par la dénonciation de l'attitude coupable des pouvoirs publics qui ont renoncé à certaines mesures de prévention du fait des pressions exercées par de puissants lobbies politiques et industriels. Dans une situation qui apparaît bloquée, l'article qui en appelle à la justice et aux parents d'élèves semble conclure pour « *faire admettre l'évidence devant un tribunal ; Il y a empoisonnement. Et il est volontaire* »[154].

Cet axe s'appuie sur un constat : le problème de la pollution de l'air intérieur n'est certes pas nouveau[155] mais se trouve pris dans des luttes définitionnelles dont un des enjeux centraux porte sur son autonomie par rapport à d'autres problèmes publics. Comme le montre notre enquête qui porte sur la médiatisation de problème dans la presse française entre 1995 et 2015, le problème de la pollution de l'air intérieur peine à se démarquer de problèmes comme la pollution de l'air extérieur[156] et/ou se trouve classé dans des catégories hétérogènes de problèmes publics de santé, d'environnement, de logement ou encore de consommation. La médiatisation du problème de la pollution de l'air intérieur alterne ainsi entre des phases de publicisation plus ou moins saillantes et des phases de confinement, même si, depuis le Grenelle de l'environnement, son autonomie tend à s'accentuer et son traitement médiatique à devenir routinier. Depuis quelques années, différentes mesures législatives et réglementaires ont fortement contribué à si ce n'est unifier du moins à mieux circonscrire le traitement du problème de la pollution de l'air intérieur[157]. Pour autant l'ensemble de ces mesures ne parviennent pas à lever le flou qui entoure encore la définition du problème dans

---

[154] NICOLINO Fabrice, « Ecoles : du radon et du benzène aux programmes », *Charlie Hebdo*, 5/5/2015

[155] La question de la pollution de l'air intérieur est plus ancienne dans le monde anglo-saxon et les pays scandinaves qu'en France (sur ce point voir notamment : SUNDELL Jan, « On the history of indoor air quality and health », *Indoor Air*, 14/7, 2004, p. 51-58). Cette problématisation plus tardive ne doit pas conduire à complètement occulter l'existence, dès les années 1990, de différentes mobilisations pionnières et spécifiques (GUILLEUX Céline, « Entre expertise et contestation : la problématisation de l'air intérieur comme nouvelle menace environnementale et sanitaire », *Sciences sociales et santé*, 29/4, 2011, p. 5-28). C'est par exemple le cas des actions entreprises par des « lanceurs d'alerte » qui publient des ouvrages et des articles sur la question, qu'il s'agisse de chercheurs engagés sur des questions de santé (DEOUX Pierre, DEOUX Suzanne, *L'écologie, c'est la santé*, Ed. Frison-Roche, 1993), de journalistes qui relaient le problème dans la presse (de la Casinière Nicolas, « Périls en la demeure », *Libération*, 25 janvier 1995) ou de personnes victimes de troubles de santé attribués à la pollution de l'air intérieur (CHESNAY Elisabeth, « La maison empoisonnée », *Que Choisir*, 1er avril 1996).

[156] Rapport juillet 2015 : sous-produit de la pollution de l'air, et moins important que air extérieur.

[157] Voir, dans le présent rapport, les résultats de l'axe de travail consacré au traitement juridique de la pollution de l'air intérieur. Pour des éléments généraux, voir Corinne Mandin, « Eléments d'information relatifs aux dispositions réglementaires applicables pour le formaldéhyde en France », *Air Pur*, 74, 2008, p. 29-30, ROMI Raphaël, « Loi Grenelle I : programme, promesses ou vœux pieux ? », *Droit de l'environnement*, 171 septembre 2009, page 32. SCARWELL Helga-Jane, « Analyse des décrets : nouveaux décrets pour la qualité de l'air intérieur dans certains ERP (Etablissement Recevant du Public) : décret sur les valeurs guides, décret sur la surveillance et décret sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur dans certains ERP. », *Pollution atmosphérique*, 2012, n° 213-214, p. 97-98.

l'espace public médiatique[158]. Flou qui amène à s'interroger sur la possibilité même de parler au « singulier » tant la question de la pollution de l'air intérieur relève de définitions plurielles voire concurrentes[159]. Loin de vouloir trancher sur la validité de ces différents cadrages[160], l'analyse vise ici à savoir si cette superposition ne constitue pas un des obstacles majeurs à la reconnaissance et à l'inscription de la pollution de l'air intérieur comme problème prioritaire sur les agendas médiatique et politique[161]. En effet, depuis quelques années, les travaux de sciences sociales ont démontré que l'intervention normative des acteurs politiques et administratifs (loi, règlement) était fortement liée à une réduction de la définition des problèmes sanitaires et environnementaux en termes de « scandale » ou de « crise »[162]. Or, à première vue, il apparaît qu'en matière de pollution de l'air intérieur, cette forme de publicisation ne soit pas dominante, même si l'on peut observer, dans des contextes spécifiques, certaines formes de « dramatisation. Au caractère indécis et multiple des cadrages du problème semble donc s'ajouter celui d'une hétérogénéité des formes publiques d'expression de la pollution de l'air intérieur. Comment articuler ces deux dimensions ?

La réponse n'est pas simple tant l'encastrement du problème dans l'ensemble des facteurs qui en favorisent l'apparition (mal-logement, précarité énergétique, insalubrité de l'habitat, pollution liée à des produits chimiques industriels, pollution atmosphérique, pauvreté et exclusion) peut avoir des effets paradoxaux sur sa reconnaissance et son traitement médiatique[163]. En effet, d'un côté, ces multiples facteurs contribuent à étendre la portée du problème et devraient ainsi lui conférer une dimension globale susceptible d'élargir son audience et sa notoriété. Mais, de l'autre côté, cet enchâssement peut aussi atténuer la spécificité du problème. Encastrés au sein d'autres problèmes plus ou moins médiatisés, les dangers sanitaires associés à la pollution de l'air intérieur peuvent ainsi se trouver occultés par la concurrence exercée par d'autres types d'enjeu et de risque (accidents ménagers, pollution atmosphérique, mal logement, insalubrité) et, de fait, le problème peut se

---

[158] GILBERT Claude, HENRY Emmanuel, « La définition des problèmes publics : entre publicité et discrétion », *Revue française de sociologie*, 53/1, 2012, p. 35-59

[159] Ainsi par exemple, un premier cadrage fait de la pollution de l'air intérieur (PAI) un simple appendice de la pollution de l'air en général, un second cadrage aborde la PAI comme relevant des pollutions chimiques touchant non seulement l'air mais aussi l'eau ou la terre, un troisième associe la PAI en priorité à un type de polluants, par exemple le tabac ou encore le formaldéhyde, un cinquième se saisit de la PAI pour en faire une raison supplémentaire pour adopter un mode de vie qui serait plus écologique, etc.

[160] GAMSON W., CROTEAU D., HOYNES W., SASSON T., « Media Images and the Social Construction of reality », *Annual Review of Sociology*, 18, 1992, p. 373-393.

[161] MCCOMBS M., SHAW D., « The agenda-setting function of mass media », *Public Opinion Quarterly*, Vol. 36, 1972, p. 176-187 ; GARRAUD Ch., « Politiques nationales : l'élaboration de l'agenda », *L'année sociologique*, vol. 40, 1990, p. 17-41.

[162] CHAMPAGNE Patrick, MARCHETTI Dominique, « L'information médicale sous contrainte », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, 1994, p. 40-62 ; GIRARD Jean-François et EYMERI Jean-Michel, *Quand la santé devient publique*, Paris, Hachette Littératures, 1998 ; MATHIEN M. (dir.), *Médias, santé, politique, Paris*, L'Harmattan, 1999 ; GILBERT Claude., « La fabrique des risques », *Cahiers internationaux de sociologie*, 1/114, 2003, p. 55-72 ; HENRY Emmanuel., *Amiante. Un scandale improbable, Sociologie d'un problème publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

[163] DOURLENS Ch., « La construction des problèmes fluides, le cas du saturnisme infantile » in : C. Gilbert et E. Henry (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique ?* Paris, La Découverte, 2009, p.133-154

trouver relativisé et perdre de sa saillance (visibilité) dans l'espace public médiatique[164]. C'est à partir de cette tension entre « dispersion » et « insertion » du problème que nous proposons d'analyser la dynamique de publicisation du problème de la pollution de l'air intérieur dans les médias. Pour cela et à l'instar des travaux en sociologie des problèmes publics[165] qui s'accordent sur la nécessité de privilégier une approche diachronique pour penser la carrière de ces problèmes, nous centrerons l'analyse sur les processus de mise en forme de la pollution de l'air intérieur comme situation problématique dans les discours publics des médias et dans les stratégies de communication d'agences sanitaires et environnementales, d'associations, d'organismes scientifiques et de professionnels du bâtiment[166].

Conformément au cadre d'analyse exposé ci-dessus, la première de nos hypothèses sera celle de comprendre comment la fragmentation des solutions, des origines et des sources du problème de la PAI s'avère un obstacle à l'émergence d'une définition publique unifiée voire consensuelle du problème dans un espace public évidement « mosaïque »[167]. L'objectif étant notamment d'apprécier le caractère plus ou moins « tangible » du problème selon la robustesse des chaînes causales reliant des victimes potentielles, des mesures à envisager et des substances incriminées[168]. Ainsi par exemple, est-ce que la dispersion des sources de pollution de l'air intérieur (chimiques, biologiques, radiologiques, physiques) ne rend pas d'autant plus difficilement cernable la souffrance d'éventuelles victimes dont les symptômes peuvent osciller entre une explication somatique et/ou psychologique ? Ou encore, est-ce que l'accent mis sur la prévention, essentiellement par l'aération, ne résulte pas d'une difficulté à identifier et hiérarchiser clairement ce qui fait problème dans les bâtiments d'habitation ? Enfin, est-ce qu'une des contraintes à la reconnaissance publique du problème ne provient pas, non seulement, des multiples sources d'intoxication évoquées, sans qu'aucune ne parvienne à s'imposer (les acariens, les chaudières défectueuses, les produits chimiques, la pollution extérieure, le chauffage au bois, les bougies, certains éléments de décoration, colles et peintures présentent sans les matériaux d'ameublement, moisissures, etc.) et, de plus, que les modes d'intoxication ne sont pas équivalents selon les substances envisagées ?

---

[164] DOBRY M., *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986

[165] ROCHEFORT D.A. et COBB R.W., « Problem Definition : An Emerging Perspective », in : D.A. ROCHEFORT et R.W. COBB (dir.), *The Politics of Problem Definition : Shaping the Policy Agenda*, Lawrence, University Press of Kansas, coll. "Studies in government and public policy", 1994, p. 1-31. ; GILBERT Claude, HENRY Emmanuel (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 2009

[166] BEST J. (dir.), *Images of issues : Typifying Contemporary Social problems*, New York, Aldine, 1995 ; CEFAÏ D., « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, n° 75, 1996, p. 46-66

[167] FRANÇOIS Bastien., NEVEU Erik., *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

[168] CHATEAURAYNAUD F. et TORNY D., Les Sombres précurseurs : Une Sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Paris, EHESS, 1999 ; GUSFIELD J., *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique (1981)*, Paris, Economica, 2009.

Des travaux en sciences sociales ont en effet souligné l'importance de l'identification claire des modes d'intoxication pour comprendre les formes prises par la publicisation des problèmes[169]. Ainsi, par exemple, contrairement au plomb contenu dans les peintures qui n'est toxique que s'il est ingéré, la seule présence de l'amiante dans les parois des bâtiments a des effets nocifs du fait des poussières qui peuvent s'en dégager. Qu'en est-il des différentes substances qui composent les risques sanitaires de la pollution de l'air intérieur (benzène, formaldéhydes, etc.) sachant qu'en la matière, la diversité et la complexité rendent d'autant plus difficiles l'appropriation et le traitement public de ces questions par les journalistes[170]. Afin d'analyser comment les médias d'information parviennent (ou non) à surmonter cette difficulté nous mettrons l'accent sur le travail préalable de simplification (et de ses effets d'occultation) nécessaire pour si ce n'est faire reconnaître le problème comme enjeu national prioritaire du moins lui donner une existence publique effective[171].

Interroger le flou de la définition publique du problème de l'air intérieur nous amènera à l'envisager comme un objet-frontière[172] ce qui nous conduit à un dernier paradoxe[173]. En effet, considérer le problème de la pollution de l'air intérieur comme un support de médiation entre une pluralité de point de vue et de savoirs ne revient-il pas à sous-entendre une forme de plasticité de sa définition ? En tous les cas, l'heuristique de cette hypothèse est qu'elle permet d'éviter le biais du « médiacentrisme »[174] en abordant la question des ajustements possibles entre des définitions concurrentielles portées non seulement par les journalistes mais également par des sources d'information aux logiques professionnelles hétérogènes (associations, pouvoirs publics, scientifiques, industriels, etc.). Ce qui doit également nous amener à devoir insister sur les enjeux de communication publique[175] et plus généralement sur l'emprise croissante de la communication dans divers champs sociaux[176], qu'il s'agisse de la compétition politique pour l'accès au poste de gouvernement[177], de la conduite des politiques publiques[178] ou de l'activité de groupe d'intérêt

---

[169] DOURLENS CH., « La dynamique du dépliement : La mise sur agenda du saturnisme infantile » in : Cl. Gilbert (dir.), Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales, Actes du colloque du 7 février 2001, Paris, L'Harmattan, 2002, p.65-78

[170] UTARD J.-M, « Journalisme et publicité, entre rationalités techniques et talent personnel. Quelle place pour les « savoirs savants » ? », *Études de communication*, n°1, vol. 27, 2004 [En ligne] URL : http://edc.revues.org/index202.html.

[171] HENRY Emmanuel., *Amiante. Un scandale improbable, Sociologie d'un problème publique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.

[172] STAR S. L. et GRIESEMER J.R., « Institutional Ecology, 'Translations' and Boundary Objects : Amateurs and Professionals in Berkeley's Museum of Vertebrate Zoology, 190739 », *Social Studies of Science*, vol. 19, 1989, p. 387-420

[173] BERARD Yann., CRESPIN Renaud., *Aux frontières de l'expertise. Dialogues entre savoirs et pouvoirs*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010.

[174] SCHLESINGER Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme » (1990), *Réseaux*, 51, 1992, p. 51-98

[175] ALDRIN Philippe, HUBE Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel, *Les mondes de la communication publique. Légitimation et fabrique symbolique du politique*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2014

[176] NEVEU Erik, *Une société de communication ?* 4e édition, Paris, Montchrestien, 2006, 160 p.

[177] RIUTORT Philippe, *Sociologie de la communication politique*, Paris, Repères, La Découverte, 2007

[178] OLLIVIER-YANIV Caroline, *L'État communiquant*, Paris, PUF, 2000, MARCHETTI Dominique, *Communication et médiatisation de l'État. La politique invisible*, Grenoble, PUG, 2008, OLLIVIER-YANIV Caroline, RINN Michael (dir.),

organisés (associations, syndicats ou mouvements sociaux[179]. L'analyse visant *in fine* à saisir si d'éventuelles collaborations entre ces acteurs sont à même de favoriser l'émergence d'une représentation publique du problème qui puisse être une synthèse des définitions plurielles initiales[180].

Notre seconde hypothèse est que, à supposer qu'une telle définition synthétique puisse exister, elle résulte à la fois des effets de la structure du champ journalistique et des opportunités qu'offre cette thématique pour des acteurs investis dans la production d'information[181]. Il s'agira alors d'analyser le champ journalistique comme un espace intermédiaire non pas neutre ou transparent mais bien qui médiatise et transforme selon des intérêts propres les différentes sources qui servent à la fabrique de l'information. Si la question est bien celle de comprendre comment le traitement pollution de l'air intérieur est le résultat de logiques internes propres à un état particulier du champ journalistique, il s'agira également de rappeler que ce traitement ne peut pleinement se saisir qu'en prenant en compte les multiples relations externes que les professionnels de l'information entretiennent avec un ensemble d'acteurs et de sources : scientifiques[182], communicants[183], institutions, associations, etc. Notre problématique sur la médiatisation de la pollution de l'air intérieur vise ainsi à analyser les éventuels effets de domination et d'imposition que le cadrage étatique de cet enjeu peut exercer, par l'intermédiaire des dispositifs de communication, sur le travail de définition du problème opéré par le champ journalistique. C'est ainsi la question plus générale de l'autonomie relative du champ journalistique qui est posée en essayant de caractériser une forme paradoxale de problème public que serait celle d'un scandale contenu en étant saisi par la communication.

Communication de l'État et gouvernement du social. Pour une société parfaite ? Grenoble, PUG, coll. Communication, médias et société, 2009.

[179] NEVEU Erik, « Médias et protestations collectives », in FILLIEULE, Olivier, AGRIKOLIANSKY, Eric, SOMMIER, Isabelle, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, Recherches, 2010, p. 245-264, OLIVESI Stéphane, *La communication syndicale*, Rennes, PUR, 2013, LEFEVRE Sylvain, « Le sale boulot et les bonnes causes. Institutionnalisation et légitimation du marketing direct au sein des ONG », *Politix* 79/3, 2007, p. 149-172

[180] RIEFFEL R., *Que sont les médias?: pratiques, identités, influences*, Paris, Gallimard, 2005 ; RUELLAN Denis., *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Presses universitaires de Grenoble, 1993, 240 p. 1993

[181] MARCHETTI Dominique, *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG, 2010

[182] AYKUT S. C., COMBY J.-B. & GUILLEMOT H., « Climate Change Controversies in French Mass Media 1990-2010 », *Journalism Studies*, 2012, p. 1-18

[183] LEGAVRE Jean-Baptiste, « Entre conflit et coopération. Les journalistes et les communicants comme 'associés-rivaux' », *Communication & langages*, 169, 2011, p 105 – 123

I. UNE MEDIATISATION DISCRETE ET SOUS CONTROLE

La pollution de l'air intérieur se présente tout d'abord comme un "problème contenu"[184] qui fait l'objet d'un traitement médiatique relativement homogène et consensuel, si l'on s'en tient à une approche synchronique (I.1.). On verra cependant, à travers une analyse diachronique, que la carrière médiatique du problème suit une trajectoire tout à fait singulière dans laquelle la prise en charge administrative est relativement précoce et précède, au lieu de suivre comme c'est le plus souvent le cas dans les problèmes de santé publique, une phase de politisation (I.2.)

I.1. Une médiatisation « à bas bruit » : le traitement journalistique de l'air intérieur

I.1.1. Un sujet confiné et dispersé.

I.1.1.1. Une couverture médiatique limitée en comparaison d'autres problèmes de santé ou d'environnement

La comparaison du traitement journalistique de la pollution de l'air intérieur avec des problèmes voisins dans le quotidien *Le Monde* - l'amiante (**figure 1**) et la pollution de l'air en général (**figure 2**) – montre l'intérêt relativement faible accordé par ce quotidien dit « de référence » à cette question[185]. Ainsi, entre 1995 et 2015, *Le Monde* publie 1681 articles contenant le mot-clé <amiante> et 1425 contenant le mot-clé <pollution de l'air> contre 55 seulement contenant le mot-clé <air intérieur>. Sur un plan chronologique, on n'observe aucune corrélation entre le traitement de ces problèmes et celui de l'air intérieur. L'amiante par exemple, qui est pourtant l'un des polluants de l'air intérieur, semble suivre pour ainsi dire une carrière médiatique indépendante, bien étudiée par ailleurs[186].

---

[184] BORRAZ Olivier, « Le cadrage par les risques sanitaires. Le cas des antennes relais de téléphonie mobile », in GILBERT Claude, HENRY Emmanuel (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 91-111.

[185] Sur le statut de « journal de référence acquis par le quotidien *Le Monde* après la Seconde guerre mondiale et ses transformations récentes, voir notamment PADIOLEAU Jean-Gustave, Le Monde *et le* Washington Post. *Précepteurs et mousquetaires*, Paris, PUF, 1985, CHAMPAGNE Patrick, « Le Médiateur entre deux *Monde* », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 131-132, 2000, p. 8-29, SAÏTTA Eugénie, « Le monde, vingt ans après. », *Réseaux,* 131/3, 2005, p. 189-225

[186] HENRY Emmanuel, « Du silence au scandale. Des difficultés des médias d'information à se saisir de la question de l'amiante », *Réseaux* 122/6, 2003, p. 237-272

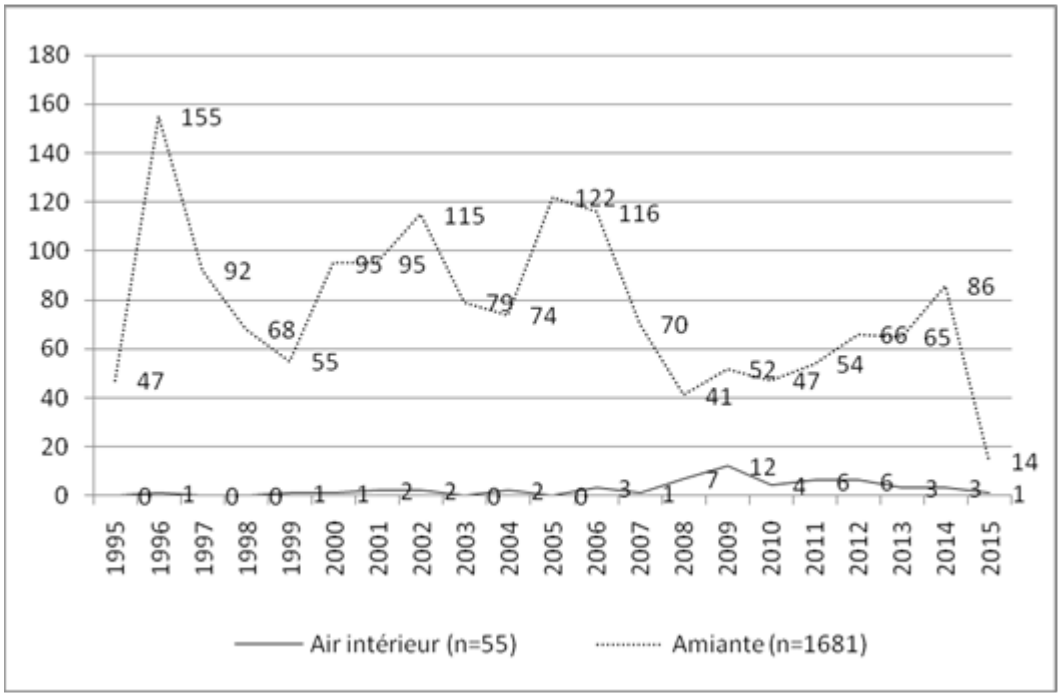

Figure 1. Articles utilisant les mots-clés <amiante> et <air intérieur> dans *Le Monde* (1995-2015)

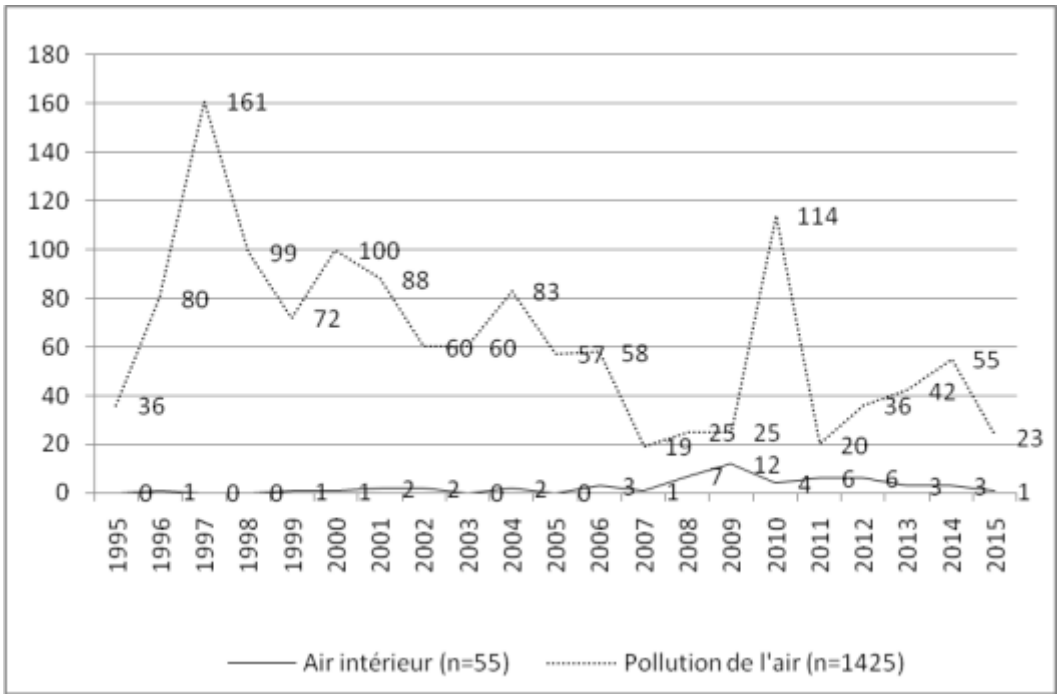

Figure 2. Articles utilisant les mots-clés <pollution de l'air> et <air intérieur> dans *Le Monde* (1995-2015)

Lorsqu'ils se souviennent de cette thématique, ce qui n'est pas toujours le cas, les journalistes interrogés témoignent de la place périphérique occupée par le problème de la pollution de l'air

intérieur dans les médias. Ils évaluent cette position secondaire par comparaison avec d'autres problèmes environnementaux ou sanitaires similaires:

> *« Je ne me souviens pas avoir fait beaucoup d'articles sur le sujet. […] par rapport à la production. J'écris une centaine d'articles par an. J'en ai fait beaucoup moins que sur la pollution de l'eau. Sur la pollution de l'eau, j'en ai fait des dizaines. C'était vraiment pour moi, un petit sujet par rapport à tout ce que j'avais à faire. "Petit" non pas en importance, mais en traitement parce que ça fait partie des sujets un peu émergents qui m'intéressaient beaucoup parce que je suis curieuse par nature donc tout m'intéresse et puis je trouve que ces questions touchent tout le monde. »* (Gaëlle Dupont, Journaliste à Le Monde, 26/05/2015)

> « […] *cela reste un sujet "un peu marginalisé" et relativement ignoré par les gens. Quand on pense à la pollution de l'air on pense à l'émanation toxique des voitures, on pense à la pollution extérieure, on pense assez peu à la pollution de l'air intérieur* » (Marielle Court, journaliste au *Figaro*, service Environnement, 9/10/2013).

> « *[Le problème de la pollution de l'air intérieur] n'est pas suffisamment traité […]. Historiquement, je crois qu'il l'a été tardivement par rapport à l'environnement extérieur quand même. Et le premier a été l'environnement professionnel, avec les extrêmes : mines de charbon, usine d'amiante ou usines avec poussières, avec produits ou résidus toxiques avérés, toxiques suspectés. C'est relativement récent la pollution intérieure* » (Denis Sergent, journaliste à *La Croix*, rubrique Science, 7/10/2013)

La faiblesse du traitement éditorial de la pollution de l'air intérieur est également attestée par la fréquence limitée des publications sur le sujet. Ainsi, dans notre corpus, le nombre moyen de documents publiés par an dans les différents supports est relativement faible : 2,5 documents tous supports confondus (**tableau 1**). La PQR se distingue avec la plus importante production (10,8 doc./an), suivie par la presse spécialisée (2,3), la presse quotidienne nationale (2), la télévision (0,8) et la presse magazine (0,3).

Tableau 1. Nombre moyen de documents/an utilisant le mot-clé <air intérieur> par support

		Période couverte par les archives		**Durée (en années)**	**Nb. de doc. contenant le mot-clé <air intérieur>**	**Nb. moyen de doc./an**
Catégorie de média	**Support**	**Début**	**Fin**			
Presse généraliste nationale	*Le Monde*	01/01/87	15/07/15	28,5	55	**1,9**
	Le Figaro	31/10/96	15/07/15	18,6	68	**3,7**
	Libération	05/01/95	15/07/15	18,4	38	**2,1**
	La Croix	01/09/95	15/07/15	19,8	34	**1,7**
	L'Humanité	16/11/99	15/07/15	15,5	12	**0,8**
Presse Magazine	*Le Point*	07/01/95	15/07/15	20,5	13	**0,6**
	L'Express	07/01/93	15/07/15	22,0	9	**0,4**
	Acteurs publics	01/10/07	15/07/15	7,7	1	**0,1**
	Marianne	06/01/07	15/07/15	6,4	1	**0,2**
	Valeurs actuelles	07/03/00	15/07/15	15,3	1	**0,1**
PQR	*Le Parisien*	02/05/98	15/07/15	17,1	77	**4,5**
	Le Courrier Picard	01/01/09	15/07/15	6,5	33	**5,1**

	Ouest-France	01/12/03	15/07/15	11,8	271	**23,0**
Presse spécialisée	*Le Quotidien du médecin*	01/01/01	15/07/15	15,5	44	**2,8**
	Le Généraliste	29/09/06	15/07/15	9,0	8	**0,9**
	UFC Que Choisir	01/04/96	15/07/15	13,3	43	**3,2**
Télévision	*TF1*	11/04/02	26/03/09	7,0	5	**0,7**
	France 2	20/11/97	06/01/12	14,1	12	**0,9**
	France 3	17/11/02	29/03/12	9,3	11	**1,1**
	France 5	01/02/06	27/01/13	7,0	6	**0,9**
	M6	16/07/01	07/01/12	10,4	4	**0,4**
Total/Moyenne					**746**	**2,5**

I.1.1.2. Une ventilation de l'air intérieur dans une pluralité de rubriques et entre un grand nombre de journalistes

L'analyse de la répartition des documents par rubrique (**figure 3**) met en évidence une forme de dispersion du problème de la pollution de l'air intérieur dans les médias, qui ne semble pas faire l'objet d'une catégorisation univoque chez les journalistes. On constate tout d'abord qu'il est traité de manière relativement abondante et régulière dans les pages locales des quotidiens régionaux pris en considération (*Ouest-France*, *Le Courrier Picard* et *Le Parisien*), qui regroupent un tiers (36 %) du total des documents. La catégorie générale de « pages locales et régionales » regroupe cependant une multitude de sous-rubriques couvrant des territoires aux échelles variables (de la région au quartier urbain, en passant par le département ou un village rural). Ainsi, le problème de l'air intérieur se voit doublement relégué dans une multitude de sous-rubriques géographiques, sans orientation thématique majeure.

Le deuxième constat que l'on peut faire est que la question de la pollution de l'air intérieur est traitée à parts égales entre différentes rubriques thématiques des supports médiatiques pris en considération. Cinq rubriques se partagent en effet, dans des proportions comparables, un dixième environ des documents : les rubriques traitant des questions de société (n = 85, 11,4 %), les rubriques consacrées aux questions pratiques et à la maison » (n = 75, 10 %), les rubriques couvrant les questions d'environnement (n = 62, 8,3 %), les rubriques traitant des sujets scientifiques et techniques (n = 52, 6,8 %), les pages d'actualité politique (n = 51, 6,8 %) et, enfin, les pages dédies aux sujets de santé et de bien-être (n = 49, 6,5 %). Le sujet est moins souvent traité sous dans les rubriques « économie » et « entreprises », quoique le nombre d'article concerné ne soit pas négligeable (n = 18, 3,8 %). Il est également remarquable de constater la très faible proportion de documents consacrés à la pollution de l'air intérieur présents dans les pages d'opinion et de débat (n = 6, 0,8 %). Ce dernier chiffre constitue un indicateur du faible degré de politisation dont le problème de la pollution de l'air intérieur fait généralement l'objet dans les médias français[187]. Ainsi,

[187] Du moins si l'on donne une définition restreinte du terme de « politisation », comme un processus contribuant au traitement prioritaire d'un problème sur l'agenda politique et médiatique national. Pour une analyse sociologique des processus de politisation, voir LAGROYE Jacques, « Les processus de politisation », in LAGROYE J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, Socio-histoires, 2003, p. 359-372. Pour une discussion critique de la notion de politisation, voir ARNAUD Lionel,

alors que « l'art de l'éditorialiste » consiste habituellement à donner de la grandeur aux événements[188], seuls 14 éditoriaux (1,8 %) sont publiés sur le sujet, tous médias confondus, au cours de la période.

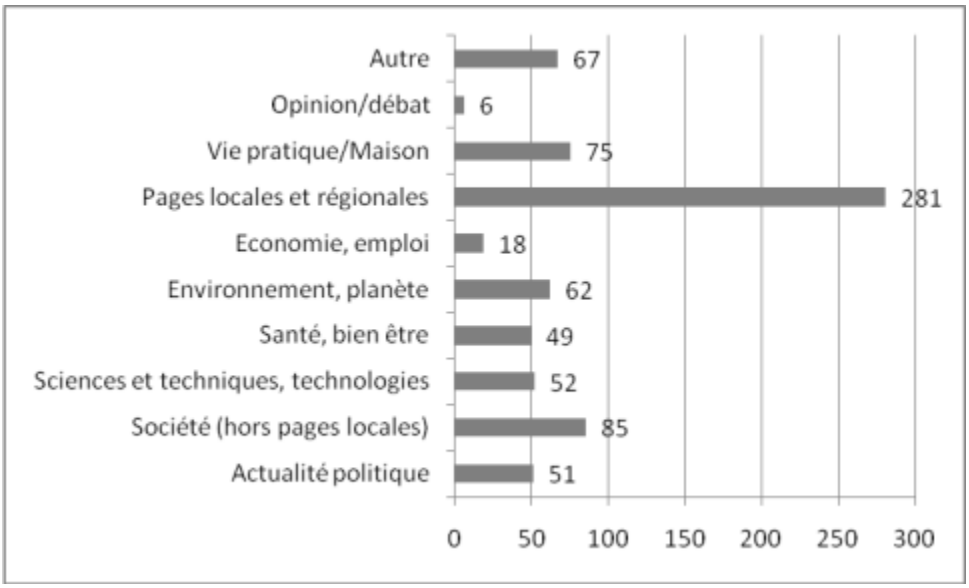

Figure 3. Rubricage des documents sur la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n = 746)

Si l'on prend comme indicateur le type d'articles publiés sur la pollution de l'air intérieur sur l'ensemble des supports entre 1995 et 2015, on peut constater que trois genres journalistiques[189] dominent : les reportages (n = 229, 29,2 %), les articles d'information (n = 219, 27,2 %), et les brèves (n = 207, 26,4 %) (**figure 4**)[190]. Relativement peu d'interviews sont proposées (n = 48, 6,1 %) de même, on l'a vu, qu'un faible nombre d'éditoriaux. L'importance des « reportages » dans notre corpus ne doit pas laisser croire, bien au contraire, que le traitement journalistique dominant serait celui du journalisme d'investigation œuvrant à la divulgation d'un scandale de santé publique à travers des enquêtes approfondies[191]. La plupart du temps, comme on le verra par la suite, les sources d'information sollicitées par les journalistes proposent une vision relativement unifiée du problème. Par ailleurs, les formats de publication privilégiés sont généralement courts. En moyenne, les articles publiés dans la presse écrite sur ce sujet, tous titres confondus ont une longueur de 250

GUIONNET Christine, *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, PUR, 2005. Pour des analyses des processus de dépolitisation dans ou par la presse, voir *Savoir/Agir*, « Journalisme et dépolitisation », 28, juin 2014.

[188] RIUTORT Philippe, « Grandir l'événement, l'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, 76/14, 1996, p. 61-81.

[189] RINGOOT Roselyne, UTARD Jean-Michel, *Les genres journalistiques. Savoirs et savoir-faire*, Paris, L'Harmattan, Communication et civilisation, 2009.

[190] Sur la distinction entre «article d'information » et « reportage », voir les annexes méthodologiques. Les séquences télévisées ont le plus souvent été répertoriées dans plusieurs rubriques (d'où un total supérieur au nombre de documents).

[191] Sur le mythe du journalisme d'investigation dans le champ journalistique français, voir MARCHETTI Dominique, « Les révélations du 'journalisme d'investigation' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 131/1, 2000, p. 30-40.

mots (les « brèves » faisant généralement entre 50 et 150 mots). De même, les séquences télévisées sont la plupart du temps de courte durée : 32 des 38 séquences font moins de 7 mn (la plupart du temps moins de 2 mn 30), et seules 6 d'entre elles sont des séquences longues d'une durée de 25 à 52 mn.

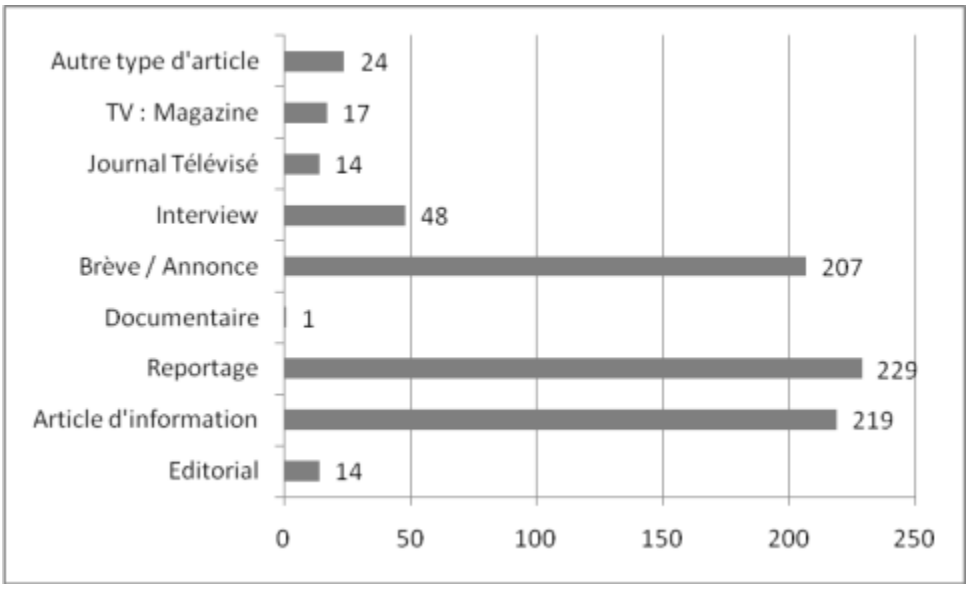

Figure 4. Format de publication des documents sur la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n = 746)

Dans le corpus de presse écrite, nous avons pu identifier 232 journalistes ou auteurs signataires (ou co-signataires) d'articles sur la pollution de l'air intérieur (**figure 5**). Près de la moitié (49 %) des articles ne sont pas signés, indicateur qui peut être interprété comme le signe que ce sujet n'est pas très propice à se « faire un nom ». Dans la population des journalistes ou auteurs signataires, on peut distinguer trois principaux groupes, en prenant comme indicateur le nombre d'articles par personne (**tableau 2**). Une première catégorie, très largement majoritaire (n = 191, 82 %), regroupe des journalistes auteurs ou coauteur d'un seul article. Une deuxième catégorie, plus minoritaire, regroupe des journalistes auteurs de 2 à 5 articles sur la PAI (n = 33, 14 %). Enfin, une troisième catégorie, très minoritaire mais importante dans la couverture médiatique du problème, regroupe les auteurs de 6 à 20 articles sur le sujet (n = 8, 3 %).

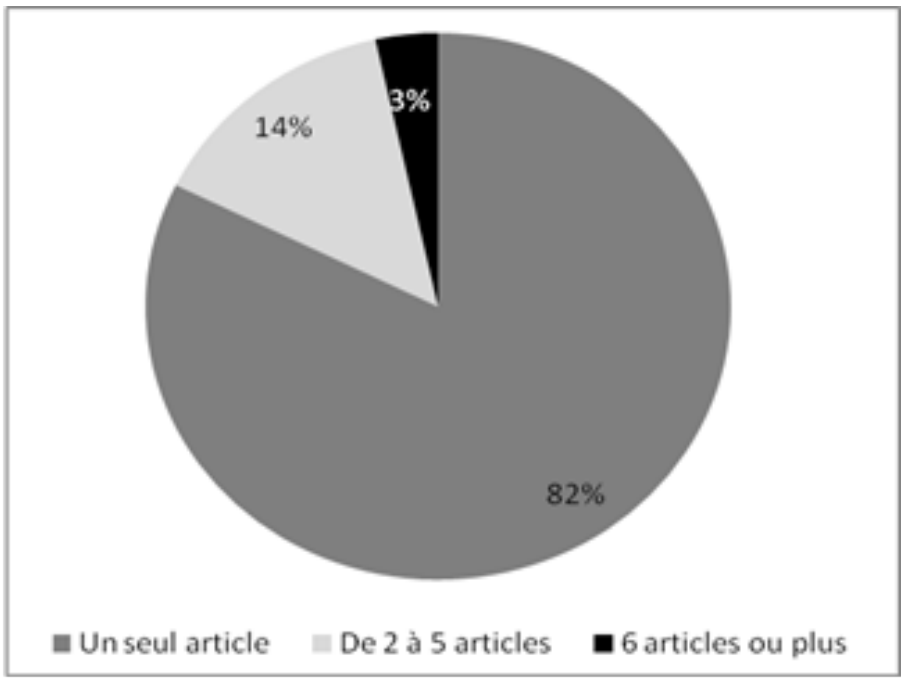

Figure 5. Fréquence de publication d'articles sur la pollution de l'air intérieur par journaliste ou auteur - Synthèse (presse écrite uniquement)

Les journalistes qui se trouvent dans ce dernier cas sont généralement spécialisés sur les questions de santé et/ou environnement, et travaillent pour la plupart dans des titres de presse nationale (à l'exception de Frédéric Mouchon, auteur de 16 articles dans *Le Parisien*) : Elisabeth Chesnais à *Que Choisir* (n = 20), , Yves Miserey (n = 13) et Marielle Court (n = 12) au *Figaro*, Stéphanie Hasendahl au *Quotidien du médecin* (n = 11), Pascale Santi (n = 9) et Benoît Hopquin (n = 6) au *Monde*, Denis Sergent (n = 7) à *La Croix*. Nous avons interrogé quatre d'entre eux en entretien (E. Chesnais, M. Court, B. Hopquin, D. Sergent) ainsi que deux journalistes de la deuxième catégorie (2 à 5 articles) : Gaëlle Dupont (*Le Monde*, n = 3) et Coralie Schaub-Delesalle (*Libération*, n = 2)

Tableau 2. Fréquence de publication d'articles sur la pollution de l'air intérieur par journaliste ou auteur – Données brutes (presse écrite uniquement)

	Un seul article	De 2 à 5 articles	6 articles ou plus	Nombre de journalistes (ou d'auteurs)	Non signé	Nombre total de documents
Le Monde	14	2	2	22	15	54,5
Le Figaro	17	7	2	26	10	68
Libération	18	1	0	22	13	38
La Croix	11	3	1	15	9	34
L'Humanité	7	1	0	8	4	12
Le Point	8	2	0	10	1	13
L'Express	5	1	0	6	2	9
Acteurs publics	1	0	0	1	0	1
Marianne	1	0	0	1	0	1
Valeurs actuelles	1	0	0	1	0	1
Le Parisien	30	6	1	37	17	76,5
Le Courrier Picard	7	1	0	8	24	33
Ouest-France	42	5	0	47	217	271
Le Quotidien du médecin	14	2	1	17	13	44
Le Généraliste	8	0	0	1	7	8
UFC Que Choisir	7	2	1	10	12	43
Total	**191**	**33**	**8**	**232**	**344**	**707**
%	**82%**	**14%**	**3%**	**100%**	**49%**	**100%**

En conclusion, à un traitement journalistique relativement discret (comparaison avec d'autres problèmes et fréquence de publication) s'ajoute une dispersion du problème de l'air intérieur entre de multiples supports médiatiques, des rubriques diverses et de nombreux journalistes différents.

I.1.2. Un traitement journalistique allusif et homogène

1.1.2.1 « La pollution de l'air intérieur » : un cocktail sémantique

L'anthropologue britannique Mary Douglas, dans son ouvrage *Comment pensent les institutions* montre que, souvent, ce n'est pas l'individu qui pense : c'est l'institution qui « pense » pour lui. Dès lors, on ne peut expliquer le raisonnement humain en le faisant reposer uniquement sur les propriétés de la pensée individuelle. Elle explique ainsi l'émergence de « styles de pensée » particuliers en fonction des agencements institutionnels qui les produisent : non seulement les institutions imposent aux agents des catégories de pensée qui leur fournit le bagage intellectuel avec lequel ils se représentent le monde social, mais il est extrêmement difficile pour un agent socialisé dans un groupe donné de réfléchir à l'ordre institutionnel sur lequel il fonctionne, à partir de

catégories linguistiques ou logiques dont il hérite toujours, en définitive, de cet ordre institutionnel dans lequel il a été socialisé[192]. Cette analyse permet d'éclairer le fonctionnement de ces institutions que sont les médias de masse. Comme le rappelle Rémy Rieffel, « les effets des médias ne sont pas uniquement cognitifs, mais aussi persuasifs : ils ne modifient pas seulement le stock de connaissances, mais également les cadres de préférences et les perceptions publiques » (Rieffel, 2005 : 202). Les médias d'information opèrent ainsi selon lui un triple travail de « mise en accessibilité » : la mise sur agenda, des effets de cadrage et des effets d'amorçage.

Une analyse des usages journalistiques du syntagme « pollution de l'air intérieur » permet d'illustrer cette proposition générale. Il correspond en effet à une forme linguistique spécifique que l'on appelle nominalisation. Cette forme, qui se compose d'un déterminant (<la>), d'un nom (<pollution>) et d'un complément de nom (<de l'air intérieur>) correspond à la réduction d'une phrase (<l'air intérieur est pollué>) à un groupe de mots[193]. Or cette forme présente non seulement un intérêt stylistique (réduire une phrase ou une proposition à un groupe de mots et donc permettre de glisser plusieurs idées dans une même phrase) mais également un intérêt argumentatif, comme le montre Thierry Guilbert dans son analyse des discours économiques néolibéraux[194].

Une nominalisation permet en effet, d'une part, d'empêcher que l'on nie la proposition verbale en la faisant disparaître. Autrement dit en parlant de « pollution de l'air intérieur » on considère comme acquis que l'air intérieur est pollué. L'usage routinier du syntagme (par exemple dans des « brèves » annonçant telle conférence sur « la pollution de l'air intérieur ») rend ainsi plus difficile la discussion de ce présupposé. D'autre part, une nominalisation permet de présenter la relation entre les deux termes (nom <pollution> + complément du nom <air intérieur>) comme nécessairement existante : il devient donc beaucoup plus difficile de nier cette relation que dans une phrase de type groupe sujet + groupe verbal. Par ailleurs, l'article défini (<la>) détermine l'ensemble de la nominalisation et marque grammaticalement que quelque chose (<pollution de l'air intérieur>) a déjà été identifié : l'article défini et la nominalisation donnent ainsi le sentiment que l'on parle d'une chose pré-établie, déjà là, hors de doute.

Dans le cas des discours journalistiques sur la pollution de l'air intérieur, ce procédé invite à interroger la vision naïve du journaliste comme un simple transmetteur d'information puisque ce dernier, en faisant usage de nominalisations, laisse entendre qu'il existe une signification qui précède sa prise de parole ou sa mise en mots des informations. Nommer ainsi le problème - <la pollution de l'air intérieur> - n'est donc pas neutre : c'est non seulement déjà formuler implicitement une opinion à son sujet (<l'air intérieur est pollué>) mais encore énoncer une « problématisation » particulière, au double sens cognitif et normatif du terme[195]. On suppose en effet, d'abord, que « l'air intérieur » existe de façon ontologiquement distincte de « l'air extérieur ». On pose ensuite

---

[192] DOUGLAS Mary, *Comment pensent les institutions* (1986), Paris, La Découverte, 2004

[193] Ces remarques sont valables également pour le syntagme <qualité de l'air intérieur>

[194] GUILBERT Thierry, *« L'évidence » du discours néolibéral. Analyse dans la presse écrite*, Paris, Editions du Croquant, 2011

[195] GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique* (1981), Paris, Economica, 2009

que c'est l'air qui est « pollué » (formule passive). Cette formule occulte au moins deux phénomènes : d'une part que ce sont des polluants qui le polluent (formule active), et d'autre part que, s'il y a un « problème » à ce sujet, c'est parce que les émanations de ces polluants ont des effets sur la santé des habitants (ce sont, si l'on peut dire, les occupants des locaux qui sont « pollués »). En mettant l'accent sur « l'air », on propose un raisonnement circulaire qui fait de « l'air » un sujet central du problème. Ce sujet est tour à tour la cause et la conséquence du problème, ainsi que son responsable et sa victime. D'autres protagonistes potentiels du problème (comme par exemple les fabricants de produits ou de substances polluantes) - qu'une autre problématisation pourrait éventuellement placer au premier plan - sont ainsi relégués dans un rôle secondaire. Par contraste, une nominalisation du type « l'intoxication des citoyens par les produits industriels » - qui met volontairement l'accent sur les dimensions politiques (citoyens) et économiques (industriels) du problème – relève d'une forme de problématisation alternative davantage tournée vers la divulgation d'un scandale relevant de l'intérêt général et non de l'action individuelle des habitants[196].

1.1.2.2 Un cadrage journalistique flou et répétitif

Les journalistes ayant le plus écrit sur la pollution de l'air intérieur peinent à envisager ce sujet comme un sujet constitué, consistant et autonome. Dans leurs propos, la pollution de l'air intérieur s'aborde souvent par le biais d'autres problématiques plus spécifiques ou encore selon les lieux, les sources et les populations qui sont concernés par cette pollution. Cette difficulté à autonomiser le problème de la pollution de l'air intérieur tient au fait que ce sujet est fortement enchâssé dans d'autres thématiques qui peuvent parfois servir de références cognitives pour l'analyser ou parce que la pollution de l'air intérieur demeure un sujet marginal car occulté par d'autres problématiques comme l'air extérieur, l'amiante ou encore le réchauffement climatique. L'émergence de la pollution de l'air intérieur en tant que sujet spécifique s'avère ainsi dès le début de son traitement journalistique d'autant plus compliquée qu'il reste inféodé à d'autres enjeux perçus comme plus importants et plus tangibles par les journalistes. Cette autonomisation difficile est accentuée par la dimension technique des questions que la pollution de l'air intérieur soulève, notamment pour des journalistes qui débutent sur les questions environnementales. Ainsi ce journaliste du quotidien *Le Monde :*

> *« [..] surtout, le vrai problème était que tout ça était balbutiant. Ça me rappelle quand j'ai travaillé dans les années 90 sur l'amiante et que je discutais avec des gens qui avaient travaillé dans les années 70. Il faut toujours avoir ce recul parce qu'en 96 /97 cela me semblait évident que dans les années 70, il y avait eu des défaillances sur l'amiante, mais il fallait juste se replacer dans le contexte où les études n'étaient pas encore formelles. […]. Aujourd'hui, en 2015, qu'on estime que l'air intérieur est un sujet important qui a été sous-traité dans les années 90, c'est probable […] c'était quand même très vague et très compliqué, très*

[196] voir à cet égard l'essai de Paul D. BLANC, *How everyday products make people sick. Toxins at home and in the workplace* [2007], Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 2009 qui relève typiquement de ce registre, tout comme le livre et documentaire de la journaliste française Marie-Monique ROBIN, *Notre poison quotidien. La responsabilité de l'industrie chimique dans l'épidémie des maladies chroniques* [2011], Paris, La Découverte/Poche, 2013.

technique. C'était quand même l'époque où l'air à Paris était encore jaune de différents polluants, il y avait des épisodes de pollution à l'ozone très régulièrement et déjà on progressait là-dessus. » (Benoît Hopquin, *Le Monde*, 05/05/2015)

Pour autant, si le manque d'études scientifiques permet d'expliquer au moins en partie la faiblesse du traitement journalistique de la pollution de l'air intérieur avant la fin des années 1990, celle-ci s'explique également par l'important volume d'informations scientifiques à traiter quotidiennement par les journalistes. Les données scientifiques sur la pollution de l'air intérieur sont ainsi littéralement « noyées » dans celles disponibles sur tout un ensemble d'autres thématiques :

« Il y a peu de chose sur la pollution de l'air intérieur, en grand public, il y en a sûrement, je ne dis pas qu'il n'y en a pas, évidemment qu'il y en a. Mais imaginez ce qui sort en publi de façon quotidienne, en matière science environnement et médecine, c'est gigantesque. Donc moi, je fonctionne avec EurékAlert! tous les jours, c'est une espèce de banque qui va sélectionner tout un tas d'articles qui sont publiés quotidiennement en santé, sciences, environnement. » (Marielle Court, journaliste au *Figaro*, service Environnement, 9/10/2013).

En outre, les journalistes interrogent également la pertinence même du sujet de la pollution de l'air intérieur. Ce retour réflexif se soutient d'une forme de constructivisme spontané[197] qui se déploie sur deux modes distincts. Un premier mode peut être qualifié d'objectif. Ce sont alors des arguments politico-institutionnels qui sont mobilisés pour rendre compte d'une forme de scepticisme et de prudence lorsque la thématique de la pollution de l'air intérieur émerge à la fin des années 1990 :

« Donc la problématique de l'air extérieur est montée très vite et parallèlement est montée aussi l'idée du problème de l'air intérieur. Et, je dois admettre qu'au début j'étais un peu sceptique là-dessus, me demandant si ce n'était pas un contre feu qui était allumé parce qu'à l'époque on disait que l'air intérieur était très pollué, que toutes les pollutions intérieures étaient beaucoup plus importantes que les pollutions extérieures. Et dans le contexte de l'époque, je me demandais s'il n'y avait pas un piège, une volonté de masquer un problème de santé publique en le relativisant, en disant qu'en fait il y a plus de danger fenêtres fermées que fenêtres ouvertes. […] au début je l'ai traitée comme un sujet journalistiquement intéressant mais avec un peu de prudence quand même. Et puis après, je me suis aperçu que c'était vrai, qu'il y avait des vrais débats aussi sur ce sujet-là parce qu'à l'époque montaient aussi les sujets sur le saturnisme, sur les peintures au plomb et je me suis rendu compte que c'était un vrai sujet et après j'ai foncé, j'ai suivi. » (Benoît Hopquin, *Le Monde*, 05/05/2015).

L'autre mode est plus subjectif. Il s'agit alors afin d'interroger la pertinence journalistique de cette thématique de mobiliser le point de vue des lecteurs (ou plus généralement des « gens »)

[197] CHEVALIER Yves, « Le savant, le sorcier et l'artiste. Le constructivisme en question », *Communication et langages*, 139, 1er trimestre 2004, p. 5-15.

quitte à avancer des arguments psychologisants pour se faire le porte-parole d'un désintérêt supposé du public :

> *« À chaque fois que vous l'évoquez, on vous dit :"Ah bon ?"Donc, moi ça me fait dire que peut-être qu'à un moment donné ils l'ont lu, vu ou entendu, mais cela fait partie de ces informations qui leur sont passées au-dessus. Je l'explique comme ça. Je n'ai pas vraiment d'explications je me dis qu'il y a quand même cette idée que quand on est dans un véhicule, on est à l'abri. Intellectuellement, psychologiquement, être dans un véhicule, c'est malgré tout être protégé de ce qu'il se passe à l'extérieur, du vent, de la pluie, du froid... Et de la même manière, on associe tout ce qui est à l'extérieur, en l'occurrence la pollution qui peut venir de l'extérieur, d'abord on ne pense pas du tout à la pollution qui peut venir de l'intérieur du véhicule, et par ailleurs la pollution extérieure, on n'imagine pas qu'elle rentre. On pense qu'elle ne rentre pas. »* (Marielle Court, journaliste au *Figaro*, service Environnement, 9/10/2013).

D'une façon générale, ce que recouvre le problème de la pollution de l'air intérieur est perçu comme tellement vaste que sa cohérence même demeure incertaine. Comme l'exprime ce journaliste pour qui la « *pollution de l'air intérieur, c'est tout ce qui est en suspension* » (Denis Sergent, Journaliste à *La Croix*, 07/10/2013). Flou, mal défini et dispersé, pour certains journalistes le sujet de la pollution de l'air intérieur s'apparente plus largement à la rubrique « Environnement » notamment lorsqu'ils ont commencé à travailler sur ces questions :

> *« C'était très mal défini évidemment, parce que c'est aussi le problème de l'environnement. Cela va de la défense de la nature, je m'occupais de Chasse Pêche Nature et Tradition à l'époque, qui était donc dans mon escarcelle, jusqu'au nucléaire, au débat sur la transition énergétique… C'était extrêmement vaste, c'était en effet vraiment pas défini. »* (Benoît Hopquin, Journaliste au *Monde*, 05/05/2015)[198]

Face à ce caractère « vaste » de l'environnement, la pollution de l'air intérieur s'avère être un trop petit sujet pour qu'il puisse faire l'objet d'un investissement exclusif et spécialisé de la part des journalistes. Et cela d'autant plus que les logiques organisationnelles de recrutement font que les journalistes spécialisés « environnement » sont peu nombreux dans les rédactions[199], ce qui a des effets sur la hiérarchie des sujets légitimes :

> « *c'est tellement vaste l'environnement que tu ne peux pas devenir expert de la qualité de l'air intérieur quand tu es journaliste environnement, on est tellement peu nombreux. Alors*

[198] Le caractère dispersé est également attesté, on l'a vu, par le nombre de journalistes qui traitent ce sujet, ainsi par exemple dans le journal *Le Monde* est une diversification des journalistes. En 6 ans, 6 journalistes traitent de la question dans 5 rubriques différentes. Dans le *Quotidien du médecin* se sont près d'une vingtaine de journalistes ont écrit sur le sujet entre 2001 et 2013.

[199] COMBY Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient 'médiatique'. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, 5/157-158, 2009, p. 157-190

tu te dis que le climat c'est "plus important". » (Coralie Schaub-Delesalle, Journaliste environnement, *Libération*, 18/06/2015)

1.1.2.3 Le flou comme effet de composition

Si pour les journalistes ayant le plus écrit sur la pollution de l'air intérieur domine le sentiment d'un problème mal constitué voire peu pertinent, le travail statistique sur notre corpus permet d'objectiver ce « flou » en montrant qu'il résulte d'une dispersion du problème entre de multiples sources, causes et solutions. Cet « éclatement » des catégories d'entendement du problème permet de rendre compte du caractère composite du cadrage journalistique de la pollution de l'air intérieur.

Ainsi, les articles ou émissions consacrées à la pollution de l'air intérieur dans les médias de notre corpus citent généralement moins de deux sources d'information (1264 sources citées, soit 1,7 en moyenne par document) (**figure 8**)[200]. Dans certains cas, aucune source d'information n'est mentionnée (n = 64, 5 % du total). Majoritairement, deux sources d'information sur la PAI citées par les journalistes émergent, à part égale, sur l'ensemble de la période et des titres considérés : les sources bureaucratiques (n = 266, 21 %) et les sources scientifiques et médicales (n = 266, 21 %). Les sources associatives et les citoyens ou victimes (n = 208, 16 %), les personnes issues des mondes de l'entreprise et du bâtiment (n = 188, 15 %) et les acteurs politiques (n = 180, 14 %) sont également citées régulièrement, dans des proportions comparables, mais dans une moindre mesure que les deux premières. Enfin, les organismes internationaux (comme l'OMS par exemple) sont cités comme sources d'information dans 72 cas (5,7 % du total). Ces chiffres permettent de mettre en evidence les principaux groups d'acteurs qui participant à la production de discours sur la pollution de l'air intérieur dans les médias. Ils montrent que les journalistes mobilisent généralement un petit nombre de sources d'information "autorisées", au sens où elles bénéficient de la légitimité symbolique que leur confère leur position dans le champ du pouvoir étatique ou dans le champ scientifique[201].

[200] Sur l'importance du travail des sources d'information pour comprendre le travail des journalistes, voir notamment SCHLESINGER Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme » (1990), *Réseaux*, 51, 1992, p. 51-98 et POLITIQUE DE COMMUNICATION, « Retour aux sources », 1, 2013.

[201] BOURDIEU Pierre, « Le langage autorisé : les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Points-Essais, Fayard, Le Seuil, 2001, p. 159-173.

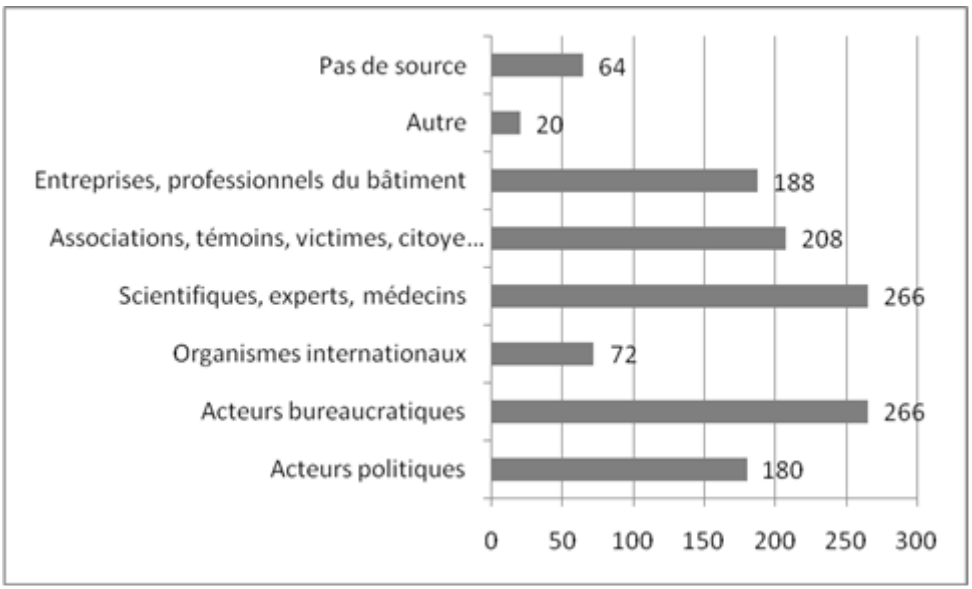

Figure 6. Sources d'information sur la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n = 1264)

Plusieurs résultats se dégagent quant au cadrage médiatique de la pollution de l'air intérieur dans les supports médiatiques étudiés. Dans beaucoup de cas, aucune cause de pollution de l'air intérieur n'est mentionnée (cité 173 fois sur 1666, soit 10 % du total) (**figure 9**). Parmi les causes de pollution de l'air intérieur les plus souvent incriminées, on trouve principalement quatre catégories de polluants présents dans les bâtiments : les produits de bricolage et d'entretien (n = 222 fois, 13 %), les éléments d'ameublement et de décoration intérieure (n = 214, 12 %), les colles présentes notamment dans les tapisseries ou les moquettes (n = 189, 11 %) et la structure des bâtiments (n = 184, 11 %). Viennent ensuite les pollutions de l'air extérieur (n = 119, 7 %), le tabac (n = 104, 6 %), l'humidité et les moisissures (n = 98, 6 %), les appareils à combustion dégageant du monoxyde de carbone (n = 94, 5 %) ainsi que les allergènes d'origine biologique comme les poils d'animaux (n = 86, 5 %). Curieusement, l'amiante qui pourrait être considéré comme un polluant intérieur de premier plan n'est cité que rarement (n = 61, 3 %). Cela qui peut s'expliquer par l'autonomie dont jouit ce problème depuis le scandale de santé publique dont il a été l'objet dans les années 1990-2000 : comme on l'a vu précédemment, l'amiante jouit en quelque sorte d'un statut à part.

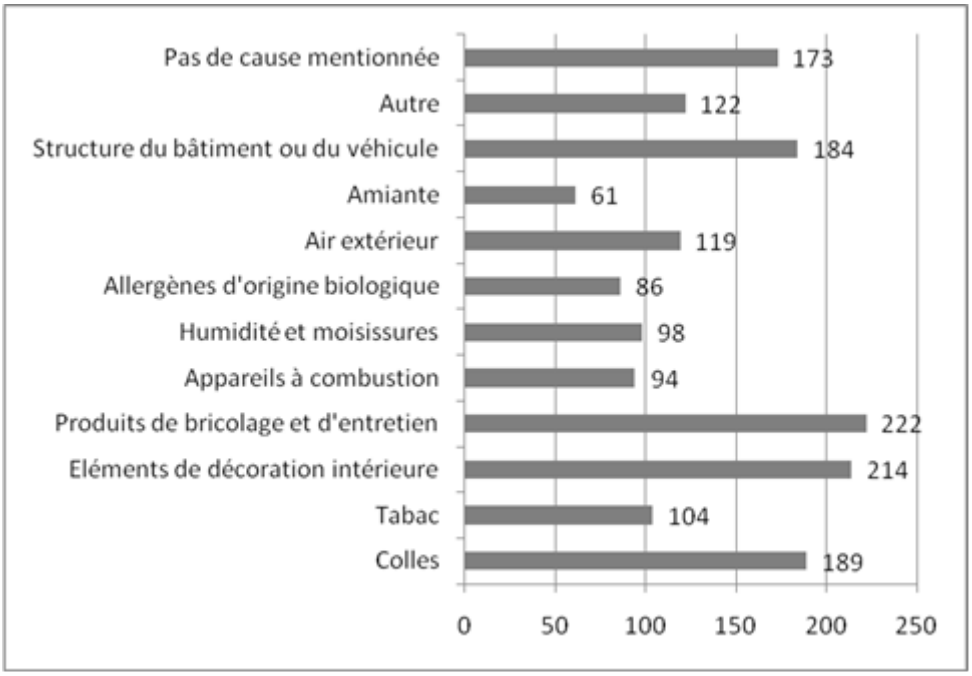

Figure 7. Causes les plus fréquemment citées de pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n = 1666)

Pour mesurer le cadrage médiatique concernant les effets de la pollution de l'air intérieur sur la santé humaine, nous avons distingué entre les populations touchées, les symptômes observés et les espaces concernés par cette pollution. On observe ainsi que, le plus fréquemment, aucune population spécifique n'est mentionnée dans les documents comme victime de la pollution de l'air intérieur (262 cas sur 855, soit 30 % du total) (**figure 10**). De plus, lorsqu'une population est mentionnée, il s'agit le plus souvent de la population en général, sans discrimination (n = 232, 27 %). Seul le groupe des enfants et des nourrissons bénéficie d'un statut de victime de la pollution de l'air intérieur - attestée ou potentielle - bien identifié (n = 186, 21 %). Les populations vulnérables comme, par exemple, les personnes âgées (n = 58, 6 %) ainsi que les femmes enceintes (n = 46, 5 %) sont citées de manière régulière mais moins fréquente, tout comme la population des adultes bien portants (n = 52, 6 %).

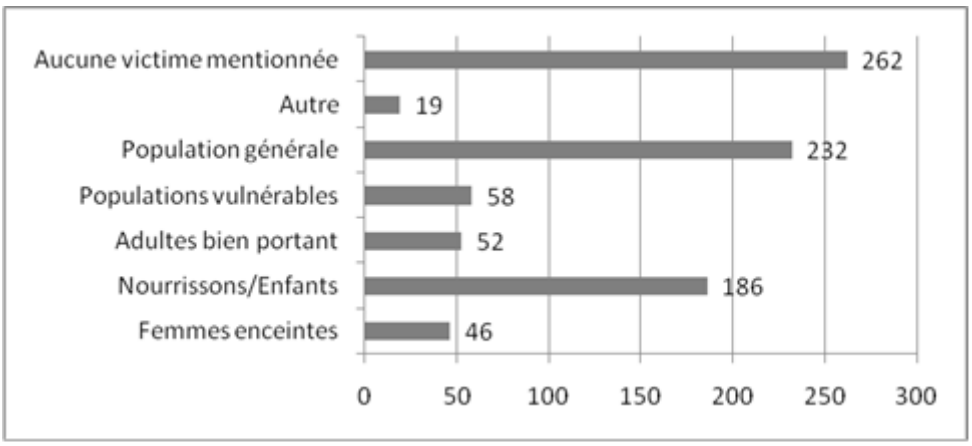

Figure 8. Populations identifiées comme victimes de la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n = 855)

En ce qui concerne les symptômes (**figure 11**), un constat similaire peut être établi : la plupart du temps (341 cas sur 973, soit 35 % du total), aucun symptôme particulier n'est mentionné. Lorsque c'est le cas, les symptômes les plus fréquemment mentionnés sont les problèmes respiratoires (n = 143, 14 %), les allergies (n = 120, 12 %), les cancers (n = 115, 11 %), les troubles de la reproduction (n = 86, 8 %) et les problèmes neurologiques (n = 50, 5 %).

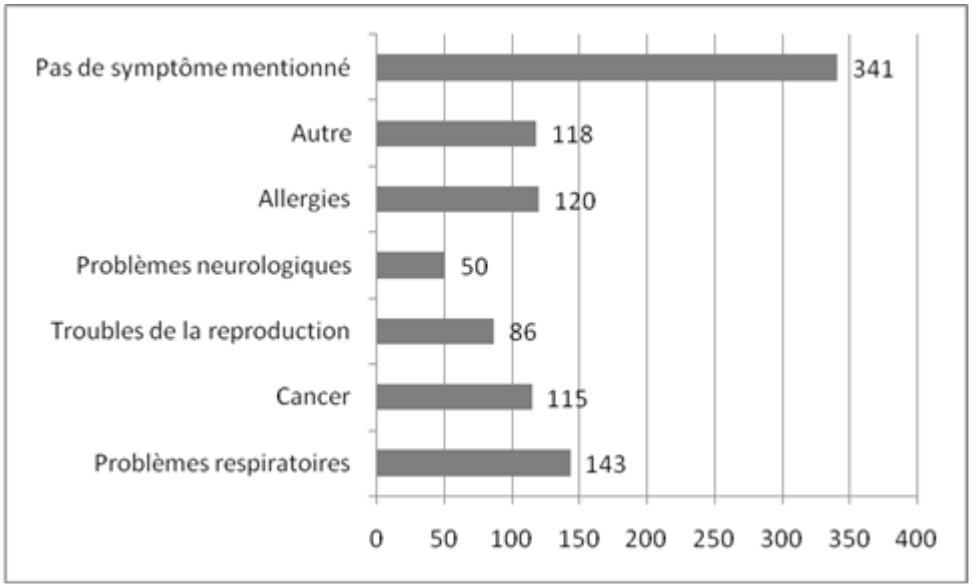

Figure 9. Symptômes liés à la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n = 973)

Enfin, lorsque les documents évoquent les bâtiments concernés par la pollution de l'air intérieur (**figure 12**), ils citent dans un tiers des cas le domicile privé (n = 280, 33 %), et dans une moindre mesure les écoles et les crèches (n = 153, 18 %), les lieux de travail (n = 116, 13 %) et les transports en commun ou privatifs (n = 53, 6 %). Dans nombre de cas, c'est l'ensemble des bâtiments

qui est évoqué sans plus de précision (n = 100, 12 %) ou bien aucun bâtiment spécifique (n = 75, 9 %).

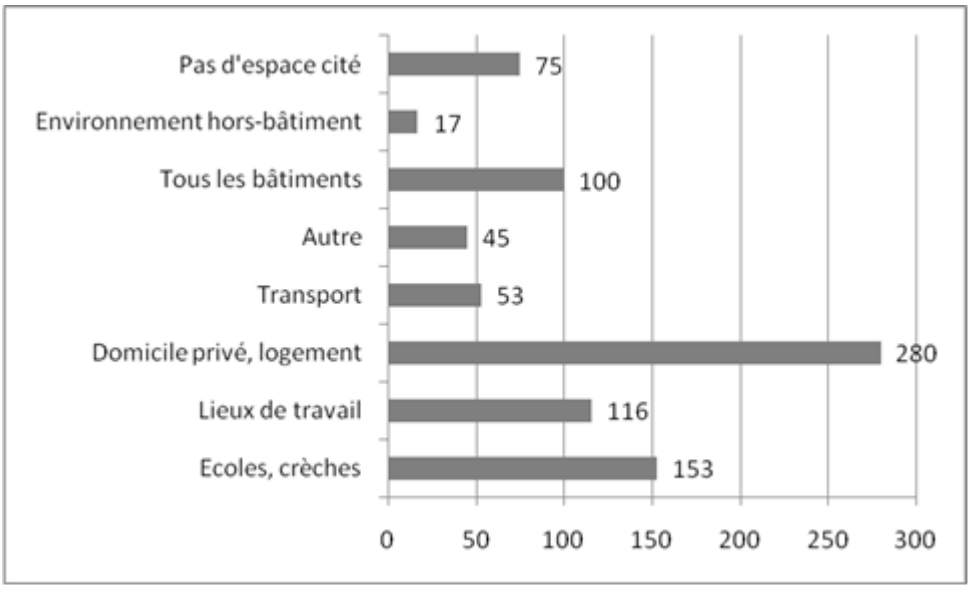

Figure 10. Bâtiments concernés par la pollution de l'air intérieur (n = 839)

Finalement, il se dégage un tableau relativement flou des effets de la pollution de l'air intérieur, qu'il s'agisse des populations concernées, des symptômes qu'elles peuvent présenter ou des bâtiments les plus pollués.

Parmi les solutions envisagées pour résoudre le problème de la pollution de l'air intérieur, l'analyse synchronique du corpus montre un privilège accordé à deux actions principales : une action « individuelle » consistant à assurer une bonne aération des bâtiments en ouvrant les fenêtres (mentionné 208 fois sur 1229, soit 17 %) et une action « collective » qui est la surveillance de la pollution de l'air intérieur par des organismes agréés (n = 192, 15 %) (**figure 13**). Dans l'ensemble, la répartition entre solutions « individuelles » (n = 621, 50 %) et « collectives » (n = 511, 41 %) est relativement équilibrée. Les solutions individuelles qui priment, en dehors de l'aération des bâtiments, sont l'amélioration de la structure des bâtiments (n = 121, 10 %), la production et la consommation de produits moins toxiques (n = 113, 9 %), l'évaluation à titre privé de la qualité de l'air intérieur (n = 75, 6 %) et la purification de l'air intérieur par des méthodes comme la photocatalyse ou les plantes dépolluantes (n = 62, 5 %) – méthodes qui font cependant l'objet de nombreux débats quant à leur efficacité réelle. La solution consistant à changer de mode d'habitat est celle qui est la moins souvent évoquée (n = 42, 3 %).

Parmi les solutions « collectives », en dehors de la surveillance de la pollution de l'air intérieur, c'est le développement de systèmes d'information et d'alerte du public qui occupe la seconde position (n = 94, 7 %) et l'étiquetage des produits ou matériaux polluants la troisième (n = 79, 6 %). Les solutions collectives envisagées sont donc essentiellement d'ordre « symbolique »[202],

[202] PADIOLEAU Jean-Gustave, « La lutte contre le tabagisme. Action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue française de science politique*, 6, 1977, p. 932-959, BERLIVET Luc, « Naissance d'une politique

à l'exception de celles visant à imposer de nouvelles normes de construction des bâtiments (n = 53, 4,3 %). Les mesures les plus « substantielles » visant notamment l'industrie chimique sont moins souvent envisagées, comme celles visant par exemple à interdire la commercialisation et l'usage de certaines substances (n = 65, 5 %) ou à en reconnaître le caractère toxique ou cancérigène (n = 28, 2 %).

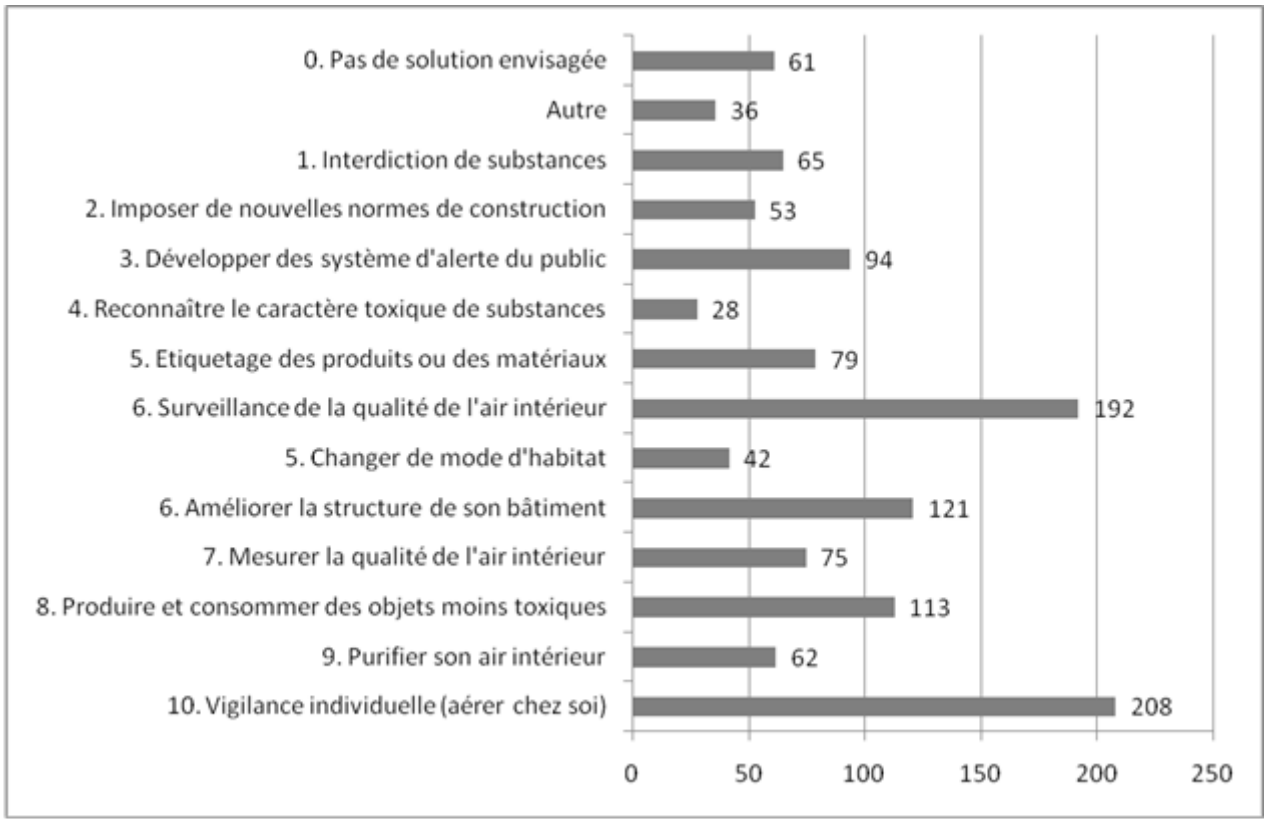

Figure 11. Solutions envisagées pour résoudre le problème de la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n = 1229)

symbolique : l'institutionnalisation des "grandes campagnes" d'éducation pour la santé », *Quaderni*, 33, 1997, p. 99-117.

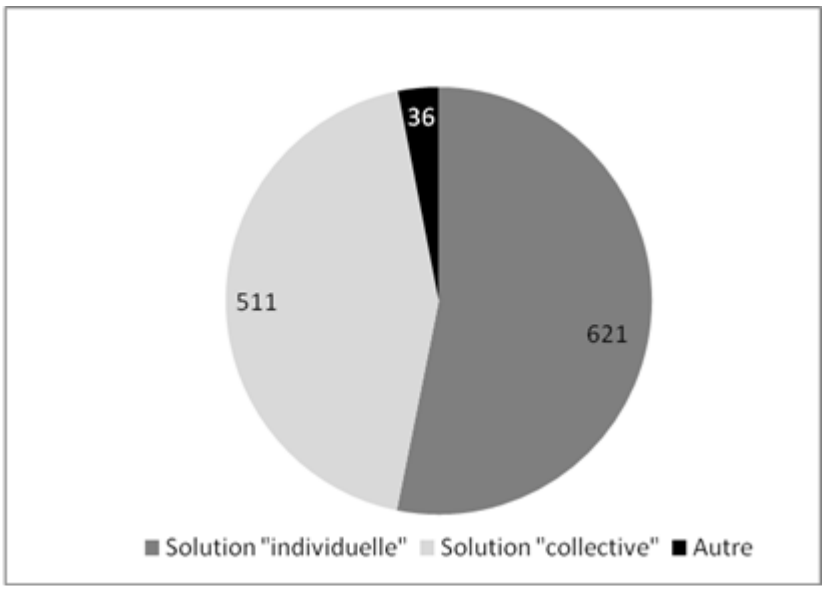

Figure 12. Solutions envisagées pour résoudre le problème de la pollution de l'air intérieur - Synthèse (n=1229)

En guide de conclusion provisoire, les résultats présentés dans cette première sous-partie sont congruents avec la problématique que nous avons posée au départ. En effet, nous avons fait l'hypothèse qu'un des obstacles à l'émergence de la pollution de l'air intérieur comme problème saillant sur l'agenda public est le flou de sa définition lié à la dispersion du problème dans des catégories multiples. Nos résultats permettent d'objectiver ce flou et cette dispersion. Le traitement journalistique du problème de la pollution de l'air intérieur est relativement discret, distribue le problème dans des rubriques éclatées et de nombreux journalistes s'en saisissent, en général à une seule reprise au cours de la période considérée. Par ailleurs, les causes, les symptômes et les bâtiments concernés sont multiples. Les entretiens ont permis d'approfondir l'analyse de cet éclatement : ce dernier n'est pas uniquement cognitif mais institutionnel. Cognitivement, les journalistes sont parfois dubitatifs ou prudents sur l'intérêt devant être porté à cette thématique comparée à d'autres jugées a priori plus importantes ou plus porteuses professionnellement. En outre, la masse des informations scientifiques et environnementales à traiter quotidiennement marginalise le sujet de la pollution de l'air intérieur sur lequel peu de chose est comparativement produit. Ensuite, institutionnellement, les journalistes éprouvent des difficultés à imposer le sujet au sein de leurs rédactions, ou encore à le mettre en mots ou en image (nous reviendrons largement sur cet aspect dans la partie II.B). Leurs sources d'information sont généralement réduites à des données bureaucratiques et scientifiques, ce qui contribue à cantonner les principales solutions envisagées à des mesures symboliques (aérer, surveiller, informer) relevant en grande partie de la responsabilité individuelle[203]. Le processus de « scandalisation » demeure ainsi limité. Quelques

[203] LASCOUMES Pierre, BOUTARIC Franck, RUMPALA Yannick VAZEILLES Isabelle., « L'obligation d'information instrument d'action publique. Surveillance et délibération dans la lutte contre la pollution atmosphérique », Rapport CEVIPOF CNRS, ADEME, 2002, RUMPALA Yannick, « De l'objectivation des risques à la régulation des comportements. L'information sur la qualité de l'air comme instrument d'action publique », *Réseaux*, 126/4, 2004, p. 177-212 ; Berlivet 2004.

supports ou documents font exception à cette règle, notamment le magazine *Que Choisir* (voir plus loin). Cela qui conduit à relativiser ce constat, sans pour autant le remettre en question.

I.2. Une médiatisation sous contrôle : la carrière de l'air intérieur dans les médias français (1995-2015)

L'analyse constructiviste de la carrière des problèmes publics renvoie initialement à une tradition sociologique, l'interactionnisme symbolique étasunien, qui accorde une place centrale aux mobilisations d'acteurs sociaux (*claims-making activities*) dans l'émergence de revendications et leur prise en charge institutionnelle. Rompant avec la tradition fonctionnaliste selon laquelle la carrière d'un problème serait étroitement liée à l'évolution « objective » de la situation (son aggravation ou son amélioration), Herbert Blumer propose ainsi en 1971 un modèle en cinq séquences de carrière des problèmes sociaux, chacune des séquences étant lié à l'appropriation du problème par des acteurs différents : 1/émergence, 2/ légitimation, 3/ mobilisation de l'action, 4/ formation d'un plan d'action officiel, 5/ mise en place concrète du plan d'action[204]. John Kitsuse et Malcom Spector formulent en 1977 une critique de ce modèle, qui ne permet pas selon eux de comprendre que la carrière d'un problème ne s'arrête pas à la mise en place d'un plan d'action par les autorités. Lorsqu'un plan officiel d'action est lancé, il peut susciter de nouvelles mobilisations collectives qui cherchent à défendre ou à contester la validité de ce plan (notamment les instruments d'action publique – juridiques, administratifs, techniques symboliques - utilisés pour résoudre le problème). Ils proposent donc d'aller au-delà de ce que Blumer considère comme une étape finale, soulignant par là que, dans certains cas, les groupes mobilisés peuvent vouloir passer par d'autres canaux que les institutions officielles pour résoudre les problèmes sociaux. Ils proposent ainsi le concept de **«** problèmes sociaux de deuxième génération **»** à travers un modèle complexifié en quatre phases[205].

Ces modèles séquentiels présentent cependant deux limites principales. La première limite, pointée du doigt par la sociologie pragmatique, est de penser la carrière des problèmes sociaux en termes « d'unité, de linéarité, de cohérence et de compacité » alors que, par exemple, l'analyse d'un problème comme celui du saturnisme infantile en France étudié par Christine Dourlens montre la multiplicité des arènes où il est débattu et pris en charge, la circularité des discours dont il est l'objet, l'existence de contradictions entre les groupes mobilisés et l'instabilité et la fragilité de ses définitions[206]. La deuxième limite, mise en évidence par la sociologie des champs, est l'oubli des conditions structurelles (et pas uniquement culturelles ou symboliques) expliquant la carrière publique des problèmes, notamment l'importance des changements dans la « propriété » du

[204] BLUMER Herbert, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs (1971) », trad. français Laurent Riot, *Politix*, 17/67, 2004, p. 185-199

[205] SPECTOR Malcom, KITSUSE John I., *Constructing Social Problems*, Menlo Park, CA, Cummings, 1977, p. 130-158.

[206] DOURLENS Christine « La construction des problèmes fluides. À propos du saturnisme infantile », in GILBERT Claude, HENRY Emmanuel (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 134-135.

problème en raison des ressources inégales dont disposent les agents pour imposer leur vision du problème. Rappelons que les « propriétaires de problèmes publics » désignent, chez Joseph Gusfield, des groupes qui disposent d'une inégale « capacité à créer ou à orienter la définition publique d'un problème' dans les arènes de l'opinion publique, du débat public et de l'action publique »[207]. Dans le cas spécifique de la carrière médiatique de problèmes de santé publique ou d'environnement, des travaux sociologiques ont ainsi montré le rôle joué, dans l'émergence de « scandales » ou de « controverses », par l'appropriation de certains sujets par des journalistes généralistes au détriment des journalistes spécialisés (comme dans le cas de « l'affaire » du sang contaminé qui a vu les journalistes santé se faire « déposséder » du problème[208]) ainsi que le rôle joué par les rapports de forces entre les sources d'information (comme les scientifiques, les pouvoirs publics ou les associations) et les journalistes, comme dans le cas des controverses sur le changement climatique (où l'incertitude scientifique a pu favoriser dans les médias, dans un premier temps, le point de vue de « climato-sceptiques » pourtant peu légitimes dans les arènes du débat scientifique)[209]. Les données recueillies dans notre corpus et durant la campagne d'entretiens permettent de distinguer, comme on va le voir dans cette deuxième sous-partie, quatre principales séquences dans la carrière médiatique du problème de la pollution de l'air intérieur, entre 1995 et 2015 : une séquence d'émergence entre 1995 et 2001, une séquence d'institutionnalisation entre 2001 et 2007, à la suite de la création de l'OQAI, une séquence de politisation entre 2007 et 2010, dans le contexte du Grenelle de l'environnement, et une séquence de routinisation du traitement médiatique du problème, entre 2010 et 2015. On pourra se faire une première idée de cette carrière médiatique, dont l'originalité principale tient au fait que la prise en charge administrative du problème s'opère avant et non après une phase de politisation qui reste toutefois bien modeste, à travers le graphique suivant, qui montre l'évolution quantitative du problème d l'air intérieur dans la PQN française (**figure 15**).

---

[207] La « structure » des problèmes publics renvoie chez ce sociologue à « une arène de conflits dans laquelle un ensemble de groupes et d'institutions, y compris des administrations publiques, rivalisent pour acquérir les titres de propriété de problèmes publics » (GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique* (1981), Paris, Economica, 2009, p. 16). Cette arène de conflits est un *espace de relations asymétriques, inégalitaires* : ce n'est pas un champ dans lequel tous les protagonistes peuvent à jouer à conditions égales : à l'inverse, « certains acteurs y ont un accès plus facile que les autres, et disposent d'une puissance plus élevée et d'une capacité plus grande de configuration des enjeux publics » (*ibid*., p. 9) – c'est ce que permet d'analyser le concept de « propriétaires de problèmes publics ». La structure des problèmes publics renvoie également à un *caractère dynamique, une historicité* : « à tout moment, la structure peut être combattue par des groupes qui tentent de transformer les définitions des problèmes et les pouvoirs qui les affectent. À tout moment, la 'structure' est problématique dans sa réalisation » (*ibid*., p. 9). Ainsi, certains groupes cherchent à empêcher l'émergence d'un problème dans l'arène publique, comme c'est le cas par exemple des industries de la bière et des spiritueux aux Etats-Unis ou encore l'industrie automobile, qui cherchent à réduire le problème de l'alcool au volant à la responsabilité individuelle du conducteur. À l'inverse, certains groupes cherchent à provoquer un scandale, pour attirer l'attention de l'opinion publique ou des pouvoirs publics.

[208] MARCHETTI Dominique, *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG, 2010

[209] AYKUT S. C., COMBY J.-B. & GUILLEMOT H., « Climate Change Controversies in French Mass Media 1990-2010 », *Journalism Studies*, 2012, p. 1-18

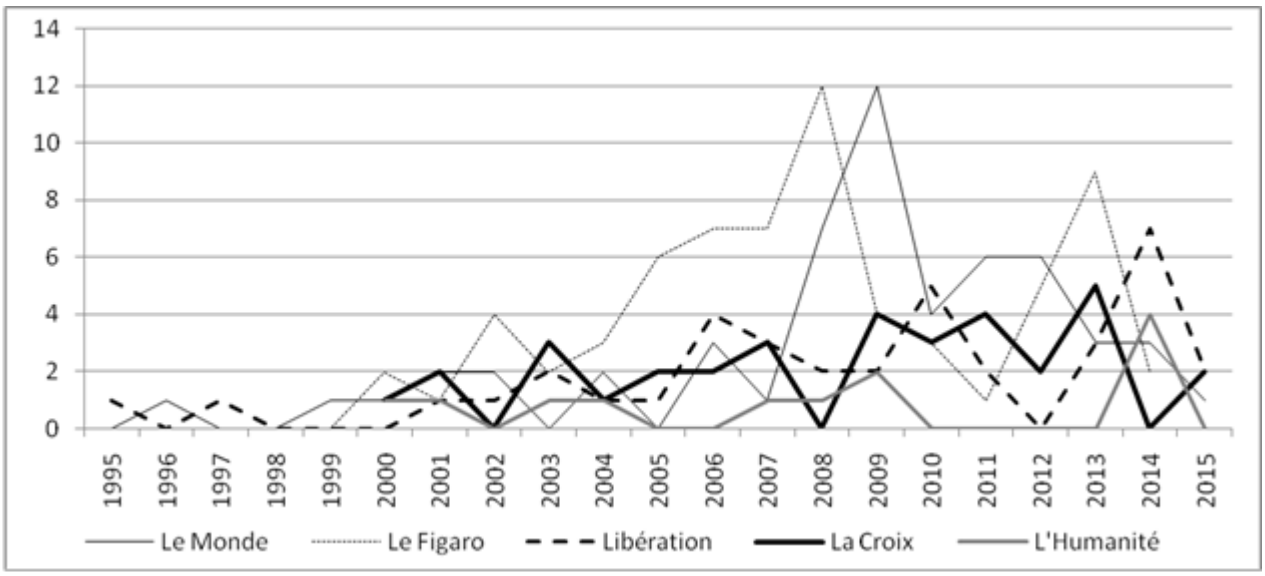

Figure 13. Evolution du traitement de la pollution de l'air intérieur dans la PQN (1995-2015)

I.2.1. Un objet journalistique non identifié : l'émergence du problème de l'air intérieur dans les médias (1995-2001)

I.2.1. 1. Un traitement à bas bruit mené par des enquêtes exploratoires

La première séquence de la carrière médiatique du problème de l'air intérieur se situe entre la première occurrence de l'expression « air intérieur » dans un article du quotidien *Libération* de janvier 1995 intitulé « Périls en la demeure »[210] et se termine, suite à la remise d'un rapport de la mission d'information parlementaire sur la qualité de l'air le 30 mai 2001, par la création de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur le 10 juillet suivant[211]. Dans cette période « discrète » ou « à bas bruit », le traitement médiatique de la pollution de l'air intérieur correspond à « l'émergence » du problème dans l'espace public. Dans cette première phase, le nombre total de documents sur le sujet est relativement limité (n = 25)[212] et oscille, par exemple, entre 0 et 2 articles par an dans la PQN. Par contre, le format des articles dans la presse écrite est 2,3 fois plus long que dans les périodes suivantes (568 mots en moyenne contre 250 pour l'ensemble du corpus). De manière significative, ce sujet – sorte d'objet journalistique non identifié - ne semble pas être stabilisé dans une ou des rubriques spécifiques. Un tiers des documents est ainsi « hors rubrique » :

[210] CASINIERE (DE LA) Nicolas, « Périls en la demeure », *Libération*, 25 janvier 1995. Les deux premiers articles utilisant le syntagme <air intérieur> dans les archives en ligne (qui remontent à 1987) sont publiés par le quotidien *Le Monde* en 1990 et 1991 : MALTO Marine, « Ma maison me rend malade », *Le Monde*, supplément Habitat, 4 avril 1990, p. 20, LARONCHE Martine, « L'air des bébés », *Le Monde*, 12 juin 1991, p. 21.

[211] MISEREY Yves, « Un observatoire pour analyser l'air domestique », *Le Figaro*, 31/5/2001, GUIHAIRE Édouard, POY Cyrille ; SERRANO Alice, « Contrôle de l'air », *L'Humanité*, 11/7/2001.

[212] Il faut prendre les chiffres correspondant à cette période avec prudence, dans la mesure où l'on ne dispose que d'archives incomplètes pour la période antérieure à 2000-2001. Cependant, lorsque les archives remontent relativement plus loin dans le temps (*Le Monde* en 1987, *Le Point*, *L'Express* et *Libération* en 1995 ou *Le Figaro* en 1996), on peut constater que le nombre d'occurrences de l'expression <air intérieur> reste nul avant l'an 2000, à l'exception de *Libération* (2 occurrences) et *Le Monde* (3 occurrences). De ce fait, on peut considérer que l'incomplétude des archives n'invalide pas les résultats présentés ici

il s'agit la plupart du temps d'enquêtes en format long publiées par des magazines comme *Que Choisir* ou *L'Express* (28 %). Les autres se répartissent entre les rubriques généralistes « vie pratique » (16 %) et « société » (16 %). Peu de documents sont publiés dans les rubriques spécialisées (environnement, santé et sciences). Les formats journalistiques les plus privilégiés sont les articles d'information (36 % du total) et des reportages et enquêtes en format long (32 %) ainsi que des brèves ou des filets (24 %). Les sources les plus fréquemment citées par les journalistes sont les scientifiques et les experts (23 % des cas), devant les acteurs administratifs (12 %), les médecins (12 %), les professionnels du bâtiment (12 %) ou les entreprises privées (12 %).

Lorsqu'ils traitent des causes de la pollution de l'air intérieur au cours de cette période, les documents tendent à privilégier l'air extérieur (13 %), les produits de bricolage ou de ménage (13 %) ou les éléments de décoration des logements (13 %). Sont également mentionnés les pollutions liées à la présence de colles dans les moquettes ou les revêtements de sol (10 %), la structure des bâtiments (10 %) ou encore les allergènes (9 %) et les appareils à combustion (9 %). Au cours de cette période, le traitement médiatique reste assez flou sur la question des victimes de la pollution de l'air intérieur, puisque dans 33 % des cas aucune population particulière n'est mentionnée et dans 22 % des cas, c'est la population en général, sans plus de précision. Seuls les nourrissons, les enfants et les jeunes bénéficient d'un traitement à part, puisqu'ils sont cités dans 15 % des cas comme des victimes privilégiées de ces pollutions au domicile ou à l'école. Un même flou entoure les symptômes liés à la pollution de l'air intérieur. Dans 21 % des cas, aucun symptôme particulier n'est mentionné. Les deux symptômes les plus fréquemment cités sont les allergies et les problèmes respiratoires (21 %) – dont certains sont d'ailleurs liés aux allergies. L'apparition de cancers (12 %), les troubles de la reproduction (9 %) ou de problèmes neurologiques causés notamment par les perturbateurs endocriniens (5 %) sont peu mentionnés. Les bâtiments pris en compte pour traiter de la pollution de l'air intérieur sont d'abord, comme dans toutes les périodes suivantes, le domicile privé (36 % des cas). Cependant, cette période se singularise doublement par le fait que, plus souvent que par la suite, aucun bâtiment particulier n'est mentionné dans les publications des médias (16 % des cas) et que le lieu de travail est plus fréquemment évoqué qu'ultérieurement, notamment en raison de cas de « syndrome du bâtiment malsain »[213] (16 %).

À ce stade, les solutions envisagées dans les médias pour apporter des solutions au problème de la pollution de l'air intérieur sont, en premier lieu, la surveillance par des organismes scientifiques ou sanitaires agréés (21 % des cas) ainsi que la vigilance individuelle des résidents (15 %). Les solutions consistant à modifier les normes de construction de bâtiment (en installant par exemple des systèmes de ventilation plus performants comme les VMC à double flux) ou encore à passer à un mode d'habitat plus « écologique »[214] arrivent en troisième position (10 % respectivement).

[213] Voir notamment CHAUVEAU Loïc, « Danger dans l'air », *L'Express*, 15/6/2000.

[214] HOPQUIN Benoît, « Les produits de construction " bio " rencontrent un succès croissant », *Le Monde*, 16 décembre 1999.

I.2.1.2. « Traquer la pollution à la maison » : une médiatisation sous contrôle scientifique

L'analyse qualitative du traitement médiatique de la pollution de l'air intérieur dans certains supports au cours de cette première séquence permet de rendre compte des logiques qui prévalent dans le travail journalistique. Nous prendrons ici quatre cas : celui du quotidien *Le Monde*, lu majoritairement par un public d'élite, le quotidien de Paris et de l'Ile-de-France *Le Parisien*, dont le lectorat est plus populaire, celui du corpus de reportages et d'émissions télévisées, également tournés vers un large public, mais diffusés à l'échelle nationale, et enfin le cas du magazine consumériste *Que Choisir*, qui propose à ses lecteurs dès cette période, le premier cadrage « militant » du sujet.

Dans le quotidien *Le Monde*, au cours de cette première phase à « bas bruit » ou « discrète », le sujet de l'air intérieur (qui a déjà fait l'objet antérieurement de deux articles en 1990 et 1991 comme on l'a vu), le sujet est traité de façon sporadique pour l'essentiel par un seul journaliste, Benoît Hopquin. Si un article est publié en 1996 par Roger Cans au moment du vote de la loi sur l'air qui comporte un volet sur la qualité de l'air intérieur[215], le premier article de Benoît Hopquin date de décembre 1999. Il aborde la pollution de l'air intérieur comme un moyen de justifier les avantages que présenterait la construction de bâtiments, essentiellement d'habitation, utilisant des procédés et des matériaux biologiques. Relevons également que jusqu'au milieu de l'année 2001, la pollution de l'air intérieur est majoritairement pensée comme un effet de la pollution de l'air extérieur. Au sein de ce cadrage aussi englobant que dominant, la pollution de l'air intérieur se trouve notamment convoquée pour relativiser les progrès affichés par les autorités publiques en matière de lutte contre la pollution de l'air extérieur. Si les sources mobilisées par le journaliste sont variées (enquête, interview de scientifiques, médecins, associations, professionnels du bâtiment, politiques), le propos se veut critique vis-à-vis du dispositif de surveillance de la qualité de l'air extérieur qui décrirait mal son ampleur, mais aussi vis-à-vis de l'efficacité des mesures prises pour la combattre. C'est, par exemple, ce qu'illustre en mai 2001, un article dans lequel Annette Peulvast-Bergeal, alors député PS des Yvelines est interviewé pour déclarer : " *Si l'air extérieur s'améliore, en revanche, l'air intérieur est médiocre"*[216].

Comme pour le journal *Le Monde,* la première phase de traitement du problème dans *Le Parisien* est à « bas bruit ». Elle s'étend de septembre 1998 à juillet 2001. Au cours de cette période le sujet est abordé à seulement trois reprises par au moins deux journalistes (Marc Payet et Michel Valentin). Si un premier article daté du 28 septembre 1998 aborde la pollution de l'air intérieur de manière anecdotique, le second article en date du 8 juillet 2000 présente un cadre de traitement du problème qui se répètera au cours des années suivantes. Dans cet article on relève d'abord une distinction incertaine entre pollution de l'air intérieur et pollution de l'air extérieur :

> *« Les polluants sont en effet nombreux à la maison : il y a ceux de la rue qui parviennent à s'immiscer à la faveur d'une fenêtre ouverte, ceux du parking souterrain que laissent parfois échapper les conduites d'aération de l'immeuble, sans oublier les allergènes naturels*

[215] CANS Roger, « Un code de l'environnement va regrouper tous les textes de droit existants », *Le Monde*, 23/2/1996.
[216] HOPQUIN Benoît, « Trois questions à… ANNETTE PEULVAST-BERGEAL », *Le Monde*, 28/5/2001.

provenant du sol et de la végétation (pollens, acariens) amenés par les vents ou les animaux domestiques, les émanations de tabac, voire l'amiante[217] ».

Ensuite, pour le journaliste, l'importance de la pollution de l'air intérieur s'évalue à l'aune d'un lien supposé, qui doit être confirmé, avec certaines pathologies :

« l'enjeu est d'importance, car on suppose, sans en avoir pour l'instant la preuve absolue, que la pollution intra-muros joue un rôle dans la progression de certaines maladies chroniques, comme les affections respiratoires (bronchiolites, asthme), mais aussi dans le développement des cancers ».

Enfin, l'article annonce une prise en charge du problème par les pouvoirs publics avec la création prochaine d'un organisme public, l'OQAI, dont la mission sera de prendre la mesure du problème grâce à plusieurs études menées afin d'inventorier la gamme des polluants pouvant être incriminés. Les sources mobilisées par les journalistes sont essentiellement officielles (CSTB, Rapport sur la pollution atmosphérique de deux députés, Annette Peulvast-Bergeal, PS, et Jean-Michel Marchand, Verts). D'une façon globale, le propos journalistique relaye un discours politique qui, en se montrant critique à l'égard des dispositifs existants de surveillance et de lutte contre la pollution, vise à légitimer la mise en œuvre de nouvelles actions et/ou organismes comme l'OQAI.

Dans le corpus télévisuel, la première émission consacrée à la pollution de l'air intérieur est diffusée en 1997 sur France 2. Cette émission, *les Beaux Matins* alterne des reportages courts et des séquences de plateau dans lesquelles interviennent des invités-experts qui dessinent les premiers contours de la définition de la pollution de l'air intérieur dans l'espace télévisuel. Certains éléments de cette définition seront repris au cours de la carrière médiatique du problème. Notons d'abord que la gravité de la pollution de l'air intérieur est évaluée, là aussi, à l'aune de la pollution de l'air extérieur. Le critère d'évaluation est alors « sanitaire » ce qui permet d'avancer que *« l'air de l'intérieur de la maison est moins sain que celui de l'extérieur »*. L'essentiel de cette expertise est avancé par Suzanne Déoux. Dotée de ressources médicales, puisqu'elle est médecin ORL mais aussi de compétences sur « l'habitat sain », puisqu'elle est auteure de plusieurs ouvrages sur cette question, Suzanne Déoux documente le lien entre la pollution de l'air intérieur et divers symptômes médicaux, tout particulièrement l'asthme *(« l'asthme a été multiplié par 3 en 20 ans et l'habitat est un grand facteur »*).

[217] PAYET Marc, « Traquer la pollution à la maison », *Le Parisien*, 8/7/2000.

Figure 14 : Suzanne Déoux, Les Beaux-Matins, France 2, 1997

Certaines sources de la pollution de l'air intérieur sont également identifiées, il s'agit principalement des matériaux utilisés pour la construction des habitations. Si l'usage d'une catégorie générale (les matériaux de construction) ne permet pas d'identifier avec précision quels types de matériaux sont incriminés en revanche ces matériaux sont désignés comme *« une menace pour la santé »*. Des solutions sont aussi avancées dont principalement le recours à la bio-construction qui se trouve justifiée non seulement pour ses qualités environnementales et sanitaires mais aussi économiques : adopter des biomatériaux réduirait la pollution et, en prévenant les maladies, permettrait de faire des économies à la sécurité sociale.

Figure 15 : la maison idéale

À noter que la bio-construction est envisagée comme une solution à la fois individuelle et collective. Au cours de l'émission, un architecte, Bruno Boschetti, présente ainsi son savoir-faire en matière de construction saine et écologique pour celles et ceux qui souhaitent construire leur habitation avec ce type de matériaux ; un reportage est d'ailleurs consacré à une maison construite selon ces principes à la Cité des sciences de Paris. Pour autant, la bio-construction est également présentée comme une alternative crédible pour les habitations collectives comme vient l'illustrer un sujet consacré à des HLM dit « anti-allergiques ».

Dans le magazine *Que Choisir*, le traitement de la pollution de l'air intérieur occupe une place spécifique à cette période, le journal ayant joué un rôle de « lanceur d'alerte » de manière assez précoce. C'est ce qu'explique en entretien la journaliste Elisabeth Chesnay, dans un récit qui insiste

sur son rôle précurseur dans la mise à l'agenda médiatique du problème à une époque où, pour reprendre son expression, « la pollution de l'air intérieur, personne ne connaissait »[218] :

> « Je suis entrée à *Que Choisir* dans les années 1990. Et le premier sujet que j'ai fait sur la pollution de l'air intérieur - cela devait être en 96 ou 97 - est venu d'un cas particulier : un pilote d'Air France, commandant de bord, avait fait construire une superbe maison en bois, la maison de ses rêves, et il était malade quand il était chez lui.
>
> **Q : Georges Méar, c'est cela ?**
>
> Voilà. Il faisait des vols transatlantiques etc... Et dès qu'il était en vol il allait bien. Donc pour les médecins et tout ça c'était la tête, psy, la totale. À l'époque, la pollution de l'air intérieur n'existait pas, c'était l'époque où l'on s'occupait énormément de la pollution atmosphérique, pollution des voitures etc. Nous, on travaillait là-dessus déjà. Mais la pollution de l'air intérieur, personne ne connaissait. Donc comme moi j'avais travaillé sur la pollution de l'air extérieur, un jour il m'appelle et puis on discute, je prends ça très au sérieux et puis j'entends que je vais m'occuper du cas d'un original. Le message ne passait pas[219].
>
> **Q : Comment vous avez eu connaissance de cette histoire ?**
>
> En fait, c'est lui qui m'a contacté comme j'avais fait des articles sur la pollution de l'air extérieur. Et puis donc je me tourne vers des experts qui s'occupaient de pollution de l'air extérieur principalement et puis quelques scientifiques quand même à l'étranger, aux États Unis c'était déjà quelque chose de connu avec les panneaux de bois contreplaqué dans les camping-cars, petites maisons de campagne. Aux États-Unis, il y avait de gros problèmes avec les émissions de formaldéhyde à l'époque. Donc je me tourne vers ces scientifiques, on prend le problème de Monsieur Méar très au sérieux et j'arrive quand même à publier un article dans *Que Choisir* là-dessus. À partir de là, je reçois des courriers de gens qui me disent : "Mais moi, moi, moi…". Et, comme on a service d'essais comparatifs dans la maison, des ingénieurs qui sont chargés des tests en laboratoire, puisqu'on a une spécificité : les tests labo. Donc je discute avec notre ingénieur chimiste, je lui dis : "Tu sais, il y a quand même un enjeu là-dessus qui semble énorme, personne n'en parle mais cela semble être une réalité." Et donc on décide de travailler là-dessus. En 2000 on publie les résultats sur des analyses que l'on fait dans un appartement parisien. Une personne qui allait mal nous avait contactés. Elle allait mal depuis qu'elle avait réalisé des travaux chez elle. Pensant nous-mêmes que l'on allait avoir l'appartement parisien très pollué, et puis la maison dans le 77, au bord de la forêt de Fontainebleau, maison que l'on pensait en parfait état, les gens étaient en pleine santé et tout ça. On fait donc faire des analyses par un labo agréé (c'est toujours des labos agréés). Et puis quand on reçoit les résultats, on tombe des nues parce que l'appartement parisien effectivement pollué avec des taux qui pouvaient expliquer le mal-être de la propriétaire et puis ces gens qui se portaient très bien dans leur maison près de Fontainebleau mais une maison très polluée par des polluants chimiques. Alors là, on se dit

[218] Rôle qu'il convient de relativiser dans la mesure où des articles sur la pollution de l'air intérieur ont déjà été publiés, en avril 1996, dans les quotidiens *Le Monde* et *Libération*.

[219] Voir l'article page suivante.

qu'il y a un problème phénoménal que personne ne connaît et on s'arrange avec notre laboratoire pour proposer en sortant ça, à nos lecteurs, nos abonnés (on est en kiosque mais on a surtout énormément d'abonnés) de faire des analyses chez eux. Et alors là, on reçoit une quantité de demandes et notre labo est complètement affolé aussi en nous disant : " On ne s'attendait pas à tant de demandes, comment on va gérer tout ça ?" Sur plusieurs mois, on a 900 logements d'analysés et puis en 2001 on republie là-dessus, on s'aperçoit qu'en fait on a en France trois logements sur quatre, en gros, qui sont des logements pollués par des substances chimiques » (Elisabeth Chesnay, journaliste environnement, *Que Choisir*, 9/10/2013).

Enquête *Un couple victime de matériaux de construction toxiques*

La maison empoisonnée

→ PRODUITS DANGEREUX Lindane et PCP peuvent se dégager du bois traité durant des années.

Fin 1989, Annie et Georges Méar emménagent à Brest dans leur maison neuve. Très vite, leur santé se dégrade. Probablement à cause de produits dangereux dans les boiseries et de malfaçons dans la ventilation. Récit d'une intoxication.

« *La maison que nous avons fait construire en 1989 est inhabitable. Ma femme est tombée malade quelques mois après notre arrivée. Nous en sommes réduits à vivre dans une seule pièce, un peu moins polluée que les autres. Tout est gâché, vie de famille et vie sociale. Comment voulez-vous que nous recevions des amis ?* », précise Georges Méar. Tout était pourtant prévu pour, mais le bonheur d'emménager dans la maison que lui et sa femme avaient dessinée avec leur architecte s'est vite transformé en cauchemar. « *À peine installés, nous avons mal dormi. Nous avions du mal à respirer une fois couchés et, le matin, nous nous réveillions enrhumés.* »

Sol et plafond contaminés

Quelques mois plus tard, Annie, la quarantaine épanouie, connaît de sérieux problèmes de santé. Migraines et rhinites, jusque-là inconnues, se multiplient, ses cheveux tombent. Commandant de bord et souvent absent, son mari est moins touché. Inquiet, il entreprend des démarches, soupçonne, à tort, la moquette neuve, s'en prend au sol en terre cuite et à la peinture intérieure. Sans succès.

Jusqu'au jour où il découvre que les coffres des volets roulants dégagent une forte odeur : ils enferment des tasseaux passés au Koatec, un produit de traitement du bois contenant du PCP (pentachlorophénol) et du lindane, deux substances très dangereuses que nous dénoncions dès 1986 en réclamant leur interdiction, comme c'était déjà le cas aux États-Unis. En effet, ces produits toxiques peuvent se dégager des bois traités pendant plusieurs années (*Q.C.* 217). Mais la France n'a interdit le PCP qu'en… 1994.

Georges découvre aussi que le système de ventilation (VMC) est mal conçu : au lieu de puiser l'air à l'extérieur, il aspire celui qui a transité par les coffres pollués. Le couple respire ainsi un air vicié chargé de substances toxiques. Une malfaçon d'autant plus grave que la maison fait la part belle au bois : revêtements en contre-plaqué, en aggloméré ou panneaux de particules. Or ces bois contiennent du formaldéhyde, un composant très irritant qui se dégage lentement et renforce la pollution (*Q.C.* 314). De plus, les faux plafonds des chambres, isolés à la laine de roche, ne sont pas étanches et des fibres d'isolant se dispersent en cas de courant d'air. La maison est un cas d'école, ce qui reste à faire admettre aux professionnels responsables.

« Nous ne sommes pas des malades imaginaires »

Contacté dès 1990, l'architecte évoque des troubles psychiques du couple qui se lance, alors, dans une série d'expertises et de contre-expertises. Mais les professionnels du bâtiment traitent les époux de haut, et certains médecins de malades imaginaires. Heureusement, quelques allergologues et toxicologues réputés les prennent au sérieux.

Georges s'obstine : « *Je suis devenu incollable sur la réglementation et les effets des produits de construction.* » Puis, il porte l'affaire devant les tribunaux, « *dans l'espoir d'obtenir réparation, au moins financièrement, mais sans nous faire trop d'illusions sur notre santé. Nous sommes devenus hypersensibles et allergiques de façon chronique* ».

Le jugement qui vient d'être rendu condamne les professionnels responsables des malfaçons. Mais, pour Georges Méar, ce n'est qu'une demi-victoire car les juges affirment que « *rien ne permet d'établir une relation de cause à effet entre l'occupation de la maison et les troubles de santé* ». « *Il nous reste à prouver que nous ne sommes pas des malades imaginaires* », conclut le couple qui a décidé de faire appel. ■

Elisabeth Chesnais

Figure 16. CHESNAY Elisabeth, « La maison empoisonnée », *Que Choisir*, 326, avril 1996, p. 47

En dépit du caractère précoce du traitement de ce sujet dans *Que Choisir*, le problème de la pollution de l'intérieur ne s'impose pas dans l'agenda médiatique comme le « scandale de santé public » qu'il aurait pu devenir. Comment l'expliquer ? La logique d'institutionnalisation du problème qui prévaut dans la séquence 2, à partir de la mise en place de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur en n2001, fournit des éléments d'explication du traitement plus discret et euphémisé dont le problème va faire l'objet par la suite.

I.2.2. L'institutionnalisation du problème après la création de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (2001-2007)

1.2.2.1. Un traitement plus contrôlé et plus régulier dominé par des articles d'information

La seconde séquence de la carrière médiatique du problème de la pollution de l'air intérieur que nous avons distinguée se situe entre le début de la prise en charge du problème par les pouvoirs publics (création de l'OQAI en 2001) et l'ouverture du premier « Grenelle de l'environnement », fin septembre 2007. La couverture journalistique de la pollution de l'air intérieur dans cette période est marquée en effet par la prise en charge du problème par des organes administratifs centralisés. On peut considérer que le traitement médiatique est assez largement en écho aux stratégies de communication des pouvoirs publics (comme on le verra en II.A.), et qualifier à ce titre cette phase « d'institutionnalisation » du problème.

Cette phase est marquée par une augmentation significative du nombre de documents consacrés à la PAI (n = 133)[220]. Le chiffre oscille entre 0 et 7 articles par an dans la PQN. Le format des articles dans la presse écrite se raccourcit cependant par rapport à la période précédente (315 mots en moyenne), mais est supérieur à la moyenne du corpus (articles 1,2 fois plus longs en moyenne pour la période). Le sujet est réparti entre trois rubriques principales : les rubriques « société » (19 %), les pages locales (19 %) et les rubriques concernant la vie pratique et la maison (15 %). Cette répartition témoigne du fait que le problème est désormais traité plus souvent par des journalistes généralistes que par des journalistes spécialisés. Les journalistes spécialisés qui le prennent en charge travaillent plutôt dans les rubriques consacrées à l'environnement (12 % du total), à la santé (11 %) et aux sciences et techniques (9 %). Le nombre de documents positionnés dans les rubriques consacrées à l'actualité politique est particulièrement faible (4 % du total). Par ailleurs sI les formats journalistiques privilégiés pour traiter du problème restent semblables à ceux de la période précédente - l'article d'information (34 %) le reportage ou l'enquête (33 %), ainsi que les brèves et filets (21 %) - la spécificité de cette période réside dans le nombre significatif de séquences consacrées au sujet dans des magazines télévisés (5 %). Un chiffre qui montre, on va le voir, que l'air intérieur peut désormais être traité comme un problème légitime par les chaînes de télévision nationale. Dans cette période, les journalistes citent beaucoup plus souvent qu'auparavant les sources administratives (29 %) qui prennent la place des sources scientifiques (15 %). Les sources associatives font également leur entrée en scène (15 % des citations) ainsi que

[220] Qui correspond également à une meilleure couverture des archives. Il faut, là encore prendre ce chiffre avec prudence.

les acteurs politiques (9 %). Les professionnels du bâtiment sont pratiquement évincés (1 %), tandis que les médecins (8 %) et les entreprises privées (8 %) maintiennent une présence discrète mais régulière.

Dans les documents publiés au cours de cette période, les causes de la pollution de l'air intérieur les plus fréquemment mentionnés sont les produits de bricolage ou ménagers (17 %), les éléments de décoration (14 %) et les colles (12 %), devant les pollutions liées à la structure déficiente des bâtiments (9 %) ou les intoxications au monoxyde de carbone dégagé par les appareils à combustion (8 %). Comme dans la période précédente, on semble avoir affaire à un problème sans victimes : dans 34 % des cas, aucune population souffrant de symptômes liés à la pollution de l'air intérieur n'est mentionnée et dans 30 % des cas, c'est la population en général sans discrimination. Là encore, par contre, les enfants sont identifiés comme une population à risque et cités dans 20 % des cas comme des victimes réelles ou potentielles des polluants intérieurs. Cette augmentation, par rapport à la période précédente, de la référence aux enfants-victimes ne cessera de croître dans les périodes suivantes. Une transformation s'opère également dans l'identification des symptômes liés à l'exposition des populations à la pollution de l'air intérieur : les problèmes respiratoires sont cités dans 25 % des cas et les allergies une fois sur cinq (20 %), tandis que les effets cancérigènes sont mentionnés plus souvent qu'auparavant (16 %). Dans 19 % des cas, toutefois, aucun symptôme n'est mentionné, ce qui contribue à entretenir l'impression de flou déjà analysée précédemment. Les journalistes font toujours invariablement référence, dans plus de la moitié des cas, au domicile privé lorsqu'ils abordent le problème de la pollution de l'air intérieur. Cependant, dans cette période un type de bâtiments est identifié comme plus problématique que d'autres : les écoles et les crèches (mentionnés dans 13 % des cas). La question des pollutions intérieures sur le lieu de travail continue d'être traitée régulièrement, mais sur un mode mineur (11 % des cas). Enfin, contrairement à la période précédente durant laquelle dominait l'idée de recourir à la surveillance de la qualité de l'air intérieur par des organismes agréés, c'est la solution de la vigilance individuelle qui prend le statut de solution dominante à partir de cette seconde période (17 % contre 16 % pour la surveillance). De plus l'accent est davantage mis par les journalistes, dans 9 % des cas, sur une autre solution individuelle consistant à produire ou consommer des produits moins polluants. On voit ici se dessiner les contours du traitement public dominant du problème, qui reste stable jusqu'en fin de période 4, autour de l'idée que la solution au problème de la pollution de l'air intérieur repose sur la responsabilité individuelle des habitants (« aérez chez vous! ») plutôt que sur l'action collective des pouvoirs publics ou des organismes privés du bâtiment ou encore de l'industrie chimique ou manufacturière.

1.2.2.2. « Ouvrir les fenêtres est un geste indispensable » : une médiatisation sous contrôle administratif

Comme pour la période précédente, une analyse plus fine du traitement du sujet dans certains supports offre un éclairage indispensable pour comprendre les logiques qui prévalent, au cours de cette séquence d'institutionnalisation, dans le traitement journalistique du problème de la pollution de l'air intérieur. Nous prendrons de nouveau le cas des quotidiens *Le Monde* et *Le Parisien*, introduirons le corpus tiré du magazine *Le Quotidien du médecin*, qui s'adresse aux professionnels

de santé, et présenterons une analyse détaillée du corpus d'émissions télévisées, particulièrement abondantes au cours de cette période.

À partir de juillet 2001, s'ouvre dans le quotidien *Le Monde* une nouvelle phase au cours de laquelle le problème de la pollution de l'air intérieur acquiert une plus grande visibilité, sans pour autant s'autonomiser d'autres problèmes comme ceux de la pollution de l'air extérieur ou de la rénovation urbaine. Cette période d'institutionnalisation de la pollution de l'air intérieur est marquée par trois caractéristiques principales. La première est une diversification des journalistes. En six ans, six journalistes traitent de la question dans cinq rubriques différentes. La seconde caractéristique, peut alors sembler paradoxale. En effet, cette diversification des auteurs ne s'accompagne pas d'une diversification des sources mais plutôt de leur réduction. Paradoxe qui s'explique au moins en partie par la création en 2001 de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, organisme public qui fournit progressivement l'essentiel des données chiffrées commentées par les journalistes. La troisième évolution porte sur la forme que prend le traitement journalistique de la pollution de l'air intérieur. Cette forme se modifie pour s'équiper en chiffres et pourcentages. En effet, à mesure que l'OQAI multiplie ses activités de surveillance et de production d'études, par exemple sur les logements et/ou les populations les plus touchés par la pollution de l'air intérieur ou encore sur les produits à l'origine de cette pollution (le formaldéhyde par ex.), ces « mises en chiffres » de la pollution de l'air intérieur sont reprises dans les articles des journalistes. Ces derniers tendent, en outre, à associer aux différentes mesures et quantifications de l'étendue du problème proposées par l'OQAI, deux registres principaux de solutions. Le premier repose sur la nécessité de poursuivre une surveillance publique de la pollution de l'air intérieur afin « justement » d'en prendre toute la « mesure » et cela afin de pouvoir informer le mieux possible les publics concernés. Discours journalistique qui s'avère largement homéomorphe à celui de l'OQAI. Le second registre n'y échappe pas non plus, mais se veut davantage « pratique ». Il s'agit de rappeler des gestes simples dont la responsabilité et la mise en œuvre incombent essentiellement aux individus. Le maître mot étant d'aérer son logement. Un des articles les plus exemplaires de cette seconde phase date de novembre 2006. Intitulé « *Une trentaine de polluants relevés dans les maisons »* et signé par Françoise Chirot, cet article tout en reprenant les premiers résultats d'une enquête de l'OQAI dresse la liste des produits chimiques concernés (formaldéhyde, benzène styrène, toluène etc.), regrette l'absence de valeurs guides ou de seuils de concentration tout en assurant, comme l'OQAI le préconise, que : « *ouvrir les fenêtres est un geste indispensable. Pour assurer le renouvellement de l'air, il faut aérer pendant une dizaine de minutes, soit après une activité polluante, soit le matin dans les chambres.* »[221].

À partir de juillet 2001, s'ouvre également dans *Le Parisien* une phase d'institutionnalisation, au cours de laquelle le problème de la pollution de l'air intérieur acquiert une visibilité plus grande tout en s'autonomisant même de façon incomplète : la pollution de l'air intérieur reste liée au problème plus global de la pollution de l'air ou s'avère un moyen de rendre compte de pathologies spécifiques comme les allergies. L'analyse de cette période qui se clôt en septembre 2007 permet de distinguer trois caractéristiques principales dans le traitement journalistique de la pollution de

[221] CHIROT Françoise, « Une trentaine de polluants relevés dans les maisons » *Le Monde*, 29/11/2006.

l'air intérieur dans le quotidien de la région parisienne. La première est une diversification des journalistes. En six ans, sept journalistes écrivent douze articles dans trois rubriques différentes. Sept sont présentés dans la rubrique « Environnement », ce qui est peut-être le signe d'une amorce d'autonomisation du problème. De plus, notons ici que deux journalistes sont particulièrement actifs puisqu'ils écrivent plus de la moitié des articles consacrés à la pollution de l'air intérieur : Charles de Saint Sauveur (n = 4) et Michel Valentin (n = 3). Pour autant, comme dans le cas du journal *Le Monde*, cette diversification des auteurs ne s'accompagne pas d'une diversification des sources mais de leur réduction. Paradoxe qui tient, là aussi, à la création en 2001 de l'OQAI, organisme qui va fournir l'essentiel des informations chiffrées traitées par les journalistes. On notera cependant, que Charles de Saint Sauveur est, parmi les journalistes, celui qui mobilise les sources les plus diversifiées et celui qui donne, le plus, la parole à des acteurs se voulant critique à l'égard du dispositif public existant, c'est par exemple le cas pour des associations (Greenpeace/WWF), des lanceurs d'alerte/scientifique (André Cicolella, Suzanne Déoux), ou des confrères (UFC-Que choisir). La troisième caractéristique est que, au cours de cette seconde phase, le traitement journalistique de la PAI s'équipe en connaissances notamment à mesure que l'OQAI multiplie ses activités de surveillance et de production de chiffres. Mais si ces données chiffrées circulent et sont reprises dans certains articles, on note que les journalistes du *Parisien* abordent davantage la pollution de l'air intérieur par les produits ménagers et les matériaux vecteurs de pollution (le tabac, les poils d'animaux) que par les produits chimiques incriminés (formaldéhyde, benzène, etc.). Le traitement de la pollution de l'air intérieur se donne ainsi à voir et à lire plus comme un problème de proximité et de vie quotidienne que dans le journal *Le Monde* où les aspects techniques sont plus présents. Ce choix pour la proximité se trouve renforcé par les thématiques sur l'allergie et l'asthme qui sont moins compliquées pour aborder les effets sur la santé de la PAI que les risques pour la reproduction ou les effets neurotoxiques. Comme en écho aux conseils de prévention formulés par les organismes publics comme l'OQAI ou des acteurs politiques (ministre, par ex.), plusieurs articles du *Parisien* rappellent que des gestes simples et des mesures de vigilance individuelle, dont l'aération reste le maître mot, permettent de lutter « *efficacement* » contre la pollution de l'air intérieur. Un des articles les plus exemplaires de cette seconde phase date de novembre 2002. Intitulé « L'air de votre salon ne vaut guère mieux que celui des rues !» et signé par Charles de Saint-Sauveur, cet article dresse l'inventaire des menaces en prenant soin d'être compréhensible par tout un chacun :

> *« Au chapitre des dangers qui nous guettent sournoisement, le principal reste le monoxyde de carbone, qui émane d'appareils vétustes et fait chaque année plusieurs dizaines de morts en France. Dans le séjour, pièce de prédilection des fumeurs, le tabac s'imprègne partout et, avec lui, le benzène, source de cancer. La chambre à coucher, ensuite, est un véritable nid à acariens, petites bestioles qui pullulent par millions dans les matelas et les oreillers, et ce, d'autant plus que l'atmosphère est confinée. La liste noire n'est pas finie : il faut aussi compter avec les moisissures qui prolifèrent dans les pièces humides et surchauffées, les poils de chat, très allergènes, le radon (gaz naturel radioactif), qui augmente les risques de cancer du poumon, et tous les composés organiques volatils (COV) qui s'échappent de nos petits*

produits nettoyants… Bref, autant de polluants spécifiques à l'habitat dont on ne soupçonne ni l'existence ni la nocivité. ».

Après l'énumération des dangers, pièce par pièce, vient l'explication des causes. Fondée essentiellement sur l'expertise de la présidente de l'OQAI, cette explication renvoie la responsabilité de la pollution de l'air intérieur aux individus, puisqu'*« en perdant la culture de la maison, nous avons oublié la règle de base qui est de bien ventiler son logement. Pendant trop longtemps, on s'est focalisé sur les économies d'énergie en oubliant les aspects sanitaires ».* Les solutions proposées relèvent également de la responsabilité individuelle et cela alors même que les frontières du problème restent encore floues :

« Alors, que faire ? Se claquemurer dans son cocon, quitte à y laisser des plumes, ou inviter chez soi l'air de la ville, chargé de gaz d'échappement ? Un dilemme que tentent de résoudre les études actuelles sur les transferts de pollution entre airs extérieur et intérieur. En l'état actuel des connaissances, il vaut mieux aérer son appartement, la plupart des polluants externes n'ayant, de toute façon, aucun mal à franchir le pas de votre porte. Une seule exception : lors des pics d'ozone. Sinon, de l'air ! ».

Le traitement de la pollution de l'air intérieur dans les articles du *Quotidien du médecin*, au cours de cette seconde phase d'« institutionnalisation », présente des traits communs avec celui des deux quotidiens, mais aussi des singularités. Le sujet est traité de façon sporadique par quatre journalistes différents dans neuf articles dont trois sont signés Stéphanie Hasendahl. Le premier article date de juillet 2001. Il aborde la pollution de l'air intérieur par le biais du programme gouvernemental « Bâtiment et Santé » qui a créé « un observatoire de la qualité de l'air intérieur […] pour analyser l'air que l'on respire à l'intérieur des bâtiments »[222]. Relevons que, jusqu'au milieu de l'année 2001, la pollution de l'air intérieur est majoritairement abordée comme une conséquence de la pollution de l'air extérieur liée au trafic routier dans les grandes agglomérations, certains bâtiments comme les crèches étant particulièrement exposés. Ce cadrage par la pollution de l'air extérieur est certes dominant, mais l'approche « bâtiment » demeure prégnante notamment afin de mettre en exergue les risques sanitaires consécutifs à l'usage ce certains types de dispositif dont la climatisation. Si les sources mobilisées par les journalistes sont variées (enquête, interview de scientifiques, médecins, associations, professionnels du bâtiment, politiques), c'est tout de même les sources bureaucratiques qui dominent comme l'OQAI ou le CNA. Le propos peut alors être critique et en appeler à une révision de la loi sur l'air. C'est, par exemple, ce qu'illustre en février 2002, un article de Delphine Chardon qui faisant parler Jean-Félix Bernard, président, du CNA, rappelle que l'on ne peut pas dire que la pollution diminue et que « chaque polluant doit être analysé finement ». À la question « A quand un air plus sain ? », la journaliste conclut sur les propos de Jean-Felix Bernard qui déclare « *Sûrement pas pour demain. L'incitation au renouvellement du parc automobile, dans le but d'éliminer les vieux véhicules pollueurs, ne suffira pas […] Il faut également privilégier les modes de déplacement non polluants, comme la marche ou le vélo* »[223]. Si, en 2002,

[222] *QUOTIDIEN DU MEDECIN (LE)*, « Un observatoire de la qualité de l'air intérieur », 17/7/2001.

[223] CHARDON Delphine, « Il faut revoir la loi sur l'air », *Le Quotidien du Médecin*, 5/2/2002.

plusieurs articles en viennent à identifier d'autres sources de pollution (éléments de décoration, tabac, produits de bricolage, humidité et moisissure etc.), cette identification tient essentiellement à la reprise des informations fournies par l'OQAI sans remettre en cause la prégnance du cadrage par l'air extérieur. Le traitement du problème dans le Quotidien du Médecin est ensuite marqué par un silence qui dure quatre ans, de novembre 2002 à novembre 2006. Pendant ces quatre années, aucun article ne traite directement de la pollution de l'air intérieur, qui n'est mentionnée que de façon anecdotique dans un article présentant un ouvrage collectif d'une vingtaine d'auteurs, dont de nombreux pneumologues et deux historiens, proposant une anthologie du souffle (*Le Souffle magnifié. Regard culturel sur la respiration*). Un second article, de mai 2005, mentionne une fois la pollution de l'air intérieur dans un long article faisant état des missions de l'AFSSE.

Les observations réalisées sur la presse écrite se retrouvent pour partie dans le corpus de documents télévisés, quoi ces derniers présentent plusieurs spécificités propres qui méritent une attention particulière. Lors de cette seconde période, dix-huit programmes télévisés abordent ou traitent spécifiquement de la pollution de l'air intérieur : neuf sujets dans différents journaux télévisés (TF1, France 2 et 3), cinq programmes courts (*Gestes d'intérieur et ou Consomag*) et quatre émissions et/ou documentaires (*Envoyé spécial*/ France2 ; *E = M6*/M6 ; *Magazine de la santé*/ France 5). Au cours de cette période la définition médiatique du problème de la PAI se précise et gagne en consistance notamment par le travail d'expertise et de communication de l'OQAI qui est la source d'information la plus utilisée par les journalistes.

Figure 17 : Sévérine Kirchner pour l'OQAI dans l'émission « Qui décide ? » M6, juillet 2001

Pour autant, la robustesse de cette définition est mise à l'épreuve du fait de la diversité des éléments qui la compose et notamment des liens que la pollution de l'air intérieur entretient avec la pollution atmosphérique.

Figure 18 : Commentaire ironique dans l'émission « Qui Décide ? » de M6 : « Aérer votre intérieur avec du bon air de l'extérieur".

À partir de 2001 la sanitarisation et la médicalisation de la pollution de l'air intérieur s'accentuent, au sens où l'exposition à un ensemble de polluants présents dans les intérieurs fait l'objet d'une traduction en différents symptômes cliniques. La pollution de l'air intérieur se retrouve ainsi *« suspectée d'être à l'origine de maladie respiratoire, ORL et allergiques » (Magazine de la santé, France 5, 1 décembre 2006)* et certains produits chimiques, comme le formaldéhyde, pourraient s'avérer *« cancérigène »*. Pour autant le mode hypothétique de cette sanitarisation/médicalisation comme l'énumération de symptômes divers, le plus souvent peu graves (irritations, allergies), ne favorisent pas la prise de conscience de l'éventuelle gravité des risques associés à la pollution de l'air intérieur. Ce phénomène est d'ailleurs accentué par l'affirmation d'un décalage possible entre les expositions et la survenue de symptômes sévères. C'est ce qu'indique, par exemple, dans la même émission, le Dr. Squinazi (Laboratoire d'hygiène de la ville de Paris) qui tout en rappelant qu' *« il faut être vigilant »* indique que *« certaines maladies ne se manifestent pas avant 20 à 30 ans »*.

Figure 19 : Le Dr Squinazi détaille les différentes maladies et symptômes pouvant être liés à la Pollution de l'air intérieur

Ce décalage dans le temps entre une exposition et la survenue possible d'une pathologie rend le problème de la pollution de l'air intérieur difficile à appréhender. Le flou du problème est également accentué par l'affirmation non seulement d'un manque de connaissance sur les effets

des produits chimiques, mais aussi d'une inégalité face aux effets sanitaires de ces expositions : *« la pollution de l'air intérieur est un véritable problème de santé publique »* mais *« les polluants de la maison sont encore mal connus : les études pour évaluer leur seuil de dangerosité, les effets des produits chimiques sont très différents selon les personnes, on n'est pas tous sensibles aux mêmes doses »*[224]. Toutefois les populations les plus à risques sont désignées, ce sont les « citadins » parce qu'ils passent *« 22h sur 24h à l'intérieur ».* Les lieux les plus à risques sont également repérés. Il s'agit pour l'essentiel des logements domestiques ; d'autres types de bâtiment sont cités mais ne sont pas traités (lieu de travail, restaurant, école, voiture, transports). Dans les sujets et/ou les documentaires ce sont quasi exclusivement les habitations des classes moyennes ou supérieures qui permettent d'illustrer le problème de la pollution de l'air intérieur.

Figure 20 : La maison de Georges Méar qui sera le décor de plusieurs émissions consacrées à la pollution de l'air intérieur

Difficilement objectivable car peu visible, la preuve de l'existence de la pollution de l'air intérieur passe alors par la mise en scène de l'activité de mesure de niveaux de pollution à l'intérieur de maison-témoin expérimentale ou d'habitations privées. Si cette mise en scène qui convoque à la fois des appareillages techniques sophistiqués (dispositif de pompage de l'air, filtre à particules, tests, tableaux de niveaux de mesure, etc.) et des experts qui s'attachent à les faire fonctionner apparaît en décalage avec le discours de prévention tenu par certains experts de l'OQAI.

[224] CARRERE D'ENCAUSSE Marina*, Le Magazine de la santé,* France 5, 1/12/2006.

Figure 21 Comme le montrent les images ci-dessous, la pollution de l'air intérieur est médiatisée par tout un ensemble de dispositifs techniques

En effet, contrairement à la technicité des dispositifs présents dans les images, le discours préventif met l'accent sur des gestes simples faisant appel au bon sens de chacun *« il faut aérer »* et cela tout en soulignant qu'il faut certes *« une amélioration dans les comportements, les modes d'aération dans les pratiques des gens qui sont dans les bâtiments, mais également aussi aider à faire évoluer les réglementations, les techniques de construction, les matériaux, les produits »*[225]. Plus encore, on note qu'au début de cette période, la difficile autonomisation de la PAI du problème plus large de la pollution atmosphérique suscite quelques commentaires ironiques sur les conseils de prévention par « aération » énoncés par des experts de l'OQAI. C'est par exemple le cas, dans l'émission de M6, *Qui décide,* diffusée en juillet 2001 où après un sujet de 7 minutes sur la pollution de l'air intérieur au cour duquel Séverine Kirchner intervient pour rappeler que les mesures de prévention les plus adéquates consistent à choisir des matériaux moins émissifs, à agir sur la ventilation et à revenir aux *« habitudes de nos grands-mères »* en *« aérant nos bâtiments »*, le commentaire final de la voix-off synthétise en indiquant : *« aérer votre intérieur avec du bon air de l'extérieur »*. Au cours des années suivantes, aération et ventilation, vont être les solutions les plus systématiquement avancées dans les émissions et les journaux télévisés comme étant les mesures les plus simples et efficaces pour lutter contre la pollution de l'air intérieur. Les journalistes se faisant

[225] Expert de l'OQAI, JOURNAL TELEVISE DE FRANCE 2, 11 juillet 2001.

alors les relais du discours de l'OQAI dont différents représentants et experts sont systématiquement consultés et interviewés à l'antenne, comme par exemple, Andrée Buchmann.

Entre 2001 et 2003, la circulation de l'expertise de l'OQAI dans différents programmes de télévision permet de préciser publiquement la spécificité des sources de la pollution de l'air intérieur. Les termes utilisés sont simples et les sources incriminées bien identifiables (tabac, acariens, moisissures, gaz toxique, etc.). Le problème de la pollution de l'air intérieur gagne ainsi en spécificité et tend à se distinguer de la pollution de l'air extérieur. Un reportage sur les travaux d'Isabella Annesi-Maesano épidémiologiste à l'INSERM diffusé dans le journal télévisé de 20h de TF1 le 4 novembre 2003 semble sur ce point déterminant puisqu'il permet d'indiquer que les polluants/contaminants qui changent la qualité de l'air à l'intérieur des locaux ne se retrouvent pas forcément à l'extérieur des locaux.

Figure 22 : Isabella Annesi-Maesano, INSERM

Pour autant, cette précision ne permet pas de trancher la question de savoir si la pollution de l'air intérieur est un problème de « bâti » (les bâtiments sont mal conçus) ou de comportements individuels : les individus n'aèrent pas suffisamment leur logement. De même si l'action publique sur le problème est relayée par les médias, son sens reste incertain : l'action publique consiste-t-elle à « mesurer » la pollution de l'air intérieur par des campagnes de prélèvement ou est-ce que ces campagnes permettront dans l'avenir de préciser quelles actions doivent être entreprises pour prévenir les risques sanitaires associés à la pollution de l'air intérieur ? L'existence et l'ampleur du problème comme les solutions envisageables semblent de fait étroitement dépendantes des résultats de la mesure de la pollution de l'air intérieur, comme l'indique par exemple le Dr Squinazi que l'on interroge sur les campagnes lancées par l'OQAI : « *l'objet de la campagne de prélèvement, c'est d'avoir une banque de données sur tout ce qui se passe dans nos maisons en France. Qui doit nous permettre de réfléchir aux actions que nous pouvons mettre en œuvre pour lutter contre ces sources de pollution et améliorer la qualité de l'air dans nos maisons »*[226]. Si les contradictions et les incertitudes entourant la définition de la pollution de l'air intérieur dans l'espace médiatique ne favorisent pas sa stabilité comme problème autonome, les premiers sujets mettant en scène des victimes de la PAI peuvent également laisser perplexe sur le caractère objectif du problème. C'est

[226] JOURNAL TELEVISE DE FRANCE 3, « 19/20 », *France 3*, 19 novembre 2003.

par exemple le cas du journal de 20h de TF1 du 16 décembre 2012 où l'histoire de George Méar suscite un commentaire qui met en doute l'objectivité du *« mal inconnu »* et *« non reconnu par la justice »* dont lui, et son épouse, se disent atteints. Si la trame narrative assure dans un second temps du caractère plausible des symptômes du couple puisque *« tous les experts leur donnent raison mais pas la justice »,* l'intervention finale de Sévérine Kirchner tend de nouveau à relativiser ces symptômes puisqu'elle indique que *« le domaine est encore trop peu connu pour que l'on puisse avoir déjà l'ensemble des informations pour régler ces cas »*.

Figure 23 : Séverine Kirchner de l'OQAI : « le domaine est encore trop peu connu pour que l'on puisse avoir déjà l'ensemble des informations pour régler ces cas ».

Fin 2007, la définition du problème de la pollution de l'air intérieur se caractérise par plusieurs éléments. D'abord l'identification des sources du problème s'avère pour le moins incertaine. Si progressivement une forme de simplification remplace, sous la forme d'un triptyque (chimique, particulaire, biologique) la logique d'inventaire des polluants, ce triptyque fait l'objet de discours qui tendent à relativiser sa robustesse. C'est le cas par exemple de discours qui rattachent l'essentiel de la pollution de l'air intérieur à la problématique du monoxyde de carbone » (« *la plus dangereuse des pollutions intérieures c'est le monoxyde de carbone »*). Réduite pour l'essentiel à cette problématique, la pollution de l'air intérieur doit être alors combattue par des mesures simples et bien connues comme l'aération du bâtiment ou la vérification de l'état des chaudières. La lutte contre la pollution de l'air intérieur est alors assimilée à celle contre l'intoxication au monoxyde de carbone, les risques sanitaires associés à d'autres polluants sont dès lors passés sous silence. La réduction du problème de la pollution de l'air intérieur passe également par un discours plus technique qui met l'accent sur un seul produit : le formaldéhyde. Or cette mise en risque « chimico-toxicologique » de la pollution de l'air intérieur se trouve également relativisée puisqu'en 2006, les conséquences sanitaires du formaldéhyde restent encore à évaluer (*Le Magazine de la Santé du 1 décembre 2006*)

La définition du problème intègre également des éléments sur les mécanismes d'imputation de la responsabilité de la lutte contre la pollution de l'air intérieur. Dans différentes émissions, l'essentiel des mesures de prévention est présentée comme relevant du comportement individuel.

Comme l'indiquait en 2001 Séverine Kirchner dans le magazine de M6, *Qui décide ? : « la pollution résulte de nos activités domestiques ».* Pour autant on remarque que c'est moins au citoyen qu'au consommateur que s'adressent ces conseils de prévention. C'est notamment le cas dans le programme court *Consomag,* diffusé sur France 2 et France 3 en novembre 2006, dans lequel, Paul Antony, représentant de l'UNAF, demande que les comportements de consommation changent afin de préserver la santé et l'environnement : *« Penser à réduire les consommations de certains produits comme les détergents ou autres, cela contribue à améliorer l'environnement et donc la santé* ». Progressivement la figure de l'individu-consommateur à laquelle s'adressent les messages de prévention se stabilise. Abstrait et détaché de toute appartenance sociale, l'individu-consommateur est considéré par le discours de prévention comme d'autant plus responsable de sa santé que l'information dispensée par les experts et relayée par les médias doit lui permettre d'adopter les bons comportements et d'acheter les bons produits afin de lutter contre la pollution de l'air intérieur. De plus, on peut se demander si cet individu-consommateur-responsable de sa santé n'est pas aussi le téléspectateur auquel s'adressent, sur le mode de l'évidence, les présentateurs d'émission de télévision.

Figure 24 : Un client mal informé….

Figure 25 : Les messages s'adressent au consommateur responsable désormais informé par ce responsable du rayon moquette d' une enseigne de bricolage : « ce qui est mauvais ce sont les colles à base d'alcool et à base de néoprène »

C'est ce que semblent illustrer les propos de Marina Carrère d'Encausse, lors d'une émission du *Magazine de la santé* diffusée sur France 5 en décembre 2006 : *« Lisez bien les notices, ne mélangez*

pas les produits, l'aération c'est important donc n'oubliez pas d'ouvrir vos fenêtres au moins une dizaine de minutes par jour ou opter pour l'air conditionné »[227].

Figure 26 : Les conseils de Marina Carrère d'Encausse

Figure 27 : Les conseils de la journaliste Aurélie Erhel : « nettoyer les bouches d'aération et ouvrir la fenêtre au moins 15mn par jour »

Figure 28 : les conseils conjoints de Andrée Buchmann (Présidente OQAI) et de Suzannne Déoux (ORL) lors de l'émission Allô-docteurs du 29 avril 2008.

[227] MAGAZINE DE LA SANTE, *France 5*, décembre 2006.

Pour autant, la définition du problème proposée par les médias ne contient pas seulement un registre d'action individuelle pour lutter contre la pollution de l'air intérieur, mais fait également état de l'action des pouvoirs publics. Cette dernière consiste pour l'essentiel à prendre la mesure du problème en mettant en scène cette mesure par le recours à la science, au chiffre et à la technique. La publicisation de l'action publique passe ainsi par deux méthodes principales. La première est l'énoncé de chiffres présentant les résultats de différentes études menées ou en cours. L'accent est mis sur l'ampleur des enquêtes : *« pour quantifier, l'OQAI a lancé une vaste étude depuis 3 ans, 570 résidences principales, 1600 habitant/ 170 villes »*[228]. La seconde est la mise en image du travail de mesure. Plusieurs reportages, notamment ceux des JT, montrent ainsi comment dans des appartements et des maisons, s'effectue le travail de quantification de la PAI réalisé par les pouvoirs publics auprès des populations. Le décalage est alors saisissant entre l'action de l'État qui mobilise un ensemble d'appareillage, de tests et de dispositifs techniques de capture des polluants ainsi que d'experts en « blouse blanche » (S. Kirchner) ou en « costume » (Dr. Squinazi) et l'ordinaire des lieux investigués, qui, pour l'essentiel sont des habitations de la classe moyenne.

Un troisième élément de la définition médiatique concerne le jeu d'inclusion/exclusion entre les problèmes de l'air extérieur et de la pollution de l'air intérieur qui ne favorise pas une autonomisation aboutie de ce dernier. Ces difficultés d'autonomisation tiennent notamment à un mode de traitement médiatique qui, par un script doublé d'une trame narrative récurrente, fait de la pollution de l'air intérieur un « sous-produit » de la pollution de l'air extérieur. Dans différents reportages, la pollution atmosphérique est ce par quoi est introduit et présenter la pollution de l'air intérieur, le fond à partir duquel la pollution de l'air intérieur doit être distinguée.

Figure 29 : Par exemple, en 2010, ce reportage sur la pollution de l'air intérieur diffusé sur M6 débute par des images de pollution extérieure et urbaine

Ainsi, nombre de reportages télévisés sur le sujet débutent par des plans larges montrant des nuages de pollution au-dessus de grandes villes, en particulier Paris, à l'instar du document décrit au début de ce rapport. Généralement ces reportages se poursuivent par des gros plans sur des fumées d'échappement de voitures ou de deux-roues, images qui, prises au ras du sol, permettent de signifier l'importance de la pollution atmosphérique urbaine. L'introduction des reportages se

[228] *Ibid.*

termine alors par une voix-off qui indique que *« l'air intérieur est parfois plus pollué que l'air extérieur »* avant qu'un travelling vers une fenêtre ou une porte d'habitation ne permette d'aborder directement la pollution à l'intérieur des habitations.

Un quatrième point concerne la diversification des registres de traitement médiatique de la pollution de l'air intérieur. Ainsi, entre 2001 et 2007, en plus du registre médico-expert qui reste dominant dans les émissions de santé ou celles dit de « plateau », la dramatisation et la peur font leur apparition.

Figure 30 : L'angoisse résulte de la symbolique du chat noir associé aux produits ménagers

C'est par exemple le cas dans l'émission, *Le Magazine de la santé*, où M. Cymes déclare : *« Nous pensons être à l'abri de la pollution quand nous sommes à l'intérieur de notre habitation et bien en réalité c'est loin d'être le cas »* et de poursuivre par une interprétation des résultats des premières expertises chiffrées menées par l'OQAI : *« Un bilan plutôt inquiétant présenté par l'OQAI, 1 logement sur 10 présente des niveaux de pollution élevés »*, laissant supposer qu'une pollution invisible nous menace dans nos maisons : *« le formaldéhyde est partout mais on ne sait pas où il est puisque les étiquettes restent muettes » ou encore « les polluants sont présents en abondance sans que l'on s'en rende compte »*. Ces registres de la peur et de la dramatisation passent par une série de procédés et de figures rhétoriques (l'ennemi intérieur, menace, peur, invisible, poison, silencieux, mais aussi visuels (images troubles, chat noir, gros plans sur des acariens) ou musicaux (musique à suspens ou de film d'horreur). À cet égard, le documentaire « Poisons intérieurs » diffusé en juin 2005 dans le magazine *Envoyé spécial* sur France 2 est exemplaire : *« nous nous croyons à l'abri chez nous mais nous nous trompons car dans le confinement de nos maisons se cachent un ennemi plus sournois, un mystérieux mélange de substances chimiques »*[229]. Notons que ce registre du mystère se soutient de l'incertitude scientifique sur l'ampleur des dangers. L'appropriation journalistique du discours d'association comme *Greenpeace* permet ainsi d'accroître le potentiel dramatique du récit médiatique sur la pollution de l'air intérieur. C'est une nouvelle fois, le cas dans ce documentaire *d'Envoyé spécial* dans lequel, les propos de Yannick Vicaire, responsable du programme « toxiques » de *Greenpeace France*, laissent entrevoir le potentiel de scandaleux de la pollution de l'air intérieur : « *sur les 100 000 substances chimiques présentes sur le marché européen on en connaît à peine 10 %*

[229] ENVOYE SPECIAL, « Poisons intérieurs » France 2, 16 juin 2005

du point de vue de leurs effets sur la santé et l'environnement ». Registre du scandale qui peut alors se déployer en dénonçant l'attitude des industriels qui freineraient l'élaboration d'une connaissance des risques de santé-environnementale contraire à leurs intérêts financiers. Par la diversification des sources des journalistes, s'amorce ainsi une forme de politisation du problème de la pollution de l'air intérieur, qui deviendra dominante dans la période suivante, et qui se traduit ici par une tension entre deux logiques contradictoires : à la maximisation des intérêts financiers des industriels doit répondre la connaissance des risques pour protéger la santé-environnementale. Les solutions envisagées sont alors moins individuelles que politiques et c'est ici le citoyen qui est interpellé par le discours médiatique : *« 2,3 milliards d'euros c'est le coût de ces tests. Trop cher pour les industriels qui font traîner le projet depuis deux ans. À Bruxelles se dessine un compromis pour réduire le champ des investigations au grand dam des associations écologistes. En trente ans, on pourrait économiser 50 milliards en dépenses de santé si ces produits étaient plus ou mieux connus. »*

I.2.3. Quand le fond de l'air effraie : la politisation du problème autour des « Grenelle » de l'environnement (2007-2010)

1.2.3.1. Un traitement plus soutenu jouant davantage sur le registre du scandale de santé publique

La troisième séquence de la carrière médiatique du problème de la pollution de l'air intérieur que nous avons distinguée correspond à la période des deux « Grenelles de l'environnement », depuis le lancement le 28 septembre 2007 de l'étape 2 du premier « Grenelle » (consultation des publics) et la promulgation de la loi dite « Grenelle 2 » le 12 juillet 2010, qui crée une section « Qualité de l'air intérieur » dans le code de l'environnement (Loi n° 2010-788). Comme on va le voir, le traitement médiatique correspond alors à une « politisation » du problème qu'il contribue à favoriser. Cette période est marquée par un traitement médiatique du problème de la pollution de l'air intérieur plus soutenu que dans les trois autres périodes : 194 documents sont publiés, à raison de 0 à 12 articles par an en moyenne dans la PQN. Le format des articles dans la presse écrite se raccourcit encore par rapport aux périodes précédentes (286 mots en moyenne), et se situe dans la moyenne générale du corpus. Le rubricage des documents connaît une évolution singulière. Si les pages locales (32 %) et « vie pratique » (13 %) continuent de dominer, le sujet est plus souvent traité dans les pages « politique » (12 %) qu'au cours des autres périodes. Par ailleurs, la répartition des documents dans les rubriques spécialisées se fait plutôt dans les pages « environnement (9 %) que dans les pages « science » (7 %) et « santé » (6 %) – une tendance qui se confirmera dans la période suivante. Le sujet est majoritairement traité, comme dans les deux périodes précédentes, sous la forme de reportages (32 %), d'articles d'information (31 %) ou de brèves (22 %). La particularité de cette période réside dans l'augmentation du nombre d'interviews (8 %), une évolution qui témoigne du fait que le sujet semble pouvoir davantage « s'incarner » que dans les périodes précédentes et avoir trouvé ses porte-parole attitrés – une tendance qui se confirmera dans la période suivante. Les journalistes citent toujours fréquemment les sources administratives (dans 21 % des cas), mais ce sont surtout les acteurs politiques (19 %) et associatifs (18 %) qui gagnent dans cette période une

place privilégiée comme source d'information des médias. Les scientifiques (12 %) et les médecins (8 %) ont toujours leur place, mais ils continuent à perdre de leur importance aux yeux des journalistes par rapport aux périodes 1 et 2. On notera que la politisation du problème de la pollution de l'air intérieur, et notamment les débats qui entourent la fixation des seuils d'exposition aux polluants, s'accompagne de citations plus fréquentes des entreprises privées qui entendent apporter des solutions pratiques au problème (7 %) ainsi que d'organisations internationales comme l'OMS ou le CIRC qui proposent des seuils plus contraignants que ceux proposés par les autorités françaises (5 %).

Dans les documents publiés au cours de cette période, comme dans ceux de la période précédente, les causes de la pollution de l'air intérieur les plus fréquemment mentionnées sont les produits de bricolage ou ménagers (15 %), les éléments de décoration (15 %) et les colles (15 %). On notera cependant que plus souvent, aucune cause n'est mentionnée (8 %) et que la question de la pollution de l'air intérieur par le tabac occupe une place plus importante que dans les périodes précédentes (8 %). Concernant les victimes de la pollution de l'air intérieur, on retrouve dans cette période une constante déjà observée auparavant : la plupart du temps (35 % des cas), aucune population particulière n'est mentionnée ou alors la population en général (22 %). Cependant, la population des victimes en bas âge connaît une augmentation notable (24 % contre 15 et 20 % dans les périodes 1 et 2) : la référence aux enfants comme « victimes innocentes » d'un problème de santé publique causé par l'inaction des pouvoirs publics constitue une ressource souvent utilisée dans un processus de « scandalisation » qui reste toutefois contenu. Si cette période de plus forte politisation du problème ne semble pas s'accompagner d'avancées significatives dans le flou qui entoure l'identification des symptômes liés à l'exposition aux polluants de l'air intérieur (dans 30 % des cas, aucun symptôme n'est mentionné), il est toutefois remarquable de constater que c'est dans cette période que les effets cancérigènes – portant les risques de mortalité les plus élevés - sont le plus fréquemment mentionnés (18 % des cas) devant les problèmes respiratoires (16 %) ou d'allergie (12 %) qui occupaient le devant de la scène dans les périodes précédentes. Si, à l'instar des deux périodes précédentes, c'est le domicile privé qui est le plus souvent évoqué par les journalistes lorsqu'ils traitent du problème de la pollution de l'air intérieur (41 %) et que les pollutions sur le lieu de travail continuent d'être traitées de façon marginale (10 %), on notera que, dans cette période, les problèmes de pollution de l'air dans les crèches et les écoles sont plus fréquemment cités qu'auparavant (19 % des cas). Les solutions les plus souvent envisagées pour résoudre le problème de la pollution de l'air intérieur sont, comme dans la période précédente, la vigilance individuelle (16 %) et la surveillance de la qualité de l'air (14 %). Les réponses relatives à l'amélioration de la structure des bâtiments, en particulier la ventilation, (10 % des cas) sont également de retour, suivies par celle consistant à consommer et produire des produits moins polluants (10 %). Fait remarquable, des solutions qui peuvent être jugées plus « radicales » dans l'état du débat public à ce moment, et qui consistent par exemple à interdire ou à limiter drastiquement la production et la distribution de certaines substances comme le formaldéhyde (8 %), à alerter le public sur les dangers de l'exposition aux polluants de l'air intérieur (8 %) ou encore à procéder à l'étiquetage systématique les produits les plus polluants comme des peintures, vernis ou colles (7 %), sont plus fréquemment envisagés que dans les autres périodes.

1.2.3.2. « Les substances potentiellement nocives sont légion » : une médiatisation sous contrôle politique

Dans cette troisième phase, l'analyse qualitative du corpus de presse écrite (*Le Monde Le Parisien*) et de documents télévisés illustre un processus de politisation sans « mise en scandale » qui caractérise alors le traitement médiatique de la pollution de l'air intérieur.

Si on peut qualifier de saillante cette troisième phase de la carrière médiatique de la pollution de l'air intérieur, elle est marquée par une politisation accrue du problème, comme le montre le cas du quotidien *Le Monde*. Sous l'influence des différentes lois dites « Grenelle » la pollution de l'air intérieur devient un enjeu sur lequel différents acteurs politiques se prononcent, en particulier les ministres concernés. Entre septembre 2007 et juillet 2010, les articles consacrés à la pollution de l'air intérieur se multiplient comme l'occurrence du terme. Ainsi, vingt articles y font référence en un peu moins de trois ans contre dix entre décembre 1999 et septembre 2007. La diversité des auteurs s'accentue (au moins dix différents) comme celle des rubriques concernées (n = 7). Dans l'ensemble, la production journalistique reste fortement dépendante des données issues des différentes études menées par l'OQAI sur certains types de bâtiments (école, crèche) et/ou certaines populations (écoliers), mais cette source dominante se trouve complétée voire concurrencée par les avis d'autres organismes (OMS, HCSP), associations (ASEF), médecins (pneumologues, cancérologues, allergologues) ou scientifiques (André Cicolella par ex.). On peut faire l'hypothèse que cette nouvelle diversification des sources est le signe de l'émergence d'un espace concurrentiel dans lequel évolue désormais la pollution de l'air intérieur, et dont Le journal *le Monde* rend compte.

Dans le contenu des articles, apparaît ainsi progressivement une tension entre deux types d'approche du problème de la pollution de l'air intérieur. Le premier, officiel, se focalise sur les produits polluants pris séparément dans le but d'informer le public sur les vecteurs de diffusion (colle, peinture, revêtement, bougie, etc.). L'autre mode se veut plus critique. Il interroge la fiabilité des données et mesures de surveillance prises par l'OQAI pour en souligner les limites en mettant, par exemple, en avant un possible « effet cocktail » sur la santé des personnes exposées. « Effet cocktail » que l'approche produit par produit et/ou substance chimique par substance chimique ne permet pas d'analyser. Cette « tension » est particulièrement visible dans un article d'avril 2009 signé par Pascale Santi[230]. Typiques de la production journalistique de cette troisième phase, les travaux de l'OQAI y sont certes repris mais pour en souligner l'incomplétude grâce à l'hypothèse de « l'effet cocktail ». Notion qui vise à rappeler non seulement que certains produits non pas été pris en compte ou que les interactions entre les produits polluants déjà connus pourraient avoir des effets sur la santé insuffisamment analysés. Cette critique des savoirs officiels est alors étayée par l'avis d'un expert, déjà connu et reconnu pour son travail de lanceur d'alerte sur la nocivité de certains produits chimiques, à savoir d'André Cicolella qui invite à la vigilance en prévenant que : « *l'on a*

[230] SANTI Pascale, « « À l'intérieur, l'air que l'on respire est encore plus pollué. De la peinture aux solvants, en passant par les sprays ou les meubles, les substances potentiellement nocives sont légion », *Le Monde*, 22/4/2009

focalisé [les recherches] sur des polluants 'classiques' comme le benzène et le formaldéhyde, mais l'enjeu est plus sur les substances de type perturbateurs endocriniens, qui généralement ne sont pas mesurées, alors qu'elles contaminent la quasi-totalité de la population, qu'il s'agisse du bisphénol A (BPA), des polybromés, des phtalates ou des pesticides ».

La troisième phase qui s'ouvre avec les travaux préparatoires au premier Grenelle de l'environnement en septembre 2007, peut, comme pour le journal *Le Monde*, être qualifiée de « saillante » dans le cas du *Parisien*. La carrière de la pollution de l'air intérieur dans *Le Parisien* fait là aussi l'objet d'une politisation. Les différentes lois dites « Grenelle » expliquent au moins en partie le processus. La pollution de l'air intérieur devient rapidement un enjeu politique sur lequel les ministres concernés doivent se prononcer (Mme Kosciusko-Morizet, Mme Jouano, Mme Bachelot, M. Borloo) ainsi que d'autres acteurs politiques, qu'ils ou elles soient issus de la majorité ou de l'opposition (M. Bussereau, M. Santini, Mme Blandin, M. Bernard, etc.). Entre septembre 2007 et juillet 2010, les articles consacrés à la pollution de l'air intérieur se multiplient : 28 articles y font référence en un peu moins de trois ans contre 15 entre septembre 1998 et septembre 2007. Comme pour *Le Monde*, la diversité des auteurs s'accentue (au moins treize différents) et quatre rubriques principales concentrent l'essentiel des articles (Environnement, Société, Actualité politique et Santé). L'OQAI reste une source d'information importante mais est moins dominante car fortement concurrencée par d'autres organismes publics (AFFSET, ADEME, INERIS, INPES, CSTB, etc.) ou des associations (AIRparif, Afise, ASE, UFC-Que choisir etc.). En revanche, si peu de médecins ou de scientifiques se prononcent dans *Le Parisien*, on trouve plus d'acteurs économiques et de témoins/victimes que dans *Le Monde*.

Cette diversification des sources d'information conduit à conférer une plus grande surface sociale au problème. La pollution de l'air intérieur concerne ainsi un nombre accru de bâtiments (domicile, école, lieu de travail) ainsi que les transports (métro, voiture). Les populations concernées se diversifient même si les enfants restent la population la plus souvent citée notamment par le biais des expositions à l'école. D'un point de vue général, on peut dire que la ligne éditoriale du *Parisien* sur la pollution de l'air intérieur conduit moins à en faire un enjeu concurrentiel, ce qu'il est, qu'un problème devant être davantage connu du public et reconnu par les pouvoirs publics ; l'insistance sur l'école étant, comme pour *Le Monde*, un moyen d'engager la responsabilité des pouvoirs publics. Un article significatif de cette période à pour titre *« avec des gestes simples, on peut réduire la pollution chez soi »*. Daté avril 2009, le journaliste Frédéric Mouchon y commente les propos de la Ministre Roselyne Bachelot dont l'interview constitue le principe même de l'article. Le caractère exemplaire de ce papier réside notamment dans le fait que l'importance de la pollution de l'air intérieur tient en grande partie au fait que la Ministre s'exprime à son sujet. L'ampleur et la gravité du problème sont abordées avec des phrases simples : *« 'Pour certains polluants, on peut observer une concentration jusqu'à quinze fois plus importante à l'intérieur qu'à l'extérieur', souligne le ministère de la Santé. Sachant que nous passons en moyenne quatorze heures par jour à notre domicile, Roselyne Bachelot juge urgent que chacun réduise son exposition à la pollution intérieure. »* ; ou encore *« entre les effluves de tabac, les bougies parfumées, les peintures et les*

produits d'entretien, nous inhalons chaque jour un redoutable cocktail de substances dangereuses. ». Les solutions décrites sont essentiellement informationnelles :

> *« Roselyne Bachelot, lance samedi une campagne radio et un guide grand public détaillant tous les bons gestes à adopter à la maison pour respirer un air intérieur plus sain. Il sera distribué à 2 millions d'exemplaires dans les pharmacies, les cabinets médicaux, les maternités, les syndicats de copropriété et les agences immobilières ».*

Cette solution, « un guide d'information » renvoie donc la responsabilité de la vigilance et de l'action vers les individus, dont la responsabilité est centrale pour la Ministre :

> *« Les citoyens sont en première ligne pour agir. Aérer son logement, éviter l'accumulation de substances potentiellement cancérigènes chez soi doit devenir une démarche aussi habituelle que de trier ses déchets ménagers. ».*

Enfin, l'évocation d'une possible solution « normative » n'est pensée que pour mieux orienter le choix des consommateurs et non pas contraindre les industriels à opter pour des modes moins polluants de production :

> *« Pour que les consommateurs fassent le bon choix, nous envisageons de rendre obligatoire un étiquetage clair des substances chimiques potentiellement dangereuses contenues dans les produits d'entretien, les colles et les solvants utilisés par les particuliers ».*

Dans le corpus de documents télévisés, cette troisième phase est servie par la diffusion de sept programmes, dont trois émissions (« Allo docteurs » sur *France 5*, « A la carte » sur *France 3*, et 100 % mag sur *M6*), trois journaux télévisés et un programme court (« Consomag »). La période est marquée, d'une part, par la stabilisation d'un certain nombre de formes d'expression médiatique de la pollution de l'air intérieur et par une diversification progressive des sources d'information des journalistes.

On repère d'abord que le recours au registre dramatique se routinise. C'est par exemple, le cas dans l'émission *Allo docteurs*, diffusé sur France 5 en avril 2008 *(« un ennemi qui sommeille dans nos murs, nos meubles ou encore nos produits ménagers »*) et cela même si les risques associés à la pollution de l'air intérieur restent présentés sur un mode conditionnel et/ou hypothétique *(« substances chimiques suspectées d'être à l'origine de maladies respiratoires et allergiques »*) ou lorsque, Michel Cymes, apparaît dubitatif lorsqu'un expert évoque la possibilité que des cancers puissent être liés à la pollution de l'air intérieur. En outre, la figure de l'individu-consommateur devant être éduqué pour qu'il change ses comportements devient dominante (« Consomag »). Comportements qui sont les premiers responsables de la pollution de l'air intérieur comme l'atteste Marie-France Corre, experte en consommation : *« La pollution ça à avoir avec la façon dont on se comporte à l'intérieur »* ; *« tout dépend de la façon dont "on" bricole, fait le ménage, cuisine,*

etc. »[231].

C'est une conception similaire du problème et de sa solution que développent Suzanne Déoux et Andrée Buchmann (OQAI) dans l'émission *Allo docteurs* diffusé en 2008. Ces deux expertes mettent en avant des solutions simples pour lutter contre la pollution de l'air intérieur au premier rang desquelles se trouve l'aération des habitations. Le ton adopté est celui de la pédagogie et du conseil pratique qui doit induire des changements de comportements pour préserver sa santé, mais aussi celle de son entourage proche : *« on peut aussi ouvrir les fenêtres le matin très tôt »* ; *« quand on attend un enfant on ne refait pas la maison, il faut choisir des matériaux/peintures avec les plus faibles teneurs en COV »* ; *« il faut avoir bien conscience que l'habitat, les logements sont plus pollués que l'air extérieur en concentration de polluants, quand on ouvre on dilue toujours »*. Les messages de prévention s'orientent alors vers des conseils d'achats : *« plutôt du bois massif que du bois aggloméré »*. Ce type de conseils se multiplie à mesure que différentes solutions (plantes ; objets techniques) supposées améliorer l'air intérieur sont présentées dans plusieurs émissions de télévision. Des membres de l'OQAI sont alors interrogés comme « expert » pour évaluer la pertinence des produits disponibles sur le marché de ces solutions : *« Il y a une chose efficace c'est ouvrir les fenêtres et se débarrasser des moisissures en utilisant de l'eau de javel, tout le reste, toutes les machines cela va vous coûter cher et ne pas être très efficace, au contraire* »[232]. L'orientation des conduites de consommation n'est pas seulement le discours des experts de l'OQAI mais aussi celui, par exemple, d'une conseillère médicale qui, dans la même émission, invite les individus à : *« supprimer les aérosols, notamment ceux trop parfumés, certains industriels utilisent pour cela des substances chimiques qui polluent encore davantage l'air intérieur »* et la voix-off de conclure : « *aérer son logement tous les jours suffit déjà pour avoir un air plus sain ».*

La diversification des sources d'information des journalistes ne modifie pas fondamentalement les messages de prévention comme le montre un sujet diffusé dans les journaux télévisés du 12/13 de *France 3* le 25 août 2009 et repris le même jour dans le journal télévisé du « 19/20 ». S'appuyant sur l'expertise de *l'UFC-Que choisir,* le sujet nous apprend que le message délivré par cette association de consommateurs est que *« l'air de notre intérieur est bien plus pollué qu'à l'extérieur* » et que si l'on n'aère pas *« l'air de notre appartement ou de notre maison peut être toxique »*. Parmi les sources de pollution, l'accent est exclusivement mis sur les produits de bricolage et/ou ménager. Le reportage insiste tout particulièrement sur les dangers que représentent certaines colles utilisées *« pour fixer les moquettes »*. Pour autant, les risques pour la santé restent mal identifiés comme semble l'indiquer une interview de François Carlier, directeur des études à l'UFC : *« Ça pollue plus les premiers jours où on a posé la moquette mais ça continue à libérer au long cours des substances comme le formaldéhyde, on ne peut pas dire que l'on s'empoisonne pendant vingt ans mais il y a quand même une toxicité préjudiciable pour la santé sur le long terme »*. Les solutions envisagées passent par des schémas explicatifs et la nécessité d'informer des consommateurs clients des magasins de bricolage. Ainsi, la fin du sujet se déroule dans un magasin où à la suite d'une mise en scène portant sur le manque d'information des clients *(« je ne savais pas*

[231] À LA CARTE, « Quel est l'endroit le plus pollué chez vous ? », *France 3*, mars 2009.

[232] Andrée Buchmann, « 100% Mag », M6, 28/01/2010

du tout. Je savais que cela sent mauvais quand on colle mais je ne pensais pas que c'était nocif pour l'environnement »), un vendeur énonce une information se voulant rassurante : *« ce qui est mauvais ce sont les colles à base d'alcool et à base de néoprène, nous on utilise que des colles acryliques, à l'atelier il n'y a pas de problème »*.

Au cours de cette période, la mise en scène de l'action publique se poursuit. Si elle reste fortement marquée par la science et la technique[233], elle est complétée par l'annonce de mesures réglementaires pour 2012 : *« une nouvelle réglementation va être mise en place en 2012 pour les produits de construction et de décoration. L'objectif est de mieux informer le consommateur des émissions polluantes qui sont émises à partir de ces produits. C'est un étiquetage de plusieurs classes, de la classe A+ à C. À+ étant le meilleur et C la moins bonne, et donc en fonction des besoins, en fonction des locaux, en fonction de sa sensibilité, est-ce que l'on est asthmatique ou plus sensible à la pollution on va pouvoir choisir ses produits de construction et de décoration »*[234]. Ce type de mesure fait l'objet de critique de la part de *l'UFC-Que choisir.* L'association qui conteste le monopole de l'expertise sur la pollution de l'air intérieur de l'OQAI interroge notamment les choix qui sont à l'origine de ces normes d'étiquetage. Ainsi, Gilbert Rieu (administrateur général de l'association), déclare dans la même émission : *« La nouvelle réglementation va dans le bon sens parce qu'elle fixe des normes maximales pour un certain nombre de produits. Malheureusement, il n'y en a que quatre qui sont concernés, il existe pourtant d'autres produits dangereux voire cancérigènes comme les formaldéhydes qui ne sont toujours pas concernés par cette norme, le nouvel étiquetage apporte de la confusion, on pourrait imaginer que la note A est suffisante alors qu'il est nécessaire d'avoir la note A+ ».*

I.2.4. La routinisation du traitement médiatique du problème (2010- 2015 ?)

[233] C'est le cas par exemple d'un reportage qui relate la visite, prescrite par un hôpital, d'une conseillère en pollution de l'air intérieur dans un appartement. L'accent est mis sur le dépistage, action classique de santé publique. Les images mettent en scène la mesure de la pollution de l'air intérieur, notamment par la capture des poussières dans l'appartement. Un test est même réalisé devant les caméras avec lecture des résultats par colorimétrie. L'impression de technicité du problème est frappante. Les résultats sont attendus et ils s'avèrent positifs. Mais le décalage entre les contraintes pratiques de la vie quotidienne et les solutions proposées pour lutter contre la pollution de l'air intérieur laisse dubitatif les habitants du logement puisqu'il s'agit d'enfermer définitivement les objets pollués par des acariens dans une housse étanche. Or, les images montrent bien que l'appartement est très humide, des moisissures sont présentes au plafond mais aucun discours ne vient rappeler la responsabilité du propriétaire (*Allo docteurs*, France 5, avril 2008).

[234] Interview de Sévérine Kirchner pour l'OQAI dans *Consomag* diffusé en septembre 2009

1.2.4.1. Un traitement stabilisé mais plus allusif

La quatrième phase de la carrière médiatique du problème de la pollution de l'air intérieur, plus difficile à caractériser car elle est contemporaine de l'étude, commence avec la mise en place réglementaire du deuxième « Grenelle de l'environnement » (juillet 2010) et se poursuit jusqu'à aujourd'hui (juillet 2015). Elle se caractérise par une couverture médiatique moins forte que la précédente, mais plus importante que lors de la phase d'institutionnalisation du problème en 2001-2007. On peut considérer que cette phase correspond à une période de « routinisation » du traitement médiatique de la pollution de l'air intérieur. Dans cette période, la PQN publie entre 0 à 9 articles par an. La taille moyenne des articles dans la presse écrite diminue sensiblement par rapport aux trois périodes précédentes (191 mots par article, soit 0,7 fois la taille moyenne des articles sur l'ensemble du corpus). Le rubricage des articles se fait dans la moitié des cas dans les pages locales de la PQR (49 %), ou bien dans les pages société (10 %). La répartition entre les pages « vie pratique » et les pages « environnement » s'opère à part égale (7 %), témoignant de la stabilisation du problème dans la catégorie de problème environnemental lorsqu'il est traité par des journalistes spécialisés. Par ailleurs, si les formats journalistiques utilisés pour traiter le problème restent semblables à ceux de la période précédente (29 % de reportages, 28 % d'articles d'information), la proportion de brèves et de filets est en augmentation significative (33 %). Ce chiffre témoigne de l'importance des articles courts publiés par la PQR dans notre corpus. On observe ainsi une augmentation conséquente du nombre d'articles consacrés à ce sujet dans un journal comme *Ouest-France*, qui publie 61 articles sur ce sujet pour la seule année 2014. Les pages locales de la PQR privilégient en effet des annonces d'événements tels que des ateliers d'information ou de formation sur la qualité de l'air intérieur : un format journalistique qui illustre à sa manière la « routinisation » du traitement journalistique du problème, devenu une sorte de « marronnier ». Dans cette dernière période les sources administratives continuent d'occuper une place privilégiée en tant que source d'information des journalistes (25 % des citations). Par contre, les acteurs politiques sont moins fréquemment cités que dans la période précédente (10 % contre 19 % dans la période 3), à la faveur de sources associatives (18 %), des sources scientifiques qui retrouvent la faveur relative des médias (14 %) et des entreprises privées (11%).

Par ailleurs si, comme dans les deux périodes précédentes les causes de pollution de l'air intérieur les plus souvent évoquées sont celles émises par les produits de bricolage et d'entretien (15 %), les éléments de décoration (13 %) ou les colles (11 %), on constate au cours de cette dernière séquence que les documents ne mentionnant aucune cause particulière de pollution occupent une place plus importante qu'auparavant (14 % du total). Tout se passe comme si le problème avait acquis un tel caractère d'évidence aux yeux des journalistes qu'il était moins souvent besoin d'en expliquer les origines à leurs lecteurs. L'opacité qui entoure l'évocation des symptômes liés à l'exposition aux polluants de l'air intérieur est également renforcée dans cette période, puisque dans 43 % des cas aucun symptôme n'est mentionné – un chiffre sans équivalent dans les autres périodes. Lorsque des symptômes sont évoqués, il s'agit des problèmes respiratoires (15 %) et allergiques (13 %) « classiques », qui prennent le dessus sur les effets cancérigènes (15 %). Dans cette période, les bâtiments les plus évoqués lorsque les médias traitent de pollution de l'air intérieur sont, selon

un schéma déjà observé dans la phase précédente, le domicile privé (43 %), les crèches et les écoles (17 %) et le lieu de travail (13 %). On constate ainsi, dans un contexte marqué par des débats sur la mise en place puis le report par le Ministère de l'écologie de la loi relative à l'obligation de mesure de la qualité de l'air intérieur dans les Établissements recevant du public (ERP)[235], que la question de la pollution de l'air dans les établissements scolaires tend à se naturaliser dans le cadrage médiatique du problème. Les solutions dominantes proposées par les journalistes et leurs sources pour traiter le problème de la pollution de l'air intérieur demeurent sans surprise, dans cette période, la vigilance individuelle (17 %), la surveillance par des organismes agréés (16 %) et l'amélioration de la structure des bâtiments pour en favoriser l'aération (12 %). L'idée d'informer et d'alerter la population est également, avec celle de produire et de consommer des produits moins toxiques, évoquée de manière assez fréquente (9 % dans chaque cas).

1.2.4.2. « Un cadre juridique de plus en plus strict » : une médiatisation sous contrôle normatif

Dans les différents supports étudiés, cette quatrième phase est marquée par une forme de routinisation/normalisation du traitement journalistique du problème de la pollution de l'air intérieur. Ainsi, entre juillet 2010 et juillet 2015, vingt-quatre articles font référence à la pollution de l'air intérieur dans le quotidien *Le Monde*. La diversité des auteurs, des sources, des rubriques et des types d'article persiste même si les articles d'information (n = 11) et les reportages (n = 4) sont les plus nombreux. La forme « scandale » est ici dominante, ce qui peut être paradoxalement le signe d'un traitement « normalisé » de ce type de sujet. L'attention est ainsi plus particulièrement portée sur la pollution de l'air intérieur touchant des populations vulnérables, comme les enfants et les écoliers. L'exposition de cette population est jugée d'autant plus problématique, qu'elle est jeune, que plusieurs spécialistes y révèlent une augmentation significative de maladies allergiques, que cette population est exposée malgré elle, notamment à l'école, ce qui engage, en conséquence, directement la responsabilité des autorités publiques. Un des articles les plus significatifs de cette dernière phase date de mars 2012. Signé par Paul Benkimoun[236]. Après un titre accrocheur, le journaliste y rappelle les mesures existantes en France à savoir que : « *deux décrets du 2 décembre 2011 définissent les conditions de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP), et fixent les valeurs guides pour le formaldéhyde et le benzène. Un troisième décret, du 5 janvier 2012, prévoit dès le 1er juillet, la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur, notamment dans les établissements scolaires. Quelque 56 000 écoles, collèges et lycées sont concernés* ».

En juillet 2010, s'ouvre également dans *Le Parisien* une quatrième phase dans la carrière de la pollution de l'air intérieur, marquée par une forme de routinisation/normalisation du traitement

[235] FABREGAT Sophie, « Qualité de l'air intérieur : l'obligation de surveillance dans les crèches et écoles est repoussée sine die » *Actu-environnement.com*, 25/9/2014, http://www.actu-environnement.com/ae/news/qualite-air-interieur-obligation-surveillance-creches-ecoles-reporte-22759.php4

[236] BENKIMOUN Paul « Près d'un tiers des écoliers exposés à un air contaminé. Un cadre juridique de plus en plus strict », *Le Monde*, 30/3/2012.

journalistique du problème. Entre août 2010 et juillet 2015, 35 articles font référence à l'air intérieur ou à la pollution de l'air intérieur. La diversité des auteurs, des sources et des rubriques persistent même si pour cette dernière catégorie « Les pages locales » dominent avec dix-huit articles contre quatre pour la santé et un pour l'environnement. Les types d'article abordant la pollution de l'air intérieur sont très majoritairement des reportages (n = 12), des brèves (n = 12), des articles d'information (n = 6) et des interviews (n = 4). Contrairement au journal *Le Monde*, aucune forme rhétorique spécifique ne se distingue réellement, même si la déclinaison locale d'un même événement est fréquente. On peut dire ici que la pollution de l'air intérieur tend à se dissoudre dans d'autres thématiques pour en éclairer un aspect ou donner une couleur plus général à un papier. Ainsi, par exemple, la mise en évidence d'une pollution des sols sous un bâtiment public ou sous une usine située à proximité d'habitations, permet de soulever la question d'une possible pollution de l'air et donc de l'air intérieur. Autre exemple, l'exposition des salariés de pressing au perchloroéthylène sert à interroger une éventuelle pollution de l'air intérieur que subiraient les riverains habitant à proximité de ce type d'établissement. Ou encore, la mise sur le marché de nouveaux produits « bio » destinés à des services déjà existants comme les salons de coiffure, permet de souligner l'amélioration de la qualité de l'air dans ce type de commerce. Enfin, les solutions proposées par des entreprises pour purifier ou améliorer la pollution de l'air intérieur sont autant d'occasions d'aborder le sujet.

Dans *Quotidien du Médecin* s'ouvre également une phase, au cours de laquelle le problème de la pollution de l'air intérieur acquiert une plus grande visibilité. Sans complètement autonomiser la question de l'air intérieur de celle de l'air extérieur, la période lui confère néanmoins une identité spécifique. Cette période est marquée par trois caractéristiques principales. La première est une diversification des journalistes. Entre 2010 et 2015 ans, dix auteurs dont trois médecins traitent de la question dans cinq rubriques différentes même si la rubrique « Environnement » (n = 5) est surreprésentée par rapport aux rubriques « science » (n = 3), « santé » (n = 3) ou « vie pratique » (n = 3). La seconde caractéristique est que, contrairement à la presse généraliste, la diversification des auteurs s'accompagne de celle des sources. Ce qui ne veut pas dire que chaque journaliste possède « ses » propres sources. On observe plutôt une pondération ou une discussion des chiffres produits par les organismes officiels comme l'OQAI par la mobilisation d'autres sources. De fait les articles se construisent en faisant appel à plusieurs sources, en particulier scientifiques (n = 7) et ne se limitent pas à l'information diffusée par les acteurs bureaucratiques qui restent cependant importants (n = 5) en particulier l'OQAI et l'AFSSET (INVS, IFEN, CNA sont également cités comme source). Cette période d'institutionnalisation est aussi marquée par la présence des acteurs politiques (n = 4), en premier lieu les ministres de l'écologie. Les médecins (n = 4) - pneumologues, allergologues et ORL - sont également fortement mobilisés par les auteurs alors que ces derniers étaient absents de la première phase. Sont aussi présents mais dans une moindre mesure, les entreprises (n = 2, comme Veolia), des associations (dont WECF), les organismes internationaux (OMS). La troisième évolution porte sur la forme que prend le traitement journalistique de la pollution de l'air intérieur. Cette forme se modifie pour s'équiper en chiffres, en pourcentages et en seuils. Comme c'est également le cas pour la presse généraliste ce phénomène est très lié à l'activité de l'OQAI dont les résultats des activités de surveillance et de production d'études, sur les logements et/ou les populations les plus touchés

par la pollution de l'air intérieur ou encore sur les produits à l'origine de cette pollution (le formaldéhyde par ex.), se retrouvent dans les articles des auteurs (médecins, journalistes ou hybrides). Mais cette « mise en chiffre » de la PAI résulte également de l'activité d'autres acteurs sources, en particulier les médecins et les études scientifiques qui sont mobilisés dans plusieurs articles. Cette profusion de chiffre s'accompagne d'une diversification des causes de la pollution de l'air intérieur. Si les colles du fait de la présence de formaldéhyde restent la première des causes citées (n = 8 articles sur 19 le mentionnent), les allergènes (dont les blattes, absents de la presse généraliste) et les éléments de décoration suivent (6 sur 25). On note également la désignation des composées organiques volatiles relativement absente de la presse généraliste. Les effets se multiplient également même si les problèmes respiratoires dont l'asthme restent les plus traités devant les allergies et loin devant les cancers. Si le registre des solutions gagne en épaisseur, la répartition se fait largement au profit des solutions individuelles comme l'aération et le fait de mesurer la pollution de l'air intérieur dans son logement, les solutions collectives se résument pour l'essentiel à l'étiquetage.

Stéphanie HASENDAHL, « Rhinite et asthme allergiques : la faute à l'école », *Le Quotidien du Médecin*, 29/03/2012

« L'exposition à des concentrations élevées de particules et composés organiques volatils est associée à une augmentation de la prévalence de signes cliniques de l'asthme et des rhinites chez les enfants scolarisés. Les enfants sujets aux allergies semblent les plus à risque », confirme la chercheuse. Les rhinites, en particulier les rhino-conjonctivites, sont associées de manière significative à des taux forts de formaldéhydes (19 % d'augmentation du risque de rhinite allergique) tandis que l'augmentation de la prévalence de l'asthme est observée avec des taux élevés de particules fines PM2,5 (42 % d'augmentation du risque d'asthme allergique). La mauvaise qualité de l'air intérieur pourrait donc à terme détériorer la santé allergique et respiratoire des enfants, en déduit Isabella Annesi-Maesano d'autant que parfois (surtout lorsque les parents sont fumeurs), l'air des maisons est encore plus pollué. La chercheuse fait deux principales recommandations : éviter les sources de pollution, en choisissant si possible des matériaux étiquetés A+, et se doter d'une bonne ventilation, mécanique notamment, « ce qui n'était pas toujours le cas » dans les écoles visitées. Car ouvrir les fenêtres près d'un axe routier surchargé n'a pas beaucoup d'intérêt, reconnaît Isabella Annesi-Maesano qui prône une réflexion sociétale : « en Californie, les écoles ne sont pas construites à proximité des grands axes routiers ».

Pour conclure cette sous-partie consacrée à la carrière médiatique de la pollution de l'air intérieur, on peut constater que contrairement à ce que montre un certain nombre de travaux

consacrés à l'émergence des « scandales » de santé publique[237], il apparaît ici que la phase de politisation intervient *après* une phase d'institutionnalisation-bureaucratisation du problème et sa prise en charge par un organisme public, l'OQAI (voir le **tableau 3** pour une synthèse des résultats). Le problème est, relativement tôt dans sa carrière, sous un contrôle, lui aussi relatif, des pouvoirs publics. En effet, depuis 2001, les pouvoirs publics « enrôlent » des scientifiques dans un dispositif public, l'OQAI, qui produit un véritable travail « d'intelligence scientifique » sur la pollution de l'air intérieur[238]. Une des questions qui se pose est donc de comprendre comment cette intelligence d'État sur la pollution de l'air intérieur, a pu jouer un rôle dans les formes d'expression publique du problème. C'est l'objet de la seconde partie de ce rapport.

[237] MARCHETTI Dominique, *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG, 2010, NOLLET Jérémie, *Des décisions publiques « médiatiques » ? Sociologie de l'emprise du journalisme sur les politiques de sécurité sanitaire des aliments*, thèse de science politique non publiée, Université Lille 2, 2010

[238] BUTON François., « De l'expertise scientifique à l'intelligence épidémiologique : l'activité de veille sanitaire », Genèses, 65, 2006, p. 71-91

Tableau 3. La carrière médiatique de l'air intérieur (1995-2015) : tableau synthétique des résultats

	Séquence 1 1995-2001	**Séquence 2** 2001-2007	**Séquence 3** 2007-2010	**Séquence 4** 2010-2015 (?)
	Emergence	**Institutionnalisation**	**Politisation**	**Routinisation**
Nb total d'articles	25	133	194	384[239]
Nb. d'art./an (PQN)	0 à 2	0 à 7	0 à 12	0 à 9
Taille moy. des articles (hors TV)	568 mots	315 mots	286 mots	191 mots
Rubriques principales	1.Hors rubrique (28 %) 2.Vie pratique (16 %) 3.Société (16 %)	1.Société (19 %) 2.Pages locales (19 %), 3.Vie pratique (15 %)	1.Pages locales (32 %) 2.Vie pratique (13 %) 3.Actualité politique (12 %)	1.Pages locales (49 %) 2.Société (10 %) 3.Environnement (7 %)
Format privilégié	Article d'information (36 %)	Article d'information (34 %)	Reportage/enquête (32 %)	Brève/filet (33 %)
Sources d'information principales	1. Scientifiques (23 %)	1. Administratifs (29 %) 2. Scientifiques (15 %) 3. Associatifs (15 %)	1. Administratifs (21 %) 2. Politiques (19 %) 3. Associatifs (18 %)	1. Administratifs (25 %) 2. Associatifs (18 %) 3. Scientifiques (14 %)
Causes du problème incriminées	1.Air extérieur (13 %) 2.Bricolage/Ménage (13 %) 3.Décoration (13 %)	1.Bricolage/Ménage (17 %) 2.Décoration (14 %) 3.Colles (12 %)	1.Bricolage/Ménage (15 %) 2.Décoration (15 %) 3.Colles (15 %)	1.Bricolage/Ménage (15 %) 2.Pas de cause (14 %) 3.Décoration (13 %)
Populations touchées	1.Aucune (33 %) 2.Tout le monde (22 %) 3.Enfants (15 %)	1.Aucune (34 %) 2.Tout le monde (30 %) 3.Enfants (20 %)	1.Aucune (35 %) 2. Enfants (24 %) 3. Tout le monde (22 %)	1.Aucune (39 %) 2. Enfants (24 %) 3. Tout le monde (19 %)
Symptômes	1.Aucun (21 %) 2.Allergies (21 %) 3. Problèmes respiratoires (21 %)	1.Problèmes respiratoires (25 %) 2.Allergies (20 %) 3.Aucun (19 %)	1. Aucun (30 %) 2.Cancer (18 %) 3. Problèmes respiratoires (16 %)	1. Aucun (43 %) 2. Problèmes respiratoires (15 %) 3. Allergies (13 %)
Bâtiments concernés	1.Domicile (36 %) 2.Aucun (16 %) 3. Lieu de travail (16 %)	1. Domicile (54 %) 2.Ecoles, crèches (13 %) 3. Lieu de travail (11 %)	1. Domicile (41 %) 2.Ecoles, crèches (19 %) 3. Lieu de travail (10 %)	1. Domicile (43 %) 2.Ecoles, crèches (17 %) 3. Lieu de travail (13 %)
Solutions envisagées	1.Surveillance (21 %) 2.Vigilance (15 %) 3. Normes construct°/habitat (10 %)	1.Vigilance (17 %) 2.Surveillance (16 %) 3.Production/Consommation (9 %)	1.Vigilance (16 %) 2.Surveillance (14 %) 3.Structure bâtiments (10 %)	1.Vigilance (17 %) 2.Surveillance (16 %) 3.Structure bâtiments (12 %)

[239] Le chiffre global de 384 documents publiés dans cette phase 4 ne correspond pas à une augmentation du traitement médiatique de la pollution de l'air intérieur, mais tout simplement à une augmentation du nombre de sources disponibles dans les archives – et notamment des archives de la presse régionale qui traite alors abondamment du sujet.

II. LA CONSTRUCTION D'UN CONSENSUS MEDIATIQUE

« *L'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur. Or nous passons 85 % de notre temps à l'intérieur des bâtiments. Cette exposition présente de nombreux risque en matière de santé. Il faut donc prendre les mesures nécessaires en matière de surveillance de la qualité de l'air intérieur et d'aération des logements* ». Tel est, en substance, le message consciencieusement relayé et inlassablement répété par les médias d'information au sujet de la pollution de l'air intérieur depuis une vingtaine d'années en France, en particulier depuis 2001, date de création de l'OQAI. À ce stade de notre réflexion, une série de questions se pose pour comprendre les mécanismes de production et de circulation des discours qui contribuent – par-delà les spécificités de tel ou tel média ou séquence historique - à ce traitement relativement consensuel de la question. Qui est à l'origine de ces « éléments de langage » largement repris par les journalistes ? Quelles sont les logiques et les conditions sociales de production de ces discours construits par leurs sources d'information ? Quelles transformations les journalistes font-ils éventuellement subir à ces formules figées lorsqu'ils se saisissent du problème ? Voici les principales questions auxquelles cette seconde partie entend apporter des éléments de réponse. Nous nous intéresserons ainsi, dans un premier temps, au travail de communication réalisé par plusieurs organismes qui servent de sources d'information aux journalistes sur la question de l'air intérieur, qu'il s'agisse des « relations presse », de la communication et de l'information du grand public ou encore de la formation et de l'information d'acteurs professionnels (II.A.). Nous verrons ensuite que, malgré les efforts de contrôle de ce discours public sur l'air intérieur – les pouvoirs publics souhaitant explicitement « *éviter un processus de type amiante* »[240] - les journalistes conservent une relative autonomie dans leur traitement médiatique, liée aux choix contraints qu'ils doivent opérer au quotidien au sein de leurs rédactions (II.B.). Cette relative autonomie n'est pourtant pas exclusive, paradoxalement, d'une contribution active des médias à la production d'un consensus dominant sur ce problème qui contribue à freiner l'émergence de ce que l'on peut appeler, avec Luc Boltanski, une « forme scandale »[241].

II.1. Contrôle de la communication et luttes pour la propriété légitime du problème de l'air intérieur

À partir de l'analyse quantitative des sources d'information des journalistes qui ont traité de la pollution de l'air intérieur entre 1995 et 2015, nous avons interrogé des personnes responsables de la communication de différents organismes qui participent à la construction de l'information et des débats publics médiatiques sur l'air intérieur. Nous nous intéresserons à trois types principaux de communication : les « relations presse », à travers les cas de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) et de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement

[240] Propos de M. Jean-Louis Borloo, alors Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine, rapporté par le quotidien *La Croix* en 2004, au sujet de la pollution de l'air intérieur (VERDIER Marie, « Les véhicules les plus polluants vont être pénalisés », *La Croix*, 22/06/2004).

[241] BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Elisabeth, « Du monde social en tant que scène d'un procès », in BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Elisabeth, OFFENSTADT Nicolas, VAN DAMME Stéphane (dir.), *Affaires scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris Stock, coll. Les essais, 2007, p. 395-452.

du Travail des Aliments (Anses) (I.1.1.) ; l'information et la communication « grand public » avec les cas de l'Agence Nationale de la Maîtrise de l'énergie (Ademe) et de l'association France-Nature Environnement (FNE) (I.1.2.) ; et enfin l'information et la communication auprès des professionnels dans le cadre de formations réalisées par la Confédération de l'artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (Capeb) et la cellule « Risque et société » de l'Anses (I.1.3).

II.1.1. La communication presse de l'OQAI et de l'Anses

Sous peine de tomber dans un écueil de « médiacentrisme »[242], l'étude du travail des sources utilisées par les journalistes pour construire l'information médiatique doit passer, sans s'y limiter pour autant, par l'étude des stratégies de communication parfois fortement professionnalisées déployées par ces dernières. Parmi les divers métiers de la communication publique qui ont émergé au cours des dernières décennies[243] figurent les chargés des « relations presse »[244]. Comme nous allons le voir à travers le cas de l'OQAI (I.1.1.1.) et de l'Anses (I.1.1.2.) – deux organismes publics étroitement associés dans les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'intérieur, ces professionnelles de la communication (il s'agit de femmes dans les deux cas) jouent un rôle efficace de filtrage et de cadrage de l'information sur la pollution de l'air intérieur pour les journalistes.

II.1.1.1. « *Ce n'est pas un sujet polémique pour les journalistes* » : la prophétie autoréalisatrice de la chargée des relations presse de l'OQAI

Comme l'explique Séverine Kirchner en entretien, la création et la dénomination même de « l'Observatoire de la Qualité de l'Air intérieur » en 2001, dont elle est la co-fondatrice et la coordinatrice scientifique, répond dans le contexte de l'époque à des préoccupations non seulement scientifiques mais politiques. Il s'agit notamment, aux yeux des décideurs politiques des cabinets ministériels, de conjurer la peur de voir émerger dans les médias un nouveau scandale de santé publique après les « affaires » de l'amiante et du sang contaminé :

> « *Le déclenchement de cet observatoire, alors, je ne sais pas, il y a eu plusieurs facteurs à mon avis. Un : le problème de l'amiante. On sortait du sang contaminé et de l'amiante ou là, les politiques, ils avaient pris un sacré coup derrière la tête, et ils avaient une perte de confiance. Et c'est vrai que pour l'amiante ça faisait longtemps qu'on connaissait les choses, mais quand c'est arrivé sur le devant de la scène, dans la presse, il a fallu gérer vite, ils se sont retournés, il n'y avait aucune donnée d'exposition environnementale, il n'y avait rien… Ça a été assez compliqué, même en termes de responsabilité, et ils se sont faits peur je pense. Les gens qui étaient là ils ont quand même eu très peur* ».

Le contexte scientifique et politique de création de cet observatoire étant étudié par ailleurs

[242] SCHLESINGER Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme » (1990), *Réseaux*, 51, 1992, p. 51-98, POLITIQUE DE COMMUNICATION, « Retour aux sources », 1, 2013.

[243] Pour une synthèse réalisée par un acteur proche ce champ professionnel, voir ZEMOR Pierre, *La communication publique* (1995), 4e édition, Paris, PUF, Que sais-je ? 2008

[244] Ces derniers disposent de leurs propres *vade mecum* professionnels, comme par exemple MOREL Philippe, *Pratique des relations presse*, 4e édition, Paris, Dunod, 2008

en détail dans la première partie de ce rapport, nous nous intéresserons ici plus spécifiquement aux effets de ces conditions particulières de genèse de l'OQAI sur le travail de communication mené par cet organisme auprès des médias d'information, pris entre une logique de divulgation publique d'une situation problématique qu'il a dans le même temps pour mission de ne pas transformer en scandale politico-sanitaire. Il convient d'emblée de préciser qu'il ne s'agit pas de l'unique travail de communication mené par l'OQAI. La publication des résultats scientifiques de ses recherches sur les polluants de l'air intérieur constitue en effet sa principale activité. L'Observatoire met ainsi à la disposition du public un site Internet sur lequel sont accessibles ses principales publications ainsi qu'un calendrier d'activités. L'OQAI, qui dispose de son propre logo représentant trois personnages stylisés placés devant ce qui ressemble à deux fenêtres de couleur verte, se présente en des termes qui affirment la double légitimité politique et scientifique qui a présidé à sa mise en place :

> « Missionné par les Pouvoirs Publics, l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur a pour enjeu de mieux connaître la pollution intérieure, ses origines et ses dangers, notamment grâce à des campagnes de mesures. Un travail indispensable pour apporter des solutions adaptées à la prévention et au contrôle de cette pollution, en sensibilisant les professionnels mais aussi le grand public. Plusieurs questions essentielles sont au cœur du travail mené pour améliorer et prévenir les situations à risque : quels sont le confort et la qualité de l'air dans nos espaces de vie ? Qu'est-ce qui détermine la qualité des environnements intérieurs ? Que faire pour améliorer la situation dans les bâtiments ? L'Observatoire organise des campagnes de mesures pour apporter des solutions adaptées à la prévention et au contrôle de la qualité de l'air intérieur à travers la sensibilisation des professionnels et l'information du grand public. L'Observatoire apporte des éclairages sur les orientations à prendre en matière de réglementation sur les matériaux, les équipements, la maintenance et les pratiques constructives ainsi que sur l'étiquetage des produits de consommation courante. Reconnu comme une action phare du Plan National Santé Environnement (PNSE), l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, lancé le 10 juillet 2001 par les Pouvoirs Publics, travaille en liaison étroite avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire), et est représenté au sein du Conseil National de l'Air par sa Présidente Andrée Buchmann »[245].

Figure 31. Logo de l'Observatoire de la Qualité de l'air intérieur

La communication spécifique de l'OQAI auprès des journalistes des médias d'information fait l'objet d'un traitement particulier, délégué depuis 2010 à une agence spécialisée dans les « relations presse ». Nous avons interrogé en entretien, fin 2013, la responsable de cette petite agence de trois personnes, Ingrid Launay. Elle a demandé l'autorisation de s'entretenir avec l'enquêteur auprès de l'OQAI, qui est son client, en arguant du fait qu'elle ne fait « *qu'exécuter les ordres* » et que l'OQAI est « *son client, […] le centre décisionnaire* ». Elle souhaite même que la retranscription de l'entretien

[245] Site Internet de l'OQAI [consulté le 30/7/2015] : http://www.oqai.fr/ObsAirInt.aspx?idarchitecture=89

soit transmise avant publication à l'OQAI[246]. Ingrid Launay entretient des relations relativement étroites avec l'OQAI, notamment Séverine Kirchner qu'elle appelle par son prénom. Commençons par présenter succinctement son parcours professionnel avant de rendre compte du travail qu'elle effectue auprès des journalistes pour le compte de l'OQAI.

Ingrid Launay est attachée de presse à l'agence de communication « Le Bonheur est dans la com' », dans la région parisienne. Elle exerce ce métier depuis une quinzaine d'années. Née en 1977, elle n'a pas reçu de formation scientifique particulière au-delà du baccalauréat. Elle a en effet suivi des études de Lettres à Nanterre et elle se destinait alors « *plutôt à l'enseignement* », imaginant s'orienter éventuellement « *vers les sciences de l'éducation et écrire, rechercher* ». En année de maîtrise, elle se rend au CROUS à la recherche d'un stage en entreprise : « *je me suis dit qu'entrer dans l'enseignement c'était un peu comme rentrer dans les ordres, 'tu feras ça toute ta vie' […] Je me suis dit que je ne connaîtrais jamais le monde de l'entreprise donc j'ai fait un stage* ». Elle répond à une annonce pour un stage dans le service de presse de la maison d'édition Hachette. « *C'est pas le mot presse qui m'a attirée mais le mot 'édition' parce que j'étais en littérature* ». Elle décrit son arrivée dans cet univers professionnel comme une révélation : « *sans mentir, le premier jour, je suis tombée sur une très très bonne attachée de presse qui a su me communiquer son goût de ce métier et je crois qu'à la fin de la première journée de ce stage je savais que je ne retournerais pas en fac* ». La responsable de son stage tombe alors enceinte et lui propose de la remplacer en lui offrant un CDD.

Ainsi commence une carrière d'attachée de presse, métier qu'elle décrit comme une « *passion* ». Elle a d'abord travaillé en entreprise puis dans des agences de communication sur des sujets très variés (la biennale des antiquaires à Paris, les activités d'une entreprise japonaise de l'agro-alimentaire, etc.). Elle a notamment travaillé dans une agence de conseil en communication médicale. C'est à ce moment qu'elle commence à collaborer, au début des années 2000, dans une agence spécialisée dans le monde du bâtiment : « Com' à la maison ». Après une période de grossesse, elle prend en 2006 le statut d'attachée de presse indépendante, en *free-lance*. L'un de ses premiers clients est aujourd'hui une filiale du CSTB : c'est de cette manière qu'elle a pu prendre des contacts avec cet organisme et l'OQAI. Son activité en indépendante ayant pris de l'ampleur, elle s'est ensuite associée à une autre personne et fondé en 2008 l'agence « Le Bonheur est dans la com' », d'abord sous forme d'une entreprise individuelle avant de passer en 2010 en EURL. Soucieuse de sa qualité de vie et désireuse de travailler dans de bonnes conditions, elle souhaite que l'agence demeure de taille modeste : « *l'espèce de deal implicite était de se dire : 'ok, très bien. Je grossis un petit peu mais ne jamais devenir une très grosse agence pour ne pas perdre l'esprit du free-lance. La réactivité, la proximité'* ».

[246] On peut supposer que cette situation a une incidence sur l'entretien, puisque l'enquêtée s'adresse à la fois à l'enquêteur et à un éventuel relecteur ultérieur de l'OQAI (plusieurs indices en témoignent dans l'entretien, notamment lorsqu'elle semble implicitement vanter les mérites de son agence par rapport à d'éventuels concurrents).

Au moment de l'entretien, l'agence gère un portefeuille d'une dizaine de clients fixes, et répond à des demandes plus ponctuelles de communication (« *one shot* ») - phénomène qui tend à s'accentuer « avec la crise » : « *la part de "one shot" par rapport à la part de clients à l'année, l'écart n'est plus de 98 % contre 2 % mais plutôt 60 % et 40 %* ». Parmi les clients de l'agence on trouve l'association HQE et « *les organismes qui gèrent les certifications NF pour la maison individuelle et pour le bâtiment tertiaire* ». Le budget de l'agence est d'environ 200 à 300 000 euros de chiffre d'affaire. Chaque client rapporte entre 20 et 40 000 euros par an. C'est Ingrid Launay principalement qui s'occupe des relations avec le CSTB et l'OQAI. À l'occasion d'un événement important (comme l'anniversaire des dix ans de l'OQAI en 2011), elle peut solliciter l'aide de ses collaboratrices. L'OQAI constitue un « client important » : d'une part parce qu'il représente un budget substantiel, d'autre part parce que c'est un client régulier et enfin, sur un plan symbolique, « *c'est important en terme d'image parce que c'est une entité reconnue donc forcément cela rejaillit sur l'agence évidemment* ». Elle souligne par ailleurs les bonnes relations entre l'agence et l'OQAI (« *on connaît les personnes et on s'entend bien avec [elles]* ») qui offrent un certain « *confort* ».

Pour terminer, elle souligne l'intérêt personnel qu'elle porte au sujet de la qualité de l'air intérieur : « *c'est passionnant, et pour moi, beaucoup plus passionnant que de vanter les mérites du nouveau rouge à lèvre qui vient de sortir. Personnellement, j'y trouve plus mon compte* ». De façon générale, lorsqu'elle évoque sa carrière, elle souligne une constante : « *Dès que cela touche au concret, je me sens concernée* » : « *ce qui m'intéresse dans ce métier. C'est de pouvoir dans l'exercice qui est celui d'écouter quelqu'un qui vous explique le sujet sur lequel vous aller avoir à communiquer, d'arriver à un niveau de maîtrise tel que vous aller pouvoir le vulgariser et sortir de là en disant : J'ai appris quelque chose qui va me resservir au quotidien, c'est tout bénéfique* ».

Pour présenter son travail, Ingrid Launay précise quelle s'occupe spécifiquement de la médiatisation des activités de l'OQAI auprès des journalistes de presse écrite et audiovisuelle, et pas de leur « communication pure » (interne ou grand public) : « *je m'occupe vraiment du segment journalistes* ». Sa mission initiale, en juillet 2010, était de s'occuper des relations presse du CSTB, qui gérait alors la communication de l'OQAI. Sa mission a été confiée par la nouvelle directrice de la communication du CSTB, Florence Ferry, arrivée à ce poste le 1er juillet 2010. Avant cela, la communication de l'OQAI était gérée en interne par le CSTB, plus précisément par Corinne Mandin. L'Agence « Le Bonheur est dans la com' » travaillait déjà pour sa part, avant cette date, avec des filiales du CSTB ou sur des événements organisés par cet organisme. La « *première grande action* » de l'agence avec l'OQAI commence en 2011 avec la préparation de l'anniversaire des dix ans de l'Observatoire. À cette occasion, l'activité de communication de l'agence est double : préparer des événements (communication événementielle) et gérer les demandes d'interview spontanées (relations presse).

« *On a eu cette première action qui a consisté à inviter les journalistes sur l'événement, à rédiger les différents supports de communication journalistique pour que les journalistes puissent derrière rédiger leurs articles et préparer leurs interviews* »

Elle distingue deux principales catégories de journalistes : un « noyau dur » qui s'intéresse particulièrement au sujet de la qualité de l'air intérieur (principalement des journalistes de presse généraliste spécialisés sur les questions de santé et d'environnement – qualifiés de « *cœur de cible* ») et une périphérie mouvante (« *quelqu'un qui s'est intéressé à la qualité de l'air intérieur il y a deux mois, ne s'y intéressera pas forcément aujourd'hui et inversement* »). Compte-tenu de l'existence de ces deux profils-type de journalistes, il est nécessaire pour l'agence de constamment renouveler ses fichiers clientèles. Un autre aspect de la gestion de ce fichier (et de la communication produite pour les clients) est que toutes les activités de communication de l'OQAI ne s'adressent pas aux journalistes de façon indistincte. Elle distingue ainsi entre la presse professionnelle (principalement environnement et bâtiment) et la presse grand public (écrite - y compris la presse scientifique grand public, mais aussi la presse de consommation - radio, télé). Les supports de communication et les messages peuvent ainsi être ajustés au public : « *si [...] votre communiqué de presse est extrêmement technique et pointu alors même que vous ciblez la presse grand public, ça ne marchera pas* ». L'aspect « santé » du problème est, selon elle, plutôt traité par des médias généralistes que spécialisés : la presse médicale spécialisée n'a pas intérêt, de son point de vue, à parler du sujet tant que des « *éléments concrets* » tirés de recherches scientifiques ne sont pas disponibles.

Elle établit un parallèle entre le caractère généraliste de l'OQAI (qui traite de la pollution de l'air intérieur sous tous ses aspects) et la fréquence des demandes émanant de journalistes « grand public ». « *Très clairement*, affirme-t-elle, *le sujet de la qualité de l'air intérieur est un sujet qui intéresse beaucoup la presse grand public* ». Il est particulièrement intéressant de noter que ce n'est pas seulement la création d'une agence « spécialisée » sur le sujet qui a entraîné une médiatisation régulière du problème dans la presse grand public, mais aussi le fait que cette agence était conçue comme un organisme relativement généraliste sur le sujet qui a fortement contribué en quelque sorte à « inventer » le problème de la pollution de l'air intérieur sous cette dénomination englobante. Ingrid Launay souligne *a contrario* qu'il y a moins de demandes émanant de journalistes de la presse professionnelle (bâtiment ou santé par exemple). « *L'Observatoire*, affirme-t-elle, *est très clairement un référent médiatique pour les journalistes qui font des sujets sur la qualité de l'air intérieur* ». Au vu des résultats de notre analyse de corpus documentaire, on ne saurait la contredire – à cette nuance près que l'OQAI n'est pas, ou n'est plus, une source d'information unique des journalistes. Il y a ainsi une sorte d'homologie de position entre l'agence et son public journalistique. Elle souligne ainsi à plusieurs reprises le « succès médiatique » de l'OQAI, auquel contribue sa propre activité professionnelle :

« *l'Observatoire est quand même maintenant bien connu et de la presse professionnelle mais aussi de la presse grand public ce qui fait qu'ils sont particulièrement sollicités pour participer à des émissions de radio, voire à des reportages de télévision, être référents pour éclaircir des*

sujets de fond que cela soit dans de la presse santé, dans la presse grand public ou dans la presse consommateur type 60 millions de consommateurs *ou* Que Choisir »

Elle estime recevoir entre quarante et soixante demandes d'interviews pour l'OQAI par an, ce qui représente un chiffre supérieur aux autres clients de l'agence. Le profil est plus « grand public », selon elle, que pour d'autres clients. Par ailleurs, lors de « gros » événements comme par exemple un atelier en juin 2013 sur les recherches sur la pollution de l'air intérieur dans les écoles, les annonces sont envoyées à environ 300 personnes (ce qui correspond, de son point de vue, à « *un fichier extrêmement large* » comprenant à la fois la presse professionnelle et grand public). À titre indicatif lors de l'événement célébrant l'anniversaire des dix ans de l'OQAI, trente-trois journalistes étaient présents. Néanmoins, elle constate que les conférences de presse attirent de moins en moins de journalistes : si vingt ou vingt-cinq personnes pouvaient y assister il y a « *cinq-six ans* », aujourd'hui une « *bonne conférence* » ne regroupe que dix à quinze journalistes. Elle met cela sur le compte de la crise économique de la presse (« *ils sont moins nombreux dans les rédactions* »)

Pour elle, la petite équipe qui, au sein du CSTB, travaille sur l'air intérieur constitue « *un tout petit milieu* ». Ce milieu est étroitement connecté à une fraction des journalistes qui participent régulièrement aux conférences de presse et événements qu'elle organise. Ces journalistes nouent des relations de familiarité avec les membres de l'OQAI, et acquièrent des automatismes liés à la confiance dans les communiqués de ce dernier : « *Quand on diffuse un communiqué, on voit qu'ils reprennent l'info* ». Occupant elle-même une position dans ce milieu d'interconnaissance, qui est aussi un milieu d'inter-reconnaissance, elle n'hésite pas à distinguer et hiérarchiser les journalistes en fonction de l'intérêt qu'ils présentent pour sa stratégie de communication : s'il est par exemple acceptable à ses yeux que l'annonce d'un événement ne fasse l'objet que d'une brève de la part d'un journaliste n'ayant « *pas de connaissances très pointues sur ce sujet-là* », il lui apparaît par contre nécessaire, « *dès qu'il y a un peu de fond* », de s'adresser à des journalistes ayant « *un minimum de connaissances* ». Elle distingue et hiérarchise également entre les différents supports médiatiques. En radio et télévision, par exemple les journalistes seraient de son point de vue « *moins spécialisés* », « *plus polyvalents* », « *extrêmement grand public* ». Le temps de traitement de l'information étant « *plus court* », cela limiterait la possibilité « *d'aller au fond du sujet* » (sauf dans des émissions spécialisées sur l'environnement ou la santé). En presse écrite, à l'inverse, l'organisation de l'information serait « u*n peu plus compartimentée* » et offrirait la possibilité de « cibler » davantage les messages. Elle opère également, dans son travail, une distinction entre la presse privée et la presse institutionnelle : « *on a aussi de la presse collectivité parce que qui dit écoles dit bâtiments publics et donc la collectivité peut être liée à ça* ». Il convient même de regarder, selon elle, rédaction par rédaction et se garder de faire des généralités, car les petites rédactions impliquent plus de polyvalence de la part des journalistes alors que les grandes rédactions offrent davantage de places aux journalistes spécialisés. À une échelle plus fine encore, Ingrid Launay distingue et hiérarchise les journalistes en fonction des positions qu'ils occupent dans la rédaction : elle ne s'adresse pas en des termes identiques à un rédacteur en chef, un chef de rubrique ou encore un pigiste.

Une partie de son travail de coordination avec l'OQAI consiste à éviter de multiplier les événements car cela risquerait d'avoir un effet démobilisateur sur les journalistes. Un des aspects de son travail de communication concerne l'ajustement du rythme de travail des journalistes (qui demande parfois des interviews « *pour le soir ou le lendemain* ») avec celui des membres de l'OQAI, notamment les chercheurs qui ont un rythme plus lent, peuvent être en déplacement à l'étranger, etc. - « *même si*, précise-t-elle, *les gens de l'Observatoire essayent de se rendre les plus disponibles possible et sont très réactifs* ». Par ailleurs, elle doit prendre garde à ce que la communication de l'OQAI n'empiète pas sur le territoire d'autres institutions ou organismes. Par exemple, si un journaliste souhaite une interview sur une nouvelle réglementation, l'OQAI va le rediriger vers le Ministère : « *il est hors de question de marcher sur les plates bandes du ministère. À chacun son rôle, son savoir et ses compétences* ». S'il a des questions sur des aspects précis de santé, le journaliste va être renvoyé vers un médecin ou un allergologue. De même, ce n'est pas le rôle de l'OQAI de donner des conseils pratiques sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur : « *le rôle de l'observatoire, comme son nom l'indique est d'observer et d'analyser. Il va falloir s'adresser à des organismes comme l'ADEME pour ce qui est des recommandations* ».

Ingrid Launay confirme nos observations sur le corpus de presse étudié qui montrent le caractère relativement consensuel du problème de la pollution de l'air intérieur dans les médias, mais par une logique de prophétie autoréalisatrice puisqu'elle contribue elle-même à produire la situation qu'elle décrit, : « *ce n'est pas un sujet polémique pour les journalistes. En tout cas je n'ai pas encore été confrontée à ça, on n'est pas sur un sujet où l'on se dit que attention le journaliste va aller chercher la petite bête* ». Un des facteurs qui favorise ce consensus c'est, d'après elle, le fait que l'OQAI est un organisme « *scientifique* ». Elle joue consciemment un rôle de filtre pour éviter que des articles « *polémiques* » ne sortent dans la presse, lorsqu'elle sent que le journaliste va aller, pour reprendre son expression « *chercher la petite bête* » : « *il faut quand même faire attention à l'information qu'on donne* », « *Pour moi, en tant qu'attachée de presse, là où cela serait délicat, cela serait si l'angle du scandale était : "Ces organismes scientifiques nous racontent n'importe quoi*" ». Elle mentionne des titres qui proposent un point de vue plus critique sur le sujet, comme *60 millions de consommateurs*, qui « *peuvent faire mal* », mais elle les considère comme « *une presse relativement sérieuse* » dans le sens où, en général, « *quand ils font leur article, il y a une étude derrière* ». De façon générale lorsqu'un point de vue critique sur un sujet est publié sans enquête dans la presse, c'est une situation qu'elle juge potentiellement « *dangereuse* ». Pour finir, Ingrid Launay explique le succès de la communication de l'OQAI par le fait que ses principales représentantes - Corinne Mandin et Séverine Kirchner en tête - seraient de « *bons clients* » pour les médias, capables de s'exprimer clairement et simplement dans des médias généralistes grand public comme la radio. Ce sont, dit-elle, de « *bons communicants* », au sens où elles savent « *s'expliquer simplement, efficacement, rapidement, avec un ton agréable, de la sympathie* ». Elle met ces qualités sur le compte de leur personnalité individuelle, mais aussi d'un certain « *entraînement* ».

II.1.1.2. Une communication « de routine » : le travail de communication de l'Anses sur l'air intérieur auprès des journalistes

Bien que, contrairement à l'OQAI, ce ne soit pas pour elle une mission centrale, l'Anses fait partie des organismes publics impliqués dans les politiques de lutte contre la pollution de l'air intérieur. Née en 2010 de la fusion de l'AFSSET (Agence Française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) et de l'AFSSA (Agence française pour la sécurité sanitaire des aliments), l'Anses est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle des ministres chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Les missions de l'Anses ont été fixées par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010, couvrent l'évaluation des risques dans le domaine de l'alimentation, de l'environnement et du travail, « en vue d'éclairer les pouvoirs publics dans leur politique sanitaire »[247]. Une partie des activités d'évaluation des risques sanitaires de l'Anses concerne la pollution de l'air intérieur. L'AFSSET travaillait en effet, depuis 2004, sur l'établissement de valeur guide de référence pour la qualité de l'air intérieur. C'est ce que nous explique Elena Séité, chargée des relations presse de l'Anses que nous avons interrogé en entretien :

> « *le travail de l'Anses, c'est un appui technique et scientifique aux tutelles, aux ministères, aux pouvoirs publics pour prendre une décision. […] Nous faisons de la recherche mais c'est plus une recherche appliquée et qui nous donne des éléments pour pouvoir mener un travail d'évaluation des risques. C'est différent d'une recherche fondamentale tout court que mènent d'autres organismes de recherche. Quand on établit des valeurs guides pour la qualité de l'air intérieur notamment, c'est aussi pour que les ministères derrière prennent des décisions et les font descendre jusqu'à l'application locale* ».

Depuis le poste qu'elle occupe au sein de l'agence, l'air intérieur constitue une dimension très mineure de son travail qui a une dimension fortement transversale. Elena Séité est en effet responsable de « l'unité presse » de la Direction de l'information, de la communication et du dialogue avec la société de l'Anses[248]. Cette direction est née suite à la fusion de l'Afssa et de l'Afsset en juillet 2010. Deux principales unités chargées de la communication des agences ont alors fusionné : la direction de l'information et de la communication de l'Afssa, l'unité Risque et société de l'Afsset. L'AFSSA, explique-t-elle, n'avait pas de direction de communication à sa création en 1998 : « *Il y avait une ou deux personnes qui s'occupaient des rapports, de la présence de l'agence dans les salons et on répondait tant bien que mal aux appels des journalistes* ». La direction de l'information et de la communication de l'Afssa a été créée en 2005, après l'arrivée à la direction de l'agence de Pascale Briand suite au départ de Martin Hirsch. Ainsi, les questions d'environnement n'étaient pas traitées par cette direction initialement, qui était en charge de questions d'alimentation, et plus spécifiquement de la gestion médiatique des crises sanitaires (E. Coli, ESB, etc.).

---

[247] https ://www.anses.fr/fr/content/les-missions-de-lagence

[248] Cette dernière compte par ailleurs une unité « communication externe » (qui organise par exemple des salons) et une « unité Internet » (web, twitter, etc.)

Elena Seité Née en Russie en 1971, elle arrive en France en 1998 et commence des études de Lettres modernes à l'Université de Toulouse. Elle obtient un diplôme de professeur de FLE. Après avoir exercé quelque temps le métier d'enseignante, elle se retrouve « par hasard » au service de presse du Ministère de la santé. C'est ainsi qu'elle commencer à travailler dans les cabinets de plusieurs Ministres de la santé : le deuxième cabinet de Bernard Kouchner (2000), celui de Jean-François Mattei pendant deux ans, celui de Philippe Douste-Blazy et enfin celui de Xavier Bertrand qu'elle « *quitte en cours de route pendant la grippe aviaire de 2005-2006* ». Elle est alors invitée par Pascale Briand, récemment nommée à la tête de l'AFSSA, pour y créer un service de presse. C'est ainsi qu'elle intègre la direction de l'information et de la communication de l'AFSSA en 2006, sur des questions d'alimentation. Elle ne commence à s'occuper de questions d'environnement qu'en 2010 avec fusion de l'AFSSA et de l'AFSSET. Cela se traduit par deux choses : la première est qu'elle maîtrise mieux les questions d'alimentation que d'environnement, le deuxième est qu'elle est plus habituée à la communication dite « de crise » (typique des scandales sanitaires dans l'alimentation, comme les scandales de la « vache folle » ou celui de la « grippe aviaire ») qu'à la communication dite « de routine »[249]. Eléna Seite se décrit comme une personne « *autodidacte* » ayant bénéficié des conseils d'une personne « *sortie d'une école d'attachés de presse* » notamment lors de la gestion de crises. Pour elle, « *ce n'est pas à l'université ou dans les écoles que l'on apprend le mieux en fait, après il faut tout oublier pour recommencer […] C'est mieux quand on apprend certains métiers sur le tas* ». Elle souligne le fait qu'elle n'a pas eu « *besoin* » de formation scientifique : « *Au service de presse il faut plus comprendre le fonctionnement des médias, comment on les gère et comment on affronte les crises médiatiques. C'est tout à fait autre chose d'affronter la pression des médias* ».

Les relations de l'Anses avec la presse et les médias sont complexes : « *Quand on parle de la communication*, explique-t-elle, *on le fait via plusieurs outils. La presse c'est important mais ce n'est pas uniquement via la presse qu'on communique* ». Elle distingue ainsi deux niveaux principaux dans le travail de communication : le niveau « *amont* » (qui concerne notamment les relations avec les ministères ou les associations) et le niveau « *aval* », c'est-à-dire la « *sortie* » vers les médias et, plus généralement, le grand public : « *quand on publie un rapport, un avis, soit c'est accompagné par une conférence de presse, ([…] c'est une conférence de presse si c'est une question qui est attendue, qui intéresse le public donc les médias), soit cela peu être tout simplement un communiqué de presse. Le traitement de l'information se passe en fonction de comment on porte le produit jusqu'à la sortie. Cela peut être tout simplement la publication d'un point d'actualité sur notre site* ». Ce sont plus souvent des journalistes généralistes qui assistent aux conférences de presse organisées par l'Anses,

[249] Cette deuxième forme de communication, selon sa collègue Régine Boutrais également interrogée en entretien, est typique des questions de santé environnementale : « *Les directeurs d'évaluation des risques qui sont en place actuellement, pour une grande partie, sont des ex-Afsset donc ne sont pas dans la même temporalité parce qu'en santé-environnement on est beaucoup plus sur du long terme et côté alimentation c'est plus la gestion de crises sanitaires E.Coli, ESB, etc. L'Afsset qui portait sur santé-environnement était beaucoup plus sur des questions de coexposition, de durée de fenêtre d'exposition, etc. Donc, c'est une différence qui me paraît importante à signaler* ».

tandis que les journalistes spécialisés ont davantage tendance à lire les documents publiés par l'agence. Parmi les documents de communication produits par l'Anses, on peut citer ainsi les guides sur la qualité de l'air intérieur distribués à des publics professionnels ou auprès du grand public.

L'importance mineure du sujet de la pollution de l'air intérieur à l'Anses peut être objectivée par un indicateur : le nombre de sollicitations de journalistes sur ce thème reçues par l'Anses à l'échelle d'une année. Elena Seite nous explique en effet que l'Agence reçoit environ 1500 demandes par an, dont la moitié concerne les questions d'alimentation[250] : « *je fais des graphiques pour savoir ce qui a plus ou moins intéressé les médias cette année, et c'est santé-alimentation, santé-environnement, santé-travail, santé animale parce qu'on s'occupe aussi du bien-être des animaux, et cela peut être aussi santé végétale*. » Les questions sur l'air intérieur sont, quant à elles, classées dans la catégorie des problèmes de santé-environnement. En 2010, l'Anses a ainsi reçu huit « *demandes presse* » concernant l'air intérieur, chiffre qui est passé à onze demandes en 2011 (sur 1444) et 16 en 2012. Cette augmentation, qui reste toute relative, est selon elle sensible sur d'autres questions de santé-environnement, qui est le deuxième thème le plus important après l'alimentation.

Cette dimension secondaire du problème peut également être objectivée à travers l'absence d'événements publics organisés sur cette question : « *Pour le moment, on n'a pas organisé d'événement sur l'air intérieur spécifiquement* », explique Elena Séité dans l'entretien. Selon sa collègue Régine Boutrais, le problème en tant que tel ne donne pas suffisamment de prise à une mobilisation : « *l'air intérieur n'est pas un sujet en soi. Il est multiforme, il est protéiforme* ». Cette dernière souligne ainsi une l'émergence récente d'une réflexion qui tend à remettre en question la séparation, pourtant constitutive de l'identité publique du problème, entre air intérieur et air extérieur : « *On a actuellement un travail avec le CSTB parce que dans l'air intérieur il y a aussi de l'air extérieur. On a fait une dichotomie entre pollution atmosphérique et air intérieur qui pose des questions parce que l'évaluation qu'ils sont en train de mener montre que l'air extérieur entre à l'intérieur* ». Du fait de cette faible autonomie, le problème est en général abordé par la direction de l'information-communication en lien avec d'autres thématiques. Selon Régine Boutrais, la question des co-expositions à des substances polluantes de l'air intérieur est l'angle le plus susceptible de mobiliser. Elena Seite estime que quelques questions sont saillantes lors des demandes de journalistes concernant la pollution de l'air intérieur, qu'elle assimile de manière symptomatique à une demande « du public » en général :

> « *ce qui ressort pour le moment quand même, c'est le mobilier à petit prix qui contient du formaldéhyde et des COV, ensuite on a les produits de construction et de décoration avec cette mode de construire ou de faire par soi-même, les gens s'orientent vers des produits*

[250] La direction de l'information et de la communication de l'Anses compte une vingtaine de personnes, pour 1350 personnes dans l'ensemble de l'agence. Le nombre de sollicitations de journalistes a été multiplié par trois entre 2005 et 2014, passant de 500 à 1500 environ. L'unité presse reçoit une dizaine de questions par jour en temps normal, et davantage en situation de « crise ». Lorsque le budget le permet, des formations en communication sont financées pour les membres de l'équipe (master communication en formation continue ou formation ponctuelle).

comme la peinture et les colles qui ne sont pas forcément faits pour les particuliers mais plutôt pour les professionnels et les gens ne savent pas se protéger pendant ces travaux. Donc, il y a ça qui vient en second et ensuite les produits ménagers. Ce sont les trois sujets sur lesquels les médias nous sollicitent le plus globalement. Ça, ce sont les demandes des journalistes. C'est l'intérêt du public »

En résumé, la communication de l'Anses sur l'air intérieur est donc une communication de routine « à bas bruit ». Ce traitement est lié à une série de facteurs. Il s'agit d'abord de facteurs organisationnels : internes (le traitement du problème par plusieurs services différents au sein de l'Anses, et l'héritage d'une communication « de routine » plutôt que de crise sur les sujets de santé-environnement) et externes (la division du travail entre une agence d'évaluation des risques, l'Anses, et des organismes de gestion des risques, les Ministères). Il s'agit ensuite de facteurs proprement scientifiques : le manque de certitudes sur les liens de cause à effet entre les polluants de l'air intérieur et des pathologies. Il s'agit enfin de facteurs liés à l'organisation du travail médiatique : l'intérêt relativement faible manifesté par les journalistes des médias sur cette question particulière.

II.1.2. La ressource médiatique dans la communication « grand public » sur l'air intérieur

Si les services consacrés à l'information publique sur l'air intérieur jouissent d'un certain degré d'autonomie fonctionnelle, nous allons voir toutefois que les medias d'information constituent une ressource privilégiée pour pallier aux coûts important de ces dispositifs de production et de diffusion de l'information auprès d'un grand nombre de citoyens. C'est le cas dans des structures publiques disposant de ressources économiques et cognitives propres relativement importantes, comme l'Ademe (I.1.2.1.) mais aussi dans des structures associatives disposant de ressources plus faibles (I.1.2.2.).

II.1.2.1. « *Que passer comme information ?* » Le service « Communication institutionnelle et information du public » de l'Ademe

L'Ademe joue un rôle clé non seulement dans les politiques de lutte contre la pollution de l'air en général, et de l'air intérieur en particulier, mais également dans le cadrage médiatique du problème, puisque l'agence constitue l'une des sources d'information privilégiées des journalistes sur ce sujet. Il convient ici de rappeler que ce travail médiatique concerne l'ensemble des activités de l'agence. À partir du début des années 2000, en effet, l'Ademe a consacré une part plus importante qu'auparavant de son budget à la communication[251]. Nous nous intéresserons ici à un aspect particulier de cette communication, tournée non pas vers le public restreint des journalistes mais vers le « grand public ». Le service « Communication institutionnelle et information du public » de l'Ademe regroupe au moment de l'entretien, une équipe de vingt-huit personnes, ce qui en fait un des services les plus importants de l'agence : « *c'est plutôt un bon service. Il y a beaucoup de*

[251] Ce processus est décrit en détail in COMBY Jean-Baptiste, « L'emprise de la communication sur l'action publique de 'lutte contre les changements climatiques' », in *Créer un climat favorable. Les enjeux liés aux changements climatiques : valorisation publique, médiatisation et appropriations au quotidien*, Paris, Université Paris II, Thèse de doctorat non publiée, p. 148-200

services à l'Ademe qui sont plutôt entre quinze et vingt personnes. On est quand même un bon service » affirme sa responsable, Florence Clément, interrogée en entretien. Deux personnes sont chargées de la partie rédactionnelle : elle, et sa collègue, détentrice d'un DESS obtenu en 2002, qui est chargée plus spécifiquement de répondre directement aux demandes formulées par des appels téléphoniques.

Florence Clément est chargée de communication à l'Ademe, responsable de l'information auprès du grand public, au sein du service « Communication institutionnelle et information du public ». Elle est également chargée du « contact presse », c'est-à-dire qu'elle répond aux questions des journalistes. Ainsi, depuis 2012, elle est « experte invitée » dans une émission de la chaîne de radio *Europe 1* dans le cadre d'un partenariat avec l'Ademe. Elle travaille à l'Ademe depuis 1995. Avant cela, elle a obtenu en 1992 un DESS en relations publiques de l'environnement. Elle a travaillé dans l'entreprise Renault, dans le secteur du recyclage des automobiles. « *Mais*, ajoute-t-elle immédiatement après avoir apporté cette information, *je rêvais d'un poste dans le public, d'un poste sans enjeux commerciaux. À Renault ce qu'ils faisaient c'était du 'marketing vert'. Cela ne me plaisait pas car ils utilisaient des mots pour tromper le consommateur* ». Ce poste l'a conduit à travailler auprès de la Commission européenne, dans les négociations sur le recyclage des pneus : « *Là, c'était pareil*, précise-t-elle en insistant sur son attachement aux valeurs du service public, *derrière les préoccupations écologiques se cachaient des enjeux commerciaux pour les constructeurs automobiles* ». Elle travaille ensuite chez Spie, occupant un poste lié aux technologies et à la production d'électricité. C'est dans ce contexte qu'elle propose une candidature spontanée à l'Ademe en 1994 et qu'elle est recrutée en 1995. Elle dit y apprécier la « *philosophie de travail* ». Pendant dix ans, de 1995 à 2005, elle travaille à la direction internationale de l'Agence, en tant que chargée des questions d'information et de communication « *auprès des décideurs de pays sans énergie »* - notamment au Maghreb et en Afrique noire. Elle travaille ainsi sur des projets d'électrification de zones isolées ou des programmes de traitement des déchets. Dans cette période, elle reprend dans un autre cadre un travail auprès de la Commission européenne « *pour diffuser des savoirs et des savoir-faire sur l'environnement entre différents pays* ». Le travail à l'international - elle travaillait à Paris mais faisait de fréquents allers-retours à Bruxelles - devient plus difficile avec l'arrivée de ses deux enfants. C'est ainsi qu'elle prend le poste de responsable de l'information du grand public, où elle dit trouver son compte sur un plan professionnel : « *mes interlocuteurs n'étaient plus des institutionnels, des ambassades, mais des gens de terrain »*.

Le service fonctionne de manière transversale avec d'autres, notamment les équipes techniques. C'est le cas notamment sur les projets liés à la sensibilisation du public sur les questions de pollution de l'air extérieur :

> « *Il faut que je monte un petit groupe de travail, et je suis allée chercher des gens dans plusieurs directions : au service qui s'occupe d'observation de qualité de l'air, au service qui*

s'occupe de transports, au service qui s'occupe de tout ce qui est utilisation du bois, de la bio ressource. Je suis allée aussi en direction régionale comme en Ile De France où ils ont des problématiques particulières. On monte un groupe de travail avec des ingénieurs et chacun dit ce qu'il lui semble essentiel à transmettre. Ils me donnent des études, ils vont me donner des observations qu'ils ont pu faire, des demandes de terrain qui leur sont remontées. Et moi je compile tout pour essayer de faire un document »

Les collaborations peuvent également se faire avec des partenaires extérieurs, comme le CSTB sur les questions d'air intérieur, qui a l'avantage d'être un organisme public. Les partenariats avec le privé sont en effet plus difficiles car ils mettent en jeu la crédibilité de l'agence : « *si on s'associe avec un partenaire privé, lui a certainement une technologie à vendre, quelque chose qu'il veut mettre en avant. Cela fausse complètement le discours. Là où on est reconnu, c'est justement parce que l'on est neutre* ». Enfin, les collaborations peuvent exister à l'intérieur du service. *Communication institutionnelle et information du public : ce dernier réunit en effet beaucoup d'entités différentes : les personnes qui font des campagnes de communication, des personnes comme nous qui rédigeons du contenu, des personnes qui s'occupent de tout ce qui est mis à disposition d'info sur le web, qui organisent des colloques, c'est très variable comme types de métiers* ». Dans cette division du travail, Florence Clément attache une importance particulière à souligner la différence entre les activités d'information et de communication : « *Je ne fais pas vraiment de message marketing ou de choses comme ça […] Je ne fais pas de choses communicantes, je ne crée pas de messages publicitaires* […] *Je ne cherche pas un message choc, je cherche à transmettre du savoir* ». Elle en vient ainsi à comparer son travail à celui d'un journaliste : « *finalement, vulgariser de l'information technique c'est plus proche en effet du métier de journaliste qui est là pour transmettre de l'information* ». Par ailleurs, elle montre la différence entre l'information des publics professionnels (notamment les entreprises et les collectivités locales) et l'information auprès du grand public.

« À l'Ademe, cette façon de faire est assez vieille, parce que cela a commencé il y a presque 30 ans, du temps de l'AFME, Agence Française pour la Maitrise de l'Énergie, où il y avait déjà cette mission d'information qui existait. Et puis il y a eu une période où l'on a jugé qu'il fallait mieux investir pour aider les entreprises et les collectivités à monter en savoir faire plutôt qu'investir sur les particuliers. Donc il y a eu toute une période dans les années 90, qui n'a pas été très favorable à cette information des particuliers et puis depuis 99, il y a eu un vrai redémarrage où l'on a décidé que l'action ne pouvait évoluer que si l'on considérait les particuliers comme un des éléments essentiels de la société [...] C'est au moment où les Verts étaient au Ministère de l'Écologie, où on a pensé que la société devait bouger en un bloc, pas seulement une partie de la société, mais la société entière. Donc l'action citoyenne faisait partie de ce mouvement. Et c'est là que sont nés des organismes d'information qui sont les espaces info-énergie qui sont nés en 99 [...] Quand ces organismes se sont créés, ces espaces info-énergie, il a fallu les alimenter, il fallait que tout le monde partage un message commun, une information commune. On ne pouvait pas dire à un public que son logement

consommait trop, si l'autre ne partageait pas la même façon de présenter les choses. Donc on a décidé d'ouvrir une collection de guides pratiques. Ce sont ces guides pratiques qui utilisent l'expérience, les études, les projets de l'Ademe pour reconstruire un message informatif pour le grand public »

L'information du « grand public » est fondée sur le postulat de la responsabilité individuelle des particuliers et d'individualisation des comportements : il s'agit pour Florence Clément, de « *montrer que les citoyens peuvent aussi contribuer à la faire diminuer un peu cette pollution. Il n'y a pas que les usines et les voitures qui émettent, on n'est pas dans la fatalité […] De manière générale, sur les guides pratiques on se rend compte que les gens sont très individualistes dans leur manière de réfléchir. Tout ce qui est problèmes globaux, ils s'en fichent. Ils veulent des choses qui les concernent* ». Elle prend un exemple pour illustrer son propos : « on avait un guide qui s'appelait :"Gérer ses équipements électriques"; en fait les gens s'en foutent de gérer, ce qu'ils veulent : c'est réduire leur facture d'électricité. À partir du moment où on a changé le titre en : 'réduire sa facture d'électricité' cela a beaucoup mieux marché ». Ainsi, selon elle, « il ne faut pas donner [au public] l'impression que l'on est en train de traiter un thème global. La qualité de l'air est un bon exemple : quand cela s'appelait comme ça pratiquement personne ne prenait le guide, depuis que cela s'appelle 'un air sain chez soi', le guide est très demandé. On le voit bien, quand on répond à une problématique individuelle, ça marche ». Le cas de l'air intérieur est emblématique de ce processus. La question de l'air intérieur dans l'information grand public de l'Ademe a d'abord été axée sur la dimension environnementale (les polluants de l'air intérieur des maisons) avant de se réorienter vers la dimension sanitaire du problème. C'est, selon Florence Clément, en réponse aux attentes du public : « On avait depuis longtemps quelque chose qui présentait l'air dans la maison mais qui n'était pas suffisamment dans la réponse à une question du public. C'était un guide qui n'était pas très bien pris qui s'appelait : 'la qualité de l'air'. On s'est rendu compte que finalement les gens avaient une préoccupation qui n'était pas liée à la qualité de l'air, mais liée à leur santé : Qu'est ce que la qualité de l'air impliquait pour eux ? Le discours que l'on avait qui était très factuel : 'Voilà quels sont les polluants de l'air, voilà où on les trouve…' Cela n'intéressait personne. Eux, ce qu'ils veulent savoir c'est qu'est-ce que cela impacte pour eux ». AInsi, les brochures vont être remaniées pour souligner les effets sur la santé de la pollution de l'air intérieur.

Selon elle, les médias d'information ont un rôle important à jouer dans la construction de la thématique santé-environnement : « *on a associé de plus en plus l'environnement et la santé. Les médias ont aidé à cette prise en compte parce que les gens ont beaucoup lu que manger certains trucs ce n'était pas bon, respirer certaines choses n'était pas bon pour la santé* ». Le recours au média peut en effet constituer un pis-aller compte tenu des coûts élevés liés à la production de supports d'information pour grand public. « *Pour la création graphique, c'est autour de 90 000 € par an, pour tout ce qui est impression, cela tourne entre 300 000 et 400 000 € par an, mais plus proche de 300 000. Cela nous permet de savoir avec un peu d'expérience et de recul, combien d'exemplaires on doit… On sait dans nos marchés, combien d'exemplaires on va devoir imprimer par an avec l'habitude du nombre de documents qui partent et puis on sait aussi que au-delà de la création de 5 documents*

par an ce n'est pas tellement jouable parce qu'il nous faut aussi actualiser tous les anciens pour que le discours soit toujours propre. On arrive donc à avoir un travail assez stable d'année en année et les budgets n'évoluent pas tant que ça. Ils restent assez stables sur l'information". Une partie du travail rédactionnel est réalisée par un sous-traitant privé. De même, le service travaille avec un studio graphique (Atelier des Giboulées) qui réalise la charte visuelle des guides notamment (et travaille régulièrement avec des institutions publiques nationales ou locales). Enfin un troisième prestataire s'occupe de l'impression des documents (l'imprimerie devant être « éco-responsable »). Ainsi, en moyenne, et en fonction des années, l'Ademe imprime les guides entre 2 et 3 millions d'exemplaires. « *Il y a eu des années fastes, où on a été jusqu'à 4 millions, mais c'était vraiment la période où on insistait moins sur internet, c'était le début des années 2000. Aujourd'hui, on est plutôt autour de 2,5 millions ; l'année dernière on était autour de 2,7 millions après cela dépend des guides* ». Les publics concernés sous à la fois des publics intermédiaires et des particuliers : « *C'est majoritairement demandé par des espaces info-énergie qui ont besoin de ces documents pour les distribuer aux particuliers qui viennent les voir, ou qu'ils rencontrent sur des salons… Cela peut être aussi des collectivités qui font des actions, des mairies, des conseils régionaux, des conseils généraux ; cela peut-être des particuliers, des écoles qui veulent savoir comment faire un compost dans l'école et ils veulent en diffuser à tout le monde pour que tout le monde sache* ».

Une contrainte à laquelle le service doit répondre est de s'adapter aux évolutions techniques et médiatiques sur l'air intérieur : il doit être capable de répondre à des sollicitations de journalistes ou du public sur l'arrivée de nouveaux produits sur l'air intérieur :

> « *Un des enjeux majeurs pour l'Ademe, c'est d'arriver à la vitesse de ce qui arrive sur le marché. Il existe en effet une offre de plus en plus importante sur le marché, par exemple les 'peintures miracles' qui font une photocatalyse de l'air intérieur ou encore il y a quelques années les plantes dépolluantes ou bien encore les dépolluants d'air. Il faut s'adapter à ces évolutions. Il faut avancer avec ce qui arrive sur le marché. Cela crédibilise notre discours. On est experts car on peut répondre aux questions relatives à ces produits. Si l'Ademe n'était pas capable de répondre – est-ce que c'est efficace ou non, qu'est-ce que vous en pensez ? - cela finirait par interroger notre expertise"*.

Il y a une nécessité mais aussi une difficulté à s'adapter aux formats médiatiques. Une des principales difficultés identifiée par Florence Clément, c'est qu'elle doit rester « *neutre* » et s'appuyer dans ses réponses uniquement sur des « *impacts avérés* » de la pollution de l'air intérieur. Que faire quand elle ne peut pas répondre avec des faits avérés ? Elle trouve difficile les situations où elle doit apporter des réponses à des questions précises alors qu'il n'y a pas de réponse simple. Par exemple « *quels sont les risques à court ou moyen terme ?* ». Dans un cas comme celui-là, il lui semble difficile de déterminer « *que passer comme information* » : « *il n'est pas facile de communiquer […] Il faut tenir ensemble différentes questions* ».

II.1.2.2. Un entrepreneur isolé d'air intérieur dans la communication associative : le cas de FNE

FNE est une association loi 1901 qui fédère des associations environnementales dans toute la France. La fédération, dont le siège est à Paris, compte quarante salariés dans toute la France au moment de l'enquête, notamment dans ses antennes situées à Orléans et à Strasbourg. Il existe au sein de la fédération un réseau thématique santé-environnement qui traite, quoique de façon assez marginale on va le voir, de la pollution de l'air intérieur. Au moment de l'enquête, la thématique annuelle de FNE est celle de la qualité de l'air. B. Hartmann porte-parole du réseau et responsable de la communication, nous présente cette orientation d'un point de vue stratégique. Il souligne en effet l'échec des tentatives de sensibilisation de l'opinion aux questions environnementales « *pures* », et considère que l'entrée « santé-environnement » est la seule à même de mobiliser « *les Français* » : « *Si je vous dis : 'l'air que vous respirez, l'air que vos enfants, tout petits respirent et que vos aînés tout vieux et tout fragiles respirent, les rend malades et que c'est pour ça que vous allez faire des massages pour les bronchiolites et que c'est pour ça que vous avez perdu votre vieille mère 10 ans plus tôt que vous auriez dû', là j'arrive à les sensibiliser. C'est un calcul, c'est malheureusement jouer sur les peurs* ».

Les missions de communication à proprement parler ont émergé en 2001 au sein de FNE, sous l'impulsion de Bernard Rousseau, alors président de la fédération, qui a contribué à la mise en place d'un service de communication autonome, chargé notamment de gérer la production et la diffusion de publications comme *La Lettre du Hérisson* ou encore les outils Internet. L'idée était de centraliser les supports de communication sous le contrôle du président de FNE. Le site Internet de FNE a été créé en 2002, notamment pour assurer les réponses aux sollicitations des médias et publier des communiqués : « *Il a été créé spécifiquement pour commencer à structurer la gestion des sollicitations des journalistes, notamment la gestion des communiqués de presse puisque l'on est organisé en réseaux thématiques et chaque réseau gérait l'émission de communiqués de presse* ». Cependant, c'est principalement la préparation du Grenelle de l'environnement qui va contribuer à renforcer le service, à la faveur également de la présence d'un administrateur « *plus jeune qui avait cette fibre de la communication* » (Pierre Bousquet, directeur du FNE en 2013[252]) : « *la culture de la com a été insufflée en 2007, au moment de la préparation du Grenelle de l'Environnement parce que c'était cet élément extérieur qui a fait ressortir une nécessité d'être plus présent dans le paysage médiatique, qui a boosté la prise en compte de la com aussi en tant qu'outil de plaidoyer* ». Le renforcement du service s'est accompagné d'un changement de « logique » : la « *fonction support* » (de communication) a pris le pas sur la « *capacité d'expertise* » : « *Il y a eu vraiment une carence au niveau des fonctions support, donc là, il y a eu ce choix-là en terme de priorisation des moyens financiers* ». Le service comptait avant trois chargés de mission, mais l'un des postes a été supprimé en 2012 (« *Avant, j'avais un chargé de mission événementiel que l'on a été obligé de virer parce qu'on avait plus d'argent, l'année dernière* »). Fin 2013, le service est composé de deux chargés de

252 Agé de 42 ans, Pierre Bousquet a été nommé directeur général de France Nature Environnement. Après un master en évaluation environnementale et conduite de projets de l'école d'agriculture d'Angers, il est entré à FNE en 1995 en tant que chargé de mission sur les problématiques déchets, Pierre Bousquet était depuis 2003 directeur administratif de la fédération

mission : un chargé de mission relation médias, relation presse, Yann (il « *gère toute la relation médias, l'organisation des conférences de presse, un peu d'événementiel* » - diplômé de fac de lettres, il travaille depuis 10 ans à FNE), et une chargée de mission édition, Bénédicte (« *c'est-à-dire tout ce qui est nos supports, nos visuels tout ce qui touche à notre identité visuelle, le site internet, La Lettre Du Hérisson, les livrables, les petits guides que l'on fabrique avec des boîtes* » - elle une formation « *plus pure* » [que son collègue Yann] en communication, étant diplômée de l'IFP : « *Elle a travaillé dans des magazines féminins pendant longtemps avant de venir chez nous par engagement, par conviction* »)

Benoît Hartmann a une quarantaine d'années. Il est titulaire d'une maîtrise de géographie de l'Institut géographique de Paris et d'un DESS en aménagement du territoire obtenu à Nantes. Après l'obtention de son diplôme, il travaille un an pour l'association Espace pour demain. Puis il travaille une dizaine d'années à la Mairie de Paris en tant que collaborateur de cabinet, auprès du groupe Verts, durant la première mandature Delanoë qui commence en 2001. Il occupe alors un poste de conseiller environnemental pour les grandes thématiques comme l'urbanisme, l'environnement ou l'aménagement du territoire. C'est durant cette période qu'il travaille sur la question de la pollution de l'air intérieur, avec Marie Noëlle Lienemann, qui a contribué à créer l'OQAI : « *je me suis coltiné d'aller regarder tout ça, d'essayer de bosser avec Lienemann pour donner des objectifs à la Ville de Paris* ». Il détaille son action sur ce sujet, soulignant le fait que le problème initial pour la Mairie de Paris était plutôt l'éradication de l'insalubrité, ce qui a conduit à des actions visant à isoler les bâtiments : « *quand vous agissez sur l'enveloppe thermique du bâtiment, vous isolez mieux et potentiellement vous générez de l'insalubrité, de la pollution de l'air si vous ne travaillez pas la ventilation en même temps que l'isolation vous allez passer à côté de votre problème. Vous allez générer de nouveaux problèmes* ». Il présente ainsi son action comme avant-gardiste sur le système des VMC double flux : « *La Ville de Paris n'est pas convaincue, c'est 'un connard de Vert' qui leur dit. On nous prenait pour des hurluberlus. 'C'est pas réalisable'. On avait que 15 ans d'avance, c'est tout. J'ai réussi à les convaincre parce que je me suis appuyé sur les travaux de Lienemann qui, elle, était socialiste* ».

Il s'apprêtait ainsi à créer une entreprise sur la question du bâtiment basse consommation à faible coût avant de rentrer à FNE :

« *Je voulais monter une boîte pour aider les gens à faire de la performance thermique du bâtiment à zéro frais. C'est-à-dire que je connais les mécanismes de financement, j'avais bien l'intention d'aller choper des certificats d'énergie en mettant en commun des travaux de plusieurs personnes. Il faut l'équivalent de 5 chaudières pour 5 bâtiments pour atteindre le seuil du térawatt pour être ayant droit mais j'avais bien l'intention d'aller chercher des CE et de financer en partie tout ça. Et donc, je voulais aider les gens de la conception des travaux à leur réalisation et au fait qu'elle soit livrée et pour qu'ils fassent tout ça avec pratiquement pas d'argent* »

C'est ainsi qu'il maîtrise et à un intérêt à porter en interne la question de l'air intérieur en arrivant à FNE :

« *C'est bien de dire aux gens que c'est bien d'ouvrir sa fenêtre en grand le matin et le soir, cela reste très vrai et il faut le faire, mais si je peux me démerder pour avoir les colles des meubles qui sont faites plutôt avec des tanins comme le fait actuellement Ikéa pour ne plus utiliser des colles dégueulasses avec des COV, je vais plutôt aller vers ces solutions-là, que dans mes appels d'offre Ville de Paris, interdire systématiquement une pose sur autre chose que sur du scotch quand vous avez des revêtements de sol, pour éviter toutes les colles qui au premier coup de chauffage relarguent pendant des années, travailler aux peintures sans odeur qui sont peut-être sans odeur mais qui ne sont pas sans effet sur votre santé et qui elles-mêmes ont des organiques persistants, des COP bien dégueulasses et ingérables. Donc bien cibler tout ça. Donc moi j'arrive avec cette culture ici* ».

Il se décrit comme la personne qui cherche à mettre cette question sur l'agenda associatif. Mais il le fait en le reliant à d'autres questions :

« *comprenez que sur l'air intérieur, moi je pars de super loin. Mais l'avantage que j'ai, c'est que ça rejoint plein d'autres de mes plaidoyers. Mes plaidoyers santé/environnement justement* »

Il a occupé entre le 1er mars 2009 et jusqu'au 1er juillet 2013 le poste de coordinateur du pôle Aménagement durable du territoire à FNE. Au moment de l'entretien, en novembre 2013, il occupe une triple fonction : 1/ directeur des Relations extérieures (en charge des relations avec le parlement et avec les ministères et avec les autres associations et les syndicats), 2/ porte-parole de la fédération (« Le président de FNE est porte-parole par essence, on le dégaine sur les sujets très politiques, très engageants pour la structure, moi je fais le quotidien ») et 3/ directeur de la communication. Sa formation au travail de communication s'est faite sur le tas lorsqu'il travaillait pour les Verts à la mairie de Paris :

« je me suis mis à la communication parce que j'ai dû écrire des communiqués de presse pour quelqu'un, donc, je suis allé travailler avec des journalistes en leur demandant ce qu'ils attendaient d'un communiqué de presse pour essayer de voir comment on faisait pour les construire de la façon la plus efficace possible pour que l'info soit reçue. J'ai dû faire la communication du groupe Verts de Paris pendant une dizaine d'années en faisant contre mauvaise fortune bon cœur, on avait pas de chargé de communication donc il fallait bien la faire et parce que j'ai été secrétaire général du groupe et que donc j'ai dû me cogner de lisser notre communication, de développer des nouveaux outils, et tout ça... »

Il décrit son travail comme celui d'un intermédiaire entre les spécialistes des questions environnementales et le grand public : « *Mon boulot à moi, c'est de rendre compréhensible ce qui est parfois difficilement compréhensible de premier abord, parce que je n'ai que des spécialistes : j'ai des spécialistes de l'agriculture, j'ai des spécialistes de la forêt. Ils parlent entre spécialistes et quand ils vous parlent, vous avez intérêt à avoir un bon fond culturel environnemental pour comprendre ce qu'ils vous racontent. Et je ne peux vraiment pas le délivrer comme ça au public donc moi je suis obligé de le reformuler, donc j'ai un gros travail de reformulation et d'acceptation* ». Il est dans un jeu dans lequel il doit composer avec quatre

groupes d'acteurs : les pouvoirs publics, les lobbies industriels, le grand public et les associations internes à FNE

Ainsi, la question de l'air intérieur est relativement peu présente à FNE. Elle est tiraillée entre deux catégories de problèmes : les problèmes de bâtiment (à peine émergents dans l'association, et qui traitent plutôt de la question de l'isolation que de la pollution) et les questions de santé-environnement (mieux établies, mais qui traitent prioritairement de l'air extérieur) : « *On contribue mais on n'a pas quelque chose de spécifiquement dédié au bâtiment. En revanche, la problématique santé environnement prend en compte la pollution intérieure* ». Cependant cette prise en compte reste arrimée à la question de l'air extérieur : « *Les fois où l'on a parlé d'air intérieur, c'est très spécifique. L'année dernière, on a déjà fait une campagne sur les particules de carbone, la pollution liée au diesel en ville, pollution de l'air extérieur, mais avec un micro focus : "Attention quand vous êtes dans votre bagnole, c'est de la pollution de l'air intérieur, la prise d'air est au sol elle est tout près du pot d'échappement, vous concentrez les polluants*" ». Benoît Hartann prône une position impliquant la responsabilité individuelle : « Je veux en arriver au fait que chacun se sente responsable et pas dépossédé, pas désinvesti, pas impuissant mais puissant sur cette question »

II.1.3. La communication auprès des publics professionnels

Pour terminer cette sous-partie consacrée aux logiques de production et de circulation des discours de communication sur l'air intérieur, nous prendrons un dernier cas de figure qui concerne les dispositifs de communication tournés vers des publics professionnels à travers le cas des formations dispensées par l'unité Risque et société de l'Anses (I.1.2.1.) et de la Capeb, un syndicat des artisans du bâtiment (I.1.2.2.).

II.1.2.1. « *Donner des informations mais sans pouvoir se prononcer* » : les formations de l'Anses auprès de publics associatifs et de professionnelles de la petite enfance

Avant la création de l'Anses, l'unité Risque et société de l'Afsset était une « petite unité », nous explique Régine Boutrais, qui était intégrée au département « Communication et dialogue pour ouvrir l'expertise à la société ». Cette unité avait une mission d'information, de formation et de contribution au débat public sur les questions de santé et d'environnement.

Régine Boutrais est née en 1961. Elle a suivi une formation de commerce international à Toulouse, au niveau bac + 4, avant de venir travailler à Paris. Elle a commencé sa carrière dans le domaine de l'industrie agroalimentaire et dans l'industrie pharmaceutique. Elle a ensuite été salariée, pendant une dizaine d'années, au sein d'une association de scientifiques, Conseil International pour un progrès global de la santé, « qui s'interrogeait sur des questions sociétales liées à la santé ». Lorsque l'association envisage de cesser ses activités, elle opère une reconversion professionnelle en suivant un DESS d'ingénierie en management associatif, durant lequel elle réalise un mémoire sur le rôle des associations de malades sur les politiques de santé publique, avant de se lancer dans un master en développement durable à l'université Paris Dauphine. Elle commence ainsi une thèse de sociologie en 2005. Elle a alors une quarantaine d'années. Sa thèse porte sur le rôle des associations dans les

politiques publiques de santé environnement. Pendant deux ans, elle trouve des moyens de financement dans le milieu associatif (« *au départ j'ai travaillé dans une association pour les femmes atteintes de cancer parce que c'était un milieu que je connaissais bien donc j'ai travaillé et un peu abandonné ma thèse* »), avant de recevoir un financement de l'Afsset à partir de 2007 (contrat de recherche-développement, qui lui permet de recevoir une allocation doctorale). Au moment de la création de l'Anses en 2010, elle est donc doctorante à Paris Dauphine, financée par l'Afsset. Depuis 2011, année de soutenance de sa thèse, elle occupe un emploi à temps plein à l'Anses.

Régine Boutrais souligne trois différences principales entre cette unité, qui compte 4 personnes, et la direction de l'info-com de l'Afssa. la première est une temporalité différente de leur travail : « en santé environnement, on est beaucoup plus sur le long terme, et côté alimentation c'est plus la gestion de crises sanitaires ». La seconde différence est un rapport différent aux activités d'information et de communication : elle positionne davantage le travail de son unité dans le registre de la diffusion de l'information scientifique (notamment auprès de la « société civile ») que de la communication médiatique. Ainsi, elle dit travailler « *selon les attentes […] plutôt sociétales que médiatiques* ». La troisième est que si le travail de communication passe par l'organisation d'événements comme des conférences de presse, le travail d'information passe en amont par des séances de « *restitution aux parties prenantes* » (c'est-à-dire les associations, les syndicats de salariés, etc.) : « *on leur ré-explicite les travaux de l'agence, les résultats, les méthodologies qui ont été utilisées* ».

Plusieurs éléments permettent de faire l'hypothèse que cette unité est structurellement dominée dans l'organisation actuelle de l'Anses, l'intéressée revendiquant implicitement une légitimité scientifique plus grande comme pour compenser cette illégitimité institutionnelle. Elle met notamment en avant son travail de thèse de doctorat qui visait à fournir des outils pour « *ouvrir l'expertise à la société* ». Elle rappelle ainsi à plusieurs reprises auprès de l'enquêteur (identifié comme chercheur au CNRS) sa connaissance de « Sylvie » [Ollitrault] qu'elle appelle par son prénom – ce qui fonctionne également comme un instrument de légitimation par l'expertise scientifique. Cette interprétation est renforcée par le fait qu'elle souligne à plusieurs reprises que son ancienne unité était « petite » (un « petit service »), tout en mettant constamment en évidence le sérieux de son travail (« *on va assez loin dans l'explicitation de la méthode de travail* »). Cette position relativement dominée explique en partie pourquoi elle insiste à plusieurs reprises au cours de l'entretien sur le fait que la catégorie de « pollution de l'air intérieur » est insuffisamment précise sur un plan scientifique :

> « On a pu aborder des questions d'air intérieur mais qui vont être plus spécifiques comme sur les COV par exemple »
>
> « Il faudrait déjà qu'on me pose une question sur une substance [plutôt que sur l'air intérieur en général] parce que jusqu'à présent on ne peut répondre que si on connaît les expositions »
>
> « Le C2DS a pu nous interroger sur la question des nanoparticules utilisées notamment comme antibactériens dans les hôpitaux ? Là, on est sur la qualité de l'air intérieur mais pas

uniquement parce qu'on est sur l'inhalation, et santé-environnement typiquement c'est ça, on est sur le contact cutané et on est aussi éventuellement sur la succion dans le cas des tapis puzzles. Donc là cela va être une entrée par substance mais qui entre dans la problématique de la qualité de l'air intérieur »

Elle exprime aussi un malaise d'une partie de son équipe en raison de l'inclusion de l'unité dans la direction de la communication, plutôt que dans les services d'évaluation des risques – un choix qui lui convient pour le travail qu'elle mène, mais qui ne convient pas à tous ses collègues :

« on pourrait tout à fait être aussi du côté de l'évaluation des risques. Et en fait, c'est un choix politique qui a été fait au départ de nous inclure dans la direction de la communication […] J'avoue que sur la partie sur laquelle je travaille, dialogue avec la société, je pense que cela a toute sa place. Pour certains collègues qui travaillent plus à l'élaboration de connaissances en socio économie, en sociologie, on peut vraiment se poser la question […] Entre nous, le problème pourrait être qu'on scinde l'unité qui fonctionne bien, en me laissant le côté communication, ce qui me couperait de... Cela ne m'empêche pas puisque je suis enseignante, de continuer à avoir des activités, mais cela pourrait être une restriction ».

Une des particularités de son travail réside dans le fait qu'elle ne se contente pas de faire remonter les préoccupations des « parties prenantes », mais à constituer des publics :

« en fait, c'est moi qui ai fait un travail de repérage de tous ces acteurs. Je les ai repérés, j'ai commencé à faire des entretiens au départ dans le cadre de ma thèse. Ensuite, j'ai pu les rencontrer à nouveau et puis voir sur quoi ils s'orientaient, et les mettre en rapport après avec les gens de l'agence qui travaillent sur leurs sujets [...] Donc c'est une démarche proactive qu'on a ».

L'Anses organise en effet des ateliers « Nesting » avec WECF, le dernier en date (organisé par Régine Boutrais elle-même), qui a réuni une quinzaine de personnes, ayant pour partie été consacrés aux questions de la pollution de l'air intérieur :

« c'était un public assez varié, beaucoup de sages-femmes, directrices de crèches, des baby planners, des préventrices pour la mutualité agricole, des consultants en développement durable qui travaillent avec le WECF et qui vont répondre directement au questionnement des parents sur la qualité de l'air avec un focus sur les populations sensibles : femmes enceintes, fœtus, bébés et petite enfance. Là on a beaucoup parlé d'environnement intérieur ».

Une des difficultés spécifiques à travailler sur les questions de santé environnementale, et les polluants de l'air intérieur en particulier, est que « *sur beaucoup de substances on reste quand même sur l'incertitude scientifique* ». Les représentants de l'Anses doivent faire face à un problème d'information du public : « *donner ces informations mais sans pouvoir se prononcer sur les produits* ». Cette situation a tendance selon elle à « *frustrer* » certaines associations : « *Il y a beaucoup de domaines en santé environnement et air intérieur en fait partie, sur lesquels on est*

encore dans un manque de recherche, donc beaucoup des recommandations que nous faisons sont "il faut aller plus avant dans la connaissance des expositions, des produits de substitution, etc." »

Régine Boutrais souligne, enfin, l'existence d'une division du travail de communication entre différents organismes, notamment sur l'air intérieur, entre l'Inpes qui se charge des campagnes d'information auprès du « grand public », et l'Anses qui travaille davantage avec des « relais » notamment dans le monde associatif (« *Les relais pour nous, ce sont les associations type Unaf* »).

II.1.2.2. « *La qualité de l'air, ce n'est pas très sexy* » : l'échec relatif d'une formation « air intérieur » auprès d'artisans du bâtiment

Le deuxième exemple de dispositif de communication adressé à des publics professionnels est tiré d'un entretien réalisé en 2013 auprès d'un conseiller technique dans le domaine du bâtiment, Benoît Terrien. Nous avons croisé son nom dans un article publié dans la presse locale (*Ouest-France*) qui annonçait la tenue d'une série de réunions publiques sur la pollution de l'air intérieur organisée à Nantes, Angers et d'autres villes en 2013, par l'antenne locale de l'UFC Que Choisir. Nous l'avons rencontré lors d'une réunion à Angers, puis avons réalisé un entretien au siège de l'association où il travaille. Benoît Terrien est conseiller technique à Baticef, une association indépendante qui fait office de service « Technique et Formation » pour la Capeb Pays de la Loire. La Capeb (Confédération Artisanale des Petites Entreprises du Bâtiment) est une confédération nationale qui défend et promeut les intérêts de l'artisanat du bâtiment auprès des pouvoirs publics. À côté de ces missions politiques, la Capeb remplit également des missions d'information et de formation auprès des artisans du bâtiment. Benoît Terrien à l'instar de cinq autres personnes sur la région Pays de la Loire, anime ainsi une partie des formations de Baticef, qui regroupent tous les corps d'État travaillant dans le bâtiment (maçons, plombiers, peintres, charpentiers, menuisiers, électriciens, etc.) – la liste de diffusion de la Capeb étant envoyée à environ 7000 entreprises dans la région. Parmi les journées de formation qu'il anime auprès des artisans du bâtiment, Benoît Terrien dispose en effet, depuis 2011, d'une séquence spécifique sur la pollution de l'air intérieur pour laquelle il rencontre toutefois des difficultés à réunir un nombre suffisant d'inscrits.

Né en 1980, Benoît Terrien obtient en 2000 un BTS en « Froid et climatisation ». Il débute sa carrière en tant qu'artisan du bâtiment, effectuant des montages sur les chantiers pour une entreprise de climatisation et de ventilation. Il s'intéresse alors de plus en plus à la partie électrique du montage. C'est ainsi qu'il commence à travailler chez un distributeur de matériel électrique dans lequel il effectue des devis et du conseil technique auprès des électriciens. Plus intéressé par le « conseil technique » que par la partie commerciale du travail, il décide de s'y investir totalement en étant recruté comme conseiller technique à Baticef en 2008.

Comme il nous l'explique en entretien, la question de l'air intérieur a longtemps relevé exclusivement, dans le secteur du bâtiment, d'une problématique de ventilation (qui est le « *parent*

pauvre du bâtiment », pour reprendre son expression, car c'est une activité qui rapporte peu), c'est-à-dire du travail des chauffagistes – un caractère exclusif qu'il déplore :

« Je suis arrivé en 2008 à la CAPEB, et avant que j'arrive, la qualité de l'air était (et est encore) très régulée spécifiquement pour les chauffagistes. Et quand on parlait de la qualité de l'air, cela voulait dire 'monoxyde de carbone'. On parlait, à juste titre, du monoxyde de carbone, on en parle encore malheureusement parce qu'il y a encore des accidents et c'est un sujet qui est encore d'actualité, mais on se cantonnait à ça […] Malheureusement, on s'est un peu arrêté là et on s'est un peu trompé ».

La problématique a cependant évolué dans la période récente :

> « On commence à se poser d'autres questions, la question des matériaux, des débits d'extraction : est ce que d'un point de vue sanitaire c'est judicieux ? On se pose des questions autres que celles du monoxyde de carbone. Le virage qui a été pris il y a quelques années et qui se poursuit, c'est ça. On ne laisse surtout pas le monoxyde de carbone de côté mais on ne gère pas que ça quand on parle de la qualité de l'air intérieur »

Pour lui, cette évolution est liée à un engouement pour les questions environnementales chez une partie socialement privilégiée de la clientèle des artisans au cours des années qui ont suivi le Grenelle de l'environnement :

> « *Je vais être un peu caricatural mais il y a le côté un peu 'écolo', qui fait qu'il y a, je pense, de plus en plus de clients qui se posent des questions par rapport à ça. Le côté sain, on parle de nourriture saine, de bilan carbone pour les voitures et on arrive à la qualité de l'air et le côté sain de la qualité de l'air à l'intérieur. Je pense que c'est aussi dans l'air du temps. Cela me fait dire que les clients vont aller vers là de plus en plus, certains artisans sont d'ores et déjà complètement impliqués et d'autres seront toujours à la traîne mais ça, c'est le cas partout* »

C'est dans ce contexte qu'il décide en 2011 de monter une formation spécifique sur ce sujet : « *En gros, mon idée était de me dire : autant être à peu près informé sur le sujet pour pouvoir donner une information claire et objective pour que l'artisan ne soit pas désarçonné quand un client lui pose la question de la qualité de l'air* ». Pour monter cette formation, il utilise les données qu'il trouve sur le site de l'OQAI, qu'il décrit comme « *une source d'info vraiment intéressante* ». Il entend jouer un rôle de passeur d'information, de « *traducteur* », en rendant accessible des contenus parfois longs et complexes :

> « *Ce qu'il faut c'est qu'ils aient les idées fortes. Sur la qualité de l'air, les idées fortes étaient, dans l'ordre : 1/ monoxyde de carbone, on fait entretenir annuellement par un professionnel compétent ; 2/ amiante, on ne touche pas, on fait intervenir un professionnel compétent ; et 3/ ventilation : nécessaire pas seulement pour l'humidité. Et 4/ une bonne ventilation, c'est une entrée d'air, un détalonnage, une bonne extraction. Voilà, si ça déjà c'est compris, moi, j'ai fait mon taf. C'est un peu ça. Trop de détails tuent le message. Il va toujours y avoir les 10 % qui vont bien inclure et qui, à la limite, en demanderaient plus, et puis les 90 % qui vont trouver ça lourd si on leur donne trop d'infos* ».

Il se rend cependant vite compte que le sujet ne suscite qu'un intérêt fort limité chez les artisans. En comparaison des formations qui rencontrent un « *gros succès* », comme par exemple celles consacrées à l'accessibilité des personnes handicapées ou encore aux économies d'énergie, les formations consacrées à la qualité de l'air intérieur sont beaucoup moins prisées : « *Sur la formation ventilation et économie d'énergie, je vais peut-être dire des bêtises, mais économie d'énergie, il va y avoir 1000 [inscrits] et [sur la] qualité de l'air, il y en aura 10. Ce n'est pas très scientifique ce que je dis là, mais si j'avais un rapport à donner, ce serait quelque chose comme ça. Ce n'est vraiment pas un sujet d'actualité* ».

Il évoque plusieurs raisons pour l'expliquer. La première raison est le fait que la priorité dans les travaux de rénovation est donnée à l'isolation, source d'économies d'énergie, plutôt qu'à la ventilation, souvent perçue par les clients comme un facteur de déperdition.

> « *Aujourd'hui les formations sur les économies d'énergie sont gigantesques, on en fait énormément. On en parle beaucoup entre amis ou en famille, c'est un sujet qui revient souvent. On parle souvent de la consommation de chauffage : -*" T'as consommé combien l'année dernière ? - moi je suis à tel nombre de litre de fuel, tel nombre de stères de bois*."* *Voilà, ce sont des sujets qui reviennent souvent mais la qualité de l'air, ce n'est pas très 'sexy'*. »

L'argument consistant à insister sur les bénéfices en termes de santé trouve peu d'écho par rapport à celui concernant la diminution des factures d'énergie : « *L'économie d'énergie est facile à vendre tandis que la qualité de l'air intérieur… '* Je vais vous éviter peut-être une maladie dans 40 ans mais je n'en suis pas sûr*', c'est compliqué et c'est difficile à mesurer sauf quand c'est flagrant* ». Les résistances se trouvent selon lui tant du côté des artisans que des clients, quant à la possibilité d'imposer des contraintes légales dans la mesure où la qualité de l'air intérieur relève du cadre du domicile privé :

> « *j'avais fait une petite réunion d'info sur la qualité de l'air, cela me revient maintenant, et j'ai quand même un artisan qui m'a dit (parce que j'étais en train d'expliquer que le tabac était un polluant important et pas seulement la fumée en elle-même mais que ça réémettait une fois la cigarette éteinte) : 'Moi* je fume chez moi et je m'en fous'*. Que répondre à ça ? Je n'avais pas d'arguments et je n'avais pas forcément à argumenter, il fait bien ce qu'il veut, on est bien d'accord, mais ce gars-là ne va pas être le premier promoteur de cette idée* ».

Au terme de cette première sous-partie, nous pouvons constater que les dispositifs de communication mis en place depuis une quinzaine d'années en France dans le but de lutter contre la pollution de l'air intérieur – de la création de l'OQAI en 2001 à la mise en place de campagnes d'information grand public ou de formations professionnelles – présentent, à l'instar du traitement journalistique du sujet dans les médias, un caractère à la fois routinier et d'un intérêt jugé faible par les publics auxquels s'adressent la plupart des personnes interrogées au cours de nos entretiens. Il s'agit maintenant, pour clore le dossier, de comprendre ce qui se joue plus précisément dans le traitement journalistique de cette question au sein des différents supports médiatiques étudiés et chez les journalistes qui sont amenés à le traiter, en fonction de la position particulière de ces agents dans le champ journalistique et vis-à-vis de leurs sources d'information institutionnelles.

II.2. Un traitement journalistique dispersé

Nous allons voir dans cette dernière sous-partie que, loin de n'être que des intermédiaires neutres entre leurs sources d'information et leurs publics les journalistes des médias d'information font subir une série de transformations à ce sujet pourtant relativement consensuel et souvent considéré comme peu « journalistique » de la pollution de l'air intérieur. Nous le verrons à travers l'étude de plusieurs types de supports, pour commencer (I.2.1.) et de plusieurs catégories de journalistes, pour finir (I.2.2.)

II.2.1. Un traitement différencié selon les types de support

Si la couverture médiatique du problème de la pollution de l'air intérieur présente une certaine homogénéité à l'échelle de l'ensemble de notre corpus, une analyse par type de support fait apparaître des spécificités. Nous prendrons pour illustrer cette thèse les exemples du traitement du sujet à la télévision, dans la presse quotidienne régionale, avec l'exemple d'*Ouest-France*, et dans un magazine spécialisé dans la défense des consommateurs (*Que Choisir*).

II.2.1.1. Le traitement télévisuel de la pollution de l'air intérieur

À partir des archives audiovisuelles disponibles à l'Inathèque, nous avons recensé 38 émissions de télévision diffusées sur 5 chaînes hertziennes (TF1, France 2, France 3, France 5 et M6) traitant ou abordant la question de la pollution de l'air intérieur entre 1997 et la fin 2013.

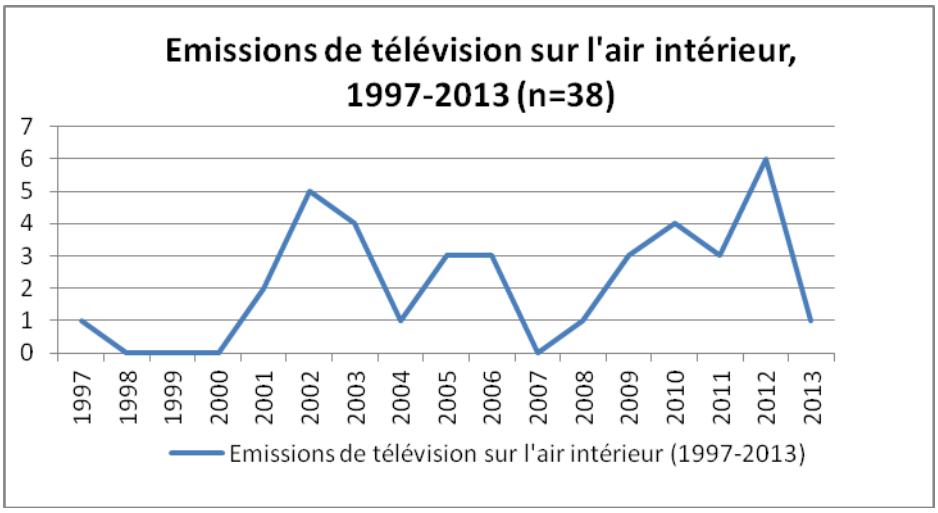

Figure 32. Émissions de télévision sur l'air intérieur : répartition dans le temps (1997-2013)

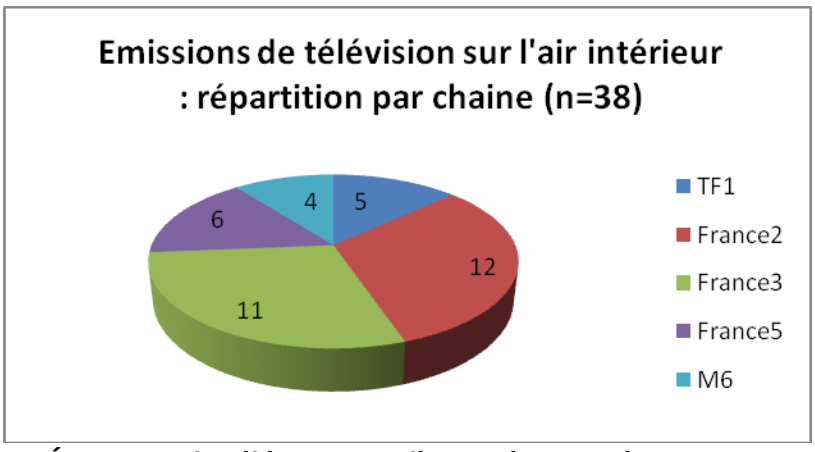

Figure 33. Émissions de télévision sur l'air intérieur : répartition par chaîne (n = 38)

Sur la période considérée, et compte tenu des chaînes retenues, la répartition des émissions traitant du problème de la pollution de l'air intérieur se fait largement en faveur du secteur public (France 2, France 3 et France 5) qui cumule 76 % des émissions qui ont été consacrées ou ont abordé la question (29 sur 38). Si l'on s'en tient à un point de descriptif et statique, on note que quelles que soit les chaînes de télévision considérées, la question de la pollution de l'air intérieur est traitée dans deux rubriques principales : Vie pratique/Maison et Santé/Bien-être. Ce mode de traitement télévisuel du problème produit des effets sur les contours mais aussi le contenu de sa définition publique. Ainsi, le caractère fortement « genré » de l'imagerie télévisuelle mettant en scène la pollution de l'air intérieur, c'est-à-dire la surreprésentation de femmes, résulte au moins en parie d'un cadrage éditorial préalable qui fait de cette question un enjeu essentiellement domestique. Une des questions qui doit alors être posée est celle de savoir comment ce cadrage domestique de la pollution de l'air intérieur résulte des catégories de classement ordinaire de la production audiovisuelle. Enfin, il est à noter que dans une moindre mesure, la pollution de l'air intérieur est abordée dans la rubrique « Société », dans ce cas la durée des émissions peut s'avérer plus longue et la pollution de l'air intérieur faire l'objet d'un traitement plus approfondi impliquant (ou non) une diversification des sources journalistiques.

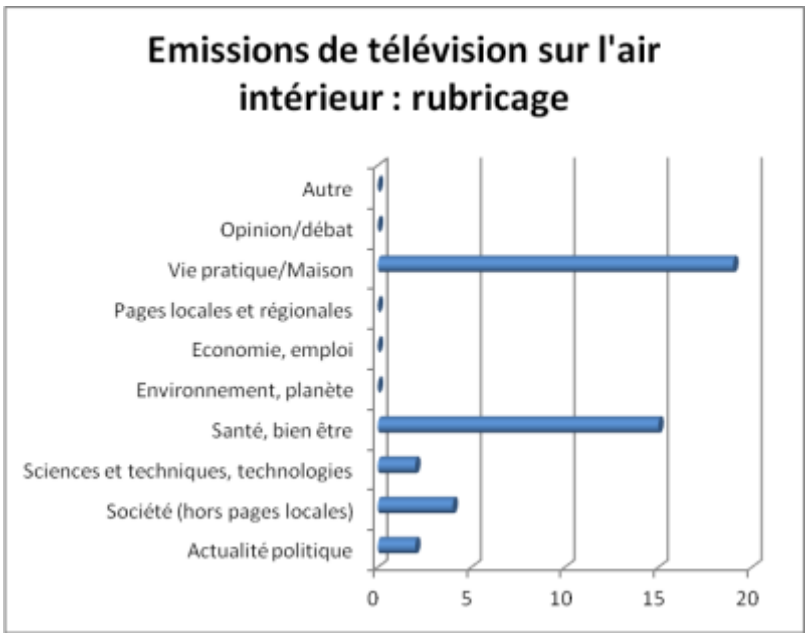

Figure 34. Émissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : rubricage

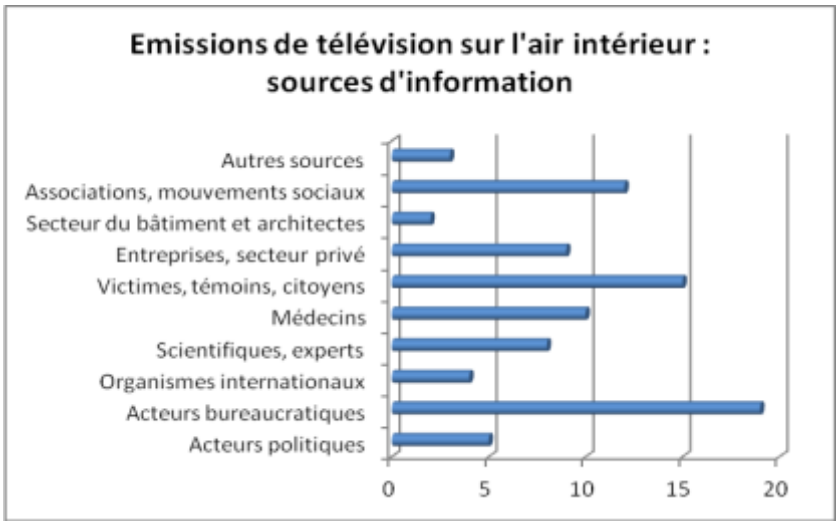

Figure 35. Émissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : sources d'information

Sur l'ensemble de la période considérée, on remarque une diversité des sources d'information mobilisées par les journalistes et/ou les entreprises de production audiovisuelle pour traiter de la pollution de l'air intérieur. Toutefois, trois sources principales d'information se distinguent. D'abord, les acteurs/organismes bureaucratiques, en particuliers l'OQAI et dans une moindre mesure le CSTB, qui sont les premières sources d'information utilisées par les médias télévisuels. On trouve ensuite des témoignages de victimes ou de citoyens. Une des figures emblématiques de ces victimes/témoins est certainement Georges Méar dont l'histoire est rapportée par 4 des 6 chaînes de télévision considérées dans l'analyse. Enfin, la troisième source d'information regroupe les associations et les mouvements sociaux. Parmi ces acteurs, c'est *l'UFC-Que Choisir* qui est l'association la plus présente puisque ses interventions représentent plus de 50 % de la catégorie. Il est à noter que le recours à ces différentes sources d'information ne se répartit pas de façon égale tout au long de la période envisagée. En effet, comme nous l'avons déjà vu pour la presse écrite, si

les acteurs bureaucratiques comme l'OQAI sont la source d'information dominante lors de la période d'institutionnalisation (juillet 2001-septembre 2007), ce quasi monopole se voit progressivement contesté notamment par des acteurs comme *l'UFC-Que Choisir* lors des phases suivantes et cela tout particulièrement à partir de juillet 2010 (période de routinisation).

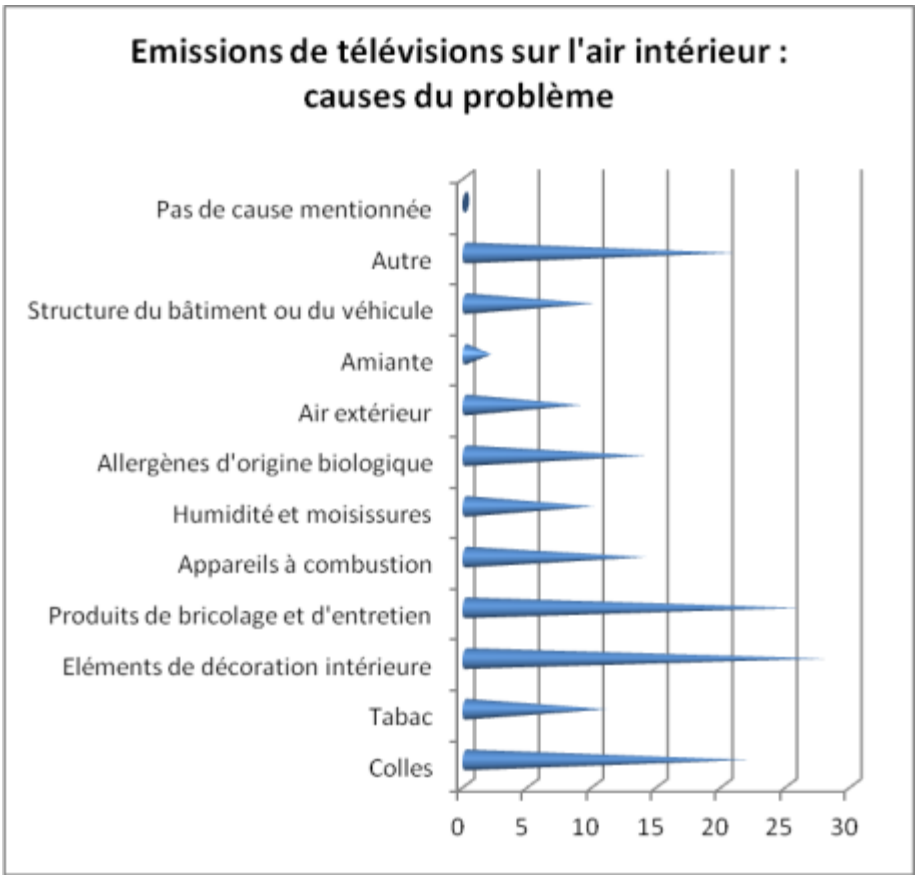

Figure 36. Émissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : causes du problème

Sur la période considérée, les causes du problème de la pollution de l'air intérieur dans les émissions traitant du sujet sont multiples et diversifiées. Si quatre causes se distinguent (« éléments de décoration intérieure », « produits de bricolage et d'entretien », « colles » et « autres ») elles ne sont pas exclusives les unes des autres et en fonction notamment de la durée des émissions ou du temps accordé au sujet de la pollution de l'air intérieur, leur énumération est plus ou moins exhaustive. De plus, la catégorie « autre » doit être précisée. Cette dernière regroupe pour l'essentiel les cas où les noms scientifiques des produits toxiques incriminés sont cités dans les programmes de télévision (formaldéhyde, benzène, etc.). L'hétérogénéité de cette catégorie devrait donc faire l'objet d'une analyse plus approfondie. Enfin, il est à remarquer qu'à partir de la fin de la période de politisation, le recours à l'abréviation « COV » (composé organique volatile) vient remplacer l'énumération de tout un ensemble de produits toxiques (benzène, le formaldéhyde, les éthers de glycols, etc.).

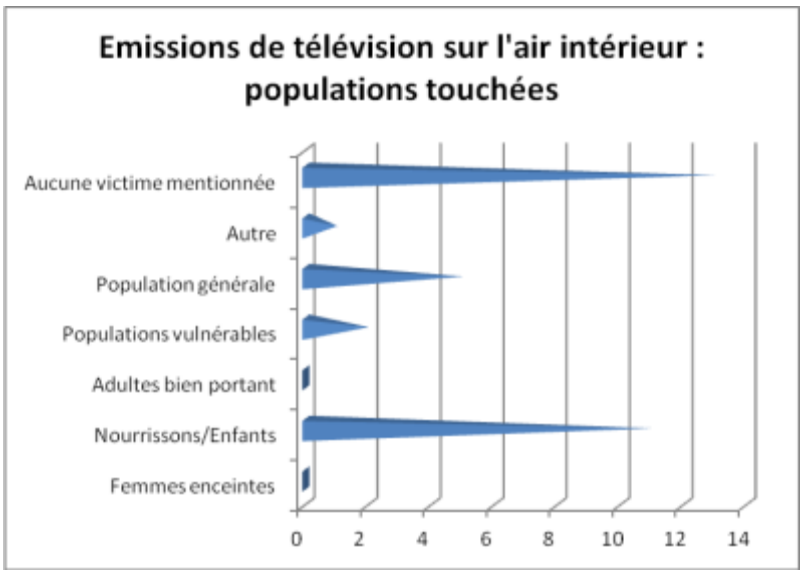

Figure 37. Émissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : populations touchées

Les populations désignées par les médias comme étant les plus sujettes à subir les effets de la pollution de l'air intérieur sont les enfants et les nourrissons ainsi que la population générale. Si cette dernière est présente tout au long de la période considérée, de façon soit explicite soit implicite (ce qui permet par exemple de saisir l'importance de la catégorie « aucune victime mentionnée » qui dans certains cas permet de sous-entendre que tout un chacun peut être victime de la pollution de l'air intérieur), les enfants et les nourrissons sont davantage présents dans les périodes de politisation et de routinisation du problème de la pollution de l'air intérieur. On peut interroger les usages rhétoriques des victimes « enfant et nourrisson » par les médias télévisuels, au regard notamment de la dimension symbolique de cette catégorie de population et des ressources de « scandalisation » qu'elle offre. Le recours à cette catégorie est d'autant plus important que des études menées dans des écoles et des crèches ont souligné, principalement dans la période de routinisation, des taux de pollution de l'air intérieur supérieurs aux seuils définies par des organismes internationaux comme l'OMS. Enfin, il convient également d'interroger les effets de l'absence de population désignée sur la définition publique du problème de la pollution de l'air intérieur élaborée par les médias télévisuels. Cette absence peut notamment entretenir un certain flou sur l'ampleur du problème. En effet, ne pas désigner de population peut aussi bien signifier que tout le monde peut être victime que tendre à minimiser le problème en faisant de la pollution de l'air intérieur un problème sans victime.

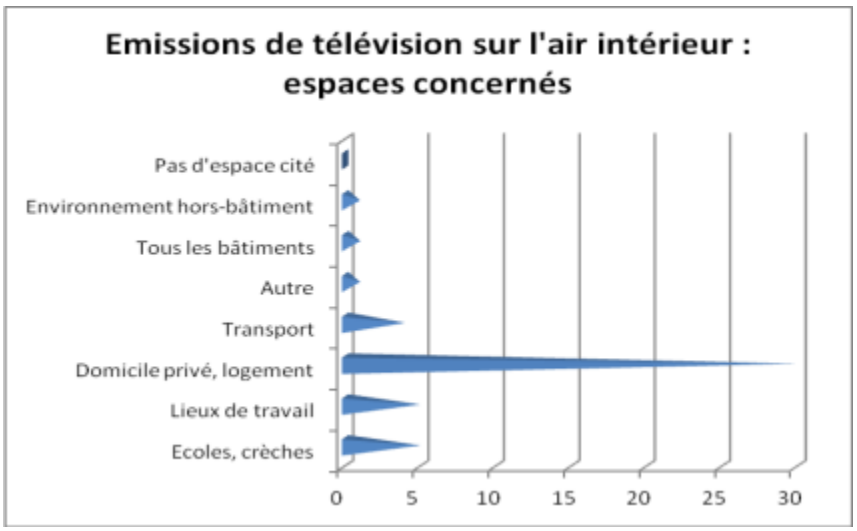

Figure 38. Émissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : espaces concernés

Durant la période considérée le lieu le plus fréquemment désigné comme étant le plus sujet à la pollution de l'air intérieur est très majoritairement le domicile privé (appartement et maison individuelle). Si cette focalisation sur le domicile privé tend à réduire le problème de la pollution de l'air intérieur à un problème exclusivement domestique qui peut sous-entendre que l'action individuelle est la plus pertinente pour y faire face, l'analyse devra prendre en compte comment les types de logement mis en scène dans le traitement télévisuel produisent des effets de sens (occultation, réduction) sur la définition publique du problème. À ce stade de l'analyse, on remarque déjà que ce sont les appartements de grands centres urbains (Paris et Strasbourg, par ex.) habités par des classes moyennes et/ou supérieures qui sont surreprésentés pour mettre en image la PAI.

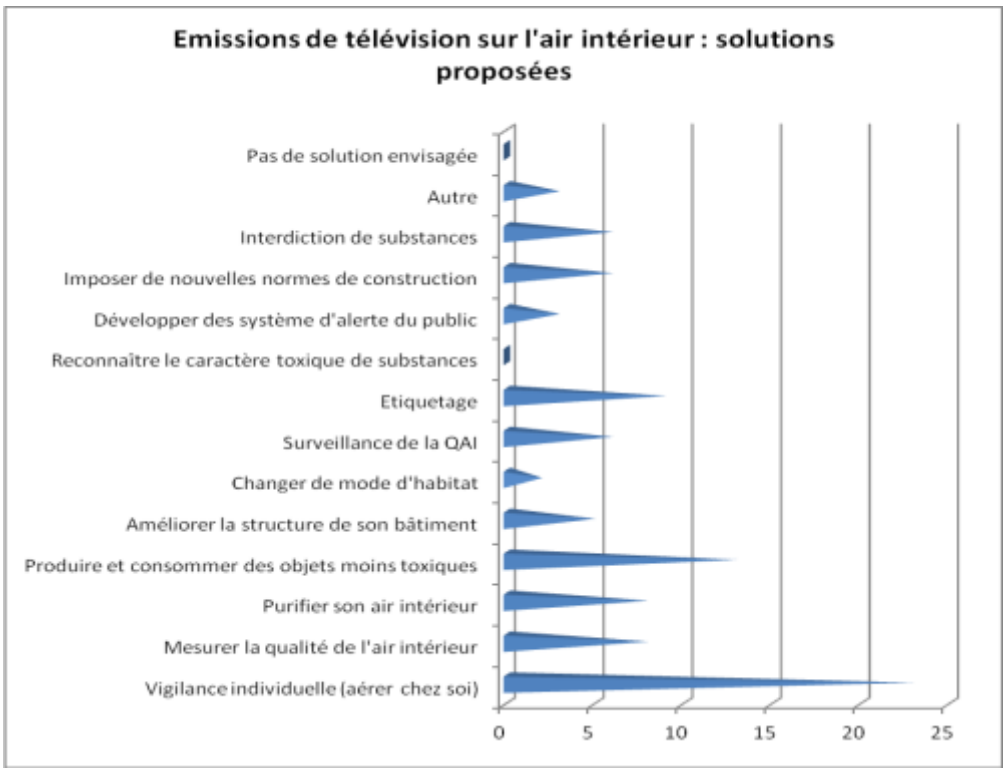

Figure 39. Émissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : solutions proposées

Comme le montre ce dernier tableau, les solutions les plus citées par les médias télévisuels pour lutter contre la pollution de l'air intérieur relèvent très largement de l'action individuelle puisque la première des solutions avancées est d'aérer son logement. En seconde position, on trouve la production et la consommation d'objets moins toxiques/polluants. Ces solutions qui peuvent faire l'objet d'un traitement télévisuel mettant en scène la disponibilité comme la production de produits moins polluants (peintures, ameublements) ou dépolluants (plantes) s'accompagnent également d'un discours de prévention des dangers de la pollution de l'air intérieur qui place l'individu-consommateur comme l'acteur principal de ce changement de production. Schématiquement, on peut ainsi avancer que la réussite de la prévention des dangers liés à la pollution de l'air intérieur repose sur les choix de consommation que font les individus entendus comme des consommateurs. Si ces derniers changent leurs habitudes d'achat alors l'offre de produits moins polluants sera plus importante ce qui contribuera à diminuer la pollution de l'air intérieur. De fait, une des hypothèses centrales que nous proposerons pour analyser la définition du problème de la pollution de l'air intérieur est que cette mise en exergue de l'individu comme acteur responsable de la prévention tend à mettre entre parenthèses les raisons structurelles et sociales qui permettent d'expliquer ce problème. En effet, tout se passe comme si la pollution de l'air intérieur touchait de façon équivalente l'ensemble des composantes de la société alors même que ce sont les populations et les habitations des classes moyennes et supérieures qui sont surreprésentées dans le traitement télévisuel du problème. Rendues invisibles par le traitement médiatique, les catégories les plus populaires voient ainsi occultés les problèmes auxquels elles sont les plus exposées à savoir le mal logement, la difficulté d'accès aux ressources énergétiques pour se chauffer ou encore l'insalubrité de l'habitat dont les conséquences pour la santé sont documentées au profit d'une définition

publique du problème de la pollution de l'air intérieur pour laquelle les solutions consistent, pour l'essentiel, à changer de comportements d'achats et à « ouvrir les fenêtres ». En outre, on devra également s'interroger sur les logiques d'appropriation (et d'amplification) par les médias télévisuels d'un discours de prévention qui en se focalisant sur les comportements individuels désignés comme les plus nuisibles pour la santé (ne pas aérer, acheter des produits polluants) sous-entend que ces comportements résultent uniquement de choix individuels, présupposant par-là une égalité (parfaite ?) de ressource pour accéder au marché du logement comme à celui des biens non ou moins polluants. Si ce type de message de prévention n'est pas nouveau puisqu'il est un des fondements de l'éducation pour la santé, il convient de remarquer que dans le cas de la pollution de l'air intérieur, une part significative du changement de comportement doit être rendue possible par une meilleure information sur les produits (ameublement, nettoyage, bricolage, plante, etc.) disponibles sur le marché. Il apparaît alors que l'adresse des messages de prévention et d'éducation est moins celle du citoyen que du consommateur, ce dernier apparaissant comme la figure (individuelle) la plus à même de juger ce qui est bon pour elle et, en l'occurrence, de choisir au mieux les produits à consommer. Une des questions que l'on peut se poser est donc celle de comprendre quelles logiques et quels acteurs participent à l'élaboration de ce type de discours de prévention. S'agit-il d'une traduction télévisuelle du discours de prévention élaboré par les agences publiques (OQAI) ou une forme de coproduction impliquant des acteurs plus diversifiés ?

II.2.1.2. Le traitement routinier, apolitique et évasif de la presse quotidienne régionale : le cas d'*Ouest-France*

Le quotidien *Ouest-France* a publié 271 articles contenant l'expression « air intérieur » entre décembre 2003 et juillet 2015. Premier constat remarquable : le nombre moyen d'articles par année sur ce sujet (23) est près de vingt fois supérieur à celui de la presse nationale (les titres de la PQN et la presse magazine publient en moyenne 1,2 article par an sur la période). C'est un constat général que l'on peut tirer d'une comparaison entre la presse nationale (10 titres) et la presse régionale (3 titres) : la presse régionale publie en moyenne neuf fois plus d'articles sur la pollution de l'air intérieur que la presse nationale. Par contre, la taille moyenne des articles (259 mots) est presque deux fois plus petite que pour l'ensemble de la presse nationale (442 mots). Ce constat montre à quel point le traitement journalistique du problème de la pollution de l'air intérieur dans la PQR en général, et dans *Ouest-France* en particulier, est quantitativement plus important mais qualitativement plus évasif que dans la presse nationale.

Cette proposition générale appelle deux précisions liminaires. La première est que l'ampleur du traitement doit être relativisée. Ainsi, une analyse des titres des articles du corpus montre que seule une petite proportion d'entre eux (37 sur 271, soit 13,6 %) contient l'expression « air intérieur ». L'expression ne semble pas, d'un point de vue éditorial, suffisamment « accrocheuse » pour figurer en titre. Le problème est donc généralement traité comme un « sous-problème », c'est-à-dire comme la déclinaison de problèmes plus généraux (la pollution de l'air en général, le développement des maladies chroniques, les enjeux de la rénovation des logements, la présence de produits toxiques dans notre environnement quotidien, etc.). La deuxième remarque concerne la dimension qualitative du traitement du problème. Les informations publiées dans le journal sur le

problème de la pollution de l'air intérieur sont comparativement (et non en elles-mêmes) moins précises en matière d'imputation de causalité (relations de causes à effets entre des polluants, des espaces et des symptômes) et d'imputation de responsabilité (désignation de victimes et de responsables) que dans la presse nationale.

D'un point de vue chronologique (**figure 40**), on observe une augmentation générale du nombre d'articles sur l'air intérieur dans la période de douze ans étudiée : entre 2004 et 2007 (période 2), le journal publie entre 2 et 17 articles, entre 2007 et 2010 (période 3) entre 11 et 29 articles, et entre 2010 et 2015 (période 4) entre 25 et 61 articles. Malgré l'absence de données antérieures à décembre 2003 (en particulier sur la séquence 1 et une partie de la séquence 2), on peut ainsi observer dans le journal *Ouest-France* des résultats partiellement similaires à ceux de la presse nationale, à cette différence près que la période de routinisation se traduit par une augmentation significative du nombre d'articles, souvent de format court, publiés sur le sujet[253]. Il semble bien que l'on entre alors dans une phase où le problème est traité de manière routinière par les journalistes.

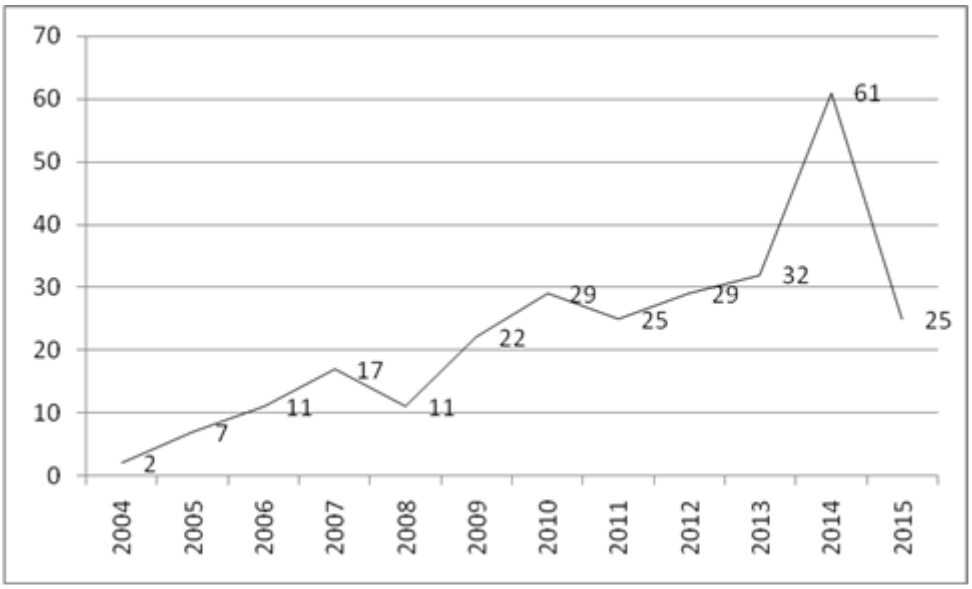

Figure 40. Articles sur la pollution de l'air intérieur dans *Ouest-France* (2004-2015)

L'analyse statistique du rubricage des articles dans le quotidien montre que 83 % d'entre eux sont publiés dans les pages locales et régionales (Bretagne, Pays de la Loire, Normandie, puis sous-divisions en départements et communes). Deux autres rubriques sont privilégiées dans les pages nationales, bien qu'à plus petite échelle : les pages « société » (8 %) et les pages « Vie pratique » (5,5 %). Un des aspects les plus originaux à souligner est l'extrême faiblesse du nombre d'articles dans les rubriques « opinion-débat » ou « actualité politique » - susceptibles de fournir un

[253] Par ailleurs la période qui suit le premier Grenelle est nettement moins couverte par *Ouest-France* que dans la presse nationale. On peut y voir un effet du traitement particulièrement peu « politisé » du problème (au sens de la politique nationale)

traitement politisé (au sens de la politique nationale) du problème[254]. Comme nous le verrons par la suite, la question de l'air intérieur à *Ouest-France* est d'abord un problème qui se pense et se règle localement : par les collectivités locales (communes notamment) ou les services déconcentrés de l'État (ARS), ou bien encore par des associations locales (branches locales de l'UFC-Que Choisir ou de CLCV) ou des spécialistes locaux (du bâtiment, de la santé, de l'environnement, etc.) - par exemple les entreprises qui témoignent de l'excellence du « savoir-faire régional ».

Ouest-France se singularise également par la nature des articles publiés sur l'air intérieur. Alors que dans la presse nationale le format le plus présent est celui de l'article d'information (38 %) dans lequel le journaliste utilise des informations de seconde main (comme les communiqués de l'OQAI par exemple), dans le quotidien régional plus d'un tiers des articles (37 %) se présente sous la forme de brèves et de filets, près d'un autre tiers (29 %) sous forme de « reportages »[255] et un dernier tiers (26 %) sous forme d'articles d'information. Le pourcentage de « reportages » s'explique par le réseau dense de correspondants locaux dont dispose le quotidien dans l'ouest de la France, qui permet de « couvrir » de nombreux événements, notamment dans des petites communes. Cela ne signifie pas pour autant que le journal publie des informations inédites, des « scoops », sur la qualité de l'air intérieur : le journaliste se contente généralement de rapporter les propos et les points de vue d'experts, de médecins, d'élus ou d'associations. De même, l'autre tiers des articles qui se présente sous la forme de simples brèves ou d'annonces d'événement confirme le rôle de relais d'information qui caractérise largement le journal sur ce thème (bien que, comme on le verra, le problème de l'air intérieur subisse malgré tout un traitement éditorial singulier). Enfin, un seul article d'opinion a été publié sur ce sujet dans la période. Ces résultats montrent un traitement largement dépolitisé du problème qui fait la part belle aux événements et acteurs locaux ainsi qu'aux préoccupations pratiques des habitants.

La très grande majorité des articles publiés dans le journal sur l'air intérieur ne sont pas signés (80 %). Sur les 47 journalistes signataires, la quasi-intégralité (89 %) n'a publié qu'un seul article. Seuls Bernard Le Solleu (3 articles), Edith Geslin (3 articles), Caroline Henry (2 articles), Dominique Botte (2 articles) et Serge Poirot (2 articles) ont signé plusieurs articles – mais dans des proportions bien moindres que les « grands » signataires de la presse nationale, qui comptabilisent pour certains plus de 10 articles sur la pollution de l'air intérieur dans la période étudiée.

Ouest-France témoigne également d'une autre originalité en ce qui concerne les sources d'information citées sur la pollution de l'air intérieur (**figure 41**). Si comme dans la presse nationale ce sont les sources administratives qui sont le plus fréquemment cités (24 % des cas), le quotidien régional accorde une part quasiment égale aux sources associatives, citées dans 23 % des cas (associations locales ou antennes régionales d'associations nationales comme l'UFC Que Choisir ou CLVC). Cependant, une analyse fine des articles révèle que ces mêmes sources associatives ont elles-mêmes pour source un nombre réduit de producteurs d'information, à commencer par l'OQAI. Elles

[254] Alors même qu'une des singularités de *Ouest-France* dans le paysage de la PQR est précisément l'importance donnée à l'actualité nationale et internationale, située en début de journal, tout comme l'éditorial placé en page de Une.

[255] Une catégorie que, pour rappel, nous avons définie en prenant comme indicateur la présence d'au moins une citation de personne extérieure au journal, rencontrée à l'occasion d'un déplacement du journaliste sur le lieu d'un événement (conférence, atelier, lieu de travail, etc.) ou bien par téléphone.

se situent en tout cas devant les acteurs politiques, le plus souvent locaux (12 %) et les médecins (9 %). Une autre originalité de Ouest-France réside dans l'importance accordée, le plus souvent parce qu'elles prétendent apporter des solutions pratiques au problème de la pollution de l'air intérieur, aux entreprises privées (9 % des sources citées), devant les sources scientifiques (8 %).

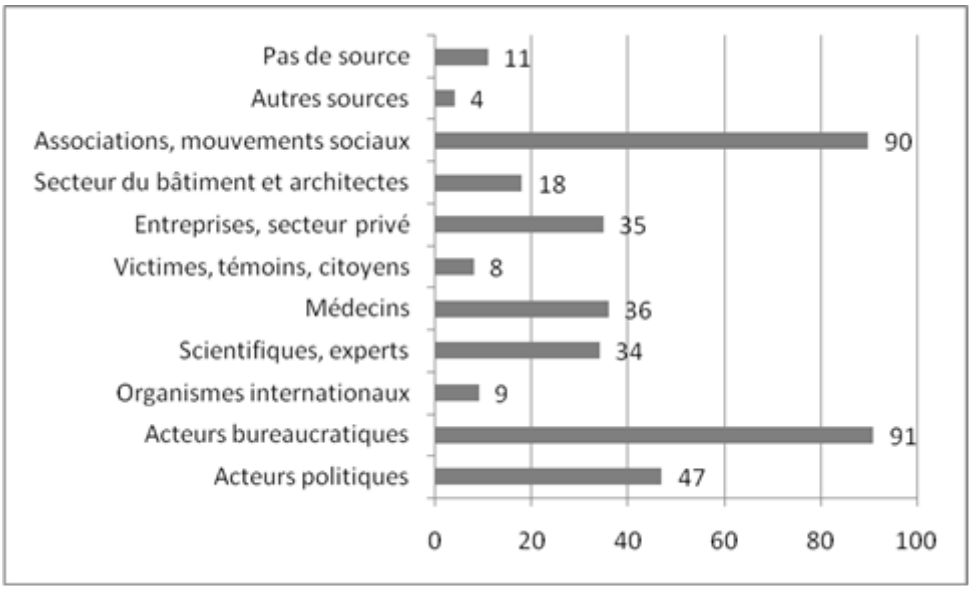

Figure 41. Sources d'information sur la pollution de l'air intérieur dans *Ouest-France* (n = 383)

Quelle problématisation de la pollution de l'air intérieur propose *Ouest-France* ? Concernant les causes du problème, elles ne sont souvent même pas mentionnées (19 %). Lorsque c'est le cas, ce sont d'abord les produits de bricolage et d'entretien qui sont incriminés (16 % des causes citées) ainsi que la structure du bâtiment (15 %), notamment les problèmes de ventilation ou l'utilisation de matériaux toxiques. De même, dans presque la moitié des cas, aucune victime spécifique du problème n'est évoquée (48 %). Lorsque la question des victimes est prise en compte, c'est la plupart du temps de façon très vague en désignant la population en général (21 %). Seuls les nourrissons et les enfants sont identifiés de façon récurrente comme des populations à risque spécifiques (18 %). Un constat similaire peut être fait concernant les symptômes occasionnés par la pollution de l'air intérieur : dans une très nette majorité des cas (60 %), aucun symptôme n'est mentionné. Lorsque c'est le cas, ce sont les allergies qui sont le plus fréquemment citées (12 %), devant les problèmes respiratoires (10 %) et les cancers (8 %). De même, le type de bâtiment le plus fréquemment évoqué pour parler du problème de la pollution est – sans surprise - le domicile privé (50 %), devant les écoles et crèches (16 %) et les lieux de travail (10 %). Dans un nombre de cas non négligeable (12 %), aucun espace n'est spécifiquement mentionné : le sens du qualificatif dans l'expression « air intérieur » est supposé déjà connu du lecteur.

Enfin, concernant les solutions qui sont susceptibles d'être apportées au problème, ce sont près des deux tiers des cas (59 %) des solutions individuelles qui sont envisagées (ouvrir les fenêtres, améliorer son système de ventilation, produire et consommer des produits moins nocifs, etc.) plutôt que des solutions collectives (31 %) - ces dernières étant généralement les plus minimalistes

(surveiller la qualité de l'air intérieur, informer et alerter le public).

Si l'on s'en tient à une analyse de contenu, le traitement que propose *Ouest-France* du problème de la pollution de l'air intérieur se caractérise par une très faible autonomie éditoriale sur le sujet, bien que la question de l'air intérieur subisse plus marginalement dans les pages du journal un traitement éditorial spécifique que l'on ne retrouve pas dans les titres de la presse nationale : c'est en effet un traitement qui se veut davantage incarné, personnalisé, centré sur des enjeux locaux ou régionaux et les préoccupations pratiques quotidiennes des lecteurs. Le journal se contente en effet largement de se faire le relais des discours standardisés et consensuels tenus par ses sources – en particulier associatives, administratives et scientifiques. Il met ainsi constamment en avant sa bonne volonté environnementale et hygiéniste – au risque parfois de contradictions internes. Si la plupart des articles peuvent être classés dans la catégorie des « reportages », une analyse plus fine du contenu de ces articles montre qu'il s'agit dans la quasi-intégralité des cas de « publi-reportages » faisant le jeu de la communication des sources d'information du journal : associations, institutions publiques, organismes de recherche ou organisations professionnelles. On compte ainsi en moyenne 1,4 sources citées par article : dans une grande majorité des cas, une seule source d'information est citée (ce chiffre est globalement plus élevé dans la presse nationale : 1,7). Les sources nationales sont globalement les mêmes que pour la presse nationale : ce sont en particulier les représentants d'agences spécialisées (OQAI) ou d'organismes publics (Ademe) chargés de produire et diffuser des informations sur le sujet.

On trouve ainsi une circulation largement descendante des informations et des recommandations (les témoignages des habitants ou « simples citoyens » sont très rares). Le suivisme du journal se retrouve dans la fréquence de certaines formules standard, que résume le court article suivant : « nous passons en moyenne 22 h sur 24 dans des espaces fermés : logements, lieux de travail, écoles, transports… la qualité de l'air devient un enjeu majeur de santé publique. Chacun de nous peut agir à son niveau avec quelques gestes simples. Il suffit de peu de chose pour faire évoluer nos comportements et réduire l'impact de certains produits sur notre environnement » (4/10/2010). Certains articles reprennent ainsi dans leur titre, en les adaptant au sujet traité, les messages de la communication gouvernementale : « le tabac en voiture nuit gravement aux passagers ». Un article illustre particulièrement cette dimension descendante, en montrant que les institutions locales s'érigent en modèles à suivre en matière de réduction des risques : « La pédagogie veut d'ailleurs que les collectivités locales soient les premières à donner l'exemple. Aux familles de suivre ensuite ».

Si l'on s'en tient à une analyse des titres qui « cadrent » le traitement des informations proposées par l'article, on constate que le registre du scandale est très peu mobilisé (« tabagisme : des scientifiques français manipulés »), tout comme celui de la déploration (« trop d'air pollué dans les écoles »[256]) ou encore de l'alerte (« attention aux espaces clos », « désodorisants : attention

[256] Seule exception notable, un article concernant les logements des populations les plus pauvres se conclut par une note pessimiste : « « La difficulté devient insurmontable dans les logements en mauvais état, surpeuplés ou mal chauffés. 'Les personnes pauvres ne peuvent rien faire', se désole Isabella Annesi-Maesano » (8/12/2007).

danger ! »). Concernant ce dernier cas, c'est plutôt une volonté de minimiser les effets de panique qui prédomine, le journal se faisant le relais de la communication « maîtrisée » des autorités sanitaires : ainsi un article pointe du doigt le fait que le formaldéhyde est présent « partout » mais s'empresse d'ajouter : « pas de panique pour autant » - enjoignant les lecteurs à ouvrir les fenêtres de leurs maisons (15/7/2008). Les (rares) tentatives de politisation du problème par les sources conduisent les journalistes à prendre des précautions éditoriales renvoyant le locuteur à un positionnement personnel avec laquelle le journal prend ses distances : « Le ton est donné, le discours politiquement orienté. Sacha Liebenow l'assume » (29/1/2010).

C'est donc plus souvent le registre positif de l'action ou de l'espoir qui est mobilisé : les « bons gestes » individuels sont présentés comme une lutte collective pour l'hygiène (« la chasse au mauvais air domestique »), les projets jugés porteurs « d'espoir » sont mis en avant (« une maison passive et intelligente », « l'éco-construction intéresse le public », « les défis de la construction », « on peut améliorer les choses »), de même que le travail de veille ou de recherche des scientifiques (campagne de dépistage du radon), la formation des élus ou des professionnels de la santé et du bâtiment, etc. Parfois, ce traitement consensuel produit des contradictions involontaires. Par exemple, dans une interview auprès d'un représentant de la mairie de Chartres de Bretagne, qui souhaite passer aux produits d'entretiens, éco-labellisés, le journaliste s'interroge : « est-ce que cela signifie que les produits précédemment utilisés étaient nocifs ? ». L'interrogé répond par une formule qui témoigne d'une volonté de ne froisser aucune sensibilité ou de ne faire porter la responsabilité à personne – au risque de rendre son propos quelque peu confus : « Bien sûr que non. Ceux-ci sont évalués avant la mise en vente. Les symboles sur les étiquettes servent de mise en garde. Mais nous avons souhaité nous orienter vers des produits labellisés écologiques » (17/3/2011).

Par ailleurs, les titres des articles du corpus mobilisent un registre discursif visant à incarner un problème dont l'une des difficultés de traitement journalistique tient précisément à son invisibilité et sa méconnaissance par le grand public. C'est ce que montre par exemple l'usage de la première personne du singulier ou du pluriel pour désigner les espaces incriminés (« l'air de *nos* maisons », « de l'air pur dans *mon* logement », etc.). Cette volonté d'incarner le problème est également décelable dans la mise en scène des conseils fournis par des personnes présentées comme expertes en matière, qu'il s'agisse de personnalités d'envergure nationale (cas des interviews de Suzanne Déoux, Séverine Kirchner, Andrée Buchmann, André Cicollela, etc.) ou locale (la conseillère en environnement intérieur Sophie Frain, Eric Zilliox chargé de mission à la MCE, Daniel Cueff, président du Val-d'Ille, etc.).

L'analyse des titres révèle également une volonté éditoriale de traiter le problème dans sa dimension pratique plutôt que scientifique. On trouve ainsi de multiples invitations à des activités concrètes, en particulier dans le cadre domestique. C'est le cas de nombreuses annonces pour des ateliers visant à fabriquer soi-même des produits d'entretien, des appels extrêmement récurrents à ventiler l'air des logements (« aérer, aérer, aérer et… aérer sa maison ! ») ou encore des articles visant à prévenir les enfants des risques domestiques. De même, le journal s'attache à donner des informations pratiques, par exemple sur le coût des opérations d'assainissement de l'air intérieur : dans un article consacré à une conseillère en environnement intérieur, Sophie Frain, l'article souligne

en intertitre que les visites sont « gratuites » (du moins remboursées sur ordonnance) et se conclut en soulignant que « 80 % des conseils ne coûtent pas un centime » (24/6/2009). Cette volonté de privilégier la « pratique » sur la « théorie » ne va pas, dans certains cas, sans provoquer des contradictions vis-à-vis des progrès de la recherche sur le sujet. Ainsi, pendant plusieurs années *Ouest-France* se fait le chantre des vertus des plantes dites « dépolluantes » (pas moins de neuf articles – dont certains vantant les lots de plantes vendus par des entreprises privées – sont publiés à ce sujet entre 2007 et 2010) avant de dénoncer la supercherie du « marketing » quand l'OQAI publie une étude en 2010 montrant l'absence d'effets constatés de ces plantes sur la pollution de l'air intérieur (19/10/2010). Le journal renchérit ensuite, oubliant au passage son rôle dans la publicisation de cette solution autrefois présentée comme miraculeuse : « Un nouvel avis scientifique met à mal la tentante illusion du ficus salvateur. Le plus efficace est d'aérer les pièces » (14/09/2011).

Le travail éditorial d'*Ouest-France* témoigne également d'une morale hygiéniste sous-jacente. Le mot « sain » est utilisé à six reprises dans les intitulés. De même, la responsabilité individuelle des habitants est constamment rappelée à travers les conseils pratiques invitant chacun à bien aérer son logement : « chasse aux polluants » (5/7/2006), « le bon geste » (18/11/2007), « le formaldéhyde est partout : aérez ! » (15/7/2008), « Si la qualité de l'air extérieur est liée à un comportement collectif, l'air intérieur de nos maisons dépend largement de nous » (19/5/2008) etc.

En outre, *Ouest-France* propose un traitement localisé ou régionalisé du problème. La plupart des articles, on l'a vu, sont publiés dans les pages régionales et locales du journal. On peut d'abord souligner qu'il existe une spécificité régionale « objective » relative au problème de la pollution de l'air intérieur, qui est l'importance d'un polluant lié à la structure du sous-sol, le radon. De nombreux articles sont consacrés à ce sujet, qui préoccupe tant les pouvoirs publics que les habitants. Cependant, dans la plupart des cas, la spécificité régionale est principalement le fruit d'une construction éditoriale. Un article déplore ainsi la pollution de l'air intérieur des églises à cause de la paraffine des bougies – une préoccupation qui n'est évidemment pas sans lien avec les pratiques dominicales d'une grande partie du lectorat d'*Ouest-France*. Un autre exemple illustre cette volonté éditoriale de « régionaliser » le propos : « Aérez vos maisons un maximum, vous qui avez la chance de vivre au bon air de la Vendée ! » (1/12/2007). Dans certains cas, cette régionalisation s'accompagne d'une valorisation des ressources scientifiques, techniques ou économiques de la région « la maîtrise d'ambiance, un atout régional ».

Par ailleurs, ce traitement éditorial singulier s'illustre à l'occasion par le fait que chaque journaliste peut, individuellement, apporter un style rédactionnel propre au traitement du problème. Dans un article, un journaliste reformule ainsi un des messages les plus constamment repris dans la communication publique sur le sujet de la pollution de l'air intérieur, à savoir le fait que l'air intérieur est plus pollué que l'air extérieur : « il faut le savoir, la pollution est parfois plus importante entre les murs d'un petit nid douillet que dans les rues de la ville ». Si la marge de manœuvre symbolique que s'octroie le journaliste par rapport à la communication officielle est pour le moins ténue, il n'en reste pas moins que cet exemple témoigne d'un phénomène plus général qu'il faut prendre au sérieux : les messages ne sont jamais repris tels quels par les organes de presse auxquels sont destinés, mais font l'objet d'un traitement journalistique, d'une retraduction

spécifique. Ce travail éditorial peut paraître marginal d'un point de vue extérieur (eu égard par exemple aux enjeux scientifiques ou sanitaires du problème), mais il révèle l'existence d'enjeux journalistiques internes à la rédaction qui structurent en partie la médiatisation du problème.

II.2.1.3. Une entreprise isolée de scandalisation de l'air intérieur : le cas de l'UFC-Que Choisir

Si le traitement du problème de la pollution de l'air intérieur par le quotidien régional uest-France offre un exemple typique de construction d'un consensus public sur la question, le cas du magazine consumériste *Que Choisir* montre à l'inverse une tentative de mobilisation de l'opinion autour d'un scandale de santé publique de premier plan. *Que Choisir* est un magazine hebdomadaire publié par l'association Union Fédérale des Consommateurs-Que Choisir (UFC-Que Choisir), association de type loi 1901, créée en 1951 dans le but « d'informer, de conseiller et de défendre » les consommateurs – ce qui en fait, comme l'annonce son site Web « la plus ancienne association consumériste d'Europe occidentale ». La question de la pollution de l'air intérieur a fait l'objet d'un traitement à la fois précoce et régulier de la part de l'association. Comme on l'a vu (I.B.) Le magazine *Que Choisir* s'est notamment fait le relais, à partir de 1996, du témoignage de Georges Méar, auteur du livre *Nos maisons nous empoisonnent* (2003) - à une période où, pour reprendre l'expression de la journaliste en charge du dossier, « *la pollution de l'air intérieur n'existait pas* »[257]. Dans une brochure de présentation de l'association, une liste de dix-neuf dates a été retenue pour présenter au grand public les principales « affaires » plaidées par l'association depuis les années 1970. Parmi elles figure ainsi une enquête sur la dangerosité des parfums d'intérieur publiée en 2004, qui montre l'importance de la question de la pollution de l'air intérieur dans l'agenda de l'association. L'UFC-Que Choisir est fortement intégrée aux réseaux d'acteurs mobilisés sur l'action publique en matière de pollution de l'air intérieur qu'un article du magazine *Que Choisir* désigne comme « le petit monde du traitement de l'air » (20/5/2013). Cependant, les conclusions de l'association sont souvent proches de celles de l'OQAI (souvent cité en source d'information) ou d'autres organismes publics qui lui servent de source d'information. L'association reçoit d'ailleurs des financements publics pour réaliser des tests de produits.

Le président de l'association, Alain Bazot au moment de l'enquête, est aussi le directeur des publications, dont le magazine *Que Choisir*. Ce dernier constitue la principale vitrine de l'association. Bien que statutairement dépendant de l'association UFC-Que Choisir, il fonctionne comme beaucoup d'organes de presse, avec une rédaction en chef, une équipe d'une dizaine de journalistes, des secrétaires de rédaction, des documentalistes, une équipe technique, etc. La plupart des journalistes sont « polyvalents » mais le travail s'organise autour de quatre principales rubriques spécialisées au moment de l'enquête : nouvelles technologies, alimentation & nutrition, santé, environnement. Le problème est principalement traité par une journaliste, Elisabeth Chesnay, chargée des questions d'environnement, que nous avons interrogée en entretien. Le magazine affiche sa spécificité en revendiquant trois mots d'ordre : « Expert, indépendant, militant ».

[257] Chesnay E., entretien.

L'expertise repose sur la réalisation d'enquêtes et de tests de produits par l'équipe du magazine qui dispose de son propre laboratoire (ou qui fait appel à des laboratoires indépendants). L'indépendance renvoie à une double indépendance économique vis-à-vis des producteurs de produits de consommation et à une indépendance politique vis-à-vis des pouvoirs publics. Cette indépendance est assurée par le soutien de l'association UFC-Que Choisir. Enfin, le militantisme renvoie à une volonté non seulement d'informer le public sur les bienfaits ou les méfaits de tel ou tel produit, mais également d'agir sur les pouvoirs publics, notamment par la mobilisation des consommateurs : « *on a le parti pris de l'intérêt collectif des consommateurs* » affirme E. Chesnay[258].

Au cours de la période qui commence au 1er avril 1996 et s'achève en juillet 2015, 43 articles contenant l'expression « air intérieur » sont publiés dans le magazine. Le nombre d'articles augmente progressivement, passant de 5 articles dans la période 1 à 6 articles dans la période 2 puis 14 articles dans la période 3 et 18 articles dans la période 4. Le rythme de publication des articles s'accélère nettement après le premier Grenelle de l'environnement, durant la phase de « politisation » du problème à laquelle l'UFC participe d'ailleurs activement. La distribution des articles portant sur la pollution de l'air intérieur permet d'observer une triple spécificité de *Que Choisir* dans notre corpus.

La première spécificité est la régularité et le nombre relativement importants d'éditoriaux du magazine (un par période) publiés sur la pollution de l'air intérieur : on ne retrouve un tel traitement éditorial du problème de l'air intérieur - étroitement associée à une volonté de politiser ce qui est considéré comme un grand scandale de santé publique - dans aucun autre support. La deuxième spécificité est le nombre proportionnellement très important d'articles reposant sur des informations produites par l'équipe du magazine elle-même, avec l'aide financière de l'association UFC-Que Choisir : les « enquêtes » (40 %) et les « tests de produits » (26 %) représentent les deux tiers des articles. Le magazine est l'un des rares supports à disposer d'une expertise indépendante sur la pollution de l'air intérieur, ayant les ressources financières et cognitives permettant de réaliser (ou de faire réaliser par des laboratoires extérieurs) des analyses d'air intérieur ou de produits contribuant à sa pollution[259]. Le magazine produisant ses propres tests, il constitue ainsi une source d'information auto-citée : « dans les dernières analyses d'air intérieur effectuées par *Que Choisir* en 20120, 100 % des locaux [...] contenaient [du formaldéhyde] » (22/4/2014) »[260]. La troisième

[258] Ainsi, dans le corpus d'articles étudié, les bâtiments les plus fréquemment cités sont les logements individuels, en cohérence avec la ligne éditoriale et le lectorat du magazine, et les victimes, lorsqu'elles ne sont pas mentionnées, renvoient implicitement aux « consommateurs » dont l'UFC se veut le défenseur

[259] Les sources de pollution sont plus souvent appréhendées par une entrée « substance » que par une entrée « produit » que dans la presse généraliste, même si au final le « service au consommateur » fait alterner l'étude des substances et les tests de produits contenant ces substances. Le magazine adopte aussi la position intermédiaire consistant à considérer les matériaux, comme le montre par exemple un test de meubles pour enfants le 24/8/2010 (panneaux de particules ou panneaux de fibres de moyenne densité, bois massif, placage).

[260] Cette spécificité permet à *Que Choisir* d'être fréquemment cité comme source d'information par d'autres journaux, qui reprennent certains résultats des « tests » effectués pour le compte du magazine. Il s'agit d'une des rares sources alternatives aux organismes bureaucratiques citée dans la presse généraliste en contre-point des enquêtes et déclarations officielles sur la pollution de l'air intérieur.

spécificité de *Que Choisir* est que le traitement journalistique du problème n'est pas tourné uniquement vers des enjeux d'information du public mais également d'action sur et des pouvoirs publics : on trouve ainsi six communiqués du magazine sur l'air intérieur, ainsi qu'une synthèse de sa position sur ce sujet, et des appels à action de l'association de consommateurs au niveau national et local.

Le traitement par le magazine de la pollution de l'air intérieur montre que l'UFC est engagée dans les luttes pour la « propriété » légitime du problème de la pollution de l'air intérieur au sens de Gusfield : ce dernier est considéré comme un problème de santé publique de premier plan, dénoncé sur le mode du scandale et appelant une réaction forte des pouvoirs publics. Dans ses articles consacrés au sujet, le magazine ne cesse ainsi d'affirmer (contre la tendance de tous les autres titres étudiés à le reléguer au second plan) la dimension « prioritaire » (19/3/2012, 7/1/2012) ou encore « fondamentale » (24/8/2010) du problème de la pollution de l'air intérieur. Cette affirmation est attestée par la réalisation d'une enquête sans précédent en 2001, portant sur 900 logements, qui est souvent citée par la suite dans le magazine comme une référence. Cette priorité est également attestée par des enquêtes ultérieures menées produit par produit : « désodorisants et parfums d'intérieur, produits d'entretien ménagers, peintures, vitrificateurs, revêtements de sols en PVC et parquets, tapis, moquettes et colles, commodes pour enfants » (19/3/2012) ou encore sur la « composition des poussières » (19/3/2012). Plusieurs stratégies éditoriales sont mobilisées pour « grandir » le problème, c'est-à-dire le faire monter en généralité. Ainsi, les sources d'information citées par le magazine sont, plus souvent que dans la presse généraliste, les organismes internationaux (OMS, EFSA, CIRC, etc.) qui ont des valeurs guides plus restrictives qu'en France. On notera de façon générale l'importance des normes internationales et des expériences étrangères (Belgique, Canada, Etats-Unis, Danemark, etc.) pour légitimer les positions, le choix de normes plus exigeantes et une universalisation du problème : « La qualité de l'air intérieur n'a rien d'une problématique spécifiquement française. Le Danemark ou le Canada mènent des politiques volontaristes d'information et d'étiquetage à destination des consommateurs » (19/7/2005).

Le magazine mobilise fréquemment, en particulier dans les éditoriaux consacrés au sujet, ou encore dans les chapô et conclusions d'enquêtes[261], une rhétorique du scandale de santé publique : la pollution de l'air intérieur est présentée ainsi comme un « problème généralisé de santé publique », un « fléau sanitaire » (24/08/2010). Le magazine souligne que « la pollution de l'air intérieur inquiète » (20/5/2013) et insiste sur le fait que « le premier scandale concerne le formaldéhyde » (24/8/2010). Contre une tendance générale de la presse généraliste nationale ou régionale à traiter le sujet sur le mode « neutre » et routinier de l'actualité « froide », la rédaction cherche à lui conférer une valeur d'information en le raccrochant à l'actualité « chaude » du moment. On en trouve un exemple dans un éditorial de 2009 : « C'est la rentrée ! Retour chez soi,

[261] Les positions du magazine s'expriment avec le plus de force dans les chapô des articles, qui présentent en raccourci le problème posé et les solutions proposées. Exemple : « les publicités semblent avoir convaincu les consommateurs qu'elles [les plantes dépolluantes] pouvaient améliorer la qualité de l'air intérieur… En réalité, il n'en est rien » (17/9/2011)

dans les classes, les bureaux, et dans la pollution » (25/8/2009)[262]. Ces efforts témoignent en négatif d'une difficulté à faire de la pollution de l'air intérieur un sujet « d'actualité » au sens journalistique du terme – ce dont témoigne par exemple la journaliste du *Figaro* interrogée en entretien.

Enfin, *Que Choisir* se singularise par un travail d'élaboration d'un programme d'action formalisé, illustré par la publication d'une synthèse de vingt-cinq pages sur la pollution de l'air intérieur, à la suite du Grenelle de l'environnement, dans lequel l'UFC affirme publiquement sa position (plaçant les lacunes du cadre réglementaire au premier rang des causes du problème devant les problèmes de conception des bâtiments et les émissions nocives de produits). Dans le magazine *Que Choisir*, l'action de l'association de consommateurs est décrite comme une bataille, une chasse aux polluants : « depuis des années *Que Choisir* traque la pollution de l'air intérieur » (19/3/2012). Cette mission passe à la fois par l'interpellation des pouvoirs publics et l'information des consommateurs : « En France, l'UFC-Que Choisir constate le déficit d'information des consommateurs et l'impossibilité de choisir, contrôler, voire prendre de mesures individuelles pour se protéger. La passivité des pouvoirs publics conduit l'UFC-Que Choisir à informer les consommateurs en publiant des tests sur les logements ou les émissions de substances nocives par des produits de consommation courante » (19/7/2005). Il s'agit donc d'une activité au service des « consommateurs » dont les résultats sont obtenus de haute lutte : « multiplier les analyses coûte cher il a fallu faire des choix » (19/3/2012).

Faisant sien l'adage « aux grands maux, les petits remèdes ! », le magazine *Que Choisir* propose à ses lecteurs, bien davantage que les autres médias de notre corpus, des mesures maximalistes, comme par exemple changer la réglementation (abaisser les seuils de pollution) ou encore interdire des produits toxiques, en particulier le formaldéhyde : « l'idéal [avec le formaldéhyde] est de ne pas en respirer du tout » (13/4/2013), « le seul niveau d'émissions très satisfaisant, c'est zéro ! » (7/1/2012), « on ne répétera jamais assez, [le formaldéhyde] c'est l'ennemi public numéro un de l'air intérieur ! » 25/8/2009). L'analyse statistique du corpus d'articles publiés par *Que Choisir* sur la pollution de l'air intérieur révèle que les solutions au problème proposées par le magazine sont, contrairement à ce que l'on trouve dans la presse généraliste, plus souvent collectives (59 %) qu'individuelles (40 %). De plus, elles impliquent plus fréquemment qu'ailleurs les industriels et les professionnels du bâtiment - les décideurs politiques étant également l'objet de critiques : « si les comportements individuels (manque d'aération des logements, tabagie...) peuvent, pour partie, contribuer à des forts niveaux d'exposition, ce sont avant tout les produits de

[262] L'idée est d'ailleurs reprise et développée un an après : « Après des vacances souvent propices à un changement d'air, la rentrée marque généralement un retour dans des lieux fermés. En retrouvant leur chambre, les parlementaires devraient plus que jamais être sensibilisés au problème de la pollution de l'air intérieur. Et agir en conséquence ! Bye-bye montagne, plage, forêt, campagne, grand air… réintégration dans nos lieux de vie confinés, transports, travail, domicile, et leur lot de formaldéhyde, benzène et autres substances chimiques qui sournoisement les hantent ! En effet, trop ignorent que l'intérieur, où nous passons près de 85 % de notre temps (habitations, bureaux, école, transports…), est encore plus pollué que l'extérieur » (24/10/2010)

consommation qui sont à l'origine de ce cocktail chimique dont la dangerosité est encore accrue par le confinement des lieux où nous passons 85 % de notre vie » (24/08/2010).

Lorsque des solutions consensuelles sont envisagées, comme l'étiquetage des produits polluants, la barre est toujours placée au plus haut : le magazine exige un « étiquetage draconien » (24/8/2010) affirme que « les valeurs retenues pour effectuer ce classement sont trop laxistes » (24/8/2010) ou encore affirme que « c'est loin d'être parfait puisqu'il y manque les produits d'entretien et les désodorisants » (24/8/2010). *Que Choisir* demande fréquemment l'interdiction pure et simple des substances dangereuses (« obliger les fabricants à une sobriété chimique » 24/08/2010). De plus, le plus souvent les solutions jugées plus modérées sont assorties de réserves : « En magasin, il faut impérativement se cantonner aux produits classés A+, ce sont les moins polluants du marché, même s'ils ne sont pas irréprochables » (7/1/2012). Ce traitement maximaliste du problème, cherchant à susciter la controverse, n'est pas sans provoquer des réactions que l'on retrouve dans le journal lui-même, comme ce droit de réponse de la société *Daily Diag* (qui vend des kits de détection de la pollution de l'air intérieur mis en cause dans le magazine), suivi d'une réponse sans appel du journal qui « maintient l'intégralité de ses affirmations ».

Dans une logique de co-propriétaire du problème, l'action de l'association est présentée comme une contribution à celle des pouvoirs publics : « la qualité de l'air intérieur fait désormais partie des grands sujets de santé publique, *Que Choisir* y contribue en traquant, test après test, les émissions de polluants des différents produits qui dégradent la qualité de l'air qu'on respire chez soi » (20/5/2013). Cependant, le magazine critique très fréquemment la frilosité de l'État français ou des institutions européennes. Ce florilège de citations portant sur les normes d'étiquetage des produits de bricolage et d'entretien contribuant à la pollution de l'air intérieur en témoigne :

> « Les pouvoirs publics ont d'abord fait la sourde oreille, peu préoccupés par cet enjeu, pourtant fondamental, de santé publique » (24/8/2010)
>
> « La réglementation a retenu des seuils trop élevés de pollution de l'air intérieur (25/4/2013)
>
> « Les valeurs limites retenues pour étiqueter un produit en classe A+, c'est-à-dire à très faibles émissions, ou en classe A, à faibles émissions, sont bien trop élevées pour protéger les consommateurs » (7/1/2012),
>
> « c'est regrettable » (7/1/2012),
>
> « Les valeurs retenues sont trop laxistes » (24/8/2010)
>
> « Les projets actuels de décret et d'arrêté sont consternants » (24/8/2010)
>
> « Un non-sens » (24/8/2010)
>
> « La directive Reach, adoptée il y a quelques années, est largement en deçà des attentes » (25/8/2009).

Cependant, les avancées jugées positives sont systématiquement soulignées :

> « le Grenelle de l'environnement a changé la donne en prenant la qualité de l'air intérieur en compte » (24/8/2010),
>
> « Raison de plus pour saluer l'effort de transparence et d'information que fait le ministère de l'Écologie » (juin 2009)

Ces concessions sont toujours tempérées par des formules indiquant que les pouvoirs publics pourraient faire mieux : « le Grenelle de l'environnement a changé la donne en prenant la qualité de l'air intérieur en compte. Depuis, les lois Grenelle 1 et 2 ont confirmé cet engagement et les progrès sont a priori indéniables. [...] C'est loin d'être parfait puisqu'il y manque les produits d'entretien et les désodorisants » (24/8/2010). Cette dialectique de dénonciation-concession est ainsi une manière de renforcer la légitimité du propos par le respect des « règles de grammaire » du débat public : ce n'est pas l'UFC que choisir qui parle, mais des tests réalisés dans la plus grande rigueur scientifique et qui permettent de juger objectivement des « avancées » et des « reculs » de l'action publique sur le problème.

Dans une logique similaire, le magazine dénonce les acteurs du secteur privé **–** dénonciations que l'on ne retrouve pas avec une telle ampleur et une telle vigueur dans la presse générale nationale *et a fortiori* régionale. Le magazine pointe ainsi du doigt, pêle-mêle, les professionnels du traitement de l'air qui « ont compris tout l'intérêt commercial qu'ils pouvaient tirer de cette problématique » (20/5/2013), les producteurs de produits de bricolage ou d'entretien qui trompent le consommateur avec des étiquetages mensongers (exemple de la pseudo-innocuité des peintures, 25/4/2013), les vendeurs de kit de détection de la pollution de l'air intérieur qui ne permettent pas véritablement de mesurer un intérieur pollué et constituent à ce titre une « énorme tromperie », une « désinformation nuisible à la santé » (13/4/2013) et de façon générale les industriels de la chimie : « l'intérêt des industriels est passé avant les impératifs de santé publique ! » (7/1/2012), « L'intérêt des industriels passe d'abord, votre sécurité ensuite » (24/8/2010). Parfois, la logique de concession observée à l'égard des pouvoirs publics se retrouve pour les acteurs privés : « Ne boudons pas notre plaisir : les résultats des analyses sur ces commodes pour enfants nous ont réservé une bonne surprise […] Le progrès est réel » (24/8/2010). Incidemment, ce sont aussi les collusions entre les pouvoirs publics et les « lobbies industriels » qui sont régulièrement dénoncées : « À trop ménager les intérêts industriels, la France prépare une réglementation qui renonce à améliorer la sécurité et l'information des consommateurs » (24/8/2010), « la passivité des pouvoirs publics, alliée à l'aveuglement des professionnels » (24/08/2010). Le magazine dénonce enfin à l'occasion, le traitement médiatique du problème dans la presse grand public – ce qui illustre bien la position relativement marginale occupée par le magazine dans le champ journalistique sur cette question : « Ces COV nous font respirer un air intérieur plus pollué que l'air extérieur même si, paradoxalement, l'intérêt médiatique se focalise sur la qualité de l'air en milieu urbain » (22/4/2014)

II.2.2. Des logiques spécifiques aux rédactions et aux journalistes : le cas des médias nationaux d'information générale et politique

En tant que sujet d'environnement et/ou de santé, la thématique de la pollution de l'air intérieur est une information dont la production répond aux contraintes qui pèsent sur ces rubriques. Dans la lignée des analyses de Dominique Marchetti sur la production de l'information médicale[263], Jean-Baptiste Comby a ainsi montré comment l'institutionnalisation de l'environnement comme spécialité journalistique a eu des effets sur la façon dont ce type de thématique est abordé et traité par la presse généraliste française[264]. La pollution de l'air intérieur en tant que sujet environnemental et de santé n'échappe pas à ces transformations. Ainsi l'institutionnalisation de l'environnement comme information légitime conduit à un passage progressif de son traitement des journalistes spécialisés sur ces questions, souvent désignés par leurs confrères comme des « militants », vers des journalistes plus « généralistes »[265]. Ces derniers, sans disqualifier en tant que tel le journalisme militant, tendent à le renvoyer à une période antérieure et révolue de l'histoire du traitement journalistique de l'environnement :

> *« D'une certaine manière, j'étais un peu le premier non militant à m'occuper de la rubrique environnement. C'est-à-dire que jusqu'à présent, les personnes qui m'avaient précédé étaient des gens qui étaient très investis dans la cause environnementale pour une bonne et simple raison : c'était qu'à l'époque, il fallait imposer les pages environnement dans les colonnes du journal. Ce qu'on oublie aujourd'hui. Cela semble aller de soi, aujourd'hui qu'il y a une page "planète" dans le journal, que tous les journaux aient des sujets 'environnement'. […] Moi, je me souviens très bien que Roger Cans me racontait qu'encore dans les années 1980, même quasiment début 1990, quand il avait proposé de faire une série sur le développement de l'agriculture biologique, on lui avait ri au nez : Cela n'avait aucun intérêt pour les gens. Je pense qu'à l'époque, l'environnement c'était uniquement les inondations et voilà. Donc la pollution de l'air, toutes ces thématiques qui sont évidentes aujourd'hui, qui font la une des journaux télé, à l'époque elles n'étaient pas du tout considérées. […] Quand je dis : « militants » il n'y a pas de mépris, ils ont fait de l'environnement des vrais thématiques 'concernantes' pour prendre un mot que je déteste, des vraies problématiques qui ont leur légitimité dans les colonnes des journaux. Moi, je suis arrivé après, je suis de la génération d'après, des gens qui étaient de formation journalistique et qui se sont retrouvés à prendre cette thématique-là »* (Benoît Hopquin, *le Monde*, 05/05/2015)

---

[263] MARCHETTI Dominique, *Quand la santé devient médiatique. Les logiques de production de l'information dans la presse*, Grenoble, PUG, 2010.

[264] COMBY Jean-Baptiste, « Quand l'environnement devient 'médiatique'. Conditions et effets de l'institutionnalisation d'une spécialité journalistique », *Réseaux*, 5/157-158, 2009, p. 157-190

[265] Pour un bref aperçu des contraintes qui pouvaient peser sur l'environnement comme information au journal *Le Monde* : http://www.lemonde.fr/idees/chronique/2011/09/06/3-5-l-environnementaliste-roger-cans-bien-isole-au-monde-1981-1998_1568146_3232.html

Généralistes, ces nouveaux-entrants sur la thématique de l'environnement le sont notamment parce qu'ils sont au cours de leur formation au métier de journaliste passés par des écoles de journalisme dans lesquelles ils ou elles ont appris des techniques spécifiques les dotant de ressources pour traiter toutes sortes de sujet. De fait, les journalistes interrogés sont, au cours de leur carrière, passés par d'autres rubriques avant de travailler sur les questions environnementales :

« […] j'étais journaliste économique pendant 8 ans à Enjeux Les Échos et puis à Challenges. Je n'ai pas du tout traité des questions environnementales […] Donc quand j'étais à Challenges, pendant 2 ans, j'ai fait totalement autre chose, de la macro économie internationale et avant, à Enjeux Les Échos, surtout à partir de 2005/2006, j'ai fait autant que possible, des sujets environnementaux ou liés à l'environnement, essayant de faire le lien entre économie et environnement. » (Coralie Schaub-Delessale, *Libération*, le 18/06/2015)

« […] j'ai fait les collectivités locales, ensuite j'ai couvert l'agriculture, ensuite j'ai fait un petit peu le parlement en 2005, je ne suis pas restée très longtemps bien que cela ait été très formateur pour moi mais je n'ai pas tenu très longtemps en fait. Ensuite, je suis passée à l'Environnement qui est la rubrique où je suis restée le plus longtemps. J'aime beaucoup la Famille, il y a énormément d'actualités, c'est super intéressant, mais l'Environnement c'était vraiment ce que j'ai préféré. […] Aujourd'hui, je suis au service Société » (Gaëlle Dupont, *Le Monde*, le 26/05/2015)

« Cela faisait 5 ou 6 ans que je faisais du sport, j'en étais à mon 5ème championnat de France, 5ème Tour de France. Sur le dopage, j'avais déjà écrit tout ce que je pouvais écrire. Donc j'avais l'impression de ronronner un peu. Et il se trouve que la personne qui s'occupait avant moi de la rubrique environnement changeait de poste […] le directeur de la rédaction, il m'a proposé de prendre la rubrique. Moi, ça m'intéressait de changer, c'était vraiment un truc tout à fait nouveau que je découvrais. » (Benoît Hopquin, *Le Monde*, 05/05/2015)

« Non, je ne suis pas spécialiste parce que je fais des choses très variées mais c'est vrai que quand même, j'ai fait plusieurs films qui parlaient d'environnement » (Mériem Lay, Journaliste Free-Lance, Documentariste, Le 04/05/2015)

Cette approche généraliste répond de façon plus ou moins explicite aux exigences internes de certaines rédactions quant à la gestion des carrières professionnelles :

« Au journal, on tourne comme ça sur les rubriques, on change de sujet tous les 2, 3, 4, 5, 6 ans ça dépend, normalement c'est autour de 4 ou 5 ans, pour se renouveler. » (Gaëlle Dupont, *Le Monde*, le 26/05/2015)

Ainsi, se démarquer du militantisme est un moyen d'apparaître comme des professionnels dotés d'une expertise plus objective sur ces questions et cela tout en pouvant reconnaître un intérêt préalable pour les enjeux environnementaux :

« Non, mais en même temps, et c'est là la limite de notre objectivité, quand on prend un sujet, c'est qu'à la base il nous intéresse. On parle du problème de la partialité ou de l'objectivité du journaliste, le vrai truc, il est là : est ce que cela m'intéresse ou pas. Quand j'ai accepté la rubrique environnement, je n'étais pas un militant écologiste mais de fait, c'est parce que cela m'intéressait évidemment. » (Benoît Hopquin, *Le Monde*, 05/05/2015)

Dans le discours de ces journalistes, se distinguer des militants passe notamment par un intérêt plus grand et un recours plus systématique aux données et aux études issues de la science. L'objectivité qu'ils revendiquent résulte alors non seulement des études qu'ils mobilisent mais également d'une mise en discussion et d'une confrontation des points de vue scientifiques :

« J'ai un engagement en tant que journaliste. Sur ces sujets-là, je considère que mon engagement a été de faire des articles sur les sujets que je considérais importants, des articles […] bien informés. Si vous avez une information qui ne fait pas plaisir à une association, par exemple, une molécule chimique qui finalement n'est pas dangereuse, et bien on le dit. Il ne s'agit pas de faire un lobbying pro-environnement aveugle. Le cas le plus compliqué étant celui des abeilles, j'aurais pu vous en parler pendant trois heures, le rôle des fameux néonicotinoïdes, ce n'était pas évident. Il y avait d'autres causes. Ce n'était vraiment pas une invention de l'industrie qu'il y avait d'autres causes. J'ai fait des enquêtes très fouillées là-dessus. Je pense que le rôle des pesticides était en jeu, mais pas seulement, il y avait aussi une maladie, un parasite de l'abeille. Cela ne m'a pas empêché de faire plein de papiers et de traiter le sujet, mais voilà, en tant que journaliste, notre rôle est d'informer correctement. Moi, je n'étais pas une journaliste militante. En fait, dès que l'on s'intéresse à ces questions-là, aux yeux des autres on passe pour militant. Tout de suite on est clairement identifié. Et aujourd'hui que je ne suis plus sur ces questions-là et que je continue à m'y intéresser, on reste étiqueté 'écolo' alors que je ne me considérais pas comme militante. » (Gaëlle Dupont, Le Monde, le 26/05/2015)

Pour autant, la conversion d'une information longtemps marginalisée dans les rédactions en une information plus légitime et plus généraliste conduit à ce que l'environnement doive désormais s'adresser à un public plus « large ». De ce fait, cette rubrique devient un objet de concurrence à l'intérieur même des rédactions. Ce qui peut être considéré comme un paradoxe, l'institutionnalisation de l'environnement conduit les journalistes à devoir « se battre » en interne pour imposer des sujets sur l'environnement, n'est en fait qu'un des aspects les plus routinier de l'activité journalistique : celui de la concurrence pour obtenir de l'espace rédactionnel dans un format de journal non extensible. L'engagement journalistique au sens ici de professionnel de l'information sur l'environnement est donc aussi un engagement pour faire exister ces sujets dans les pages des journaux.

« Il fallait se battre. Ça veut dire aller voir la rédaction en chef, et leur dire : "C'est un sujet qui intéresse les gens". Aujourd'hui quand on fait des sujets d'environnement, ce sont les plus fowardés sur Facebook. N'importe quel sujet d'environnement, quel que soit le sujet, est dans le top 5 des sujets les plus fowardés. Ce sont parmi les plus lus, donc leur légitimité n'est plus en

cause. À l'époque, on n'avait pas ces indicateurs fins, donc il fallait démontrer auprès de la rédaction en chef que c'étaient des sujets importants. » (Benoît Hopquin, *Le Monde*, 05/05/2015)

« Mais il faut se battre en interne pour convaincre, dire que tel sujet est important, il faut faire cela. » (Coralie Schaub-Delessale, *Libération*, le 18/06/2015)

Or imposer ces sujets peut s'avérer d'autant plus compliqué que la rubrique « environnement » se trouve souvent dispersée entre plusieurs services : international, société, médecine, nature, etc. Travail d'imposition qui peut être rendu également encore plus compliqué par l'instabilité dont la rubrique environnement fait l'objet. En effet, à la faveur de l'évolution des « formules » des journaux, cette rubrique peut disparaître et/ou réapparaître avec d'autres périmètres de compétences :

« Il y en avait une, il y avait une personne qui s'occupait de l'environnement au sein du service société. Et donc, c'était Muriel Frat qui s'occupait de ça. Et l'approche, à ce moment-là, était forcément une approche, une perception par le public des questions d'environnement. J'ai commencé là. L'environnement était aussi une de rubrique qui était au service Sciences-Médecine, c'était Sciences- Médecine-Environnement, qui était distinct du service Société, où là, c'est une porte d'entrée beaucoup plus scientifique. Mais en fait, la personne qui suivait l'environnement au service Sciences Médecine Environnement, est partie dans un autre service pour je ne sais plus quelles raisons. Et à ce moment-là, on m'a dit que ce n'était pas cohérent de garder ce truc comme ça séparé, donc on a fermé le service Environnement au sein du service Société et moi je suis passée en Sciences. » (Marielle Court, *Le Figaro*, le 09/10/2013)

« Il n'y a pas de service environnemental en tant que tel. Donc là, en plus, il y a une nouvelle formule. On est trois mais, en fait, je dis deux et demi parce que chacun fait autre chose de temps en temps selon l'actualité. J'ai deux collègues qui sont dans un service qui s'appelait Planète mais en fait c'est le service Monde, service International qui s'intéresse beaucoup aux conflits...etc., et qui sont censées s'intéresser aux questions environnementales au niveau mondial. Et moi, qui suis dans ce service Futur, avec un statut complètement bâtard […] » (Coralie Schaub-Delessale, *Libération,* le 18/06/2015)

Cette dispersion et instabilité conduisent à une multiplication des approches et des angles de traitement des questions environnementales. La multiplication peut alors s'avérer un obstacle pour faire nombre et peser de manière cohérente dans les arbitrages sur les espaces rédactionnels alloués à cette rubrique face à des services « politique », « international » ou « économique » qui, plus structurés, occupent des positions dominantes dans les quotidiens. Une ressource importante est alors d'avoir un soutien dans les différentes hiérarchies internes à un journal :

« C'était très particulier parce qu'il y avait une hiérarchie de services. En fait, au début, en 2005, ce n'était pas le service Planète. C'était un service qui s'appelait "Environnement et Sciences", on a eu tellement de hiérarchies différentes que je ne peux même pas m'en souvenir, qui avait été créé en 2005 par Éric Fotorino. Et c'est lui toujours qui, en 2007, a créé le service

Planète où il y avait une très forte volonté hiérarchique de sa part de donner de la place à l'environnement et aux sciences dans le journal. C'était des sujets qui, avant, n'en avaient pas. Ils étaient toujours mélangés dans le service France ou dans le service Régions où j'ai travaillé aussi. Il y avait un rubricard Environnement, une seule personne sur tout l'environnement, c'était quand même très peu. Et il y a eu une volonté de développer ce sujet qui était un sujet qui montait de toute façon. Donc il a créé ce service Environnement et Sciences où moi je suis arrivée en fait comme deuxième personne pour couvrir l'environnement avec Hervé Kempf […] Et ensuite, donc en 2007, la création du service Planète est encore une étape supplémentaire. Il prend cette page et la met dans le chemin de fer, dans le déroulé du journal, avant l'International. C'était une façon de dire que les questions environnementales et scientifiques mais aussi le développement, les populations, que tous ces thèmes-là étaient plus importants. Et c'était aussi surtout une façon de dire que c'était les questions cruciales pour l'avenir et qu'elles devaient être placées au tout début du journal. Ce qui n'a pas été franchement bien reçu par le service International qui n'a pas bien pris du tout le fait de ne plus être à l'ouverture du journal. » (Gaëlle Dupont, *Le Monde*, le 26/05/2015)

« Simplement la seule limite c'est une limite qui est de la place qu'on accorde. Si le même jour, il y a une guerre, un tremblement de terre, un remaniement ministériel quelque part dans le monde, quel est l'intérêt d'un sujet sur l'environnement ? »(Benoît Hopquin, *Le Monde*, 05/05/2015)

Cette position à la fois dispersée et dominée au sein des journaux rend l'intérêt journalistique pour les sujets environnementaux étroitement dépendant de l'actualité. Si pendant longtemps ces sujets étaient des sujets de vacances[266], l'intérêt croissant porté aux questions environnementales dans les années 2000 s'explique notamment par une actualité politique forte sur ces questions. Cette « politisation » confère une légitimité plus grande à la thématique « environnement » et favorise la reconnaissance de son traitement journalistique :

« C'était à l'époque, un sujet qui émergeait doucement mais qui n'était pas vraiment sur le devant de la scène, mais qui l'est devenu très vite, pratiquement au moment où je m'en suis occupé, puisqu'en fait c'est au moment où Borloo est arrivé au ministère de l'environnement. Et on est passé d'un seul coup d'un ministère qui était considéré comme un peu secondaire, où l'on s'occupait des papillons et des machins, à cet énorme ministère avec tout le lancement du Grenelle etc... Et donc, j'ai commencé à m'occuper d'environnement au sein du service Société. » (Marielle Court, *Le Figaro*, 09/10/2013)

« Mais à cette époque-là, en 2007, comme il y avait la candidature de Nicolas Hulot, ça a été crescendo parce qu'il y a eu aussi le film d'Al Gore sur le climat, dont je ne me souviens plus du

[266] Comme le dit Benoît Hopquin : « *Alors pour l'anecdote, ce qui était un peu amusant, c'est que souvent c'était quand même plus facile de passer des sujets pendant les périodes de vacances par exemple. Tout d'un coup, les sujets environnement devenaient plus importants pendant les vacances scolaires. Il y avait encore ce petit côté un peu désagréable qui était le fait que c'était une rubrique plus importante pendant les vacances.* »

titre, le film qui a un peu sensibilisé l'opinion mondiale sur le sujet. La candidature de Nicolas Hulot à la présidentielle en France en 2007 a contraint tous les autres partis à avoir des programmes environnementaux très costauds et ensuite il y a eu le Grenelle de l'Environnement que j'ai suivi, puis la montée, la tension vers Copenhague qui faisait qu'on était porté par tout ça. » (Gaëlle Dupont, *Le Monde*, le 26/05/2015)

« *C'est là qu'il y a eu un réveil général des médias sur les questions environnementales. Cela a duré peu de temps, jusqu'à l'échec de Copenhague, fin 2009.* » (Coralie Schaub-Delessale, *Libération*, le 18/06/2015)

Les activités des partis politiques les plus fortement positionnés sur les enjeux environnementaux sont d'ailleurs explicitement perçues comme un indicateur de la légitimité et de la crédibilité des informations produites sur l'environnement :

« *Les Verts ne facilitaient pas la tâche des rubricards environnement parce que pour beaucoup de rédacteurs en chef, Les Verts c'étaient quand même ces gens en bise bille permanente, qui se tiraient une balle dans le pied à chaque fois qu'ils dépassaient les 5 % aux élections et qui s'arrangeaient toujours pour se discréditer et retomber à 2 %. Il y avait quand même ce petit phénomène qui faisait que c'était très difficile de donner une crédibilité à la rubrique environnement à partir du moment où Les Verts en manquaient singulièrement. »* (Benoît Hopquin, *le Monde*, 05/05/2015)

C'est à la faveur de cette période propice aux sujets environnementaux, que les journalistes interrogés se souviennent du problème de l'air intérieur. Ce dernier apparaissant ainsi comme un sujet dont le mode de traitement résulte certes de ses caractéristiques propres, nous le verrons, mais également du contexte général de l'actualité qui s'avère dans les années 2000 favorable aux questions étiquetées comme « Environnement ». Comme le montre l'extrait ci-dessous, le problème de l'air intérieur est d'autant plus pertinent qu'il peut être relié à des enjeux politiques et des enjeux de santé permettant de lui assurer un intérêt en interne (la hiérarchie) et en externe, c'est-à-dire d'intéresser les lecteurs :

« Là, je ne m'en souviens pas, par contre, je me souviens très bien des impacts sur la santé que cela pouvait avoir, le formaldéhyde, les meubles… Il y avait toute cette question de l'étiquetage. L'étiquetage des meubles, c'était dans le Grenelle. » (Gaëlle Dupont, Le Monde, le 26/05/2015)

La seule articulation avec des enjeux de santé est ainsi considérée comme un obstacle majeur pour faire des questions d'air des enjeux plus généraux sur lesquels un accord général pourrait être trouvé :

« […] Et tout le problème de l'environnement aujourd'hui, c'est d'être capable de dire que avoir de l'air pur, ce n'est pas un problème de santé publique, c'est juste un problème de bien-être général et de confort de vie. Et que faire du vélo, c'est aussi sympa que de prendre sa

bagnole. Les Pays-Bas n'ont pas attendu les problèmes de pollution de l'air pour mettre en place une politique volontariste sur le vélo. » (Benoît Hopquin, *le Monde*, 05/05/2015)

Les spécificités du problème de l'air intérieur sont de plusieurs ordres pour les journalistes. D'abord, ce problème est un sujet inclus dans d'autres sujets environnementaux en particulier la pollution de l'air qui est lui-même souvent abordé comme un des aspects du problème plus global du réchauffement climatique. Selon, cette logique que l'on peut qualifier de « poupée russe », la pollution de l'air intérieur est donc un sous-sujet d'un sujet, l'air, lui-même sous-sujet d'autres plus généraux et cela dans une rubrique, celle de l'environnement, dont nous avons montré que si elle entre dans une période plutôt favorable reste encore dominée et dispersée au sein des rédactions. De fait, dans le journal *Le Monde* par exemple, le sujet de la pollution de l'air intérieur s'avère moins stratégique pour les journalistes en charge des questions environnementales. En effet, à la différence de thématiques comme le « climat », le sujet ne permet pas, en tant que tel, aux journalistes d'élaborer des récits mobilisant des arguments suffisamment universalisables pour leur permettre d'imposer leurs papiers. D'une certaine façon, on peut dire que le problème de l'air intérieur reste un problème domestique et privé relevant moins de l'espace public commun que peut l'être, par exemple, la pollution atmosphérique. Imbriqué dans d'autres enjeux qui l'englobent, le problème de l'air intérieur est ainsi occulté et cela d'autant plus que comparativement, il ne fait pas l'objet d'une actualité susceptible de lui assurer un traitement journalistique continu :

« Oui, et sur ces sujets émergents, on ne peut pas en remettre des tartines toutes les semaines ou tous les mois. On fait quelque chose quand il y a une étude qui sort mais ce n'est pas le climat, on ne va pas feuilletonner, c'est-à-dire faire des articles régulièrement sur le sujet. Je ne dis pas que cela ne le mérite pas, parce qu'on en sait rien a priori. […]. Et puis, c'est un sujet sur lequel il n'y avait pas une grosse actualité » (Gaëlle Dupont, *Le Monde*, le 26/05/2015)

En outre, même si les journalistes considèrent ce sujet comme digne d'intérêt car pouvant « *concerner tout le monde* », ses caractéristiques propres, il est à la fois abstrait, peu tangible et/ou encore fortement technique, ne facilitent pas un traitement journalistique dont l'objectif est d'intéresser les lecteurs :

« Il est très clair que j'avais plus de facilité à vendre un sujet sur les abeilles qui mourraient les unes après les autres qu'un sujet sur l'air intérieur. Les abeilles qui meurent, c'est quelque chose de très concret […] Et puis cela reste quand même des sujets extrêmement techniques. Donc ce n'est pas forcément très facile à appréhender pour le grand public. » (Benoît Hopquin, *le Monde*, 05/05/2015)

Rendre accessible et compréhensible un sujet technique afin d'éviter le côté « jargonnant » qui peut rebuter le lecteur est une base, une quasi routine du travail journalistique. Or, pour la pollution de l'air intérieur cette simplification s'avère également un obstacle à son traitement. En

effet, ce travail a un coût qui est professionnellement plus rentable sur d'autres sujets plus porteurs car plus susceptibles d'intéresser les rédactions :

> *« Surtout sur l'environnement. C'est-à-dire que sur la famille, par exemple, les sujets ne sont pas techniques, ce sont des sujets humains, où les gens sont concernés. C'est très intime, tout de suite, les gens ont des opinions très tranchées parfois d'ailleurs complètement fausses mais ils en ont quand même, sauf pour les questions juridiques. Sur l'environnement, il y avait une grande part de recherche de données issues de la recherche scientifique qu'il fallait vulgariser et cela faisait vraiment partie du travail de tous les jours sur l'environnement, pour les OGM, et ne pas accumuler des noms de molécules parce qu'on perd le lecteur très vite »* (Gaëlle Dupont, Le Monde, le 26/05/2015)

Le caractère technique et scientifique de la pollution de l'air intérieur nécessite un fort investissement alors même que pour les journalistes la réalité de cette pollution fait encore débat. Perçue comme insuffisamment démontré quant à ces effets, la pollution de l'air intérieur s'écrit et se dit sur un mode conditionnel qui le cantonne dans le registre des sujets émergents. Contrairement à d'autres sujets, il reste encore trop incertain pour pouvoir (encore) prétendre à un traitement par le scandale qui suppose des clivages constitués par exemple entre « responsables » et « victimes », et/ou entre intérêts politico-industriels et santé (de préférence) publique :

> *« On ne peut pas en faire beaucoup. On le fait une fois, on donne toutes les données du sujet. En plus, pour toutes les questions d'environnement/santé, il y a toujours des incertitudes. Les études ne sont jamais définitives, on a toujours des conditionnels sur les effets à long terme. Donc, on est beaucoup sur de l'alerte, du principe de précaution. C'est comme pour le téléphone portable, enfin non, parce que pour le téléphone portable c'est beaucoup plus démontré* (Gaëlle Dupont, Le Monde, le 26/05/2015)

Pour autant, à l'instar d'autres problèmes environnementaux, la pollution de l'air intérieur n'échappe pas à un traitement sur le registre de la peur. Pour les journalistes ce registre répond à plusieurs logiques qui pèsent sur le traitement journalistique de l'environnement. Le registre de la peur est ainsi un instrument rhétorique de légitimation de la rubrique « environnement » dans l'espace de la production journalistique :

> *« C'est toujours le même problème, c'est qu'à partir du moment où il fallait imposer la légitimité de cette rubrique, il y avait une tendance à la prendre sous un jour alarmiste : la couche d'ozone, la mer qui monte, plutôt que les pistes cyclables, le développement du bio, des sujets plus festifs, plus joyeux plus positifs. Il y avait une tendance à prendre toujours l'environnement comme quelque chose de grave alors que l'environnement c'est aussi heureux. »* (Benoît Hopquin, *le Monde*, 05/05/2015)

Le registre de la peur est ainsi un moyen pour « vendue » en interne le sujet de la pollution de l'air intérieur :

« Comme je le disais en préambule, on était dans une période où on parlait beaucoup de l'air extérieur, et donc on disait aux gens de fermer les fenêtres, de ne pas aérer. Et là, est arrivée cette problématique. C'est vrai qu'au tout début quand j'ai vendu les sujets, il y avait ce petit côté : Ah ! Même les fenêtres fermées c'est dangereux ! » (Benoît Hopquin, *le Monde*, 05/05/2015)

Ce mode de traitement est parfois vécu comme une « fatalité » que l'on peut regretter mais qui s'impose alors même qu'un autre mode de traitement serait possible :

« Oui, c'est comme ça que les premiers rapports sont arrivés, sur les produits les plus dangereux, sur le fait que l'on utilisait des cancérigène dans différents composants qui servaient à la construction des bâtiments. Les normes HQE, c'est arrivé après ça. On est rentré par le côté anxiogène. Alors qu'on aurait pu entrer par le côté vertueux des normes de la Haute Qualité Environnementale, des produits bio, en tous cas non polluants étaient déjà prêts, mais on n'a pas réussi à entrer par ce côté-là, on est entré par le côté anxiogène ». (Benoît Hopquin, *le Monde*, 05/05/2015)

Si cette dimension anxiogène de l'information environnementale permet de légitimer en interne les sujets portant sur l'environnement, elle répond aussi à la nature prescriptive et normative de l'information produite par un journal comme *Le Monde*. Certes cette information s'adresse à tous les lecteurs mais parmi eux les décideurs qu'ils soient politiques et/ou industriels sont un public historique du journal. Pour les journalistes, il s'agit alors non seulement d'alerter l'opinion sur « un » problème mais aussi de faire exister publiquement des solutions qui puissent être réappropriées par les différents publics auxquels ces journalistes s'adressent. Envisager, formuler et présenter des solutions permet ainsi à la fois de sortir d'un discours empreint de catastrophisme susceptible de faire fuir « le grand public » et, d'autre part, de continuer à maintenir l'identité d'un journal dont la vocation est de s'intéresser et d'intéresser les élites politiques et économiques :

« Oui, sur l'environnement, cela se posait parce que si on accumule les informations anxiogènes, les gens ont un seuil de tolérance. Ils peuvent entendre des choses, mais si on leur dit qu'ils ne peuvent plus respirer dehors ni chez eux, qu'ils ne peuvent plus boire. Au bout d'un moment, il y a un rejet. Ils risquent de ne plus s'intéresser au sujet et de ne plus lire les articles du tout. Il ne faut pas être trop dans la catastrophe imminente. Les gens ne lisent pas, ils s'en fichent, ils continuent à vivre comme ils ont toujours vécu. Il y a deux niveaux quand on écrit un article. Il y a l'information vers le grand public qui va nous lire, puis il y a l'information vers les décideurs, et les lobbies qui s'agitent pour essayer de faire que les gens soient le moins informés possible et que le moins de mesures possibles soient prises. En fait, on a un double rôle, surtout sur l'environnement. Sur les autres rubriques, cela peut être un peu différent. Si on estime que ce n'est pas normal qu'il y ait du formaldéhyde dans les meubles et que c'est un cancérigène probable, et bien on fait des articles pour dire qu'il faut que cela soit étiqueté au minimum ou qu'on bannisse le formaldéhyde, comme le bisphénol

et des tas d'autres choses. Ça, à la limite, c'est plus simple. Le simple fait de faire un article, gros, cela a un impact et on le sait. (Gaëlle Dupont, Le Monde, le 26/05/2015)

Globalement, pour les journalistes interrogés, présenter des solutions concrètes et pratiques est une façon de se démarquer du discours de la catastrophe et ainsii de rendre crédible et lui-même concret un engagement qui se veut « professionnel » sur les questions environnementales :

« Il faut pouvoir dire aux gens, aux lecteurs : "Voilà la situation, la bonne nouvelle c'est qu'il y a des solutions. Vous arrêtez de fumer chez vous, vous n'achetez pas de produits toxiques parce qu'il y a des alternatives". " Achetez plutôt des meubles en bois massif" »

« **Q. Ne pas créer un sentiment de panique, c'est leur dire qu'il y a une situation problématique mais qu'il y a des solutions ?**

« Oui, c'est l'approche que j'essaie d'avoir à chaque fois pour que le travail soit constructif. Après, tu peux ne donner que les faits : voilà la situation, c'est terrible. Mais je préfère essayer de voir comment faire autrement. […] *il faut aérer plutôt à telle heure et plutôt 10 minutes et pas toute la journée et éviter de fumer et d'acheter tous ces produits qui nous empoisonnent. »* (Coralie Schaub-Delessale*, Libération*, le 18/06/2015)

Cette approche répond également à une forte croyance en ce que ce sont davantage les choix individuels des consommateurs-citoyens qui sont les plus à même - grâce au marché - de faire avancer les questions environnementales que des décisions politiques. S'ouvre peut-être ici une piste d'analyse pour mieux comprendre comment l'espace médiatique participe à la « mise en économie » des problématiques environnementales :

« Le citoyen agit beaucoup moins en votant qu'en achetant. Son rôle citoyen est beaucoup plus fort comme consommateur que comme électeur, il influe beaucoup plus sur les décisions. Et encore on est en retard par rapport aux États Unis. Aux États Unis, comme leur vie politique est totalement inintéressante, ils agissent comme citoyens consommateurs et ils font avancer les choses sur bien des points. […] Ils mettent la pression directement sur l'industriel en faisant des campagnes sur le fait que tel industriel est vertueux et tel autre ne l'est pas. C'est vrai pour l'environnement, mais c'est vrai aussi pour le travail des enfants et pour des sujets comme ça. Je trouve que le développement de la HQE, moi, qui ai fait les premiers papiers pour le coup, autant sur l'air intérieur je ne suis pas sûr d'être le pionnier, mais sur la HQE, j'en suis sûr, la vitesse avec laquelle la HQE s'est développée en France, à l'aune des changements de mentalité, c'est assez sidérant. La HQE est totalement admise dans tous les bâtiments publics, et dans beaucoup de bâtiments privés. Un bâtiment HQE a beaucoup plus de valeur qu'un bâtiment qui ne l'est pas. » (Benoît Hopquin, *Le Monde*, 05/05/2015)

Ce type de positionnement peut être analysé comme un des effets de la transformation récente du champ journalistique ou l'information dominante tend à être celle produite par la télévision. Sans parler d'alignement, on repère des rapprochements entre l'information produite par

la presse écrite et celle produite selon les logiques de la télévision. D'une façon générale, l'environnement devient un moyen de capter des publics qui doivent être « gardés » pour répondre à des impératifs, plus ou moins forts selon les cases de diffusion et les types d'émissions, d'audience. Mettre l'accent sur les solutions offertes par le marché est ainsi un indice du poids des mécanismes économiques dans la production de l'information. Or cette façon de proposer des solutions concrètes -tout en considérant le lecteur comme un consommateur capable de choisir les produits les plus « environnementaux »- fait aussi partie des discours que la télévision utilise pour s'adresser aux téléspectateurs. Alternatif à la dramatisation et à l'émotion, ce type de discours vise à offrir un regard plus « positif » sur certains sujets dont les sujets environnementaux afin de garder des publics différents et tendre vers une « audience » la plus large possible. Ainsi, comme l'indique cette journaliste spécialisée dans la production d'images et sujets télévisuels, « être concernant », est une propriété importante de l'information télévisuelle :

> **« Q. Est ce que les sujets sur l'environnement sont difficiles à placer ?**
> *Non, parce que ce sont des sujets qui sont très concernants et qu'il y a un appétit des téléspectateurs pour ces sujets. »*
> **Q. C'est relativement récent cet appétit ?**
> *Il y avait eu dans un vieux bouquin de Pierre Péan sur TF1, qui s'appelait "Un pouvoir" et il parle dans les annexes de son bouquin de plusieurs études qui montrent que les choses évoluent toujours dans le même sens, c'est-à-dire qu'au niveau des audiences des JT, plus on s'éloigne du nombril des gens plus l'audience baisse. Plus on leur parle de ce qui est proche plus les audiences montent et ça c'est un phénomène qui s'accentue années après années. C'est ce que l'on appelle les sujets concernants. »* (Marie-Pierre Cassignard, journaliste, France 2, le 07/05/2015)

De fait inclure des solutions pratiques et concrètes dans les reportages, documentaires et/ou magasines télévisés est une des contraintes qui pèse sur la production des images télévisuelles. Contrainte qui est une demande explicite de certains diffuseurs afin de ne pas garder captif un téléspectateur lui aussi considéré comme un consommateur :

> *« C'est France X, c'est cette case-là. Ils aiment mettre en valeur quelque chose de bien qui se fait, une solution, et ne pas être que dans le noir. Redonner de l'espoir et donner au consommateur la possibilité d'agir, de se retourner vers quelque chose. Ça, c'est spécifique à cette case. […] Ils sont très sur "consomm'acteur", parce que c'est une émission un peu "conso" quand même » (Mériem Lay, Journaliste Free-Lance, Documentariste, Le 04/05/2015)*

Ne pas être trop anxiogène, proposer des solutions pratiques et concrètes s'avère donc un moyen de « ménager » les publics auxquels s'adresse une émission de télévision sur des sujets environnementaux qui comme celui de la pollution de l'air intérieur sont traités sous un angle « santé-bien-être-consommation » :

« Nous, il faut que l'on fasse attention, on est quand même dans une émission où c'est un peu anxiogène, il faut faire du sport tous les jours, faut pas manger trop, il faut manger bio, il faut pas polluer, il ne faut pas habiter là, donc nous sur ces sujets là on doit bien montrer de solutions […] on ne peut pas dire qu'il faut détruire l'ensemble des bâtiments quand même » (Diana Rapuch, rédactrice en chef adjointe du Magazine de la Santé, le 21/07/2015)

«On est un peu obligé de donner des solutions, des conseils pratiques, vous allez avoir un bébé, prenez plutôt telle peinture qui est moins polluante, prenez un bois bio, prenez pas un bois en mélaminé par ce que c'est pas bon il y a des émanations…c'est vrai que comme ça c'est moins un sujet anxiogène, c'est plus un sujet conso et bien-être, moi cela va plus rentrer dans la rubrique « environnement » (Jean-Marie Pernaud, Rédacteur en chef adjoint, Allô-Docteurs, le 21/07/2015)

« C'est vrai que plus proche de la conso, c'est choisir ses peintures, c'est moins anxiogène. […] une émission sur l'air intérieur, c'est ouvrir les fenêtres, c'est plus facile de dire aux gens ouvrez vos fenêtres que déménagez ! […] c'est une émission de service public, c'est du début d'après-midi, et les gens sont biens, ils boivent leur café […] on ne peut pas faire un angle politique sur il faut interdire tel ou tel type de produits, c'est trop pointu, notre émission est une émission de santé » (Camille de Froment-Baril, Rédactrice en chef adjointe du Magazine de la Santé, le 21/07/2015)

Pour finir, nous souhaitons avancer quelques éléments afin de caractériser différents modes d'investissement des journalistes sur la pollution de l'air intérieur et plus largement sur l'environnement. Sans prétendre à l'exhaustivité de l'analyse des trajectoires professionnelles et personnelles des journalistes interrogés, on peut ainsi noter qu'à partir de notre corpus d'entretiens se distingue nettement un « profil » social et professionnel dont les spécificités sont les suivantes : plus de femmes que d'hommes, une surreprésentation de la tranche d'âge 40 et 50 ans, l'origine sociale est très majoritairement celle des classes moyennes, la quasi-totalité des journalistes est passée par une école de journalisme, l'environnement est une des étapes de la carrière de ces journalistes. Deux modes d'investissement sont alors repérables. D'abord, un investissement professionnel, qui, comme nous l'avons vu, se manifeste notamment à travers un engagement pour installer l'environnement comme rubrique légitime et crédible au sein des rédactions et dans l'espace rédactionnel des journaux. Mais à cette première forme, s'ajoute une seconde plus « personnelle ». Cette seconde forme engagement n'est pas strictement « militante » au sens où, à notre connaissance, aucun des journalistes interrogés n'est membre d'une association environnementale. Non-appartenance qui est justifiée en termes professionnels (distinction avec les anciens, garantie d'une objectivité journalistique) ce qui n'empêche que, dans l'ensemble, les journalistes disent entretenir de bonnes relations avec ce type d'associations. L'engagement personnel dont nous parlons se situe sur un registre plus domestique et privé. Se disant très voire surinformés, les journalistes interrogés indiquent, par exemple, avoir changé certaines de leurs pratiques de vie et de consommation au cours de leur travail sur la thématique environnementale.

Si certains disent s'être, au moins en partie, convertis à une alimentation « bio » et se déplacent, le plus possible, en vélo, cette conversion concerne également les comportements visant à maintenir la qualité de l'air intérieur dans leurs habitats privés. Ne pas repeindre une chambre juste avant la naissance d'un enfant, préférer les peintures « bio », éviter les meubles neufs notamment en bois aggloméré, préférer des détergents naturels ou labellisés « verts », aérer tous les jours (matin et soir) sont ainsi des comportements largement partagés dont l'efficacité et la pertinence sont faiblement interrogées. Finalement, tout se passe comme si, ces journalistes avaient intériorisé dans leurs conduites privées les éléments des messages de prévention formulés au sein des institutions publiques (Ademe, OQAI, etc.) et relayés par les communicants.

CONCLUSION

« *Pour éviter la pollution intérieure, ouvrez les fenêtres !* » titre un bref article du *Courrier Picard* daté du 18 avril 2009. Après avoir repris les informations fournies par les organismes sanitaires en charge du problème de l'air intérieur, le journaliste se fait porte-voix de messages de prévention qui apportent des solutions simples et concrètes. Par son caractère exemplaire du mode de traitement journalistique dominant de la pollution de l'air intérieur dans les médias français, l'article mérite d'être cité intégralement :

> « *L'air du logement est pollué par des produits ménagers ou de bricolage, des appareils à combustion, de la moquette. Le 'Guide de la pollution de l'air intérieur', publié par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et le ministère de la santé, rappelle que 'nous passons 14 heures par jour en moyenne à notre domicile'. Et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité : tabagisme, moisissures, matériaux de construction, meubles, acariens, produits d'entretien, bougies parfumées, appareils de chauffage, moquettes, concourent à l'accumulation de polluants. Lesquels peuvent provoquer des allergies, des irritations, des maux de tête… La première mesure à prendre, la plus simple : ouvrir grand les fenêtres au moins 10 minutes par jour, afin de diluer certains polluants qui ne sont présents qu'à l'intérieur des logements. Et ce d'autant plus que l'on bricole, cuisine, fait le ménage, fait sécher du linge, ou après une douche… Surtout, le guide recommande de réduire les émissions de polluants à la source : 'sortez toujours à l'extérieur pour fumer', 'n'utilisez jamais en continu des appareils de chauffage d'appoint', pour éviter les émanations de monoxyde de carbone. On peut retrouver ces conseils sur le site www.prevention-maison.fr.* »[267]

Au cours des vingt dernières années, le problème de la pollution de l'air intérieur s'est installé avec discrétion mais constance dans le traitement journalistique de l'actualité des médias français. Les résultats des recherches scientifiques menées sur le sujet et les messages de prévention des pouvoirs publics destinés à limiter l'ampleur du problème sont régulièrement et fidèlement relayés

[267] COURRIER PICARD (LE), « Pour éviter la pollution intérieure, ouvrez vos fenêtres ! », 18/4/2009.

par les rédactions de la presse écrite au audiovisuelle, tant à l'échelle nationale que locale. L'air intérieur est devenu une sorte de petite musique, un refrain entonné, en ordre dispersé et sans mise en avant excessive, par des acteurs variés du débat public : des journalistes généralistes couvrant les problèmes « de société », l'actualité locale ou les rubriques liées à la consommation et à la vie domestique ; des journalistes spécialisés sur les questions d'environnement, de santé ou scientifiques ; des spécialistes de la communication travaillant à produire et faire circuler, auprès des médias, des élus et des citoyens ou encore des professionnels de la santé ou du bâtiment, l'information sur ce sujet et les recommandations qui s'imposent pour assainir l'air pollué des bâtiments – à commencer bien sûr par l'aération de la maison et la surveillance de la qualité de l'air intérieur. Parfois, un journaliste politique, un éditorialiste ou un chercheur « engagé » entame une partition plus audacieuse, dénonçant les effets sanitaires ou économiques potentiellement désastreux de l'exposition prolongée des populations – en particulier les enfants - à des doses légales de produits toxiques dans leurs propres lieux d'habitation. Mais ce cas, jusqu'à présent du moins, reste l'exception plutôt que la règle. L'air intérieur reste confiné en périphérie du marché hautement concurrentiel des « affaires » de santé publique[268]. L'air intérieur est désormais un air connu, sinon de tous, du moins d'une fraction importante de l'opinion. Mais le scandale de l'air intérieur n'a pas eu lieu.

Dans cette partie du rapport Airin, nous nous sommes attachés à rendre compte de cette situation, à partir d'une enquête menée en France entre 2012 et 2015 sur la médiatisation du problème de l'air intérieur, à travers l'analyse d'un corpus de publications médiatiques et une campagne d'entretien auprès de journalistes et de communicateurs. Cette enquête nous a permis d'observer, dans une première partie, le traitement médiatique relativement discret et homogène de cette question dans les médias français (I.1.) ainsi que la singularité de la carrière publique d'un problème placé précocement, dans le contexte des « scandales » de l'amiante et de « l'affaire » du sang contaminé, sous le contrôle scientifique, administratif, politique et normatif des pouvoirs publics (II.2.). Dans une deuxième partie, nous nous sommes attachés à comprendre les logiques dominantes de production et de circulation des discours publics relativement consensuels qui entourent cette question dans les médias, en mettant en évidence les mécanismes de contrôle qui s'exercent à travers une série de dispositifs d'information et de communication publique (II.1.), ainsi que les contraintes proprement journalistiques auxquelles les journalistes sont soumis au quotidien dans le traitement du sujet (II.2.)

Cette enquête entendait contribuer, d'abord, à approfondir la connaissance empirique sur la construction médiatique du problème de la pollution de l'intérieur en France, depuis son émergence dans l'espace des débats publics au milieu des années 1990 jusqu'au milieu des années 2010. Nous espérons, à travers les données quantitatives et qualitatives présentées dans ce rapport, avoir en partie rempli cette mission. L'enquête entendait également apporter des éléments de réflexion d'ordre plus théorique sur le rôle des médias dans la « construction » des problèmes publics – une

[268] HILTGARNER S., BOSK C., « The rise and fall of social problems : a public arenas model », *American Journal of Sociology*, 94/1, 1988, p. 53-78

tradition d'analyse sociologique désormais bien ancrée en France[269]. Au terme de nos analyses, une première conclusion en forme de paradoxe s'impose. L'analyse de l'émergence des « scandales » médiatique repose généralement sur une interprétation en termes de « révélation », par des médias d'information en quête de « scoops » journalistiques et cherchant à damer le pion à leurs concurrents, d'une situation problématique qui serait demeurée inconnue ou mal connue de l'opinion publique en raison de son occultation ou de sa manipulation par les pouvoirs publics, les experts et/ou des intérêts privés[270]. Dans le cas de l'air intérieur, nous sommes dans le cas d'un récit médiatique pour ainsi dire sans histoire, dans lequel un sujet problématique disposant de nombreux atouts pour se transformer en scandale bénéficie d'une attention médiatique *a minima*. Dans une sorte « d'orchestration sans chef d'orchestre », pour reprendre une expression de Pierre Bourdieu, plusieurs mécanismes contribuent au fait que, sans avoir le sentiment de perdre de leur autonomie journalistique, les professionnels de l'information se font les relais de messages officiels pensés en amont pour diffuser l'existence du problème sans toutefois provoquer un sentiment de panique générale. Dans cette orchestration du problème de l'air intérieur, chaque composante de l'orchestre joue bien la même partition mais l'interprète à sa manière. Sans fausse note, ou si peu.

Pour rendre compte de ce phénomène nous avons eu recours à un cadre d'analyse à la fois constructiviste et structural. L'analyse de la construction médiatique de ce problème public illustre, de notre point de vue, les effets d'une évolution en ciseau de la production d'information médiatique contemporaine en France : d'un côté, le renforcement des logiques de communication[271] - les services de communication (qu'ils soient publics, privés ou associatifs) tendant à acquérir sur la définition publique de nombreux problèmes sociaux un degré d'autonomie sans précédent ; d'un autre, une fragilisation de l'autonomie professionnelle des journalistes, dans un contexte de « crise » économique de la presse écrite d'information générale et politique[272], de transformation des hiérarchies de la légitimité dans le champ journalistique (importance croissante de la télévision et des logiques commerciales[273], reconfiguration des sous-champs spécialisés du journalisme[274]) et de précarisation croissante des métiers de l'information[275]. Emprise de la communication, déprise du journalisme ? Telle pourrait être, résumé en une formule, l'élément central du tableau qui se dégage de cette enquête.

À l'automne 2014, une bataille politico-médiatique s'est engagée et a conduit au report, par la ministre de l'écologie Ségolène Royal, de l'obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur

---

[269] NEVEU Erik, *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Collin, 2015.

[270] MARCHETTI Dominique, « Les révélations du 'journalisme d'investigation' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 131-132, 2000, p. 30-40.

[271] NEVEU Erik, *Une société de communication ?* 4e édition, Paris, Montchrestien, 2006

[272] POULET Bernard, *La fin des journaux et l'avenir de l'information*, Paris, Gallimard, Le Débat, 2009

[273] BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision*, Paris, Liber, Raisons d'agir, 1996

[274] MARCHETTI Dominique, « Les sous-champs spécialisés du journalisme », *Réseaux*, 111/1, 2002, p. 22-55

[275] ACCARDO Alain (dir.), *Journalistes précaires, journalistes au quotidien* [1995, 1998], Marseille, Agone, 2007, FRISQUE Cégolène, « Cerner les formes d'emploi instable dans le journalisme : questionnement et confrontation des sources », in LETEINTURIER Christine, FRISQUE Cégolène (dir.), *Les espaces professionnels des journalistes. Des corpus quantitatifs aux analyses qualitatives*, Paris, Editions Panthéon-Assas, coll. Colloques, 2015, p. 111-137.

dans les Établissements Recevant du Public (ERP) introduite par le gouvernement de droite précédent. Une partie de la classe politique française, dans un contexte de dénonciation d'un trop-plein normatif dont souffrirait le pays, a élevé cette obligation de surveillance au rang de mesure aussi coûteuse qu'inutile[276]. Plus récemment, une contre-offensive a été menée avec la publication d'un rapport sénatorial chiffrant, sur la base des résultats d'une étude menée par un économiste, le coût financier et sanitaire de la pollution de l'air intérieur. Dans ce contexte, on peut se demander si une possible évolution du problème de la pollution de l'air intérieur vers la forme « scandale » ne peut advenir qu'à la condition d'une rupture avec le cadrage englobant et consensuel qu'imposent sa propre dénomination et la définition sous-jacente du problème qu'elle emporte avec lui.

[276] Roy Soline, "Pollution : Ségolène Royal renonce à surveiller l'air des crèches et des écoles", *Le Figaro*, 26/9/2014.

Annexe 4. SE MOBILISER POUR L'AIR INTÉRIEUR EN BRETAGNE ET PICARDIE : SINGULARITES ET CONTRAINTES

Contribution des modules « Mobilisation et mise en œuvre de la politique de l'air intérieur »

Jean-Pierre Le Bourhis, Chargé de recherche CNRS, CURAPP-ESS, Amiens
Sylvie Ollitrault, Directrice de recherche CNRS, CRAPE, Rennes

INTRODUCTION

Les mobilisations sont souvent entendues comme des phénomènes sociaux qui perturbent l'espace public ou interpellent les autorités politiques ou administratives. Pour atteindre cet objectif, elles revêtent différentes formes, des plus institutionnalisées, aux plus contestataires[277]. Mais l'analyste s'expose à un biais méthodologique s'il ne repère que ces dernières, prenant leur forme la plus critique dans l'espace public. Le risque est d'autant plus grand en matière d'environnement où les mobilisations sont généralement cantonnées à un lieu ou un problème circonscrit (spatialement ou thématiquement). Elles ne prennent, quantitativement parlant, que rarement un profil multisectoriel - au sens de dépassant un seul secteur social, selon M. Dobry[278] - et ne parviennent pas, dans la plupart des cas, à soulever des enjeux de gouvernement (sous la forme du « scandale public ») produisant un écho dans les médias et l'opinion. De telles trajectoires partant de problèmes sectoriels à base environnementale et s'élargissant restent peu courantes. La plupart des mobilisations de ce type sont d'ampleur réduite, constituant des mouvements que l'on peut qualifier à « bas bruit » tels ceux sur lesquels se focalisent les travaux d'Hilary Schaffer Boudet et Doug McAdam[279].

En d'autres termes, on est en présence de mobilisations qui restent circonscrites soit à des niches de protestation (quartier, une ville), soit à des groupes sociaux (voisins, parents d'élèves.) centrés sur une nuisance. Les travaux sur la santé environnementale et le rôle des profanes ont mis en lumière toutes les difficultés à créer une nouvelle cause puisqu'il s'agit de rassembler des « preuves » (épidémiologie populaire)[280], de trouver des alliés, de construire un argumentaire : ce que les sociologues de l'alerte nomment des épreuves[281].

La littérature sur l'action publique[282] rappelle dans le même sens que les mobilisations à bas bruits sont prises en charge par les institutions, par des organisations militantes fortement intégrées

---

[277] Erik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, Repères, La découverte, 2013.

[278] Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques.* Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1986, 319

[279] Hilary Schaffer Boudet, Doug McAdam, *Putting Social Movements in their place. Explaining Opposition to Energy Projects in the United States, 2000-2005*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012

[280] Madeleine AKRICH, Yannick BARTHE, Catherine REMY (dir.), Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes, Paris, Presses des mines, 2010.

Pour une autre analyse de l'épidémiologie populaire voir : Jean-Noël JOUZEL. Des toxiques invisibles: sociologie d'une affaire sanitaire oubliée ,Editions de l'EHESS, 2012,240 p.ages

[281] François CHATEAURAYNAUD, Didier TORNY, Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque, Paris, EHESS, 1999.

[282] Claude GILBERT, Emmanuel HENRY (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique ?* Paris, La

comme des ONG[283], des syndicats. Or, ces prises en charge refroidissent la contestation par des canaux qui ne basculent pas ou peu dans l'espace public, par le recours au droit[284] ou encore par le diagnostic d'expertise qui relaie le débat dans la sphère scientifique ou de la controverse technico-scientifique. La difficulté propre aux mobilisations de santé environnementale est souvent qu'elles sont imbriquées dans un contexte local (pollution spécifique, cas particulier d'atteinte physique), et que leurs diffusions ne peuvent que rarement passer le cap des cas particuliers : celle de la montée en généralité. L'organisation de collectifs de victimes, de riverains ou d'individus partageant la même expérience est l'une des possibilités de publiciser le sentiment d'injustice[285].

En revanche, l'étape de la constitution de groupes demande un travail de mise en causalité qui sollicite des acteurs extérieurs à la seule défense de la santé environnementale ou de l'environnement : les médecins ou auxiliaires de santé, les avocats ou spécialistes du droit. Ces acteurs viennent alors en soutien des organisations militantes (réseaux associatifs, ONG) qui jouent le rôle d'aide ou de soutien aux individus, voire offre des argumentaires militants, participent à la révélation d'un lien de causalité entre un ressenti, un malaise et un élément (polluant dans nos cas) mais ne peuvent le certifier par manque de ressources de légitimité.

Hilary Boudey, Doug MacAdam[286], ont repéré dans leurs cas états-uniens que la présence d'association d'envergure accélère le cours de la mobilisation en jouant le rôle de « courtier », c'est-à-dire en favorisant un saut d'échelle amplifiant la protestation, la sortant de sa singularité. Or, toutes les protestations n'accèdent ni à une diffusion large, ni à un traitement politique au sens de la mise sur l'agenda gouvernemental. Dans les cas étudiés, les sociologues états-uniens recherchent la conflictualité et analysent que toute protestation n'accède pas à un certain niveau de conflictualité qui la rend visible dans l'espace public.

Pour porter plus loin leur raisonnement, il est possible de déplacer le regard à la manière des spécialistes des protestations dans le cadre de régime autoritaires[287]. Les situations sont différentes mais on trouve également ici des acteurs protestataires qui doivent se conformer à des codes d'expression publique (sous peine de répression) mais également devenir des amplificateurs dans les moments de pics de mobilisation. Les ONG jouent ce rôle [288] en socialisant des individus à des formes de protestations institutionnalisées, qui nourrissent *en même temps*, des formes d'éveil de l'opinion sur les droits humains, l'humanitaire ou l'écologie.

Par analogie, nous souhaitons réfléchir ici sur le rôle des réseaux déjà constitués sur les questions d'environnement et d'écologie face aux préoccupations émergentes mais dispersées autour des pollutions de l'air intérieur (AI).Les rares mobilisations qui en sont issues se manifestent de façon peu conflictualisée et quasi-invisible dans l'espace public. Au moment de l'enquête (2013-2014), la question de l'air intérieur existe certes de façon diffuse dans l'opinion publique grâce à différents vecteurs de sensibilisation. Mais les préoccupations liées ne se hissent pas sur les agendas

---

découverte/PACTE, 2009.

[283] Johanna Siméant, *Contester au Mali,* Paris, Karthala, 2014

[284] Emmanuelle FILLION, Didier TORNY, « De la réparation individuelle à l'élaboration d'une cause collective. L'engagement judiciaire des victimes du distillbène », Revue française de science pollitique, automne 2015

[285] Au sens de Doug MacAdam.

[286] *op.cit.*

[287] Citons sans exhaustivité : Mounia BENNANI-CHRAÏBi, Olivier FILLIEULE Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes Presses de Sciences Po | Académique, 2002 ; Eric CHEYNIS, « L'altermondialisme au prisme marocain », Critique internationale, n° 27, avril-juin 2005, pp. 177-191.

[288]Johanna SIMEANT, *Contester au Mali*, op.cité

politiques ou gouvernementaux, y compris au niveau territorial, comme d'autres causes locales qui présentent des trajectoires plus différenciées[289]. Est-ce à dire pour autant qu'aucune mobilisation n'existe ? Le cas de l'air intérieur nous amène à déconstruire cette notion de mobilisation en évitant de se focaliser sur ses seules modalités critiques ou controversées, qui ne rendent pas compte de la spécificité du domaine.

Il s'agit alors pour nous de repérer les « niches » de mobilisations et de comprendre l'économie actuelle de ces phénomènes sociaux propres à la problématique « air intérieur ». Nous proposons dans cette contribution de mettre au jour quelques mécanismes qui contribuent à faire exister mais aussi à maintenir ces mobilisations faiblement visibles dans l'espace public, en les cantonnant à l'état de plaintes individuelles, de pratiques de veille ou de prise en compte institutionnelle de ce nouvel intérêt de santé, mais sans réelle extension de leur amplitude. Pour ce faire, nous avons commencé à reconstituer la mécanique des mobilisations et des actions collectives liées à ce type d'environnement, qui comportent certains traits distinctifs. Quels sont les relais efficaces de la cause prêts à se mobiliser dans ces cas ? Quelles sont les contraintes propres aux acteurs concernés, notamment s'agissant des façons de réordonner la réalité pour la lire en fonction du cadrage émergent de l'« air intérieur » ?

Emprunté aux travaux d'Erving Goffman[290] et à celle des mouvements sociaux[291], le terme de cadre (*frame*) ou cadrage (*framing*) renvoie à des activités cognitives et pratiques des acteurs leur permettant de comprendre « ce qu'il se passe » dans les situations auxquelles ils sont confrontés : « Les cadres ne sont pas des « schèmes mentaux » ou des « représentations collectives », mais des *opérations de cadrage* qui organisent la configuration et la signification des activités »[292]. Ce concept permet de rendre compte de plusieurs phénomènes : le poids des pratiques courantes qui peuvent étouffer ou dominer d'autres cadrages alternatifs ; mais aussi le dynamisme des perceptions qui permettent aux acteurs de réinventer la réalité, de reconstruire l'ordre cognitif avec de nouveaux outils. Dans ce dernier cas, il peut y avoir ce que Goffman appelle une « rupture de cadre », qu'il définit d'abord comme un moment de remise en question désagréable de la signification de la situation, mais qui peut ouvrir sur une nouvelle façon de percevoir : « *Dans la mesure où le cadre d'une activité est supposé nous aider à faire front à tout ce qu'elle nous réserve comme problèmes, à informer et réguler la plupart d'entre eux, on comprend que nous soyons bouleversés et dépités par des circonstances que nous ne pouvons ignorer mais que nous ne savons pas non plus traiter. En somme, nous subissons une rupture du cadre : nous ne savons ni l'appliquer, ni le maîtriser* ».[293]

---

[289] Sur les cas de cancer, voir Marcel Calvez (avec la collaboration de Sarah Leduc*), Des environnements à risques. Se mobiliser contre le cancer,* Paris, Presses des Mines, 2011. Sur les mobiilsations environnementales en Angleterre : voir Christopher Rootes (2013) From local conflict to national issue : when and how environmental campaigns succeed in transcending the local, *Environmental Politics*, 22:1, 95-114.

[290] Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience***,** Paris, éd. de Minuit, (Coll. « Sens commun »), 1991.

[291] David Snow David Snow, Robert D. Benford, « Ideology, Frame Resonance, and Participant Mobilization », *International Social Movement Research*, 1988, 1, p. 197-217.

David A. Snow, R. Burke Rochford, Jr. Steven, K. Worden, and Robert D. Benford, « Frame Alignment Processes, Micromobilization, and Movement Participation », *American Sociological Review*, 51, 1986, p. 464-481

[292] Erwing Goffman, *op.cit* : 242. Cité par Daniel CEFAÏ, Édouard GARDELLA, Comment analyser une situationselon le dernier Goffman ? De Frame Analysis à Forms ofTalk, in L.Perreau, D. Cefai, Erwing Goffman et l'ordre de l'interaction, CURAPP, 2013., p. 233

[293] Idem, p. 340. Voir le chapitre 10 consacré à cette question.

Par la comparaison entre les situations en Bretagne et Picardie, notre enquête a permis de repérer les appropriations et les contraintes particulières de cette façon nouvelle de cadrer les situations qui accompagne la diffusion de la notion d'« air intérieur ». Nous avons identifié en particulier deux ruptures de cadrages principales qui sont associées aux thématiques de l'air intérieur et que nous tentons ici de documenter localement. Nous étudions également les difficultés et freins qui gênent leur déploiement, et les effets observables sur les conditions de mobilisation.

La première rupture de cadrage (RC1) introduit une forme de caractérisation et une manière de recodifier les manières de percevoir un environnement spécifique, à l'intérieur des habitats domestique, professionnel ou dans les lieux recevant du public. Elle vise à introduire une modification de la perception de ces espaces : de sûr et protégé, par opposition à un extérieur pollué, l'intérieur doit être perçu comme un lieu de nuisances potentielles, à surveiller, à contrôler et à gérer (notamment par la ventilation). L'évolution principale porte sur les symptômes nouveaux à identifier dans la sphère privée ; la responsabilité est imputée à une entité (l'habitat) qui concentre les pollutions sans les évacuer, ou par extension à l'occupant qui en a la responsabilité. Parmi les obstacles à cette évolution du cadrage, on peut penser en particulier à l'inertie des pratiques, notamment celles qui ont un lien avec la propreté et l'hygiène qui semblent relever du sens commun : comment de nombreuses habitudes ajustées aux attentes sociales de la propreté doivent-elles être remises en question voire abandonnées (dans le foyer ou en espace public par les femmes de ménages…) ? Loin d'être anodin, ce frein se loge dans les représentations culturelles sous jacentes aux pratiques. Par ailleurs, ce cadrage peut aussi, nous y reviendrons, couvrir des pollutions d'origine si diverses qu'il apparaît difficile de les autonomiser (moisissures, produits chimiques, peintures, acariens, etc.).

La deuxième forme de rupture (RC2) va au-delà de cette première *remise en causes* et consiste à désigner une responsabilité particulière, une cause prioritaire, au sein de l'ensemble des facteurs introduit par la notion de pollution de l'air intérieur. Il s'agit ici d'établir un lien de causalité désignant un « ennemi » majeur, qui serait responsable de la situation problématique - une substance identifiée et au-delà son producteur ou le responsable de sa diffusion. Une telle rupture de cadrage peut se produire avec la mise en relation entre une épidémie (accumulation de cas d'une maladie caractéristique) et une cause précise, sur le modèle de l'amiante. Mais cette connexion ne va pas de soi : s'il y a bien un chiffrage des cancers « liés » au radon (le nombre de 200 en Bretagne revient de façon récurrente), le lien de causalité n'est pas suffisamment établi (il s'agit d'un facteur aggravant mais pas unique) ce qui peut bloquer la prise de conscience de sa dangerosité. De même l'origine naturelle de la pollution empêche dans ce cas d'imputer une responsabilité politiquement pertinente. De même, il n'a pas été identifié pour l'asthme de déterminant principal à cibler et incriminer dans la pollution de l'air intérieur.

De façon plus générale, la problématique des pollutions de l'air intérieur s'inscrit dans un contexte de représentations de la santé humaine et de l'environnement humain, qu'elles contribuent à modifier, non sans difficulté. Si elle crée un pont entre ces deux domaines, ceux-ci obéissent aussi à des cultures professionnelles qui ont leur propre logique. Pour la santé, la détérioration de l'air intérieur peut tout autant provoquer une pathologie identifiable comme l'asthme, qu'une perte de bien-être global par la répétition de rhinites, qui ne réclament pas une même prise en charge du malade. Elle rouvre donc la question de ce que l'on entend par « santé », entre définition restrictive et vision plus large du type de celles de l'OMS. Du côté de l'environnement, le nouveau cadrage introduit également une dimension de complexité par rapport aux visions ordinaires, puisqu'il s'agit d'entrer dans un espace privé, lieu professionnel ou

domestique. La protection de l'environnement devient protection du bien-être et de l'intégrité de la personne.

Nous nous interrogerons également sur la façon dont les changements de cadrages prennent place dans des configurations existantes. L'enquête est menée à un moment d'appropriation qui demande aux différents acteurs de le repositionner par rapport à leurs propres cadrages professionnels ou militants. Ainsi, en Bretagne, la question de la prévention de la pollution au radon s'est retrouvé intégrée en partie à la problématique « air intérieur », qui a permis d'englober plusieurs problématiques connexes préexistantes et mieux connues du grand public. En Picardie, ce sont les thématiques de la prévention des polluants chimiques et de la lutte contre les allergies qui constituent plutôt la matrice à partir de laquelle est construit le nouveau cadrage.

LES MONDES DE L'AIR INTÉRIEUR : DES RESEAUX PROFESSIONNELS ET MILITANTS EN VEILLE

S'il n'y a pas de mobilisations conflictuelles ou entrant dans une phase critique dans l'espace public, conduisant à une interpellation des autorités politiques ou administratives, on peut identifier des ensembles d'acteurs exerçant une veille, du fait d'une prise de conscience antérieure. Ils agissent potentiellement comme des relais des cadrages émergents, qu'ils peuvent appliquer en cas d'apparition d'une situation problématique localisée. Ils développent également de façon continue des actions de connaissance, de prévention et de sensibilisation qui véhiculent ces cadrages dans les populations. L'approche prépondérante reste cependant celle visant une rupture de cadrage centré sur la responsabilité de l'habitat et de l'habitant (RC1) plutôt que sur les substances nocives (RC2).

L'exploration de ces mondes de l'air intérieur peut nous aider à comprendre comment se met en place un réseau d'échanges d'informations et d'interconnaissance entre acteurs, qui peuvent s'emparer de la problématique, en construire et en diffuser une vision commune. Celle-ci repose sur un langage administratif, politique et militant qui à la fois, permet de faire réseau et d'être en veille sur la problématique en produisant des chiffres, des catégories de pensée ou encore des codes de diffusion de la problématique « air intérieur » dans l'espace public.

L'air intérieur au croisement d'une pluralité de préoccupations professionnelles et militantes

L'enquête montre que les acteurs qui apparaissent pertinents sur la question de l'AI ont un bon niveau d'interconnaissance dans le cadre régional voire au niveau national : ils se citent mutuellement, renvoient les uns aux autres, identifient les principales « personnes ressources », etc.

Mais cette interconnaissance n'est pas due exclusivement à la mise en place d'un traitement public, impulsé par le haut (réglementation, travail de sensibilisation des administrations centrales, discours médiatiques et politiques sur la scène nationale, etc.). Les acteurs rencontrés dans le cadre local sont insérés et ont des responsabilités professionnelles qui précèdent la mise sur agenda des politiques de l'air intérieur. La construction du réseau n'est donc pas la conséquence de l'apparition

d'une mise aux normes (réglementaire, symbolique) en matière d'air intérieur mais a pu s'inscrire dans une sorte de maillage préexistant d'un monde de la défense de l'environnement qui de plus en plus s'adosse à celui de la santé, tout en s'articulant avec des secteurs spécialisés relativement autonomes, tels le bâtiment (qualité de la construction), le logement (lutte contre l'insalubrité) ou encore la prévention des pollutions chimiques.

Le schéma situé sur la page suivant synthétise sous une forme simplifiée les principales composantes sectorielles qui s'entrecroisent autour de l'air intérieur et en relaient en parallèle les cadrages.

À titre d'exemple, on peut détailler le déploiement territorial de ces réseaux pour un de ses ensembles, la santé publique, pour les deux régions.

En Bretagne, c'est l'État qui assure l'impulsion prédominante – en l'absence d'autres acteurs publics - par l'intervention de l'Agence régionale de Santé (ARS). Relevant de la Direction de la santé publique, deux ingénieurs en santé environnement jouent un rôle moteur dans la mise en œuvre de la politique régionale. Elles coordonnent également un réseau de CMEI qui exercent à Lorient, Brest, Dinan, Rennes sous différents statuts (inspecteur sanitaires et techniciens dans les communes (Rennes, Brest) ; infirmière en hôpital ou en polyclinique (St Laurent de Rennes). Ce dispositif est complété par des campagnes ponctuelles du type de celles centrées sur la mesure du radon, portée par l'ARS, mais aussi le niveau national (DGS, Ligue contre le Cancer), local (Communauté de commune) et associatif (CLCV). Certains acteurs du tiers secteur, telle la Mutualité française interviennent aussi en soutien (notamment dans le cadre du PRSE) soucieuse de l'augmentation du coût de la prise en charge de l'asthme. Le Conseil régional de Bretagne intervient dans un rôle de promotion des thématiques santé environnement, notamment auprès des Lycéens, mais la thématique « air intérieur » (ou polluants de l'air) n'y est pas identifiée spécifiquement.

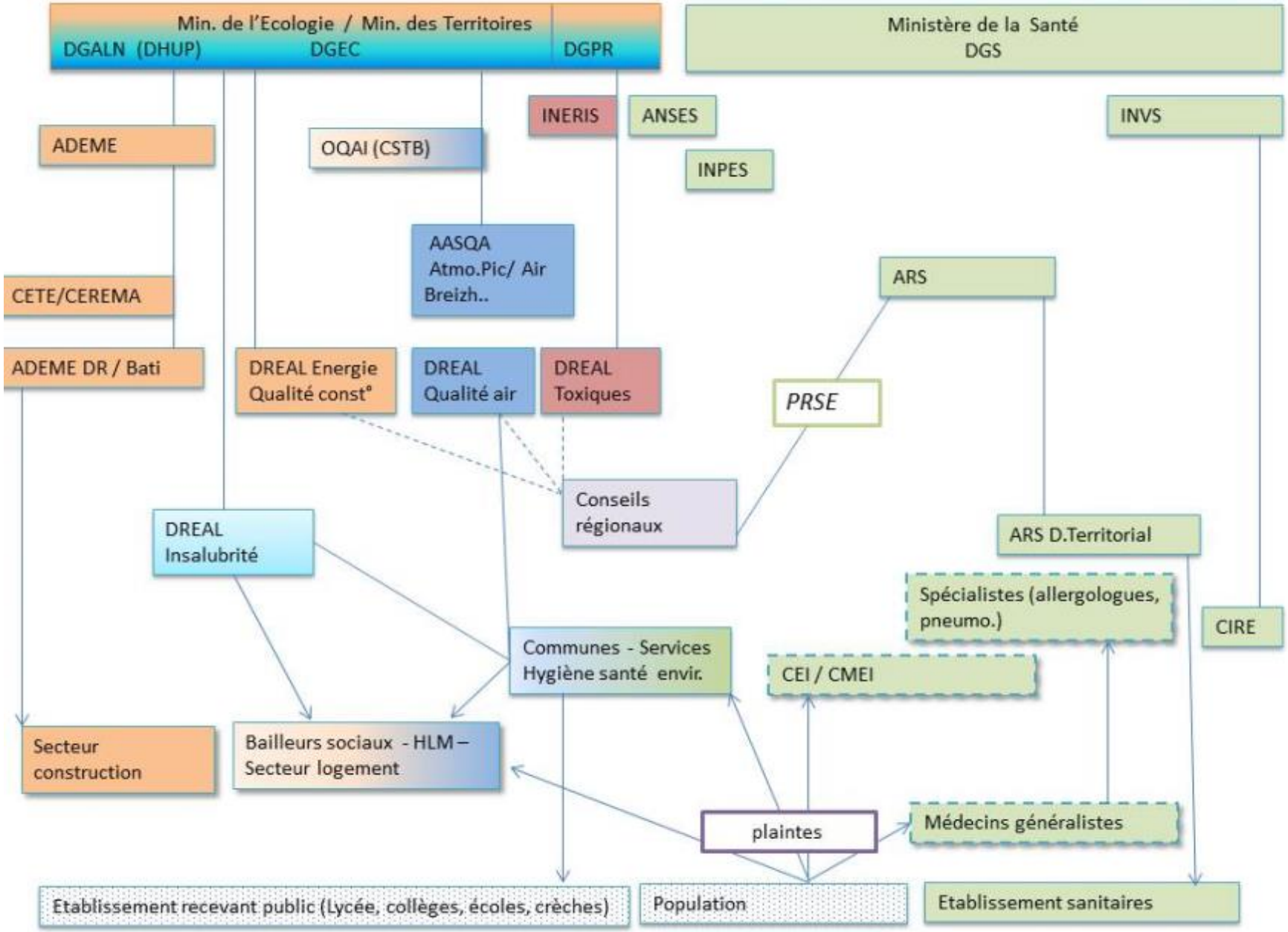
Min. de l'Ecologie / Min. des Territoires
DGALN (DHUP)
DGEC
DGPR
Ministère de la Santé
DGS
INERIS
ANSES
INVS
ADEME
OQAI (CSTB)
INPES
AASQA
Atmo.Pic/ Air
Breizh..
ARS
CETE/CEREMA
ADEME DR / Bati
DREAL Energie
Qualité const°
DREAL
Qualité air
DREAL
Toxiques
PRSE
Conseils
régionaux
DREAL
Insalubrité
ARS D.Territorial
Spécialistes (allergologues,
pneumo.)
CIRE
Communes - Services
Hygiène santé envir.
CEI / CMEI
Secteur
construction
Bailleurs sociaux - HLM –
Secteur logement
plaintes
Médecins généralistes
Etablissement recevant public (Lycée, collèges, écoles, crèches)
Population
Etablissement sanitaires

En Picardie, ce rôle de l'État demeure mais le Conseil régional prend une part plus active à la promotion de cette thématique. Il le fait au travers d'une série d'activités nourrie par un positionnement politique pris en 2011 en faveur de la prévention des risques chimiques et de la défense de la santé et de l'environnement. Ses actions couvrent le financement partiel des interventions des CEI, la conduite d'étude et de recherche pilotes (sur les pesticides, les perturbateurs endocriniens, l'air intérieur dans les lycées), des subventions à des actions de sensibilisations et d'information, etc. L'État sous la forme principalement de l'ARS s'occupe de la prise en charge sanitaire. Cette action repose, comme en Bretagne, sur un agent de l'ARS, chargée à la fois du PRSE et de piloter le réseau des CEI/CMEI ainsi que de la coordination des services « santé environnement » qui se trouvent dans les délégations territoriales (DTD, ex- DDASS), en charge des inspections dans les établissements sanitaires et sociaux (instituts médico-éducatifs, maisons de retraites, etc.). Mais cette unité reste rattachée à la sous-direction de la « sécurité sanitaire », où la responsable en question s'occupe à 90 % de la gestion des crises, de type légionelle notamment. Sa connaissance des thématiques de l'air intérieur est fondée sur une formation courte (deux jours), suivie au CSTB sur ce thème.

De fait, les services de terrain de l'ARS (Délégation en département, ex DDASS) et leurs services « santé environnement » sont plus centrés sur l'habitat et l'insalubrité (que les agents évaluent par une « grille d'insalubrité » rapportée à des seuils fixés par circulaire) dans un optique « conformité de l'habitat à la réglementation » ; ou l'inspection sanitaire des chambres d'hôpitaux et établissements. L'ARS envisage une extension des actions d'inspection à l'air intérieur, complétant une liste déjà établie de contrôles :

> *« La qualité de l'air intérieur pourrait faire partie d'une thématique d'inspection comme celles que je viens de citer [inspections de contrôle en santé environnementale dans les établissements : déchets, légionelles, aliments, amiante, etc.]. Ça ne serait pas de l'inspection puisqu'il n'y a aucune obligation réglementaire mais ça serait de l'audit »*

À cette première structuration, il faut également ajouter un autre principe de différenciation qui éclaire la nature des configurations locales : la thématique de l'air intérieur **fait intervenir des acteurs administratifs, comme ceux des secteurs concernés, mais aussi militants ou politiques et experts**, qui peuvent être plus ou moins directement rattachés à ces réseaux structurés par le traitement des problèmes publics par le biais de leur spécialisation (élus ou associations centrés sur les enjeux environnementaux, de la santé, du logement ou de l'habitat ; experts et scientifiques travaillant en lien étroit avec les administrations ci-dessus, etc.). Le schéma suivant illustre cette distribution fonctionnelle des acteurs en même temps que leur articulation.

Ces ensembles regroupent des acteurs qui ont des compétences professionnelles et des intérêts, y compris militants, qui se partagent principalement autour des pôles environnemental et sanitaire, avec des composantes plus sectorielles dans ces (qualité de la construction ; risques ; logement insalubre etc.). Les acteurs de la sphère politique (au sens large intégrant les porteurs de cause associatifs) défendent des positions variées, qui peuvent aller du respect porté par un responsable public aux normes et à la protection des populations contre les pollutions (obligation de salubrité), jusqu'à l'activisme militant ou partisan pour faire reconnaître l'enjeu « air intérieur », comme dans le cas de la campagne municipale rennaise de EELV. Dans l'ensemble, ces mondes ont néanmoins un bon degré d'interconnaissance et leurs acteurs savent citer et renvoyer les uns aux autres lors des entretiens, tout en identifiant les marges de manœuvre respectives de chacun.

Dans le cas breton, l'observation documentaire autant que la participation des chercheurs d'AIRIN à une série d'événements sur la thématique Santé - Environnement montrent que ces acteurs se fréquentent et peuvent s'échanger de l'information sur les problèmes d'air intérieur qui sont souvent articulés à la question plus générale des pollutions (ondes, nitrates, algues, en passant par l'atmosphère). Les acteurs réglementaires en charge de la mise aux normes ou de la sensibilisation descendante, (DREAL ou ADEME, Conseil régional) connaissent bien ceux du monde « militant » associatif (MCE) ou encore les structures associées au monde la santé publique, comme « Capt'air » à Dinan. En Picardie, plusieurs interconnections sont identifiables entre monde associatif, de l'expertise, de la sphère politique et administrative, dessinant également un entre-lac de relations où chacun sait identifier les personnes ressources au sein d'un groupe finalement peu nombreux (une douzaine d'intervenants principaux).

Côté expertise, les relais de la mesure qui objectivent les dangers potentiels auxquels sont exposées les populations semblent au cœur de la mise en réseau en matière de pollution de l'air *lato sensu*. Ainsi, Air Breizh, les chargés de santé de la ville de Rennes, certains chercheurs de l'EHESP sont des acteurs vers qui les autorités administratives ou politiques se dirigent pour mesurer les risques et prendre leur décision en conséquence. On identifie également des liens importants entre instances d'expertise (tels le CETE/CEREMA basé à Nantes, ou l'agence régionale de l'ADEME) et instances publiques (Service Santé environnement de la Ville de Rennes ou Air Breizh sur la qualité de l'air intérieur) pour conduire des diagnostics des bâtiments, identifier les sources des polluants. En Picardie, on retrouve ce rôle des acteurs technico-scientifiques et professionnels liés à la mesure des phénomènes (ATMO Picardie) dans la constitution de réseaux autour de l'air intérieur, associant ici le milieu médical, les autorités locales, le secteur sanitaire de l'État en charge de la pollution.

Lieux d'interconnaissance et entrepreneurs locaux de la cause

Transversale, la **politique de l'air intérieur se construit dans ces mondes séparés mais aussi dans des lieux spécifiques qui permettent leur coordination minimale au niveau local**. Plusieurs de ces espaces permettent la mise en réseaux des agents mobilisés autour des enjeux du contrôle de l'espace intérieur et de l'exposition des populations aux polluants. Comme le note un connaisseur des réseaux locaux comme nationaux de l'air intérieur :

> *« Ça fait tellement de temps que les domaines sont bien segmentés. Chaque fois les Ministères se sont construits l'un contre l'autre. L'Environnement s'est construit contre la Santé et la Santé a refusé qu'il y ait un Ministère de l'Environnement qui empiète sur ses plates-bandes et voilà ! () Localement, on arrive à faire tomber ces murs parce qu'on arrive à mettre des personnes en face l'une de l'autre plus facilement. Le contact humain permet de faire tomber ces barrières »*

En Bretagne comme en Picardie, ce sont en particulier les comités interadministratifs réunis autour de la production du PRSE et les conférences publiques ou professionnelles, régulièrement organisées, abordant le thème environnement-santé sous différents angles. De façon plus spécifique à la Bretagne, on a pu observer durant la campagne municipale des connexions ponctuelles entre acteurs politiques (parti EELV), associatifs (association de protection de la nature) et des institutions de production d'information (Airbreizh) dont les données et les constats sont mobilisés dans des tracts pour mettre sur l'agenda politique la question de l'air intérieur (en lien

avec celle de la pollution atmosphérique). Ce type de circulation traduit un intérêt militant pour la question via des connexions entre monde associatif, expert et monde politique.

En Picardie, les lieux les plus actifs véhiculant les messages de la qualité de l'air intérieur sont davantage associés au monde médical (journée d'allergologie, faisant intervenir des représentants de l'État, des toxicologues), ou centrés sur la problématique du bâtiment et de la santé (comme dans la journée organisée par la DREAL, associant ARS, ADEME autour des enjeux de la qualité de la construction et de la prévention des nuisances (bruit, etc.), incluant l'air intérieur).

Dans cet ensemble d'interconnexions de ces intervenants, **certains acteurs peuvent jouer un rôle moteur,** dans la promotion de la thématique de l'air intérieur au niveau local. Ce ne sont pas cependant les mêmes en Picardie ou en Bretagne. Dans cette dernière région, ce rôle est joué en premier lieu par le service « Santé environnement » de la Ville de Rennes (Direction de la Santé et du Handicap) qui s'inscrit dans la tradition des Bureaux municipaux d'Hygiènes (ou Services communaux d'hygiène et de santé), créé au début du XXe siècle pour lutter contre les épidémies, les taudis ou l'habitat insalubre. Ce service est en charge des compétences réglementaires du Maire en matière de salubrité publique ce qui en fait l'équivalent des services de l'État tels que les ex-DDASS intervenant en milieu rural. Dans le sillage de ces préoccupations, la Ville de Rennes est devenue membre du réseau des Villes-Santé de l'OMS au milieu des années 80, et relaie à ce niveau les normes et actions promues au niveau international. Très tôt, à la fin des années 90, et très en avance sur les autres villes ou acteurs publics, ce service a réfléchi sur la QAI dans les écoles, à l'aide d'un travail de recherche spécifique en lien avec des personnalités reconnues nationalement (S. Déoux et sa formation à Angers). Préparé à prendre en charge le problème, les services s'engagent dans les actions dessinées dans le Grenelle de 2007, anticipant la réglementation qu'ils présentent comme inéluctable aux élus (« On ne va pas y couper ») par la production de références techniques (pour équiper les bâtiments communaux), etc.

Ce rôle d'avant garde a été davantage tenu par une série d'acteurs en Picardie à un niveau régional plus que municipal. Comme on l'a noté, le Conseil régional en Picardie a porté depuis 2011 une politique volontariste en la matière, poussé par des élus régionaux attentifs aux enjeux d'écologie et de santé (P. Dacheux, F. Veillerette notamment, dont les responsabilités nationales associatives trouvent un relais localement de ce fait). Avant cela, ce sont des mobilisations professionnelles médicales en articulation avec les acteurs de l'air atmosphérique qui ont nourri la réflexion sur ce thème, avant d'englober la question de l'air intérieur . Ainsi, la mise en place des CEI s'est faite assez rapidement en Picardie dans le sillage du Grenelle de l'environnement, début 2009, même si son développement n'a pas été très rapide (elle « balbutie » encore pour ses promoteurs). Autour de cette action on trouve l'AASQA (AtmoPicardie), dont le directeur opère un travail important de pédagogie et de plaidoyer auprès des instances locales pour faire prendre en compte l'air dans les différents documents de planification. Mais aussi des médecins allergologues, qui participent aux activités de l'ATMO Picardie et y ont pris progressivement une place plus importante, notamment dans son conseil d'administration. Une indication de cet intérêt : on comptait ainsi parmi les CEI une infirmière de la « Maison du Souffle » attachée au CHU pour des missions de prévention des allergies asthmatiques (son activité a cependant cessé depuis).

L'information, outil de sensibilisation, de gestion de crise et de cadrage

La production d'information de toute nature sur les dangers des pollutions de l'air intérieur constitue **le principal instrument de gouvernement mobilisé**, sous des formes très diverses par les

réseaux que l'on a décrit. L'obligation de faire des mesures dans les ERP [depuis annulée au nom de la simplification administrative] correspond à ce mode d'action privilégié, destiné à faire prendre consciences aux communautés visées (communes, établissements scolaires, parents d'élèves) de l'existence d'un problème à gérer. Ces dispositifs ne sont pas cependant encore en place du fait de l'impréparation de nombreuses collectivités, même si certaines (telles Rennes ou Amiens) ont déjà lancé des appels d'offres pour trouver les prestataires bureaux d'études concernés. La faible part de communes volontaires s'explique par le fait que les prestations visées sont relativement coûteuses : de 2 à 5000 euros par établissement, selon une estimation récurrente.

Néanmoins, de façon anticipée mais aussi isolée**, plusieurs actions pilotes relevant de la prévention et de la sensibilisation** ont déjà en partie mis la mesure des phénomènes de pollutions au service de la prise de conscience du problème. Des séries d'actions sont ainsi menées dans les lycées picards ces dernières années, où des campagnes de mesure sont accompagnées d'interventions didactiques et d'expositions visent à diffuser les messages autour de la qualité de l'air intérieur.

En Bretagne, un cas particulièrement intéressant est l'action montée à Concarneau, visant à **sensibiliser à la pollution par le radon** « la population, les médecins, les professionnels du bâtiment… sur un petit territoire ». Lancée suite à un appel à projet de l'INC (Institution national du cancer) en 2010, l'opération est montée par le CLCV du Finistère et soutenu par la DGS du Ministère de la Santé, qui finance les dosimètres de mesure du radon, puis toute l'opération à partir de 2013, avec l'ARS Bretagne. 5000 unités (20 % des résidences principales de l'aire urbaine de Concarneau (CCA)) sont distribuées gratuitement et 3 campagnes de mesures sont lancées entre 2011 et 2013. Au total, l'opération produit 3716 mesures, soit 16.3 % des résidences principales, dont 680 montrent un dosage supérieur à la norme OMS et 134 très supérieur, conduisant à 80 appels pour information et suivi. Cette action mobilise les collectivités (information par bulletin municipal la presse locale, et les organismes financeurs et techniques (INC, DGS, CSTB) pour les analyses) . Enfin elle permet de nouer des contacts avec les structures professionnelles du bâtiment (éco-habitat, CAPEB, FRB) pour améliorer la formation des acteurs de « remédiation », sensibiliser les professionnels de la santé, incluant les pharmaciens. Sa généralisation est envisagée au département du Finistère.

De façon plus attendue on observe également la **mise en œuvre d'actions de sensibilisation** passant par des voies classiques (diffusion de document, réunions ou conférences, organisation d'animations locales, etc.) visant des publics variés, professionnels comme populations ciblées. En Picardie, dans le cadre du dispositif CEI, des actions de sensibilisation de la profession médicale sont en cours, essentiellement par le biais de plaquettes diffusées aux spécialistes (généralistes mais aussi et surtout allergologues, pneumologues, pédiatres et leurs réseaux). Un autre vecteur mobilisé est constitué par les « Journée d'allergologie », organisées par un médecin spécialisé (Mme BENABES) considérée comme une « personne ressource sur la QAI ». D''autres actions à caractère privé complètent cet effort : le laboratoire GSK qui « s'est pris d'amour pour la qualité de l'air intérieur » (selon le commentaire ironique d'un agent ARS) organise des « soirées de sensibilisation » dans lesquelles interviennent les responsables administratifs pour faire de la pédagogie.

Plusieurs tentatives sont à noter visant **à introduire la notion d'air intérieur dans des supports spécifiques à un secteur.** C'est le cas par exemple de l'accompagnement les femmes enceintes et l'idée de faire une place à cette thématique dans un carnet de santé : « *intégrer les enjeux environnementaux dans la prévention pendant la grossesse. Donc cela aborde évidemment l'air*

intérieur. On espère toucher des professionnels de santé, les acteurs de la périnatalité, les sages femmes, les gynéco… » (entretien ARS, Bretagne). Un projet parallèle de « Carnet de santé de l'habitat » est également en cours de réalisation par la DREAL Bretagne, qui vise à intégrer l'histoire du bâtiment sous le rapport notamment de ses matériaux et des pollutions liées.

Une dernière façon de mobiliser l'information au service des politiques de l'air intérieur vise enfin à **contrôler l'extension des mobilisations dans le cadre d'une gestion des crises mais aussi dans le traitement ordinaire** des cas problématiques. On voit ici l'importance du recours à un cadrage en rupture avec les connaissances existantes, soulignant l'existence d'un danger (RC1) mais sans pointer du doigt de responsabilité particulière, sauf celle de l'occupant ou du gestionnaire en charge du local.

Dans le cas de la gestion des crises sanitaires, on note dans les deux régions le recours à de la production systématique d'informations, dans une logique de transparence, pour recadrer une situation potentiellement problématique, principalement de type SBM (Syndrome des bâtiments malsains).

Ce type de production de savoir s'opère généralement en situation d'urgence pour ces cas estimés en Picardie (source ARS) à « 5 ou 6 épisodes » dont un lycée, un Commissariat (Aisne), un hôpital psychiatrique (Oise), des locaux associatifs, à Amiens. Ces actions sont essentiellement réactives, dans la mesure où elles se déclenchent quand « la situation prend une telle ampleur [que l'ARS] intervient en tant qu'Autorité Sanitaire », à la demande du Préfet. L'action d'information est alors suivie par l'INVS, qui opère une caractérisation sanitaire de la situation (environnementale comme psychosociale). Un cas identique (Lycée) a fait l'objet d'une intervention similaire, avec mobilisation par l'ARS de l'INVS et application d'une méthodologie développée en interne (et formalisée dans un guide de bonnes pratiques). La prise de mesures (au sens métrologique) rapide et leur communication ont permis que le problème ne déborde pas au-delà les murs de l'établissement. Si les médias locaux, en l'occurrence Ouest France ont pu en parler, ils ont diffusé une information brute sans charge émotionnelle qui construirait une forme de mise en cause d'un acteur social, susceptible de susciter l'indignation que l'on trouve au cœur de nombreuses mobilisations.

L'objectif dans tous ces cas est l'inverse d'un travail de mobilisation de l'opinion publique face à un danger : il s'agit au contraire de montrer que les autorités prennent en charge la question et de stabiliser les interprétations faites du problème dans la population. D'autres cas relèvent de la même approche en Bretagne : l'apparition de légionelles dans un centre commercial rennais a conduit le pôle santé de la ville à réagir dans les médias, à prendre aussitôt des mesures pour comprendre l'origine l'épidémie et limiter les inquiétudes. Les pollutions de l'air intérieur suivent dans ces cas un modèle d'intervention publique proche des actions de sécurité sanitaire : il faut rassurer autant qu'agir, et donc bloquer les interrogations et la fabrication de liens de causalité.

Dans ces situations de crise sanitaire, comme dans les activités de prévention et de sensibilisation des publics ou des professions de santé, l'objectif reste de diffuser des messages limitant les interprétations possibles de la situation. Le propos est centré sur l'existence d'un danger connu et gérable de l'espace intérieur (cadrage 1). Il ne s'agit pas de cibler la communication sur les liens potentiels entre telle exposition à une substance particulière et une ou des pathologies, c'est-à-dire de construire publiquement un lien direct entre ces deux éléments (occasionnant des ruptures de cadrage de type 2 - RC2).

Une cause mineure portée par des agents isolés

Si l'enquête a pu mettre en évidence une interconnaissance des acteurs sur la question de la pollution de l'air intérieur, il reste que la mise en réseau ne repose dans chaque organisation que sur **un petit nombre individus différemment investis mais, de façon générale, agissant dans un relatif isolement.**

Il faut tout d'abord noter la grande diversité des parcours et formations des agents qui, chacun dans leur secteur, suivent ces questions : ingénieurs en santé environnement, ingénieurs agronomes, formation en aménagement rural et déchets, toxicologues, spécialistes du bâtiment, pharmaciens et biochimistes, cursus en hygiène et environnement, etc. Il n'y a pas de milieu professionnel homogène qui se dégage, ni de trajectoire dominante.

Chacun des membres de ces réseaux fait donc l'expérience dans son univers spécifique d'un certain décalage. Les agents ayant un profil ingénieur en environnement en charge de l'Air intérieur en Bretagne se perçoivent ainsi comme « atypique » dans le monde majoritairement orienté vers la santé des ARS.

> *« C'est vrai qu'en santé environnement on est toujours un peu les fesses entre deux chaises ( ) on est aussi un peu atypiques au sein de l'ARS du fait de cette formation d'ingénieur, un peu technique, par rapport au reste de L'ARS où il y a une grande partie des missions qui tourne autour de l'offre de soin, des hôpitaux » (Bretagne, ARS)*

Dans le monde médical, les spécialistes et encore plus les généralistes sont une poignée, au sens littéral, à être intéressés par ces questions. Une CMEI évoque deux médecins sur un département ; l'essentiel des prescriptions est fait en Somme par une allergologue etc.. Expression de la singularité encore forte de cette démarche dans le milieu médical, la CMEI de l'association Capt'air exprime son isolement « physique » à l'hôpital de Dinan, soulignant par là la fragilité de la légitimité des thématiques environnementales dans le milieu hospitalier.

De fait le thème hybride de la « santé environnement » semble relever davantage du deuxième de ces mondes que du premier : « *[cela a été plus] approprié par les acteurs de l'environnement que par les acteurs de la santé et du coup les acteurs de la santé, type mutuelles, IREPS, qui étaient plutôt centrés sur des thématiques addiction, alcool, tabac, suicide etc... se mettent petit à petit à ces aspects de santé environnement mais c'est quand même récent* « (Bretagne, ARS)

On est aussi frappé par le caractère ponctuel, très lié à des mobilisations internes à l'administration, des principales opérations menées sur ces thématiques, qui apparaissent portées par des bénévoles administratifs plus que par les structures. Les actions pilotes que l'on a citée axées sur la sensibilisation demeurent non systématiques et prennent la forme de mesures isolées (généralement assemblées dans le Plan régional de Santé environnement mais sans unité réelle). Elles reposent principalement sur des personnes déjà mobilisées, qui affichent un profil de bénévole concerné. Ainsi, l'action menée à Concarneau que l'on a évoquée est le résultat de la démarche volontariste d'un seul individu, membre de la CLCV, par ailleurs ex-agent de l'État et qui a pu obtenir les moyens nécessaires de l'INC et de la DGS. Le rôle de l'engagement personnel ne va pas sans risque néanmoins :

> *« Cela demande beaucoup de travail, énormément de travail de bénévolat, alors je suis sûre qu'elle ne pourra pas être () Cela repose beaucoup sur une personne qui était*

sensibilisée sur l'air intérieur, qui a travaillé en DDE et sur le radon. Si cette personne-là n'était pas là, cela n'existerait pas » (Bretagne, ARS)

L'ensemble dessine une mobilisation ascendante, fortement dépendante de ressources locales, qui reste peu institutionnalisée. Le constat vaut également pour la Picardie. Là aussi, l'attention portée à l'air intérieur est récente qui est à la fois « en forte croissance » et « très émergente » :

« La problématique de la qualité de l'air intérieur, dans une administration, c'est une thématique assez récente. Je suis passée à l'école il n'y a pas si longtemps que ça (EHESP Rennes 2005), ça ne faisait pas l'objet de cours particuliers. On nous parlait de la qualité de l'air extérieur, de pollution atmosphérique » (Picardie, ARS)

On retrouve dans cette région aussi l'importance de l'engagement personnel d'agents prêts à investir ce domaine, notamment au plan départemental. Si la question fait l'objet d'une attention particulière dans l'Aisne (et non pas dans l'Oise par exemple) c'est le fait de : *« une collègue à la Délégation Territoriale de l'Aisne qui s'intéresse à ces questions. Il me semble qu'elle a suivi une formation il y a quelque temps* » (idem). Cette mobilisation a des effets sur les opérations conduites localement (cas de la ville de Soissons).

Cette situation s'explique en grande partie par le fait que l'intérêt pour l'air intérieur s'opère « par extension » et donc reste encore aux marges de préoccupations plus centrales. Ainsi à l'intérieur du groupe de travail interadministratif établi pour suivre le PNSE2 en Picardie, et élaborer sa déclinaison régionale, l'ARS est devenue pilote de l'action sur l'AI à la fois par défaut des autres acteurs et en raison d'une **extension** « naturelle » de ses compétences :

« Nous, c'était légionelle, bruit, qualité de l'air intérieur, qui sont pour nous des domaines naturels. Peut-être la qualité de l'air intérieur, un peu moins, mais on commençait à bien le prendre en main » (Picardie, ARS)

Les mobilisations professionnelles dans le secteur du bâtiment

Parallèlement, dans le secteur du bâtiment écologique, la question AI est prise en considération du point de vue professionnel et militant. On observe ainsi une mise en réseau des différents corps de métiers participant à la construction de maisons autour de cette problématique. Se faisant, le secteur répond à une demande sociale provenant d'individus intéressés par la réalisation de travaux ou d'un habitat conforme à des normes écologiques. Les professionnels formulent alors propositions de solutions pour des personnes confrontées à des questions de santé environnementale (asthme, hypersensibilité). À titre d'illustration, en Bretagne, une association « Empreinte » gère un centre de ressources à la MCE de Rennes et participe à des actions de promotion d'habitat prenant en considération les questions écologiques (diminuer l'empreinte écologique) tout en diffusant l'information sur la dangerosité de l'usage de certains produits (peintures, solvants etc.).

Leur répertoire d'action s'inscrit moins dans les registres revendicatifs que dans ceux de la mobilisation d'opinion. Ainsi, les stages auprès des adhérents, la mise à disposition de documentation, les visites de site témoins, les conférences prouvent leur volonté de diffuser au-delà d'un cercle restreint de « militants » un certain nombre d'informations sur l'effet de l'habitat sur le bien-être y incluant la question de la qualité de l'AI. Pour preuve, au centre de documentation

de la MCE de Rennes, la plupart des ouvrages répertoriés sur la question des pollutions d'air intérieur appartiennent à l'association. **Ce monde en alerte n'est évidemment pas mobilisé sur des scandales avérés ou encore autour d'une cause spécifique ; il soutient la diffusion de l'information parmi un cercle d'individus déjà sensibilisés à la question de l'habitat sain.** Il ne s'agit pas de conclure hâtivement que ce réseau a une prise sur un nombre important d'individus ou encore porte exclusivement la question de l'AI qui est mêlée à d'autres problématiques écologiques. Toutefois, il porte cette dynamique de connaissances et relaie les préoccupations liées, y compris parmi les militants écologistes. Ceci engendre une forme de spécialisation qui leur donne compétence lors des manifestations écologiques de type forum/salon/conférences, auxquelles ils participent régulièrement.

Ce réseau professionnel reste toutefois quantitativement minoritaire en dépit de sa forte intégration. En effet, les professionnels, de l'architecte aux maçons, sont surtout au service du projet de leur client. Or, nous pouvons imaginer que le public intéressé par ce type d'habitat a déjà été sensibilisé par les idées écologistes voire développent une réflexion concernant leur bien-être, leur santé.

Un mur peint qui doit « respirer » et faire respirer : un exemple de recommandations écologiques dans la construction

[Extrait du site Internet : Bio-construction Breizh : consulté le 1er août 2015 ; souligné par nous]

Bioconstruction Breizh fédère le secteur en Bretagne de la construction écologique. La problématique AI apparaît principalement avec la fiche métier « peintre »

« Présentation du métier : Le peintre finit la maison, la décore et améliore ainsi le cadre de vie.
Il applique des peintures pour protéger les murs et les plafonds et pose également des papiers peints et certains types de revêtements de sol, liège, linoléum. **Rôle en bio-construction :** Son rôle est de rendre la maison harmonieuse en choisissant des **produits qui respectent la santé** de l'individu (une étude nationale a révélé que **80 % des habitations françaises avaient un air malsai**n à l'intérieur des maisons). ()

Il est chargé d'enlever les vieux papiers, de lessiver, de poncer les vieilles peintures et de restaurer les supports délabrés. Ces différentes actions permettent **d'assainir les lieux** (supprimer les moisissures et les insectes). Elles sont essentielles pour peindre ou poser papiers et revêtements sur des supports propres, sains et secs. Le peintre sait encore utiliser certaines techniques anciennes pour protéger les bois, comme la colle de peau et la caséine qui révèlent les nuances et mettent en valeur les couleurs. **Le maître mot de ses produits : respirer**. Un mur, une menuiserie ont besoin de **respirer pour bien vivre et bien vieillir, c'est la vie**.

()

En conclusion : Le peintre dans la bio-construction est un professionnel accompli qui a développé sa sensibilité et sa créativité avec les peintures et **matériaux naturels**. IL devient alors complice de ses clients dans la création et l'aménagement de leur cadre de vie. Il garde toujours à l'esprit **leur santé et leur bien-être**. Après son passage il se dégage une ambiance agréable dans une maison où il fait bon vivre. Pour concrétiser votre projet, nous vous proposons une sélection de

professionnels choisis pour leurs savoir-faire, leurs expériences et leur désir de promouvoir **la relation habitat-santé-environnement**.

Ainsi, le réseau institutionnel et le réseau professionnel/militant de l'écologie portent la question AI incorporée dans d'autres thématiques celle de la santé environnementale *lato sensu* ou encore de l'habitat respectueux de l'environnement ou de l'habitat sain. Mais le public intéressé qui réclame des informations est déjà fortement sensibilisé à ces questions comme en témoigne le caractère volontariste de la démarche d'achat. Les personnes qui s'adressent aux professionnels ont le plus souvent déjà leur projet de maison et les orientations (environementales, respect de la santé) qu'ils privilégient.

Des effets limités et différenciés sur les publics visés

Un constat fait de manière récurrent est celui du décalage entre l'investissement de ce réseau mobilisé d'acteurs et le peu d'impact ou le manque d'intérêt de la part des publics concernés. Mêmes les craintes d'une controverse provoquée par une campagne d'information risquée (dans les établissements scolaires situés sur des sols pollués) apparaissent finalement infondées :

> *« On avait peur que les parents d'élèves réagissent par rapport à l'air intérieur. Et non. Même dans les écoles où on a fait des mesures d'air intérieur, c'est passé comme ça [sans vagues] au niveau des conseils d'école » (Bretagne, ARS)*

Contrairement aux attentes, le **milieu des parents** d'élèves, comme celui des parents d'enfants en crèche, n'apparaît pas aussi facilement mobilisable en écho aux discours de la qualité et de la pollution de l'air intérieur. Alors même que, dans les actions collectives liées à la santé environnementale, les enfants sont souvent au cœur du dispositif émotionnel pour alerter et s'indigner de l'exposition à un environnement malsain.

De même, on note le peu de succès des tentatives d'atteindre et de convaincre les milieux **professionnels les plus concernés, pour en faire des relais des messages de prévention et introduire des changements de pratiques. L'action à destination des « femmes de ménages »** menée par la MCE de Rennes a produit des résultats nuancés. Les personnels d'entretien ne considèrent pas d'emblée que par exemple, leurs activités peuvent à être risque comme pourraient être celles d'autres activités. La propreté et l'hygiène possèdent leurs codes (odeurs, aspects physiques) ce qui suppose une difficile modification des normes professionnelles.

Dans les deux régions, les autorités sanitaires et publiques rencontrent des difficultés pour **sensibiliser davantage les personnels soignants** et au premier chef les médecins généralistes, notamment dans le cadre des dispositifs de type CEI. Les généralistes sont les grands absents de nombre de forums, tels ceux nous avons pu observer en octobre 2013 lors d'une conférence sur la Santé et l'Environnement à Redon, durant laquelle les organisateurs ont regretté leur absence alors que des mutuelles étaient à l'initiative de ce projet. En Picardie, les essais de mobilisation via des plaquettes échouent à accroître la part des généralistes prescripteurs dans les visites de CEI (à peine un ou deux cas sur une vingtaine, où se signale le rôle des spécialistes).

Cette situation répète de façon intéressante les diagnostics produits pour le radon, pour lequel, de l'avis des autorités sanitaires « les risques sont plus importants que pour les antennes relais, mais ça ne prend pas » ; « on s'est beaucoup posé la question de comment sensibiliser la population. Parce qu'on n'y arrive pas ». La solution, suggérée par une « étude sociologique » commanditée par l'ARS serait alors « d'intégrer le radon dans l'air intérieur. On arriverait mieux à sensibiliser en parlant d'air intérieur qu'en parlant de radon ». Mais les chances de cette stratégie semblent également incertaines au regard des publics touchés.

Les premiers résultats qualitatifs (que nous essaierons de conforter par une enquête plus systématique) montrent que les publics concernés par le dispositif des CEI par exemple présentent des profils très variés et n'ont pas les mêmes capacités d'accès. Une caractérisation rapide du public pointe une série de cas entre deux extrêmes : le « *bourgeois qui tousse une fois et qui se pose la question » ; les situations « précarité où tous les malheurs du monde sont présents : logement social, pas entretenu, pas de revenus, le chômage… ».*

Dans le premier cas, l'accès au dispositif public s'opère de façon autonome *(« ce sont des gens qui ont pris conscience de leur environnement, l'impact dans l'environnement et ils se posent des questions sur l'impact de cet environnement sur leur santé et ils veulent aller plus loin »).* À l'inverse, dans le second cas, force est de constater que la prescription passe uniquement par le médecin, qui constitue comme on l'a vu un goulot d'étranglement du fait de la faible mobilisation des généralistes. Par ailleurs, les raisons sociales et sanitaires se mêlent dans ces demandes, qui font que les situations concernées sont parfois difficiles à retenir :

> *« [Pour les cas d'insalubrité] Ce n'est pas eux qui demandent. C'est le médecin qui demande. Ou alors ce sont eux qui demandent dans le cadre d'une démarche de relogement. [L'air intérieur est] un argument supplémentaire pour inciter au relogement. () Et là, on est un petit peu gêné parce que ça sort du cadre de notre action. L'ARS s'est fait avoir plusieurs fois comme ça. Les personnes trouvent un médecin conciliant qui va lui faire une ordonnance. Certes,* ***il y a quand même l'aspect santé derrière*** *parce que les gens sont quand même en difficulté,* ***mais ça ne correspond pas vraiment à l'objet de notre activité****. » (Origine anonymisée)*

Cette difficulté à atteindre certains groupes de population est aussi exprimée par un élu local, sensible au discours publics sur les pratiques de consommation et les modes de vies des milieux à faible revenus, qui peuvent s'avérer « violents » au plan symbolique :

> *« J'étais en train de leur signifier qu'ils [les occupants d'un pavillon en bord d'autoroute] avaient acheté une maison mal placée et qu'ils suaient sang et eau pour la rembourser en travaillant à Citroën. C'est très violent. Donc ce management n'est pas facile et c'est pareil pour la qualité de l'air intérieur. La personne qui utilise les bougies parfumées, qui a tous les comportements qu'il ne faut pas, comme mettre son chauffage à 26° c'est quelqu'un de milieu modeste, donc elle cumule les difficultés d'approche et c'est quelqu'un à qui on va dire : "Vous avez déjà peu de marge de consommation et bien maintenant, il va falloir en plus consommer autrement" (Bretagne, élu local)*

Des solutions sont recherchées par les administrations sanitaires pour corriger ce type d'inégalités mais la démarche demeure encore balbutiante : « *on est au démarrage de la réflexion [sur les inégalités]* » (Bretagne, ARS). Parmi les tentatives allant dans ce sens, le projet évoqué d'un carnet de santé maternité vise précisément à atteindre un public large, et notamment ses composantes les moins favorisées et soumises à différents types d'inégalités (niveau d'éducation, de revenus, et effets liés en termes de non recours aux droits, à l'information et aux services

publics). À l'inverse, on peut penser qu'un autre type de démarche le « carnet de santé habitat » quoique proche semble cibler le seul public propriétaire disposant d'une maison individuelle, ou bénéficiant d'un rapport éduqué à l'habitat, portant attention aux documents décrivant son histoire antérieure, etc.

On a également identifié à plusieurs reprises la difficulté à étendre le dispositif d'enquête ou de traitement des pollutions de l'air intérieur au logement social ou aux situations d'habitat insalubre. Outre les mécanismes de tri du public pris en charge par le secteur sanitaire (cf. ci-dessus à propos des CEI), il semble que le secteur de l'habitat social et les bailleurs concernés hésitent à se lancer dans des enquêtes de ce type, qui mettraient en lumière des situations exigeant une action spécifique (transfert du locataire, ou travaux). La tentative de mettre en œuvre une investigation dans plusieurs centaines de logement n'a ainsi pas pu aboutir en Picardie (données à mi-2014). En cela, les bailleurs sociaux sont dans une situation proche de celle des communes qui doivent prendre en charge à la fois les coûts des mesures mais aussi des actions de remédiation éventuelles, ce qui peut les dissuader de s'engager dans une démarche même de production de connaissance.

Ce type d'obstacle n'est pas insurmontable néanmoins. Des projets d'actions spécifiquement dirigées vers le logement social sont par exemple prévus dans l'Aisne (Ville de Soisson) et ce type d'habitat a été intégré à une enquête sur les questions d'air intérieur dans les bâtiments innovant énergétiquement (programme PREBAT), malgré des difficultés à trouver des logements à équiper pour la mesure (dû à l'absence de « fibre environnementale » des locataires en habitat social, motivation efficace généralement pour les enquêteurs cherchant à faire accepter l'envahissement de l'espace privé).

De façon plus générale, le type d'outil privilégié jusqu'à présent par la politique de l'air intérieur (production d'information et guidage des actes d'achat) n'est pas neutre sous le rapport des publics susceptibles de s'en saisir, ce que les agents locaux perçoivent.

> *« On est dans une politique qui renvoie le consommateur à ses responsabilités en mettant un étiquetage [sur les émissions de COV] que moi, je ne trouve pas compréhensible pour tout le monde. Il faut comprendre ce que sont les différentes catégories "A", "A+". Et quand on regarde ces catégories (A et A+) et bien ce sont les plus chères » (agent public ; source anonymisée)*

Une revue ayant pour objet l'éco-habitat comme *La Maison Ecologique* (basée dans la proche banlieue de Rennes) pointe à l'évidence un lectorat cible doté en capitaux culturels et économiques. La couverture de ce mensuel montre des intérieurs de classes moyennes supérieures, voire de classes supérieures économiquement, à l'exclusion de tout autre type d'habitat moins privilégié. Les problématiques sont surtout celles de propriétaires (rénovation ou construction), les locataires soucieux de leur cadre de vie n'étant pas vraiment visés par le contenu éditorial. À titre d'exemple représentatif, l'article suivant et son chapô témoignent de cette orientation de la publication vers un public ayant les moyens de voyager, informé et soucieux de son bien-être à domicile, ce qui demeure un profil socialement spécifique :

> **«** *Appartement humide à rénover. Rentrer des tropiques et s'installer à Paris, avec un enfant souffrant d'allergies, un budget limité – du moins pour acheter dans la capitale –, et des délais tout aussi serrés ! Défi relevé »* (La Maison écologique, juin-juillet 2013)

Quelques freins identifiés

Dans le cas breton, l'expérience antérieure de la prévention des pollutions par le radon éclaire certains éléments pouvant expliquer la difficulté à opérer cette sensibilisation à l'air intérieur. Si les acteurs administratifs connaissent bien les effets du radon sur la santé, ce lien connu ne semble pas « *prendre* » ni se diffuser au-delà des cercles des agents spécialisés. Les individus concernés **ne construisent pas de cause à partir du lien** ainsi posé entre cancer et exposition au radon : soit par manque de responsable humain directement désigné (c'est naturel, cela a toujours existé) soit par attribution de responsabilité aux victimes et d'autres polluants associés à leur choix de vie (« c'est minimisé par rapport au tabac »).

> *« On a essayé [de mobiliser en pointant les risques de cancer lié au radon] aussi, mais cela n'a pas pris non plus. Avec la Ligue [contre le Cancer] on a fait des choses. ( ) On s'était dit qu'en faisant appel à la Ligue ça marcherait mieux mais non. L'étude est restée entre les bénévoles cela n'a pas fait boule de neige » (Bretagne, ARS, Rennes, mai 2013)*

La prise de conscience autour des enjeux du radon est limitée par une série d'éléments que retracent les propos relevés par **une enquête sociologique** commanditée par l'ARS**,** révélant le caractère mineur du problème perçu, une faible couverture médiatique et l'absence de relais professionnels de proximité, en particulier dans le monde médical :

> *« Mon médecin ne sait pas ce que c'est, alors si les médecins ne savent pas ce que c'est, c'est que ce n'est pas dangereux". "Les médias n'en parlent pas alors qu'ils parlent de l'eau." "Les algues vertes, ils en parlent, s'ils parlent des algues vertes c'est que là, il y a un danger"." S'ils ne parlent pas du radon, c'est que finalement ce n'est pas trop grave."*

En comparaison avec d'autres pathologies associées à des substances, comme l'amiante, c'est l'absence de lien direct et exclusif qui apparaît la limitation la plus importante. Si l'impact sur la mortalité du radon a pu être chiffré (les « 200 morts » souvent cités en Bretagne), il ne s'agit pas de « vrais malades » ou de « vrais morts » au sens où ce sont des **malades ou des morts imputables** : *« [L'amiante] c'est parce qu'il y a eu de vraies victimes. Quand il y aura un mort lié à la qualité de l'air, on en parlera plus () mais le tabac fausse les données » () « Peut - être que pour l'air intérieur, il y a le problème de l'asthme, donc on peut peut-être avoir des **vrais malades** »*

Un autre élément récurrent est d'ordre plus structurel : l'allocation des moyens d'action se fait en défaveur de la cause de l'air intérieur, qui ne peut mobiliser que des budgets et des moyens humains très limités. À titre d'exemple l'idée d'un achat d'espace publicitaire dans les magazines professionnels des médecins ne débouche pas du fait du coût de ce type d'action. Les budgets alloués aux visites des CEI, d'un montant déjà assez limité (10.000 euros par l'ARS en Picardie) font l'objet de réductions dans le sillage des économies budgétaires de l'État. En Picardie de même, malgré l'existence d'une politique volontariste en la matière, les financements débloqués pour l'air intérieur représentent difficilement 30 % des actions de sensibilisation en santé environnement (200.000 euros).

Autre exemple, les **obligations réglementaires de mesurer et d'informer dans les ERP** (avant leur annulation en septembre 2014) sont mal appréhendées par les services dans la mesure où elles demandent un **suivi administratif lourd**. Si les agents doivent se charger du suivi de cette obligation, la charge de travail apparaît conséquente : *« Il faut suivre aussi les établissements qui ne le font pas, les relancer, suivre les résultats, les bons, les mauvais résultats. Alors je ne sais pas qui va suivre ça. »* (Services de l'État, Bretagne). Le dispositif existant de même ordre pour le radon est déjà vu comme « lourd » par les agents de l'ARS.

Cette faiblesse des moyens mobilisés s'explique aussi par les fortes difficultés à faire prendre en compte la thématique de l'air intérieur face à d'autres qui restent prédominantes dans le secteur environnemental, autour de la gestion de l'énergie et du climat, que ce soit dans les cercles politiques ou administratifs

> *« Il y a le CO, l'amiante et aussi l'air intérieur dans sa globalité. Le schéma régional climat/ air /énergie" a été réalisé () on y parle beaucoup d'économie d'énergie. Cela ressort énormément dans le document. Et j'ai eu beaucoup de mal à faire en sorte que la question de la qualité de l'air intérieur du logement soit prise en compte » (Bretagne)*

Ces éléments dessinent en définitive une ébauche des différents univers, réseaux et agents concernés par la prise en compte de l'air intérieur au niveau local, et les limites de leur action. Nous pouvons nous tourner à présent vers l'étude des processus et mécanismes conduisant à la mobilisation dans ces configurations spécifiques et les contraintes qui en expliquent la faible portée.

LES PROCESSUS DE MOBILISATIONS : L'AIR INTÉRIEUR, UNE ACTION COLLECTIVE IMPOSSIBLE ?

La littérature traitant des mobilisations en général ou visant l'environnement et la santé en particulier offre des ressources conceptuelles en abondance pour réfléchir aux processus qui mènent à l'action collective dans le cas de l'air intérieur.

Tout d'abord, la mobilisation demande de produire une masse « critique » c'est-à-dire de sortir de la sphère de l'individu et de sa plainte, de son ressenti pour faire cause commune avec d'autres individus qui partagent le même « intérêt ». Or, ce processus qui a été théorisé par Doug MacAdam sous le terme de « libération cognitive[294] » pourrait être interrogé en tant que catégorie en identifiant des acteurs qui développent un rapport différent à la question de la pollution de l'air intérieur. Pour analyser les différents degrés de la libération cognitive, deux catégories de profanes doivent être alors isolées : les co-constructeurs et les guidés En repérant ces différences, il est indubitable que la question de la « pollution de l'air intérieur » ne fera pas sens de la même manière et que la constitution de la plainte connaîtra des singularités manifestes.

Ensuite, la pollution air intérieur a privilégié dans la conception des politiques, l'entrée par l'espace privé et celui des établissements recevant du public. Ce que l'on sait de la constitution d'une plainte dans l'univers du travail, qui a pu conduire à des mobilisations bien étudiées, diffère assez fondamentalement de ce qui peut s'opérer dans le foyer ou l'espace recevant du public, et les deux processus ne se formalisent pas de la même manière. Les problématiques de « l'air intérieur » sont en particulier complexifiées du fait du cadrage institutionnel préexistant de ces nouveaux lieux et de leurs pollutions environnementales. Comment identifier une cause principale, support de mobilisation, quand les origines de son malaise, de sa maladie ou de sa simple plainte sont déjà construites comme multiples, notamment par des cadrages diffusés de façon descendante ? Nous reviendrons donc sur les différents cadrages en concurrence selon les lieux d'exposition de la plainte

[294] Doug McAdam, *Freedom Summer. Luttes pour les droits civiques, Mississipi 1964*, trad. Célia Izoard, coll. « L'ordre des choses », Agone, Marseille, 2012.

Mobilisation et processus de libération cognitive

En sociologie des mobilisations, le terme de « libération cognitive » a été introduit par Doug MacAdam à l'occasion de recherches sur les mouvements sociaux afro-américains. Ces derniers pour se révolter et créer le mouvement des droits civiques ont en réalité eu besoin de créer une réflexion sur leurs conditions, de s'armer d'un point de vue théorique pour penser leur domination. Dans ce contexte, le fait que des afro-américains aient participé à des conflits armés pour défendre leur Nation ou encore qu'une classe moyenne émerge dans leur rang a pu amener à ressentir la ségrégation comme injuste.

Le rappel de cette notion est au cœur de la réflexion que poursuit Doug MacAdam avec Hilary Boudey[295] sur les questions de défense de l'environnement. Pour qu'une situation de quelque nature qu'elle soit, devienne « injuste » aux yeux des individus, il faut ordonner le réel pour que se crée un lien de causalité entre une situation et des éléments la générant[296]. Il s'agit que les individus partagent des représentations communes qui réassurent les acteurs dans leurs convictions.

Dans un autre type de littérature sur la perception des risques[297], il est largement admis que celle-ci et leur hiérarchisation dépendent étroitement de variables comme le niveau d'étude, la position sociale, la dépendance économique, etc. Or, loin d'être anecdotiques, ces dispositions à considérer son environnement comme potentiellement dangereux sont au cœur même du processus de mobilisation. Rappelons encore ce que Doug MacAdam et Hilary Schaffer Boudey[298] ont entrepris de démontrer dans leur modèle.

Les deux auteurs ont articulé la question de la perception des risques au modèle de la sociologie des mobilisations à savoir pourquoi se mobilise-t-on ? Comment se mobilise-t-on ? Et les mobilisations sont-elles forcément efficaces, c'est-à-dire transforment-elles le rapport de force entre les acteurs? Pour ce faire, ils ont rappelé que dans le domaine de l'environnement, la perception des risques est au cœur de ce processus de mobilisation.

Ils reprennent l'idée que les individus ne se mobiliseront qu'en rapport avec les craintes ressenties face à un projet à risque qui perturbe leur environnement et aussi selon le degré d'importance qu'ils accordent à leur qualité de vie. La menace perçue quant à leur propre sécurité dépend de l'information et de la proximité du danger à la communauté de vie (entendue au sens nord-américain). Mais cette perception des risques est loin d'être homogène. Les auteurs ont isolé des variables qui expliquent la présence ou non de mobilisation selon les contextes définis par :

---

[295] Op.cité

[296] Si Doug MacAdam a insisté sur le niveau macrosocial à savoir les conditions de possibilité des mobilisations ou encore les niveaux mesosocial (organisations comme les églises, les syndicats etc.) certains auteurs ont davantage insisté sur le niveau de l'individu et sa capacité à faire partager son expérience à un réseau de proches pour la diffuser et la publiciser. voir Barthe et autres, *op. cité*

[297] Mary Douglas, *De la Souillure* (avec une préface originale), Paris, La Découverte, 1992 [éd. originale, *Purity and Danger*, 1966 ; 1ère édition française : 1971] Mary Douglas. (1992b), *Risk and Blame*, London, Routledge and Keagan Paul et pour une lecture : Marcel Calvez, « L'analyse culturelle de Mary Douglas : une contribution à la sociologie des institutions », *SociologieS* [Online], Theory and research, Online since 22 October 2006, connection on 09 August 2014. URL : http://sociologies.revues.org/522 Daniel Boy, *Pourquoi avons-nous peur de la technologie* ? Presses de Sciences Po, Paris, 2007 ; Olivier Borraz*, Les politiques du risque*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008 ; Françoise Zonabend, « Au pays de la peur déniée », *Communications*, 57, 1993, p. 121-130.

[298] Op cité

- l'existence d'opportunités politiques : c'est-à-dire la capacité du système politique (ouverture ou non du système, relais par des élus, pression médiatique, campagne électorale) à prendre en compte les intérêts ou les plaintes des groupes mobilisés

- la capacité civique locale (qui ne se réduit pas au niveau d'éducation) : il s'agit de la capacité d'opposition d'une population localement ; en d'autres termes les précédentes luttes sociales ont pu faire émerger une sensibilité accrue à dénoncer une situation perçue comme injuste/intolérable ou encore des associations, des groupes d'intérêt se sont constitués capable de réagir sans être forcément environnementaliste/écologiste.

- la présence d'une industrie similaire à celle qui va être implantée : plus il y a industrialisation, moins il y aurait mobilisation. La nouveauté d'une entreprise polluante dans un lieu préservé perturbe plus la perception d'un environnement considéré comme sain voire associé à un sentiment de bien-être (habitat).

- la présence d'une expérience d'opposition : la récurrence de conflits environnementaux a socialisé des groupes à des revendications proprement environnementalistes.

-la détérioration de la situation économique : le niveau de chômage affaiblit considérablement la mobilisation en raison du peu de résonance d'une revendication de santé environnementale dans l'opinion publique ou de la difficulté à trouver des alliés, y compris, politiques.

L'intérêt de ces variables est de montrer que la perception des risques est autant liée à des représentations culturelles largement étudiées par Mary Douglas[299] qu'à des structurations sociales propres à chaque lieu dans lequel la mobilisation prendra forme (ou non). Le modèle de ces auteurs américains traite comme variables majeures tout autant la perception des risques au principe de la libération cognitive, que les rapports de pouvoirs propres aux espaces locaux.

L'autre intérêt de ce modèle est de montrer que des groupes peuvent sans capitaux culturels ou économiques s'opposer effectivement. Ceci contredit l'intuition selon laquelle les populations les mieux informées sont aussi celles qui se mobilisent ou initient les contestations. Hilary Schaffer Boudey et Doug McAdam[300] montrent plutôt que la *capacité civique* est surtout constituée d'une forme *d'empowerment*, c'est-à-dire que des populations même peu dotées en ressources peuvent avoir une réelle force d'opposition du fait de leur mise en réseau dans des organisations ou encore de leur aptitude à s'opposer acquise dans d'autres luttes. Les oppositions environnementales ne sont pas seulement sectorielles : elles peuvent bénéficier d'autres capitaux militants qui s'actualisent dans ce nouveau combat. En d'autres termes, les militants d'association, de syndicats ou même des regroupements de voisins se socialisent au conflit, ce qui produit une forme de libération cognitive commune en ajustant à chaque type d'opposition des mécanismes de mise en cause.

Revenant à notre mobilisation en matière d'air intérieur, l'enquête nous montre que si des acteurs ne sont pas encore entrés en mobilisation sous une forme conflictuelle, des associations, des acteurs (médecins) ou encore des réseaux plus informels (éco-habitat), sont déjà en alerte et efficaces en termes de capacité civique – même si sans prise sur la réalité, leurs mobilisations restent en état de veille. En Bretagne comme en Picardie, les réseaux associatifs mobilisés (MCE rennaise,

[299] Op cité

[300] Op. cité

groupes subventionnés par le Conseil régional Picard) ou encore les réseaux sanitaires de veille comme les CMEI jouent ce rôle d'identification de cas problématiques, potentiellement sources de mobilisations. Toutefois, leur capacité mobilisatrice demande un long temps de « sensibilisation » au problème, à l'inverse des cas mentionnés plus haut étudiés par McAdam, où les sources de pollutions sont déjà labellisées comme nocives, y compris par le sens commun (fumée, rejets visiblement toxiques, etc.). La prise en compte de la question « air intérieur » implique une première rupture de cadrage, que nous avons déjà évoquée, pour labelliser comme nocif ou dangereux des situations qui n'ont pas été caractérisées jusque-là comme telles.

Au sein du foyer, les acteurs mobilisés doivent faire prendre conscience que des gestes anodins par exemple, issus de pratiques quotidiennes (nettoyer, repeindre, changer ses meubles) peuvent être néfastes, que des choix individuels et de l'ordre du cadre de vie sont au cœur de la source de pollution. Autant les individus peuvent lutter contre une pollution extérieure, imposée, qui peut être ciblée par un adversaire (une entreprise…) ; autant dans notre cas, il s'agit de mener une entreprise de réflexion sur ses propres pratiques au quotidien dans un contexte où les individus peuvent se sentir « stigmatisés » et surtout sans prise réelle sur la réalité : changer de produits implique un coût économique voire une réforme totale de ces habitudes de consommation totalement intériorisées.

Avec les matériaux d'enquête dont nous disposons, il est possible de présenter tout de même deux canaux de « plaintes » ou tout simplement « d'intérêt » pour l'air intérieur, qui sans être des mobilisations met en jeu une variété d'acteur dans ce processus de libération cognitive qui fait lien entre un risque et la détérioration de l'air intérieur.

Profanes co-constructeurs ou guidés : les degrés de la libération cognitive

Les « citoyens », les « usagers », le « public », les « patients », sont autant de catégories utilisées indifféremment par les acteurs de l'air intérieur selon le champ professionnel ou encore le domaine de compétences. Tous ces termes aident à désigner les populations ciblées par l'action publique, et pointent une catégorie d'acteurs que l'on peut unifier sous l'appellation de « profanes » (au sens que donne la sociologie des sciences à cette notion) : c'est-à-dire des acteurs n'ayant pas d'appréhension savante de la réalité, et par analogie avec les pratiques religieuses, n'observant pas les rites, croyances ou règles propres à un univers donné, ici celui du monde technique à l'origine des constats savants relatifs à l'air. À partir de cette première conceptualisation, nous pouvons alors distinguer deux catégories dans ces populations concernées par les politiques de l'air intérieur : les profanes *co-constructeurs* de la cause « air intérieur » et les profanes *guidés*, c'est-à-dire faisant l'objet d'un accompagnement par des spécialistes, qui orientent leur perception de la réalité.

Pour comprendre la catégorie des profanes co-constructeurs, nous empruntons aux travaux de Laure Pitti[301], qui a analysé comment dans le domaine de la santé au travail, les médecins ont joué un rôle important après 1968 pour légitimer la parole profane ouvrière en matière de maladie professionnelle. Boudey et McAdam[302] parlent dans ce cas de *certification*, c'est-à-dire l'attribution d'une légitimité (scientifique, technique, rationnelle, etc.) à une lutte ou encore à une plainte.

[301] Laure Pitti, op.cité

[302] Hilary Schaffer Boudey et Doug McAdam, op.cité

Certains réseaux d'acteurs correspondent dans notre cas à cette qualification : ils se constituent à la croisée du monde militant et du monde des « experts » tout en constituant une niche d'entrepreneurs au sens large, non purement économique du terme. On peut citer les professionnels de « l'éco-habitat », certains secteurs de la presse écologique centrée sur l'habitat (« la maison écologique »), le domaine des formations sanitaire et écologique (Haus), les professions de santé émergentes entre médecine et logement (infirmières, CMEI).

Ces profanes co-constructeurs de cause contribuent à faire exister symboliquement (par des discours, des écrits, la reprise de formules et de diagnostics etc.) le monde de « l'air intérieur » (via leur présence aux conférences, salons, forums consacrés…). Ils participent aussi à l'alerte et tentent de « réformer » le monde social pour en faciliter les conditions d'émergence (sensibilisation, prévention etc.). En soi, ils ont donc bien un rôle de co-constructeurs, à l'image des syndicats ouvriers qui peu à peu instruisent les dossiers auprès des médecins pour faire émerger le problème de la santé à l'usine. Dans notre cas, la diffusion de l'information, la collecte de données alimentent la problématique qui ne peut être visible sans ces relais qui sont déjà convaincus de l'importance du changement de pratiques et participent par capillarité à faire naître l'intérêt voire à imposer une rupture de cadrage sur les représentations partagées de ce qui est « bon pour notre air intérieur ». Ce sont aussi des individus qui peu à peu prennent conscience de l'importance de la problématique et se prennent en charge.

Peu nombreux, ces CMEI (ou CEI), partagent un réseau d'interconnaissance fort qui s'explique par leur relatif isolement dans les lieux d'exercice de leur profession (infirmière dans le milieu hospitalier en dehors d'un service préexistant). Or, leur partage d'informations (liste e-mail : professionnel), leurs stages, leur formation (Strasbourg) commencent à construire un univers de référence qui leur permettent non pas de saisir que la problématique de l'AI sous l'angle de la pollution mais également sous celui de l'insalubrité.

Ces profanes co-constructeurs diffusent leurs connaissances sur la question des pollutions de l'habitat auprès des habitants, des bailleurs sociaux voire dans leur équipe médicale mais ces professionnels soutiennent la « cause » en vulgarisant au-delà de l'espace professionnel. Une CMEI participe à un reportage sur la question de l'habitat sain dans une revue écologique (La Maison écologique), une autre qui participe à de nombreuses conférences (Salon Ille bio 2014.).

Ces professionnels donnent une cohérence aux plaintes liées à des pollutions de l'habitat en les triant, donnant un diagnostic tout en reconnaissant la difficulté à avoir une prise réelle sur les conduites domestiques ou la difficulté à demander des travaux coûteux soit pour le propriétaire, soit pour le bailleur social. Ces limites dépassées, ces personnels peuvent donner au moins une voie « médicale » à la santé environnementale en liant directement une pathologie à une cause externe liée aux conditions de vie.

Les CMEI (ou CEI) relèvent en particulier de la catégorie « profanes co-constructeurs » au sens qu'ils labellisent sans avoir de compétences réelles d'un point de vue scientifique pour identifier les polluants et leur nocivité. Ils contribuent dans le cadre de leur pratique à développer les activités de mesure de l'air intérieur et sont les pivots de la caractérisation des situations comme problématiques, rappelant cette veille sanitaire que déploie la médecine du travail sur les questions de santé des salariés. Pour ce faire, ils s'appuient à la fois sur l'autorité scientifique de la médecine, qui déclenchent leurs interventions par la prescription, fondée dans certains cas sur un bilan d'allergologie. Ceci demande d'exclure rigoureusement, comme l'indique l'entretien ci-dessous, les situations où la pollution de l'air ne serait pas en cause, mais d'autres raisons :

« C'est vraiment un choix de l'association [des CMEI] de par notre formation et c'était une demande de notre formateur [à Strasbourg] qui est le professeur De Blay. Il a demandé à ce qu'on intervienne sur prescription médicale. () Ce qui semble logique parce que sinon on a aussi des demandes parfois extravagantes ou de gens qui sont en conflit avec leur propriétaire, des choses comme ça. Et comme on ne veut pas du tout entrer là-dedans, on a fait le choix de la prescription médicale sachant que le médecin qui nous fait la demande doit la justifier avec un bilan allergologie et la motiver parce qu'on sait aussi que certains médecins peuvent éventuellement avoir envie de faire plaisir à leurs patients » (Bretagne, CMEI, mars 2014)

La seconde catégorie des **profanes guidés** vise les populations dont le niveau d'information, culturel voire la capacité mobilisatrice (ou capacité civique) restent faibles. Ce sont principalement les « malades », « patients » qui se trouvent dirigés généralement par le personnel médical, à qui revient la mise en cause de telle ou telle source. Or, dans ce cas, c'est la pensée médicale qui donne sens à la situation et conduit à prendre conscience de la transformation nécessaire des pratiques, voire des représentations que l'on peut avoir de son habitat.

Ce guidage est contraint : par une forme d'auto-contrôle des intervenants sanitaires qui savent que les budgets serrés, la différence culturelle ou de niveau d'éducation empêchent un discours trop intrusif, trop prescriptif. Les entretiens de certains CMEI le montrent ; parfois, l'habitat est avant tout insalubre et malsain et les contraintes économiques sont majeures : la réforme des pratiques apparaît compliquée sauf à reloger les personnes.

En revanche ce type de situation peut faire l'objet d'autres guidages qui redirigent la mobilisation vers d'autres enjeux, notamment la lutte contre l'insalubrité ou la précarité sociale. Le profane est pris en charge par d'autres individus qui par un jeu de mobilisation altruiste, parle pour l'autre dans l'incapacité de dire sa cause. La question de l'insalubrité porteuse aussi de pollution est réorientée du fait que la parole des populations concernées est portée par des associations comme la Fondation Abbé Pierre. Les discours mettent ici l'accent sur la précarité énergétique et l'exposition des populations pauvres aux particules, du fait du chauffage utilisé (pétrole ou bois, non respect des normes etc.). Cette catégorie d'habitant souffrant d'insalubrité est représentée par ces associations et prise en charge plus qu'acteur de l'alerte. Il n'est pas anodin que la Fondation abbé Pierre est lancée récemment une campagne (2014) sur ce terrain, complétant ainsi le « paysage » des différentes manières de souffrir de la pollution de l'air intérieur.

La situation d'autres catégories de profanes, également guidés mais plus autonome, doit être aussi évoquée. On pense ici aux publics consultants des CEI qui semblent prêts à se saisir de cette problématique pour améliorer leur habitat, voire jouer un jeu de distinction de classes moyennes éduquées, Dans ce cas, la préoccupation traitée par le monde médical débouche davantage sur des pratiques renouvelées de consommation, favorisant la diffusion de la problématique dans certains univers sociaux, plutôt que sur une revendication.

Ces situations renvoient toutes cependant à des diffusions des plaintes dans l'espace public confiné souvent à la connaissance des autorités administratives et politiques sans basculement dans l'espace public. Cette absence de basculement résulte des distances sociales qui existent entre les « profanes » relevant de mondes sociaux différenciés comme on l'a vu. Les entrepreneurs de cause quant à eux sont confrontés autant à la difficulté de travailler la rupture de cadrage qu'à celle de devoir prendre en charge des « cas » qui sont donc à chaque fois plus renvoyés à des carrières individualisées de cause qu'à une alerte collective.

Faut-il conclure à l'absence d'alerte collective ? L'espace le plus propice à la formalisation de l'action collective est celui des établissements accueillant du public, puisque les usagers et le personnel peuvent faire masse, s'organiser et réagir en communauté ce qui renvoie centralement à la problématique de l'action collective. Mais ces deux dynamiques de mobilisations semblent difficiles à mettre en œuvre de conserve : les causes en santé au travail suivent d'autres trajectoires que celles de la santé à domicile ou des usagers.

Santé au travail versus santé à domicile : lieux d'exposition et carrière de la plainte

Quand on recense les travaux en sciences humaines qui ont porté sur la question des plaintes liées à une pollution dans un endroit clos, on trouve rapidement une large gamme de situations incluant par exemple celles liées à l'amiante, au plomb, aux émanations de perchloroéthylène dans les pressings ou aux ondes, qui sont souvent intégrées dans les « contaminants » à domicile ou sur le lieu de travail. En revanche, la question de l'exposition spécifique aux substances dans le cadre du lieu de travail a été davantage abordée que dans le cadre du domicile. Ce dernier type de lieu n'a pas encore trouvé les relais efficaces pour construire l'alerte, la prise en charge voire la mise en cause par le biais du lien de causalité. Lien de causalité qui relève autant du langage de l'ordre judiciaire (c'est-à-dire la mise en responsabilité) que de l'ordre sanitaire (enquête pour comprendre l'origine d'une pathologie voire d'une détérioration de l'état de santé de manière plus générale).

Nous pouvons émettre **l'hypothèse que le cheminement de la cause ne passe pas par les mêmes canaux :** dans le monde du travail, certains états de détérioration de la santé humaine peuvent être entendus, relayés hors de l'espace professionnel ; à l'inverse, dans les espaces qui nous préoccupent le confinement de la cause peut sembler plus facile et la mobilisation demeure « privée ».

Il faut également garder à l'esprit que le cadrage institutionnel de l'« air intérieur » renvoie à de multiples lieux d'exposition et encore davantage à une variété d'éléments toxiques qui ne facilitent pas la mise en ordre de la réalité, processus obligatoire pour mener une lutte collective et une reconnaissance de sa plainte[303].

Dans le cas de la santé au travail, **le recours à la réglementation est habituel et constitue un outil pour** des collectifs préexistant et des relais d'alerte que forment les syndicats, les médecins du travail voire celui des régimes d'assurance. Emmanuel Henry l'a observé sur les questions de l'amiante ou encore de nombreux auteurs sur la question des risques au travail. Ceci ne présage pas que des populations entières ne sont pas exclues de ces « filets de sécurité » comme peuvent l'être nous y reviendrons les personnels d'entretien[304], souvent précaires, les personnels intérimaires qui échappent au suivi médical et sont peu syndicalisés. Néanmoins, peu ou prou une forme d'institutionnalisation de l'alerte et un régime de règles permettent notamment à des profanes co-constructeurs du fait de leur relation au monde du travail (syndicats, médecins…) ou de leur pathologie de « sortir » les cas de l'espace privé vers l'espace public.

En revanche, **les domiciles sont difficilement envisagés comme lieux de régulation ou de réglementation** : espaces privés par excellence, ils renvoient à l'intimité voire à la liberté

[303] Madeleine Akrich, Yannick Barthe, Catherine Rémy (dir.), *Sur la piste environnementale. Menaces sanitaires et mobilisations profanes*, Paris, Presses des mines, 2010.

[304] François-Xavier Devetter, Sandrine Rousseau, « Du Balai, Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité », *Raisons d'agir*, Paris, 2011, 140 p.

constitutionnellement garantie (le « droit sacré » à la propriété ; l'inviolabilité du domicile). Si des collectifs se forment dans le cadre des syndics de copropriété (contre les ondes électro-magnétiques) ils rassemblent souvent les propriétaires sur le mode d'un intérêt commun à préserver. Dans le cas de l'air au domicile, la montée en généralité est entravée par les difficultés à penser des restrictions sur l'usage du chez-soi ; le terme « recommandation » semble être le seul acceptable dans ce cadre. Les CMEI, ou les agents de l'ADEME en charge de mesures ou de diagnostics sont, dès ce stade préalable de la connaissance, déjà soumis à la contrainte du volontariat des personnes visitées.

> *« Sur du logement on est dans le domaine privé. Il faut rentrer dans le logement, bien expliquer la démarche : "Ça vous coûte rien, c'est pas pour vous embêter, c'est pour vous, mais aussi pour nous pour connaître ce qu'il en est. " (ADEME Bretagne mai 2013)*

Pour ces raisons, la co-construction entre profanes et réseaux d'alerte ou « certificateurs » reste encore largement à faire : l'entreprise de conversion est encore à ses prémices. La volonté de rupture de cadrage en matière d'hygiène demande un temps d'apprentissage qui peut se relever long. Les acteurs des réseaux sur l'air intérieur s'accordent sur ce point.

La situation des établissements d'accueil du public (ou ERP) est hybride de ce point de vue : d'un côté la plupart des discours portés sur ces établissements insistent davantage sur la présence du public et en particulier des enfants qui y passent un temps souvent aussi long qu'à leur domicile. Ces lieux deviennent peu à peu sinon privés, du moins privatisés, formant un continuum avec le domicile. Ne parle-t-on pas de « sanctuariser » les écoles ? De l'autre, force est de constater que les alertes restent majoritairement d'origine institutionnelle, dans le cadre d'activités de surveillance (sauf cas de crise sanitaire, type bâtiment malsain où les occupants interviennent en premier). Les acteurs les plus mobilisés sont ainsi les élus et techniciens municipaux, qui savent que leur responsabilité peut être remise en cause et anticipent la formation d'action de groupe sur la base des associations de parents d'élèves ou des collectifs de parents[305].

Ce terrain sensible fait donc l'objet d'une attention particulière et d'une prise en charge prédominante par le réseau public de l'« air intérieur ». Signe de la réussite relative de cette stratégie, les profanes restent pour l'instant peu investis sur cette problématique (comme le soulignait paradoxalement la crainte déçue d'un élu, déjà évoquée). Les ERP sont donc les plus soumis à des veilles voire à une possible co-construction en cas d'alerte provenant de l'intérieur des établissements, mais sous le contrôle des responsables institutionnels, agissant comme porte-parole, plutôt que des acteurs sociaux concernés.

Ces éléments montrent que les relais d'expression publique de la plainte varient selon les espaces, et sont diversifiés. Dans les cas qui nous préoccupent, les « carrières » des plaintes restent néanmoins globalement encadrées, c'est-à-dire soumises à un régime de visibilité qui s'impose aux personnes exposées elles-mêmes.

Ceci pose la question des cadrages à l'œuvre, que nous examinerons avant de conclure.

[305] Voir Marcel Calvez, Sylvie Ollitrault, Véronique Van Tilbeurgh, Projet financé dans le cadre du PNR EST Programme national de recherche Environnement-Santé Travail, « La cristallisation des plaintes en sante environnementale » Période concernée : du 14 décembre 2009 au 14 décembre 2013-ANSES. Rapport final, 122 pages : la partie concernant les plaintes contre les antennes de téléphonie mobile (Sylvie Ollitrault)

Les différents cadrages des plaintes selon les lieux d'exposition

L'usage d'un cadrage spécifique, permettant d'établir une causalité et une mise en responsabilité, est en grande partie déterminé par le lieu d'exposition et les groupes de professionnels associés à ces lieux. Dans tous les cas, les pollutions de l'air intérieur se déclinent en une variété de toxiques qui peuvent provenir d'une mauvaise ventilation, de l'ameublement ou des équipements présents, des peintures ou de l'usage de produits d'usage ménager, etc. au principe d'une démultiplication des causalités.

Dans certains cas cependant, comme **sur les lieux de travail, l**'existence de professionnels militants, la production de savoir reconnus liant substances et pathologies, la production progressive d'une nomenclature de maladies professionnelles, permettent l'action collective, débouchant sur des régulations (interdictions, limitations, compensations ou indemnités etc.)

Pour les espaces des ERP, ce sont les experts des AASQA (Air Breizh ou ATMO Picardie) ou des bureaux d'étude qui jouent le rôle de certificateurs : leurs outils, capteurs et analyseurs de substances objectivent les polluants et leur concentration, déterminant les niveaux de toxicité mesurés à l'aune de valeurs guides. Ce sont cependant les collectivités en charge de ces lieux qui restent les commanditaires de ces investigations et leur donnent sens en les insèrant dans un argumentaire interprétatif. Or ces acteurs sont soumis à des contraintes spécifiques (budgétaires, techniques) qui ont un impact sur la façon dont traitent symboliquement les mesures et les conséquences pratiques qui en sont tirées. La production de savoir reste ici enchâssée dans un cadre gestionnaire visant à maintenir le contrôle de la situation et le développement rationnel de solutions réalisables. On est donc, par un effet structurel, loin des mobilisations produisant des mises en causes et la recherche de responsabilités tous azimuts. Sur le versant des solutions, il apparaît difficile budgétairement aux collectivités, de conduire des rénovations ou même de changer les pratiques des acteurs (professeurs, ATSEM, etc.) en matière de produits utilisés. Sauf cas particulier (une école à Rennes), la recommandation de ventilation a toutes les chances de l'emporter (« ouvrir les fenêtres » selon l'expression idéal typique de la « simplification administrative » qui a fait florès depuis la rentrée 2014).

Dans le domaine du domicile privé, la situation est pour partie différente du fait de la présence d'un réseau de profanes co-constructeurs de l'enjeu de l'air intérieur. Souvent auto-formés, s'intéressant aux questions d'effets des toxiques sur la santé ou sur le quotidien, en partie consommateurs de produits bio ou encore attentifs à leur action sur l'environnement, ces personnes sensibilisées sont en réalité les premiers à entrer dans un processus de conversion à des normes qui souvent recoupent celle de leurs groupes sociaux (pourvus en capitaux scolaires ou culturels). Ils sont aussi le point d'ancrage d'un secteur marchand – évoqué plus haut- de production de matériaux du bâtiment ou de décoration à base écologique (éco-habitat, inspiré des EkoBau) Haus. Le renouvellement des conceptions de l'hygiène passe par ces acteurs qui déjà se préoccupent de leur habitat voire des habitats publics. Ils diffusent efficacement les préoccupations liées et pourraient devenir les acteurs de possibles mobilisations comme nous avons pu l'observer sur les questions d'ondes.

Il faut distinguer à l'intérieur de cette catégorie de lieu d'exposition domestique, ceux accueillant des populations ne bénéficiant pas des capitaux économiques ou culturels associés à la conversion aux valeurs de l'écologie (l'absence de « fibre environnementale » constatée chez les occupants de l'habitat social, selon le mot d'enquêteurs travaillant avec l'ADEME). Comme souligné,

on trouve plutôt dans ces cas des *profanes guidés* davantage pris en compte par les porteurs de causes sociales (fondation Abbé Pierre) que par ceux des causes environnementales ou sanitaires.

Si on met à part ce dernier exemple, le cadrage produit autour des mesures liées aux ERP ou aux domiciles privés prend la forme **d'une mobilisation de consensu**s, c'est-à-dire sans adversaire et visant à faire adhérer le plus grand nombre. Ici, deux objectifs font l'unanimité parmi les acteurs : sensibiliser pour contenir le problème dans le cadre d'une politique de prévention ; sensibiliser pour changer de comportements à risque. L'attribution de responsabilité est essentiellement centrée sur l'occupant ou le gestionnaire du lieu public, qui doivent adapter leurs comportements dans un sens curatif (ventilation) ou à la limite préventif (changer de produits et de pratiques pour réduire la diffusion de substances nocives).

Les cas d'imputations de responsabilité relevant de ce que l'on a appelé la rupture de cadrage 2 (RC2) sont de fait rares et relèvent d'individus ou de tentatives encore isolées. C'est le cas bien connu par exemple de G. Méar à Brest, auteur de « *La maison empoisonnée* » et d'un blog éponyme, mettant notamment en accusation les matériaux de construction producteurs de formaldéhyde. D'autres interventions dans ce sens sont identifiables en Picardie, comme dans le programme de mesurer des pesticides dans l'air intérieur (2013), pointant le lien avec la pollution agricole et la responsabilité de ce secteur. Ces entreprises ponctuelles de mises en causes – en partie unifiées par des acteurs associatifs nationaux comme UFC ou « Générations futures »- commencent cependant à faire émerger des points de tension qui sont perçus de façon de plus en plus aiguë, notamment la contradiction entre la dangerosité démontrée et la faiblesse des moyens de luttes, centrés sur l'information uniquement. C'est ce dont témoignait déjà un élu local en 2013 :

> *« On voit bien qu'il y a là une tension quelque part entre le législateur qui commence à être quand même relativement informé de la question de la santé qui a peu de réponses satisfaisantes de lobby qui dirait : "Mais non, le formaldéhyde c'est très bon pour la santé, cela n'a aucun risque." Le législateur privilégie l'information du consommateur avec toujours cette foutue notion de liberté du consommateur d'acheter n'importe quoi, mais il ne va pas à l'interdiction du produit. On peut aller vers certains scandales, pour moi, le prochain c'est celui des pesticides. On voit bien là que les études épidémiologiques montrent la relation entre les pesticides et le cancer chez les agriculteurs, la présence de pesticides dans de nombreux produits tels que le vin. Cela commence à créer de sérieux problèmes aux cancérologues »* (Bretagne, élu local, mai 2013)

Les prises de positions plus récentes en septembre 2014 d'acteurs politiques de premier plan (Nathalie Kosciusko-Morizet ; Ségolène Roya) dans le débat autour du contrôle de la pollution dans les écoles tendent à montrer que ces tensions commencent à pénétrer le champ politique.

CONCLUSION

L'impression générale qui domine est d'être en présence d'un réseau déjà en alerte sur la question de la pollution d'air intérieur, constitué comme on l'a vu de composantes variées issues de plusieurs secteurs d'activités professionnelles. Néanmoins, l'éparpillement des populations potentiellement victimes, la variété des substances incriminées, des différences de dispositifs entre espace professionnel, habitat ou encore établissement accueillant du public ont pour effet une dispersion des mobilisations et leur non synchronisation. Il apparaît ainsi difficile de trouver un

intérêt commun sur ce thème, sinon sous la forme – première et essentielle- d'un encouragement à travailler sur les pratiques et les représentations des acteurs.

La mise en place des outils de prévention en matière d'air intérieur se fait dans des configurations associant acteurs déjà en alerte, connaisseurs des dangers de cette pollution et intervenants devant encore intégrer les nouvelles normes dans leurs pratiques professionnelles. On a pu également distinguer dans cet ensemble des *profanes* (non spécialistes du domaine technique) *co-constructeurs* qui sont capables d'accroître la pression en développant des demandes sociales et des *profanes guidés* plus dépendants du réseau de politiques publiques mis en place par l'État dans le cadre d'une activité de veille et de surveillance (environnementale sociale, ou sanitaire).

En écho avec d'autres analyses des mobilisations, l'importance des actions de *certification apparaît* ici aussi*,* qui expliquent la présence de plaintes ne devenant pas un enjeu de controverse ou la base d'une action collective, visant des cibles sur lesquelles faire pression. On sait que les acteurs individuels ou les groupes restreints doivent « monter en généralité », c'est-à-dire sortir de l'ornière de leur état de *Nimby's*[306] pour exister dans l'espace public global. Toutefois, l'opération ne dépend pas uniquement d'un travail rhétorique ou cognitif pour extraire la cause de son contexte local. Il est en effet, indispensable que des réseaux d'acteurs portent une certification de ce type de plainte, comme cela a pu être démontré sur la question des ondes. Ce sont ce type d'agents certificateurs qui désignent telle ou telle action collective comme porteuse d'une plainte avérée et crédible. **Ce mécanisme rend compte pour partie des circulations (possibles ou non) entre l'échelon local, national voire global décrites par des auteurs comme Christopher Rootes[307]. Ainsi, les causes locales qui n'arrivent pas à s'appuyer sur des réseaux qui amplifient leurs imputations de causalité restent à un niveau confidentiel**.

Au moment de notre enquête, du fait de la prédominance des cadrages institutionnels, les mobilisations médiatiques ont encore un profil de mobilisation de consensus, c'est-à-dire conduisant l'opinion publique à accepter que cet enjeu soit reçu comme une forme de cause sans adversaire. La mobilisation médiatique ne scandalise pas en visant des responsables précis ou encore en mettant en question les régulations existantes. L'information des usagers vise toujours à donner des codes de conduites à l'égard des dangers et contribue à individualiser les plaintes en bloquant leur montée en généralité.

La comparaison entre les cas picards et breton offre, enfin, la possibilité de replacer ces constats dans le contexte des agendas locaux. En Bretagne, c'est la question du radon qui structure la prise en compte de l'air intérieur, en se plaçant au cœur du dispositif de veille sanitaire, complété par une action, relayée au niveau communal, de mise en conformité des établissements recevant du public. Il reste que l'agenda environnemental régional reste centré sur la pollution de l'eau ou encore la prolifération des algues vertes, qui mettent au second plan la question de la pollution de l'air intérieur, dans une région perçue, parfois à tort, comme celle du « bon air ». De façon différente, la Picardie est caractérisée par un engagement volontariste de la collectivité régionale, qui assure un rôle moteur dans la promotion de la thématique de l'air intérieur, à partir d'une mise

[306] Danny Trom, « De la réfutation de l'effet *NIMBY* considérée comme une pratique militante. Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 1999, vol. 49, n°1, p. 31-50 ou Sylvie Ollitrault, « Nimby », *in* Cole A., Guigner S., Pasquier R., *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

[307] Christopher Rootes, op cité

sur l’agenda des pollutions chimiques comme problème (pesticides, perturbateurs endocriniens, etc.).

ANNEXES – AUTRES

Annexe 5. Ensemble des entretiens réalisés

Entretiens réalisés durant la période 2013-2015, par ordre alphabétique avec indication du lieu d'échange.

1. ALLARD Francis, Université de La Rochelle, Enseignant-chercheur (bâtiment, ventilation), Paris
2. ANDRE Rémy, DREAL Bretagne, Rennes
3. BLANCHARD Olivier, EHESP, Rennes
4. BONVALLOT Nathalie, EHESP, Enseignante-chercheuse, Rennes
5. BOUALLALA Souad, Ademe - Direction Ville et Territoire Durable, Paris
6. CABANNES Pierre-André, EDF, Dir adjoint du service des études médicales, Paris
7. CHARPIN Denis, CHU Marseille, PUPH allergologie
8. CHESNAIS Elisabeth, Que Choisir ? Journaliste, Rubrique environnement, Paris
9. CICOLELLA André, INERIS, conseiller scientifique, Paris
10. CLEMENT Florence, ADEME, Chargée communication grand public
11. COCHET Christian, CSTB, Directeur Santé-Bâtiment, Marne La Vallée
12. CORNILLE Alain, Conseiller environnement intérieur, Amiens
13. CORRON Magali & MAHEVAS Antonin F, Air Breizh, Rennes
14. COURT Marielle, Le Figaro, Journaliste, rubrique environnement, Paris
15. CUEFF Daniel, Région Bretagne Elu Habitat, foncier et écologie urbaine , Rennes
16. DE OLIVEIRA FERNANDEZ Eduardo, Université de Porto Professeur, Bâtiment et génie civil, Paris
17. DELMAS Véronique, Air Normandie, Directrice, Le Havre
18. DEOUX Suzanne, MEDIECO, Fondatrice, Médecin ORL, Paris
19. DROUGARD Corinne, Ministère de la Santé, Paris
20. EZRATTY Véronique, EDF, Médecin, Service des études médicales, Paris
21. FESTY Bernard, LHVP, Ancien directeur. Ingénieur hygiéniste, Paris
22. FEVRIER Camille, Ministère de l'environnement , Paris
23. FRAIN Sophie, Capt'Air, Dinan
24. GLORENNEC Philippe, EHESP, Enseignant-chercheur, Rennes
25. HARTMANN Benoît, France-Nature Environnement, Porte-parole, Paris
26. JAN-LAPKOFF Julie, Conseil Régional de Picardie, Direction environnement, Amiens
27. JOURDREN Alain, Ville de Rennes, Services Santé Environnement, Rennes
28. KIRCHNER Séverine, CSTB-OQAI, Dir. scientifique OQAI, Marne La Vallée
29. LAUNAY Ingrid , Le Bonheur est dans la com', Chargé des relations presse, Paris
30. LE MOULLEC Yvon, LHVP, ancien directeur adjoint, ingénieur hygiéniste, Paris
31. LEROUX Virginie, ARS Picardie, Responsable de service, Amiens
32. LILA Marie-Claude, Dreal Bretagne, Rennes
33. MANDIN Corinne, OQAI – CSTB, Ingénieur chimiste, chef de division, Paris
34. MAUGARD Alain, QUALIBAT, Ancien Président du CSTB, Paris
35. MICHEL Renaud, Ademe Bretagne, Rennes
36. PELLEN Sandra, Cabinet d'avocats, Rennes
37. SAUZE Caroline, Ministère du logement , Paris
38. SEITE Elena & BOUTRAIS Régine, Anses Resp. relations presse et formation, Paris
39. SERGENT Denis , La Croix, Journaliste et chef rubrique Sciences , Paris
40. TERRIEN Benoît , BATICEF, Chargé de formation CAPEB Pays de la Loire, Angers
41. VAN DE KERKHOVE Régis, Conseil Régional de Picardie, Resp. dossiers QAI, Amiens
42. ZILLIOX Erik, Maison de la Consommation et de l'environnement, Chargé de mission, Rennes

Annexe 6 – Méthodologie de recherche (axe médias)

L'enquête conduite dans le cadre de l'axe « Medias » a porté sur les processus de publicisation, de cadrage et de définition du problème de l'air intérieur dans les médias français entre 1995 et 2015. Elle a mobilisé les techniques classiques des recherches en sciences sociales[308]. Afin de recueillir les données, deux méthodes principales sont employées. La première est la **constitution d'un corpus de documents d'archives** (Europresse.com, INA, sites Web de différents journaux) qui fait l'objet d'une analyse quantitative et qualitative (746 documents traités). La seconde est la réalisation d'une **campagne d'entretiens semi-directifs** auprès de journalistes et de professionnels de la communication publique, associative et professionnelle (n = 16).

Corpus documentaire

Loin de n'être qu'une simple « revue de presse », dont la finalité resterait essentiellement descriptive, le recueil de données vise ici à saisir et à analyser, à partir du corpus de publications dans les médias, les mises en forme journalistiques du problème de la pollution de l'air intérieur. L'approche ici privilégiée est celle de l'**analyse de contenu**, qui cherche à appréhender des ensembles de textes ou d'énoncés au regard des catégories thématiques qu'ils portent. Cette méthode repose sur la définition de catégories d'analyse (thèmes, sous-thèmes, sujets, etc.) et leur codage statistique, afin de pouvoir procéder à des quantifications[309]. Certains documents ont fait l'objet d'une **analyse de discours** plus poussée, attentive au vocabulaire et aux formulations utilisées par leur(s) auteur(s)[310].

Méthode de constitution du corpus documentaire

Les recherches ont été menées à partir du **mot-clé <air intérieur>**. Cette méthode présente l'avantage de discriminer les recherches en les limitant aux documents qui abordent le problème de la qualité de l'air intérieur comme un problème à la fois relativement autonome (par rapport à d'autres problèmes de santé et/ou d'environnement) et global (et non pas conçu à partir de tel ou tel polluant spécifique de l'air intérieur). Elle permet de plus de mener des recherches homogènes sur les différents titres, et ainsi d'effectuer comme on le verra ensuite des comparaisons synchroniques (entre des titres) et diachroniques (entre des périodes) – bien que la période 1995-2015 ne soit pas toujours entièrement couverte par les archives.

Cette méthode présente également trois principales limites dont nous avons tenu compte dans l'analyse des résultats. La **première limite** tient au fait que dans le corpus ainsi constitué, tous les articles ne traitent pas de la pollution de l'air intérieur. Par exemple, sur les 68 articles du quotidien *Le Figaro* qui contiennent l'expression <air intérieur> entre 1996 et 2015, 5 traitent « d'air intérieur », mais pas de *pollution* de l'air intérieur. Cependant ces articles représentent une part très marginale du corpus. Ils ont été systématiquement éliminés.

La **deuxième limite**, plus sérieuse, est que la méthode conduit à éliminer de fait tous les articles qui traitent de la pollution de l'air intérieur (par l'amiante, par le tabac, par le formaldéhyde, etc.), mais sans utiliser l'expression <air intérieur> en tant que telle. Or l'usage de cette expression est à la fois relativement

308 BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Repères, La Découverte, 2003

309 KRIEG-PLANQUE Alice, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Collin, série Discours et communication, 2012, p. 42-45.

310 MAINGUENEAU Dominique, *Analyse les textes de communication* [1998], 2e édition, Paris, Armand Collin, 2007

récent d'un point de vue chronologique (la première occurrence dans notre corpus date d'un article de *Libération* du 25 janvier 1995) - alors que le problème de la pollution de l'air dans les bâtiments est en réalité beaucoup plus ancien. De plus, il est loin d'être neutre d'un point de vue politique : c'est en effet une expression consacrée par les pouvoirs publics au début des années 2000, notamment en juillet 2001 lors de la création de l'Observation de la Qualité de l'Air intérieur (OQAI). Cependant, dans la mesure où notre recherche vise précisément à comprendre et à mesurer les logiques d'autonomisation de ce problème public par les acteurs qui s'en saisissent, la méthode permet de travailler exclusivement sur les articles qui le conçoivent comme un problème relativement autonome. Par ailleurs, nous avons comparé les occurrences de l'expression <air intérieur> avec celles du problème de la pollution atmosphérique en général (<pollution de l'air>) et avec celles de polluants spécifiques de l'air intérieur (amiante, formaldéhyde, radon, composés organiques volatiles, etc.).

La **troisième limite** de cette méthode est que l'importance variable des documents au regard des hiérarchies professionnelles du champ journalistique (hiérarchies des supports, des formats, des sujets) ou de leurs effets potentiels sur les publics n'est pas prise en compte. Chaque document (un reportage télévisé de 52 mn sur une chaîne nationale à une heure de grande écoute ou une brève de 50 mots publiée dans la page locale d'un quotidien de région) compte à chaque fois pour un point.

Nous travaillons à partir des archives de deux types de médias : des médias généralistes et des médias spécialisés. Pour les **médias généralistes**, nous avons travaillé principalement à partir des archives disponibles sur la base *Europresse.com* ainsi que les sites Internet de médias qui ne sont pas recensés dans cette base. Une première recherche est menée dans une douzaine de titres de la *presse généraliste nationale* (presse quotidienne et magazine)[311]. Elle donne, après élimination des doublons et des articles hors-sujet, un total de 232 articles (207 pour la PQN, 25 pour la presse magazine). Une deuxième recherche est menée sur la *presse quotidienne régionale*. Elle permet de recenser, sur les trois titres considérés[312], correspondant aux trois territoires couverts par le programme Airin, un total de 381 articles. Une troisième recherche a été menée sur les *chaînes de télévision nationales*[313], à partir des archives de l'INA, soit 38 séquences sous forme de reportages ou d'émissions.

Pour les **médias spécialisés**, nous avons constitué le corpus à partir des archives disponibles sur les sites Internet de différents titres. Nous avons retenu trois titres répartis dans deux catégories : deux *revues médicales* de grande diffusion[314] ; un journal d'une association de *défense des consommateurs*[315], soit un total de 95 articles.

Au total, le corpus de publications médiatiques (généralistes et spécialisées) compte **746 documents répartis dans 21 supports**, sur la période 1995-2015 (la durée des archives variant en fonction des titres). Le tableau page suivante propose un aperçu de ce corpus.

---

311 *Acteurs Publics* (site web), *La Croix, L'Express, Le Figaro, L'Humanité, Libération, Marianne, Monde Universités et Grandes écoles, Le Monde, Le Point, Le Spectacle du Monde, Valeurs Actuelles*. Les données relatives au quotidien *Aujourd'hui en France*, édition nationale du Parisien, n'ont pas été prises en compte, le quotidien de la région parisienne faisant l'objet d'une analyse spécifique avec les autres titres de la PQR.

312 *Le Parisien*, *Ouest-France* et *Le Courrier Picard*

313 TF1, France 2, France 3, France 5, M6

314 *Le quotidien du médecin* et *Le Généraliste*

315 *UFC-Que Choisir*

Tableau 4. Synthèse du corpus documentaire

MEDIAS GENERALISTES					
Type de média	**Support**	**Descriptif**	**Archives**	**Durée (ans)**	**Nb doc.**
PQN	*La Croix*	Quotidien national d'information générale	1995-2015	19,8	34
	Le Figaro	Quotidien national d'information générale	1996-2015	18,6	68
	L'Humanité	Quotidien national d'information générale	1999-2015	15,5	12
	Libération	Quotidien national d'information générale	1995-2015	18,4	38
	Le Monde	Quotidien national d'information générale	1987-2015	28,5	55
Total PQN	**5 supports**				**207**
Magazines	*Acteurs publics*	Magazine généraliste national bimestriel ou trimestriel	2007-2015	7,7	*1*
	L'Express	Newsmagazine national hebdomadaire	1993-2015	22	9
	Marianne	Magazine politique national hebdomadaire	2007-2015	6,4	1
	Le Point	Hebdomadaire national d'actualité générale et politique	1995-2015	20,5	13
	Valeurs actuelles	Hebdomadaire national d'information générale	2000-2015	15,3	1
Total magazines	**5 supports**				**25**
PQR	*Le Parisien*	Quotidien régional (région parisienne et Oise, 10 éditions locales)	1998-2015	15,1	77
	Ouest-France	Quotidien régional (Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, 42 éditions locales)	2003-2015	11,8	271
	Le Courrier Picard	Quotidien régional (Picardie, Somme, Oise, Aisne)	2009-2015	6,5	33
Total PQR	**3 supports**				**381**
Télévision	*TFI*	Chaîne nationale privée	2002-2009	7	5
	France 2	Chaîne nationale publique	1997-2012	14,1	12
	France 3	Chaîne nationale publique	2002-2012	9,3	11
	France 5	Chaîne nationale publique	2006-2013	7	6
	M6	Chaîne nationale privée	2001-2012	10,4	4
Total télévision	**5 supports**				**37**
MEDIAS SPECIALISES					
Revues médicales	*Le quotidien du médecin*	Quotidien national d'information professionnelle, médicale et générale	2001-2013	12	44
	Le Généraliste	News magazine médical hebdomadaire	2006-2015	9	8
Total revues médicales	**2 supports**				**55**
Associations de consommateurs	*Que Choisir*	Revue mensuelle nationale de l'UFC-Que Choisir	2001-2015	13,3	43
Total associations de consommateurs	**1 support**				**43**
TOTAL	**21 supports**				**746**

Grille d'analyse thématique

Parallèlement à la constitution du corpus de documents, nous avons mis en place une grille d'analyse thématique adaptée à nos hypothèses de travail. Réalisé à partir d'un logiciel de tableur, cet outil de codage statistique permet de rentrer, pour chaque document considéré, seize informations différentes réparties dans douze thématiques (11936 informations brutes ont ainsi été entrées manuellement dans le tableau). Les catégories d'analyse ont été élaborées au terme d'une phase de test, durant laquelle les deux enquêteurs ont croisé leur lecture respective d'un corpus limité d'articles (une vingtaine). Le traitement statistique des données est ensuite réalisé selon trois modalités : toutes sources confondues ; par période ; par groupe de titres ou titre unique.

La première information recueillie est le **nom du support médiatique** dans lequel le document a été publié. Pour chacun des 21 supports retenus, des recherches indirectes ou par entretien sont menées pour contextualiser son traitement éditorial du problème de la pollution de l'air intérieur (histoire du média, positionnement dans le champ journalistique, fonctionnement interne). Nous prenons garde au fait que les périodes couvertes par les archives de ces supports sont inégales, ce qui ne permet pas toujours de réaliser des statistiques cumulées sur l'ensemble des titres. Ces éléments permettent à la fois de guider l'interprétation des résultats statistiques et de préparer la grille d'entretien qui est utilisée auprès des journalistes.

La deuxième information est le **titre complet du document**. Elle fournit une première indication du type de traitement journalistique de l'information sur la pollution de l'air intérieur. Elle permet également de retrouver facilement un article sur la base en cas de besoin.

La troisième information est la **date de publication**. Afin de mesurer l'évolution quantitative de la couverture médiatique de la pollution de l'air intérieur dans le temps, nous avons choisi une échelle annuelle, qui était la plus pertinente au regard de la fréquence de publication des articles.

La quatrième information est **la taille du document**, mesurée au nombre de mots. Elle permet de comparer entre les différents titres et entre différentes périodes la surface éditoriale consacrée au problème de la pollution de l'air intérieur. Un des enjeux consiste notamment, en lien avec le point suivant, à mesurer la part des articles en format long (type reportage) et en format court (type brève).

La cinquième information recueillie est la **rubrique** dans laquelle le document est inséré. Nous avons distingué dix rubriques qui se retrouvent sous des formes variables dans les différents titres : 1/ « Une » et actualité politique ; 2/ Opinion-débat ; 3/ société ; 4/ pages locales et régionales ; 5/ sciences et techniques ; 6/ santé et bien-être ; 7/ environnement et planète ; 8/ économie et entreprises ; 9/ vie pratique ; maison et famille ; 10/ autre. Un rubricage simplifié a été réalisé à partir de six catégories : 1/ Actualité politique, opinion-débat ; 2/ Société, pages locales ; 3/ Sciences, santé et environnement ; 4/ Economie et entreprise ; 5/ Vie pratique, maison et famille ; 6/ Autre.

La sixième information est le **nom de l'auteur du document**, lorsque ce dernier est signé. Nous pouvons ainsi mesurer, pour chaque auteur (journaliste, scientifique, responsable administratif, élu, représentant associatif, etc.), le nombre d'articles écrit sur la pollution de l'air intérieur, et comparer ces chiffres entre eux au sein d'un titre, entre différents titres ou dans le temps. Ces données servent de base à la sélection des acteurs qui font l'objet d'entretiens.

La septième information est le **type de document** analysé. Huit catégories sont distinguées : 1/ éditorial ; 2/ article d'information ; 3/ reportage ; 3/ documentaire télévisé ; 4/ brève, annonce, filet ; 5/ interview ; 6/ journal télévisé ; 7/ magazine télévisé ; 8/ autre type. La distinction entre « article d'information » et « reportage » est importante car elle permet de différencier entre un journalisme « assis » (ou « de desk ») et un journalisme « de terrain ». Mais c'est également la plus délicate à opérer, car bien souvent les articles relèvent des deux catégories à la fois. Nous avons donc adopté le principe de codage suivant. Lorsque l'article reprend uniquement des sources de seconde main, nous le classons comme « article d'information ». Lorsque le journaliste est allé chercher des informations de première main, directement auprès des personnes ou des organismes concernés, nous classons l'article comme « reportage »[316]. Cependant, lorsqu'une seule personne est interrogée, sans croisement des sources, nous classons comme « article d'information ».

La huitième information correspond aux **sources d'information** citées dans le document. Parfois, le document ne cite aucune source. Lorsqu'une ou plusieurs sources sont citées, nous distinguons dix catégories différentes : 1/ les acteurs politiques ; 2/ les acteurs administratifs ; 3/ les organismes internationaux ; 4/ les scientifiques et les experts ; 5/ les médecins ; 6/ les témoins et les victimes du problème ; 7/ les associations et les mutuelles ; 8/ les professionnels du bâtiment ; 9/ les entreprises du secteur privé ; 10/ les autre sources. Une catégorisation simplifiée des sources d'information a été réalisée à partir de sept catégories : 1/ Acteurs politiques, 2/ Acteurs administratifs ; 3/ Organismes internationaux ; 4/Scientifiques, experts, médecins ; 5/ Associations, mutuelles témoins et victimes ; 6/ Entreprises et professionnels du bâtiment ; 7/ Autre source. Chaque source citée correspond à une unité : le nombre de sources et le nombre d'articles est donc différent, dans la mesure où certains articles citent plusieurs sources, et d'autres aucune. On peut ainsi comparer les documents et les supports en fonction du nombre moyen de sources citées par document, ou par les types de source qui dominent le traitement du problème.

Les informations correspondant aux neuvième, dixième et onzième ensembles visent à fournir une mesure statistique du cadrage médiatique du problème de la PAI. Nous avons distingué entre les causes de la pollution de l'air intérieur, ses effets et les solutions envisagées pour résoudre le problème.

Parmi les causes, nous avons sélectionné une dizaine de **sources de pollution de l'air intérieur** régulièrement incriminées, en adoptant une entrée non pas par les substances chimiques (les journaux généralistes étant destinés à un large public et non à des spécialistes) mais par les produits (colles, tabac, éléments de décoration, produits de bricolage ou d'entretien, appareils de combustion, humidité et moisissures, allergènes, air extérieur, amiante, structure du bâtiment, etc.).

Pour mesurer le traitement journalistique **des effets de la pollution de l'air intérieur**, nous avons distingué entre les populations touchées (femmes enceintes, enfants et nourrissons, adultes bien portant, personnes vulnérables, population générale, etc.), les symptômes observés (problèmes respiratoires, cancer,

316 Les articles d'information stricte sont en effet définis dans les manuels de journalisme comme « les articles écrits à partir des données de base communiquées au journaliste, avec ou sans le truchement des agences de presse, et qu'il complète par un travail personnel. L'écriture est rigoureuse, le commentaire est proscrit ». Le reportage correspond quant à lui aux « choses vues et entendues » sur le terrain par le journaliste, qui regarde, écoute, interroge des acteurs et fait la récolte d'information qui lui servira dans sa narration (AGNES Yves, *Manuel de journalisme. Écrire pour le journal*, Paris, La Découverte, Grands Repères, 2002, p. 189-191).

troubles de la reproduction, allergies, etc.) et les espaces pollués (établissements scolaires, lieux de travail, domicile, transports, etc.).

Pour mesurer, enfin, les **solutions envisagées** dans les médias pour résoudre le problème de la pollution de l'air intérieur, nous avons distingué entre deux catégories : les solutions « individuelles » (ou privées) et les solutions « collectives » (ou publiques). Les solutions individuelles sont classées par ordre croissant de contrainte pour les occupants ou gestionnaires des bâtiments : la simple vigilance individuelle (aérer son logement) correspond à une contrainte minimale, alors que le changement de mode d'habitat (passer en habitation écologique) correspond à l'inverse à une contrainte maximale. Entre les deux, se trouvent des solutions individuelles plus ou moins contraignantes, de la mesure de la pollution de l'air intérieur à son domicile jusqu'à amélioration de la structure du bâtiment (le système de ventilation par exemple). Les solutions collectives vont, de leur côté, de la surveillance de la pollution de l'air intérieur par des organismes agréés à l'interdiction de certaines substances chimiques, en passant par l'étiquetage des produits toxiques, la reconnaissance légale de leur toxicité, la mise en place de systèmes d'alerte de la population (campagnes d'information, dispositifs éducatifs) ou la mise en place de nouvelles normes de construction des bâtiment.

Afin de combiner l'analyse quantitative et qualitative du corpus, nous avons regroupé dans une douzième rubrique les **remarques et commentaires** divers des enquêteurs, ou encore des extraits des documents, afin de conserver une trace systématique des observations réalisées au cours du dépouillement du corpus.

Le tableau page suivante donne un aperçu synthétique de cette grille d'analyse thématique.

Tableau 5. Synthèse de la grille d'analyse thématique du corpus

1. Nom du média	**2. Titre du document**	**3. Date de publication**	**4. Taille du document**
5. Rubricage simplifié	***Actualité politique, opinion/débat***		
	Société, pages locales et régionales		
	Science, santé, environnement		
	Economie et entreprises		
	Vie pratique, maison, famille		
	Autre		
6. Auteur(s)			
7. Type de document	***Editorial***		
	Article d'information		
	Reportage		
	Documentaire télévisé		
	Brève, annonce		
	Interview		
	Journal télévisé		
	Magazine télévisé		
	Autre		
8. Source(s) d'information	***Acteurs politiques***		
	Acteurs bureaucratiques		
	Organismes internationaux		
	Scientifiques, experts, médecins		
	Associations citoyennes, victime		
	Entreprises, professionnels du bâtiment		
	Autre		
9-10-11. Cadrage du problème	***9. Causes invoquées :***	Colles ; tabac ; éléments de décoration ; produits de bricolage et d'entretien ; appareils à combustion, humidité et moisissures ; allergènes ; air extérieur ; amiante ; structure du bâtiment ; autre, pas de cause	
	10. Effet(s) mentionnés	*Populations touchées :* femmes enceintes ; enfants et nourrissons ; adultes bien portant ; populations vulnérables ; tout le monde ;; autre ; pas de population	
		Symptômes constatés : problèmes respiratoires ; cancer ; troubles de la reproduction ; problèmes neurologiques ; allergies ; autre ; pas de symptôme	
		Espaces concernés : écoles et crèches ; lieux de travail ; domicile privé ; transports ; autre ; tous les bâtiments ; environnement extérieur ; pas d'espace	
	11. Solutions envisagées	*Solution individuelles :* vigilance (aérer son logement, etc.) ; Mesurer, capter (à titre privé) ; Purifier l'air ; Produire et consommer des biens moins toxiques ; Améliorer la structure des bâtiments ; Changer de mode d'habitat	
		Solutions collectives : surveillance de la QAI ; étiquetage des produits polluant ; Système d'alerte du public ; imposer de nouvelles normes de construction des bâtiments ; reconnaissance du caractère nocif de certaines substances ; interdiction de certaines substances chimiques ; autre solution ; pas de solution	
12. Remarques et commentaires			

Entretiens

La deuxième méthode principale utilisée dans cette enquête est **l'entretien sociologique semi-directif en face-à-face**[317]. Entre 2013 et 2015, seize entretiens ont été menés auprès de douze journalistes, trois responsables d'une publication associative et six professionnels de la communication qui participent ou ont participé à la construction médiatique du problème de la pollution de l'air intérieur. Les **journalistes** ont été identifiés à partir des données recueillies dans le corpus documentaire, en fonction du nombre ou de l'importance des articles ou des reportages qu'ils ont publiés sur le sujet. Les **communicateurs**[318] ont été choisis à partir de la fréquence de citation, dans les sources des articles ou des reportages de notre corpus documentaire, des organismes au sein desquels ou pour lesquels ils travaillent. Nous avons ainsi interrogé :

- **Des journalistes généralistes de médias généralistes** (n = 3) : une journaliste du service « société » du quotidien *Le Monde* (Gaëlle Dupont), des journalistes ayant produit des reportages pour la télévision publique national à *France 2* (Marie-Pierre Cassignard) et *France 5* (Meriem Lay).

- **Des journalistes spécialisés de médias généralistes** (n = 4) : certains travaillant au sein de la rubrique « environnement » de quotidien nationaux d'information générale et politique comme *Le Figaro* (Marielle Court), *Le Monde* (Benoît Hopquin) ou *Libération* (Coralie Schaub-Delesalle) ; un autre travaille au sein de la rubrique « sciences » du quotidien *La Croix* (Denis Sergent).

- **Des journalistes/collaborateurs spécialisés de médias spécialisés** (n = 7) : la responsable de la rubrique « environnement » du magazine consumériste *Que Choisir* (Elisabeth Chesnay), des journalistes spécialisés en santé à *Allo Docteur* et au *Magazine de la santé* (Jean-Marie Pernaud, Diana Rapuch, Camille De Froment-Baril), des responsables du comité éditorial de la revue de l'APPA *Pollution atmosphérique* (Isabelle Roussel, Yvon Le Moulec, Lionel Charles).

---

[317] Sur l'intérêt de la technique de l'entretien en sciences sociales, voir GRAWITZ Madeleine, « L'interview ou l'entretien », *Méthodes des sciences sociales*, 7e édition, Paris, Dalloz, 1990, p. 741-834, BOURDIEU Pierre, « Comprendre », in BOURDIEU Pierre (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 1389-1447. Faute d'un temps d'immersion suffisant dans les différentes rédactions, nous n'avons pu réaliser ce qu'il convient d'appeler des « entretiens ethnographiques » (BEAUD Stéphane, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, Repères, La Découverte, 2003, p. 176-230). Cependant, la familiarité acquise au préalable avec les écrits ou les reportages de ces journalistes nous a permis de les interroger avec une connaissance raisonnable de leur travail sur la question de l'air intérieur. La spécificité des entretiens de recherche auprès de journalistes doit ici être mentionnée, dans la mesure où ils sont eux-mêmes des professionnels de l'entretien, bien que l'entretien sociologique et l'entretien journalistique soient deux méthodes de collecte des données aux objectifs bien distincts (BROUSTAU Nadège, JEANNE-PERRIER Valérie, LE CAM Florence, PEREIRA Fábio Henrique, « L'entretien de recherche avec des journalistes. », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* [En ligne], 1/1, 2012, mis en ligne le 15 septembre 2012).

[318] La dénomination des spécialistes de la communication n'est pas stabilisée et fait l'objet de luttes symboliques entre les membres de ce groupe professionnel et d'autres groupes – les uns utilisant le terme connoté péjorativement de « communicants », les autres préférant le néologisme plus neutre de « communicateurs » que nous employons dans cette étude. A ce sujet voir Jean-Baptiste Legavre, « Se trouver un nom de métier. Le cas des 'communicants publics' », in ALDRIN Philippe, HUBE Nicolas, OLLIVIER-YANIV Caroline, UTARD Jean-Michel, *Les mondes de la communication publique. Légitimation et fabrique symbolique du politique*, Rennes, PUR, coll. Res Publica, 2014, p. 43-58

- **Des communicateurs chargés des relations presse d'organismes publics** (n = 2) **:** la responsable des relations presse de l'OQAI (Ingrid Launay) et la responsable des relations presse de l'Anses (Elena Seite).

- **Des communicateurs chargés de l'information et de la communication auprès du grand public** (n = 2) **:** la responsable de l'information grand public à l'Ademe (Florence Clément) et le porte-parole et responsable de la communication de l'association FNE (Benoît Hartmann).

- **Des communicateurs chargés de l'information et de la communication auprès de publics professionnels** (n = 2) **:** un responsable de formation au sein de la Capeb (Benoît Terrien) et une responsable de formation au sein de l'Anses (Régine Boutrais)

Récapitulatif des entretiens de l'axe 3

	NOM Prénom	*Sexe,*	*Organisme (s)*	*Fonction(s)*	*Date, Lieu*	*Durée (mn)*	*Enquêteur(s)*	*Retranscription*
1	*BOUTRAIS Régine*	F	Anses	Resp. formation	20/11/2013, Paris	61	BF	Intég.
2	*CASSIGNARD Marie-Pierre*	F	*France 2*	Journaliste	07/05/2015, Paris	57	RC	Intég.
3	*CHESNAIS Elisabeth*	F	*Que Choisir ?*	Journaliste, resp. rubrique environnement	9/10/2013, Paris	66	BF	Intég.
4	*CLEMENT Florence*	F	Ademe	Chargée communication grand public	7/10/2013, Paris	34	BF	Intég.
5	*CHARLES Lionel, LE MOULEC Yvon, ROUSSEL Isabelle*	H/H/F	*Pollution atmosphérique (APPA)*	Experts, scientifiques	8/10/2013	58	BF	Intég.
6	*COURT Marielle*	F	*Le Figaro*	Journaliste, rubrique environnement	9/10/2013, Paris	50	BF	Intég.
7	*DUPONT Gaëlle*	F	*Le Monde*	Journaliste, service Société	26/05/2015, Paris	62	RC	Intég.
8	*HARTMANN Benoît*	H	France-Nature Environnement	Porte-parole, resp. communication	19/11/2013, Paris	64	BF	Intég.
9	*HOPQUIN Benoît*	H	*Le Monde*	Journaliste, spécialisé environnement	05/05/2015, Paris	65	RC	Intég.
10	*LAUNAY Ingrid*	F	*Le Bonheur est dans la com' (OQAI)*	Chargé des relations presse	22/11/2013, tél.	81	BF	Intég.
11	*LAY Mériem*	F	*France 5*	Journaliste free-lance	04/05/2015, Paris	60	RC	Intég.
12	*SCHAUB-DELESALLE Coralie*	F	*Libération*	Journaliste, spécialisée environnement/économie	18 / 06/ 2015, Paris	46	RC	Intég.
13	*SEITE Elena*	F	Anses	Resp. relations presse	20/11/2013, Paris	61	BF	Intég.
14	*SERGENT Denis*	H	*La Croix*	Journaliste, chef rubrique Sciences	7/10/2013, Paris	40	BF	Intég.
15	*TERRIEN Benoît*	H	BATICEF	Chargé de formation CAPEB Pays de la Loire	19/11/2013, Angers	55	BF	Intég.
16	*PERNAUD Jean-Marie, RAPUCH Diana, De Froment-Baril Camille*	H/F/F	*Allo-Docteurs* et *Magazine de la santé*	Rédacteur en chef-adjoint / Rédactrices en chef adjointes	21/07/2015, Issy les Moulineaux	70	RC	En cours

Grille d'entretien

Une grille d'entretien générale a été élaborée pour interroger à la fois les journalistes et les communicateurs. Adaptée à chaque cas particulier, elle comporte trois axes principaux, dont l'ordre a pu être modifié en fonction de la personne interrogée ou des circonstances particulières de la conduite de l'entretien. Le premier axe porte sur la **position professionnelle et les conditions de travail actuelles** de la personne enquêtée. Il vise à recueillir des données sur les propriétés sociales des producteurs de discours public sur la pollution de l'air intérieur, et sur les conditions concrètes de production de ces discours dans les entreprises de presse, les agences ou les services de communication considérés. Le deuxième axe porte sur le travail **spécifique de l'enquêté sur le problème pollution de l'air intérieur**. Il a pour but de comprendre l'importance accordée au problème dans le travail quotidien de l'organisation, les particularités du travail d'information ou de communication sur ce thème, et la perception par l'enquêté des enjeux politiques et sociaux attachés au problème. Le troisième axe, enfin, porte sur la **trajectoire personnelle et professionnelle de la personne interrogé**e, qu'il s'agisse de ses origines sociales et familiales, des différentes étapes de sa trajectoire professionnelle ou de son rapport personnel aux questions de santé et d'environnement en général, et de pollution de l'air intérieur en particulier[319].

Présentation de l'enquête et de l'enquêteur

- Présentation du projet « Air intérieur – Actions publiques et jeux d'acteurs » (Airin).
- Présentation de l'axe sur la médiatisation et la communication publique du problème.
- Présentation de l'entretien.
- Autorisation d'enregistrement et question sur l'anonymat.

I. Position professionnelle actuelle et conditions de travail

I.1. Poste occupé et fonctions

- En quoi consiste votre travail ?
- Depuis combien de temps occupez-vous ce poste ?
- D'un point de vue professionnel, quel est votre statut actuel ?

I.2. Équipe de travail et partenaires extérieurs

- Travaillez-vous seule ou en équipe ? Avez-vous des personnes sous votre responsabilité ? Combien, quels sont leurs rôles, de quelle formation sont-elles issues ?
- Que représente votre service au sein de l'[organisation] en termes de personnel ou de budget ?
- Avez-vous toujours travaillé dans ce bureau ou bien en avez-vous changé ?

319 Nous remercions Jean-Baptiste Comby de nous avoir suggéré cette piste de réflexion.

- Par ailleurs, travaillez-vous avec des prestataires de service extérieurs ? Qui sont-ils ? Faites-vous appel à eux souvent ou seulement de façon occasionnelle ? Qu'est-ce qui vous intéresse dans leur travail : des compétences que vous n'avez pas en interne, des coûts moins élevés… ?

I.3. Articulation avec d'autres services

- Comment s'articule votre travail avec les autres services/rubriques ?
- Quelles relations entretenez-vous avec votre hiérarchie : comment sont définies les lignes directrices de votre travail ?

II. Travail sur l'air intérieur

II.1. La place et l'évolution du problème dans l'agenda de l'[organisation]

- Quel rôle jouez-vous sur le dossier de la qualité de l'air intérieur ? Est-ce que cette question occupe une place importante ou plutôt marginale dans vos activités ?
- Comment avez-vous été amené au départ à traiter de la question de l'air intérieur ? Y a-t-il eu des moments où cette question a été plus importante ou au contraire moins importante ? Vous rappelez-vous à quelle occasion cette question a été mise sur la table et l'on vous a demandé de travailler dessus ?
- Quelles sont vos relations avec l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur ?

II.2. Spécificités du traitement de la pollution de l'air intérieur

- Quels sont les principaux outils que vous utilisez pour informer/communiquer au grand public sur la question de l'air intérieur ? Y a-t-il de votre point de vue des manières de faire/des outils plus efficaces que d'autres ?
- Comment sont-ils produits et diffusés ?
- Quelles sont les difficultés spécifiques à informer/communiquer au grand public sur la question de l'air intérieur ?
- La question de la QAI est assez complexe : comment travaillez-vous pour rendre les informations accessibles au grand public ? Comment vous informez-vous de l'évolution du problème, de son actualité ? Utilisez-vous des sources d'information uniquement françaises ou vous arrive-t-il d'utiliser de la documentation d'autres pays ? Est-ce que vous adaptez les outils d'information/de communication selon les groupes que vous voulez toucher ?
- Comme tout le monde est potentiellement touché par ce problème puisqu'il peut s'agir de l'espace intime, comment faites-vous pour informer les gens sans les affoler, sans créer un sentiment de panique ?
- Y a-t-il des situations où des messages contradictoires qui peuvent être envoyés au public par différents organismes, par exemple quand on demande aux gens de bien isoler leurs habitations et dans le même temps de bien aérer ?

II.3. Espace du dicible et du pensable

- Est-ce qu'il y a eu des situations où vos responsables se sont montrés particulièrement satisfaits de votre travail sur la qualité de l'air intérieur, ou à l'inverse, ont exprimé des réticences à s'engager sur tel ou tel type de message ? Pourriez-vous me raconter ce qui s'est passé alors ?
- Diriez-vous que c'est un sujet sensible et si oui y a-t-il les lignes à ne pas dépasser ?
- Diriez-vous que la manière dont l'[organisation] envisage le problème a évolué entre le départ et aujourd'hui ? Qu'est-ce qui a changé ? Quelles ont été les étapes déterminantes de ce changement ?

II.4. Les retours du public

- Quels retours avez-vous sur votre travail de la part du grand public ? De la part des professionnels (du bâtiment, des écoles, etc.) ? De la part de vos collègues ?
- Est-ce qu'il leur arrive de souligner des points positifs ou au contraire de formuler des critiques ?

III. Parcours personnel et professionnel

III.1. Origines familiales et trajectoire scolaire

- Pourriez-vous si cela ne vous paraît pas indiscret me donner vos date et lieu de naissance ?
- Deuxième et dernière question indiscrète, pourriez-vous m'indiquer dans quel secteur d'activité vos parents on travaillé ?
- Enfin, pourriez-vous me donner les principales étapes de votre scolarité et de vos études ? Quel cursus avez-vous suivi et quels diplômes avez-vous obtenu ?

III.2. Étapes de la vie professionnelle

- Après vos études, quelle(s) profession(s) avez-vous exercé ?
- Avez-vous occupé d'autres postes auparavant dans [l'organisation] ou bien un poste équivalent dans un autre organisme ?
- Avez-vous d'autres activités professionnelles en parallèle ?

III.3. Rapport personnel à la question de la PAI

- Avant de travailler sur le sujet de la qualité de l'air intérieur comme professionnel, aviez-vous connaissance de ce problème ? Vous rappelez-vous dans quelles circonstances vous en avez entendu parler pour la première fois ?
- Diriez-vous que vous sentez personnellement touchée par la question de la QAI, en raison de votre propre trajectoire individuelle ou celle de vos proches ?
- Avez-vous déjà participé à des activités par exemple associatives en lien avec la santé et l'environnement ?

Annexe 7 - Table des illustrations de la contribution “médias” (figures)

Figure 1. Articles utilisant les mots-clés <amiante> et <air intérieur> dans *Le Monde* (1995-2015) 116

Figure 2. Articles utilisant les mots-clés <pollution de l'air> et <air intérieur> dans *Le Monde* (1995-2015) 116

Figure 3. Rubricage des documents sur la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n=746) 119

Figure 4. Format de publication des documents sur la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n=746) 120

Figure 5. Fréquence de publication d'articles sur la pollution de l'air intérieur par journaliste ou auteur - Synthèse (presse écrite uniquement) 121

Figure 6. Sources d'information sur la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n=1264) 128

Figure 7. Causes les plus fréquemment citées de pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n=1666) 129

Figure 8. Populations identifiées comme victimes de la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n=855) 130

Figure 9. Symptômes liés à la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n=973) 130

Figure 10. Bâtiments concernés par la pollution de l'air intérieur (n=839) 131

Figure 11. Solutions envisagées pour résoudre le problème de la pollution de l'air intérieur, tous médias confondus (n=1229) 132

Figure 12. Solutions envisagées pour résoudre le problème de la pollution de l'air intérieur - Synthèse (n=1229) 133

Figure 13. Evolution du traitement de la pollution de l'air intérieur dans la PQN (1995-2015) 136

Figure 14 : Suzanne Déoux, Les Beaux-Matins, France 2, 1997 140

Figure 15 : la maison idéale 140

Figure 16. CHESNAY Elisabeth, « La maison empoisonnée », *Que Choisir*, 326, avril 1996, p. 47 143

Figure 17 : Sévérine Kirchner pour l’OQAI dans l’émission « Qui décide ? » M6, juillet 2001 149

Figure 18 : Commentaire ironique dans l’émission « Qui Décide ? » de M6 : « Aérer votre intérieur avec du bon air de l'extérieur" . 150

Figure 19 : Le Dr Squinazi détaille les différentes maladies et symptômes pouvant être liés à la Pollution de l’air intérieur 150

Figure 20 : ainsi par exemple la maison de Georges Méar qui sera le décor de plusieurs émissions consacrées à la pollution de l’air intérieur 151

Figure 21 152

Figure 22 : Isabella Annesi-Maesano, INSERM 153

Figure 23 : Séverine Kirchner de l'OQAI : « le domaine est encore trop peu connu pour que l'on puisse avoir déjà l'ensemble des informations pour régler ces cas ». 154

Figure 24 : Un client mal informé…. 155

Figure 25 : Les messages s'adressent au consommateur responsable désormais informé par ce responsable du rayon moquette d' une enseigne de bricolage : « ce qui est mauvais ce sont les colles à base d'alcool et à base de néoprène » 155

Figure 26 : Les conseils de Marina Carrère d'Encausse 156

Figure 27 : Les conseils de la journaliste Aurélie Erhel : « nettoyer les bouches d'aération et ouvrir la fenêtre au moins 15mn par jour » 156

Figure 28 : les conseils conjoints d Andrée Buchmann (Présidente OQAI) et de Suzannne Déoux (ORL) lors de l'émission Allô-docteurs du 29 avril 2008. 156

Figure 29 : Par exemple, en 2010, ce reportage sur la pollution de l'air intérieur diffusé sur M6 débute par des images de pollution extérieure et urbaine 157

Figure 30 : L'angoisse résulte de la symbolique du chat noir associé aux produits ménagers 158

Figure 31. Logo de l'Observatoire de la Qualité de l'air intérieur 174

Figure 32. Emissions de télévision sur l'air intérieur : répartition dans le temps (1997-2013) 197

Figure 33. Emissions de télévision sur l'air intérieur : répartition par chaîne (n=38) 198

Figure 34. Emissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : rubricage 199

Figure 35. Emissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : sources d'information 199

Figure 36. Emissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : causes du problème 200

Figure 37. Emissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : populations touchées 201

Figure 38. Emissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : espaces concernés 202

Figure 39. Emissions de télévision sur la pollution de l'air intérieur : solutions proposées 203

Figure 40. Articles sur la pollution de l'air intérieur dans *Ouest-France* (2004-2015) 205

Figure 41. Sources d'information sur la pollution de l'air intérieur dans *Ouest-France* (n=383) 207

Annexe 8 - Table des illustrations de la contribution "médias" (tableaux)

Tableau 1. Nombre moyen de documents/an utilisant le mot-clé <air intérieur> par support 117

Tableau 2. Fréquence de publication d'articles sur la pollution de l'air intérieur par journaliste ou auteur – Données brutes (presse écrite uniquement) 122

Tableau 3. La carrière médiatique de l'air intérieur (1995-2015) : tableau synthétique des résultats 171

Tableau 4. Synthèse du corpus documentaire 267

Tableau 5. Synthèse de la grille d'analyse thématique du corpus 271

Annexe 9 - Sigles et abréviations

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
APPA	Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique
BATICEF	Conseil Expertise Formation - Métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et du Paysage
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
FNE	France-Nature Environnement
INA	Institut National de l'Audiovisuel
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OQAI	Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur
PAI	Pollution de l'air intérieur
PQN	Presse quotidienne nationale
PQR	Presse quotidienne régionale
UFC-Que Choisir	Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir